

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 23 et mardi 24 novembre 2009

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 19 et mardi 20 octobre 2009 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des mardi 29 et mercredi 30 septembre 2009 a été publié au Bulletin municipal officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Evocation par M. LAMOUR du renouvellement de la concession de Jean Bouin.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un rappel au règlement du Président du groupe U.M.P.P.A.

Vous avez la parole, Monsieur LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, pour un rappel au règlement, sur la base de l'article 11 qui concerne les projets de délibération et les débats qui sont associés.

Monsieur le Maire, le 18 novembre dernier, les deux juges d'instruction qui sont en charge du dossier sur ce que j'appellerai le renouvellement de la concession Jean Bouin, qui s'est déroulé en juillet 2004 - alors que déjà des accords pour les sous-concessions avait été signés, semble-t-il, un mois avant -, ont décidé de convoquer un certain nombre de protagonistes de cette affaire que je qualifierai de troublante et peut-être en raison de mises en examen pour favoritisme.

Et puis, dans le même temps, Monsieur le Maire, sous l'autorité et sous la présidence de votre adjoint au sport, vous convoquez la Commission ad hoc chargée elle-même de renouveler une concession dont on voit bien qu'elle est remise en cause par la justice. Cette réunion a été convoquée dans la précipitation. Il n'y avait aucune urgence à statuer alors qu'il était impératif de continuer à travailler sur l'étude des deux dossiers en particulier qui avaient été déposés dans le cadre de ce renouvellement.

Vous en conviendrez, Monsieur le Maire, cette précipitation, n'est pas de bon aloi car, aujourd'hui, on le voit bien, la Justice se pose un certain nombre de questions sur le renouvellement de ces concessions, sur les procédures qui ont été engagées dans le cadre de ce renouvellement, avec, en plus, en point d'orgue, deux problèmes majeurs, Monsieur le Maire, et c'est bien tout l'objet de ce rappel au règlement.

Le premier, c'est, aujourd'hui, la conséquence de ce que j'appellerai votre politique en matière de sport à Paris. En effet, 5.000 scolaires vont être exclus d'un équipement de proximité dans le 16e arrondissement.

La deuxième question, Monsieur le Maire : que faites-vous des associations sportives qui forment le tissu de la pratique sportive dans notre pays, certes, mais également à Paris ? Or, ces associations sont de plus en plus exclues des équipements sportifs de notre Capitale.

Alors, oui, selon vous, Monsieur le Maire, il y a urgence, mais urgence surtout à ne rien faire qui pourrait remettre en cause la pratique sportive de proximité. C'est pour cela que nous vous demandons avec insistance et solennité, de surseoir à toute décision de cette commission et d'engager immédiatement la mise en place d'un débat, à la fois sur le sport de proximité, sur l'organisation du sport basée sur les associations sportives parisiennes et de faire en sorte, principalement, d'arrêter la procédure de démolition de Jean Bouin, car je vois bien exactement où nous voulez en venir aujourd'hui : c'est de faire en sorte que cette démolition soit irréversible et qu'ainsi, 5.000 scolaires et des associations ne puissent plus utiliser un équipement de proximité.

Monsieur le Maire, organisez ce débat, présentez-nous un projet de délibération dès le prochain Conseil de Paris, pour que nous puissions statuer en toute transparence sur un dossier qui est certes compliqué, mais dont on voit bien les tenants et les aboutissants.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président, je ne discuterai pas du fondement juridique de votre appel au règlement qui aurait dû faire l'objet d'une question d'actualité, mais peu importe, allons directement sur le fond...

M. Jean-François LAMOUR. - L'un n'empêche pas l'autre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - ... où vous installez, me semble-t-il, une certaine confusion et si elle était volontaire, cela signifierait qu'il y a effectivement des questions à se poser sur l'offensive politique qui est menée.

J'ai écouté très tranquillement M. LAMOUR, parce que je suis tranquille.

Monsieur LAMOUR, la délibération sur laquelle je vais être interrogé par deux juges d'instruction, selon une convocation reçue jeudi en fin de matinée, donc après que des sources judiciaires ont informé un quotidien, ce qui a nourri un papier que j'estime partial et partiel, la délibération pour laquelle je suis convoqué par ces juges est une délibération qui a été votée par le Conseil de Paris sans réserve d'aucun groupe et après qu'elle a été délibérée par le Conseil du 16e arrondissement qui l'a votée unanimement, avec, me semble-t-il, des propos, d'ailleurs, l'accompagnant.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de la poursuite de la concession d'un domaine municipal à 28 associations, une c'est "Paris Jean Bouin", mais il y en a 27 autres, comme cela s'est toujours fait, notamment de la part de mes prédécesseurs.

J'ajoute que cette délibération a eu un contrôle de légalité qui l'a validée et qu'il y a un rapport de la Chambre régionale des comptes qui l'a aussi validée.

Donc, je ne sais pas pourquoi le président d'un groupe qui a voté cette délibération veut créer un problème ; laissons la Justice travailler. J'ai expliqué, j'ai fait un communiqué, je vais aller leur dire ce que je sais et je vais défendre la délibération du Conseil de Paris, la délibération du Conseil du 16^e arrondissement dans l'ancienne mandature, c'était en 2004. Voilà.

Pour le reste, vous associez cela à d'autres sujets qui, à mon avis, sont séparés.

En ce qui concerne d'abord la Commission qui a été réunie, je crois, vendredi, elle a conduit ses travaux normalement, même si certains membres l'ont quittée, mais elle avait été convoquée bien avant et je ne sais même pas si elle n'avait pas déjà tenu des réunions où votre groupe avait participé. Votre groupe a considéré, compte tenu de l'actualité de jeudi, qu'il ne fallait pas siéger vendredi. Mais cette Commission n'a pas commencé son travail vendredi ! En tout cas, j'ai pris acte vendredi soir qu'il y avait des absents..., que ce n'était pas..., bon, même s'il y avait une décision qui était, semble-t-il, tout à fait valable, j'ai dit : "Poursuivez le travail. Ne nous précipitons pas. Poursuivez le travail de cette Commission".

Voilà ma réaction à ce que j'ai appris à l'issue de cette réunion : "Poursuivez votre travail. Il n'y a aucune raison, ni de s'affoler, ni de se précipiter".

Deuxièmement, vous avez parlé du stade de rugby, qui est un autre sujet. Sur le stade de rugby, nous allons aussi concerter, travailler normalement. Il y a eu une commission d'enquête. Le rapporteur a donné un avis favorable avec sept réserves. Ce qui est sage, c'est de prendre cet avis favorable et d'étudier toutes les réserves pour essayer de les satisfaire, et elles portent notamment sur les scolaires. Voilà la réponse que je peux vous apporter, et je suis évidemment disponible pour vous, questions d'actualité, affaires de droit, tout ce que vous voulez, et le Conseil de Paris va poursuivre son travail normalement et il a beaucoup de travail sérieux à faire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, je suis très raisonnable : je demande une suspension de séance d'une dizaine de minutes suite aux réponses que vous venez d'apporter. Je vous remercie. Elle est de droit.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Elle est de droit, c'est moi qui fixe le temps. Non, je ne vais pas pinailler. Mais j'entends que le Conseil de Paris, toutes composantes confondues, se respecte, se parle, se répond et donc j'accepte vos dix minutes sans problème. Je souhaite que nous puissions conduire nos travaux normalement.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, vous nous dites respecter le travail du Conseil de Paris. J'entends bien. Sachez simplement que j'ai reçu un coup de fil de M. François DAGNAUD, samedi, m'expliquant que nous devions avoir une séance de nuit puisque vous n'étiez pas capable d'organiser vos travaux, y compris au sein de votre propre majorité. Alors, vos leçons sur les prises de parole un peu trop longues ou un peu trop répétées, gardez-les !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LAMOUR, je suis un plus vieux conseiller de Paris que vous.

M. Jean-François LAMOUR. - J'apprends vite.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais n'oubliez pas que vous étiez conseiller du Maire il y a un certain nombre d'années.

M. Jean-François LAMOUR. - J'apprends vite.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je voudrais vous dire effectivement qu'il faut veiller, car il y a eu des périodes où il a été difficile pour le Conseil de Paris de conduire ses travaux rationnellement, respectueusement de chacun, et donc je veillerai à ce que ce soit le cas aujourd'hui, demain, et dans les autres séances. En attendant, vous avez dix minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures quinze minutes, est reprise à neuf heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2009, DEVE 193 - Communication de M. le Maire de Paris sur le développement durable.

Vœu déposé par Mme Emmanuelle BECKER et les membres du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'avenir de l'activité fret.

Vœu déposé par Mme Emmanuelle BECKER et les membres du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'implantation d'une Maison de l'agriculture paysanne à Paris.

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un Haut Conseil parisien du développement durable.

Vœu déposé par Mmes Marie-Laure HAREL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'usage des compteurs d'énergie dans les immeubles alimentés par des réseaux de chaleur.

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au lancement d'un grand plan d'économies d'énergie dans le logement social.

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la classification de la Z.A.C. "Bercy - Poniatowski" en éco-quartier.

Vœu déposé par Mme Emmanuelle BECKER et les membres du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la baisse des charges locatives par l'amélioration des performances énergétiques des habitations du parc social parisien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous abordons donc la communication sur le développement durable.

Mes chers collègues, ce sujet relève désormais de l'urgence, car l'heure n'est plus au diagnostic mais à l'action. Le dérèglement climatique n'attend pas, il engendre des catastrophes multiples sur toute la planète. Des sécheresses sévissent en Afrique, comme dans certaines régions du Tchad, où la terre est devenue stérile au point de rendre l'agriculture impossible. La fonte des glaces polaires menace les populations insulaires du Pacifique. Des inondations tuent des milliers de personnes en Asie. Ici même, dans notre Capitale, l'évolution possible des conditions météorologiques assimilerait dans 60 ans le climat parisien à celui du sud de la péninsule ibérique.

Il faut donc anticiper et entreprendre.

C'est le défi du sommet de Copenhague qui offre l'occasion historique d'une réorientation globale des stratégies industrielles.

Kyoto avait ouvert la voie, mais c'était une ouverture partielle, comme si cette menace planétaire ne concernait qu'une partie du monde.

A Copenhague, nous attendons des gouvernements qu'ils s'engagent, ensemble, sur des objectifs chiffrés de réduction des gaz à effet de serre, sur un calendrier de mise en œuvre et sur des moyens appropriés.

Et ayons le courage de dire qu'il faudra dès lors prévoir en même temps des règles juridiques contraignantes.

Mais Copenhague, c'est aussi l'occasion de s'entendre sur les aides financières et les transferts de technologie sans lesquels les pays émergents ne pourront pas suivre le mouvement, car prétendre lutter contre le réchauffement climatique sans la Chine, l'Inde ou le Brésil serait une illusion. Et ce serait aussi une grave erreur de lancer ce combat sans réfléchir à un véritable codéveloppement avec le continent africain, condition de la régulation écologique mondiale.

Sur tous ces sujets, les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer, comme acteurs essentiels de la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans les villes, où vit désormais plus de la moitié de l'humanité, les progrès se mesurent jour après jour et chacun doit évidemment y contribuer. Les métropoles ont d'ores et déjà modifié l'organisation de leurs déplacements, de leurs règles d'urbanisme, de leur politique foncière et même de leur gestion de l'eau.

A Paris, si nous remunicipalisons, c'est notamment pour cette raison.

Mais la Ville n'est pas un tout homogène, c'est une somme d'interventions des institutions, des professionnels, des associations et des citoyens qui doivent nous faire entrer dans une nouvelle ère de notre organisation collective.

C'est dans cet esprit, et à l'intérieur de cette dynamique que nous envisageons l'action de la Ville de Paris.

Cette action répond à une feuille de route avec ses objectifs et son calendrier : le plan climat, qui vise à l'horizon 2020, 25 % d'énergie renouvelable dans l'ensemble de notre consommation et 25 % de diminution des émissions de gaz à effets de serre. Pour nous donner les moyens de ces ambitions, nous installerons d'ici 2014 200.000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques dans notre ville dont 25.000 sur les équipements municipaux.

Des perspectives très intéressantes se profilent également pour l'installation d'éoliennes urbaines aux Buttes-Chaumont, à Montmartre, à Belleville, et même avenue de France.

Une première expérience sera conduite dans les tout prochains mois à la maison de l'air dans le 20^e arrondissement.

Nous étudions, d'autre part, la possibilité d'utiliser les eaux usées et les boues pour en récupérer de l'énergie en exploitant une partie de la chaleur qu'elles dégagent.

Mais c'est avant tout sur le bâti que nous devons agir avec pragmatisme et efficacité en associant tous les acteurs concernés.

Depuis 2006, je vous le rappelle, tous les logements sociaux et tous les bâtiments publics construits à Paris sont aux normes haute qualité environnementale.

En outre, à la fin de cette année, les bailleurs sociaux auront réalisé un diagnostic énergétique de leur patrimoine, et engagé une programmation de travaux à réaliser afin de réhabiliter 55.000 logements d'ici 2020.

Dès 2009 ce sont 4.400 logements qui sont concernés par ces mesures et 4.500 le seront ensuite chaque année.

Mais le développement durable repose aussi, bien entendu, sur une conception innovante de la mobilité.

Dans la ville du XXI^e siècle la voiture individuelle polluante ne peut plus être le principal mode de déplacement.

Grâce notamment au développement des transports en commun, aux couloirs de bus, au tramway, au Vélip', à Voguéo, nous avons déjà enregistré en cinq ans une baisse de 32 % de la pollution de proximité et de 9 % des émissions de gaz à effets de serre.

Et cette mandature marquera une nouvelle impulsion avec la prolongation du tramway jusqu'à la porte de la Chapelle et l'aménagement de 200 kilomètres de pistes cyclables supplémentaires.

D'autre part, la place de la République et la place Clichy seront rénovées, pour accroître la place des espaces verts et favoriser les transports collectifs.

Et avec Autolib', pour lequel l'appel d'offres sera lancé dans les prochaines semaines, c'est une autre façon de vivre et de se déplacer dans la Ville que nous allons inventer avec 28 communes voisines.

Plus de 1.000 stations seront implantées dont 700 dans Paris intra muros et 3.000 véhicules électriques seront disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Ce projet, comme l'ensemble de notre politique des déplacements, répond à une logique claire que j'assume : offrir à chaque Parisien assez de choix et de liberté en matière de transport pour qu'il n'ait plus besoin de posséder une voiture.

Mais il faut élargir toujours l'échelle à laquelle on pense.

Nous avons ainsi beaucoup contribué, ces dernières années, au développement de l'offre de transport banlieue à banlieue et ce mouvement doit s'amplifier.

Nous y sommes particulièrement attachés avec la Région, et le syndicat des transports d'Ile-de-France en est l'instrument indispensable et précieux.

Autant dire que nous accueillons avec la plus vive inquiétude les projets de démantèlement et de déstabilisation du S.T.I.F. qui représentent non seulement une régression démocratique mais aussi une menace pour le cadre de vie des citoyens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mais le cadre de vie, c'est toute la ville, son dessin, sa conception, son paysage.

Et c'est ainsi l'ensemble de l'urbanisme parisien qui est inspiré par l'exigence environnementale.

Le P.L.U. constitue à cet égard, un outil essentiel de la mise en œuvre du plan climat.

Je pense aux écoquartiers qui intègrent la mixité sociale, la maîtrise des ressources naturelles et la lutte contre toutes les nuisances, en particulier le bruit.

Ainsi, la Z.A.C. "Batignolles" dans le 17^e arrondissement vise un bilan nul d'émission CO₂.

Ce résultat sera notamment atteint par le recours à la géothermie et au panneau solaire.

A la gare de Rungis, dans le 13^e, nous avons pour objectif une consommation d'énergie inférieure à 50 % de la réglementation thermique.

La Z.A.C. "Pajol" dans le 18^e, accueillera la plus grande unité de production photovoltaïque en centre-ville existant ce jour en France. Je tiens à mentionner l'opération pilote menée à Fréquel Fontarabie, dans le 20^e, qui vient d'être primée dans le cadre du programme national des écoquartiers.

Il s'agit d'une opération exemplaire d'installation de panneaux solaires, de récupération des eaux de pluie et de réhabilitation des logements sociaux.

La vérité est que le développement durable englobe tous les domaines de l'action municipale.

Ce n'est pas une question strictement environnementale.

C'est un enjeu social car les plus fragiles sont aussi les plus exposés à la crise écologique.

Dans cet esprit, l'isolation des bâtiments réduit la consommation énergétique et donc les charges locatives des ménages.

En outre, une mission créée au C.A.S.-V.P., vise à garantir à chacun l'accès au chauffage, à l'eau chaude et à l'électricité.

L'aide "Paris énergie famille", qui bénéficie à plus de 30.000 ménages permet de soutenir dans leurs dépenses d'électricité et de gaz les foyers non imposables.

C'est donc bien un enjeu social et aussi un défi économique pour l'emploi et la croissance mais pour une croissance écologique.

Les écoactivités représentent d'ores et déjà 112.000 emplois en Ile-de-France. Elles sont donc bien l'un des instruments les plus puissants pour combattre le chômage et nous pouvons aller beaucoup plus loin et nous fixer des objectifs très ambitieux.

C'est en effet un secteur d'innovation, de créativité et d'intelligence collective.

Notre Ville y croit et s'y implique avec force. Nous utilisons donc tous les leviers, y compris bien sûr ceux de la commande publique. Ainsi, tous les marchés de prestations et de fournitures gérés par la Direction des achats nouvellement créée intégreront des clauses contraignantes de développement durable.

Mais je tiens à insister sur un point : sans l'engagement actif réel de chaque Parisienne et de chaque Parisien, l'objectif serait imparfaitement atteint.

C'est pourquoi nous avons lancé, ces dernières années, plusieurs campagnes de communication pour encourager les ménages et les entreprises à maintenir leur température intérieure à 19 degrés maximum.

De même, nous travaillons à des mesures incitatives pour amener chaque foyer à trier systématiquement ses déchets et à ne pas laisser couler l'eau inutilement. Oui, mes chers collègues, le développement durable est bien une responsabilité collective.

Je remercie très sincèrement Anne HIDALGO, Denis BAUPIN et l'ensemble de l'Exécutif de mener ce combat, car c'en est un, et de le mener de façon efficace et solidaire.

La planète doit faire face collectivement à une urgence, assumer une prise de conscience et affronter les défis avec ténacité. A son échelle, consciente de ses responsabilités de métropole, notre ville y prend toute sa part.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je donne d'abord la parole à Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce débat sur le développement durable se tient à un moment particulièrement crucial, crucial pour tous ceux qui vivent sur notre planète et qui y vivront dans les décennies qui viennent.

Nous sommes, vous l'avez rappelé, à quelques semaines d'un rendez-vous très important. En effet, lors de la conférence sur le changement climatique de l'Onu qui se tient à Copenhague du 7 au 18 décembre prochain, les responsables gouvernementaux devront se montrer à la hauteur de l'urgence et des attentes. Car le constat est là, accablant : le règlement climatique est une réalité et nous en voyons tous les jours les effets dévastateurs de par le monde. Selon l'ONG "Oxfam", le dérèglement climatique est à l'origine de la mort de 300.000 personnes chaque année dans le monde, et ce chiffre pourrait s'élever à 500.000 prochainement si rien n'est fait.

Il y a donc, comme "Les Verts" l'ont dit et répété depuis de nombreuses années, urgence à agir et non plus uniquement déclamer.

Face à ce constat, la communauté scientifique internationale a fixé un impératif clair à nos dirigeants. Stabiliser le climat à un niveau de réchauffement inférieur à deux degrés, en réduisant très sensiblement le niveau d'émission de gaz à effet de serre, sous peine de conséquences environnementales et humanitaires majeures pour l'ensemble de la planète.

Pour cela, des engagements forts devront être pris par nos gouvernements, notamment et en priorité de la part des pays industrialisés qui ont une responsabilité historique dans ce domaine, et dont les émissions doivent impérativement décroître de 80 % d'ici 2050. Mais également par les pays émergents, qui ont aussi un rôle stratégique à jouer afin que leur légitime aspiration au bien-être puisse se faire dans le cadre de nouveaux modèles de développement, sobres en carbone et en énergie et donc respectueux de notre planète.

L'enjeu est énorme et nécessite une très forte mobilisation. Les villes ont un rôle essentiel à jouer en mettant en œuvre des politiques urbaines adaptées. En effet, près de 50 % de la population mondiale est urbaine. Et les villes sont parmi les plus gros contributeurs à la dégradation de l'environnement mondial. Comme tant de villes pendant des décennies, Paris a malheureusement vécu avec l'insouciance de ceux qui pensent que l'énergie est inépuisable, que la Ville doit aller toujours plus vite et consommer toujours plus, et donc gaspiller toujours plus.

Or la crise climatique, la raréfaction des ressources, tout particulièrement du pétrole, imposent de revoir profondément nos organisations, notre gestion, nos modes de vie de production et de consommation. Depuis 2001, vous l'avez rappelé, notre Municipalité, et "Les Verts" n'y sont pas pour rien, a pris plusieurs initiatives dans ce sens.

Nous avons agi en priorité sur les domaines particulièrement générateurs d'émissions, à savoir les transports des personnes et des marchandises et la consommation énergétique des bâtiments.

Le Plan climat, élaboré par Yves CONTASSOT et adopté en octobre 2007, a été une étape décisive. C'est en effet un plan ambitieux qui prévoit de réduire de 75 % nos émissions d'ici 2050, et qui en ce sens est parfaitement à la hauteur des enjeux qui seront discutés à Copenhague. C'est un plan cohérent, une feuille de route globale qui porte sur un grand nombre d'actions de la Ville de Paris, avec des objectifs précis.

Comme en témoigne votre communication, ce Plan climat est aujourd'hui très concrètement mis en œuvre et a permis à une vraie dynamique de s'enclencher. Ainsi, à l'heure où notre Gouvernement tarde à mettre en place concrètement les mesures envisagées dans le cadre du Grenelle de l'environnement, notre Municipalité est en mouvement et agit.

Vous l'avez précisé, avec le tramway, les couloirs de bus, Vélib', nous avons réellement inversé nos priorités en matière de déplacement. Et cela a porté ses fruits, puisque nous avons réduit de 25 % le trafic automobile à Paris, diminuant d'autant les pollutions atmosphériques et réduisant de 9 % les émissions de gaz à effet de serre.

Dans le domaine du bâti, très souvent à l'initiative des "Verts", la démarche haute qualité environnementale a fait son apparition dans les projets d'aménagement de la Ville. Des projets d'éco-quartiers ont émergé à Paris, dont l'un s'est vu récemment décerner un prix pour son excellence, comme vous l'avez rappelé.

Nous nous félicitons de voir que la rénovation thermique des 55.000 logements sociaux les plus énergivores est en marche avec 4.400 logements concernés pour cette année, auxquels s'ajoutent les 4.000 logements neufs conformes aux objectifs du Plan climat en 2009.

Il est également positif que la Ville se soit attelée, via différents dispositifs, à inciter à la réhabilitation des copropriétés privées. C'est un chantier colossal, puisque cela concerne au total 100.000 immeubles résidentiels ou tertiaires, et un défi ambitieux et compliqué puisque dans ce domaine notre action ne peut être que principalement incitative. Mais c'est une démarche qui doit être poursuivie et amplifiée, et nous nous y attelons.

Enfin, la rénovation thermique des équipements de la Ville de Paris est un précieux levier. A ce titre, la perspective d'un grand projet de réhabilitation de nos 660 écoles élémentaires est encourageante. Et l'effort devra se poursuivre dans ce domaine pour d'autres équipements municipaux, car nous devons nous montrer exemplaires dans ce domaine, et c'est une source potentielle d'importantes économies.

Vous citez encore l'alimentation biologique, qui a été introduite dans les menus des cantines scolaires, ainsi qu'une politique d'achat durable qui s'est mise en place avec l'introduction de clauses environnementales dans les marchés. Nous approuvons bien entendu ces démarches qui doivent se poursuivre et s'intensifier.

Dans le domaine énergétique, notre Municipalité a engagé un travail dans différentes directions. Ainsi le lancement, lors de ce Conseil de Paris d'un marché à performance énergétique concernant l'éclairage public, avec comme objectif de réaliser 30 % d'économie d'énergie d'ici 2020, est un signe encourageant.

La priorité accordée au développement des énergies renouvelables est également un point auquel les élus du groupe "Les Verts" sont particulièrement attachés. La géothermie, le solaire, le micro-éolien et la biomasse. A ce titre, vous évoquez la création d'une S.E.M. Energie qui témoigne de la volonté de notre Ville, d'agir et d'être efficace dans ce domaine. Projet que nous soutenons totalement.

La question énergétique est majeure, car le secteur de l'énergie, production, consommation des bâtiments et des véhicules, est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre à Paris. C'est donc un levier important d'action en matière de diminution d'émission de gaz à effet de serre. Mais c'est également une action importante d'un point de vue social, car la hausse prévisible des prix de l'énergie frappera en premier lieu les plus défavorisés.

D'un point de vue économique, c'est également un vrai plus pour Paris, car cela permettra la création d'emplois liés au développement des énergies renouvelables. Cela est également vrai en ce qui concerne la réhabilitation thermique des bâtiments ou le développement des transports collectifs.

La logique et les mesures que nous portons reposent sur le constat suivant : la crise, nous l'avons répété à de nombreuses reprises, est économique, sociale et environnementale. C'est donc bien une crise écologique. Les mesures pour y répondre doivent être respectueuses de l'environnement, doivent aller vers plus de justice sociale, venir en aide aux plus défavorisés et se concentrer sur l'efficacité économique, en privilégiant la création d'emplois non délocalisables.

C'est une démarche totalement différente des solutions proposées par ailleurs, notamment par notre Gouvernement qui propose, une fois la crise passée, de repartir sur d'anciens schémas de fonctionnement comme soutenir la filière automobile ou reprendre la consommation.

Ce type de politique n'est ni souhaitable ni tenable. C'est le sens de ce que nous avons indiqué lors du débat sur les orientations budgétaires de notre Ville, que nous avons eu le mois dernier, et ce sera aussi le sens des propositions que nous porterons à l'occasion de l'élaboration de notre budget 2010.

Aussi, et c'est pourquoi, sans verser dans la surenchère dont parfois on nous accuse, si nous nous réjouissons des différentes actions engagées par notre Municipalité, nous pensons que si nous souhaitons répondre efficacement au défi auquel nous faisons face, nous devons nous montrer plus ambitieux et plus audacieux dans les différents domaines que vous avez évoqués sur le contenu même des politiques que nous menons.

Ainsi, en matière de politique de déplacement, notre majorité municipale doit, certes, se réjouir de l'extension des tramways T2 et T3 et du succès de Vélib', mais au-delà, où en sont les nouveaux quartiers verts ? Où en est la poursuite du plan ambitieux d'aménagement de certains grands axes de la Capitale ? Où en est la multiplication d'aménagements cyclables sécurisés pour répondre à la demande d'un nombre grandissant de cyclistes ? Où en est la libération des voies sur berges à Paris que vous avez récemment évoquée mais sans la dater ? Où en est le développement du fret par voie d'eau et par le chemin de fer ?

Autant d'ambitions que l'on retrouvait dans le plan de déplacement de Paris adopté en février 2007, qui affichait des objectifs chiffrés, notamment la réduction de 60 % des émissions de CO² dues aux circulations dans Paris et l'augmentation à hauteur de 110 % et de 60 % du tonnage de marchandises entrant dans Paris par la voie d'eau et par le fer.

Je ne reviendrai pas sur la prolongation du tramway jusqu'à la porte d'Asnières, que nous avons promise aux Parisiens et qui, pour l'instant, ne voit pas le jour.

Toujours en matière de déplacement, nous regrettons la décision prise de geler la mise en œuvre du P.D.P. dans l'attente de la révision, au niveau régional, du plan des déplacements urbains, ce qui retarde considérablement la mise en œuvre des politiques prévues.

Nous notons au passage la grande discrétion de la Ville de Paris par rapport au processus de concertation en cours concernant le P.D.U., qui doit se poursuivre jusqu'en janvier prochain.

Ce document aura pourtant des répercussions sur la politique de déplacement parisienne et également sur le volet transport de marchandises, et la révision du P.D.U. d'Île-de-France constitue une opportunité majeure de développer un véritable schéma directeur et d'innover en utilisant les infrastructures existantes - le R.E.R., le tramway, le métro - en faisant évoluer les modes d'organisation des livraisons sur le territoire parisien.

Les Parisiens devraient être mieux informés, plus mobilisés par rapport au processus de concertation en cours. Cela nous renforce dans notre volonté de voir se resserrer la coordination avec la Région Île-de-France pour le que le P.D.U. réponde davantage aux attentes exprimées par les habitants de notre ville et de notre région.

Toujours concernant les déplacements au titre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, vous citez le projet Autolib'. Comme vous le savez, les élus Verts doutent du gain environnemental que l'on obtiendrait avec ce dispositif qui pourrait même se révéler contre-productif. Nous persistons à penser que la priorité devrait être accordée à l'autopartage, qui permet un usage mutualisé de voitures individuelles sans générer des déplacements inutiles comme Autolib'.

En matière d'urbanisme, nous persistons à penser qu'il n'est pas concevable d'afficher une politique volontariste en matière de consommation énergétique des bâtiments et d'aménagement d'éco-quartiers et de continuer à envisager dans le même temps la construction, à Clichy-Batignolles ou ailleurs, d'immeubles de grande hauteur qui sont, comme nous l'avons répété et démontré à de nombreuses reprises, parfaitement anti-écologiques du point de vue de la consommation énergétique et des matériaux utilisés.

En matière d'espaces verts, Paris est une des villes d'Europe les moins végétalisées alors que les besoins sont considérables. L'accroissement des îlots de chaleur urbaine, l'augmentation de la pollution et la perte de biodiversité peuvent être en partie compensés par une présence importante de végétaux. La recherche constante de végétalisation impulsée par Fabienne GIBOUDEAUX doit être accentuée. Par exemple, la pelouse Reuilly, dans le 12^e arrondissement, aujourd'hui très majoritairement minérale, pourrait être restaurée afin de devenir un réel espace vert prodiguant les bénéfices environnementaux nécessaires à notre ville.

Votre communication souligne enfin combien l'action de notre Municipalité est attachée à mieux prendre en compte les problèmes environnementaux auxquels nos concitoyens sont quotidiennement confrontés : pollution atmosphérique, pollution chimique, pollution de l'air intérieur, bruit. C'est une question cruciale à laquelle nous sommes particulièrement attachés et pour laquelle nous devons nous montrer volontaires, car réduire à la source l'exposition de nos concitoyens à ces pollutions est un impératif de santé publique. Rappelons à ce titre que plus de 3 millions de Franciliens sont quotidiennement exposés à des niveaux de pollution dépassant les normes sanitaires - un tiers de la population de notre Région.

Monsieur le Maire, l'effort de réduction de la circulation automobile doit donc se poursuivre et s'amplifier à Paris afin d'atteindre l'objectif de qualité de l'air fixé par le P.D.P. comme au niveau de la métropole. Une meilleure prise en compte de la pollution due aux particules fines était nécessaire, dût-elle mettre en cause les voitures diesel complaisamment répandues par notre industrie automobile.

Toujours dans ce domaine, la réduction de 95 % de l'usage des pesticides dans les parcs et jardins est une avancée considérable pour l'environnement parisien.

Nous notons également avec satisfaction l'engagement pris d'accompagner la mise en œuvre de la directive européenne REACH, d'un audit des usages de produits chimiques par les services de la Ville afin de leur substituer, chaque fois que cela est possible, des produits moins nocifs pour la santé et l'environnement.

Comment ne pas saluer aussi, Monsieur le Maire, la décision de supprimer dans les établissements de la petite enfance le recours aux biberons contenant du bisphénol A, annoncée par Christophe NAJDOVSKI ?

Nous voulons voir, Monsieur le Maire, dans l'ensemble de ces mesures, une application du principe de précaution.

Or, ce thème est curieusement absent de votre communication. Comme s'il fallait valoriser ces avancées en matière de santé environnementale sans indiquer pleinement la logique d'action qui les porte.

Comment ne pas s'étonner également que la question des ondes électromagnétiques et l'exposition des Parisiens à la téléphonie mobile soit absente de cette communication ? Or, la Municipalité parisienne a été très active dans ce domaine sous la précédente mandature, en signant une charte fixant un seuil d'exposition plus protecteur pour les Parisiens et depuis 2008, en organisant une conférence citoyenne sur cette question. Des inquiétudes et réserves ont été exprimées à cette occasion et nous nous devons d'y répondre.

Il faut également que nous respections nos engagements en tant que conseillers de Paris. Vous vous rappelez que l'an passé, nous avons fait adopter un vœu demandant que les illuminations de Noël commencent le 1er décembre et s'arrêtent à la mi-janvier. Or, nous pouvons tous constater que, par exemple, il y a plus de dix jours, donc bien avant la mi-novembre, plusieurs marchés, comme celui du poteau avaient déjà commencé les illuminations. La semaine dernière, deux de vos adjointes ont été invitées à venir inaugurer celles de Guy-Môquet, et ce soir, vous allez, je crois, Monsieur le Maire, illuminer les Champs-Élysées dix jours avant la date que nous avons retenu l'année prochaine. Je pense que quand nous prenons des engagements en faveur de l'environnement et d'autres sujets, nous devons impérativement les respecter, nous devons montrer l'exemple.

Pour conclure, le groupe des élus "Verts" souhaite à l'occasion de ce débat vous réitérer son soutien le plus total pour la politique de développement durable dont votre communication trace les contours mais vous le savez, nous demeurons des partenaires attentifs et exigeants pour que notre majorité municipale se montre exemplaire, volontariste et inventive.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais chers collègues, avant de poursuivre le débat, je suis informé à l'instant qu'un de nos anciens collègues est décédé très récemment : M. Jean Loygue.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Il était adjoint au Maire de Paris !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous informe donc du décès, que j'apprends à l'instant, d'un ancien collègue, et bien sûr, nous lui rendrons l'hommage qu'il mérite à la prochaine séance.

Je donne la parole à Mme BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la mise à l'ordre du jour de cette communication sur le développement durable nous semble répondre à une réelle exigence d'information, de clarification et d'action.

En réponse aux enjeux environnementaux et climatiques, la communauté internationale, poussée par les opinions publiques, semble prendre conscience de ces enjeux, comme en témoigne l'organisation de la conférence de Copenhague du 7 au 18 décembre prochain.

Il faut encore espérer, malgré les signaux défavorables qui nous arrivent, que ce sommet débouchera sur de nouveaux engagements, notamment en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre après l'échec du protocole de Kyoto.

Il faut dire surtout que le réchauffement climatique n'est pas une conséquence malheureuse du développement humain ou d'une sorte de folie collective. C'est l'incapacité essentielle du capitalisme à se sortir du productivisme qui fait mourir la planète. De cela, malheureusement, il ne sera pas question à Copenhague. Le capitalisme, c'est la marchandisation, le gaspillage, la destruction des ressources naturelles, le capitalisme, c'est l'asservissement de la nature à la logique du profit, le capitalisme, c'est la recherche de ce profit jusque dans la marchandisation des déchets et des produits toxiques qu'il produit en masse.

C'est un droit à polluer qui se monnaie, c'est la réduction de l'homme à sa dimension de consommateur et de matière première à exploiter.

Face à ce constat, le groupe communiste et élus de gauche veut porter l'exigence de réponses progressistes et ambiguës et une double critique sur les politiques actuelles. En effet, de pseudos alternatives fleurissent dans le paysage politique que l'on pourrait ranger dans la catégorie du capitalisme vert, ou encore "écocompatibles" qui s'épanouissent justement au sein des instances de l'Europe libérale.

Reconnaissons au libéralisme moderne une impressionnante capacité à s'adapter. Aujourd'hui, il parvient à tirer des bénéfices d'activités liées aux dérèglements environnementaux qu'il a lui-même créés.

La désertification progresse ? Aucun problème "Monsanto" vous propose des semences résistantes à la sécheresse si vous en avez les moyens et en ignorant totalement les incertitudes que nous avons sur les conséquences des O.G.M.

Au passage, rien ne change fondamentalement dans le monopole des grands groupes industriels et financiers ; ils ne font que passer d'un marché à un autre !

Le capitalisme vert, comme sa version précédente, n'est pas davantage porteur de progrès social et environnemental partagé. De nouveaux produits de consommation, qui participeraient à la préservation de la planète, font maintenant office de référence marketing absolue.

Enfin, le capitalisme vert n'est pas avare de leçons de morale et d'appels à la responsabilisation des personnes et des comportements et, pour cela, rien de tel qu'une taxe carbone, sorte de monstre politique dont l'auteur, Nicolas SARKOZY, est, pour mémoire, "l'homme qui n'a pas été élu pour augmenter les impôts".

Cet impôt s'annonce d'abord inefficace pour l'environnement, car il s'agit de faire comme si le problème principal était le comportement des consommateurs, alors que l'on sait que le problème est principalement au niveau de la production, de la distribution, bref, des entreprises. C'est là qu'il faut agir, parce que la question environnementale y passe bien après la rentabilité.

Ensuite, cet impôt frappera durement les plus défavorisés de nos concitoyens, les pénalisera dans leur accès à l'énergie, alors que les riches pourront payer.

C'est bien là l'un des axes de ce que nous dénonçons : le maintien des inégalités sociales présentes et à venir sous couvert de bénéfiques pour la planète.

L'urgence climatique est une réalité ; elle ne doit, cependant, pas servir d'alibi à une politique de régression sociale généralisée, à un système libéral qui se perpétue. Au contraire, elle doit donner lieu à de nouveaux modes de développement qui lient justice sociale et justice environnementale.

Ce système de domination s'appuie également, et c'est là notre seconde critique, sur un débat d'experts qui voudrait se substituer au débat politique. L'exposé scientifique est instrumentalisé ; il sert d'argument d'autorité et confisque le choix démocratique.

Contre cela, nous affirmons que la question environnementale ne doit être ni déshumanisée, ni dépolitisée. Dans ce système que nous dénonçons et que nous combattons, ce sont d'abord les plus démunis qui sont touchés par la détérioration de l'environnement, ce sont les moins favorisés qui sont le plus fréquemment touchés par les maladies professionnelles. Les techniques de management actuelles sont l'exact opposé d'un développement durable et solidaire.

Dans un système qui repose sur l'exploitation du plus grand nombre par un petit nombre, un système dans lequel la lutte est quotidienne pour ne pas tomber dans la précarité, le développement durable risque d'être toujours remis au lendemain.

C'est pourquoi, à l'échelle du territoire, notre engagement doit reposer d'abord sur la défense et la promotion de biens communs accessibles à tous. Ces biens communs sont l'eau, l'alimentation, un habitat digne, la mobilité, le savoir. Dans tous ces domaines, la Droite ne jure que par la privatisation et la concurrence. Nous pensons, au contraire, que l'action publique doit en favoriser le partage et l'usage éclairé.

A ce titre, notre Municipalité a impulsé des avancées dont nous nous félicitons. Ainsi, la mise en place d'un opérateur public, "Eau de Paris", dans le cadre de la municipalisation de l'eau ; là encore, un bien commun bradé par la Droite aux opérateurs privés. Nous sortons enfin de la privatisation du marché de l'eau et de son cortège d'opacité toujours en défaveur des usagers.

De même, les efforts considérables de notre Ville pour la mobilité de chacun et la participation financière majeure de Paris au sein du S.T.I.F., avec plus de 30 % des contributions des collectivités membres, et au plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France qui s'engage pour un montant total de 18 milliards d'euros.

Ce volontarisme de notre Municipalité de gauche tranche singulièrement avec l'absence des financements de la part de l'Etat qui, on le sait, refuse de mettre la main à la poche en ce qui concerne le développement des transports collectifs.

Le développement de l'offre des transports collectifs contribue à diminuer la place de la voiture dans les déplacements, ainsi qu'à réduire les inégalités territoriales, à améliorer les conditions de vie en banlieue par un développement solidaire dans le cadre de "Paris Métropole".

Outre le transport de passagers, il faut noter que les orientations de la S.N.C.F. concernant la branche fret de marchandises sont contraires aux objectifs de développement durable.

C'est pourquoi nous présentons un vœu demandant une autre politique du fret qui maintienne le dispositif du wagon isolé pour limiter la présence de poids lourds qui polluent l'air de la Capitale.

Dans le domaine de l'alimentation, le marché enregistre de juteux profits. On ne compte plus les enseignes commerciales proposant des produits, certes, de qualité, mais à des prix prohibitifs pour les moins favorisés des Parisiens.

Dans le même temps, un marché parallèle de produits périmés, vendus moins cher, se développe sous nos yeux.

C'est pourquoi le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche continue de porter le projet de halles alimentaires à Paris, proposant des produits issus de l'agriculture biologique à des prix maîtrisés.

Dans le but de répondre aux demandes croissantes d'une consommation alimentaire saine et responsable, nous demandons également par un vœu la mise en place d'une maison de l'agriculture paysanne et biologique, afin de développer les actions associatives telles celles du réseau des A.M.A.P. Ile-de-France.

Enfin, nous nous félicitons du travail mené à l'appui de notre Plan local d'urbanisme, par lequel nous intervenons sur la densité de notre Ville contre l'étalement urbain.

De la même façon, nous soutenons les objectifs en matière de rénovation et modernisation des équipements municipaux et des logements du parc social parisien, avec le chiffre de 50.000 logements réhabilités d'ici 2020. Ces travaux permettront de réduire les charges locatives. Nous souhaiterions, par conséquent, voir les bailleurs s'engager en ce sens, comme le propose un vœu présenté par mon groupe.

Je souhaite, enfin, réaffirmer le soutien du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche aux propositions inscrites dans cette communication sur le développement durable et j'espère que les améliorations que nous proposons pourront être adoptées, afin que justice sociale et environnementale aillent de pair.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans votre communication, vous consacrez 27 pages au développement durable. Comme l'a dit Cécile DUFLOT, tête de liste des Verts en Ile-de-France, en parlant du bilan de Jean-Paul HUCHON, "c'est un bilan saupoudré".

Le vôtre, Monsieur le Maire, en est le décalque ; c'est un catalogue, un caléidoscope de propositions ; un grand nombre de thèmes sont énumérés, mais cela ne suffit pas à faire oublier que cela fait huit ans que vous êtes le Maire de cette Ville ; en huit ans, beaucoup aurait pu être fait, notamment depuis les annonces du Plan Climat que nous avons voté, tous, en 2007.

Tel n'a pas été le cas.

Alors, très vraisemblablement, pour préparer cette communication, la plupart des services et un grand nombre de vos adjoints ont été mobilisés ; tous sauf un : l'adjoint aux finances, puisque ce texte est vide de tout engagement financier.

Nous sommes à un mois à peine du débat budgétaire et dans cette communication qui recouvre de nombreux aspects de la politique municipale, et c'est bien normal, il n'y a aucune précision budgétaire, aucune référence financière. C'est un peu comme une vitrine qui serait remplie d'articles à vendre, sans étiquette pour en indiquer le prix.

En fait, cette communication, c'est, comme vous les aimez, un exercice d'habillage sans annonce véritablement nouvelle et, surtout, sans financement précis.

La dimension métropolitaine est quasiment absente du texte, un comble à l'heure du Grand Paris.

En revanche, vous avez fait le choix de présenter le développement durable, qui est un objectif unanimement partagé sur nos bancs, comme un dossier clivant et une source de polémiques, notamment en attaquant l'Etat, mais en passant totalement sous silence l'action dynamique du Gouvernement en matière de développement durable.

Je citerai, mais vraiment rapidement, pour mémoire, la Charte de l'Environnement, adoptée en février 2005, qui place la sauvegarde de l'environnement au même niveau que les Droits de l'Homme, le Grenelle de l'Environnement, le paquet énergie, adopté sous la présidence française de l'Union ou encore l'implication de la France dans la préparation du sommet de Copenhague en décembre prochain.

Pour revenir à nos affaires parisiennes, en ce qui concerne le Plan Climat, deux ans après son vote, aucune précision en termes de financement global n'est toujours disponible, l'Agenda 21 a été mis de côté, contrairement à ce qui a été prévu et en dépit de plusieurs vœux de notre groupe à ce sujet et surtout, vous refusez systématiquement l'évaluation de toute action dans tous les éléments de la politique municipale, ce qui empêche toute vue globale et toute modification susceptible d'être utile, tant votre politique est, par définition, la seule qui ne peut pas être amendée quels qu'en soient les résultats.

Alors, pour être précise, je voudrais souligner, parmi d'autres, trois incohérences.

La première se situe au niveau du management. Cette communication nous annonce la création d'une S.E.M. pour le développement des énergies renouvelables. A l'heure des économies budgétaires, vous souhaitez créer un nouvel organisme, alors même que l'Agence pour le climat, qui était annoncée en 2007 pour une somme de 400.000 euros si mes souvenirs sont bons et dont cela devait être un des objectifs n'est pas encore mise en place.

Deuxième incohérence, il est indiqué au bilan 2008 des S.E.M. que les accédants pourront financer le Plan Climat. Depuis, nous n'avons rien vu ; aucun bilan chiffré sur les engagements des bailleurs sociaux, par exemple. Le Plan Climat prévoyait pourtant 21,6 millions d'investissement pour réduire la consommation énergétique des logements sociaux, une impérieuse nécessité en matière d'économie. Où sont-ils passés ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais vous le dire dans un instant.

Mme Laurence DOUVIN. - Troisième incohérence, nous ne voyons pas trop de connexion entre l'annonce de la création d'un Institut des Métropoles Durables et d'autres. Nous suivons également avec vigilance le projet et aussi le coût de l'Institut d'Etudes Avancées de M. MISSIKA dans le 4e arrondissement. Nous savons, par ailleurs, que vient d'être lancé par la Commission européenne un groupe de travail sur la ville durable qui comporte une déclinaison française et nous demandons, de notre côté, la création d'un organisme qui permettrait de suivre et d'évaluer la politique parisienne, un objectif concret et qui serait tout à fait utile.

Donc, Monsieur le Maire, en dépit de ces grandes annonces et quand on regarde cette fois-ci votre bilan, on voit que les choses sont quand même assez médiocres et que les Parisiens continuent de trouver leurs rues sales, bruyantes, leur air pollué et la circulation un problème permanent. La Capitale apparaît toujours comme un concentré de pollution. Sur l'air, ce qui est vraiment frappant, c'est que vous ressortez les chiffres de 2007 qui étaient déjà basés sur une véritable dissimulation avérée, du fait que les avancées étaient très majoritairement dues aux progrès technologiques des constructeurs des véhicules et non aux effets de votre politique de régulation, qui est faite par les encombrements et par la pénurie de stationnements essentiellement.

Quand la vitesse diminue, ce qui est le cas, les polluants émis sont multipliés et la consommation de carburant augmente aussi.

Alors, est-ce vraiment ce que vous voulez encore augmenter, comme vous venez de nous le dire, avec vos projets sur la place de la République, par exemple, ou bien, pire encore, dans l'état actuel des transports franciliens, sur l'avenir du souterrain des Tuileries ?

Comment pouvez-vous faire, par ailleurs, comme si les détours à n'en plus finir, qui sont liés aux rues découpées tête-bêche, n'existaient pas ? Comment pouvez-vous passer sous silence les kilomètres supplémentaires effectués par les riverains qui rentrent chez eux et ne trouvent pas à se garer ? Comment pouvez-vous nier la pollution supplémentaire que ces automobilistes génèrent malgré eux ? Et à qui fera-t-on croire que la pollution atmosphérique diminue, tous paramètres confondus, alors qu'il y a des encombrements permanents dans certaines zones et qu'il y a une explosion des deux-roues motorisés dont vous êtes directement responsable ?

Or, on sait bien qu'en plus de la dangerosité qui leur est, hélas, constitutive, les deux-roues motorisés sont une source non négligeable de pollution.

Vous avez parlé du bruit : le bruit, première revendication des Parisiens en termes de nuisance. Là, nous attendons la mise en œuvre d'une écologie sociale vraiment accessible à tous et qui se traduise par la couverture du périphérique, par exemple, dont nous avons souvent parlé dans cette Assemblée - dois-je évoquer à nouveau celle du 17e, entre autres ? -, une politique bien plus ambitieuse d'isolation des fenêtres et de changement des revêtements bitumineux. Manifestement, ces domaines ne sont pas une priorité pour vous en matière de financement. C'est bien dommage, parce que ce sont celles des Parisiens, c'est tout simplement leur vécu quotidien.

Sur la circulation et les transports, Monsieur le Maire, arrêtez cette polémique électoraliste qui affirme la déstabilisation du S.T.I.F. ! Je vous cite : "une régression démocratique, une menace pour le citoyen". C'est complètement faux. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité du plan de mobilisation qui réponde aux urgences en matière de transport, sur le prolongement de la ligne 14 d'Orly à Roissy et sur le soulagement qu'apportera à la circulation parisienne l'existence d'un nouveau réseau de transport collectif circulaire qui va desservir les pôles de compétitivité.

A Grand Paris, grands projets et organisation à la mesure d'une ambition que le Président de la République nous a confiée. Sans cette impulsion, sans son impulsion, cette ambition n'existerait pas.

Quant aux marchandises, domaine souvent oublié, nous attendons des annonces concrètes en matière d'espaces logistiques. J'avais déjà eu l'occasion d'en faire au sein de cette Assemblée, avec des propositions précises, comme par exemple la zone "Bercy-Charenton-Poniatowski". Je n'ai jamais reçu aucune réponse, comme si ces propositions ne suscitaient ni réactions ni réflexion.

En matière de circulation durable, ce que les Parisiens demandent, par exemple, ce sont des taxis non polluants. Je n'en trouve aucune trace dans vos intentions. Il pourrait y avoir aussi une incitation pour les artisans à l'achat d'un véhicule non polluant.

Par contre, nous sommes abreuvés de déclarations sur 'Autolib', un système conçu, je le rappelle, sans aucune concertation au niveau du Conseil de Paris, puisque notre Assemblée va être privée de tout débat à ce sujet sur ces modalités. J'y reviendrai. Et ce, au profit d'un système qui favorise, quoi que l'on puisse dire, encore l'utilisation d'une voiture par commodité au lieu de la réserver, comme dans l'autopartage, à une utilisation mutualisée et raisonnée.

Le transport durable passe par le développement de l'intermodalité à tous les niveaux et pour tous les modes, pour les personnes comme pour les marchandises, avec le développement de bus électriques, le covoiturage, l'autopartage et le développement des modes doux en toute sécurité.

Mes collègues interviendront sur l'ensemble des autres domaines.

Je terminerai en disant que les villes attractives et compétitives sont celles qui sont durables et ce sont celles qui mettent l'écocitoyen vraiment au centre des décisions d'une concertation qui est permanente et d'une utilisation respectueuse et réfléchie des ressources pour les générations à venir.

Une ville durable, c'est un sujet trop important, un enjeu social trop important pour être traité à la légère.

Vous avez parlé d'urgence et de défi, ce n'est pas ainsi que l'on y répond, c'est par des engagements forts, précis et financés, au service d'un nouveau modèle de développement auquel je crois que tous les Parisiens sont vraiment désireux de s'associer.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chère Madame, en vous écoutant, j'ai pris acte qu'effectivement notre divergence majeure depuis huit ans - cela ne m'a pas échappé -, c'est la place de la voiture dans la ville, puisque vous avez mis en cause tous les aménagements que nous faisons pour qu'il y ait moins de voitures.

Deuxièmement, vous dites que vous ne voyez pas les illustrations concrètes et vous prenez comme exemple les bailleurs sociaux. Donc, il vous a échappé - pourtant, je l'ai rappelé dans la communication - que durant cette année 2009 qui se termine, 4.400 logements auront fait l'objet de travaux d'isolation dans le parc social. Et - cela, on va le débattre à la prochaine séance -, il y en aura 4.500 en 2010.

Voilà ! Donc, je voulais vous dire que c'était concret.

Madame BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, le développement durable sera une préoccupation nouvelle et prise en compte par tous.

Or, il nous semble, à nous, élus du Mouvement républicain et citoyen, que les choses sont plus complexes que cette apparence.

De tous temps, lorsque les gouvernements étaient responsables, ils préparaient l'avenir. Cela va des forêts plantées sous le règne de Louis XIV au programme du Conseil national de la Résistance qui reconstruisait l'avenir de notre pays à travers des actions publiques, appuyées sur des services et un secteur public forts, sur l'organisation de la recherche, sur le développement des transports ferroviaires, pour le fret comme pour les voyageurs par la création de la S.N.C.F., et on pourrait multiplier ces exemples.

Mais les "décideurs" ne sont pas toujours aussi responsables et l'appât du gain, bref, les profits financiers de quelques-uns ont souvent pris le pas sur un développement maîtrisé, profitant à l'ensemble de la population.

Car, dans développement durable, chacun des deux termes a un sens et une valeur, chacun des deux termes est un choix de société.

Ce sujet est souvent médiatiquement abordé à travers la question du climat, de la préservation de la couche d'ozone, du pillage des ressources naturelles. De conférences en sommets et en protocoles, de Rio à Kyoto ou Poznan et dans le cadre de la préparation de Copenhague, il apparaît clairement que le poids et l'action des Etats-Unis et de la Chine seront déterminants. Cela est révélateur de deux difficultés :

- la volonté ou non de s'opposer au profit-roi,

- la possibilité ou non des pays en voie de développement de choisir un système respectueux de l'environnement qui soit en même temps facteur de progrès et de progrès social.

Il n'en reste pas moins que nous avons notre rôle à jouer. Notre pays a un rôle à tenir.

Je ne cache pas mon scepticisme sur la manière dont il le fera, ne serait-ce qu'en référence au Grenelle de l'Environnement dont la mise en œuvre est d'une étonnante lenteur. Ne parlons pas du refus du Gouvernement d'appuyer la Ville et la Région dans la mise en place de projets aussi significatifs en matière d'environnement que le tramway ou le développement des transports collectifs en Ile-de-France.

Je suis réservée également quant à l'impact social des mesures gouvernementales et je me contenterai d'évoquer le mécanisme de la taxe carbone.

Je suis également très sceptique sur la volonté de la Droite de participer à ce combat alors qu'elle marchandise tout : de la santé aux transports, des communications à l'éducation, de l'alimentation à l'énergie. Donner des leçons sur les Droits de l'Homme quand on met des centaines de milliers de salariés au chômage, cela n'est pas crédible. Le capitalisme n'a pas changé, même quand on le qualifie de "vert" et qu'il se jette sur les nouveaux marchés qu'offre l'écologie.

Le Principe 11 de la Conférence de Rio soulignait que - je cite - "les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en voie de développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié".

J'ajouterai donc qu'en interne, un pays ne peut imposer à sa population "un même coût économique et social injustifié".

Il est parfois de bon ton de railler ceux qui polluent mais ceux qui polluent, pourquoi le font-ils ?

Certaines professions, c'est vrai, le font pour optimiser leurs gains. Alors, changeons les normes, comme cela a commencé à se faire dans l'agriculture.

Les particuliers, eux, polluent souvent parce qu'ils n'ont pas le choix et si l'on donnait le choix à un salarié entre une voiture qui consomme peu et une voiture qui consomme beaucoup au même prix, le choix serait vite fait. Si l'on proposait d'isoler à peu de frais son habitation, je ne connais personne qui préférerait payer une facture d'électricité plus chère. Si un ouvrier perd deux heures dans les bouchons le matin et le soir, c'est qu'il a une autre raison de le faire, me semble-t-il, que de ne pas aimer les transports en commun.

Bien sûr, il reste quelques inconscients, mais il ne s'agit que de cas isolés. Prenons garde de ne pas stigmatiser des comportements qui sont des conséquences sociales et non des choix individuels.

Attention, ne cherchez pas, à travers mon discours, à trouver un alibi à l'immobilité. Et Paris n'est pas immobile. Paris agit et même assez exemplaire, car Paris promeut l'idée d'un développement qui réduit la pression sur l'environnement en même temps que les inégalités sociales.

Que fait Paris ?

50 % des émissions de gaz à effet de serre à Paris sont conséquences des transports. Eh bien depuis 2001 Paris invente une nouvelle politique des déplacements. D'abord, des transports publics. C'est la réalisation du tramway des Maréchaux lors de la précédente mandature, ce sera sa prolongation jusqu'à la porte de la Chapelle en 2012. C'est, en lien avec le S.T.I.F., qu'il finance à 30 %, la question des réseaux bus et métro. Je pense entre autres à l'amélioration indispensable et urgente de la ligne 13, au prolongement de la ligne 14 et d'Eole, à l'extension du programme Mobilien, à l'accroissement de l'offre de bus particulièrement en banlieue car Paris n'est pas une ville égoïste et repliée sur elle-même.

Je souligne dans le cadre de la démarche "Paris Métropole", la nécessité de l'augmentation des transports publics banlieue/banlieue qui serait favorable à Paris en participant à la décongestion de ces transports en commun comme à la diminution de sa circulation automobile.

Ensuite le développement des circulations douces. Inutile de revenir sur le succès de Vélib', sur les espaces civilisés ou piétonniers, sur le réseau cyclable si ce n'est pour souligner la baisse de 32 % de la pollution et de 9 % des émissions de gaz à effets de serre en cinq années, lors de la précédente mandature.

Notre Municipalité agit également de manière multiforme en ce qui concerne la circulation automobile. Outre le fait d'agir pour que le recours à l'automobile ne soit pas systématique, elle mettra prochainement en place Autolib' dont les tarifs devraient être compétitifs par rapport à la possession d'un véhicule individuel. Vous savez, Monsieur le Maire, combien nous sommes attachés à ce que des industries automobiles installées en France puissent répondre à l'appel d'offres. Non seulement parce que nous sommes très préoccupés par la défense de l'emploi mais aussi parce que le bilan carbone d'une voiture fabriquée en France n'est pas comparable à celui d'une voiture fabriquée et importée de Corée.

Après la question des transports, celle de l'énergie, la question de l'épuisement des énergies fossiles comme celle de l'indépendance énergétique est à l'ordre du jour.

Vous le savez, nous ne sommes pas, contrairement à nos amis Verts, pour l'arrêt brutal des centrales nucléaires. D'abord, parce que nous croyons que le progrès scientifique se maîtrise. Ensuite, parce que nous remarquons que l'indépendance énergétique de la France est un facteur d'indépendance tout court et qu'il n'y a pas de démocratie sans indépendance.

D'autres pays n'ont pas fait ce choix, ils achètent aujourd'hui notre électricité plus propre que celle issue du charbon ou du pétrole.

Cependant, je l'affirme, il faut cesser d'opposer cela au développement d'autres formes d'énergie et principalement des énergies renouvelables. Quant à notre ville, dans ce domaine de compétence elle aborde ces questions par les deux bouts. Celui des sources d'énergie comme celui des économies.

Les sources d'énergie dites propres sont diverses. Le solaire : les bailleurs sociaux ont déjà installé 4.000 mètres carrés de panneaux, ils en ont 9.000 en projet, 25.000 sont étudiés sur les bâtiments municipaux où les éco-quartiers sont mobilisés. La géothermie, en lien avec la C.P.C.U. permettra le chauffage de 12.000 logements dans le 19e et des études sont en cours sur la Z.A.C. "Clichy Batignolles".

Notons également l'utilisation des eaux usées ou le développement du recours à la méthanisation et la valorisation des boues, sources d'énergie et la chasse au gaspillage. La Ville s'occupe d'abord de son patrimoine, avec des diagnostics sur l'ensemble de ses bâtiments. Cette démarche sur l'Hôtel de Ville a permis une baisse de 14 % de la consommation d'énergie.

On imagine le résultat lorsque l'ensemble des 3.000 bâtiments aura été couvert.

La rénovation de l'habitat est aussi un axe central de la réduction de la consommation, de la mobilisation des bailleurs sociaux à l'aide à la rénovation des immeubles privés, en particulier pour les propriétaires modestes. De nombreuses pistes sont explorées, de nombreuses actions ont déjà été entreprises. Citons l'éclairage public où l'action menée par l'équipe municipale depuis 2001 a permis une réduction de 8 % de la consommation.

Se soucier du développement durable, c'est aussi se soucier des personnes et de leur cadre de vie. D'abord, le cadre de vie des Parisiens. C'est la biodiversité en milieu urbain ; l'effort de végétalisation des toitures et des façades est considérable, il contribue par ailleurs à l'isolation et limite l'impact des changements climatiques.

C'est la création d'"Eau de Paris", et je veux saluer sur cette question le travail remarquable de Mme Anne LE STRAT, qui permettra de rendre la gestion de cette ressource naturelle plus écologique et plus solidaire. Seul le service public de l'eau peut se fixer pour but de préserver la qualité de l'eau à un coût abordable pour l'utilisateur.

C'est l'attention portée à une moindre production de déchets et à leur élimination avec une ambition de réduire les déchets de 15 % en 2020.

C'est aussi le développement de l'alimentation bio. La Ville agit dans le domaine scolaire et aide la Région à convertir des terrains agricoles franciliens au bio. Il ne faut cependant pas se cacher que cette qualité alimentaire n'est pas pour l'instant accessible à tous.

C'est la volonté d'améliorer la qualité de l'air intérieur avec le Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris : des études sont menées dans 28 crèches et vont être menées dans une trentaine d'écoles. Qualité de l'air intérieur et de l'air extérieur, financement d'études sur les particules fines et travail avec la Préfecture de police.

C'est enfin, la lutte contre les nuisances sonores, de l'isolation à l'aménagement de l'espace, la Municipalité va vers un plan de prévention du bruit.

Le souci de l'emploi, ensuite, car oui l'emploi est des axes de développement durable d'activité.

Ce secteur est porteur de diverses formes d'activité. Des emplois sans qualification qui remettent les gens dans le circuit du travail et participent à l'insertion professionnelle et sociale : ressourcerie, tri des déchets, recyclage d'objets et tout ce qui tourne autour de l'économie sociale et solidaire.

Des emplois liés à la nécessité d'adapter notre habitat. Je pense à l'aide qu'apporte la Ville aux métiers du bâtiment.

Enfin, des emplois d'avenir, innovants, et hautement qualifiés. Je me réjouis du soutien de Paris au futur Institut des Métropoles Durables, au projet "Innov'Eco" ou à "Durapol".

Enfin, notre souci est grand que les justes préoccupations écologistes n'oublient pas les difficultés de nos concitoyens qui subissent la crise.

Aussi ai-je été particulièrement attentive au fait que vous souligniez, Monsieur le Maire, que je cite " Les principes fondateurs de l'action municipale constituent une signature politique qui ne dissocie à aucun moment les enjeux environnementaux des enjeux sociaux ".

Il faut bien noter que les plus défavorisés sont les premiers atteints par les effets néfastes de la dégradation de l'environnement mais qu'en même temps ils sont souvent dans l'incapacité financière de participer à la lutte contre celle-ci.

La Ville a parfaitement pris en compte cette réalité en mettant en place différentes aides telles que l'augmentation de 21 % par rapport à 2007 du Fonds de solidarité logement en ce qui concerne le volet énergie ; des dispositifs de solidarité pour le paiement des factures d'énergie "Paris énergie famille", dont le coût s'élève annuellement à 7 millions d'euros et qui concerne 30.000 ménages. J'en terminerai là en saluant les efforts, réalisations et prises en compte par notre Municipalité des divers aspects d'une politique de développement durable qui prépare l'avenir sans exclure les plus démunis du présent, sans augmenter les difficultés de la masse de nos concitoyens qui subissent une crise dont la fin ne se profile guère à l'horizon contrairement aux déclarations gouvernementales.

Notre conception n'est pas celle d'une sacralisation de la planète, mais d'une optimisation par l'homme de son environnement, afin qu'il la préserve et en préserve les ressources pour son propre bien être. Nous nous retrouvons parfaitement sur le premier principe édicté par la Conférence de Rio : "les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable".

Paris et sa Municipalité ne l'oublient pas, et c'est bien.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur Jean-Marie CAVADA, vous avez la parole.

M. Jean-Marie CAVADA. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Beaucoup de choses intéressantes ont déjà été dites dans cette enceinte ce matin, certaines sont contenues dans votre propre déclaration, d'autres notamment ont été soulignées par nos collègues M. Sylvain GAREL ou Mme DOUVIN.

Le développement durable, vous l'avez dit en ouverture de votre intervention, est un impératif qui pèse désormais sur l'humanité entière. Nous en sommes ici, je l'espère, tous conscients. Pourtant, jamais depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, une question aussi fondamentale pour notre avenir n'a été posée à l'ensemble du monde en général, aux blocs régionaux en particulier, à notre pays et à nos grandes métropoles dans le détail.

Il m'apparaît donc indispensable d'inscrire plus profondément votre action d'avenir en matière de développement durable, dans ce débat sur la perspective de la conférence de Copenhague qui ne sera en fait qu'un réel premier pas, et qui durera sans doute bien longtemps. Car, par delà le contexte médiatique, la logique à laquelle se raccroche cette lutte, pour l'inflexion vers le développement durable, mérite que l'on fasse quelques rappels.

Bien sûr, il s'agit d'une question mondiale et tous les acteurs doivent y participer. Mais il s'agit aussi d'actions beaucoup plus localisées. La question du changement climatique est si grave que, par delà, la crise écologique dans laquelle nous nous allons entrer mais nous sommes déjà entrés, va nous entraîner vers des catastrophes humanitaires. Je rappelle, pour mémoire, la forme la plus visible des désastres écologiques qui n'ont pas été maîtrisés : ce sont les réfugiés climatiques, des personnes qui n'ont pas de statut et qui déjà, au nombre de plusieurs dizaines de milliers actuellement, ont absolument dû changer de pays et n'ont ni passeport ni identité.

Entre nos habitudes de mode de vie et la prise de conscience individuelle, entre les intérêts immédiats des Etats et la prise de conscience des grands blocs régionaux d'influence sur la planète, nos difficultés demeurent difficiles à lever. Et c'est la raison pour laquelle nous nous ne serons pas de trop à donner l'exemple.

Dans ce domaine notamment, permettez-moi de suggérer, Monsieur le Maire, chers collègues, un volontarisme plus fort pour cette Ville. Pourquoi je me permets de dire cela ? Quand on va dans un certain nombre de pays nordiques, quand on se rend en Allemagne, il ne peut de bonne foi échapper à personne, et sans possibilité de contestation possible, que nous ne sommes pas du tout en avance. Je citerai pour exemple la ville de Fribourg qui a réalisé, il y a maintenant à peu près trente ans, ce que nous n'avons pas encore réellement fini de faire.

Je citerai pour autre exemple la Ville de Hambourg que beaucoup d'entre vous, et notamment ceux qui s'intéressent de plus près à ces questions, connaissent extrêmement bien.

Paris peut-elle agir ? Non. Elle ne peut pas se dispenser d'emboîter le pas à une politique gouvernementale, qu'on la conteste ou non, extrêmement volontariste dans ce domaine, et elle ne peut pas s'exonérer d'appliquer sèchement, radicalement, les directives de l'Union européenne qui, à travers le monde, est certainement le bloc géopolitique qui a le plus travaillé et décidé sur ce sujet.

Nous avons donc, les uns et les autres, un rôle moteur. Je voudrais rappeler là la réussite du paquet climat énergie du Conseil européen de décembre 2008 qui, entre parenthèses, que cela plaise ou non, a été stimulé, organisé et défendu par la présidence française de l'Union et qui a permis de mettre en place, avec d'autres pays volontariste de notre Union, une stratégie européenne.

Une démarche volontariste a été mise en place pour préparer Copenhague. Il ne faut peut-être pas en attendre monts et merveilles, mais il ne faut pas non plus oublier deux choses : c'est un très bon début et cette action ne va pas s'arrêter à la fin de Copenhague, c'est-à-dire quelques jours après son début.

Le but de Copenhague, ce sont les fameux trois 20 : 20 % d'émission de CO² en moins, 20 % d'énergie renouvelable et 20 % d'efficacité énergétique d'ici 2020. Le point sur lequel je voudrais, par ailleurs, insister est notre devoir d'unité, d'une sorte d'élan national, pour organiser une inflexion du développement durable, sans sacrifier à la tentation si commode de la récession économique.

De ce point de vue, permettez-moi de vous demander deux choses, Monsieur le Maire. Pourquoi la Ville ne s'engage-t-elle pas de façon plus beaucoup systématique dans le bilan énergétique et thermique des habitations et des espaces de bureau ? Deuxièmement, pourquoi la Ville hésite-t-elle et ne s'engage-t-elle pas de façon plus systématique dans la mise en place, la formation et l'accompagnement des nouveaux emplois à caractère économique qui vont évidemment être nécessaires dans l'organisation du développement durable.

Dans ce qui va se jouer à Paris comme à Copenhague, le Gouvernement est aux avant-postes et il faut qu'il le demeure. Son alliance avec le Brésil est extrêmement intelligente, il ne faut pas lui nuire. Vous savez que nous aurons à vaincre les résistances de quelques grands blocs qui ne voient pas leur intérêt de la même manière, Etats-Unis et Chine pour ne commencer que par ceux-là.

Je veux dire que le soutien des élus de la Capitale est essentiel. Ils devraient passer par-dessus leurs divisions partisans pour montrer que cette ville, qui a beaucoup d'atouts dans un certain nombre de domaines, veut prendre la tête de l'inflexion du développement durable, qu'elle ne "mégote" pas sa transformation et qu'elle mobilise ses énergies. Ce que je veux dire aussi, c'est que Paris sera exemplaire si elle le décide. La continuité des mandats permet cette action, et nous serions beaucoup à vouloir nous joindre à cette action.

Vous l'avez souligné, le rôle des villes est majeur. L'esprit du dernier sommet des villes et des régions en a d'ailleurs fait la démonstration. Les partenariats entre grandes zones urbaines, les accords sur les bonnes pratiques, les échanges d'expériences sont à ce titre cruciaux. Je n'ai pas la même adoration pour les manifestations un peu symboliques du développement durable. Je ne pense pas que les plans de circulation, s'ils sont un bon début, résolvent tout. Quant aux éoliennes, je demande à voir ce que cela donnera.

Il apparaît en tout cas nécessaire de les développer afin de pouvoir en tirer tous les enseignements. Isoler l'action de notre Ville ne peut pas non plus l'être dans le cadre de "Paris Métropole", et encore moins dans le cadre du Grand Paris. C'est un tout, et l'on ne peut que s'étonner - les électeurs finiront d'ailleurs par nous sanctionner sur ce sujet - que ces trois entités sur le sujet du développement durable ne se rapprochent pas de façon plus volontariste. Je pense que nous n'avons pas d'avenir dans ces divisions, par ailleurs que je trouve un peu sectaires.

Voilà ces différentes choses que je voulais dire, en essayant de m'extraire de tout esprit partisan et en relevant très fort que des choses très importantes commencent à se dire dans cette enceinte, à quelque bord qu'elles appartiennent. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.)

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'urgence de la crise écologique et sociale n'est plus à démontrer. A quelques jours du sommet crucial pour l'avenir de notre planète qui va se tenir à Copenhague, je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler que volonté politique, courage, mais aussi pragmatisme, sont indispensables pour faire face au défi environnemental.

La révolution du développement durable, c'est d'abord une rupture. Une rupture avant tout avec une politique archaïque, comme celle menée à Paris durant vingt-cinq ans, véritable caricature de ce qu'il ne faut plus faire, c'est-à-dire celle d'une capitale au bord de l'asphyxie, celle de la logique du tout voiture, des autoroutes urbaine, de la pollution et de ses conséquences sur la santé des plus fragiles. Et j'ai été très étonné ce matin d'entendre une sorte de nostalgie par rapport à cette politique menée pendant vingt-cinq ans, celle du tout voiture.

Une rupture aussi avec un aménagement du territoire favorisant l'étalement, le déséquilibre urbain, l'absence de mixité sociale avec par exemple des emplois à l'Ouest et des logements à l'Est. C'est pourquoi la construction d'une métropole durable a constitué une priorité constante de l'action municipale dès 2001. Elle s'est fondée sur un modèle de développement plus solidaire, conciliant les trois piliers indissociables que sont la protection de l'environnement, la justice sociale et l'efficacité économique.

C'est ce modèle qu'il nous faut renforcer en utilisant tous les leviers dont dispose notre collectivité, et la communication que vous nous avez adressée, Monsieur le Maire, montre que telle est bien l'action poursuivie par notre Municipalité.

Construire la ville durable suppose de vivre, c'est-à-dire de produire, de consommer, de se déplacer, de construire avec des modes totalement différents d'il y a 20 ans. Reconnaissons que la mise en œuvre de cette perspective n'est pas des plus aisées compte tenu des habitudes que nos sociétés ont contractées.

Bien entendu, pour y parvenir, il faut de nouvelles règles, de nouvelles normes, des dispositifs contraignants, comme le mentionne cette communication.

Mais il faut aussi de la créativité, de l'innovation, et des dispositifs incitatifs. Car notre conviction, c'est que pour instaurer un développement véritablement durable, nous devons autant convaincre que contraindre. C'est que la norme, pour être crédible, donc appliquée, doit parfois être assortie d'un accompagnement ou d'une incitation.

De ce point de vue, le plan climat parisien, qui est le véritable moteur de cette mutation profonde, et les nombreuses actions qui l'accompagnent se révèlent particulièrement pertinents.

Dans la perspective du "facteur 4", la ville s'est en effet fixée des objectifs très ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique à Paris, bien au-delà d'ailleurs des objectifs européens.

Pour y parvenir, elle prépare consciemment l'avenir en encourageant l'innovation sous toutes ses formes, en aidant à la mutation du tissu productif de notre métropole et en encourageant de nouveaux modes de consommation. C'est sur cet aspect du développement durable que je voulais insister ce matin. En anticipant sur ce qu'on appelle maintenant la croissance verte, la Ville de Paris a aidé massivement les entreprises franciliennes des secteurs innovants comme ceux de la réhabilitation thermique de l'habitat ou du développement des énergies renouvelables.

Les éco-activités, qui constituent un gisement d'emplois considérable, des emplois d'avenir, durables et non délocalisables dans les filières industrielles et du bâtiment, représentent aujourd'hui plus de 100.000 emplois en Île-de-France avec un chiffre d'affaires de 17 milliards d'euros, soit près de 50 % du chiffre d'affaires français dans ce domaine.

Je tiens d'ailleurs à citer rapidement quelques exemples de cette politique pour des secteurs comme celui du bâtiment. Afin d'aider les entreprises, notamment par des programmes de formation professionnelle, à prendre toute leur part à l'accélération du Plan climat parisien en ce qui concerne l'adaptation des logements privés à la lutte contre le réchauffement climatique, la Ville de Paris a signé dès 2007 une convention avec les fédérations professionnelles du bâtiment, favorisant le développement de la filière éco-bâtiment.

De même, si environ 30 % des travaux de rénovation des bâtiments de la Ville sont aujourd'hui réalisés par des P.M.E., la Municipalité souhaite aller plus loin. C'est pourquoi elle a signé le pacte P.M.E. dans le but de favoriser leur accès à la commande publique, en particulier sur des thématiques liées au Plan climat.

Je tiens également à évoquer ce matin le très bel exemple de réussite incarné par le succès de Greenext, société incubée au sein de "Paris Pionnière", l'incubateur au féminin, fortement soutenu par la Ville de Paris depuis quatre ans, et qui ne cesse de grandir.

Créée il y a deux ans, cette société a développé une solution innovante en proposant aux industriels et aux distributeurs une méthode de calcul et d'analyse de l'impact carbone grâce à l'élaboration d'une base de données unique comprenant le profil CO₂ de 500.000 produits de consommation courante. Elle leur permet ainsi de répondre efficacement et à moindre coût aux obligations réglementaires qui se préparent et contribuent à favoriser l'intégration des enjeux environnementaux dans les produits et les services.

Ce bel exemple de conciliation entre les enjeux environnementaux et les objectifs économiques démontre bien la nécessité d'une intervention publique forte à travers notamment des dispositifs d'accompagnement, de financement et d'hébergement des entreprises, mais également à travers des impulsions telles que le Plan climat et la commande publique.

Mais la Ville de Paris n'est pas seule. Faire le choix de prendre un temps d'avance pour une métropole durable, répondre à l'impératif de changement implique aussi d'instaurer des partenariats nouveaux entre tous les acteurs. En lien avec la Région Ile-de-France, l'Institut des métropoles durables verra bientôt le jour. Il s'agira de constituer un réseau scientifique, pluridisciplinaire, avec les grandes métropoles du monde, les universités et les laboratoires de recherche publique et privée. Ce réseau aura pour ambition de devenir un pôle mondial d'excellence de la recherche sur le développement durable, l'innovation et la vie moderne et solidaire, en partant, et j'insiste, de questionnements concrets posés par les responsables des grandes métropoles et des entreprises.

L'innovation est encore au rendez-vous en matière de mobilité, de déplacements et de développement de transports propres. Je ne reviendrai pas sur les réalisations municipales en cours, comme l'extension des pistes cyclables et la poursuite du tramway des Maréchaux, mais je ne peux pas passer sous silence le projet Autolib', qui a sans doute contribué à l'accélération d'une offre de véhicules électriques non polluants.

Mes chers collègues, je crois que cette communication apporte la preuve que Paris, comme d'autres métropoles mondiales d'ailleurs, sait apporter des réponses concrètes au défi vital du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Bien sûr, les engagements passés et ceux à venir annoncés dans ce document nécessiteront des moyens budgétaires et financiers. Il nous faudra les mobiliser, c'est-à-dire ne pas suivre l'exemple de l'État.

Car alors que le Grenelle de l'Environnement devait permettre une accélération des engagements de l'Etat en faveur du développement durable, force est de constater que son budget ne tient pas ces promesses pour 2010.

Pire, ce budget, dont les crédits votés il y a une dizaine de jours représentent une augmentation de moins de 1 % par rapport à l'an dernier, supprime 1.300 emplois alors que de nombreuses administrations manquent cruellement d'agents.

Au lieu du budget vert promis par le Premier Ministre, les Français auront en réalité droit à un budget noir. La rupture environnementale tant annoncée par Nicolas SARKOZY n'a donc pas eu lieu, et en Ile-de-France, le refus persistant de l'Etat de contribuer financièrement à l'effort que nécessitent des projets structurants comme l'extension du tramway des Maréchaux ou le plan de mobilisation régional de 18 milliards pour les transports nous font également plus que douter de ses réelles ambitions en faveur du développement durable.

Si l'Etat continue ainsi à ne pas assumer son rôle tout en persistant à asphyxier les collectivités locales, c'est toute la politique environnementale de notre pays, pour les années à venir, qui se retrouvera mise en danger.

Pour conclure, mes chers collègues, je dirai que, loin des tenants du productivisme dérégulé, de la décroissance malthusienne ou de l'immobilisme, Paris prend une nouvelle fois un temps d'avance en renouvelant globalement la manière de penser la ville et en agissant pour une capitale et une métropole durable.

Et c'est bien par notre vision renouvelée de l'action municipale que nous servons le mieux l'ambition politique de solidarité et de progrès que nous portons pour Paris.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, chers collègues.

A la veille du sommet de Copenhague, cette communication sur le développement durable, en témoignant de l'ensemble des engagements pris par la Ville au travers du plan climat, met en valeur une réelle volonté politique de contribuer à répondre aux défis.

Et nous devons tous nous féliciter de ces premiers résultats, comme la forte diminution de la pollution au dioxyde de carbone et des émissions de gaz à effet de serre.

Le débat d'aujourd'hui doit aussi nous permettre de prendre le temps du recul et de la confrontation de nos analyses.

Je souhaiterais attirer votre attention sur la notion même, ambiguë selon nous, du développement durable, et aborder deux pistes à approfondir : la question du réaménagement du territoire pour réduire les déplacements domicile-travail et les enjeux de l'éco-construction.

Mais commençons par rappeler que la catastrophe écologique n'est pas un phénomène naturel ; c'est bien le capitalisme productiviste mondialisé qui a précipité l'urgence écologique déjà enclenchée par deux siècles de croissance industrielle.

Nos économies restent fondées sur l'exploitation exponentielle des ressources naturelles non reproductives. Ces constats doivent nous amener à remettre en cause le dogme de la croissance. Dans un monde fini, une croissance sans fin est une illusion.

Il faut se le dire, la notion de développement durable est une notion ambiguë. Sans remise en cause du système capitaliste, elle permet la reconversion du capitalisme en capitalisme vert, ouvre de nouveaux marchés, de nouveaux secteurs d'exploitation et de sources de profit.

La question écologique, n'en déplaise à nos amis "Les Verts" engagés dans Europe Ecologie, avec des réflexions sur une alliance en direction du MoDem, ne peut se placer, selon nous, au-dessus du clivage gauche/droite. Ce sont les mêmes logiques de marchandisation, de recherche du profit maximum, qui engendrent toutes les crises : financières, économiques, sociales et écologiques.

Alors, Emmanuelle BECKER l'a bien démontré en démontant les logiques de la taxe carbone et des droits à polluer tout à l'heure, soyons convaincus qu'on ne peut s'en remettre à la logique du marché ou à la seule responsabilisation individuelle pour répondre aux enjeux posés.

La transition écologique nécessite une planification politique qui s'engage dans le dépassement du capitalisme.

Au niveau de Paris Métropole, de la Région, de la Ville, nos politiques seront d'autant plus efficaces qu'elles seront pensées en rupture avec les logiques capitalistes, consuméristes et productivistes.

Nous devons également prendre conscience qu'il devient urgent de faire décroître certaines de nos consommations, ce que fait la Ville en matière de consommation énergétique, ce qu'elle va pouvoir faire grâce à la création de la Régie publique de l'eau en faveur des baisses de consommation d'eau.

Alors là, j'ai envie, mes chers collègues, de vous faire une petite parenthèse, avec un exemple bien concret relatif à l'achat et à la consommation responsable.

Cas pratique : faut-il, dans la ville, encourager dans nos crèches le recours à des couches jetables écologiques ou intégrer les couches lavables ? A travers cet exemple, la première solution nous condamne à l'hyperconsommation et enrichit les entreprises qui développent ce nouveau produit. La seconde, au contraire, s'est avérée bien plus intéressante vis-à-vis de l'empreinte écologique. Alors, osons l'innover !

Monsieur le Maire, nous avons, dans le 20e, une crèche volontaire, un médecin coordonnateur P.M.I. favorable et des conseils de parents enthousiastes ; donnons-leur le feu vert ! Ce serait un bel exemple en faveur de la réduction des déchets.

Mais les transitions écologiques nécessaires à l'échelle de la Région et de Paris Métropole et de la Ville nécessitent également de repenser nos politiques urbanistes. Contre l'étalement urbain, la clef du problème réside dans la ville dense, mais encore faut-il repenser en son sein la mixité de l'ensemble des activités.

Regarder le projet du Grand Paris de Christian BLANC et de Nicolas SARKOZY, avec ses pôles économiques compétitifs et son Grand Huit, cette concentration de spécialisations des zones, les zones économiques, les zones d'habitat, les zones commerciales, participe de cette logique libérale de mise en concurrence territoriale. La spéculation immobilière y est reine et au bout de la chaîne, ce sont toujours les mêmes qui se trouvent confrontés à des déplacements subis domicile - travail sans cesse plus longs. Quand on travaille pour un S.M.I.G., on ne choisit pas où on réside, on s'en va là où les loyers sont moins chers. Paris voit converger chaque jour, ainsi, 900.000 migrants travailleurs quand 200.000 Parisiens se rendent en banlieue pour le travail.

Nous développons les transports publics, nous diversifions les modes de déplacement peu ou non polluants ; c'est une très bonne chose, mais l'ensemble de nos efforts ne sera pas suffisant si nous ne repensons pas l'aménagement du territoire avec cet objectif de réduction des déplacements subis en relocalisant emplois, logements, services publics.

Paris doit porter l'ambition au sein de "Paris Métropole" de la lutte contre les inégalités territoriales et la prise en compte des enjeux écologiques.

La redistribution des richesses entre les territoires devra être accentuée, en guise de compensation au non-respect de ce droit à la réduction de la distance domicile - travail sur le court et moyen termes.

Les territoires qui concentrent trop d'activités devront décroître leur intensité économique, tout en augmentant l'offre de logement, pendant que des territoires plutôt résidentiels devront accueillir des activités économiques et culturelles essentielles en leur sein.

Aussi, au sein même de notre Capitale, priorité doit être donnée à la relocalisation des activités et des logements ensemble. Cette mixité d'activité est au cœur des projets portés comme la Z.A.C. "Masséna", le réaménagement de Paris Nord-Est ou la Z.A.C. des "Batignolles".

Ces distances domicile - travail à Paris font l'objet d'études. Faisons de la réduction domicile - travail un indicateur de nos politiques de réaménagement du territoire, mais cela nécessite également que l'ensemble des arrondissements joue le jeu, que notre opposition municipale cesse, à l'Ouest, de s'opposer à notre politique en faveur du logement social. Nous n'avons pas besoin d'arrondissement Neuilly intra-muros !

Nous sommes engagés dans les éco-quartiers, la végétalisation des toitures et de l'espace public, les énergies renouvelables, la protection de la biodiversité en milieu urbain.

Aussi, nous nous engageons à baisser la consommation énergétique des logements et des bâtiments en prévoyant des travaux de rénovation et d'isolation thermique.

Mais, mes chers collègues, ne croyons pas qu'il suffit de débloquer des fonds publics et de faire appel à la norme H.Q.E. dans nos constructions nouvelles pour avoir réussi la transition écologique.

La norme H.Q.E. permet à de grandes multinationales, aujourd'hui, de verdir leurs profits en proposant des matériaux chers à la provenance lointaine et au bilan carbone désastreux.

Aujourd'hui, l'Etat va subventionner légèrement le petit propriétaire, pendant que le locataire paye la facture salée due à la mauvaise performance thermique de son logement.

Grâce à l'Etat et à nos collectivités, les gros producteurs vont gonfler leur carnet de commandes. C'est toujours du capitalisme vert.

Alors, mettons en débat une solution plus juste, sociale, écologique, et plus efficace, pour une transition énergétique et bioclimatique dans l'habitat.

L'Etat devrait créer un secteur public de l'éco-construction, les Français devraient s'approprier de manière collective un fabricant, un distributeur de matériaux et un constructeur pour la réalisation des logements et bâtiments publics et, en attendant, soyons plus exigeants dans nos cahiers des charges en matière d'appels d'offres sur la nature et la provenance des matériaux, réactualisons la convention signée entre la Ville et les fédérations du bâtiment afin d'y intégrer les formations nécessaires à la bioclimatique et à l'éco-construction et formons également nos administrations et nos élus, contribuons à la relocalisation d'une filière des matériaux sains et au bilan carbone minimal, incitons à l'approvisionnement local pour la construction locale.

Le soutien des entreprises artisanales de l'économie sociale et solidaire aux régies de quartier, à l'artisanat local et aux P.M.E. est à poursuivre et encourager dans ce secteur dominé par les grands groupes.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Pourquoi ne pas porter l'ambition de créer avant la fin de la mandature une régie publique de l'éco-construction qui nous permettrait de construire à prix coûtant et dans le strict respect des normes environnementales et sociales que nous souhaitons ?

Si la volonté publique est au rendez-vous, le potentiel d'emploi est très important, nous devons contribuer à faire basculer l'ensemble de la société de l'idéologie béton bitume vers l'idéologie bioclimatique et de nous réapproprier l'habitat, besoin fondamental pour l'émancipation sociale que nous voulons.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Brigitte KUSTER, pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, la mairie du 17e ayant inscrit le développement durable au cœur de son action, c'est donc naturellement et avec entrain que je me suis inscrite dans ce débat.

Avec mes collègues de l'U.M.P., quelle ne fut pas notre surprise de constater l'écart entre les déclarations de la communication, sorte d'inventaire à la Prévert du développement durable, et la réalité.

A vous entendre, Paris serait presque la Ville modèle de l'après-Kyoto. J'ai bien peur que nous en soyons loin.

Mais juste avant d'en venir au cœur de mon propos, à savoir, entre autres, le prétendu éco-quartier des Batignolles, permettez-moi dès à présent de trouver particulièrement déplacée la référence dans votre communication à la crèche Truffaut comme modèle de bâtiment municipal en matière de panneaux photovoltaïques, car, à ce jour, la crèche Truffaut n'a toujours pas ouvert. Je suis certaine que les 150 familles du 17^e sur le carreau depuis maintenant deux mois, sans mode de garde pour leur enfant, jonglant entre R.T.T., congés et baby-sitter dans le meilleur des cas, ont également hâte que vous veniez inaugurer ces panneaux photovoltaïques.

Ce n'est qu'après être intervenue à maintes reprises avec Hervé BENESSIANO et Jeannine d'ORLANDO, mon adjointe à la petite enfance, pendant deux mois que la situation va enfin se débloquer.

Alors, de grâce, par respect pour les familles, adaptez votre communication à la réalité du terrain !

Mais revenons aux Batignolles. Vous le rappelez, Monsieur le Maire, il doit s'agir, en principe, d'un éco-quartier, le plus grand éco-quartier parisien même, cité à maintes reprises dans votre communication comme un modèle du genre. Cet objectif, soutenu et porté par la précédente majorité du 17^e, avait, à l'époque, fait l'objet d'un consensus. C'est même une démarche que nous continuons d'encourager, tant au niveau de l'arrondissement qu'au niveau parisien. Un vœu a d'ailleurs été déposé en ce sens par Jérôme DUBUS pour que soit engagée une démarche d'éco-quartier pour la Z.A.C. "Bercy-Poniatowski" et je ne doute pas une seconde que vous en refusiez le principe, mais, aujourd'hui, concernant les terrains "Clichy Batignolles", force est de constater que nous nous écartons dangereusement des objectifs inhérents à un éco-quartier.

Permettez-moi de vous rappeler les composantes d'un éco-quartier.

Premièrement, la réduction des consommations énergétiques, notamment en termes d'habitat ; deuxièmement, la réduction des consommations d'eau ; troisièmement, la limitation de la production des déchets ; quatrièmement, l'action en faveur de la diversité ; cinquièmement, la desserte en transports en commun.

Alors, certes, un parc de 10 hectares est au cœur de ce programme. Particulièrement apprécié des riverains, il sera à terme, sans nul doute, un atout pour le quartier, et même au-delà.

Certes, un système de collecte pneumatique des déchets mais aussi un système de récupération des eaux pluviales seront opérationnels sur ce site.

Et je tiens, d'ailleurs, à saluer ces initiatives de la Ville de Paris, particulièrement innovantes, appuyant et apportant incontestablement au projet global une réelle valeur ajoutée.

Certes, les bâtiments seront dotés de panneaux photovoltaïques, mais, Monsieur le Maire, il manque un facteur essentiel à ce projet, je dirais même vital : une desserte en transports en commun à la hauteur du quatre-vingt-unième quartier de Paris.

Et sur ce sujet, contrairement à vos déclarations ou à celles de votre adjointe aux transports, vous n'êtes pas au rendez-vous. Il ne suffit pas de déclarer que vous êtes un des principaux financeurs du S.T.I.F., il faut agir et proposer des solutions concrètes aux problèmes de desserte de nos territoires.

Vous le savez, la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", ce sont près de 25.000 habitants et salariés, sans compter les visiteurs de la Cité judiciaire et de la police judiciaire. Or, à ce jour, le prolongement de la ligne 14, "Météor" n'envisage qu'un arrêt à la porte de Clichy et ce n'est pas suffisant. Et nous ne cesserons de le dire dans toutes les instances compétentes, il faut un arrêt à Cardinet. C'est vital pour le Sud de la Z.A.C., vital pour les quartiers environnants, Saussure-Pereire, qui souffrent déjà d'un manque criant de dessertes en transports en commun, vital pour désaturer la ligne 13.

Voilà un geste fort en matière de développement durable. Voilà un combat que vous devriez mener dans l'intérêt des Parisiens.

Je compte, de mon côté, sur la concertation qui s'ouvrira en janvier pour que vous entendiez enfin les attentes des habitants de ces quartiers.

Mais, Monsieur le Maire, le développement durable va au-delà de critères d'urbanisation et du schéma de transports. Le développement durable, c'est aussi et surtout la recherche d'une certaine qualité de vie et d'un bien-être collectif. Or, au-delà des économies d'énergies ou encore de la biodiversité, je ne suis pas certaine que votre projet d'aménagement de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" tende au final vers une réelle qualité de vie. C'est, avec la carence annoncée en matière de transports en commun, ce qui m'inquiète le plus en tant que maire. Comment va vivre ce quartier ? Comment ce quartier va-t-il s'insérer dans son environnement ?

Vous êtes vous seulement posé ces questions ?

J'aurai l'occasion d'en reparler lors de ce Conseil et à bien d'autres occasions d'ailleurs, mais je vous pose la question : où est la cohésion sociale de ce projet ? Où est la mixité sociale d'un programme qui prévoit 55 % de logements sociaux au détour d'un amendement au Conseil de Paris la dernière fois ? Où est la cohésion sociale d'un programme qui prévoit la construction de dix tours de 50 mètres de logements sociaux ? Mesurez-vous la responsabilité qui est la nôtre ? Qui est la vôtre ? En tout cas, je mesure la responsabilité qui est la mienne, celle d'un maire d'arrondissement qui, avec sa majorité municipale, ne cessera de dénoncer auprès des habitants du 17^e les aspects néfastes de ce projet.

Pour nous, le développement durable rime avec environnement mais également qualité de vie, harmonie et esthétisme. Et non ! Des immeubles de logements sociaux de 50 mètres ne remplissent pas ces objectifs inhérents à tout projet dit durable. Car, vous le savez, les bailleurs sociaux porteurs de projets d'habitation n'auront jamais les financements suffisants, compte tenu notamment des surcoûts liés aux normes environnementales, pour construire des immeubles de 50 mètres à la fois esthétiques, durables et novateurs.

Et c'est pourquoi nous déposons un vœu vous demandant de surseoir à ce projet.

Et nous aurons beau libérer notre imaginaire, comme vous nous y invitez, Madame HIDALGO, lors du dernier Conseil, ces immeubles ne pourront pas répondre à ces attentes.

J'ai pu constater d'ailleurs, lors d'un jury d'architecture sur un immeuble de la Z.A.C. "Cardinet-Chalabre", les difficultés que rencontre "Paris Habitat" pour répondre à la fois aux objectifs économiques, environnementaux et esthétiques.

Monsieur le Maire, plutôt que de libérer notre imaginaire, nous vous demandons tout simplement de prendre vos responsabilités et de mesurer les risques à venir sur un quartier qui sera finalement tout, sauf un éco-quartier, parce qu'un éco-quartier bénéficierait d'un habitat harmonieux et durable et parce qu'un éco-quartier bénéficierait d'une desserte satisfaisante en transports en commun.

De plus, en tant que maire du 17^e, je regrette, alors que nous avons fait acte de candidature pour que notre arrondissement expérimente l'opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments - l'étude de l'A.P.U.R. montrait d'ailleurs que les conditions y seraient favorables - que vous ayez refusé.

Et, enfin, comment ne pas évoquer le fait qu'à ce jour l'enquête publique concernant la couverture du périphérique "Ternes-Champerret" n'est toujours pas lancée ? Laurence DOUVIN l'a rappelé tout à l'heure.

Alors, Monsieur le Maire, s'il vous plaît, ici comme ailleurs, ne reculez pas devant vos responsabilités !

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Nous poursuivons avec le groupe Centre et Indépendants.

Monsieur SAINT-ETIENNE, à vous la parole.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais faire deux remarques préalables de forme sur cette communication.

Tout d'abord, sur la façon dont vous traitez l'action gouvernementale, qui est pourtant à la pointe sur le développement durable.

Comme si le Grenelle de l'Environnement n'était pas une action inédite dans notre pays : la France est pourtant le seul Etat, parmi les dix premières puissances de la planète, à avoir entrepris une démarche d'une telle ampleur.

Comme si le plan "justice-climat", notamment vers le continent africain, n'était pas une initiative sans précédent pour un meilleur équilibre et partage des ressources dans le monde.

Comme si la France n'avait pas effectué un travail colossal pendant sa présidence de l'Union européenne pour parvenir à une position commune sur le climat.

Deuxième remarque de forme : vous vous octroyez très facilement des mérites. Cette communication nous dit au fond : si les choses n'avancent pas assez vite, c'est la faute du Gouvernement et si des avancés existent, c'est par la seule action municipale. C'est faire preuve de peu de modestie ou même de simple bon sens. Parce que, certes, la pollution au dioxyde de carbone a bien diminué à Paris de 32 % entre 2001 et 2007, mais vous ne pouvez pas l'imputer à votre seule politique de couloirs de bus. Si les émissions de CO² ont baissé, c'est, au moins aux deux tiers, sous l'effet mécanique des avancées technologiques, des nouvelles normes européennes de motorisation et du renouvellement des véhicules.

Sur ce point, les incitations fiscales de l'Etat, notamment le bonus/malus et la prime à la casse, et son travail avec les constructeurs ont donc commencé à payer.

Voilà un simple exemple pour montrer que les succès sur le Plan du développement durable ne nous appartiennent pas.

Quant au devoir d'exemplarité de la Ville, auquel vous prétendez, l'incroyable retard sur le contrôle de l'amiante des bâtiments municipaux devrait vous conduire à plus de modestie.

Sur le fond, je crois qu'il est important de définir ce que l'on entend par "développement durable", comme d'autres orateurs l'ont fait précédemment, parce qu'il y a parfois certaines ambiguïtés dans son utilisation.

Notre vision du développement durable, tout d'abord, ne peut être en aucun cas la décroissance. Ne pas prendre en compte le besoin, l'exigence même de croissance, c'est sacrifier l'homme. Au moment où la crise nous montre l'effet de la décroissance non voulue, avec le chômage associé, on voit bien que vouloir casser le développement économique, c'est une attaque directe contre le bien-être du peuple, notamment le bien-être des classes populaires.

L'économie du développement durable représente un potentiel formidable pour notre Capitale. Elle est dès aujourd'hui un vivier considérable d'emploi et un des principaux moteurs de la croissance de demain.

Sur ce plan, votre approche du Grand Paris vous met en contradiction avec vos objectifs affichés. Car, comment se prétendre favorable au développement durable et se montrer à ce point opposé au projet de métro automatique de Christian BLANC, qui n'est par ailleurs qu'un élément du projet global de Grand Paris. Il prévoit, ce projet, la création d'un grand pôle pour les biotechnologies et les sciences de la vie, et également à l'Est de Paris un pôle dans le domaine des nouvelles technologies environnementales et des éco-industries.

Les choix qui seront retenus parmi les propositions des dix cabinets d'architectes urbanistes pour le Grand Paris, ce travail de réflexion ayant été commandité par le Président de la République et par personne d'autre, permettront bien d'imaginer une métropole conciliant modernité et environnement.

Voilà, Monsieur le Maire, on perçoit bien le délicat exercice auquel vous vous prêtez. Vous vous attribuez le développement durable et le bénéfice de la politique du Gouvernement français en ce domaine, ce qui ne manque pas de sel, alors même que votre action dans ce secteur est critiquable, notamment dans ce qui est de votre domaine de compétence, comme le montrent, par exemple, vos retards sur la suppression de l'amiante dans les bâtiments municipaux. Entre les dissensions au sein de votre majorité et le volontarisme des propositions gouvernementales, on observe un Exécutif parisien qui peine à trouver sa place et qui substitue l'emphase à l'efficacité.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Romain LÉVY, orateur du groupe socialiste.

M. Romain LÉVY. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, mes chers collègues, j'ai souhaité intervenir sur le volet logement, domaine dans lequel notre collectivité est particulièrement active et cela permettra, en outre, à Mme DOUVIN d'être un peu mieux informée.

Effectivement, le Maire de Paris a tenu, avec Jean-Yves MANO, son adjoint, à concilier l'exigence de création de logements sociaux et les préoccupations environnementales en développant une offre de logements durables et de qualité dans une stratégie globale de justice sociale et de respect de l'environnement.

L'objectif de financer 40.000 logements sociaux dans la mandature, soit plus de 6.000 par an, s'accompagne d'une réflexion systématique sur la qualité environnementale et la sobriété énergétique, sur la mixité sociale et fonctionnelle des programmes, sur leur insertion urbaine et la qualité de vie qu'ils apportent. Cela était indispensable, car la question du logement est au cœur des préoccupations environnementales de notre Ville. Le patrimoine bâti parisien est à l'origine de 27 % de nos émissions de gaz à effet de serre, les postes chauffage, électricité et eau chaude générant en outre les plus importantes consommations d'énergie.

Très tôt, notre Municipalité s'est saisie de cette question, se lançant dès 2004 dans un bilan carbone qui lui a permis d'améliorer sa connaissance de l'impact environnemental du territoire et de mesurer l'importance de l'empreinte écologique liée au logement. Il a conduit à l'élaboration du Plan Climat qui fixe de nouveaux objectifs exigeants de performances énergétiques des bâtiments et invite les bailleurs sociaux à s'engager sur une réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre, sur leur parc, entre 2004 et 2020.

Cette volonté forte a permis d'insuffler une nouvelle dynamique dans le dialogue avec les maîtres d'ouvrage, les architectes et les entreprises, et à repenser la façon de concevoir le logement en positionnant l'innovation technologique au cœur de nos projets.

Elle a permis aux bailleurs, dans un secteur réputé difficile à faire évoluer, d'apparaître comme les moteurs du changement des pratiques. Cette valorisation des techniques constructives novatrices s'est accompagnée d'un renouvellement de l'écriture architecturale dans notre Capitale.

Une visite au Pavillon de l'Arsenal, mes chers collègues, vous permettra de constater que les exigences environnementales peuvent rimer harmonieusement avec esthétique et créativité.

Dès 2006, notre Municipalité invitait les bailleurs à avoir une démarche de Haute Qualité Environnementale pour leurs programmes. Le Plan Climat favorise depuis la production massive de logements sociaux économes en énergie. En construction neuve, les objectifs fixés, de 50 kilowatts-heure par mètre carré par an dépassent les normes du label français le plus exigeant, le BBC, et nous donnent plusieurs années d'avance sur les objectifs de la loi Grenelle 1.

Dès janvier 2010, la S.I.E.M.P. livrera, dans le cadre de sa mission d'éradication de l'insalubrité, la première opération de construction répondant à ces exigences, impasse Daunay, dans le 11e arrondissement.

Pour ce faire, des procédés novateurs ont été utilisés, tels que les façades à double peau de verre, des panneaux solaires couvrant 30 % des besoins en eau chaude. J'insiste sur ce dernier point qui, outre son aspect environnemental, permet aux locataires de faire des économies sensibles et répond à notre engagement de réduire leurs charges et de lutter contre la précarité d'un grand nombre de ménages, qui ne peuvent plus faire face aux dépenses de chauffage et d'électricité.

Je veux également citer la première opération de logements sociaux à énergie positive, menée par la R.I.V.P., rue Guénot, dans le 11e, utilisant également l'énergie solaire pour la production d'eau chaude et d'électricité.

Les 80 kilowatts-heure par mètre carré et par an fixés dans le cadre des opérations de réhabilitation d'immeubles anciens dégradés sont plus difficiles à atteindre. Mais là encore, les bailleurs parisiens ont relevé le défi, et dès la fin de cette année sera livrée, avenue du Général-Bizot, dans le 12e arrondissement, une opération de 18 logements s'y conformant grâce à une isolation extérieure des façades, à l'utilisation de panneaux solaires, à une toiture et des murs végétalisés.

Pour atteindre de tels objectifs, les bailleurs se sont fortement investis dans la promotion des innovations techniques et dans la valorisation des procédés constructifs employant des matériaux durables. Evoquons la filière bois avec la livraison au premier trimestre 2010 du premier immeuble social de quatre étages en structure bois, rue du Mont-Cenis dans le 18e arrondissement, qui comprendra des procédés d'isolation intérieure en laine de bois et en chanvre.

La production d'au moins 30 % des besoins domestiques en eau chaude, obtenue par l'installation de panneaux solaires ou l'utilisation du photovoltaïque pour la production d'électricité, se développe de plus en plus.

Il n'est pas étonnant que l'objectif de 1.800 logements sociaux programmés répondant aux exigences du Plan Climat soit dépassé de près de 50 % avec 2.666 logements s'y conformant, tous bailleurs confondus.

Ce sont 3.150 logements neufs ou réhabilités, atteignant les objectifs du Plan Climat qui devraient être financés pour 2009.

Venons-en au développement des éco-quartiers. Véritables morceaux de ville, ils témoignent d'une démarche urbaine transversale avec leur programmation ambitieuse tant sur le plan social que sur le plan environnemental avec leur approche éco-responsable.

Le Maire de Paris l'a dit tout à l'heure, notre collectivité vient d'être primée dans le cadre du programme national des éco-quartiers pour l'opération "Fréquel - Fontarabie" dans le 20^e arrondissement. Le défi confié à la S.I.E.M.P. était de restructurer un quartier préexistant touché par l'insalubrité, en alliant exigences environnementales et innovations technologiques, démarche sociale et concertation, qualité architecturale et inscription dans un tissu urbain dense.

Au final, la fructueuse concertation a permis de mettre au point un projet valorisant les espaces verts, les cheminements doux, des espaces de rencontre et de sociabilité. La mixité fonctionnelle et sociale est présente avec 105 logements sociaux, une crèche, une P.M.I., des locaux d'activité, un nouveau jardin de 1.000 mètres carrés, ainsi qu'une place publique.

Tout cela, avec un engagement fort en matière de sobriété énergétique grâce à la conception bioclimatique des bâtiments et à l'utilisation des énergies renouvelables. Aménager la ville durable, diversifier les formes d'habitat, répondre aux besoins de tous, voici les nouveaux enjeux urbains auxquels les éco-quartiers sont à même de répondre et je pense en disant cela, aux Z.A.C. "Clichy Batignolles", "Pajol" et de la gare de Rungis citées par le Maire de Paris tout à l'heure.

Reste la difficile question de la rénovation du bâti existant dont il convient d'améliorer l'efficacité énergétique, en y intégrant les énergies renouvelables. Il fallait en premier lieu, connaître la consommation énergétique de ce patrimoine. C'est pourquoi les bailleurs, à la demande de la Ville, ont lancé un diagnostic afin d'identifier les bâtiments les plus énergétivores et ceux qui pouvaient faire l'objet d'une meilleure isolation.

Notre Municipalité a également demandé des travaux de réhabilitation dès 2008, afin que 25 % des bâtiments les plus énergétivores soient traités d'ici 2020 nous donnant largement un temps d'avance sur la loi Grenelle 1.

"Paris Habitat" s'est ainsi engagé avec un objectif de réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, sur l'ensemble de son activité et sur l'ensemble du territoire parisien. Au total, dès 2008, 1.715 logements sociaux du parc existant ont bénéficié de l'engagement d'une opération de réhabilitation Plan Climat. Pour 2009, ce nombre sera porté à 4.511 logements, permettant ainsi d'envisager avec sérénité l'atteinte d'un objectif de réhabilitation thermique de 55.000 logements sociaux d'ici 2020.

Toutefois, construire la métropole de l'après Kyoto suppose aussi d'agir sur les 100.000 immeubles privés qui composent l'essentiel de l'habitat parisien. C'est pourquoi notre Municipalité joue un rôle important d'incitation et d'accompagnement aux côtés des organisations de syndicats et de copropriétaires pour l'engagement de travaux d'économie d'énergie.

J'évoquerai le dispositif innovant "copropriétés objectif climat", qui incite les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation thermique tout en étant conseillés par les conseillers des Espace Info Energie. Les copropriétés peuvent voir le diagnostic énergétique de leur immeuble subventionné à hauteur de 70 % par la Ville de Paris, la Région et l'ADEME.

Pour aller plus loin dans la lutte contre le gaspillage d'énergie, la Ville a engagé en lien avec l'A.P.U.R., une thermographie aérienne de Paris permettant d'aider à identifier les sources de gaspillage. Chaque parisien pourra ainsi visualiser les fuites thermiques de son immeuble et connaître les travaux à entreprendre les plus efficaces.

Jérôme COUMET évoquera après moi la démarche expérimentale d'Opération Programmée d'Amélioration thermique initiées sur les immeubles collectifs privés du 13^e arrondissement.

Si le Plan Climat nous engage, élus et bailleurs sociaux, à apporter des réponses innovantes aux défis environnementaux, notre Ville, par la rapidité et par l'ampleur des mesures engagées s'est donnée les moyens ambitieux lui permettant de devenir une véritable éco-capitale.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'intervention de M. BOURNAZEL au nom de son groupe U.M.P.P.A.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Mes chers collègues, dans la communication que vous nous présentez sur le développement durable, vous insistez sur le rôle que doivent jouer les villes face au défi environnemental.

La Ville de Paris a un rôle immense à jouer dans la mesure où elle est le point convergeant d'une région de plus de 11 millions d'habitants. Notre objectif est de construire une vie durable et transformable. Le transport et le logement sont les deux secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre. Ainsi, une nouvelle politique de mobilité, de développement de l'éco-habitat ou l'instauration d'une fiscalité verte locale doivent être les priorités des nouvelles politiques urbaines.

Le développement des énergies renouvelables, la réduction de la consommation énergétique, la rénovation de l'habitat parisien pour le rendre moins énergivore, sont des actions que nous encourageons avec vous.

De plus, en matière de transport, l'apparition du Velib', des tramways, l'installation de couloirs de bus ont, il est vrai, permis de renouveler les habitudes de déplacement des Parisiens.

Toutefois, au regard de la politique globale menée et du manque de vision à moyen et long termes, ces actions ne conduisent pas à une véritable ambition de développement durable pour Paris et son agglomération.

En revanche, le projet du Grand Paris lancé le 29 avril dernier par le Président de la République, Nicolas SARKOZY, porte une ambition visionnaire. Une projection à long terme prouve que le Grand Paris est loin de toute considération électorale mais au contraire est dans un processus de développement durable au sens littéral du terme. Il est alors étonnant que votre majorité se désengage de ce projet quand on sait les opportunités qu'il représente.

Monsieur le Maire, le maillage des transports franciliens doit désormais être pensé de manière circulaire, puisqu'il existe déjà suffisamment de liaisons entre les banlieues et la Capitale. En effet, si de nombreux Franciliens l'utilisent pour se déplacer d'un point à un autre, c'est tout simplement qu'il représente le moyen le plus simple et malgré les embouteillages fréquents le plus rapide.

Certaines lignes de métro, comme la ligne 13, s'en verront soulagées également puisque encore beaucoup de Franciliens utilisent Paris aux heures de pointe, uniquement comme un point de passage pour rejoindre une autre banlieue.

Il faut alors relier les principaux pôles économiques et urbains entre eux, à travers un métro circulaire à grande vitesse. Dans votre communication, vous semblez vous étonner que l'Etat ne contribue pas au financement du projet du tramway des Maréchaux. Mais votre majorité n'est-elle pas la première à critiquer l'intervention de l'Etat dans le projet du Grand Paris ? Le développement durable n'est pas une question politique dont il faut s'emparer avec démagogie. Soutenir une politique ambitieuse et globale est du ressort de l'Etat, et c'est bien l'objectif du Grand Paris.

Il n'est pas du ressort de l'Etat de financer chacune des politiques environnementales des collectivités locales, mais il est de sa responsabilité d'agir en donnant le premier coup de pioche d'un processus de mutation d'une région comme l'Ile-de-France.

La rénovation du stade Jean Bouin, qui coûtera 200 millions d'euros aux contribuables parisiens et à la Ville de Paris, est que constat d'un manque de volonté politique en matière de développement durable. Nous situons là vos priorités.

La Ville de Paris n'est également pas exemplaire en matière d'accessibilité pour les handicapés, les personnes âgées ou les familles. Les transports, et notamment de nombreuses bouches de métro, restent du ressort des personnes valides. Il n'est pas cohérent de promouvoir une politique de transports adaptée aux nouveaux besoins environnementaux, et dans le même temps de ne pas faire assez d'efforts significatifs pour attirer chacun vers ce mode de déplacement. Il faut donc prévoir davantage d'escalators adaptés mais aussi d'ascenseurs. Il faut enfin faire de l'accessibilité des transports 24 heures sur 24 une priorité pour faire de Paris une ville moderne et pratique pour tous.

Le développement des mobilités douces est également un défi pour les villes. Paris a mis en place le Vélib' mais aujourd'hui se trouve confrontée aux problèmes de la sécurité des deux-roues motorisés. La marche à pied doit aussi être favorisée, et pour cela la piétonisation de certains quartiers doit être étudiée, ainsi que la reconquête des voies sur berge.

Le logement, Monsieur le Maire, représente 23 % de notre pollution. Un ménage français consomme en moyenne deux fois plus d'énergie qu'aux Pays-Bas ou en Norvège. Paris et sa Région doivent donc agir au plus vite pour rattraper leur retard. En matière d'éco-habitat, le Grand Paris est l'opportunité de reconstruire des zones urbaines délaissées, qui vont regagner de l'importance grâce à ce nouveau métro circulaire. Commencer par le transport, c'est ouvrir le champ des possibilités en matière d'urbanisme et donc de logement.

Concevoir un éco-quartier, c'est penser des extensions urbaines d'aujourd'hui comme le patrimoine de demain, et appréhender le cadre de vie des habitants actuels comme étant celui des générations futures. Ainsi, le logement dans le Grand Paris doit être pensé en termes de développement durable avec la construction d'éco-quartiers à l'instar de Bedzed en Angleterre ou des quartiers de Fribourg en Allemagne.

Nous vous proposons d'améliorer la collecte des déchets, en mettant en place la collecte pneumatique pour toutes nouvelles constructions de logements dans notre Ville et dans notre Région. Voilà une mesure exemplaire en matière de développement durable, qui exige de votre part, Monsieur le Maire, une réelle volonté d'agir.

L'instauration d'une fiscalité verte locale permettra également de remodeler les vieilles habitudes en éco-comportement. Pour un euro prélevé, un euro sera dépensé dans une politique éco-responsable. La taxe carbone en ce sens correspond à l'objectif voulu depuis le lancement du Grenelle de l'Environnement, consistant à travailler les outils et les financements d'une nouvelle politique environnementale ambitieuse, et cela nous le devons à Chantal JOUANNEAU.

La croissance verte a donc des effets réels, et c'est pourquoi le futur Grand Paris doit également penser sa politique de développement durable en termes d'emplois. Il faut attirer dans notre Région les métiers de demain, comme ceux liés au développement durable et au numérique. Les biotechnologies, les écotechnologies ou les nanotechnologies sont les nouveaux moteurs de l'innovation en matière de développement durable et de croissance.

Il faut également former les métiers liés au logement, comme les architectes, les métiers du bâtiment, les électriciens ou encore les plombiers. Toute cette politique, conduisant à une croissance verte et non à la décroissance, permettra à Paris de devenir un des leaders en matière de développement durable, et donc de développement économique.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, en conclusion, nous accueillons favorablement la promotion d'une politique de développement durable pour la Ville de Paris, mais nous souhaitons aller plus vite et plus loin dans la mise en place d'une vision plus globale et plus ambitieuse pour notre Région-capitale et pour Paris.

Le Grand Paris a pour objectif d'améliorer nos déplacements et nos transports, de favoriser l'éco-habitat, de créer de nouveaux éco-comportements, en soutenant, Monsieur le Maire, les efforts et les projets du Gouvernement, ceux de Chantal JOUANNEAU et ceux pour le Grand Paris, pour faire de la France un pays leader de la lutte contre le réchauffement climatique. La Ville de Paris deviendra certainement une ville durable modèle dans le monde.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Il restera donc un peu moins de huit minutes pour les deux autres inscrits de votre groupe.

Je donne la parole à Mme Fabienne GASNIER à qui il reste trois minutes.

Mme Fabienne GASNIER. - Je vous remercie.

Notre groupe est particulièrement sensible au développement durable, mais nous sommes aussi attachés au pragmatisme, sans quoi les engagements ne sont que des chiffons de papier. Le pragmatisme, c'est promettre ce qui est réalisable, autant que de tenir compte des réalités du comportement humain, c'est-à-dire ne pas se lancer dans des schémas utopiques et éviter la brutalité des mesures que l'on impose.

Dans votre communication, vous semblez vouloir multiplier les engagements dans une sorte de course au développement durable. Vous vous présentez comme le champion de l'environnement. En accumulant les initiatives, vous pensez convaincre. On finit par perdre le fil et ne plus distinguer les priorités, car combien de gadgets dans cette accumulation d'engagements ? Toutes les mesures ne sont-elles pas également adaptées à notre Capitale ?

Un simple exemple : les panneaux solaires. Vous promettez 200.000 mètres carrés de panneaux solaires photovoltaïque d'ici cinq ans. Croyez-vous réellement que cet objectif sera réalisable lorsqu'on regarde l'avancement actuel ? Vous même semblez en douter lorsque vous évoquez le lancement d'une réflexion pour la création potentielle d'une S.E.M. sur ce sujet. On sent bien que le développement des panneaux solaires a déjà pris du retard et que les objectifs ne sont pas atteints.

Mais la véritable question est de savoir si notre Capitale est adaptée à ce type d'énergie renouvelable, si elle a les capacités d'accueillir une telle surface de panneaux solaires parce qu'il existe des doutes sérieux de fiabilité quant à l'ampleur du projet, dans la mesure où une très grande partie de notre ville est en secteur sauvegardé, au titre de protections dépendant de la culture.

Paris ne bénéficie pas non plus de la même luminosité que le Sud de la France, ce qui réduit d'autant plus la portée du projet. Au mieux, les panneaux photovoltaïques peuvent-ils être une source d'énergie d'appoint ou de niche au niveau de la Capitale.

De même, les mini-éoliennes, dans une zone urbaine comme la nôtre, apparaissent plus comme des objets de curiosité que comme une réelle source d'énergie. Les priorités d'action ne se situent pas là pour le développement de notre Capitale.

Un deuxième point sur lequel je voudrais insister, qui témoigne du dogmatisme dans l'approche et dont nous contestons l'efficacité, est le partage de l'espace public. Un dogmatisme dans la volonté d'éradiquer la voiture qui s'avère contre-productif et qui manque de pertinence.

D'abord, parce qu'il a conduit à une augmentation des embouteillages et à une explosion de deux-roues motorisés. Mais aussi parce que les automobiles vont changer de nature : elles seront bientôt propres et électriques. Il faut anticiper.

En règle générale, votre politique de développement durable, Monsieur le Maire, pêche par son manque d'incitation. On attend toujours l'Agence parisienne du climat. Les Parisiens ont besoin d'être accompagnés dans leur démarche de lutte contre le changement climatique. Les différentes possibilités d'aide et de nouveaux dispositifs, si elles ne sont pas connues et accessibles par les Parisiens, ne pourront pas avoir les effets escomptés.

Au vu de l'importance des enjeux, c'est aussi et peut-être avant tout là-dessus qu'il faut porter nos efforts. Par exemple, dans le cas de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" dans le 17^e arrondissement, qui doit faire figure d'éco-quartier pilote, le traitement des déchets par pneumatique est un système innovant mais qui ne pourra fonctionner que par la parfaite implication des habitants. Un nouveau dispositif, s'il n'est pas compris et assimilé, ne peut fonctionner.

Là encore, plus que l'effet d'annonce, c'est la pédagogie sur le terrain qui primera. C'est là votre rôle.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Jérôme COUMET, à qui il reste une dizaine de minutes.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Répéter inlassablement cette nouvelle soumission du climat aux interventions humaines reste une nécessité. Elle devient, nous le constatons ce matin, un élément partagé, même si certains essaient de profiter de ce moment d'œcuménisme pour justifier le rapt démocratique initié par M. SARKOZY.

Il y a évidemment des points d'incertitudes nombreuses encore, mais aussi malheureusement bien des certitudes, à tel point que la géostratégie climatique devient une nouvelle discipline. Un ouvrage vient d'être publié, où des spécialistes essaient d'identifier les bouleversements possiblement engendrés par les changements climatiques : combien de millions de déplacés ? Quelles famines ? Quelles guerres ?

Sur tout cela, nous n'aurons malheureusement que peu de prise au sein de notre Assemblée, si ce n'est de prendre notre part de responsabilité et finalement, se contenter de jouer les Cassandra n'a que peu d'intérêt.

Pourtant, d'autres graves défis nous attendent, sur lesquels il nous sera possible d'agir ici et maintenant et de modifier la vie des Parisiens. Car derrière l'enjeu climatique se cache un grave enjeu social pour les Parisiens. Les économistes se trompent souvent, et nous avons pu le constater récemment. Pourtant, même en matière d'économie, il y a aussi des certitudes. Quand la production devient inférieure à la demande, quand elle n'est plus en capacité de faire face à cette demande, les prix augmentent. Supposons que la consommation d'énergie de l'humanité continue à croître de 2 % par an à l'avenir, comme elle l'a fait en moyenne depuis 1970 sans que rien ne l'en empêche, savez-vous en combien de temps nous aurons brûlé tout ce qui peut être récupéré en matière de charbon, de pétrole et de gaz ? Jean-Marc JANCOVICI cite régulièrement la réponse : moins d'un siècle.

Moins d'un siècle, c'est très vite. Et les tensions sur les prix, ce sera maintenant. Le pétrole, le gaz et l'électricité vont devenir plus chers, et qui en souffrira le plus ? Qui en souffrira en premier ? Les moins fortunés.

Soyons très optimistes : nous trouverons un jour de nouveaux relais énergétiques, nous arriverons à faire muter l'industrie pour qu'elle soit moins gloutonne. Et les Parisiens moins fortunés, que feront-ils d'ici là ? Comment feront-ils face à leur facture de chauffage ?

Bien entendu, il faut mettre en place des aides spécifiques, et nous l'avons déjà fait avec notamment l'aide "Paris Energie Famille". De manière plus pérenne, il faut faire des logements adaptés, économes en énergie, des transports accessibles à tous et à toutes les bourses. Bien entendu, mais à quelle échéance ?

Heureusement, Paris n'a pas attendu que ce sujet fasse la une des médias pour agir. Yves CONTASSOT, Denis BAUPIN, Anne HIDALGO, Jean-Pierre CAFFET, Jean-Yves MANO, le Maire de Paris, bien sûr, et permettez-moi d'ajouter à cette liste non exhaustive et sans doute trop réduite quelques maires d'arrondissement, oui, des élus parisiens se sont emparés de ces questions il y a déjà plusieurs années.

C'est pourquoi je suis en mesure de vous indiquer aujourd'hui et à titre d'exemple trois grandes initiatives en matière de performance énergétique des habitations parisiennes. Trois grandes initiatives qui ont un seul et même objectif : faire diminuer les factures et protéger les Parisiens des augmentations des prix de l'énergie à venir.

Première initiative : construire mieux. Le 13e accueillera la première éco-Z.A.C. de Paris. Le programme a été défini en concertation avec les habitants ; les concours de presque tous les immeubles ont été jugés ; les sols sont en cours de dépollution ; les égouts bientôt terminés ; et la construction des premiers immeubles va démarrer dans quelques mois, dès 2010.

Ce ne sera sans doute pas la plus performante, d'autres sœurs suivront, encore mieux conçues, nous aurons essuyé les plâtres et c'est cela notre fierté. Nous n'aurons pas pu utiliser la géothermie. Elle le sera dans le 19e. Les performances énergétiques seront meilleures à Clichy-Batignolles et j'espère que cela pourra contenter la maire du 17e, et sans doute meilleures encore pour les Z.A.C. suivantes, tant mieux : la voie est ouverte. Nous apprenons avec beaucoup d'humilité et plus encore, de détermination.

Ailleurs, nous appliquons notre expérience, à l'instar de l'un des derniers immeubles livrés dans le quartier de "Paris-Rive gauche", qui est équipé de chauffe-eau et de panneaux solaires qui vont fournir 40 % de l'énergie nécessaire à l'eau chaude et au chauffage des habitations.

Deuxième initiative : rénover les logements sociaux. C'est sans doute tout aussi urgent car les immeubles anciens sont particulièrement gourmands en énergie, ce qui n'est bon ni pour notre environnement, ni pour le porte-monnaie des habitants. C'est évidemment encore plus difficile, tout à la fois un travail de fourmi et de titan. Beaucoup d'initiatives ont été prises dans la Capitale - mon collègue en a parlé - et je veux ici saluer particulièrement "Paris Habitat" pour les opérations déjà engagées.

Dans le 13e, nous allons proposer aux habitants d'engager la rénovation d'une très grande cité de logements sociaux, et ce sera une première, à Daviel-Vergniaud-Blanqui-Glacière. La première réunion de concertation aura lieu le 15 décembre prochain - nous y sommes -, où l'équipe des architectes sélectionnés, qui a déjà beaucoup travaillé, présentera leur travail et leurs solutions.

Gageons que ce sera une étape importante dans le programme des 55.000 logements réhabilités d'ici 2020 que nous a annoncé le Maire de Paris.

Troisième initiative : les copropriétés. Même dans le 13e, où les logements administrés par la puissance publique sont particulièrement nombreux, il aurait été inconcevable de se désintéresser des copropriétés.

Bien entendu, il ne saurait être question d'imposer mais bien de sensibiliser, d'initier, d'accompagner et de participer au financement. Le 13e sera pilote en la matière. Toutes les copropriétés construites entre l'après-guerre et les années 1970, cette période où le pétrole n'était pas cher et les constructions très énergivores, seront contactées.

Près de 300 immeubles sont concernés par cette opération. Un diagnostic et des actions concrètes leur seront proposés. Il s'agira de leur financer des diagnostics thermiques, précis, pour qu'ils sachent ce qui va bien et ce qui va moins bien, qu'ils sachent là où des économies substantielles peuvent être réalisées, qu'ils connaissent les aides possibles pour financer les travaux. Evidemment, les décisions appartiendront ensuite aux copropriétaires eux-mêmes.

Alors, mes chers collègues, avoir de louables objectifs c'est bien, agir, c'est encore mieux. En matière de logement comme pour les transports, nous agissons, nous agissons pour l'avenir de la planète, nous agissons aussi pour alléger les factures des Parisiens.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je me tourne vers Mmes HAREL et TISSOT, qui devront se partager environ sept minutes. Je leur demande de tenir leur intervention en 3 minutes 30.

Mme Marie-Laure HAREL. - Monsieur le Maire, dans votre communication, et de manière générale, je relève que vous accusez à tout bout de champ l'Etat de ne pas en faire assez en matière de développement durable. C'est d'ailleurs ce que tous les élus socialistes n'ont eu de cesse de faire dans leurs interventions depuis tout à l'heure.

C'est une attitude très regrettable de votre part à tous. Parler de développement durable en plaçant l'Etat d'un côté et la ville de l'autre, il me semble que c'est avoir peu de considération pour le sujet. Cela revient à faire du développement durable un sujet polémique alors qu'il devrait être bien au-dessus des clivages partisans, c'est refuser d'être dans une attitude constructive alors que l'Etat et les collectivités doivent précisément travailler main dans la main.

D'ailleurs, Madame SIMONNET, j'écoutais il y a quelques minutes votre intervention. Je crois que vous êtes visiblement la seule à croire que Nicolas SARKOZY va mettre les collectivités en concurrence, et surtout, je ne vois pas ce que nous aurions à y gagner.

Pour critiquer l'Etat, en tout cas, il faudrait d'abord pouvoir justifier d'un bon bilan. Or, depuis huit ans, les gaspillages en tous genres, la pollution, la saleté, sont des phénomènes qui empirent et impactent le quotidien des Parisiens.

Je crains que vos propositions de ce matin ne soient un peu vaines. Après tant d'années en cette mairie, tout le monde ne pouvait que se réjouir de voir enfin se dessiner la perspective d'un véritable plan d'action pour le développement durable. Alors, quelle déception de découvrir dans votre communication une compilation de propositions floues et pas du tout novatrices qui renvoient sans cesse à plus tard. Difficile de croire qu'après huit ans, on en soit encore au stade des annonces et pas à celui de l'action.

Il aurait été temps de dépasser le lancement d'études ou l'ébauche de projets, par exemple, il aurait été temps d'entrer dans le concret, en somme. C'est d'autant plus dommage qu'il y avait des idées intéressantes, telles que l'utilisation des eaux usées comme source d'énergie renouvelable, mais malheureusement, avec votre projet, c'est pour le moment juste une jolie intention.

Votre chapitre sur le défi capital que constitue l'énergie est d'ailleurs frappant de légèreté. On parle d'éoliennes, mais rien sur les dates, les coûts, les lieux. Idem pour les panneaux solaires. Une stratégie et un calendrier détaillés auraient été d'ailleurs plus que bienvenus, sachant que les 200.000 mètres carrés promis, on en est extrêmement loin. En deux ans, on en a fait 4.000, soit 2.000 par an. Si on continue au même rythme, je vous signale quand même qu'il va nous falloir 98 ans pour faire les 196.000 mètres carrés restants.

Monsieur le Maire, quand vous vous en prenez à l'Etat, vous savez bien que vous n'êtes pas de bonne foi. Dire que l'Etat est inactif en matière de développement durable, cela demanderait d'être un petit peu argumenté, ce qui risque d'être difficile puisque le Gouvernement est justement sur tous les fronts, comme l'a d'ailleurs souligné Jean-Marie CAVADA, et nous sommes bien plus au front que lorsque étaient en poste Mme VOYNET ou M. COCHET.

Pour ne citer que quelques mesures en matière énergétique, je vous rappelle l'accord européen historique du paquet énergie climat, obtenu grâce aux efforts de la présidence française.

Je vous rappelle la contribution climat énergie, qui va entrer en vigueur dès janvier.

Je vous rappelle également, parce que l'Etat, lui, est conscient qu'il nous faut les moyens de nos ambitions, la loi de finances pour 2009 et ses 35 mesures vertes, ou le plan relance, dont 35 % des moyens ont été consacrés à l'accélération des chantiers du Grenelle.

Je vous rappelle aussi et surtout le Grenelle de l'environnement et ses déclinaisons, qui sont un peu le contraire de votre communication d'aujourd'hui. Ce sont des idées neuves, des projets clairs et des objectifs réalistes.

Ce que je voudrais dire enfin, c'est que l'Etat n'a pas seulement des objectifs et des stratégies ; il a aussi de très bons résultats. Pendant que vous augmentez les impôts, l'Etat, lui, met en place des dispositifs fiscaux incitatifs qui ont permis par exemple au nombre de Français équipés de panneaux solaires de doubler sur les six premiers mois de cette année.

Sur le plan technique, le nécessaire a aussi été fait pour que les délais de raccordement des panneaux solaires au réseau électrique soient diminués de moitié.

Autre exemple positif : grâce au plan bâtiment du Grenelle, 50.000 éco-prêts à taux zéro ont été versés en six mois pour des travaux de rénovation thermique, 30.000 logements sociaux énergivores ont été traités.

Non, objectivement, dire que l'Etat ne bouge pas, cela ne tient pas la route deux secondes. Faisons plutôt tous ensemble du développement durable un thème fédérateur. Vous pourriez notamment vous inspirer des propositions innovantes du projet de loi Grenelle II par exemple. L'un des vœux que je présente aujourd'hui en est d'ailleurs tout droit sorti. En effet, le Grenelle II voudrait généraliser l'usage des compteurs d'énergie dans les immeubles alimentés par les réseaux de chaleur. Sans eux, aucune donnée, donc aucune notion des consommations et aucun moyen de poursuivre un objectif clair.

C'est pourquoi je vous demande d'analyser l'idée des compteurs d'énergie et de voir dans quelle mesure elle pourrait être mise en œuvre dans notre parc de logements sociaux.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame TISSOT, compte tenu du peu de temps que vous ont laissé vos collègues, je vais vous demander d'aller à l'essentiel, s'il vous plaît, et de vous en tenir à 3 minutes 30, maximum.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Les élus U.M.P. ont voté le 1er octobre 2007 le Plan Climat de Paris qui, je le rappelle, conclut en fin de mandat : "proposer des actions dans tous les domaines touchant au développement durable".

A l'époque, le groupe U.M.P. avait déploré non seulement la méthode et la concertation quasi inexistante, mais surtout son manque de précision et notre groupe avait alors proposé sur de nombreux points d'aller au-delà des propositions de la Ville et notamment sur la rénovation des logements sociaux.

Sur ce point en particulier, nous attendions donc de la communication du Maire de Paris des précisions, notamment sur le diagnostic énergétique du patrimoine des bailleurs sociaux et sur la programmation des travaux à réaliser.

Certes, est annoncé un objectif de réhabilitation lourd de 4.500 logements par an entre 2008 et 2020, mais aucun élément de chiffrage ne figure ni dans cette communication ni d'ailleurs dans celle qui concerne le bilan des sociétés d'économie mixte pour l'exercice 2008 qui figure à l'ordre du jour de notre Conseil.

Dans ce dernier document, notamment, il est simplement précisé que sur les quatre S.E.M. immobilières auxquelles il faut ajouter Paris Habitat, qui perçoivent annuellement environ un peu plus d'un milliard d'euros de recettes principalement locatives, ces excédents permettront d'entretenir le patrimoine social et de mettre en œuvre le Plan Climat. Oui, mais dans quelle proportion ? Aucun chiffre n'est fourni. Cette mesure relève simplement de l'affirmation.

Comment, dans ces conditions, la Ville peut-elle garantir que les charges n'augmenteront pas pour les locataires du parc social de la Ville ? Rien n'est moins sûr. Je constate d'ailleurs, au vu de leurs vœux, que certains élus de la majorité sont très inquiets sur cette question.

C'est la raison pour laquelle, face à ce flou total, sur proposition de nos collègues, Jérôme DUBUS et Claire de CLERMONT-TONNERRE, l'ensemble des élus du groupe U.M.P.P.A. a déposé un vœu pour la mise en œuvre d'un grand plan d'économie d'énergie dans le bâtiment ancien social, eu égard l'impératif de réduire la consommation énergétique des bâtiments, en particulier à la veille du sommet de Copenhague, eu égard également, comme le précisent les attendus du vœu, les investissements très conséquents souhaités par le Maire de Paris, tels que ceux prévus pour l'équipement sportif Jean-Bouin qui ne présente aucun intérêt direct pour la vie quotidienne des Parisiens et dont nous souhaitons qu'il soit directement réaffecté à la rénovation du parc social.

Enfin, deux autres thèmes auraient mérité mieux que quelques lignes dans cette communication, voire aucune.

Tout d'abord, la biodiversité. A quelques semaines de l'année de la biodiversité, il aurait été intéressant de connaître le plan d'action de la Municipalité en la matière, notamment pour la sauvegarde du patrimoine végétal de la Capitale et surtout pour la sauvegarde de ses arbres, touchés, malheureusement, par la maladie ; je pense notamment aux 16.000 marronniers parisiens à fleurs blanches qui souffrent d'une maladie incurable et aux menaces qui pèsent sur l'ensemble des platanes très présents au cœur de notre ville. Il s'agit là d'une préoccupation pourtant majeure des Parisiens, pour laquelle nous attendons que soient prises des dispositions concrètes.

Enfin, comment évoquer une politique de développement durable sans évoquer le plan de prévention des déchets et la politique de propreté de la Ville ?

Cette communication fait état de l'implantation future de trois centres de tri dans Paris ; très bien, mais où et quand ?

La politique en matière de propreté de la Ville aurait mérité au moins une ligne dans cette communication. Paris reste une ville sale, la plus sale des métropoles européennes. Il s'agit là d'un véritable échec de la Municipalité et c'est probablement la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, vous l'avez passé sous silence dans cette communication.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Conclusion, notre déception est grande. Nous attendions de cette communication un véritable bilan d'étape de la mise en œuvre du Plan Climat, avec une évaluation précise des actions engagées depuis deux ans. Force est de constater le flou apparemment tout à fait voulu de cette communication qui laisse simplement penser que la Municipalité a pris beaucoup de retard dans l'application du Plan Climat et c'est bien dommage pour les Parisiens.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour répondre, la parole est d'abord à Mme Anne HIDALGO, puis à M. Denis BAUPIN.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Monsieur le Maire, chers collègues, je me réjouis du débat que nous avons eu ce matin, débat complet.

Il est vrai qu'au moment où nous allons préparer cette conférence de Copenhague, nous sommes la dernière génération à avoir des marges de manœuvre et donc la responsabilité d'agir pour enrayer les dérèglements climatiques.

Au-delà de la sensibilisation, de la prise de conscience citoyenne qui existe, qui est réelle et à laquelle la Ville a contribué, il faut agir et poser des actes concrets, parce que nous sommes là aussi pour proposer des solutions aux problèmes que nous soulevons.

Nous avons la chance, je crois, aujourd'hui, de pouvoir bénéficier d'une recherche de la science, des nouvelles technologies, qui nous aident à relever ces défis et puisque les actes que nous avons posés sont notamment contenus dans le Plan Climat de la Ville que j'ai eu l'honneur de porter avec Yves CONTASSOT sous la précédente mandature... Beaucoup étaient sceptiques sur notre capacité à atteindre des objectifs que nous avons fixés dans le Plan Climat et, aujourd'hui, nous voyons que grâce à la volonté politique, mais grâce aussi à l'évolution de la recherche et de la technologie - tout à l'heure, Jean-Pierre CAFFET en a très bien parlé -, nous sommes en train de relever ce défi.

Nous avons posé, je l'ai dit tout à l'heure, les actes dans le Plan Climat. Il est déjà mis en œuvre et il va être amplifié.

Je voudrais me concentrer sur un sujet important à mes yeux, puisque cette urgence climatique, cette crise sociale, et aussi le défi démocratique - peu en ont parlé ce matin - qui sont devant nous se résument souvent à ce que nous faisons en matière d'urbanisme. C'est vrai que l'urbanisme est au premier plan, d'abord parce qu'il y a des éléments de réparation de la ville qui nous a été léguée, sur laquelle nous agissons, et Denis y reviendra sûrement.

Tous les diagnostics énergétiques sur les bâtiments énergivores, les diagnostics faits sur les bâtiments de la Ville avec les mesures engagées avec les bailleurs sociaux, mais engagées directement par la Ville, pour permettre à ces bâtiments d'être moins énergivores et beaucoup plus conformes au Plan Climat, tout cela, c'est de la réparation de la ville qu'on nous a léguée, mais nous fabriquons aussi cette ville de demain en tenant compte d'ores et déjà de tous les éléments qui relèvent de nos engagements du Plan Climat et de cette volonté que nous avons de faire la ville durable.

Oui, cette ville durable que nous fabriquons, et que nous fabriquons notamment dans les zones d'aménagement, puisque 10 % du territoire parisien fait l'objet d'aménagements, répond aux principes de la ville dense, ville mixte. Il ne peut pas y avoir de ville durable sans ville dense. Je crois que, maintenant, ce point-là est quand même inscrit dans toutes les analyses qui sont faites par les architectes, les urbanistes, les associations ; l'étalement urbain est le pire danger pour la ville durable.

La ville dense, pourquoi ? Parce qu'elle limite les déplacements, parce qu'elle permet effectivement de répondre au besoin et à la demande très large de nos concitoyens d'habiter en ville, d'habiter dans les métropoles et d'habiter à Paris.

Cette ville dense est aussi mixte ; je l'ai dit. Elle est mixte socialement, et je sais que la principale critique Mme KUSTER sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" sur laquelle nous travaillons, c'est notamment le fait que nous ne renonçons pas à faire du logement social, à en faire en nombre, parce que, oui, pour nous, la ville durable ne peut pas être la ville pour quelques-uns qui auraient la possibilité, effectivement, d'accéder à un logement correspondant à toutes les normes, d'accéder à un environnement de qualité et pas la ville de ceux qui, aujourd'hui, ne peuvent pas, dans les conditions du marché actuel, s'octroyer cette qualité de vie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

La ville durable, la ville dense, c'est la ville mixte et la ville mixte socialement. Bien sûr, c'est un point extrêmement important.

Je salue d'ailleurs les interventions d'Emmanuelle BECKER, de Marinette BACHE ou encore de Romain LÉVY qui ont soulevé cela.

Cette ville dense que nous construisons, c'est aussi une ville qui veut réduire les déplacements, qui veut proposer des solutions alternatives et, oui, Autolib' fait partie des solutions alternatives que nous voulons proposer, alternatives à la possession d'une voiture individuelle, en plus avec des véhicules propres.

Quand j'entends dire, notamment Mme DOUVIN, qu'il n'y aurait pas eu de concertation, écoutez ! 27 communes adhèrent à ce projet ! Et ce serait un mauvais projet ? Non concerté ? Je crois que ce n'est pas crédible !

Enfin, s'agissant de cette ville durable que nous sommes en train de construire, et vous avez les exemples en tête sur les zones d'aménagement, les quartiers et les axes que nous fabriquons, nous savons qu'aménager cette ville dense, c'est aménager les rues, les places, avoir un espace public très généreux, avoir des espaces verts, parce qu'effectivement dans cette ville dense, où des gens très différents se côtoient, des gens qui n'ont pas les mêmes rythmes de vie, pas les mêmes envies, pas les mêmes niveaux de revenus, eh bien, l'espace public que nous avons en partage doit être effectivement un espace qui permette la convivialité.

A ce titre, le Maire de Paris y reviendra sans doute prochainement, mais c'est vrai que l'aménagement de la Seine, l'aménagement des voies sur berges est un espace sur lequel vous verrez la façon dont la Ville agira avec beaucoup de volontarisme.

On n'a pas trop parlé du défi climatique, mais je tiens à le dire quand même parce que, toutes ces zones d'aménagement sur lesquelles nous travaillons - elles sont nombreuses -, Clichy-Batignolles qui sera exemplaire du point de vue de l'utilisation de toutes les techniques qui permettront de faire de ce quartier un écoquartier, Masséna-Bruneseau, comme - et Jérôme COUMET en a très bien parlé - la première Z.A.C. en écoquartier qui est la Z.A.C. de Rungis, toutes ces Z.A.C. vont pouvoir bénéficier effectivement de la technique la plus performante pour que nous répondions à ce défi climatique.

Mais, au-delà de cela, ce sont des quartiers dans lesquels nous travaillons avec les habitants. Nous avons, sur tous ces quartiers-là, fait des enquêtes, conduit des ateliers participatifs, des réunions de concertation. La ville se fabrique aussi avec les habitants.

Beaucoup d'entre vous ont évoqué le sujet du Grand Paris, certains, je pense à M. BOURNAZEL, en nous disant que, finalement, nous devrions suivre l'exemple du Gouvernement. D'ailleurs, l'U.M.P. nous a dit simplement de suivre l'exemple du Gouvernement. Eh bien, non, nous ne suivons pas l'exemple du Gouvernement dans la fabrication de la ville durable, parce que l'exemple du Gouvernement, ce serait mettre de côté toutes les procédures de débat public, laisser de côté toute la concertation avec les habitants pour soi-disant aller plus vite.

Et non, nous considérons qu'effectivement la ville durable, cette ville que nous voulons voir vraiment affirmée, notamment à Copenhague, cette ville-là, c'est aussi une ville qui se nourrit de la parole, de l'action et de l'intervention de ses habitants. Je crois qu'en cela, effectivement, nous avons des désaccords profonds qui se sont exprimés dans ce débat.

Juste un mot pour répondre à Mme KUSTER sur Clichy-Batignolles et notamment le fait que nous ne soutiendrions pas suffisamment les propositions de transports collectifs. Ecoutez ! De qui se moque-t-on, Madame KUSTER ? Vraiment, de qui se moque-t-on ?!

Nous sommes en train de nous battre pour obtenir, du fait de notre attitude, je crois quand même extrêmement constructive à l'égard de l'Etat et notamment avec l'installation du T.G.I., nous sommes en train de nous battre pour qu'il puisse y avoir une prolongation du T3 parce que cela permettrait effectivement de desservir cette zone nouvelle d'habitations et d'activité. Je crois que vous pourriez, au lieu de nous critiquer, joindre vos efforts aux nôtres pour obtenir la prolongation du T3 jusqu'à la porte d'Asnières depuis la porte de la Chapelle.

Et puis, comment pouvez-vous dire que nous ne nous préoccupons pas de la desserte, et notamment du désengorgement de la ligne 13 ? Je vous signale que nous avons voté ici même un contrat particulier Ville-Région dans lequel ce point figure parmi les priorités.

Annick LEPETIT est bien placée pour savoir avec quelle force nous portons ce projet-là.

Et puis, vous le savez aussi, le plan de mobilisation que le président de la Région Ile-de-France Jean-Paul HUCHON a élaboré avec les départements dont Paris, ce plan de mobilisation, que nous avons présenté, contient notamment des solutions pour alléger la pénibilité des transports aujourd'hui. Et nous, contrairement à d'autres, nous n'opposons pas les transports dans 50 ans et la qualité des transports urbains aujourd'hui. Je crois que, si vous regardiez avec objectivité, de façon un peu plus précise, les propositions que nous faisons pour la desserte notamment de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", vous vous rendriez compte que vous feriez mieux d'être notre alliée que notre adversaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission.
- Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je me réjouis de ce débat ce matin, de sa qualité et du très fort consensus qui s'est exprimé sur l'urgence et l'importance des questions que l'on a évoquées. Je crois que c'est une nouveauté par rapport à ce que l'on pouvait entendre encore il y a quelques années et moi, je me réjouis de cette prise de conscience.

Mais, malheureusement, ce consensus sur les principes a très vite éclaté lorsqu'on a parlé des politiques à mettre en place. Mme DOUVIN a ouvert le feu en disant : "Sur ce sujet, pas de polémique" et puis toutes les interventions qui ont suivi, de son groupe, ont tapé sur la politique qui a été mise en place et notamment sur la politique des déplacements. Et elle a eu l'occasion de confirmer ainsi que l'acronyme U.M.P.P.A. correspond bien toujours à la volonté des élus Uniquement Motivés par la Priorité Partout à l'Automobile. Elle s'est exprimée dans chacune des interventions de son groupe, avec peut-être une légère dissonance du côté de M. BOURNAZEL qui s'est félicité des couloirs de bus, ce qui peut-être innovera du côté de ce groupe dans la conception que l'on a de la façon de faire évoluer la ville.

Je voudrais insister sur quelques-unes des politiques qui ont été évoquées ce matin et apporter à cette occasion un certain nombre de réponses, au-delà de ce qui a été dit sur les déplacements et sur l'urbanisme, et qui a été rappelé par Anne HIDALGO, sur la politique énergétique. C'est un élément important pour nous de revendiquer la mise en place d'une politique locale énergétique, notamment sur la consommation énergétique et, donc, tout ce que nous faisons pour réduire ces consommations. Il y aura bientôt le Plan école concernant les 600 écoles. Dès le premier trimestre 2010, le Conseil de Paris sera saisi de ce plan nous permettant à l'horizon 2020 de réduire de 30 % les consommations énergétiques, comme le prévoit le Plan climat.

Les consommations énergétiques, c'est aussi la politique de l'éclairage public ; d'ici quelques minutes, une délibération sera soumise au Conseil de Paris nous permettant là aussi de respecter les objectifs du Plan climat en ce qui concerne l'éclairage public à l'horizon 2020.

C'est la politique de remplacement des ampoules à incandescence par des ampoules de basse consommation partout mais particulièrement l'opération que nous allons mettre en place, là encore au premier trimestre 2010, pour aider les ménages en difficulté, les précaires énergétiques à Paris, à remplacer leurs ampoules.

Cela, c'est sur la partie consommation et j'aurais pu développer, évidemment, mais Anne l'a fait, sur les logements sociaux, sur les copropriétés et cela a été beaucoup évoqué.

Il y a la partie production d'énergie.

Sur ce point, je voudrais rassurer Mme GASNIER et les autres intervenants qui ont cité le plan solaire : nous mettrons en œuvre les 200.000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques. On y reviendra tout à l'heure avec une délibération spécifique et j'aurai l'occasion, par rapport à un vœu qui a été déposé, d'indiquer où nous en sommes de la mise en place de ce plan et le travail que nous sommes en train de mener pour à la fois recenser le potentiel et nous donner des outils opérationnels, et notamment le projet de S.E.M. en matière énergétique, à la fois sur le photovoltaïque mais, pourquoi pas, sur les autres productions énergétiques. J'ai même noté la proposition de Mme SIMONNET de travailler y compris sur la question de l'éco construction à l'intérieur de cette S.E.M. parisienne.

Il y a aussi, en matière de production énergétique, tout le travail qui est fait par la C.P.C.U.

Je vais en profiter pour répondre tout de suite au vœu n° 4 déposé par le groupe U.M.P., et qu'a défendu Mme HAREL, pour lui dire que ce qui est proposé dans ce vœu est d'ores et déjà mis en place à Paris. Donc, il n'y a pas besoin d'un vœu supplémentaire. Nous avons un temps d'avance par rapport à ce dispositif prévu dans la loi Grenelle 2, comme pour beaucoup d'autres dispositifs d'ailleurs de la loi Grenelle 2, car la C.P.C.U. a d'ores et déjà installé des compteurs.

J'insiste aussi sur un dernier point, parce que nous aurons à en discuter au Conseil de Paris de décembre, sur le fait que, entre la production et la consommation, il y a la distribution énergétique et que, là aussi, la Ville de Paris entend jouer un rôle pour faire en sorte de permettre à nos concitoyens, aux usagers, professionnels et particuliers, d'économiser l'énergie.

Je voudrais insister aussi sur le point qui a été évoqué par de nombreux collègues, plutôt sur les rangs de gauche, il faut le dire de façon très claire. Nos objectifs environnementaux doivent être accompagnés d'objectifs de justice sociale. C'est un point essentiel, si nous voulons que le développement durable profite à tous et que cette exigence climatique ne soit pas source d'injustices supplémentaires.

Cela me donne l'occasion de répondre à nos collègues communistes, par rapport au vœu n° 7, pour les rassurer sur le fait que non seulement il n'y aura pas d'augmentation des charges locatives et des loyers pour les habitants des logements sociaux à l'occasion des opérations de réduction des consommations énergétiques, mais qu'au contraire, le dispositif que nous avons prévu permettra un gain y compris pour les locataires de ces logements sociaux. Donc, on va même plus loin que ce qui est proposé dans le vœu n° 7.

Le troisième levier extrêmement important est évidemment tout ce qui concerne l'économie. Cela a été rappelé. Il y a des gisements d'emplois considérables, mais encore faut-il que les formations soient au rendez-vous. Ce qui me permet de rappeler à nos collègues qui ont beaucoup défendu l'Etat que peut-être il serait important que les politiques d'éducation, de formation, ne soient pas aujourd'hui sacrifiées, notamment en matière de politique de formation dans tous les métiers du développement durable, qu'il s'agisse du développement des énergies renouvelables, qu'il s'agisse de la régulation thermique. Nous avons besoin, avec les architectes, de professionnels compétents. Si on a autant de difficultés pour un certain nombre de politiques, c'est aussi parce que nous ne trouvons pas suffisamment de professionnels aujourd'hui formés.

Plusieurs orateurs de l'U.M.P. sont intervenus sur une espèce de rengaine selon laquelle il y aurait un retard sur la mise en œuvre du Plan Climat, dont je rappelle qu'il a été voté par notre Conseil il y a 2 ans et qu'il se met en œuvre progressivement.

Vous aurez l'occasion, au moment du Conseil de Paris, de décembre de voir au travers du Bleu Climat annuel, qui sera rendu public pour la troisième fois, que ce Plan Climat se met en œuvre progressivement et que l'ensemble des politiques est en train d'être décliné. C'est d'ailleurs l'occasion pour moi de remercier l'ensemble des services de la Ville, des bailleurs sociaux et des S.E.M. qui travaillent à la mise en œuvre de ce Plan Climat, parce que c'est évidemment un plan extrêmement transversal.

Dans un autre domaine, Mme DOUVIN dit que la Ville serait en train de créer des structures trop nombreuses. Pourtant nous avons vraiment besoin d'une agence du climat et elle sera mise en place au premier trimestre 2010 pour informer nos concitoyens. Nous avons besoin d'une S.E.M. pour la production d'énergie renouvelable, mais vous proposez de créer un haut conseil au développement durable supplémentaire. Trop de structures, selon vous, mais vous en proposez une nouvelle, dont le rôle n'est absolument pas défini et qui viendrait, je ne sais comment, chapoter les deux autres.

Nous n'avons vraiment pas vu l'intérêt de cette nouvelle structure. Peut-être pourrez-vous l'argumenter à un prochain Conseil de Paris et nous expliquer mieux, mais en l'occurrence là vraiment je ne vois pas la pertinence de créer une structure complémentaire.

Deux réponses encore sur deux vœux présentés. D'une part, le vœu présenté le groupe Communiste en ce qui concerne le fret. C'est une politique très importante. Le transport de marchandises, c'est un quart de nos émissions de gaz à effet de serre. Et ce que nous avons engagé, depuis maintenant huit ans en matière de transports de marchandises, doit connaître une évolution plus importante, notamment au travers de la révision du P.D.U. Donc, le vœu n° 1 que vous avez proposé recevra évidemment un avis favorable de l'Exécutif.

Le vœu n° 2 concernant les questions alimentaires, pose une question essentielle, elle aussi, notamment quand on pense à la fois aux transports de produits alimentaires qui émettent des gaz à effet de serre et qui sont extrêmement consommateurs, mais aussi demain à la capacité du territoire parisien d'être moins vulnérable face à la crise énergétique. Vous proposez la création d'une maison de l'agriculture paysanne mais je ne suis pas sûr que soit la priorité. La mise en place une politique environnementale est aujourd'hui une question cruciale, y compris parce que le Plan Climat prévoit un objectif en matière de bio dans l'ensemble de la restauration collective de la Ville de Paris et donc, nous travaillons aujourd'hui, y compris dans le cadre d'un travail avec la Région Ile-de-France, sur à la fois les questions foncières, la question des zones de captage qui ont un rôle extrêmement important à jouer notamment pour la qualité de l'eau, et donc pourraient être des lieux de développement du bio, sur des plates-formes d'approvisionnements, sur la commande regroupée au niveau de la Ville.

Je voudrais conclure ici sur l'importance de la Conférence de Copenhague, et dire à nos collègues qui ont défendu la position du Gouvernement français, que franchement, ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas sérieux à la fois de dire qu'il y a une urgence extrêmement importante à Copenhague, de faire de grandes déclarations sur le perron de l'Elysée et en même temps d'avoir les positions que défend la France dans les négociations. Si nous voulons que Copenhague soit un succès, et nous ne pensons pas qu'il y ait une fatalité à l'échec de Copenhague, encore faut-il que les actes suivent les paroles et que la France ait une position offensive en ce qui concerne les réductions d'émission de gaz à effets de serre. 40 % à l'horizon 2020, c'est ce que le GIEC estime nécessaire, la France en est à peine à 20 %. Et en matière de financement de l'aide aux pays en voie de développement, la France est le pays au sein de l'Union européenne qui freine le plus sur l'affichage de propositions en ce qui concerne l'aide face au dérèglement climatique.

Nous le disons, il n'y a pas de fatalité à l'échec de Copenhague, avec la volonté politique, on peut y arriver, nous en faisons la démonstration depuis huit ans à Paris. Nous avons réduit de 9 % les émissions de gaz à effets de serre dans le domaine des transports, parce qu'il y a eu une volonté politique. Cette volonté politique, nous aimerions qu'elle soit au rendez-vous au niveau de l'Etat pour réussir à Copenhague et elle continuera à être au rendez-vous pour nous car les villes auront un rôle essentiel à jouer afin que le dérèglement climatique soit enfin combattu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à tous et en particulier aux deux adjoints qui viennent de s'exprimer très bien. Des vœux ont été déposés. La communication elle-même n'est pas soumise au vote mais une originalité de notre Conseil est que nous ne votons pas les communications mais que nous votons tout de même les vœux.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'avenir de l'activité fret, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 343).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'implantation d'une maison de l'agriculture paysanne à Paris assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un Haut Conseil du développement durable assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'usage des compteurs d'énergie dans les immeubles alimentés par des réseaux de chaleur assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au lancement d'un grand plan d'économies d'énergie dans le logement social assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la demande de classification de la Z.A.C. "Bercy-Poniatowski" en écoquartier assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Enfin, s'agissant du vœu n° 7 du groupe Communiste, élus du Parti de Gauche, quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Denis BAUPIN, adjoint, rapporteur. - Défavorable car on fait mieux. Je suis surpris que ce soit maintenu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est pourquoi je croyais qu'il était retiré. Mais je ne veux pas compliquer.

M. Ian BROSSAT. - Dans la mesure où Denis BAUPIN est d'accord avec les orientations du vœu, je pars du principe que l'avis devrait être favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons répondu précédemment à U.M.P.P.A., qui nous demandait quelque chose que nous faisons en mieux. Là, c'est un peu la même logique, la même rationalité, mais le président du groupe le maintient.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la baisse des charges locatives par l'amélioration des performances énergétiques dans le parc social, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2009, DU 138 - Signature de la convention de superposition d'affectation avec le Port Autonome de Paris, pour le Pont National (13e) en vue de l'extension du Tramway T3.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 138 relatif à la signature de la convention de superposition d'affectation avec le Port Autonome de Paris, pour le Pont National (13e) en vue de l'extension du Tramway T3.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Oui, Monsieur le Maire, je me suis inscrit sur ce projet de délibération comme je m'inscrirai à chaque fois qu'il est question du T3 pour rappeler à notre Assemblée donc que nous avons promis, vous comme nous, au premier tour et ensemble au second tour, que le T3 serait prolongé sur la porte d'Asnières, ce qui n'est malheureusement toujours pas le cas.

J'ai retrouvé depuis le texte de l'accord programmatique qui avait été passé entre "Les Verts" et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés le 10 mars 2008. Je vous lis un très court extrait relatif au tramway, car il n'y a rien dans ce texte qui concerne la vidéosurveillance, les tours ou d'autres sujets polémiques entre nous, mais sur le tramway nous étions d'accord. Il était écrit : "le tramway des Maréchaux sera prolongé jusqu'à la porte d'Asnières, l'enquête publique sera lancée avant l'été 2008 - on a déjà du retard - et intégrera cette prolongation. Les études sur le tramway des gares seront menées conformément au P.D.P. qui sera définitivement adopté en 2008".

Voilà ce que nous avons décidé, d'un commun accord, sur la prolongation du T3 jusqu'à la porte d'Asnières, et ce qui m'inquiète c'est que j'ai l'impression que tout cela ne sera pas tenu avant 2014. Merci.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons souvent dans nos Conseils des délibérations qui portent sur le prolongement du T3, puisque nous avons bien évidemment beaucoup de travaux et à chaque fois le Conseil approuve la signature de telle ou telle convention.

Là, il s'agit d'une convention concernant le Pont National dans le 13e où, vous le savez, le T3 va passer.

En l'occurrence, ce n'est pas sur le Pont National que mon collègue M. Sylvain GAREL s'est inscrit, mais sur le prolongement du tramway au-delà de la porte de la Chapelle jusqu'à la porte d'Asnières. Sur ce point, et Sylvain le sait parfaitement nous avons eu l'occasion, bien avant la campagne des dernières municipales, de voter ensemble un vœu au Conseil du 18e arrondissement.

Et puis, nous avons eu aussi l'occasion, au moment du débat public sur le prolongement du tramway jusqu'à la porte de la Chapelle, de dire que nous souhaitons que le tramway aille au-delà de la porte de la Chapelle puisqu'il est plébiscité pour sa partie sud, celle qui fonctionne déjà et qui est très utilisée par nos concitoyens, qu'ils soient Parisiens ou Franciliens. Et c'est pourquoi, bien évidemment, je crois d'ailleurs aujourd'hui que cela fait quasiment l'unanimité, nous souhaitons poursuivre le tracé du tramway d'autant qu'au-delà du mode de transport, c'est aussi une façon de rénover nos quartiers, notamment de l'Est en l'occurrence et du Nord de Paris, qui en ont besoin. On peut maintenant voir avec le tramway, le T sud, à quel point cette rénovation est tout à fait nécessaire et emblématique du passage du tramway.

Alors, Sylvain GAREL le disait, nous sommes favorables à ce prolongement du tramway. Nous avons, et cela a été d'ailleurs rappelé tout à l'heure par Anne HIDALGO, dans le contrat particulier Région-Paris, engagé des études pour ce prolongement jusqu'à la porte d'Asnières. Le coût d'ailleurs est estimé à 3 millions d'euros et la convention de financement de ces études est en cours de rédaction.

Mais je le dis, et M. GAREL le sait, le prolongement du tramway jusqu'à la porte de la Chapelle n'a pas été du tout soutenu par l'Etat, ce qui n'est pas le cas de beaucoup d'autres tramways. Je pense évidemment à celui que nous avons inauguré samedi matin, le T2, où l'Etat d'ailleurs, qui était présent, a financé pour 20 % le coût du T2. Nous souhaiterions à juste titre, et de façon tout à fait légitime, me semble-t-il, que l'Etat s'engage pour que nous puissions aller plus loin encore avec le T3 sur les Maréchaux.

Donc nous approuvons ce que dit Sylvain GAREL mais je rappelle ici encore que nous n'avons pas attendu la campagne municipale pour demander à l'Etat qu'il prenne sa part, même si elle doit être modeste. Mais qu'il prenne sa part au moins dans le prolongement du T3. Je crois, compte tenu de l'aménagement de territoires extrêmement importants, bien sûr, Cardinet-Batignolles, mais je pense aussi aux communes voisines, à Saint-Ouen, à Clichy, qui ont aussi de gros projets d'aménagement, qu'un mode de transport nouveau, innovant et surtout très apprécié comme le tramway serait le bienvenu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 138.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DU 138).

2009, DVD 54 - Signature d'un avenant n° 2 au marché de mise en place d'une flotte de vélos à destination du public et de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local et accessoirement publicitaire et du règlement de copropriété annexé audit avenant.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 54. Il s'agit de la signature d'un avenant n° 2 au marché de mise en place d'une flotte de vélos à destination du public mais également de mobilier urbain d'information.

Je donne la parole à Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Sur ce projet de délibération, je voudrais donner l'avis de notre groupe, qui est un avis qui est déjà assez largement connu.

Nous sommes évidemment très favorables à Vélib'. Ce serait surprenant que je vous dise l'inverse. C'est un projet qui a permis de modifier de façon extrêmement importante la vision de la Ville de la part de nos concitoyens et leurs déplacements.

Simplement, nous avons déjà dit à de nombreuses reprises que nous aurions largement préféré que ce service soit mis en œuvre sous forme, par exemple, de régie, et c'est une position que nous avons défendue systématiquement. Et on touche d'ailleurs une partie des limites du dispositif retenu, à la fois sur les difficultés à étendre le service à l'extérieur du territoire parisien et sur les contraintes liées au régime juridique de ce type de contrat. Nous en touchons les limites aussi aujourd'hui lorsque nous voulons renforcer le service et que le prestataire, qui n'est pas un prestataire de déplacements, qui n'a donc pas un intérêt direct au développement de Vélib', fait payer le prix fort à la collectivité.

Pour autant, nous ne sommes pas défavorables à l'idée qu'il faille éventuellement faire des ajustements dans le contrat qui a été passé avec Decaux, parce que c'est vrai qu'il y a des dégradations plus importantes que prévu au service, parce qu'il y a des dispositions qui ont été préparées dans un contexte de dialogue compétitif et qui méritent sans doute d'être toilettées au jour d'aujourd'hui.

Cependant, nous avons fait une proposition complémentaire qui consistait à dire que tant qu'à passer des avenants avec Decaux pour réajuster le service, on pouvait par la même occasion apporter des services supplémentaires aux usagers de Vélib'. Nous regrettons donc que cette proposition que nous avons portée n'ait pas été reprise aujourd'hui dans le projet de délibération, et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement que je vais présenter car nous considérons que d'ores et déjà, dès l'implantation de Vélib' sur le territoire parisien, certains déplacements faisaient plus d'une demi-heure.

Je rappelle évidemment pour ceux qui ne s'en souviendraient pas que la première demi-heure pour Vélib' est gratuite et donc, que les usagers dont le déplacement quotidien est supérieur à une demi-heure, ne sont pas incités à se déplacer à vélo avec une gratuité limitée à la demi-heure.

Par ailleurs, nous avons étendu le service au-delà du territoire parisien, sur un périmètre encore plus large et évidemment, le nombre d'usagers susceptibles d'avoir des déplacements excédant la demi-heure a augmenté. Et donc, le caractère dissuasif de cet effet de seuil de la demi-heure s'est accru. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé, et nous continuons de proposer, qu'il y ait un dispositif permettant à ceux qui font des déplacements supérieurs à une certaine distance - et nous avons chiffré cette distance à cinq kilomètres, mais le débat pourrait être ouvert sur cette question -, que pour tout déplacement supérieur à cinq kilomètres, le temps de gratuité pour l'utilisateur soit accru de 15 minutes, c'est-à-dire de passer d'une demi-heure à trois quarts d'heure pour les déplacements classiques, et que pour les stations Vélib'+, c'est-à-dire les stations qui sont en haut de côtes, ce temps passe de 45 à 60 minutes.

C'est la proposition de notre amendement. Nous pensons qu'elle serait significative pour beaucoup d'usagers, qu'elle marquerait la volonté de la Ville de Paris de poursuivre le développement de Vélib' et d'avoir une politique tarifaire incitative pour les usagers qui soit plus attractive encore, plus dynamique et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons vivement que cet amendement soit repris dans le travail qui va être effectuée avec Decaux.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Nous sommes favorables à ce projet de délibération pour l'adaptation du contrat sur Vélib' avec Decaux. Nous estimons que c'est une bonne nouvelle. Il était temps car la situation n'était plus très viable, et, dépassé par son succès, Vélib' l'a été aussi par ses effets secondaires.

8.000 vélos volés, 18.000 dégradés : le vandalisme a coûté 8.500.000 euros à l'entreprise, autant dire un surcoût qui n'était pas prévu initialement, évidemment.

Heureusement, le nouveau contrat permettra de retrouver un meilleur équilibre. Les clauses qui sont prévues pour améliorer le service vont dans le bon sens car l'alimentation des stations dans certaines zones est réellement problématique, en particulier sur les hauteurs.

Enfin, il apparaissait indispensable d'introduire une dose d'intéressement pour l'entreprise. C'est d'ailleurs la logique de tout contrat et la garantie de leur réussite. En associant Decaux aux succès financiers du service, la Mairie s'offre ainsi par la même occasion, nous semble-t-il, le moyen de sécuriser dans la durée le niveau des recettes perçues par la Ville.

Vous voyez, nous sommes donc favorables à la révision des conditions de ce contrat, mais cet épisode, pour nous, doit aussi servir de leçon pour l'avenir. Il ne s'agirait pas, par exemple, de reproduire les mêmes erreurs avec Autolib' ; puisque les voitures coûteront elles 25.000 euros chacune, le coût sera donc évidemment plus que décuplé. Nous pensons qu'il serait bien de mettre à profit cette expérience pour la mise en place d'Autolib', dont la réalisation s'annonce difficile, et la viabilité économique quasiment impossible.

Voilà, mais nous voterons ce projet de délibération.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour poursuivre, M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, si j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération, c'est moins comme président de la Commission transports de notre Conseil que comme abonné au système Vélib'.

Alors, Denis BAUPIN évoquait tout à l'heure la part qu'il avait prise à la réalisation de ce système. On se rappellera aussi que ce système est le produit d'un vœu que j'ai déposé et défendu avec mes collègues du groupe socialiste et radical de gauche en octobre 2005. Le système lui-même, depuis son inauguration en juillet 2007, a connu le succès que l'on sait.

61 millions de trajets à bicyclette ; un taux de satisfaction très élevé jusqu'à une date récente et un succès tel que 30 communes limitrophes ont demandé son extension.

Néanmoins, depuis plusieurs semaines, eh bien, nous constatons une dégradation de la qualité du service rendu.

Trop de vélos ne sont plus en état de marche correct ; le réapprovisionnement des stations est trop souvent déficient et quand un problème particulier se pose, il est bien difficile de trouver un interlocuteur chez le délégataire.

Alors l'avenant qui nous est proposée aujourd'hui entend répondre à ces différents problèmes issus du système initial.

Le premier concerne une clarification du système bonus-malus.

Ainsi, on lit que selon le système actuel, le délégataire serait redevable de plusieurs centaines de millions d'euros à la Ville de Paris à titre de malus, compte tenu d'un certain nombre de déséquilibres d'occupation du système.

Alors qu'en est-il et ce niveau évidemment totalement irréaliste va-t-il laisser la place à un ensemble d'indicateurs un peu plus efficaces et possibles à mettre en œuvre ?

Par ailleurs, le délégataire ne percevait aucune part des recettes lorsque le système Vélib' se développe. Je crois que cela va changer avec le nouveau système et je souhaiterais que nous en sachions plus, afin d'avoir un système davantage incitatif.

En second lieu, il y a la question de la relation avec le client. Effectivement, je l'évoquais à l'instant, il est bien difficile d'avoir des réponses, que ce soit par mail ou par téléphone ; dans quelle mesure les choses vont-elles évoluer en la matière ?

Enfin, et pour en finir, il y a la question du vandalisme. Denis BAUPIN regrettait que nous n'ayons pas mis en place un dispositif de régie. Je crois qu'il y a lieu, au contraire, de s'en féliciter, car si on l'avait fait, cela aurait coûté très cher au contribuable parisien. Dans quelle mesure le système qui nous est proposé aujourd'hui va-t-il aider à ce que les choses soient mieux réparties en la matière entre la Ville et le délégataire ?

Voilà, chers collègues, incontestablement, Vélib' est un grand succès que la Ville souhaite perfectionner, enrichir et parfaire et pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération en marquant ainsi notre volonté de servir les Parisiennes et les Parisiens au mieux et en nous plaçant ici dans le strict prolongement des objectifs de développement durable dont nous avons souligné l'importance ce matin.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Monsieur le Maire, chers collègues, à plusieurs reprises, nous nous sommes félicités de la véritable réussite que constitue la mise en place d'une flotte de vélos à destination du public à Paris.

La mise en place de Vélib' permet à notre collectivité de développer l'une des alternatives à l'automobile et aux transports polluants, ce que M. le Maire mentionnait ce matin dans sa communication.

Un public massif a été séduit et, aujourd'hui, Vélib' transporte presque autant de voyageurs qu'une ligne de métro.

L'extension à une trentaine de communes limitrophes dans la petite couronne constitue à présent une belle avancée, prenant en compte les échanges entre Paris et les communes riveraines.

Le Vélib' à Paris est également un modèle d'inspiration pour d'autres Villes françaises ou étrangères. Tout récemment, une ville japonaise s'est dotée d'un dispositif similaire à celui que nous avons mis en place.

Vous avez raison, Monsieur le Maire, lorsque vous dites qu'il s'agit d'un des projets emblématiques de notre agglomération à l'étranger.

Mais vous avez aussi, malheureusement, raison, lorsque vous affichez la volonté d'améliorer ce service.

En effet, en y regardant de plus près, le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche a dû intervenir à plusieurs reprises au sein du Conseil de Paris pour que les conditions de travail des salariés de Cyclocity, filiale en charge de la maintenance des vélos, soient mises en lumière. Nous pourrions penser que M. DECAUX se venge sur les salariés.

Du côté des usagers aussi, quoi qu'en disent les 94 % de satisfaction qui regroupent les assez et les très satisfaits, il y a de nombreuses plaintes. Concernant, par exemple, le réabonnement, il a fallu, aux usagers, attendre plus d'un mois cette année et Decaux s'est retrouvé avec 69.000 demandes à traiter d'un coup. De même, il n'est pas rare d'entendre les usagers se plaindre d'un mauvais enregistrement du retour de leur vélo à une borne et qui continuent donc à payer indûment un trajet qu'ils ont terminé. De plus, il leur est impossible de reprendre un vélo tant que l'erreur informatique n'a pas été rectifiée.

Je ne m'étendrai pas sur les difficultés auxquelles les usagers sont confrontés quotidiennement, comme l'insuffisance des bornes à certains lieux très fréquentés de la Capitale où il faut parfois attendre un long moment avant qu'un emplacement ne se libère.

Dans le même sens que l'avenant proposé, mais avec des plus grandes exigences sociales, les élus du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche demandent plus de transparence à l'égard des conditions de travail des salariés.

Nous avons donc déposé un amendement à cet avenant, afin que dans son rapport social communiqué à la Ville, la SOMUPI détaille la part des emplois à temps partiel, l'état des emplois à temps plein, ainsi que l'état des types de contrats des salariés de l'entreprise.

Par un second amendement, notre groupe propose, par ailleurs, que la SOMUPI, dans son rapport trimestriel sur les phénomènes de vol et de vandalisme, dresse une typologie détaillée et rigoureuse des types de vandalismes dont elle se plaint et des vélos détruits.

Alors que vous affirmez, Monsieur le Maire, que compte tenu des dégradations que subissent les équipements, notre Municipalité doit assumer une prise en charge plus importante à hauteur de 25 % d'une partie forfaitaire du prix des vélos, je reste persuadé qu'en entrant dans les détails, nous épargnerons des pénalités à la Ville.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame Marinette BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis juillet 2007, le système Vélib' est un véritable succès. Il a fait tâche d'huile dans la France entière et même à l'étranger. Ceux qui décrivaient le vélo en milieu urbain comme un mode obsolète de déplacement, tout comme ils l'ont fait pour le tramway, en sont pour leurs frais et, aujourd'hui, personne n'ose plus se prononcer franchement contre.

Le succès ayant d'ailleurs dépassé toutes les prévisions, il convient désormais d'adapter les contrats afin d'améliorer la qualité de service.

Il faut donc, comme l'a demandé le Maire de Paris, imposer au concessionnaire des efforts supplémentaires dans l'entretien et la rotation des vélos.

Les problèmes sont identifiés : le vandalisme, le temps nécessaire au renouvellement d'abonnement (un mois pour certains opérateurs), des débits de 150 euros en cas de mauvais rattachage du vélo et un service client, disons-le, en ce qui concerne Decaux, quasi inexistant.

Nous saluons donc ce projet de délibération qui, avec le DVD 99 concernant le centre d'appels mis en place par la SOMUPI en juin 2007, améliorera significativement les relations avec les usagers.

La campagne de prévention contre le vandalisme se déroule en ce moment. Espérons que le temps, la pédagogie, la vigilance et notre patience feront diminuer ce comportement incivique qui atteint des proportions inquiétantes.

Il est juste de revoir les clauses du contrat pour ne pas faire supporter la totalité de ce sinistre à une société qui, dans ce cas, n'y est pour rien.

En revanche, elle doit assumer la maintenance et la réparation avec plus d'efficacité.

Nous tenons à saluer la clause sociale qui traduit ainsi le vœu que nous avons déposé voici un an lors des grèves des salariés de Vélib' et cela ne nous semble pas un point de moindre importance.

Si nous souhaitons une amélioration significative de la qualité de service et une maintenance rapide et efficace, cela passe, Mme LEPETIT l'a rappelé récemment, par une amélioration significative de la formation à laquelle ont droit les salariés. Cela passe aussi par de bonnes conditions de travail et des rémunérations pour les salariés. Ce n'est pas en les pressurant encore plus que le service sera amélioré.

Au moment de la grève, la rotation des effectifs était de 60 %, les rémunérations étaient de 980 euros nets par mois pour ceux ayant la chance d'avoir un temps plein. Les temps partiel, 35 % du personnel tout de même, plafonnaient à 600 euros nets. Ajoutons à cela une pression hiérarchique démesurée et nous pouvons même nous demander comment le système a bien pu tenir jusque-là, mais l'essentiel est d'avancer.

Nous sommes heureux, donc, du rapport social annuel qui sera fourni à la Ville par l'entreprise "SOMUPI".

Bien sûr, nous voterons l'amendement déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche qui précise les informations supplémentaires nécessaires à ce rapport social.

Nous souhaitons que ce rapport soit transmis aux groupes politiques. Surtout, nous espérons que cette initiative permettra d'aller vers ce que le groupe M.R.C. souhaite : de véritables clauses sociales incluses dans tous les appels d'offres, à commencer par les contrats de délégation.

L'image de la Ville et la continuité de service sont, en partie, liées au climat et aux normes sociales dans l'entreprise délégataire. Nous serions donc heureux que ce rapport annuel devienne rapidement la norme pour l'ensemble des contrats de délégation.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Maintenant, la parole est à M. Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les projets de délibération DVD 54 et 99, portant, le premier sur la signature d'un avenant au contrat Vélib' et, le second, sur un protocole transactionnel, vont permettre d'éclairer notre assemblée et, au-delà, les Parisiens, sur la réalité du contrat Vélib', formidable succès populaire, mais dont on voit que la réalité financière n'est pas celle qui nous avait été décrite au lancement de l'opération, puis dans les mois qui suivirent.

Ainsi, contrairement à ce que beaucoup de Parisiens pensaient, et vous l'avez laissé dire, Vélib' va coûter de l'argent aux Parisiens et va en coûter à un moment où les impôts locaux flambent et à une époque où nombre de P.M.E. parisiennes souffrent du ralentissement mondial.

La lecture de l'exposé des motifs constitue d'ailleurs un morceau de bravoure, plein de grandiloquence mais qui s'achève par une phrase où l'amateurisme se conjugue avec la repentance, lorsque je vous cite, Monsieur le Maire : vous constatez suavement que la montée en charge de l'exploitation a fait apparaître divers problèmes, qui n'avaient pas été entièrement anticipés dans l'application du contrat et l'exploitation du service.

Pourquoi, Monsieur le Maire, vous êtes-vous entêté à lier Vélib' au renouvellement des panneaux publicitaires, alors que votre homologue lyonnais, le véritable initiateur de Vélib' d'ailleurs, ne l'avait jamais fait. En liant les deux, vous avez conduit DECAUX à surenchérir sur CLEAR CHANNEL en nombre de vélos, près de 20.000, alors qu'initialement la demande ne portait que sur 13.000. Ce faisant, tous les efforts de la Ville se sont concentrés sur l'implantation des stations, et vous avez négligé les risques de vandalisme qui explosent aujourd'hui.

Tout le monde le constate : vélos vandalisés, vélos martyrisés, vélos déportés. On en a même rencontré à Marrakech, peut-être bientôt à Katmandou. Vous n'avez pas voulu voir ce problème, Monsieur le Maire, qui pollue aujourd'hui l'utilisation de Vélib', qui entrave son développement, et qui nous rend circonspects quant à la future implantation des stations Autolib' en surface.

Alors, dans le protocole transactionnel, vous aller verser 2,5 millions d'euros à la société "Decaux", tout en leur concédant un intéressement aux bénéfices futurs. Vous le faites a posteriori, alors que ces modalités auraient dû être négociées a priori.

Mes chers collègues, faute avouée est à moitié pardonnée. Vous n'êtes plus un enfant de cœur, mais vis-à-vis des Parisiens qui ont été beaucoup baladés sur ce dossier, une véritable mise à plat eut été nécessaire. Aujourd'hui, nous enregistrons un léger progrès dans la transparence, mais vous continuez à pêcher par omission et cela ne peut que nous inquiéter dans la perspective du futur contrat Autolib'.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Maintenant, la parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques propos pour compléter ceux de mon collègue, pour rappeler que le système Vélib' que nous avons voté en juillet 2007 comportait par son caractère novateur le risque de ne pas appréhender parfaitement tous les aspects de son fonctionnement, et c'est assez normal par exemple sur le temps de vacuité d'une station, le nombre de personnes dans un centre d'appels ou le nombre de réponse à des réclamations.

Si nous remontons dans le temps, un premier avenant avait été conclu avec la société SOMUPI lors de l'ouverture de Vélib' aux communes avoisinantes. Cet avenant portait sur la répartition des dégradations de la flotte de vélos entre la Ville et le délégataire.

Je rappelle pour mémoire que l'ouverture du système à la banlieue, du fait qu'il n'avait pas été prévu au départ, a quand même coûté 7 millions d'euros aux contribuables parisiens, alors que les communes concernées avaient largement de quoi payer. Je rappelle surtout, et cela revient au problème principal, que notre groupe s'était dès le départ opposé au principe du jumelage de la publicité avec le système d'exploitation d'une flotte de vélos sur le même contrat.

Aujourd'hui, quoi qu'il en soit, la situation est la suivante : il y a un très fort taux de vandalisme, contre lequel les moyens mis en œuvre sont sans effets. La campagne publicitaire sur le thème : "Ne touchez pas à Vélib' car il ne peut pas se défendre", pardonnez-moi, mes chers collègues, elle est vraiment d'un ridicule achevé et en tout elle est absolument inefficace.

L'entreprise elle-même reconnaît que sans une nouvelle répartition des risques liés aux déprédations et aux vols, elle ne pourrait pas continuer à faire face correctement. D'ailleurs, ceux qui utilisent le système ici, et ils sont nombreux, savent bien qu'il s'est véritablement dégradé ces derniers mois.

Un nouveau contrat est donc prévu avec une participation de la Ville pouvant s'élever jusqu'à 25 % au lieu de 20 %, la mise au point d'un système de bonus - malus et une incitation financière pour la société variant en fonction des recettes.

Je voudrais insister sur trois points. Tout d'abord, il n'est vraiment pas normal que les clauses de la convention soient présentées ainsi aux conseillers de Paris. Nous n'avons pas tous fait Maths Spé ou Math Sup, elles sont littéralement incompréhensibles, et il y a d'ailleurs encore un amendement technique supplémentaire dont l'énoncé n'est pas non plus véritablement très simple.

Ensuite, et c'est peut-être plus important, il n'est pas normal que le montant des pénalités dues par l'entreprise "Decaux" ne fasse pas l'objet d'un accord figurant dans ces deux projets de délibération. Je parle bien entendu à la fois du DVD 54 et du DVD 99. Le temps a été largement accordé pour qu'il en soit ainsi, et que les pénalités ne soient pas calculées à la lettre, en fonction des conditions initiales n'est pas choquant, mais elles devraient l'être aujourd'hui.

On ne peut qu'apprécier les efforts consentis pour un meilleur fonctionnement du système par l'entreprise, mais le nouvel avenant, qui répartit les risques de façon différente et met à jour les nouvelles modalités de fonctionnement, devrait être accompagné du solde de la dette dans le protocole transactionnel.

Enfin, dernier point, mais ce n'est pas le moindre, les Vélib' sont voilés, démontés, cassés, tagués, brûlés, certains jetés dans la Seine ou emmenés à l'étranger. L'entreprise elle-même, je vous le rappelle, avait annoncé en février dernier que si elle se mettait en grève pendant dix jours, effectuant 1.500 réparations par jour, il n'y aurait plus un seul Vélib' en état de rouler à Paris ! Et la situation ne s'est pas vraiment améliorée depuis.

Reste à trouver donc comment limiter la casse, éradiquer par exemple les stations les plus vandalisées ? Le projet de délibération est muet sur ce point et n'est pas véritablement convaincant. Ce qui est déjà crucial pour les vélos sera vital pour Autolib'. Nous aurons l'occasion d'en reparler ou bien nous la créerons si elle ne nous ait pas donnée.

Nous voterons donc favorablement sur l'avenant pour aider à un meilleur fonctionnement du système, et nous nous abstenons sur le protocole puisqu'il est incomplet pour solder le contentieux avec l'entreprise "Decaux".

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT pour la réponse.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire, et merci bien sûr à tous les orateurs qui se sont exprimés sur ce projet de délibération, parce qu'ils ont à travers leurs propos, et chacun à leur manière, salué le succès de Vélib'. C'est d'ailleurs, je crois, ce qui nous motive collectivement.

Si Vélib' a été tout de suite un véritable succès, comme l'a souligné Marinette BACHE, c'est sans doute parce qu'il y a eu 20.000 vélos en service. C'est sans doute une des clefs du succès, je voulais le rappeler à M. LECOQ qui trouvait que nous aurions peut-être dû réduire la voilure et mettre moins de vélos en service.

Vous le savez, M. LECOQ, ce formidable succès populaire, pour reprendre votre expression, a fait que sans aucun doute chacun d'entre nous - je parle des Parisiens dans un premier temps - a pu essayer Vélib' très rapidement et, si j'en crois les chiffres dès la fin 2007 et l'année 2008, a pu bien évidemment apprécier ce nouveau service.

D'autre part, et cela a été souligné à la fois par Aline ARROUZE et Marinette BACHE, Vélib' s'est exporté, si je puis dire. Beaucoup de villes, que ce soit en France, en Europe ou à l'international ont développé les vélos en libre service. D'ailleurs, la société "Decaux" a su prendre des marchés à cette occasion. Elle a bien fait de le faire et cela, si cela devait être une preuve, montre aussi le succès de Vélib'. Vous avez souligné tout à l'heure que dans d'autres continents, on s'intéresse aussi de très près à Vélib'.

Vélib' a séduit dès l'été 2007. Il séduit encore, et pour qu'il séduise toujours, nous devons bien évidemment améliorer la qualité de service. Là aussi, j'ai entendu quasiment une unanimité pour l'amélioration de qualité de service. Je sais que les orateurs qui se sont exprimés, mais au-delà d'eux, utilisent Vélib' et souhaitent qu'il fonctionne mieux, et en trouver dès lors qu'ils en cherchent.

Nous devons, je pense, clarifier les choses avec l'entreprise "Decaux" et sa filiale SOMUPI, et cet avenant, qui est un avenant n° 2 au marché initial, poursuit cet objectif, bien évidemment, de l'amélioration de la qualité de service.

L'avenant porte sur trois points principalement :

- une clarification du système de bonus - malus ;
- une amélioration du service de réponse aux usagers ;
- et, bien entendu, la prise en compte du vandalisme qui s'est révélé plus important que prévu.

Je vais vous rappeler qu'en décembre 2007, mais la plupart d'entre vous s'en souviennent sans doute, nous avons déjà, Ville de Paris, pris en compte ce problème, ce phénomène de vandalisme, puisque, dans le premier avenant au marché, la Ville de Paris avait pris en charge entre 4 % et 20 %, une partie forfaitaire du prix des vélos.

Alors, c'est vrai qu'il faut sans doute poursuivre des campagnes de prévention auprès de nos concitoyens. Parce que Vélib' est un service nouveau encore, et parce que le vandalisme sur le mobilier urbain est récurrent dans notre ville mais dans d'autres villes aussi, nous devons sans doute avoir des discours qui portent sur la citoyenneté et qui portent aussi sur le partage. Parce que, après tout, la location - il s'agit de cela - va avec la notion de partage que nous développons dans toutes les campagnes d'ailleurs que fait aujourd'hui la Ville de Paris.

La Ville de Paris, vous le savez, ne peut être entraînée dans une spirale sans avoir une vision claire du phénomène de vandalisme, afin de réagir rapidement et de mettre en place des outils adaptés.

Nous avons pris en compte l'ampleur du phénomène avec une part qui va au-delà de l'avenant que nous avons voté en décembre 2007 et qui porte la part prise en charge de la Ville jusqu'à 25 %.

Je rappelle, à l'occasion, que le coût d'un vélo est de 610 euros environ et qu'à ce jour, l'entreprise "SOMUPI" a déposé 3.500 plaintes.

Quand je parle de vandalisme, je précise, Monsieur le Maire, qu'il s'agit également de vols de vélo, mais cela a été rappelé par certains orateurs tout à l'heure.

L'amélioration du service consiste d'abord en une incitation à la qualité de service avec un nouveau mode de calcul des bonus/malus, clair, pour améliorer en permanence le service sans pénaliser de façon inapplicable, comme c'est le cas aujourd'hui, l'entreprise. Par exemple, le nouvel avenant demande un délai de réponse du centre d'appels qui soit inférieur à 2 minutes, ce qui n'est pas encore le cas, mais cela va s'améliorer, et un délai de réponse aux courriers de moins de 15 jours. Bien sûr, ceci implique des créations d'emploi et SOMUPI, filiale de "Decaux", va embaucher 30 équivalents temps plein.

D'autre part, une incitation à l'utilisation du service par le plus grand nombre, avec la mise en place d'un intéressement pour "Decaux-SOMUPI". Aujourd'hui, vous le savez, l'entreprise ne touche aucune part des recettes de Vélib' ; c'est la Ville qui touche les recettes. Je tiens à le dire à celles et ceux qui ont souligné que c'était un coût pour les contribuables parisiens. Aujourd'hui, la Ville touche les recettes des abonnements de Vélib'.

L'entreprise "Decaux" doit avoir un intérêt au bon fonctionnement. Je crois que, là aussi, cela ne fait pas de doute. Et nous devons, pour reprendre une expression de Denis BAUPIN, aller au-delà des limites du dispositif qui aujourd'hui montrent, avec l'expérience de deux années pleines, que nous avons, au-delà du vandalisme, un problème aussi d'un taux de remplissage inégal des stations.

C'est pourquoi la Ville a décidé d'accorder à l'entreprise "Decaux" une part des recettes supplémentaires, dans l'hypothèse, bien évidemment - je le précise, c'est important - où le nombre d'usagers augmenterait. L'objectif, bien sûr, c'est d'inciter l'entreprise "Decaux" à mettre en place une politique commerciale, une exploitation plus efficace et faire mieux fonctionner le système pour que de nouveaux usagers s'abonnent et puissent utiliser mieux Vélib' que c'est le cas aujourd'hui.

Ce mécanisme, et je souhaite le dire pour répondre aussi en partie aux questions posées par Claude DARGENT, ce mécanisme procède par paliers, avec un premier seuil à 14 millions d'euros de recettes, en dessous duquel la Ville conserve l'intégralité de la recette. 14 millions d'euros, donc. Un second seuil se situe entre 14 millions d'euros et 17,5 millions d'euros, en dessous duquel SOMUPI reçoit 35 % de la recette. Et, enfin, un troisième seuil, c'est-à-dire au-dessus de 17,5 millions, où l'entreprise reçoit 50 % de la recette.

J'ai souhaité entrer dans ce détail car je trouvais légitime que les conseillers de Paris posent la question sur les recettes que perçoit la Ville et la part d'intéressement de l'entreprise "Decaux".

J'en viens maintenant aux amendements qui ont été déposés.

D'abord il y a un amendement technique de l'Exécutif, numéroté 15, qui est un amendement qui concerne l'ajout à l'annexe 2 de la quatrième page qui manquait. Donc, on a dû réintroduire, lors de la 3e Commission du 18 novembre dernier, cet amendement technique.

Ensuite, l'amendement n° 16 déposé par le groupe Communiste et qui est relatif aux données sur la destruction de Vélib'. Cela a été dit, la Ville de Paris prend en charge de manière plus conséquente les dégradations sur les vélos ainsi que les vols. Les élus du groupe Communiste proposent que, dans l'avenant n° 2, les données remises par "Decaux" soient précises, car, bien entendu, la Ville ne souhaite prendre en charge que les vélos définitivement détruits ou ceux qui sont volés. Pour les vols, on a les plaintes. Pour la destruction, effectivement, c'est intéressant, comme le propose le groupe Communiste, d'avoir un détail par type d'acte de vandalisme.

C'est pourquoi je suis favorable à cet amendement qui précise clairement les données qui nous sont transmises par "Decaux".

Ensuite, l'amendement n° 17 qui est déposé par Denis BAUPIN et le groupe des élus Verts, vise à ajouter 15 minutes de gratuité supplémentaire pour un usager de Vélib' qui parcourt plus de 5 kilomètres à vélo.

Vous le savez, nous avons mis en place, et nous en avons d'ailleurs le bilan aujourd'hui, un quart d'heure de gratuité pour les cyclistes qui utilisent Vélib' et qui ramènent leur Vélib' jusqu'à une station située en pente. D'une certaine manière, cela permet, on le sait, de prendre un peu plus de temps pour celles et ceux qui se sentent le courage sportif d'arriver en haut de certaines pentes qui sont, en règle générale, je pense notamment à la butte Montmartre mais il y en a d'autres, assez difficiles à grimper.

Nous avons eu l'occasion de discuter, à propos d'un vœu déposé par le groupe "Les Verts", sur la possibilité d'étendre ce type de système à la banlieue.

Après plus de deux ans de mise en service à Paris, nous avons des résultats qui montrent d'ailleurs que plus de 90 % des utilisateurs ont un parcours dont la durée est inférieure à 30 minutes.

Nous n'avons pas encore l'expérience et le bilan sur les Vélib' utilisés en dehors de Paris. Pour être en mesure de mettre en place un système semblable, même s'il ne sera pas forcément similaire, car déjà nous prenons en compte les pentes concernant les communes limitrophes, si nous devons agir également sur la distance, il nous faut quand même un minimum de recul et savoir exactement comment les stations sont alimentées en banlieue.

J'ai quelques réserves sur le nombre de kilomètres, parce que comment vérifier le nombre de kilomètres ? Il n'y a pas de compteur kilométrique. Oui, j'ai bien entendu que d'une distance à une autre, on peut savoir le nombre de kilomètres, mais cela ne veut pas dire pour autant que nous ferions tous le même temps car il y a des gens qui ont plus l'habitude du vélo que d'autres, sont plus sportifs que d'autres et d'autre part, les parcours ne sont pas les mêmes. Vous ne circulez pas à la même vitesse en fonction des pistes cyclables ou de l'aménagement cyclable qui est fait. Chaque personne qui a fait du vélo à Paris peut s'en rendre compte.

Aussi, je vous demanderai encore un peu de patience et surtout, que nous ayons des études plus fiables pour que nous puissions mettre ce type de système en route. Encore une fois, je le précise : si nous avons voulu ajouter des minutes gratuites supplémentaires, c'est pour que les stations soient mieux alimentées, ce n'est pas pour donner des minutes gratuites aux utilisateurs de vélos et aux utilisateurs de Vélib'. L'objectif final est bien de mieux alimenter les stations, et on pense bien sûr souvent aux stations périphériques qui sont trop souvent vides.

Je demanderai à Denis BAUPIN, s'il en est d'accord, de retirer son amendement. L'étude est en cours et je vous propose que lors d'une 3e Commission, par exemple, nous puissions en reparler en ayant toutes les données.

Enfin, le dernier amendement, qui est l'amendement n° 18 du groupe Communiste, et qui est relatif aux clauses sociales. Cet amendement s'inscrit dans l'article 9 où nous avons introduit des clauses sociales relatives à la part des emplois à temps partiel et à l'état des types de contrats des salariés de l'entreprise, entre autres.

Je suis totalement favorable à cet amendement puisqu'il va tout à fait dans le sens des discussions et de l'avenant n° 2 que nous contractons avec l'entreprise "Decaux".

J'ai fini, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GAREL pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis un peu surpris de la réponse de Mme LEPETIT concernant notre amendement n° 17, car on avait déjà déposé un amendement similaire qui, lui, parlait de distances et pas de temps de parcours, et il nous avait été répondu que cela ne pouvait pas être calculé comme cela. Maintenant, on nous dit le contraire et surtout, je lis dans un gratuit du matin que vous seriez en cours de réflexion pour la prise en compte de la distance depuis les stations les plus éloignées de banlieue ou la possibilité pour les usagers occasionnels de prendre un abonnement de quelques semaines.

En tout cas, sur le premier point, c'est exactement ce que nous proposons. J'ai du mal à comprendre pourquoi vous donnez un avis négatif, ou alors c'est peut-être parce que vous ne souhaitez pas que ce soit les élus Verts qui soient à l'origine de cette proposition, ce que je ne pourrais pas croire.

En attendant d'avoir une réponse à cette question, nous ne prendrons pas part au vote sur ce projet de délibération, car c'est un projet de délibération qui arrange uniquement les affaires de Jean-Claude DECAUX et qui, comme vous l'avez dit, n'est pas fait pour faire plaisir aux usagers mais simplement pour rentabiliser le système.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 15 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 16 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 16 est adopté.

On arrive maintenant à l'amendement n° 17.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - L'amendement des Verts auquel je n'ai pas pu répondre.

Très rapidement, car je souhaite dire que malheureusement, vous pensez que ce projet de délibération n'apporte que des euros supplémentaires à l'entreprise "Decaux". Ce n'est pas notre objectif. Ce n'est pas non plus l'objectif de "Decaux", même si c'est une entreprise et nous ne sommes pas naïf, bien évidemment.

Sauf qu'aujourd'hui, si elle devait payer les pénalités suite au premier avenant, elle ne percevrait pas des euros supplémentaires, car le système se solderait plutôt par du déficit : il faut quand même bien avoir cela en tête.

La deuxième chose, notre objectif, je le dis et le rappelle, car j'y tiens beaucoup, c'est l'amélioration du service pour les usagers de Vélib', et cela va quand même dans ce sens-là.

Je m'engage à faire régulièrement aux groupes politiques qui le souhaitent, tous les six mois par exemple, un point sur l'utilisation, la qualité de service, etc. Et d'ailleurs, il existe une lettre Vélib', un site Vélib' qui donnent des informations très régulièrement. D'ailleurs les usagers de Vélib', surtout ceux qui sont abonnés, qui utilisent Vélib' quasiment tous les jours, en sont tout à fait friands et très preneurs. Je voulais donc quand même répondre à M. GAREL sur ce point.

Deuxièmement, l'amendement que vous proposez s'inscrit dans l'avenant directement, et nous avons encore besoin d'un tout petit peu de temps pour disposer d'un bilan plus complet sur l'utilisation, sur l'état des stations en banlieue. L'exemple qui est cité dans "20 minutes" est effectivement un exemple que je mets en avant et sur lequel on réfléchit. Si jamais M. GAREL montrait qu'une station très éloignée, par exemple, sur une commune limitrophe d'une commune qui n'a pas Vélib', pénalise d'une certaine manière, à la fois les utilisateurs, mais surtout les Vélib' qui ne seraient pas pris à cette station, à ce moment-là, cela devient intéressant d'accorder un quart d'heure gratuit ou pas.

Je ne sais pas si je vous ai convaincu mais en tout état de cause, l'idée est d'aller de l'avant.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Comme vous ne l'avez pas convaincu, on en reste là. Il y a forcément un vote.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 17 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 17 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 18 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Merci.

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 18 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 54 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 54).

M. Sylvain GAREL. - On ne participe pas au vote.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Avant de suspendre la séance, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe "Les Verts". Elle est adressée à M. le Préfet de police et est relative "au harcèlement judiciaire dont les jeunes travailleurs et étudiants du collectif "Jeudi Noir" sont l'objet de la part de l'Etat".

La deuxième question est posée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche. Elle s'adresse à M. le Maire de Paris et concerne "les dispositions sur le travail dominical à Paris".

La troisième question d'actualité, posée par le groupe U.M.P.P.A., à M. le Maire de Paris est relative "aux universités".

La quatrième question, posée par le groupe du Mouvement républicain et citoyen, à M. le Maire de Paris est relative "à la fermeture de services, de centres d'IVG, et à la menace de suppression de 1.000 postes de personnels soignants".

La cinquième question émane du groupe Centre et Indépendants. Elle s'adresse à M. le Maire de Paris en ces termes : "Quel avenir pour le tournoi de Roland Garros ?".

Enfin la dernière question d'actualité est posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Elle est relative "aux suppressions de postes de l'A.P.-H.P.".

La séance est suspendue jusqu'à 14 heures 45 et je demande aux présidents de groupe d'être présents à 14 heures 30 à la conférence d'organisation qui se tiendra en salle de Commission n° 7.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

Examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité du groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative au harcèlement judiciaire dont les jeunes travailleurs et étudiants du collectif "Jeudi Noir" font l'objet de la part de l'Etat.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité de M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. C'est une question qui s'adresse principalement à M. le Préfet.

Les étudiants et jeunes travailleurs du collectif "Jeudi Noir" font l'objet, de la part de l'Etat, d'un véritable harcèlement judiciaire injustifié au regard des actions qu'ils mènent, de leur solvabilité et de l'état de nécessité dans lequel ils se trouvent.

Le collectif "Jeudi Noir" agit à un double niveau ; ses actions, non seulement mettent en valeur la carence des pouvoirs publics en matière de droit au logement, mais elles offrent aussi à des jeunes qui n'ont souvent pas d'autre solution la possibilité d'avoir un toit grâce à une installation temporaire dans des locaux laissés vacants.

Au regard de la crise du logement que connaît notre pays et des tarifs exorbitants des loyers à Paris et compte tenu de l'inaction du Gouvernement en ce domaine, l'action des "jeunes galériens du logement", comme ils se nomment, est parfaitement justifiée.

Or, le collectif "Jeudi Noir" est assigné en justice coup sur coup par l'entreprise publique "Adoma" pour l'occupation d'un immeuble situé passage de la Bonne-Graine dans le 12e arrondissement et par l'Etat, tutelle de Mme COTTIN, propriétaire d'un hôtel particulier place des Vosges investi par le collectif le 31 octobre dernier.

Concernant cette dernière occupation, récemment, la Justice a reporté l'audience au 30 décembre, un bien maigre délai pour les jeunes précaires occupants.

Alors que l'Etat que vous représentez, Monsieur le Préfet, n'exerce pas son droit de réquisition pourtant inscrit dans la loi, la réquisition opérée par les galériens du logement de l'hôtel de Coulanges place des Vosges met en lumière l'inaction du Gouvernement. Cet immeuble de 2.000 mètres carrés est, en effet, vacant depuis 45 ans, preuve que la taxe sur les logements vacants n'est en rien dissuasive, alors même que l'Etat est placé devant l'évidence et devrait engager une procédure d'abandon manifeste et de réquisition.

En 2006, 110.000 logements étaient recensés comme vacants à Paris, soit 8 % du parc locatif. La seule réponse apportée à ce jour par la Ville de Paris, qui dit ne pas être en mesure de préempter les lieux si ceux-ci étaient mis en vente, est la signature d'une convention avec la propriétaire des lieux dans le cadre du dispositif "Louer Solidaire".

C'est une première étape, mais guère satisfaisante au regard des besoins des jeunes travailleurs et étudiants qui occupent cet hôtel particulier et qui nous interpellent sur la situation de précarité dont cette génération est victime.

Les 14 appartements devraient être immédiatement loués.

D'autres propositions pourraient être étudiées, afin qu'une partie de cet espace soit mis à disposition de la collectivité pour des projets porteurs de sens et créateurs de lien : école de musique, maison du vélo, atelier d'artiste, maison des pratiques amateurs.

Devant la situation actuelle de crise du logement, dénoncée par toutes les associations, et la non-application de la loi DALO pourtant adoptée depuis trois ans, 8.878 ménages franciliens qui, pourtant, y sont éligibles, restent sans solution. Sur cette question, l'Etat est contrevenant à ses propres lois.

Or, les pouvoirs publics peuvent agir sur le montant des loyers, la réquisition de logements, de bureaux et bâtiments publics vides ou privés.

Face à cette situation de carence des pouvoirs publics, les élus Verts au Conseil de Paris soutiennent les citoyens qui sont contraints de s'emparer des locaux vacants pour y vivre. Les écologistes ont la conviction que la seule réponse de l'Etat à ces réquisitions citoyennes ne peut être une criminalisation de l'action militante.

Aussi, Monsieur le Préfet, l'Etat, dont vous êtes le représentant à Paris, dans cette Assemblée, compte-t-il poursuivre les actions judiciaires engagées contre le collectif "Jeudi Noir" ? Face à la crise du logement qui touche les jeunes travailleurs, les étudiants et les ménages aux revenus modestes qui ne peuvent plus se loger à Paris, quand allez-vous rendre effectif le droit à la réquisition de logements vacants, afin que l'Etat puisse remplir ses obligations en matière de droit au logement ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur BOUTAULT qui m'interrogeait...

Je voudrais, Monsieur le Maire, si vous le permettez, faire deux remarques avant de répondre à la question, une remarque de forme et une remarque de fond.

La remarque de forme, c'est que je viens d'entendre avec beaucoup d'attention la question complète de M. BOUTAULT. Or, moi, j'en étais resté au stade où la question à laquelle je devais répondre était celle du harcèlement judiciaire dont les jeunes travailleurs signalés par M. BOUTAULT feraient l'objet de la part de l'Etat.

Je suis prêt à répondre à toutes les questions dans le cadre des compétences qui m'amènent à être assis à côté de vous, mais encore faut-il avoir l'intégralité de la question.

La deuxième question de fond est très importante, puisque, Monsieur le Maire, lorsque j'ai eu, pour la première fois, l'honneur de siéger à vos côtés, je m'étais lancé dans des réponses sérieuses, mais peut-être hasardeuses quant aux compétences qui m'amènent à siéger ici. Je ne souhaite nullement me dérober, mais ici, je représente les fonctions municipales du Préfet de police et pas l'Etat. D'une certaine façon, je pourrais le regretter... Je ne devrais donc pas répondre à un certain nombre de questions qui sont de la compétence de l'Etat.

Je tenais à le dire, parce que je ne veux pas donner l'impression de me soustraire à vos interrogations. C'est vous-même qui m'aviez dit que je devais me contenter des compétences de sécurité, ce qui est déjà lourd pour un seul homme.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Deux points de précision.

D'abord, sur la manière dont les questions sont posées, nous sommes à la même enseigne, parce que moi, les questions me sont posées de manière aussi lapidaire et, après, quand j'écoute la question... Là, on est à égalité.

Ensuite, je rappelle à la totalité du Conseil de Paris que nous sommes la seule collectivité locale de France où un représentant de l'Etat siège pendant le Conseil municipal, mais siège comme représentant de la Préfecture de police, par extension, du Ministère de l'Intérieur.

S'agissant de la recommandation que vous avez faite, si nous ne prenons pas, vous et moi, cette précaution, tous les orateurs, à droite comme à gauche, vont vous interroger sur tout : la santé, le logement... et vous allez devenir le représentant du Gouvernement sur tous les sujets au Conseil de Paris et je ne le souhaite ni pour vous ni pour nous, y compris parce qu'aucun de mes prédécesseurs - il y en a un dans la salle - n'aurait accepté que nous soyons sous tutelle.

Autant la Préfecture de police, c'est un sujet particulier, où nous sommes à Paris, capitale de l'Etat républicain et c'est vous le patron des questions de sécurité et cela, je l'assume très sereinement, autant il n'y a pas plus à Paris qu'à Lyon ou à Bordeaux - je vois certains élus qui sont sourcilieux sur ce terrain - de représentant de l'Etat pour nous surveiller. C'est comme cela.

Je demande à tous les élus de défendre leur droit, qui est leur droit à tous.

C'est clair. Maintenant, Monsieur le Préfet, je vous redonne la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire, de cette clarification.

Répondant à la question telle qu'elle m'a été posée ce matin de façon assez lapidaire, je note avec précision que, par stratégie mobilisatrice, le collectif "Jeudi Noir" a choisi un mode d'action revendicatif qui, comme cela nous a été d'ailleurs rappelé, de façon expresse à l'instant, ne s'inscrit pas dans le respect de la règle de droit. Je laisse à M. BOUTAULT, évidemment, la responsabilité de signaler que c'est précisément en violation de la loi que les personnes qui participent à ce collectif, même si la cause qu'ils défendent est particulièrement justifiée, agissent.

Dans ce cas, il ne me paraît pas complètement surprenant que les propriétaires immobiliers concernés soient amenés à faire valoir leurs droits en saisissant les tribunaux. Quand leur immeuble est envahi, il paraît assez évident que les propriétaires souhaitent récupérer leur bien et ensuite, qu'ils soient amenés à demander à l'Etat l'application des décisions de justice. Lorsque le juge a statué, c'est évidemment à la Préfecture de police, à l'autorité de police d'intervenir pour faire respecter le droit. Il s'agit en quelque sorte de la "règle du jeu" de ce type d'action.

Pour ma part, j'ai un peu de mal à voir en quoi cela serait constitutif d'un "harcèlement judiciaire"...

En outre, et c'est tout à fait à noter, les militants de "Jeudi noir" ont les épaules solides, des stratégies affûtées et, nous avons pu le constater, chaque fois que des négociations avec mes services ont lieu sur certains dossiers, ces militants sont tout à fait capables de s'assurer des concours juridiques, des relais médiatiques - ils n'en manquent pas - et, bien sûr, des intervenants politiques.

Sur plusieurs sites occupés par "Jeudi noir", nous avons toutefois, je crois, fait preuve de mansuétude en refusant le concours de la force publique, notamment lorsque les propriétaires n'avaient pas de projet immobilier clairement défini. C'est ce qui s'est passé, je crois qu'on a eu l'occasion d'ailleurs de l'évoquer au Conseil de Paris, rue de Sèvres, c'est ce qui se passe à l'heure actuelle place de Rio, au grand dam de l'ambassade d'Egypte. J'ai même le sentiment que c'est ce qui se passe dans des situations qui sont moins défendables : je trouve, pour ma part, assez surprenant qu'ils aient pu occuper des locaux d'"Adoma" et ainsi retarder les travaux de rénovation d'un foyer de travailleurs migrants étrangers. Ce n'était sans doute pas l'endroit le plus judicieux, mais nous ne sommes pas intervenus, et nous avons cherché, et c'est en cela que je parlais de mansuétude, une solution amiable.

Sur le site de la place des Vosges, j'aurais également été fondé à accepter l'intervention des forces de l'ordre sans délai lorsqu'il y a eu entrée dans les lieux. J'ai cependant souhaité l'éclaircissement de la situation par une procédure judiciaire, car l'immeuble, pensait-on, était inoccupé depuis un certain temps.

Mais je vous invite cependant, puisque vous rencontrez, je crois, ces personnes et que vous étiez sur le site, à faire preuve de prudence sur ce dossier, car la propriétaire, qui est une personne fragile, âgée de 87 ans, a investi beaucoup et une partie de sa vie dans ces locaux qu'elle n'a quittés que très récemment. C'est vrai que les locaux sont grands et que cette personne y était seule. Mais elle semblait vouloir conserver sa propriété et ce n'est que depuis très peu de temps seulement qu'elle est hospitalisée.

Il me paraît tout à fait souhaitable, comme nous avons pu le faire sur des dossiers que je viens de citer, que l'on puisse trouver une solution amiable et raisonnable, comme dans le passage de la Bonne-Graine.

Donc, je trouve que parler d'acharnement ou de harcèlement judiciaire est particulièrement excessif. Mes services, comme ils le font sur d'autres secteurs, apprécieront les dossiers au cas par cas.

Par analogie, je constate que vous me posez régulièrement des questions fondées sur des motifs ou des faits qui sont très souvent erronés ou déformés, et je ne ressens, pour ma part, aucun sentiment de harcèlement. Je me contente d'y voir la vitalité du débat démocratique.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

II - Question d'actualité du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative aux dispositions sur le travail dominical à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. BROSSAT pour sa question.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, nous avons appris, comme vous, par voie de presse et bien sûr a posteriori, l'organisation d'une conférence de presse par le Ministre du Travail Xavier DARCOS et le Préfet de la Région Ile-de-France, venus prôner de concert le projet d'une large extension du périmètre des commerces éligibles à l'ouverture dominicale à Paris et la création, entre autres, d'une vaste zone touristique au cœur de la Capitale.

Je tiens à rappeler ici que, lors du vote de la loi sur l'extension du travail dominical, nos parlementaires ont dû recourir au Conseil constitutionnel pour que Paris bénéficie des mêmes droits que les autres communes, c'est-à-dire la liberté pour les élus locaux de décider de la création de zones touristiques ou non.

Je tiens à rappeler que le Conseil constitutionnel a bel et bien annulé la possibilité pour le Gouvernement de choisir, en lieu et place des élus parisiens, si les zones de travail dominical seront étendues ou non.

Cette conférence de presse du Ministre du Travail est venue une nouvelle fois nous montrer le peu de cas et le mépris que le Gouvernement entretient vis-à-vis non seulement des élus locaux choisis par les Parisiens mais aussi vis-à-vis des salariés, de leurs conditions de travail et de leurs droits : droit au repos, droit aux loisirs, droit à la vie de famille, droit à la vie sociale. C'est bien entendu au mépris des conditions de vie et de la défense des salariés que l'autoritarisme du Gouvernement en matière de déréglementation du travail se poursuit.

Nous sommes intervenus régulièrement, Monsieur le Maire, pour vous dire notre opposition et notre inquiétude relatives à cette nouvelle déréglementation du travail et à ses conséquences désastreuses pour la vie des salariés. Des Conseils d'arrondissement, je pense en particulier à celui du 9e, ont adopté des vœux contre la création de nouvelles zones touristiques. De nombreux acteurs locaux ne partagent pas les vues du Gouvernement dans ce domaine et le Conseil de Paris, dans sa séance des 29 et 30 septembre, a décidé de mettre en place un groupe de concertation ayant pour objet d'auditionner l'ensemble des acteurs concernés par cette question. Nous souhaiterions savoir quand ce groupe de travail sera mis en place.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

En plus, dans le temps de parole réglementaire !

Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En réponse à M. BROSSAT, je pense qu'il n'est pas nécessaire de redémontrer devant cette Assemblée la désinvolture avec laquelle le Gouvernement actuel traite les élus du peuple en général et les élus de la Capitale en particulier. La dernière conférence de presse du Ministre DARCOS démontre, s'il en était besoin, le mépris qu'il a vis-à-vis des élus de la Capitale et donc des Parisiens en général.

Vous l'avez dit, Monsieur BROSSAT, c'est un mépris scandaleux cet été que d'avoir fait du Maire de Paris un maire sous tutelle du Préfet. Mais, aujourd'hui, nous avons droit au mépris de la décision du Conseil constitutionnel par le Ministre du Travail et, bien entendu, au mépris de ce Ministre du Travail vis-à-vis non seulement des salariés et des représentants des salariés mais aussi vis-à-vis des structures prévues et des tentatives de pression dont il fait preuve. Faute de pouvoir, il joue l'intimidation.

Désinvolture, mépris affiché pour la Capitale, le Gouvernement se montre en plus partial et partiel sur ce dossier.

Partial parce qu'il n'interroge que la seule Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Il n'interroge pas la Chambre des métiers, il interroge encore moins les syndicats et les élus. Il prend pour acquis une position qui ne recueille pas l'unanimité de cette Chambre de commerce. La preuve, d'ailleurs, pour ceux qui en voudraient, c'est que cet organe de la Chambre de commerce de Paris présente une position différente ce qui montre que l'unanimité n'est pas au rendez-vous sur ce sujet.

Ce Gouvernement fait sienne et cautionne la position d'une des parties concernées, c'est-à-dire une partie des commerçants. Finalement, il interroge seulement ceux qu'il sait d'accord avec lui. En cela, il n'adopte pas du tout une attitude impartiale.

Ce qui est un scandale de plus, c'est que le Ministre du Travail est l'autorité de tutelle des inspecteurs du travail chargés, eux, de sanctionner les abus aux ouvertures dominicales. Bravo pour l'application des lois !

Mais ce Gouvernement est aussi partiel, car je ne crois pas qu'il ait été prévu de conférence de presse de M. DARCOS sur les zones touristiques des autres villes de France. C'est pour Paris et seulement pour Paris !

Il est aussi partiel, car à un aucun moment ne sont étudiées les conséquences de pareille initiative : les répercussions sur les salariés, les répercussions sur la vie des quartiers, les répercussions sur la pérennité de la diversité commerciale parisienne (les artisans, les indépendants, etc.).

Car soyons clairs : on ne réinvente pas facilement un tissu commercial vivant et qui souffre.

En guise de conclusion, Monsieur BROSSAT, je reprends les termes du Maire de Paris dans son communiqué de jeudi : "Les déclarations du Ministre DARCOS ne remettront pas en cause le dispositif, la méthode et les rythmes de travail que les élus parisiens ont actés".

Malgré l'agressivité des propositions formulées, qui s'inscrivent en contradiction complète avec l'état d'esprit de notre Municipalité, ce sera aux élus et aux élus seuls que reviendra le pouvoir de trancher ce sujet qui conditionne la vie de nos concitoyens. Le Maire de Paris et l'Exécutif, ensuite, veilleront à ce que ces décisions ne se prennent sous l'effet d'aucune pression ni intimidation.

Nous sommes décidés à ne pas nous laisser impressionner ni bousculer, une lettre va parvenir à chaque président de groupe pour la désignation des représentants à notre groupe de travail, je leur donne rendez-vous début décembre pour une première réunion, qui se tiendra dans la sérénité avec tous les travaux dont nous avons besoin pour mesurer les conséquences et répercussions de décisions que nous prendrions, et avec l'objectif de réfléchir ensemble dans l'intérêt général.

Je vous remercie.

III - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux universités.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme vous le savez, le Président de la République, a fait de la rénovation et de la modernisation du système universitaire français une des toutes premières priorités de son mandat. Jamais depuis les débuts de la cinquième République, un effort aussi important n'avait été consenti par les Pouvoirs publics, mise à part l'opération de désamiantage de Jussieu conduite en raison de l'urgence qui s'imposait.

Doté de ressources spécifiques dès le départ, abondé significativement par le plan de relance en attendant d'être le bénéficiaire principal de l'emprunt issu de la Commission "Rocard-Juppé", ce plan s'est traduit par de très nombreuses applications en province, en confirmant les grandes villes comme villes universitaires, qui en contrepartie se sont engagées massivement dans son accompagnement. Pour chaque euro investi par l'Etat, chacune d'entre elles notamment Lyon et Toulouse, dirigées par un exécutif groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, va investir 1 euro supplémentaire destiné à la vie étudiante, c'est-à-dire au logement des étudiants, à la restauration, à la santé ainsi qu'au sport universitaire.

A Paris, le poids du passé et les besoins croissants des universités parisiennes les ont conduites à éclater leurs activités sur un nombre considérable de sites obligeant étudiants et professeurs à effectuer de nombreux déplacements entre des locaux dont le caractère souvent obsolète n'a fait que se renforcer. Tout en annonçant, avant l'été, la réalisation d'un très beau campus Paris Condorcet, au nord de Paris, Valérie PÉCRESSE, qui s'est investie à fond dans cette mission de résurrection des universités parisiennes, a confié à un fonctionnaire Bernard LARROUTUROU, le soin de préconiser un schéma de regroupement et de simplification des centaines d'implantations existantes.

Simultanément, Valérie PÉCRESSE a demandé aux universités, par l'intermédiaire de leur président, de se regrouper afin de constituer à l'instar de leurs homologues européennes, asiatiques et américaines, des entités susceptibles d'émerger par la qualité et le nombre de leurs travaux de recherche dans la compétition internationale à laquelle elles se livrent.

Le 5 octobre, Bernard LARROUTUROU a remis son rapport et même si la Ministre ne s'est pas officiellement prononcée, nous le savons mes chers collègues deux grands regroupements d'universités sont envisagées, l'un autour de Paris III, de Paris VII Sciences-Po entre autres, l'autre autour de Paris II, de Paris VI, et vraisemblablement de Paris IV et de Paris I.

Aussi, Monsieur le Maire, vous qui avez annoncé, après votre réélection, que vous consacriez un milliard d'euros à l'innovation et à la recherche, où en êtes-vous dans l'accompagnement de ce programme ? Certes, nous savons que vous rencontrez régulièrement les présidents d'université, sans doute, nous n'en doutons pas, pour dire tout le bien que vous pensez du plan gouvernemental mis en œuvre par Valérie PÉCRESE. Nous savons que des groupes de travail ont été constitués. Au-delà de tout cela, quelles sont les mesures d'accompagnement que vous envisagez d'annoncer rapidement en matière de vie étudiante, d'accompagnement sportif, voire de mise à disposition de locaux tampons dont les universités ont grand besoin.

Autrement dit, Monsieur le Maire, mes chers collègues, qu'avez-vous de fait du milliard d'euros annoncé ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MISSIKA, vous avez la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je crois que cela mérite quelques éclaircissements et quelques explications sur la façon dont les choses se passent à Paris, dans le domaine des universités. Le rapport LARROUTUROU est un rapport, comme il y en a beaucoup, qui propose des choses intéressantes, d'autres un peu moins. Nous avons eu l'occasion de rencontrer M. LARROUTUROU, ce rapport a repris des idées, des objectifs qui avaient déjà été exposés par le Maire de Paris, notamment la logique de "clusters", la nécessité de regroupement des établissements universitaires, la concentration des forces d'enseignement et de recherche en trois ou quatre zones d'excellence. La perception des enjeux est partagée de ce point de vue, c'est la nécessité d'investir dans l'économie de la connaissance.

Je signale au passage que ce rapport souligne et reconnaît le dynamisme de la Ville de Paris concernant la vie étudiante, et notamment l'augmentation de l'offre de logements étudiants, et je n'aurais pas la cruauté de rappeler quels étaient les chiffres de logement étudiant financé par la Ville avant 2001.

Monsieur LECOQ, vous êtes suffisamment expérimenté pour savoir l'écart qu'il y a entre les annonces et la mise en œuvre des opérations, la réalité des opérations promises. Je voudrais faire une petite chronologie pour que l'on voie bien dans quelle situation nous nous trouvons aujourd'hui. Le plan campus a été lancé au printemps 2008. On a retoqué les universités parisiennes. Il y a eu un deuxième tour du plan campus et à ce moment-là, les universités parisiennes n'ont pas été sélectionnées dans le cadre du plan campus.

Début 2009 nous avons eu droit à un audit immobilier, qui a débouché sur la mission LARROUTUROU et un rapport publié fin 2009. Nous attendons la prochaine étape, mais pour le moment nous allons de mission en rapport, de rapport en mission, et nous ne voyons toujours rien venir.

Pour que l'argent du plan campus soit mobilisé, il faudrait au minimum que des projets soient sélectionnés par l'Etat, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, à l'exception du projet Condorcet. Nous avons pourtant une urgence terrible en matière d'équipement universitaire à Paris. On ne sait toujours pas, par exemple, où sera relogée l'université Paris III Sorbonne nouvelle pendant la période de désamiantage de Censier, qui doit avoir lieu à partir de janvier 2012.

En ce qui concerne le campus Condorcet, nous sommes dans une situation paradoxale, l'Etat n'ayant toujours pas acheté les terrains pour installer ce campus. La Ville de Paris de son côté est mise dans une situation complexe par le fait que R.F.F., qui doit nous vendre les terrains de la Porte de la Chapelle, a augmenté de façon extravagante le prix de son foncier et l'actionnaire de R.F.F., c'est l'Etat.

Face à cela, quelle est l'action de la Ville de Paris ? Nous faisons le maximum face à une multiplication d'annonces et de rapports, qui désorientent la communauté universitaire et ne facilitent pas la conduite pratique des opérations que nous soutenons. Nous avons lancé la création d'un Institut d'Etudes Avancées, qui passe par une phase de préfiguration, dont d'ailleurs votre conseil aura à délibérer aujourd'hui. Nous manifestons notre soutien actif au campus Condorcet et participons à l'élaboration du projet du campus Condorcet.

Le programme de logements étudiants avance à un excellent rythme. Le programme de logements chercheurs se réalise également dans des délais convenables. Nous assurons les travaux de mise en sécurité et de rénovation des bâtiments universitaires qui nous appartiennent, à commencer par la Sorbonne. A la bibliothèque de la Sorbonne les travaux vont commencer. De ce point de vue, je n'aurais pas la cruauté de comparer la façon dont nous nous occupons de la Sorbonne en matière de rénovation et la façon dont l'Etat s'occupe de la faculté de pharmacie de Paris V.

Nous permettons la venue, le maintien ou le développement à Paris d'instituts de recherche de rang mondial, qu'il s'agisse de l'Institut de la vision ou de l'Institut Langevin. Nous finançons enfin la recherche innovante et facilitons l'accueil des chercheurs étrangers.

Je suis tout à fait satisfait de voir votre intérêt, Monsieur LECOQ, car nous ne sommes pas trop nombreux pour plaider la cause parisienne auprès de l'Etat. Je vous rappelle que Paris représente près de 15 % des effectifs étudiants, près de 20 % de la recherche publique française et que, contrairement à ce que la logique de "clusters" pourtant défendue par le Gouvernement voudrait, nos gouvernants ne croient pas utile d'investir dans ces proportions à Paris pour l'enseignement supérieur et la recherche.

J'ajouterai que la thèse du 1 euro pour 1 euro suppose que l'Etat augmente ses investissements à Paris pour pouvoir atteindre la part de l'investissement que consacre la Ville et la Région, à l'université parisienne.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur LECOQ, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Très rapidement, Monsieur le Maire, et merci de me donner la possibilité, comme le règlement le prévoit, de reprendre deux minutes la parole.

Je voulais simplement dire - il ne s'agit pas de polémiquer avec M. MISSIKA, qui est un homme de qualité et qui traite un sujet sur lequel, je crois, beaucoup dans cette assemblée devraient se retrouver - que les problèmes universitaires sont suffisamment graves à Paris pour que nous essayions tous d'avancer ensemble.

Je voulais dire à M. MISSIKA, s'il a lu l'excellent rapport de M. LARROUTUROU, que les décisions seront sans doute annoncées avant la fin de l'année, la faculté de pharmacie, à laquelle je tiens particulièrement, étant d'ailleurs en tête des opérations préconisées par la Ministre. Vous voyez que vous pourrez vous y intéresser.

Je voulais simplement relever que vous avez rendu implicitement au prédécesseur de M. DELANOË, c'est-à-dire mon collègue Jean TIBERI, un hommage appuyé puisqu'il faut se souvenir que le premier plan de développement des universités parisiennes avait été signé entre M. LANG et M. TIBERI. Si certains n'ont pas de mémoire dans cette Assemblée, nous en avons pour d'autres.

J'ai bien noté que bien évidemment tout était merveilleux quand il s'agissait d'opérations conduites par la Ville et que tout était, s'agissant d'opérations conduites par l'Etat, mal mené, mais nous avons encore une fois, à travers Condorcet, à travers les regroupements qui sont faits, matière à travailler ensemble.

J'ajoute que le plan Université 3M, lancé par M. Lionel JOSPIN, abondé par M. VILLEPIN, et qui malheureusement n'avait accouché que de peu de chose en raison de l'inexistence de locaux tampons, prévoit la réunion d'un comité des universités. Est-ce que ce comité réunissant le Maire de Paris et les présidents de l'université parisienne se réunit ? J'aimerais le savoir.

Enfin, Monsieur le Maire, vous savez qu'il existe une cité universitaire, qui ne date pas d'aujourd'hui mais de soixante ans. La Ville a l'occasion d'augmenter son effort au profit d'une fondation, dont le créateur est André Honnorat - nous fêtons son centenaire l'année prochaine - et j'aimerais également que sur ce sujet de la cité universitaire, la Ville ne soit pas à la traîne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LECOQ, nous avons un premier point d'accord : Jean-Louis MISSIKA est un homme de grande qualité. Voilà déjà un bon point.

Deuxièmement, vous avez raison, M. TIBERI, mon prédécesseur, a signé un accord avec M. LANG, accord que j'ai soutenu au Conseil de Paris à l'époque où il y avait une opposition constructive.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. TIBERI a signé, et c'est nous qui avons payé. Mais nous avons eu raison. Les paiements ont commencé après 2001. C'est comme ça. Même Mme PECRESSE en donne acte - d'ailleurs, ne vous inquiétez pas, nous travaillons avec elle, et j'étais avec elle lundi dernier - et elle reconnaît que dans la mandature précédente la Ville de Paris, dont ce n'est pas la responsabilité, a plus payé pour l'université à Paris que l'Etat.

Ensuite, le rapport Larrourou que vous suggérez à M. MISSIKA de lire, figurez-vous que non seulement nous l'avons lu mais on y a peut-être même travaillé, notamment Jean-Louis MISSIKA.

Enfin, je terminerai par une boutade. Comme souvent une intervention d'un de nos collègues de l'U.M.P. commence par : pour la première depuis le début de la Cinquième République. Ce n'est pas très sympa pour le général de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry GISCARD d'ESTAING et Jacques CHIRAC - je ne vous parle même pas de François Mitterrand, car je sais que ce n'est pas votre référence - et accessoirement, ce n'est pas très gentil pour ceux de vos collègues dans votre groupe qui ont été membres des gouvernements qui ont précédé l'élection de Nicolas SARKOZY.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Il faut bien que je les défende !

IV - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris relative à la fermeture des centres d'IVG et à la suppression de 1.000 postes de personnels soignants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, jusqu'où allons-nous laisser le paquebot A.P.-H.P. sombrer ? Telle est ma question d'actualité. Il est urgent que le Ministère de la Santé change de cap dans sa manière de conduire une politique de santé publique qui veut ressembler au privé, une politique qui requalifie progressivement l'hôpital public en une entreprise comme une autre. Non, l'hôpital n'est pas et ne doit pas devenir une entreprise.

Il faut le dire et il faut surtout agir face à un bulldozer qui détruit tout sur son passage. Car que n'envisage-t-on ? Après la fermeture de lits, la fermeture de services, après la fermeture programmée de la maternité de Saint-Antoine, qui assure pourtant dans d'excellentes conditions 2.500 accouchements, 11.000 consultations et 750 IVG par an - fermeture contre laquelle j'ai voté en tant que présidente de commission de surveillance de l'hôpital - après la fermeture de trois centres d'IVG (Jean Rostand, Broussais, Tenon) et sans doute quatre avec le centre Avicenne à Bobigny, quatre centres qui assuraient près du quart des IVG de l'Île-de-France, aujourd'hui qu'apprend-on ? Que l'hémorragie continue, que mille emplois soignants non médicaux (infirmières, aides soignantes, secrétaires médicales) et 150 praticiens médecins hospitaliers sont menacés de disparaître à l'aube de l'année 2010.

Pour vous donner un exemple d'aberration, on vient d'ouvrir à Saint-Antoine le bâtiment des urgences. Superbe, flambant neuf, presque majestueux. On est donc passé d'une surface de 600 mètres carrés à 3.540 mètres carrés, mais avec le même effectif d'infirmiers et d'aides soignants. Je les ai rencontrés et ils sont très inquiets. Non seulement ils doivent faire désormais des kilomètres toute la journée, mais ils ne peuvent optimiser leur travail auprès des patients. Là, non seulement il ne faut pas réduire l'effectif mais il faut d'urgence l'augmenter.

Alors, allons-nous rester les spectateurs de ce très mauvais film ? Je crois qu'il est important, essentiel, que soit mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil de Paris la question de l'A.P.-H.P., avant que la logique, qui vise à rentabiliser l'hôpital public au détriment de la santé des Parisiennes et des Parisiens, ait pris un tournant définitivement irresponsable. Nous souhaitons et demandons aussi qu'une mission d'information soit mise en place sur ce sujet.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a aujourd'hui non-assistance à A.P.-H.P. en danger.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame TAÏEB, votre inquiétude est partagée. Vous avez raison de relever qu'il s'agit de non-assistance à l'A.P.-H.P. Je vais parler évidemment effectivement de la pratique de l'IVG.

M. LE GUEN va répondre tout à l'heure puisqu'il y aura également une autre question sur l'A.P.-H.P., mais je voudrais rappeler à ceux qui auraient cru, ou qui auraient voulu faire croire que la réforme hospitalière et la restructuration en cours ne seraient pas vraiment préjudiciables à la qualité de service public de santé, et à l'orthogénie en particulier, que le doute n'est plus possible quand sont programmées des coupes sombres et des diminutions drastiques concernant le personnel hospitalier, comme cela a déjà été dénoncé par le Maire de Paris dans un communiqué récent.

Dans ce contexte à Tenon et dans les autres hôpitaux à Saint-Antoine et ailleurs, effectivement la question est : comment va-t-on pouvoir garantir, dans des délais légaux, l'accès des femmes, notamment à une pratique de l'IVG, qu'elle soit médicamenteuse ou chirurgicale, de qualité, telle qu'on pourrait l'attendre d'un service public de la santé ?

Pour ce qui relève de notre champ de compétences, je voudrais rappeler que des efforts importants ont été consentis et que nous avons élaboré un dispositif ambitieux pour renforcer notre réseau territorial par la création de nouveaux centres de planification. Nous améliorons également l'offre de service de qualité au niveau de la mise en place de l'IVG médicamenteuse.

Mais il est vrai qu'il faut souligner, et s'impliquer aux côtés de ceux qui se mobilisent aujourd'hui, que ce soient les associations féministes ou le personnel hospitalier, pour dénoncer ce désengagement de l'Etat préjudiciable au service public de santé, qui porte gravement atteinte aux droits des femmes, qui met en péril effectivement les activités d'orthogénie déjà fragilisées.

Je voudrais enfin rappeler que ce désengagement s'inscrit dans une logique à l'œuvre qui consiste à se décharger sur les collectivités territoriales des activités cruciales telles que l'IVG, la contraception et la prévention auprès des jeunes, collectivités territoriales à l'encontre desquelles se prépare une formidable entreprise d'asphyxie financière. Comme vous le dites, nous avons effectivement besoin de mettre en place un débat et des mobilisations à la mesure des enjeux auxquels on est confronté, en particulier autour de la question des droits des femmes.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je félicite les adjoints, qui progressent dans le respect du temps de parole prévu pour la réponse aux questions.

V - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative au devenir du tournoi de Roland Garros.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant à Mme SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis le début de la mandature, le groupe Centre et Indépendants aspire contre vents et marées à maintenir une démarche d'opposition constructive. Nous refusons la caricature, méprisons l'a priori polémique, la politique politicienne.

Aujourd'hui, pourtant, vous nous obligez, Monsieur le Maire, à vous interpellier sur les projets d'Auteuil, et plus particulièrement sur l'avenir parisien de Roland-Garros. En matière d'infrastructures sportives, le "crédit confiance" de votre équipe est entaché, tant par les dossiers judiciaires en cours que par votre manque de vision globale.

Depuis l'échec de la candidature de Paris aux Jeux olympiques 2012, vous n'avez plus de politique sportive cohérente. Cette carence est due notamment à l'absence d'une véritable commission d'étude du territoire d'Auteuil. Mme HIDALGO l'a évoqué, notre Conseil doit en nommer les membres, vous devez la convoquer d'urgence, elle doit intervenir avant toutes les négociations qui ont lieu actuellement, dossier après dossier, des pelouses d'Auteuil au Parc des Princes en passant par Roland-Garros, sans oublier malheureusement Jean-Bouin.

Sur Roland-Garros, nous sommes obligés de redoubler de vigilance. Les internationaux de tennis doivent avoir les moyens de maintenir prestige et spécificités, répondre aux exigences de couverture télévisuelle, donc de couverture mobile. Sur ce point, rappelons que nous ne considérons pas le stade Hébert comme une option d'extension appropriée.

Nous soutenons par contre un projet d'extension interne pour le central couvert et l'adaptation des règles d'urbanisme.

Pourquoi aussi ne pas avoir envisagé, par exemple, l'extension de Roland-Garros sur la partie nord de Jean Bouin ? Nous sommes attachés à l'histoire des mousquetaires au sein de notre Capitale, autant qu'à l'attractivité internationale de Paris.

Or, notre crainte est que la Ville ne constitue un facteur de retard dans la concurrence que se livrent entre eux les grands tournois. Rappelons que les retombées économiques de Roland-Garros, pour Paris et sa Région, sont de l'ordre de 250 millions d'euros en deux semaines.

Aussi, nous souhaitons que vous trouviez un juste équilibre avec la Fédération française de tennis sur le montant de la future redevance, qui tiendra compte des conclusions du rapport de l'Inspection Générale, mais aussi des investissements réalisés par la Fédération.

Paris doit trouver un équilibre entre la stature internationale de Roland-Garros et l'assurance d'un engagement irrévocable de la Ville de Paris. Pour nous, Roland-Garros doit rester dans Paris intra muros, et cette affirmation n'est pas en contradiction avec notre attachement à la réalisation du Grand Paris.

Déshabiller Paris n'est pas une réponse dans la mesure où l'attractivité du Grand Paris dépend essentiellement de Paris, son cœur et son moteur. Un certain flottement de la part de la Ville, une sorte de désenchantement de la Fédération et votre non-participation, Monsieur le Maire, au débat, laisse penser à un certain désintérêt de ce dossier.

Nous comprenons la fermeté comme élément de négociation, mais le déplacement du tournoi hors Paris serait un véritable scénario catastrophe. Tous seraient perdants. Paris d'abord, la Fédération aussi, quoi qu'elle en pense.

Monsieur le Maire, allez-vous enfin reprendre la main, tenir compte de la géographie globale des lieux, arrêter la parcellisation des sites, qui ne satisfait personne, et redonner un avenir au sport à Paris ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Madame, pour votre question, parce qu'au-delà de la polémique sur d'autres sujets que vous avez évoqués, auxquels je ne répondrai pas, cette question me permet de vous confirmer avec la plus grande solennité que notre Municipalité a toujours manifesté son soutien au maintien des internationaux de France sur le site de Roland-Garros, ce qui n'est malheureusement pas le cas sur les bancs de l'opposition, et j'y reviendrai.

Non, Madame, il n'y a aucune ambiguïté, aucun flottement pour ce qui nous concerne, comme vous le laissez entendre, et je vous rappelle que le Maire de Paris a souhaité maintenir l'engagement de notre collectivité sur deux importants dossiers issus de notre candidature aux Jeux olympiques de 2012. Il s'agit du centre nautique d'Aubervilliers et bien sûr, du projet d'extension de la Fédération française de tennis, de pouvoir disposer d'un court couvert sur Roland-Garros. Les 20 millions d'euros en faveur de cette extension sur laquelle nous nous sommes engagés n'ont jamais été remis en cause.

Je rappelle qu'en septembre 2008, le Conseil de Paris a adopté une délibération autorisant la Fédération de tennis à lancer une consultation en vue de cette extension. Cette première concrétisation du projet s'était alors heurtée à l'opposition frontale de l'U.M.P., de votre groupe Nouveau Centre, ainsi que du groupe "Les Verts" et cela, alors qu'un vote unanime avait adopté le dossier de candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2012.

Et aujourd'hui, vous vous étonnez des inquiétudes de la Fédération française de tennis et de ses prospections extra muros alors même que c'est la droite municipale qui, en votant contre l'extension sur Georges Hébert, a déclenché les menaces les plus lourdes quant au projet d'extension.

Il va falloir arrêter le double langage, vos valse incessantes sur les projets sportifs de cette mandature. Je dois le dire : si aucune solution ne devait aboutir pour le maintien des internationaux de France, ce que je ne pense pas, la Droite porterait une lourde responsabilité. L'extension de Roland-Garros sur Georges Hébert est et reste une hypothèse qu'il serait irresponsable aujourd'hui d'écarter.

Mais évidemment, nous travaillons aussi avec la Fédération française de tennis pour étudier d'autres alternatives. Sachez que notre Municipalité est très attentive et suit avec beaucoup d'intérêt les différentes options sur lesquelles la Fédération française de tennis travaille.

Il faudra stabiliser dans les prochains mois le scénario définitif. En tout état de cause, la Ville accompagnera la Fédération française de tennis afin de permettre qu'émerge la meilleure solution pour permettre la modernisation du tournoi et son maintien dans Paris.

Madame, vous avez évoqué le rapport de l'Inspection Générale sur la convention de Roland-Garros, qui avait fait l'objet d'un débat lors de notre Conseil de Paris de novembre 2008. Plusieurs réunions des services avec la Fédération française de tennis ont déjà permis de remettre à plat les points évoqués dans ce rapport. S'agissant plus précisément du montant de la redevance, c'est un sujet très important auquel le Maire de Paris et moi-même, attachons beaucoup d'importance. Mais il est aujourd'hui prématuré, vous le savez, d'évaluer exactement sa revalorisation. Celle-ci ne pourra être définie qu'en fonction des conditions de l'extension et donc du projet, in fine, qui nous sera proposé, mais aussi du niveau des investissements.

Voilà, Madame. Pour conclure, je dirai que pour ce qui nous concerne et contrairement aux groupes de l'opposition municipale, nous souhaitons sans ambiguïté le maintien sur le stade Roland-Garros de ce formidable tournoi à la renommée internationale et qui reste parmi les quatre tournois majeurs de l'A.T.P.

Nous ne sommes pas dans le double langage permanent et nous entendons défendre la place de Paris dans ce domaine comme dans les autres.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Excellent !

Madame ?

Mme Valérie SACHS. - Juste une précision sur l'opposition de notre groupe. Nous avons voté contre la délibération, qui en fait n'obligeait pas la Ville. C'était une autorisation pour engager une consultation internationale, ce avec quoi nous étions tout à fait d'accord. La Fédération française de tennis pouvait d'ailleurs le faire sans notre accord.

Notre désaccord portait sur le fait de présupposer que l'extension devait se faire sur Hébert. Nous ne voulions pas du stade Hébert pour étendre Roland-Garros.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, chère Madame, mais Jean VUILLERMOZ a excellemment argumenté.

On ne peut pas, à la fois, tout refuser à la Fédération française de tennis et s'étonner des hypothèses de délocalisation qui germent.

Moi, je me bats pour garder Roland Garros à Paris ; là-dessus, on est d'accord.

L'hypothèse qui était la plus sérieuse, c'était Georges Hébert. Vous êtes contre, le maire du 16e est contre. J'essaie d'innover et de trouver une autre solution qui serait dans l'espace actuel, avec une couverture d'un ou deux courts actuels et des installations non pérennes dans le bois pendant le tournoi. On y travaille.

Effectivement, M. VUILLERMOZ a eu raison de dire : "nous avons promis 20 % pour le centre nautique d'Aubervilliers, nous maintenons notre position. Nous avons promis 20 millions d'euros pour la rénovation de Roland Garros, nous maintenons notre position". Et je ne veux pas vous énerver, mais nous avons ensemble prévu quelque chose à Jean Bouin.

Nous avons vraiment une vision et cette vision n'a pas besoin d'être en rupture par rapport à 2004, puisque, justement, nous avons prévu les deux hypothèses. Une partie du Conseil de Paris a changé d'avis et surtout, le 16e arrondissement n'avait pas, vis-à-vis des projets sportifs, la même attitude en 2004 qu'en 2009. Voilà la vérité !

VI - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative aux suppressions de postes à l'A.P.-H.P.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je passe à la question suivante.

Madame POLSKI, vous avez la parole.

Mme Olivia POLSKI. - Monsieur le Maire, le modèle social français dont le Président de la République lui-même nous a répété il y a quelques mois qu'il nous a sauvés de la crise est attaqué de toutes parts par le Gouvernement de ce même Président.

Après les milliers de suppressions de postes dans l'Education nationale, la mise à mal de l'indépendance de la Justice avec la suppression du juge d'instruction, le démantèlement du service public de La Poste, l'affaiblissement du service public de l'emploi, le Gouvernement s'en prend clairement au service public de la santé.

Le modèle français de santé, qui était devenu une référence sociale mondiale, est victime d'une entreprise de déconstruction dramatique.

Le principe d'accès aux soins pour tous a d'abord été remis en cause, avec l'annonce de déremboursement massif de médicaments et l'instauration des franchises médicales. Cette augmentation de la part qui reste à la charge des patients oblige aujourd'hui des millions de citoyens à sacrifier leur santé pour des raisons financières ; c'est inadmissible.

Aujourd'hui, les hôpitaux publics sont méthodiquement asphyxiés, au profit des structures privées à but lucratif. Cette logique rampante de privatisation instaure un système de santé à double vitesse qui tourne le dos à tous nos principes républicains.

A Paris, l'A.P.-H.P. est un acteur central du service public de santé. Elle offre non seulement à tous un accès aux soins de qualité et joue un rôle essentiel en matière de veille sanitaire. Elle s'est aussi imposée comme un pilier de l'enseignement et de la recherche dans le domaine médical, désormais haut lieu de l'innovation thérapeutique.

Après y avoir supprimé 900 postes cette année, le Gouvernement envisage, pour des raisons d'économie, de supprimer plus de 1.100 emplois en 2010 et de continuer sur le même rythme sur au moins deux à trois ans.

Le professeur CORIAT, président de la commission médicale d'établissement de l'A.P.-H.P., dénonce le risque d'entrée dans un cercle vicieux par des mesures qui, en privant l'A.P.-H.P. de ressources, entraînerait une véritable casse du service public de soins. Il met aujourd'hui, comme de nombreux autres, sa démission dans la balance.

L'institution fonctionne à flux tendus et réduire encore le nombre de postes aura des conséquences dramatiques : aggravation des souffrances au travail des personnels, erreurs médicales, évidemment.

Il est urgent de réagir. L'A.P.-H.P. est un atout pour notre ville. Le Gouvernement fait des économies sur la santé de nos concitoyens, mais pour quoi faire ? Pour payer le bouclier fiscal ?

S'il est nécessaire de veiller à l'efficacité des moyens investis dans le service public de la santé, il s'agit de ne pas verser dans des exigences de rentabilité qui conduiraient notamment à menacer des activités médicales réputées non rentables, comme des centres I.V.G. ou des consultations Sida comme ma collègue Karen TAÏEB a pu précédemment le souligner.

Aujourd'hui, des médecins sont prêts à démissionner, des associations, des citoyens se mobilisent pour refuser la logique que l'on nous impose. Je vous invite d'ailleurs tous à signer le manifeste d'un collectif citoyen : "www.collectif-hypertension.net".

Monsieur le Maire, je sais votre engagement sur cette question, puisque vous avez vous-même exprimé votre inquiétude la semaine dernière quant à l'avenir du service public hospitalier parisien.

Alors qu'aux Etats-Unis, Barack OBAMA pose les bases d'un système de soins plus solidaires pour les citoyens américains, une révolution inverse et silencieuse est en cours dans notre pays.

Ce mouvement de recul ne peut plus durer ; l'accès aux soins pour tous doit être rétabli.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de bien vouloir nous indiquer comment nous pouvons lutter contre le grave étouffement apparemment programmé de l'A.P.-H.P.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis vraiment d'accord, mais cela aurait été mieux dans le temps prévu.

La parole est à Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, de votre interpellation ; elle est tout à fait justifiée.

Je voudrais, ici, m'exprimer avec un sens particulier de la gravité de la situation et du moment où nous sommes. Je m'exprime d'ailleurs sous le contrôle de l'ensemble des membres du Conseil d'administration de l'Assistance publique qui appartiennent à tous les groupes de notre Assemblée. Je m'exprime aussi sous le contrôle des membres des Conseils de surveillance des différents hôpitaux de l'A.P. où nombre d'élus du Conseil de Paris sont aujourd'hui en responsabilité.

Je crois que chacun peut témoigner de l'extrême tension dans laquelle, aujourd'hui, travaillent les personnels de l'Assistance publique, quelles que soient leur activité et leur responsabilité au sein des hôpitaux de l'Assistance publique.

Je crois que chacun peut trouver des témoignages qui font craindre pour l'avenir de la qualité des soins, pour les conditions de travail des personnels, mais, au-delà même, sur le sens que l'ensemble de ces personnels de l'hôpital public qui consacrent leur vie à l'hôpital public et aux soins, aujourd'hui, estiment ne plus trouver, du fait de la véritable désertion et de l'animosité dont ils sont victimes de la part des pouvoirs publics.

A l'évidence, ce qui est à l'œuvre, c'est une logique technocratique et comptable qui va à l'encontre même des possibilités de restructuration et d'amélioration de l'efficacité de nos hôpitaux.

C'est tout un blocage du système qui est en train de se réaliser et il n'est pas étonnant, mais tout à fait exceptionnel, que le président et le vice-président de la C.M.E. et, avec eux, l'ensemble des membres de la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique, et avec eux encore, l'ensemble des présidents des C.C.M. des différents hôpitaux, se soient prononcés sur un texte commun demandant l'abandon de cette politique de suppressions d'emploi et mettant en jeu, ce qui est tout à fait inouï, leur engagement dans la gestion de l'hôpital public.

C'est donc un témoignage de leur gravité, de la gravité avec laquelle ils voient la situation et j'allais dire, quelque part, de la situation de très grande anxiété, pour ne pas dire de désespoir, parfois, dans lequel ils sont. Assez logiquement, ils se tournent aujourd'hui vers l'ensemble de la société, à commencer par nous, Conseil de Paris, et, Monsieur le Maire, vous avez commencé par y répondre avec force, je crois, pour demander une réaction sur l'ensemble des bancs du Conseil de Paris et, au-delà de Paris, puisque l'Assistance publique est un établissement hospitalier qui déborde le cadre parisien. L'ensemble de ces personnels attend de nos responsables, des responsables politiques de l'agglomération, de cette Région-Capitale, qu'ils s'expriment sur le sujet. Et il se trouve que, dans nos rangs, nous avons des personnalités de premier plan, de l'opposition sans doute, mais plus encore évidemment de la majorité. Et, donc, personne ne comprendrait que le sentiment qui est le nôtre, et qui est très largement partagé, et à voir quelques réactions, je crois que c'est partagé sur tous les bancs, une véritable mobilisation ne soit pas mise en œuvre pour sauver l'Assistance publique et lui donner les moyens j'allais dire minimum auxquels elle a droit.

Quelle inconséquence, lorsque l'on voit le Président de la République, à travers son discours sur le grand emprunt, nous expliquer l'importance pour l'avenir de notre pays des sciences du vivant ! Comment ne pas voir que l'Assistance publique est un des garants du pilier social et sanitaire de ce Grand Paris dont, par ailleurs, on prétend vouloir porter plus loin encore l'ambition. Eh bien, personne ne comprendrait que cet hôpital, que cette Assistance publique soit livrée à la vindicte d'un certain anti-parisienisme, qui existe, il faut le dire, aujourd'hui au niveau des pouvoirs publics, et qui vise véritablement, au-delà même des contraintes imposées d'une façon générale à l'hôpital public, à diminuer l'offre et la qualité des soins de notre Assistance publique !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Excellent ! Je n'ai rien à rajouter.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante minutes, est reprise à dix-sept heures, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous revenons en Conseil municipal.

2009, DVD 99 - Signature avec la société SOMUPI d'un protocole transactionnel lié à l'application du marché "Mise en place d'une flotte de vélos à destination du public et de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local et accessoirement publicitaire".

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous commençons par l'examen du projet de délibération DVD 99, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 19. Il s'agit de la signature avec la société "SOMUPI" d'un protocole transactionnel lié à l'application du marché "Mise en place d'une flotte de vélos à destination du public et de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local et accessoirement publicitaire".

La parole est à Mme Laurence DOUVIN et c'est Mme Annick LEPETIT qui répondra.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai brève puisque c'est une question qui a également été abordée ce matin. Donc, là, nous avons affaire à un protocole d'accord qui concerne le paiement de travaux. La Ville paie à l'entreprise des travaux qui n'avaient pas été intégrés au départ dans le contrat. Il s'agit de 778.000 euros de travaux d'installation, de travaux supplémentaires, et de 1,4 million pour les centres d'appels dont le nombre d'employés avait été au départ sous-estimé.

Au total, la Ville s'engage à payer 2,6 millions d'euros pour ces prestations.

Ce que nous regrettons, c'est que la négociation continue d'avoir lieu sur le solde des pénalités pour les années 2007 à 2008. La Ville de Paris devrait réclamer à l'entreprise "Decaux" des sommes qui sont quand même des sommes importantes. Pourquoi cet élément n'a-t-il pas été intégré dans la discussion ? C'est ce que j'ai dit que nous déplorions ce matin et, donc, c'est ce qui entraînera très vraisemblablement, à moins d'une réponse très motivée de Mme LEPETIT, un vote d'abstention de notre part.

Je vous en remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Mme Annick LEPETIT va vous répondre et présenter l'amendement n° 19 de l'Exécutif.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, ce deuxième projet de délibération concernant Vélib', et nous avons eu une longue discussion ce matin sur le premier projet de délibération qui portait sur l'essentiel, puisqu'il s'agissait d'autoriser le Maire à signer un avenant pour la convention entre "SOMUPI" et la Ville de Paris, ce deuxième projet de délibération porte sur le protocole de transaction. Vous l'avez d'ailleurs dit, Madame DOUVIN, il s'agit à la fois de régulariser l'avance, qui a été faite par la société, d'embauches de salariés pour les centres d'appels des usagers de Vélib' qui étaient nombreux à appeler.

La deuxième raison de ce protocole, c'est l'élargissement de certaines stations.

Donc, c'est un projet de délibération dont l'objectif est de régulariser la situation.

Nous avons ce matin mis en avant un certain nombre d'objectifs visant à améliorer la qualité du service. Là, il s'agit d'une régularisation entre la Ville de Paris et l'entreprise.

Pour le reste, et pour répondre à Mme DOUVIN, les discussions continuent entre la Ville et l'entreprise.

Enfin, je termine, Monsieur le Maire, pour dire que l'amendement que nous proposons est un amendement tout à fait technique. J'ai eu l'occasion de le présenter lors de la 3e Commission. C'est en fait un oubli dans une annexe, qui n'avait pas été ajouté au projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 19, qui a un caractère technique, de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 19 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 99 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DVD 99).

2009, DVD 133 - Signature d'une convention avec l'association "Mieux se Déplacer à Bicyclette" pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2009. - Montant : 30.000 euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons maintenant au projet de délibération DVD 133. Il s'agit d'une convention avec l'association "Mieux se Déplacer à Bicyclette", subvention de 30.000 euros.

C'est Mme Danielle FOURNIER qui interroge Mme Annick LEPETIT.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

L'association M.D.B., "Mieux se Déplacer à Bicyclette", développe depuis de nombreuses années des actions très variées pour convaincre le plus grand nombre de Parisiens d'utiliser le vélo comme mode de transport quotidien, un mode de transport efficace, bon marché, non polluant, qui est une véritable alternative à l'excès de circulation automobile et qui complète l'offre de transports en commun.

Alors que se prépare le Sommet de Copenhague, on ne peut que se réjouir de voir une association défendre et promouvoir un mode de transport qui contribue efficacement à limiter le gaspillage d'énergie et qui, de surcroît, est générateur de bonne santé par un peu d'exercice physique quotidien.

Cette association a une action importante en matière d'éducation, par exemple pour permettre aux plus jeunes de circuler à vélo, en sécurité. Elle agit aussi en termes de conseil de sécurité et de prévention des accidents et organise de nombreuses actions pour rendre la ville plus paisible et plus agréable : longues balades les week-ends d'été, participation à la Fête du vélo et, ce qui est une belle réussite, la "Convergence" qui a été organisée pour la troisième fois cette année avec d'autres associations et qui a réuni des centaines de cyclistes qui se sont retrouvés devant le parvis de l'Hôtel de Ville. Elle organise aussi des bourses au vélo, où on peut trouver des conseils pour l'entretien et la réparation de sa machine.

Enfin, elle œuvre pour un partage de la voirie plus favorable aux cyclistes, pour l'amélioration des conditions de circulation des cyclistes qui dépend beaucoup de la création de pistes cyclables et d'itinéraires en continu, sécurisés et aussi de la mise en application du décret du 30 juillet 2008 qui permet la généralisation des double-sens cyclables dans les zones 30. En effet, la mise en œuvre du décret laisse la possibilité aux maires de ne pas généraliser cette mesure, sous réserve que leur décision soit motivée pour chacune des rues où est refusée l'application du décret.

Aussi, nous appuyons la demande qui est faite par cette association de mise en conformité avec le code de la route et de généralisation de panneaux "sauf cyclistes" sous les sens interdits dans les zones 30, sans restriction.

Les retours d'expérience des villes où cela se pratique sont tous très bons et nous souhaitons que Paris s'engage rapidement dans cette voie.

Enfin, faire évoluer les habitudes en matière de déplacements et promouvoir les circulations douces, en particulier la pratique du vélo, demande beaucoup d'énergie, d'idées et de moyens pour les mettre en œuvre. En effet, il ne suffit pas de créer un ou des événements, il faut créer un mouvement de fond, ce à quoi s'emploie l'association "M.D.B." qui s'est structurée par l'emploi d'une salariée.

Je voudrais terminer en soulignant que l'association "Mieux se Déplacer à Bicyclette" ainsi que "Vélorution" demandent l'ouverture rapide, par exemple à la Bastille, d'une Maison du vélo pour faire la promotion de ce mode de déplacement et offrir aux cyclistes, pratiquants ou à venir, du soutien en matière d'information ou de service. Et je souhaite relayer cette demande qui, par ailleurs, fait l'objet d'un vœu.

Je dis bien une Maison du vélo et non une Maison des mobilités alternatives parce qu'il y a une vraie spécificité de ce mode de transport.

Aussi, nous nous réjouissons de cette subvention de 30.000 euros, même si nous aurions souhaité que le dynamisme de cette association, dont le rayon d'action grandit chaque année, soit soutenu à hauteur de la demande qui avait été adressée à la Ville de Paris.

C'est donc, malgré tout, avec enthousiasme que nous voterons ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Mme LEPETIT s'exprime.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer concerne une subvention de 30.000 euros à l'association "Mieux se Déplacer à Bicyclette", plus connue sous le nom de "M.D.B.", pour l'année 2009.

J'ajouterai, après le descriptif plein d'éloge pour cette association que vient de faire Danielle FOURNIER, que cette association qui compte à ce jour 790 adhérents, a une activité extrêmement importante en matière d'éducation, de conseil, de prévention et, bien sûr, de promotion de l'usage du vélo. Elle est également un interlocuteur actif, j'ajouterais même indispensable de la Ville, en participant au comité vélo et en donnant aux différents partenaires, qui siègent dans ce comité, des conseils, des recommandations, notamment sur les aménagements cyclables.

Lorsque nous devons faire réaliser des aménagements cyclables, bien sûr M.D.B., comme d'autres associations de cyclistes, est associée de très près aux réflexions qui précèdent les travaux.

M.D.B. a donc déposé une demande de subvention, qui concerne le paiement d'un salaire de permanent et la parution d'un journal de l'association. J'ajoute également que M.D.B. organise chaque année une randonnée vélo, qui est appelée "Convergence", dans le cadre de la fête du vélo national et rassemble chaque année un peu plus de participants. Cette manifestation attire de très nombreux cyclistes.

Concernant la Maison du vélo, à laquelle faisait allusion Danielle FOURNIER, un vœu, mais qui n'est pas rattaché au projet de délibération, a été déposé par le groupe U.M.P. Je propose donc d'y revenir à cette occasion.

Enfin, je conclurai pour dire que l'ensemble des subventions concernant la Direction des déplacements et de la voirie, mais pas seulement, a été revu à la baisse parce que nous sommes en période d'économie budgétaire, et même si nous poursuivons l'effort pour soutenir à juste titre les activités de M.D.B., le montant de la subvention, tel qu'il était demandé par l'association, n'a pu être donné en tant que tel. Cependant, nous faisons et nous avons fait des efforts pour que M.D.B. ne soit pas l'association dont la subvention diminue le plus.

En tout état de cause, la baisse des subventions de manière générale pour la DVD est de l'ordre de cette année de 80.000 euros. Par conséquent, MDB aussi fait partie des associations, comme les autres, dont la subvention baisse.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 133.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 133).

Vœu déposé par les groupes socialiste et radical de gauche et apparentés et du Mouvement républicain et citoyen relatif à l'extension de l'autorisation de stationner la nuit sur les zones de livraison à l'ensemble du territoire parisien.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement la nuit sur les places de livraison.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de deux vœux ayant trait au stationnement de nuit sur les places de livraison.

Le vœu n° 20 a été déposé conjointement par le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés et le groupe Mouvement républicain et citoyen. Le vœu n° 21 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Mme Michèle BLUMENTHAL va présenter le vœu n° 20 et M. MENGUY le vœu n°21. C'est Mme LEPETIT qui répondra.

Madame BLUMENTHAL, vous avez la parole.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Monsieur le Maire.

Depuis 2001, la Ville de Paris travaille à un meilleur partage de l'espace public entre tous les usages. Cela s'est concrétisé par des actions en faveur des circulations douces et des transports en commun. Ce travail se poursuit avec une utilisation optimale des zones de stationnement dans le temps et dans l'espace.

Ainsi la Ville de Paris a mis en place un programme de création de zones de stationnement pour les deux-roues accompagnant le développement de nouveaux modes de transports.

Parallèlement, la Ville de Paris et la Préfecture de Paris ont travaillé à une optimisation des zones de livraison dans le temps en fonction des besoins de chacun. En mars dernier, une expérimentation a été mise en place dans le 3e et le 17e arrondissement, autorisant le stationnement sur 500 zones de livraison la nuit de 20 heures à 7 heures, les dimanches et jours fériés, certaines zones étant sanctuarisées.

Sept mois après son lancement, les résultats sont très satisfaisants aux yeux de la Préfecture de police, de la Chambre de commerce et d'Industrie et de la Ville de Paris. Aussi les élus du groupe socialiste et radical de gauche et apparentés, et les élus du Mouvement républicain et citoyen demandent l'étude des modalités d'extension de ce dispositif à l'ensemble du territoire parisien, en concertation avec les élus d'arrondissement, et que ce dispositif soit mis en place de manière définitive à Paris en 2010.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BLUMENTHAL.

Je donne maintenant la parole à Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour prolonger ce qui vient d'être dit, qui peut le plus peut le moins. Compte tenu effectivement de l'expérimentation qui a été menée, les élus du 15e arrondissement ont souhaité attirer l'attention sur la spécificité, tant par la taille que par les besoins du 15e arrondissement.

Je tiens également à attirer votre attention sur le rapport du commissaire enquêteur dans le cadre de la procédure de modification du P.L.U. qui a lui-même souligné le déficit en places de stationnement dans certains quartiers du 15e. Vous le voyez, toutes les conditions sont réunies pour que le plus grand arrondissement de Paris puisse également bénéficier de ce dispositif de stationnement nocturne sur les places de livraison.

Je vous remercie.

(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme LEPETIT, au nom de l'Exécutif.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Monsieur le Maire.

Nous avons là deux vœux qui ont le même objet. Un a été déposé par Michèle BLUMENTHAL et le groupe socialiste, et un autre par Philippe GOUJON et les élus du 15e.

Ils ont bien évidemment le même objet. Cependant, j'y vois une petite différence dans la mesure où le premier, comme vient de le dire Michèle BLUMENTHAL, porte sur une extension de ce dispositif à l'ensemble de Paris et s'appuie sur l'expérimentation qui a été menée pendant six mois dans deux arrondissements, le 3e et le 17e.

Bien évidemment, je suis favorable à ce qu'il y ait une extension. Quitte à ce qu'il y ait une extension, je pense qu'elle doit avoir lieu sur l'ensemble des arrondissements parisiens, plutôt que de le faire arrondissement par arrondissement. Je pense qu'en termes de message, nos concitoyens pourraient mieux l'entendre. Et enfin, les deux arrondissements qui ont servi d'expérimentation sont différents, un en périphérie et un autre au centre de Paris, ce qui a permis de faire un bilan relativement exhaustif.

Je m'inscris donc dans ce que demande le vœu présenté par Mme BLUMENTHAL, à savoir que nous pourrions étendre ce dispositif dans l'année 2010 - j'y suis tout à fait favorable - mais je souhaite tout de même ne pas brûler certaines étapes qui m'apparaissent essentielles, et d'ailleurs qui ont permis le succès de cette expérimentation.

D'abord, pouvoir réorganiser les places de livraison. Il reste encore à mener dans un certain nombre d'arrondissements un travail qui consiste à vérifier si les places de livraison actuellement servent toujours de places de livraison, car dans la négative il faut qu'elles soient libérées pour d'autres usages. C'est une première chose.

Deuxièmement, une discussion doit intervenir avec les commerçants qui souhaitent, pour certains, avoir ce qu'on appelle des places "sanctuarisées", c'est-à-dire des places de livraison qui ne soient pas occupées par des voitures de façon licite la nuit, puisqu'ils ont besoin de ces places la nuit pour faire des livraisons.

Cela demande une étude spécifique, qui est en train d'être menée par les services de la DVD, avec l'appui des services de la Préfecture de police. Je sais que M. le Préfet de police est lui aussi favorable à cette extension sur tout Paris, en gardant d'ailleurs les horaires qui avaient été mis en place dans le 3e et dans le 17e arrondissements.

Je donne un avis favorable au vœu n° 20, et je demande aux élus du 15e de retirer le leur dans la mesure où il s'intègre dans celui présenté par Michèle BLUMENTHAL, puisqu'il s'agit encore une fois de ne pas faire une extension spécifique dans tel ou tel arrondissement, le 15e comme un autre, mais bien une fois que nous aurons terminé le travail dont je viens de parler, de l'étendre à tous les arrondissements.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY pour une explication de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - On frise le ridicule !

Emettre un avis favorable pour tous les arrondissements parisiens et un avis défavorable sur le 15e, qui est le plus grand arrondissement parisien, c'est ridicule !

On commence à être habitués dans le 15e à votre double langage en la matière... On attend toujours un mini bus électrique dans le 15e, promis depuis des mois. Un coup, on nous sert la concertation, un coup le schéma directeur des traverses, un coup une réunion publique qui n'a jamais lieu, vous êtes l'illustration d'un parfait sectarisme.

Plutôt que d'émettre un avis favorable aux deux vœux en reconnaissant qu'ils participent du même esprit, vous faites une espèce de dégagement parfaitement ridicule et sans justification. Nous maintenons notre vœu qui s'intègre dans le vœu précédent et qui par souci de cohérence de votre part aurait mérité un avis favorable. Nous attendons toujours le minibus dans le 15e que vous avez promis.

Quand vous tiendrez vos engagements, Madame LEPETIT, vous pourrez nous donner des leçons !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 346).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, "Les Verts", et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au stationnement des deux-roues motorisés dans le quartier Montmartre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président - Nous passons au vœu n° 22 relatif au stationnement des deux-roues motorisés, déposé conjointement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, "Les Verts", et Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - De plus en plus de Parisiens se déplacent en deux-roues motorisés à Paris et notamment à Montmartre et faute de place attirées, ils stationnent souvent illégalement sur les trottoirs montmartrois, ce qui pose de réels problèmes de circulation et de sécurité pour les piétons.

Le conseil de quartier de Montmartre a souhaité réagir en déposant un vœu à ce sujet lors du dernier conseil d'arrondissement du 18e, vœu qui a été adopté.

Sur proposition du Conseil du 18e arrondissement, le vœu tend à ce que le Maire de Paris saisisse le Préfet de police afin, après avoir diffusé une large information auprès de leurs propriétaires, de faire procéder régulièrement à l'enlèvement des engins stationnés de manière illégale sur les trottoirs du quartier et demande également que les épaves soient systématiquement enlevées des parkings deux-roues pour libérer les places comme déjà demandé à la Préfecture de police par courrier du conseil de quartier en 2008, qui n'a toujours pas obtenu de réponse à ce jour.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - J'émet un avis favorable sur ce vœu, puisque la Ville de Paris, vous le savez, a signé avec les associations de motards une charte qui prévoit une tolérance pour le stationnement des deux-roues motorisés, il s'agit de trottoirs qui sont très larges, ce qui n'est évidemment pas le cas pour le quartier de la butte Montmartre. Je comprends la demande formulée par les élus de la majorité du 18e arrondissement.

La lutte contre les stationnements gênants sur les trottoirs est évidemment importante. Il faut à la fois davantage verbaliser, mais il faut aussi que nous puissions offrir des places de stationnement pour les deux-roues qui ont particulièrement fleuri les rues de la Capitale ces dernières années.

Pour cela, nous allons créer de nombreuses places. Nous en avons près de 30.000. Il faut, bien évidemment, les augmenter. Ce travail de repérage fin, arrondissement par arrondissement, est en cours et j'espère disposer avant la fin de cette année d'un programme pluriannuel, arrondissement par arrondissement, quartier par quartier, que je soumettrai pour avis aux maires d'arrondissement.

Je donne un avis favorable. Bien évidemment, ce travail concernera également le 15e qui, lorsque M. Jean-Baptiste MENGUY s'exprime, donne toujours le sentiment de faire l'objet d'un traitement à part.

J'en profite pour rebondir sur les propos de tout à l'heure, parce que je sais qu'au Conseil du 15e arrondissement, le vœu présenté aujourd'hui par Michèle BLUMENTHAL et les élus socialistes a été également présenté par les élus socialistes du 15e et que vous n'avez pas voulu l'adopter alors qu'il portait sur l'ensemble de Paris. Puisque vous m'avez qualifiée de sectaire, je laisse le jugement au Conseil de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - La Préfecture de police est soumise à des demandes contradictoires d'une part, dans le cadre du groupe motos piloté par la Mairie de Paris, d'autre part, à travers des demandes de riverains relayées par les élus.

Nous proposons à l'autorité compétente de droit commun en matière de circulation, sachant que le Préfet de police conserve certaines compétences d'attribution dans le domaine, que l'on puisse acter sur le papier, dans le cadre de diagnostics d'arrondissements, les lieux qui devraient faire l'objet d'une tolérance pour le stationnement de deux-roues et ceux sur lesquels il faudrait verbaliser systématiquement. Le Préfet de police propose de consulter systématiquement les maires d'arrondissement sur ces règles de tolérance, afin que l'on puisse donner des directives claires aux services de police.

S'agissant des épaves, nous n'avons pas retrouvé le courrier dans notre système d'enregistrement. En 2009, nous avons augmenté de 16 % le nombre d'enlèvements d'épaves à Paris, 3.426 contre 2.954. Nous continuerons de le faire dans le 18e puisque 437 épaves, soit plus de 15 % des épaves enlevés à Paris l'ont été dans cet arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Deux explications de vote, M. Sylvain GAREL pour le groupe "Les Verts" et Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS pour le groupe Centre et Indépendants.

M. Sylvain GAREL. - Nous voterons bien sûr ce vœu qui a été adopté dans le 18e arrondissement suite à un vœu du conseil de quartier Montmartre.

Je suis heureux d'entendre le Préfet de police. Je suis malheureusement obligé de constater que ce qu'il dit ne redescend pas au niveau du terrain et qu'il n'y a pas, aujourd'hui, de verbalisation des centaines de motos qui sont stationnées sur les trottoirs de Montmartre et d'ailleurs. Dans certains quartiers comme Montmartre, c'est aujourd'hui la principale source de mécontentement des gens. On ne peut pas faire une permanence, distribuer des tracts sans que 2, 3 ou 4 personnes viennent nous demander ce que font ces motos sur les trottoirs. On a élargi les trottoirs quelque peu dans ce quartier, dans le cadre de " quartier vert ", mais une grande partie de ces trottoirs sont occupés par des deux-roues motorisés.

Nous demandons à la Préfecture de police de faire tout son possible pour inciter dans un premier temps et verbaliser dans un deuxième temps s'agissant des motos qui empêchent le quotidien de la vie des Montmartrois de se passer normalement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - La parole est à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS pour le groupe Centre et Indépendants.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Notre groupe votera ce vœu, qui nous paraît tout à fait conforme à notre attente. La réponse d'Annick LEPETIT nous satisfait également, parce que cette demande ne doit pas être circonscrite au 18^e arrondissement et cela rejoint des vœux que nous avons émis dans cette Assemblée afin qu'il y ait plus de places de stationnement pour les deux-roues motorisés et donc plus de places pour les piétons en toute sécurité sur les trottoirs et aussi pour les vélos.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 347).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au stationnement autour du nouveau site du Ministère des Affaires étrangères, rue de la Convention (15^e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 23 relatif au stationnement autour du nouveau site du Ministère des Affaires étrangères dans le 15^e arrondissement, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - L'Etat a racheté l'ancien bâtiment de l'imprimerie nationale, afin d'y installer une antenne du Ministère des Affaires étrangères.

Or, sur décision de la Préfecture de police, cette mise à disposition s'est accompagnée de l'interdiction, pour les riverains, de stationner sur les quatre voies bordant cette rue. Ce stationnement est réservé aux salariés du Ministère des Affaires étrangères. Il faut savoir que ce bâtiment dispose d'un parking souterrain et que ces places sont aujourd'hui vides. Il faut savoir aussi que le stationnement résidentiel est un des éléments de la Politique de déplacements de la Ville de Paris.

Enfin, il faut savoir que, là, nous avons 200 places de stationnement qui disparaissent d'un trait de plume, alors que la Ville de Paris va construire à grands frais un parking souterrain rue Frémicourt. Tout cela ne nous paraît pas bien équilibré.

Dernier point, s'agissant des préoccupations de sécurité, j'observe qu'aujourd'hui n'importe quel véhicule peut stationner autour du Ministère. J'observe aussi que de nombreuses antennes de ministère dans Paris ne sont pas accompagnées d'interdiction de stationnement autour.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que le Préfet de police de Paris procède à une évaluation du dispositif et qu'il remette le maximum de places à disposition des habitants du 15^e arrondissement.

Je note, pour le regretter, que ce vœu a été rejeté par la majorité U.M.P. du 15^e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme LEPETIT pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est adressé au Préfet de police de Paris. Mais je vais donner, bien évidemment, mon avis. Je trouve que ce vœu est de bon sens. Effectivement s'il s'avère après évaluation que ces places réservées n'ont pas d'utilité, autant les remettre à disposition des riverains.

Je dirai à mon collègue et ami Gilles ALAYRAC et également à Claude DARGENT, et tous les élus du 15^e - après tout, dépassons les clivages politiques - qu'il convient également d'encourager les salariés du Ministère des Affaires étrangères à prendre les transports en commun ou, pourquoi pas, Vélib' !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci pour cette concision.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour vous préciser que cette évaluation a été faite : ce bâtiment du Ministère des Affaires étrangères est destiné à recevoir des conférences internationales, puisque comme vous le savez, l'Etat a vendu le centre de conférences de l'avenue Kléber.

Des manifestations sensibles vont se tenir très régulièrement dans cette enceinte et l'étude de sécurité qui a eu lieu a montré qu'il y avait une distance beaucoup trop faible entre les véhicules en stationnement et les nombreuses baies vitrées du bâtiment... Il y a donc un danger et la nécessité de neutraliser ces places, à l'exception, je dis bien à l'exception, des seuls véhicules de délégations étrangères qui ne peuvent pas, pour des raisons de configuration des lieux, dans le garage en corège.

Par contre, il est vrai que, comme cette neutralisation est récente, elle n'a peut-être pas été correctement matérialisée, elle n'est pas toujours respectée et donc, il va falloir travailler sur la neutralisation.

Enfin, s'il est prévu d'admettre le stationnement des seuls véhicules de délégations étrangères, c'est parce qu'elles sont connues, marquées et signalisées, alors qu'il serait dangereux d'avoir des véhicules qui ne sont pas connus. Il n'est donc pas possible de rouvrir le stationnement sur ce site-là. En revanche, naturellement, le fait qu'un équipement de cette nature puisse s'installer dans un arrondissement qui n'est pas un arrondissement central de Paris est en soi une politique intéressante de la part de l'Etat.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame LEPETIT, c'est un avis ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Favorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 348).

Vœu déposé par M. Jean-François LAMOUR, Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au projet Autolib'.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 24 relatif au projet Autolib', déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil de Paris a voté en février 2004 la création du syndicat mixte ouvert Autolib'. Nous avons demandé avec insistance une présentation de ce projet. Nous l'avons eue en 3e Commission le 14 octobre dernier. A écouter la présentation du projet, il est bien apparu que la 3e Commission était une enceinte d'information nettement trop restreinte compte tenu de l'importance du sujet et surtout de sa complexité. Il a d'ailleurs été indiqué aux élus présents lors de cette commission que le cahier des charges ne sera pas présenté au Conseil de Paris, sa rédaction étant de la compétence du syndicat mixte.

Nous avons donc reformulé un vœu de manière à ce que le Conseil de Paris puisse être associé véritablement à la présentation et à la préparation d'un projet d'une aussi grande complexité, et afin de débattre de tous ses aspects et des choix entre, notamment, Autolib' et les différentes modalités d'autopartage.

Nous avons donc demandé par ce vœu qu'un débat sur Autolib' soit organisé au Conseil de Paris et que les Conseils d'arrondissement et conseils de quartiers soient consultés à ce sujet. En 3e Commission, il nous a été indiqué qu'il y aurait, non pas une saisine du Conseil de Paris, mais une réunion de la Commission extra municipale des déplacements.

Mes chers collègues, cette instance n'est évidemment pas décisionnelle ; elle est consultative. Les élus y sont, bien entendu, car tel est le cahier des charges, tout à fait minoritaires. Nous pensons que ce n'est pas l'instance adéquate pour discuter de ce projet et que les élus du Conseil de Paris vont être désaisis de quelque chose d'important.

Je terminerai en disant que j'ai été tout de même extrêmement surprise d'entendre, tant Mme LEPETIT à la 3e Commission, que Mme HIDALGO ce matin, me dire que moi, une élue parisienne - mais moi je représente mon groupe, c'est tout, ce n'est pas en mon nom personnel - je n'avais qu'à me tourner vers les élus de ma tendance politique d'autres communes pour être associée à la préparation d'Autolib'. J'ai été extrêmement surprise de cette mention et je pense que les élus de Paris ont leur mot à dire. Ce sera un système extrêmement lourd, extrêmement compliqué et je pense que l'Exécutif a intérêt à s'associer l'ensemble des membres de ce Conseil pour y parvenir.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour vous répondre sur la solidarité entre communes, Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cela, à la fois de cette question et notamment du vœu qui est présenté aujourd'hui par Mme DOUVIN et son groupe.

Nous en avons parlé, c'est vrai, à plusieurs reprises lors de la 3e Commission, mais également lors du dernier Conseil de Paris puisque vous aviez déposé un vœu similaire.

J'ajoute - peut-être que je ne l'avais pas dit suffisamment clairement lors de notre dernier Conseil - que nous avons fait beaucoup de réunions, particulièrement depuis que le syndicat mixte est constitué, mais nous en avons fait bien évidemment au préalable, depuis plus d'un an maintenant, et j'ai un souvenir très précis de travaux que nous avons menés en atelier thématique. Bien évidemment, les maires d'arrondissement y ont été conviés. On ne peut donc pas dire que les élus parisiens soient totalement absents de ce débat.

Deuxièmement, vous parliez à l'instant, Madame DOUVIN, d'instance décisionnaire en désignant le Conseil de Paris. Le Conseil de Paris a voté l'adhésion de la Ville au syndicat mixte, et l'instance décisionnaire, c'est-à-dire l'instance qui va prendre la décision de l'appel d'offres, et donc forcément de la constitution du cahier des charges, est le syndicat mixte.

Dans ce syndicat mixte, je ne vais pas en citer bien évidemment tous les membres car aujourd'hui 29 collectivités y sont représentées, mais sachez que, concernant les vice-présidences, sur cinq il y a deux élus U.M.P. qui représentent bien évidemment leur commune avant tout, mais je sais qu'ils souhaitent en discuter au sein de leur groupe. Il y a donc l'adjoint aux transports du Maire de Boulogne, et l'adjointe au Maire de la Garenne-Colombes.

Par conséquent, des groupes U.M.P...

M. Jean-François LAMOUR. - Quels groupes ? À Paris ? Pas avec nous.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je réponds... Après tout, si vous ne voulez pas entendre, ce n'est pas grave mais je redis encore une fois que l'instance décisionnaire est bien le syndicat mixte, mais comme nous sommes, collectivement, dans ce syndicat mixte, quels que soient les élus, les communes et les groupes, suffisamment transparents, chacun a souhaité pouvoir en parler au sein de son propre groupe. Il faut que vous sachiez également que chaque collectivité ne va pas non plus saisir son propre Conseil municipal pour lui soumettre le cahier des charges de la délégation de service public.

M. Jean-François LAMOUR. - Ah bon !

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Forcément, Monsieur LAMOUR. Vous dites : "Ah bon".

Vous avez vraiment du mal à intégrer le fait que c'est le syndicat mixte qui est décisionnaire et que par conséquent, nous ne pouvons pas soumettre avant décision du syndicat mixte le cahier des charges tel quel. Ce n'est pas légalement possible.

En revanche, je suis tout à fait d'accord avec ce que proposait Mme DOUVIN, à savoir que nous ayons un débat ou des débats de fond : autopartage, voitures en libre service, etc. Et je pense, me semble-t-il, que la Commission extramunicipale des déplacements qui est prévue le 1er décembre avec cet unique sujet à l'ordre du jour nous laissera du temps, sans doute plus que le Conseil de Paris avec son règlement, pour discuter très librement du sujet.

Il me semble que la commission, telle qu'elle a été renouvelée représente à la fois l'ensemble des groupes, bien sûr, tous les maires d'arrondissement, et un certain nombre de conseillers de Paris. Nous aurons le débat sur ce sujet. Je tenais absolument à vous rassurer.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Deux explications de vote. Mme CUIGNACHE-GALLOIS pour le Nouveau Centre et M. GAREL pour "Les Verts".

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame le Maire, je ne suis pas complètement convaincue par vos explications. Nous voterons le vœu déposé par le groupe U.M.P.

Je ne comprends pas bien ce qui vous dérange en fait. Et, surtout, je considère que - je l'ai déjà dit ce matin à l'occasion des débats sur Vélib' - que l'on ferait bien de prendre en considération l'expérience faite sur Vélib', surtout que ce sera plus compliqué, plus lourd et, débattre avant, c'est peut-être mieux que de rectifier après.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.)

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - M. Sylvain GAREL, Président du groupe "Les Verts", vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, d'abord, je pense qu'il ne faut pas sous-estimer les capacités du Règlement intérieur du Conseil de Paris à permettre de vrais débats, on le verra tout à l'heure.

Mais, deuxièmement, sur le syndicat mixte, effectivement, nous rejoignons, pour une fois, les analyses de l'U.M.P. et du Nouveau Centre, parce qu'on nous retire toute possibilité d'avoir un vrai débat sur un sujet qui est quand même très important. Vous avez répondu à l'U.M.P. qu'il y a deux vice-présidents U.M.P. dans le bureau du syndicat mixte. Mais combien y a-t-il de Verts dans ce bureau ? A ma connaissance, zéro. Cela veut dire que nous, on ne doit pas être informés du tout, c'est absurde.

Donc, je pense qu'un débat s'impose - et nous demandons qu'il y ait un débat organisé dans ce Conseil - sur la question de l'Autolib' et aussi de son pendant qui est l'Autopartage qui nous semble une bien meilleure solution, qui serait plus efficace et moins coûteuse pour la Ville. C'est pour cela que nous voterons ce vœu présenté, malheureusement, par des gens avec qui nous ne sommes pas d'accord le reste du temps.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame Annick LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je ne voudrais pas qu'il y ait de quiproquo. J'ai proposé qu'il y ait un débat avec une vraie discussion sans les contraintes que nous pouvons avoir en Conseil de Paris avec des limitations du temps de parole. Lors de la Commission extra municipale, ce ne sera pas le cas.

Deuxièmement, si vous voulez un débat en Conseil de Paris, on l'aura, mais je tiens tout de suite à vous dire que nous l'aurons après, de fait, la publication de l'appel d'offres. Encore une fois, c'est un projet qui est porté par une trentaine de collectivités et au nom de quoi seuls les conseillers de Paris pourraient-ils amender ce projet ?

Il n'y a pas que Paris qui paie, Monsieur BAUPIN, tout le monde paie. L'installation des stations sur les communes est prise en charge par chaque commune. Donc, effectivement, il faut qu'il y ait un éclairage, un de plus, parce que M. Sylvain GAREL lorsqu'il dit qu'il ne connaît pas le projet, c'est faux, puisque j'ai pris, en plus, l'attache de chaque groupe, en tout cas, ceux qui me l'ont demandé pour leur en parler. Nous allons en discuter le 1er décembre, avant même la fin de la rédaction du cahier des charges en Commission extra municipale des déplacements qui, théoriquement, est faite pour avoir ce type de débat. Il me semble là que nous avons place pour la concertation, le débat. Chose en tout cas qui se passe fort bien dans le cadre du Syndicat mixte.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François LAMOUR pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame LEPETIT, vous nous dites qu'il ne peut pas y avoir de vrais débats au sein du Conseil de Paris, tout cela parce que le Règlement intérieur nous en empêche. Il faut m'expliquer sur quel argument vous vous fondez pour dire que le Conseil de Paris ne permet pas à chacune des tendances de s'exprimer.

De plus, on est à peu près tous d'accord qu'Autopartage peut être une bonne solution. On est plutôt, nous, orientés vers Autopartage. Mais pour une fois que l'on peut sur un tel sujet avoir un débat trans-courant, y compris, d'ailleurs, devant les caméras, sur Internet, devant la population parisienne, vous êtes en train de nous dire : "Circulez, il n'y a rien à voir, on va faire cela en Commission extra municipale et, de toute façon, c'est moi qui vais décider, c'est moi qui vais porter la parole des Parisiens devant le Syndicat mixte et, après, on débattrà".

Je pense encore, Madame LEPETIT, que vous faites une erreur manifeste. Vous n'avez rien compris. Nous avons la possibilité d'aller au fond du débat, avec peut-être, encore une fois, des divergences sur tel ou tel point, mais sur une idée qui était plutôt assez intéressante en matière de transport, complémentaire des transports en commun et d'autres systèmes de transports, y compris les véhicules individuels. Et là, vous nous dites : "Non, niet, ce n'est même pas la peine d'y penser et on va vous mettre dans la Commission extra municipale." Ce n'est pas comme cela que nous envisageons le débat démocratique. C'est bien dommage et comment va se terminer cette affaire ? Vous allez revenir en débat avec votre dossier ficelé du Syndicat mixte et ce sera la guerre des tranchées. Si c'est ce que vous voulez, vous allez y arriver mais, malheureusement, ce ne sera pas pour le bénéfice des Parisiennes et des Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - M. POZZO di BORGIO, puis la combattante Mme Annick LEPETIT pour l'avis de l'Exécutif.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je suis élu du 7^e arrondissement et un jour j'ai découvert que les emplacements étaient déjà déterminés pour Autolib', il y a déjà presque 10 mois ou 15 mois de cela. La réponse de l'adjointe est un peu surréaliste.

C'est un dossier qui est original, qui est intéressant, qui est en avance ; pas si en avance que cela parce que le Maire de Montpellier en 1971 avait déjà lancé un système comme Autolib'. C'est un dossier très intéressant et je regrette qu'on ne l'ait pas abordé beaucoup plus tôt et, Madame LEPETIT, je pense que c'est de votre responsabilité.

On n'a pas vraiment eu un débat de fond là-dessus. Je crois que c'est intéressant de l'avoir.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Qu'est-ce que vous appelez de fond ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je rejoins ce que disait le Président du groupe U.M.P. et, puis, d'autres présidents comme Sylvain GAREL, pour dire qu'on le regrette profondément et, évidemment, nous voterons ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame LEPETIT, donc, avis négatif confirmé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par Mme Claude-Annick TISSOT, M. Vincent ROGER et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la création de la Maison du vélo à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux vœux n^{os} 25, 25 bis qui ont trait à la création de la Maison du vélo à Paris. Le n^o 25 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. et le vœu n^o 25 bis par l'Exécutif.

Mme Claude-Annick TISSOT pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Oui, Monsieur le Maire.

Madame LEPETIT, vous venez de parler très bien de l'association "M.D.B." (Mieux se Déplacer à Bicyclette). Il se trouve que samedi 7 novembre, cette association et d'autres telles que "Vélorution" ont organisé une manifestation place du Châtelet pour réclamer l'ouverture d'une Maison du vélo à Paris qui fasse la promotion du vélo comme mode de transport et qui offre des services et des informations utiles tels que des cours d'initiation au vélo, des cours de réparation de vélos ou encore l'organisation de bourses aux vélos, à l'image de ce que font déjà un certain nombre de villes, comme Bordeaux, Marseille, Toulouse ou Nancy.

Il se trouve que le local de l'ancienne Maison Roue Libre de la Bastille, boulevard Bourdon, est laissé vacant depuis plus d'un an, alors qu'il est toujours financé par la Ville. Avec Vincent ROGER et, donc, les élus U.M.P.P.A., nous souhaiterions donc, Madame Annick LEPETIT, que vous engagiez des négociations avec ces associations parisiennes qui font la promotion du vélo, pour définir un projet de la Maison du vélo dans le cadre de ce local actuellement vacant boulevard Bourdon.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mme LEPETIT pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je voudrais rassurer Claude-Annick TISSOT que j'ai parfaitement écoutée, d'autant plus que je partage son ambition de pouvoir créer une Maison du vélo qui soit dédiée bien sûr à la pratique du vélo à Paris, mais qui puisse apporter aux associations une visibilité, un soutien logistique, pour tous les cyclistes, et que ce soit un lieu de référence.

Cela pourrait être un bureau d'accueil pour informer, pour renseigner, pour conseiller même les usagers du vélo, un centre de documentation, des services autour du vélo. Je pense au marquage des vélos. On parlait tout à l'heure de la question des deux-roues sur les trottoirs et on n'a pas abordé la question du vol qui est extrêmement importante. Je pense que le marquage des vélos aujourd'hui permettrait peut-être, en tout cas je l'espère, que les vélos se fassent moins voler.

Nous pourrions aussi en faire un lieu d'exposition polyvalent pour la promotion des activités vélos, et celle également de la mobilité. Pourquoi la mobilité ? Parce que nous pensons à l'ensemble des déplacements durables que ce soit la marche, les transports en commun ou les véhicules propres, notamment les cyclomoteurs électriques et les vélos à assistance électrique, pour lesquels d'ailleurs nous avons voté unanimement une aide financière. Ces subventions semblent avoir un certain succès aujourd'hui. Tant mieux.

Alors, je vous propose pour ce faire un vœu de l'Exécutif afin de préciser des choses qui ne sont pas inscrites - ce n'est pas un problème fondamental - dans votre vœu. Je vous demanderai le retrait de ce vœu, pour que nous puissions dans le vœu de l'Exécutif être précis sur la nature et la localisation de ce lieu.

Le local vacant - j'en profite, Monsieur le Maire, excusez-moi, pour donner cette information, car beaucoup ici s'intéressent au vélo et à la Maison du vélo - situé boulevard Bourdon, auquel vous faites allusion dans votre vœu, est un lieu certes intéressant, mais nous sommes en train de vérifier qu'il n'y a pas d'obstacles juridiques. En effet, la Ville a contracté un bail commercial en 2006 pour un service précis qui était un service de location de vélo "Roue libre" et ce n'est plus le cas aujourd'hui. Donc il faut que nous soyons assurés que le bailleur soit d'accord avec cette proposition.

Les associations, vous l'avez rappelé d'ailleurs, sont très demandeuses de locaux plus grands et qui permettraient en plus - je pense notamment à "M.D.B." qui est très soucieuse de cela - de créer un emploi tremplin qui pourrait être financé par la Région.

J'ai adressé un courrier au bailleur afin d'accélérer les choses, et exposer les intentions de la Ville, qui seront soutenues par l'ensemble des conseillers de Paris, j'en suis certaine, à travers le vœu que l'Exécutif vient de déposer.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mme Claude-Annick TISSOT, c'est à vous.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Monsieur le Maire, c'est simplement pour vous dire que je suis à la fois ravie et un peu étonnée que le vœu de l'Exécutif reprenne intégralement notre vœu. Je le maintiendrai quand même, Monsieur le Maire, tout simplement déjà pour faire mentir M. BAUPIN qui n'arrête pas de répéter, et encore ce matin, Monsieur BAUPIN, que les élus U.M.P.P.A. sont des pro-voiture.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - C'est vrai.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Avec ce vœu, au moins la preuve est faite que les élus U.M.P.P.A. reconnaissent parfaitement que la bicyclette est aussi un mode de transport individuel rapide, peu coûteux et propre, et qu'il doit continuer à recevoir un encouragement des élus parisiens.

Monsieur BAUPIN, une deuxième raison pour laquelle je maintiens tout de même mon vœu, est que je crois savoir que jusqu'à aujourd'hui il n'y avait pas eu de réelles négociations engagées avec ces associations sur le projet de Maison du vélo.

Enfin, comme vous l'avez dit tout à l'heure, Madame LEPETIT, les subventions de la Ville à ces associations sont en baisse. Je trouve que c'est dommage à un moment où la Municipalité dit vouloir encourager le mode de transport qu'est la bicyclette.

C'est la raison pour laquelle nous maintiendrons ce vœu, qui nous permettra de témoigner de notre soutien aux associations de cyclistes parisiens.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci pour cette longue explication de vote.

M. GAREL pour le groupe "Les Verts".

M. Sylvain GAREL. - Je dois dire que je trouve ce dialogue savoureux. Entendre Mme TISSOT, qui a recopié son vœu sur la revendication de "Vélorution". On croit rêver. Entre l'U.M.P. et "Vélorution" il y a comme un monde ! Dire après que Mme LEPETIT a recopié notre vœu, on se croirait vraiment dans la cour de récréation !

En tout cas, nous allons voter le vœu de l'Exécutif et nous sommes contents qu'aujourd'hui les cyclistes n'aient plus que des amis dans cet hémicycle. Ce ne fut pas toujours le cas.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Votre avis, Madame LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - C'est un avis défavorable au vœu de Mme Claude-Annick TISSOT.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien. Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Ensuite, je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Mme Claude-Annick TISSOT. - On n'est pas sectaire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2009, V. 349).

Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, M. Alain DESTREM et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en accessibilité des stations de métro desservant l'hôpital Necker (15e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 26 relatif à la mise en accessibilité des stations de métro desservant l'hôpital Necker dans le 15e arrondissement, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a un an, je présentais un vœu similaire au nom de mon groupe pour que soit prise en compte la nécessité de rendre accessible les stations de métro qui desservent l'hôpital Necker, et malheureusement un couac a entraîné son rejet par le Conseil de Paris en novembre 2008, alors qu'il avait été adopté à l'unanimité dans le 15e.

C'est une erreur due à une absence de communication entre les cabinets de Mme HIDALGO et de Mme LEPETIT, m'a-t-on expliqué. Finalement, tout est rentré dans l'ordre : il a été approuvé lors du Conseil de Paris de décembre 2009. Je précise que le vœu que je présente aujourd'hui a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 15e arrondissement, comme cela il n'y a pas de problème de communication.

Permettez-moi de remettre à l'ordre du jour ce sujet, car il constitue une urgence absolue pour les malades. Cette mesure est une évidence alors que vous développez une politique de réduction de l'automobile dans Paris. Les stations de métro qui entourent un hôpital doivent impérativement être accessibles. Imaginez la galère des parents, qui souffrent déjà d'avoir un enfant malade, lorsqu'ils doivent se rendre à l'hôpital pour une consultation ou une admission.

Il y a un an Mme LEPETIT nous indiquait qu'un dialogue entre la Ville de Paris et le S.T.I.F. était en cours et que la R.A.T.P. doit rendre une étude au S.T.I.F. début 2010 pour qu'un réseau noyau de stations accessibles aux personnes à mobilité réduite soit financé en priorité. Si les réalités techniques font obstacle, il est prévu que des escaliers mécaniques soient installés quand les stations ne peuvent pas être mises en accessibilité.

Les stations qui desservent les hôpitaux parisiens doivent faire partie absolument de ce réseau noyau. Pour l'hôpital Necker, qui est en pleine restructuration, c'est une exigence à laquelle nous tenons beaucoup dans le 15e arrondissement, le maire du 15e mais aussi la présidente du conseil de quartier, Anne-Charlotte BUFFETEAU qui est adjoint au maire du 15e, le comité de pilotage Necker qui s'est encore réuni récemment et qui nous l'a vraiment demandé, sans oublier la Commission de surveillance de l'hôpital.

Patience et longueur de temps, Madame LEPETIT, nous comptons vraiment sur vous pour prendre à bras le corps ce dossier. Nous voulons des engagements fermes. Assez de paroles. Qu'avez-vous fait depuis un an, Madame LEPETIT ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame LEPETIT, où étiez-vous ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Malheureusement pas au cinéma. Il paraît qu'il y a beaucoup de films qui sortent en ce moment !

Je vais répondre à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, puisqu'elle a d'ailleurs souligné un certain nombre de points très sérieusement. Je vais d'abord la rassurer pour lui dire que nous communiquons très bien avec Mme HIDALGO.

Ensuite, je vais lui rappeler qu'effectivement, vous l'avez dit, une étude est en cours par la R.A.T.P., à la demande du S.T.I.F. Je précise d'ailleurs que le C.A. du S.T.I.F., lors de sa séance du 8 juillet 2009, Madame POIRAULT-GAUVIN, a adopté, je crois d'ailleurs à l'unanimité, un schéma directeur d'accessibilité, donc il faut s'en féliciter ; c'est une première chose.

Ensuite, c'est vrai, le S.T.I.F. a souhaité qu'il y ait une étude pour rendre accessible ce que l'on a appelé un "réseau noyau" - je ne sais pas si c'est le bon terme - de stations de métro. Je pense que cela signifie qu'il faut que quelques lignes puissent être dédiées aux personnes à mobilité réduite.

Lorsque nous avons discuté déjà d'un vœu, peut-être même de deux, sur ce sujet présenté par les élus du 15e et soutenu à l'unanimité par les élus du 15e, nous avons, souvenez-vous, Madame POIRAULT-GAUVIN, discuté de la possibilité pour les personnes à mobilité réduite d'emprunter un certain nombre de lignes.

On sait très bien que ce n'est pas dans les deux ou trois ans qui viennent que l'on pourra mettre aux normes l'ensemble du réseau métropolitain.

Je suis d'accord pour que, bien évidemment, les stations des métro qui sont autour de l'hôpital Necker soient étudiées et puissent bénéficier de cette accessibilité, mais il faut qu'il y ait des entrées et des sorties, et je ne sais pas si équiper d'emblée trois stations à côté de l'hôpital Necker en accessibilité pour handicapés et ne pas équiper d'autres stations serait rendre service aux personnes à mobilité réduite.

Cela relève du simple bon sens et non d'une volonté d'obstruction, et je vais vous montrer à quel point je suis très attentive sur ce dossier, et je ne suis pas la seule dans ce cas parmi l'Exécutif parisien. Je souhaite, bien évidemment, que nous soyons tous unis pour que cette étude puisse être faite et que nous puissions avancer en bonne intelligence, parce que je pense qu'encore une fois, l'accessibilité concernant le métro devra être faite de façon pragmatique, ce qui n'est pas toujours le cas, parce que je vois qu'aujourd'hui, vous le savez, c'est le règlement, à chaque nouvelle station de métro ou même à chaque rénovation d'une station de métro, on est obligé de mettre un ascenseur.

Or, quelquefois, les personnes à mobilité réduite prennent l'ascenseur mais ne peuvent pas utiliser le métro, ce qui a pour conséquence, à mon avis, de nombreuses frustrations et, par ailleurs, des coûts excessifs.

Je suis prête à accepter votre vœu, mais il faut mettre en place un groupe de travail et prendre acte aujourd'hui, que ce ne seront pas forcément ces trois stations qui seront équipées en premier, mais bien qu'il en faudra au moins une qui puisse avoir un débouché avec une sortie et une entrée sur d'autres lignes et que l'on puisse privilégier quelques lignes de métro. Je crois que c'est le sens de la commande du S.T.I.F. à la R.A.T.P., avec l'idée d'un réseau noyau.

Ce qui veut dire que nous acceptons ce vœu sur le principe, mais avec toutes les réserves que je viens d'exprimer.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avec un avis favorable et mesuré...

Vous n'êtes pas pour que le vœu soit adopté, Madame ? Explication de vote, s'il vous plaît.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Je me réjouis de la réponse positive de Mme LEPETIT. Sa réponse était un peu confuse, mais tellement pleine de bonnes intentions que je trouve cela très bien, très positif.

Dans le parcours domicile - hôpital si, déjà, on peut résoudre le problème des stations autour de l'hôpital, on aura gagné déjà la moitié du chemin et d'accord pour peut-être étudier parmi les trois stations qui entourent l'hôpital Necker celle qui doit être aménagée en priorité.

En tout cas, je vous remercie de cette réponse, Madame LEPETIT, et de ce vote unanime du Conseil de Paris que je souhaite bien évidemment.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à la quasi-unanimité du Conseil de Paris. (2009, V. 350).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la poursuite des travaux de l'avenue Marcel-Doret, dans le 16e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 27 relatif à la poursuite des travaux de l'avenue Marcel-Doret, dans le 16e arrondissement, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Madame Laurence DREYFUSS, vous avez la parole.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du dernier Conseil du 16e arrondissement, un débat a eu lieu sur le budget voirie 2010. C'est pourquoi, aujourd'hui, deux vœux sur cette partie arrivent en Conseil de Paris.

Le premier porte sur le réaménagement de l'avenue Marcel-Doret. Vous savez que ce réaménagement, Madame LEPETIT, a dû être scindé en deux pour des raisons financières. La première tranche de ces travaux est actuellement en cours et la seconde, imputée au budget d'investissement de 2010, ne pourra finalement, malheureusement, pas être retenue et donc on devra attendre une année, au moins ; un aménagement provisoire va donc devoir être mis sur l'espace public.

C'est pourquoi, au nom du Conseil d'arrondissement, nous vous demandons que le budget nécessaire pour la dernière tranche de cet aménagement avenue Marcel-Doret soit attribué au 16e arrondissement pour le programme d'investissement 2010 et continuer comme cela la fin du réaménagement en une seule tranche.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Puisque cette opération a un montant qui n'a pas été inscrit au budget 2010, la proposition que je fais, bien sûr, à Mme Laurence DREYFUSS, c'est que si elle souhaite, avec les élus et, bien sûr, avec le maire du 16e, substituer cette opération à une autre, elle peut tout à fait en faire la proposition en restant, bien évidemment, dans le cadre de cette enveloppe.

Je peux répondre comme cela au vœu que vous nous avez présenté ; c'est à étudier.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.

Je vous remercie.

Avec un avis, Madame LEPETIT, on va dire plutôt...

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Défavorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la piétonisation du Jardin du Ranelagh (16e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 28, relatif à la piétonisation du Jardin du Ranelagh, dans le 16e arrondissement, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Madame Laurence DREYFUSS, vous avez la parole.

Mme Laurence DREYFUSS. - Monsieur le Maire, je pense que cela fera l'unanimité, j'espère.

Vous savez que l'an dernier, pour la première fois, nous avons expérimenté la fermeture à la circulation des avenues Ingres et Raphaël, qui entourent le Jardin du Ranelagh. Cette opération a assuré la tranquillité et la sécurité des utilisateurs du jardin pendant les dimanches en été.

Le vœu consiste à refaire cette piétonisation du Jardin du Ranelagh du dimanche 11 juillet au dimanche 29 août 2010.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, je crois Mme Annick LEPETIT va donner l'avis de l'Exécutif.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Tout à fait, Monsieur le Maire, et comme Mme Laurence DREYFUSS nous y incite je pense que nous serons tous favorables à ce vœu, puisque cette opération a connu un beau succès et qu'elle doit être bien évidemment reconduite l'été prochain.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 351).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurisation des carrefours du 16e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 29 relatif à la sécurisation des carrefours du 16e arrondissement, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Laurence DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Lors du Conseil d'arrondissement sur le budget 2010 pour la voirie, nous nous sommes aperçus qu'aucun budget n'était prévu en matière de sécurisation des carrefours. Donc, nous demandons que la sécurisation de la traversée piétonne rue Michel-Ange, place de la porte de Saint-Cloud, la mise aux normes du carrefour formée par la rue Magdebourg et l'avenue Kléber et enfin, la mise aux normes des carrefours formés par la rue Copernic et l'avenue Kléber puissent être attribuées effectivement au 16e arrondissement au titre du programme d'investissement de voirie pour 2010.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole pour répondre à Mme Laurence DREYFUSS.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Concernant le premier point, Madame, vous pouvez considérer qu'il est satisfait, ce qui est une bonne nouvelle si vous ne le saviez pas, puisque cette opération a été retenue et est inscrite par le Maire de Paris au budget 2010.

En revanche, sur les deux autres points, la mise aux normes de deux carrefours, je suis un peu surprise de cette demande puisque au vu des tableaux qui m'ont été transmis par les services, il n'apparaît pas que ce soit une demande prioritaire faite par le Maire de l'arrondissement.

Aussi, je vous ferai la même réponse que pour le vœu n° 27, si vous souhaitez bien évidemment substituer cette opération à une autre ou ces deux opérations à deux autres, vous pouvez bien sûr en faire la proposition. J'émet un avis défavorable sur le vœu, sauf si bien sûr madame DREYFUSS souhaite le retirer.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2009, DVD 115 - DDEE 266 - Signature d'une convention pluriannuelle 2009-2010-2011 avec l'association "Voiture & Co" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 56.000 euros.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 115 - DDEE 266, relatif à la signature d'une convention pluriannuelle 2009-2010 et 2011 avec l'association "Voitures & Co" pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 56.000 euros.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci Monsieur le Maire.

Je souhaite intervenir à nouveau sur le fonctionnement de cette association. Je rappellerai pour mémoire qu'elle a reçu en 2006, 59.000 euros, en 2007, 115.000 euros, en 2008, 110.000 euros et cette fois-ci il nous est demandé de signer une convention pluriannuelle comportant pour 2009 une subvention de 56.000 euros.

Pour quatre ans, nous totalisons une somme de 340.000 euros. Il s'agit de sommes considérables au regard d'activités qui sont très éparpillées pour cette association : organisation de soirées sans alcool pour les jeunes et sensibilisation au danger de l'alcool, des activités dont l'utilité n'est pas discutable, mais dont le nombre de personnes touchées ne semble pas pour autant significatif.

Le reste des activités consiste à donner des informations sur le thème je cite : "Bouger futé, espace écotransports de Paris". Nous demeurons assez sceptiques quant à l'utilité d'une agence locale de mobilité fut elle dans le 13e arrondissement, qui n'est plus depuis le temps un quartier entièrement nouveau. Il n'est pas prévu d'en créer ailleurs dans d'autres arrondissements.

Nous souhaitons avoir des éclaircissements motivés et comportant des indications financières sur les activités de cette association, notamment sur la répartition entre les sommes liées au fonctionnement de l'association (loyer et salaires), et celles tournées vers les publics visés et l'accomplissement de ses objectifs.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Annick LEPETIT pour répondre à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

J'ai été surprise de l'intervention de Mme Laurence DOUVIN car je pensais qu'elle dirait au contraire que nous ne cessions pas de baisser les subventions de cette association, et qu'elle s'interrogeait sur le pourquoi de ces baisses et j'allais lui faire à peu près la même réponse que j'ai faite tout à l'heure à l'occasion d'une autre subvention à une association.

Les actions de Voitures & Co sont de deux ordres, touchant à la fois la prévention et la sécurité routière. Je crois que dans ce domaine, toute action est toujours utile, en tout cas je l'espère, et si j'en crois les campagnes qui sont développées, que ce soient des campagnes nationales ou des campagnes plus locales ou de proximité comme c'est le cas avec cette association qui participe en plus à des manifestations comme la "Nuit européenne" sans accident, il me semble que ces actions sont positives et en tout cas permettent d'avoir un impact auprès d'une population, qui c'est vrai, peut s'adonner en cours de soirée à l'alcool sans forcément en prendre pleinement conscience au moment de repartir, que ce soit en voiture ou à vélo.

La deuxième activité de l'association, c'est la mobilité avec l'agence locale de mobilité située dans le 13e. Cette agence offre différents services, qui bien sûr portent essentiellement sur le vélo, avec location et démonstration de vélos à assistance électrique, animations et actions de sensibilisation. Là encore, on ne peut que se louer du fait qu'un certain nombre d'associations ont des activités de formation et d'éducation concernant le vélo.

Je peux vous en donner le détail, mais vous le trouverez bien évidemment à la lecture du projet de délibération. Sachez que pour les interventions dans les soirées étudiantes, l'association reçoit une subvention de 24.000 euros et pour l'Agence locale de mobilité, elle perçoit une subvention de 32.000 euros.

Ce qui fait 56.000 euros pour l'année 2009 et c'est une diminution tout de même forte par rapport à l'année 2008 où elle percevait 110.000 euros.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 115 - DDEE 266.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 115 - DDEE 266).

2009 DVD 232 - Lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour un marché à performance énergétique relatif aux installations d'éclairage public, d'illumination et de signalisation lumineuse de la Ville de Paris. Signature d'un avenant n° 8 de prolongation de la convention passée avec EDF.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la pollution lumineuse dans Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DVD 232 relatif au lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour un marché à performance énergétique relatif aux installations d'éclairage public, d'illuminations et de signalisations lumineuses de la Ville de Paris. Signature d'un avenant n° 8 de prolongation de la convention passée avec EDF, sur lequel le vœu n° 30 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. et le vœu n° 30 bis par l'Exécutif.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est un projet de délibération tout à fait intéressant puisqu'il s'agit de réduire la consommation énergétique de l'éclairage public qui, à Paris, représente un des gros postes en la matière. Les différentes mesures qui ont été effectuées montrent que l'on a un potentiel de réduction tout à fait intéressant et, derrière, évidemment, une réduction, pas totalement proportionnelle mais en tout cas corrélée, des émissions de gaz à effet de serre. C'est un des éléments importants du Plan climat.

Je me félicite, personnellement, que l'on mette en œuvre cette dimension.

Cela étant, j'ai souvent dit que Paris était une ville sur-allumée la nuit par rapport à beaucoup d'autres villes. Il suffit d'aller visiter de grandes capitales européennes, qu'il s'agisse de Berlin, de Londres, de Rome, pour voir qu'il n'y a aucune commune mesure entre le niveau d'éclairage des rues dans ces capitales et ce que l'on trouve à Paris. Et quand on va dans d'autres grandes villes de France, la différence est très importante.

Je sais bien que Paris est la "ville lumière", mais est-ce que la ville lumière a besoin d'être sur-éclairée ? Ce n'est pas absolument certain.

Et l'argument selon lequel cet éclairage surabondant serait un critère de sécurité n'a jamais été démontré de manière sérieuse. Cela fait partie des choses qui sont répétées en boucle, comme si c'était une vérité, mais il n'y a jamais eu aucune étude en la matière qui ait été produite.

Je souhaite évidemment que, dans le cadre de cette consultation, des réalisations tout à fait importantes soient engagées avec les entreprises appelées à participer à cette compétition.

Par ailleurs, lorsque nous avons évoqué au dernier Conseil de Paris non seulement la puissance des lampes mais les supports de ces propres lampes, de ces candélabres, nous avons proposé un vœu qui a été adopté par le Conseil de Paris à l'unanimité, avec un avis favorable de l'Exécutif pour qu'en matière de gaz à effet de serre, on ne se contente pas de prendre en compte la consommation énergétique, mais que l'on regarde les matériaux qui sont utilisés et qui participent à cet éclairage public.

Or, dans le dossier qui nous est remis pour cette consultation, ce point ne figure pas. Je pense que c'est un oubli.

Donc, j'aimerais qu'il puisse être réintroduit d'une manière ou d'une autre lors des concertations et consultations avec les entreprises, pour que les vœux que nous adoptons soient traduits dans les faits.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour le groupe U.M.P.P.A., Madame Marie-Laure HAREL, vous avez la parole.

Mme Marie-Laure HAREL. - Monsieur le Maire, je voudrais commencer en soulignant l'absence totale de référence à la pollution lumineuse dans votre communication de ce matin. Faisons comme si c'était juste un oubli, bien qu'il s'agisse pourtant d'une nuisance très largement admise !

Je relève aussi l'embarras de votre équipe qui s'est vite empressée de déposer un vœu bis en toute dernière minute aujourd'hui. Il est vrai qu'il fallait bien combler votre vide sur ce dossier.

Nous aurons au moins le mérite de vous avoir ouvert les yeux sur un sujet que vous aviez pris le parti d'ignorer.

Votre vœu bis, c'est donc une bonne chose en un sens puisque vous reconnaissez les responsabilités qui vous incombent face au phénomène des pollutions lumineuses et que vous admettez votre retard.

Je regrette juste que nous n'ayez pas eu l'esprit assez ouvert pour accepter de voter simplement et modestement celui que nous proposons. Cela aurait été une belle preuve d'honnêteté intellectuelle et cela vous aurait obligé à prendre des engagements un peu plus sérieux que ceux que vous suggérez de votre côté.

Alors, en quoi consiste notre vœu ?

D'abord à mettre en évidence les perturbations et les fortes consommations énergétiques induites par les lumières des vitrines de magasin, par les panneaux publicitaires ou par l'éclairage de la chaussée. Alors, c'est sûr, ces lumières, on ne peut pas toujours s'en passer, mais on pourrait au moins essayer de les maîtriser à travers un vrai plan d'action exigeant et cohérent. Il faut notamment des règles d'encadrement spécifiques à Paris, qui n'existent pas aujourd'hui. Il faut aussi un comportement exemplaire de la Ville, ce qui n'est pas tout à fait le cas.

Vous dites d'ailleurs dans votre vœu que la Ville essaie de faire des efforts en termes d'éclairage public. Peut-être pourrait-elle déjà commencer par équiper son parc d'illumination de chaussées d'installations écologiques. Aujourd'hui, cela ne concerne que 30 % des lampadaires ; on peut mieux faire ! Quand je dis 30 %, j'espère me tromper, car il s'agit de chiffres officiels communiqués en 2006 et jamais réactualisés depuis. J'espère donc que vous m'apprendrez une bonne nouvelle en me disant que je me trompe !

Par votre vœu bis, vous allez donc échapper au plan d'action stratégique que nous vous demandions et qui s'imposait vraiment. Votre vœu bis ne suggère qu'une prise en compte de la pollution lumineuse. C'est donc une version flouée et nettement moins ambitieuse du nôtre. C'est dommage, mais nous le voterons parce que, après tout, c'est toujours cela de gagné pour les Parisiens !

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur BAUPIN, sur l'honnêteté intellectuelle durable ?

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je vais revenir au projet de délibération parce que les interventions, notamment la dernière, ne portaient pas directement sur le projet de délibération. Je veux insister notamment sur l'importance du chantier qui est lancé au travers de ce projet de délibération pour la mise en œuvre du Plan climat puisqu'il s'agit de réduire, comme je l'ai évoqué ce matin d'ailleurs, de 30 % la consommation énergétique de la signalisation lumineuse, des illuminations et de l'éclairage public dans Paris à l'horizon 2020. Et cette réduction de consommation énergétique, c'est à peu près l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle de 15.000 personnes. Donc, on est sur un projet d'envergure.

J'en profite pour dire à Mme HAREL que peut-être elle n'est pas au courant du travail effectué jusque-là. Personne ne peut être au courant de tout, mais c'est un peu dommage d'annoncer les choses sans être au courant. Par exemple, je pourrais vous rappeler que, dans le cadre de l'aménagement du tramway des Maréchaux, sur la partie Sud, le travail qui a été effectué en matière d'éclairage public, a permis d'économiser l'équivalent de la consommation de 10.000 habitants parce que nous avons fait le choix de sources lumineuses peu consommatrices.

Et depuis huit ans que nous sommes aux responsabilités, nous nous sommes efforcés d'avoir, sur l'ensemble des aménagements que nous avons mis en place, à la fois une réduction de la pollution lumineuse, une réduction de la consommation énergétique mais aussi de faire en sorte d'éclairer aussi les trottoirs dans les aménagements que nous réalisons, alors qu'à l'époque où vos collègues étaient responsables à la Ville de Paris, l'ensemble de l'éclairage n'éclairait que les chaussées. Nous prenons en compte le fait que certains ont des phares et d'autres pas et que, finalement, il est peut-être plus utile d'éclairer ceux qui n'ont pas de phares, c'est-à-dire les piétons, sur les trottoirs, plutôt qu'uniquement les voitures, sur les chaussées.

Sur l'intervention de Yves CONTASSOT, je voudrais le rassurer sur le fait que, certes, l'essentiel du travail qui va être effectué dans le dialogue compétitif va porter prioritairement sur les sources lumineuses, mais que la question des candélabres et de l'ensemble du mobilier n'est pas négligée puisqu'elle sera prise en compte dans le bilan carbone, qui est un des critères du marché. Donc la question du bilan carbone sera prise en compte dans le dialogue compétitif, évidemment sous réserve de la validation par la Commission du mobilier urbain des matériels qui seront retenus. Mais cela, c'était évidemment dans tous les cas.

Par ailleurs, par rapport à la proposition de Mme HAREL, qui croit que tout d'un coup nous aurions été mal à l'aise par rapport à son vœu, que nous n'aurions pas pris en compte la question de la pollution lumineuse, je veux lui rappeler que cela fait un certain nombre d'années que la Ville de Paris s'associe à l'ensemble des manifestations qui concernent la question de la pollution lumineuse. Par exemple, le 28 mars dernier, nous avons participé à l'opération "60 minutes pour la planète", notamment en éteignant la tour Eiffel et 200 monuments dans la Ville de Paris. Nous avons participé à l'opération du "Jour de la nuit" les 24 et 25 octobre derniers.

Par ailleurs, en ce qui concerne les sources lumineuses constantes à Paris, aujourd'hui 95 % des points lumineux éclairent directement le sol, ce qui veut dire qu'il en reste malgré tout 5 % qui ne correspondent pas à cet objectif, donc cela doit être un des objectifs de notre action en matière d'éclairage public, d'où le vœu n° 30 bis que nous déposons.

Le reste de la pollution lumineuse provient, et vous l'avez d'ailleurs évoqué, des enseignes et des vitrines des commerces et c'est la raison pour laquelle nous proposons, dans le travail effectué sur le règlement local de publicité, que cette question de la pollution lumineuse soit également prise en compte.

Je crois qu'au travers de ce vœu n° 30 bis, nous ciblons les deux sources les plus importantes de pollution lumineuse, provenant à la fois de l'éclairage public de la Ville et de la publicité.

C'est la raison pour laquelle, évidemment, je vous invite à voter ce vœu n° 30 bis, ainsi que le projet de délibération.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 30 est-il retiré ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Non, je le maintiens.

Juste, je trouve un petit curieux, si cela fait si longtemps que la Ville de Paris s'occupe du phénomène de pollution lumineuse, de proposer aujourd'hui un vœu qui suggère d'en tenir compte désormais.

Disons que vous n'avez pas assez communiqué dessus, ce qui est regrettable, mais je maintiens le vœu n° 30.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons donc passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 352).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 232.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 232).

2009, DEVE 179 - Signature des conventions du projet européen POLIS pour une identification et une mobilisation des potentiels solaires via des politiques locales.

Vœu déposé par Mmes Marie-Laure HAREL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation de panneaux solaires à Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 179 : signature des conventions du projet européen "POLIS" pour une identification et une mobilisation des potentiels solaires via des politiques locales, sur lequel le vœu n° 31 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à nouveau à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, d'abord, je voudrais dire que c'est un projet tout à fait intéressant que ce projet qui porte un curieux nom : "POLIS", mais avec un "s", et qui signifie identification et mobilisation des potentiels solaires via des politiques locales, ce qui n'a rien à voir, Monsieur le Préfet, je suis désolé, avec vos responsabilités, et que ce projet est lauréat de l'appel à projets du programme énergies intelligentes Europe, de l'agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation - E.A.C.I. - de la Commission européenne.

Nous nous inscrivons donc dans une dynamique qui dépasse largement le cadre strictement parisien, et même francilien.

Ce projet a pour but de développer l'utilisation de l'énergie solaire au niveau local et il va permettre d'estimer les capacités de développement de l'énergie solaire sur le territoire parisien. Il donnera à la Ville de Paris des outils tout à fait opérationnels, qu'il s'agisse du plan juridique, du plan financier et du plan technique, pour la mise en œuvre des projets définis préalablement.

De même, par la participation de nombreuses villes européennes à ce projet, nous aurons, je l'espère en tout cas, des retours d'expérience de ces villes et notamment, je crois qu'il sera tout à fait intéressant de s'inspirer de ce qui se fait peut-être de mieux ou en tout cas de ce qui est en pointe en matière d'énergie renouvelable. Je pense évidemment à la Suède et à Malmö en particulier. J'ose espérer que ce projet fera de la Ville de Paris un acteur privilégié du développement des énergies solaires.

Je crois qu'il faut se réjouir de la stratégie qui est mise en œuvre, stratégie cohérente et offensive en matière d'énergie renouvelable. Je rappelle l'objectif de 200.000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques d'ici 2014 et de 25 % d'énergie renouvelable d'ici 2020, objectif inscrit dans le Plan Climat. Et ce projet "POLIS" vient rajouter une pierre à l'édifice.

Je dois aussi rappeler les efforts qui sont faits dans ce domaine avec le développement de la géothermie, notamment pour la C.P.C.U., dans le 19^e arrondissement, qui va permettre de chauffer plus de 12.000 logements avec, pour la C.P.C.U., faut-il le rappeler, un objectif de réduction de près de 30 % de ses émissions de gaz à effet de serre dans les trois ans qui viennent.

Et puis aussi, la perspective d'installation de petites éoliennes urbaines, et notamment, l'expérimentation, dans le 20^e arrondissement, à la Maison de l'air.

Et puis, faut-il le rappeler, ce projet de délibération permet de revenir sur la création d'une future S.E.M. énergie inscrite également dans nos projets, et dont la mission sera de développer les énergies renouvelables mais également, en tous cas, nous l'espérons, d'être un acteur de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments parisiens.

Faut-il rappeler que dans le secteur de l'énergie, les bâtiments et les véhicules sont les premiers secteurs émetteurs de gaz à effet de serre à Paris comme en France et malheureusement, avec toujours une augmentation de ces émissions depuis plusieurs années.

La nécessité d'une telle S.E.M. pour atteindre les objectifs du Plan Climat de réduction de 25 % de nos émissions et de 25 % des consommations énergétiques est donc tout à fait indéniable et véritablement attendue.

Donc, nous nous félicitons de ce projet, et d'autant plus que pour nous, il s'inscrit tout à fait en cohérence avec le contrat particulier Région-Ville que nous avons voté au cours du précédent Conseil de Paris.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Madame HAREL, vous avez la parole.

Mme Marie-Laure HAREL. - Oui, alors une petite parenthèse pour commencer, Monsieur BAUPIN, puisqu'on discute beaucoup tous les deux aujourd'hui.

Vous m'avez répondu ce matin sur le vœu relatif aux compteurs d'énergie, en disant que c'était un dispositif qui était, je cite "déjà mis en place". Déjà mis en place, c'est totalement flou et surtout, c'est un gros abus de langage puisque c'est une mesure qui n'est absolument pas généralisée dans le parc social.

Si tel était le cas, je pense que là encore, tout comme pour les pollutions lumineuses, vous feriez peut-être un petit plus de publicité sur le sujet.

Pas question de refaire pareil pour les panneaux solaires. Cette fois, nous voudrions plus de détails. Vous n'arrêtez pas de parler de votre objectif de 200.000 mètres carrés, qui est très ambitieux, et tant mieux. Les élus de Droite souhaitent très sincèrement car c'est dans l'intérêt de tous, que la cible des 200.000 mètres carrés soit atteinte.

Malheureusement, nous sommes assez nombreux à commencer à douter de votre capacité à y arriver. Ce vœu vise donc à savoir comment vous allez vous y prendre, et c'est une belle faveur que nous vous faisons car nous vous donnons par là l'opportunité de défendre votre action et de nous exposer vos méthodes concernant l'énergie solaire. Le rejeter serait donc très inquiétant.

Vous avez promis d'ériger Paris en capitale mondiale de l'énergie solaire. Alors, s'il vous plaît, Monsieur le Maire, assurez-nous en votant ce vœu que vous y croyez et que nous sommes sur la bonne voie.

D'abord, vous avez dit dans la communication de ce matin qu'on en était à 4.000 mètres carrés sur les 200.000 prévus. Il y a de quoi avoir quelques craintes. Comment comptez-vous donc multiplier la cadence par 25 puisque c'est ce qu'il faut. Il faut passer de 2.000 à 49.000 mètres carrés de panneaux par an pendant les quatre prochaines années : cela paraît un peu compliqué.

Quelles sont vos prévisions ? A quelle vitesse le déploiement va-t-il se faire ? Quels sont vos outils pour agir, notamment sur le plan financier ? Où en est-on des 25.000 mètres carrés dont vous avez parlé pour les bâtiments municipaux ?

Cela fait donc beaucoup de questions, et seule une stratégie crédible et très concrète serait de nature à nous rassurer.

C'est pourquoi nous vous demandons dans ce vœu de vous engager à faire des bilans d'étape réguliers et très précis. On voudrait de la transparence et un plan d'action crédible. Refuser ce vœu, ce ne serait en quelque sorte rien d'autre que de se dérober sur le sujet.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - M. BAUPIN pour vous répondre.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Je voudrais vraiment beaucoup remercier Mme HAREL de sa sollicitude et de son inquiétude pour mon sort.

Je voudrais juste lui rappeler que ses collègues, dans le mandat précédent, avaient prédit que nous ne ferions pas le tramway dans les délais et que cela coûterait beaucoup plus cher, que l'on n'arriverait pas à faire Vélib', etc., etc., et que tout cela s'est révélé erroné et que nous avons pu faire la démonstration qu'avec un peu de volonté politique, enfin, pas mal de volonté politique, on pouvait arriver à atteindre des objectifs. Je voudrais vraiment vous rassurer : nous ferons les 200.000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques.

Alors, vous semblez penser que, parce que vous n'avez pas entendu parler de certaines questions, elles n'existent pas car si elles existaient, on aurait fait de la publicité... Je vous rappelle, puisque vous avez évoqué la question de la C.P.C.U. ce matin, qu'il suffit d'aller consulter le site de la C.P.C.U. pour avoir les réponses. Les outils Internet existent. On peut trouver des réponses aux questions que l'on pose en allant regarder ce qui se met en place et qui existe d'ores et déjà.

De la même façon, en ce qui concerne les panneaux photovoltaïques et l'ensemble de la programmation de la mise en œuvre du Plan Climat, comme je l'ai indiqué ce matin, il y a un Bleu Climat qui est rendu public tous les ans, donc qui sera rendu public pour le Conseil de Paris de décembre, dans à peine un mois, à l'occasion du budget.

Je vous signale par ailleurs qu'il y a un comité de pilotage pour le Plan Climat et que Mme de CLERMONT-TONNERRE, qui, je crois, fait partie de votre groupe, y participe activement. Elle a beaucoup d'informations et je suis sûr qu'elle vous les transmet puisqu'elle y participe de façon très constructive.

Donc, tout cela existe, il n'y a aucune ambiguïté et aucun problème pour indiquer les choses.

Ce que je peux vous indiquer d'ores et déjà pour vous rassurer, c'est que nous avons, en ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, en termes de panneaux d'ores et déjà installés ou qui sont en projet, c'est-à-dire pour lesquels les permis de construire ont été demandés, à peu près 35.000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques. Cela ne fait que de l'ordre de 15 % de l'ensemble du potentiel, mais enfin, c'est déjà cela.

Il y a ensuite un potentiel identifié de l'ordre de 50.000 mètres carrés sur un certain nombre d'opérations d'urbanisme. C'est bien parce que nous n'en sommes "que" à 40 % et quelques du projet que nous lançons ce travail avec un certain nombre d'autres grandes capitales, avec l'A.P.U.R., évidemment, comme prestataire technique, pour aller au-delà et identifier l'ensemble des 20 hectares de panneaux photovoltaïques que nous voulons réaliser sur la mandature. Qu'il s'agisse de tous les toits dont nous pouvons disposer à Paris, qu'il s'agisse de toits dans des bâtiments municipaux, des toits d'autres administrations, des garages de la R.A.T.P. ou de la S.N.C.F., de locaux commerciaux, de toits d'immeubles privés ou de bureaux, etc., nous comptons recenser l'ensemble du potentiel et avec la S.E.M. "Energie", dont Yves CONTASSOT a rappelé que c'était un des projets de la Municipalité, justement, être l'acteur qui contribue à accélérer le mouvement. Car nous n'avons évidemment pas le même taux d'ensoleillement à Paris que sur la Côte d'Azur, alors que les tarifs d'achat aujourd'hui, au niveau français, malheureusement, à la différence d'autres pays, ne distinguent pas le degré d'ensoleillement. En conséquence, comme il n'y a pas de tarifs plus incitatifs au niveau de villes comme Paris, les acteurs économiques français qui veulent investir en matière de photovoltaïque, sont plus incités à investir sur la Côte-d'Azur qu'à Paris.

En tant qu'élus parisiens, nous voulons développer une certaine autonomie énergétique parisienne, et c'est sur ce secteur que nous pouvons agir. La S.E.M. sera donc un outil qui y contribuera. Yves CONTASSOT a rappelé à juste titre qu'il ne s'agit pas uniquement de photovoltaïque mais aussi d'autres énergies : la géothermie, le mini-éolien, voire le mini-hydraulien, la récupération d'énergie des eaux usées et des égouts, de la biomasse, et j'en oublie certaines, qui pourront être développées sur le territoire parisien.

L'idée est, et nous allons d'ailleurs avoir une étude aussi sur ce potentiel plus global, de faire la démonstration que si on utilise réellement tout ce potentiel, on peut sans doute atteindre des niveaux de l'ordre de 10 à 15 % de l'énergie consommée sur le territoire parisien, qui pourrait être produite localement. Cela veut dire une réduction de notre dépendance à l'extérieur et aux aléas au prix de l'énergie, sachant que les prix des énergies fossiles ne peuvent que tendre à la hausse.

C'est un élément qui est donc intéressant d'un point de vue environnemental, mais aussi d'un point de vue social et économique, puisque de nombreux emplois non délocalisables peuvent être créés sur ces questions de production d'énergie.

Voilà ce que je voulais vous indiquer par rapport à votre vœu. D'ores et déjà, tout cela est prévu. Si vous aviez été à la recherche des informations, vous sauriez ce que la Ville de Paris a prévu de faire - c'est d'ailleurs dans le Plan Climat que votre groupe a adopté comme l'ensemble du Conseil de Paris - et ce qu'elle fait, dont le Bleu Climat rend compte chaque année. Il n'y a donc pas besoin de voter un vœu supplémentaire pour le décider puisque c'est d'ores et déjà mis en œuvre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Rapidement une explication de vote et on passe au vote, s'il vous plaît.

Mme Marie-Laure HAREL. - Très rapidement. Ce que j'ai essayé de dire, c'est que nous voulons comme vous les 200.000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques. On ne demande que cela. Simplement, votre réponse est là un peu confuse, vous n'expliquez toujours pas comment on va multiplier par vingt-cinq la vitesse de déploiement du parc de panneaux solaires. Vous parlez du tramway, vous dites qu'il y a moins de soleil à Paris que dans le Sud, etc., je ne vois pas le rapport avec la question. C'est dommage. Il s'agissait d'établir une vraie stratégie pour qu'on aille plus vite, c'est tout.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 179.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DEVE 179).

2009, DPE 98 - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la collecte en porte à porte du verre à Paris, en trois lots séparés.

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" tendant à une motorisation satisfaisant aux directives européennes "Euro 5".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant donc au projet de délibération DPE 98, lancement d'un appel d'offres ouvert pour la collecte en porte à porte du verre à Paris en trois lots séparés, sur lequel le vœu n° 33 a été déposé par le groupe "Les Verts".

La parole est à M. CONTASSOT pour le vœu n° 33.

M. Yves CONTASSOT. - Effectivement, ce marché de collecte pour le verre en porte à porte est important, puisqu'on a un grand nombre de véhicules qui circulent. Un des objectifs du vœu que nous avons déposé consiste à faire en sorte de réduire au maximum les émissions, notamment de polluants, qui sont liées au type de motorisation.

L'objectif est évidemment d'aller vers la motorisation la plus efficiente possible, compte tenu de l'ensemble des paramètres et pas d'un seul paramètre. Il est vrai que l'on nous propose plutôt de reconduire une partie de l'existant, avec des bennes qui circuleraient au diesel et avec des normes qui ne seraient pas les plus performantes, alors qu'aujourd'hui on trouve sur le marché des véhicules beaucoup moins polluants.

Les dernières études, qui ont été communiquées au Conseil d'administration d'Airparif il y a moins d'un mois, viennent confirmer tout à fait que quand on veut lutter contre les particules, avec notamment des filtres, il y a un effet pervers tout à fait remarquable, au mauvais sens du terme : c'est-à-dire qu'il y a une augmentation considérable des oxydes d'azote et donc de la pollution atmosphérique.

C'est le sens de notre vœu : dire qu'il faut aller vers le meilleur compromis possible. Je dis bien le meilleur compromis possible. Il ne s'agit pas de dire que les véhicules sont parfaits, mais que c'est ce qui sera le plus efficace. Je dois dire que la rédaction, telle qu'elle est du C.C.T.P. nous fait craindre que nous ayons éventuellement de mauvaises réponses, car lorsqu'on prend des normes un peu anciennes, on risque d'avoir des véhicules de deuxième main ou en tout cas que l'on recycle sur ce type de marchés, puisque d'autres sont plus exigeants. C'est le sens de ce vœu.

J'ai bien entendu que l'on nous a objecté, lors de la 4e Commission, que c'était un marché de courte durée. Il n'empêche. Je crois qu'aujourd'hui on trouve, parmi les entreprises susceptibles de répondre, des entreprises qui ont déjà fait des efforts nécessaires en matière de motorisation. Je trouverais vraiment dommage que l'on ne retienne pas ce qui peut être plus efficace, et surtout en matière de santé publique, ce qui, semble-t-il après les débats de ce matin sur le développement durable, est un axe non négligeable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

M. DAGNAUD pour vous répondre sur la collecte.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - D'accord parce que l'argumentation qui vient d'être développée par Yves CONTASSOT, je l'ai entendu en 4e Commission mais sur le vœu n° 32. Je voulais donc m'assurer que l'on parlait bien de la même chose. D'accord.

S'agissant du marché relatif à la collecte du verre en porte à porte, l'adoption du Plan Climat amène désormais la Ville à réduire son parc de véhicules GNV pour lequel les émissions de CO² sont supérieures aux autres motorisations.

Par ailleurs, l'émergence d'un gros carburant de seconde génération, fabriqué à partir de résidus végétaux ou d'huiles recyclées, autant de produits qui n'entrent pas en concurrence avec la culture de plantes destinées à l'alimentation humaine, permettra de diminuer d'environ 25 % les émissions de gaz à effets de serre par rapport à un carburant conventionnel.

Un véhicule "Euro 5" alimenté en diester 30 de seconde génération serait ainsi beaucoup plus écologique qu'un véhicule GNV. Imposer la norme "Euro 5" apparaît donc comme une garantie suffisante pour la limitation des rejets polluant et des gaz à effet de serre. Limiter le choix de motorisation aux seuls véhicules GNV ou GPL ne présente plus dans ces conditions un avantage incontestable en matière d'impact environnemental.

Cette restriction aurait en revanche un impact défavorable quant à l'ouverture de la concurrence, en donnant un avantage significatif au prestataire sortant, qui dispose déjà de matériels à motorisation gaz, et risquerait d'ouvrir des possibilités de contentieux juridique.

Sur ces bases, je suis hélas appelé à demander le retrait ou le rejet de ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur CONTASSOT, que pensez-vous de la proposition de retrait de M. DAGNAUD ?

M. Yves CONTASSOT. - Je regrette que M. DAGNAUD n'ait pas répondu à la question que j'ai posée. Je n'ai pas parlé des émissions de gaz à effet de serre, mais de la pollution atmosphérique, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Or, les véhicules que vous allez nous proposer sont des véhicules qui émettent beaucoup plus.

Je prendrai juste un exemple : une moto émet beaucoup moins d'émission de gaz à effet de serre qu'une voiture, mais pollue 137 fois plus pour certaines. Faut-il considérer que ce n'est pas grave, alors qu'on a un problème de santé publique, que l'on dépasse tous les seuils en matière de pollution, et que l'on va continuer à être montrés du doigt par la communauté internationale sur le fait que l'on ne respecte pas nos objectifs en matière de qualité de l'air ?

Je pense que ce n'est pas une bonne réponse que vous apportez, y compris parce qu'en matière d'émission de CO₂, si on fait l'éco-bilan, c'est-à-dire également sur la production en amont, vous verrez que les arguments qui vous ont été donnés par les services techniques ne résistent pas - je suis désolé de vous le dire - à l'analyse.

Il ne suffit pas qu'un service technique prétende que ce qu'il a fait ne peut pas être remis en cause. Je veux bien que nous ayons le débat technique sur cette question. Malheureusement, ce n'est pas exact. Je suis désolé de vous le dire, mais ce n'est pas exact. Je maintiens évidemment ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 98.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPE 98).

2009, DPE 4 - Lancement de marchés relatifs à l'enlèvement des graffiti à Paris en deux lots séparés.

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" tendant à ce que les véhicules concernés satisfassent aux directives européennes "Euro 5".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons donc, en revenant d'un point en arrière, au projet de délibération DPE 4, sur lequel le vœu n° 32 a été déposé par le groupe "Les Verts" : lancement de marchés relatifs à l'enlèvement des graffiti à Paris en deux lots séparés.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Il s'agit de faire évoluer un article du C.C.T.P. qui dispose qu'on peut avoir des véhicules répondant aux normes "Euro 3". Les normes "Euro 3", pour les non-spécialistes, sont les véhicules qui ont été mis sur le marché en l'an 2000. En 2005, c'était la norme "Euro 4" et depuis septembre de cette année, c'est la norme "Euro 5".

Se contenter de normes "Euro 3", cela veut dire que l'on accepte d'avoir des véhicules qui ont de 9 ans d'âge qui vont circuler. Or, nous savons très bien qu'en la matière, il y a eu des améliorations considérables.

Je vous donne juste un chiffre : pour des véhicules diesel, on passe de 500 microgrammes par mètre cube d'oxyde d'azote à 180, c'est-à-dire qu'on divise par trois quasiment et je pourrais vous exposer la même chose pour les véhicules G.P.L. ou G.N.V. qui passent, eux, de 150 microgrammes d'oxyde d'azote à 60, c'est-à-dire qu'on pourra avoir, éventuellement, des véhicules diesel à 500 microgrammes, alors que l'on peut, aujourd'hui, trouver sur le marché des véhicules G.P.L. ou G.N.V. à 60, c'est-à-dire presque 10 fois moins.

Je regrette, une fois de plus, que ce ne soit pas mis en œuvre et que l'on nous dise que, là encore, on réduirait éventuellement la capacité de mise en concurrence, d'autant plus que ce n'est pas vrai pour des véhicules d'accompagnement, c'est-à-dire pour des berlines ordinaires. Je mets au défi, aujourd'hui, de trouver des gens qui roulent encore dans ce type d'entreprise avec des berlines de 9 ans, parce que, y compris en termes d'amortissement, ces véhicules sont plus qu'amortis et ont été renouvelés. J'aurais du mal à comprendre que l'on n'aille pas plus vite et plus loin dans la réduction de nos émissions polluantes. Je crois que nous serions à contre-courant de tout ce qui se fait dans toutes les entreprises.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Je constaterai d'abord que les normes "Euro 5", qui étaient présentées comme nettement insuffisantes il y a un instant, sont, cette fois-ci, présentées comme la référence absolue.

Je voulais rappeler, comme je l'ai fait en 4e Commission, que nous avons conçu ce marché de façon à améliorer le service rendu en matière de signalement et de périmètre de prestation pour le dégraphitage des rues et des bâtiments de Paris.

Comme je l'ai indiqué, ce marché est une étape, puisqu'il permet d'intégrer les missions de dégraphitage pour le compte de la D.P.E., ainsi que, cette fois-ci, les missions de dégraphitage pour le compte de D.E.V.E. et il devra permettre, en 2012, à l'issue de l'actuel marché en cours des prestations de dégraphitage de la D.V.D., de présenter une prise en charge globale de l'ensemble des opérations de dégraphitage pour l'ensemble des directions de la Ville.

C'est ce qui nous amène aujourd'hui à délibérer sur un marché dont la durée est exceptionnellement réduite à 25 mois, de façon à arriver, en 2012, à une concomitance.

Dans ce contexte d'un marché transitoire, nous avons, en effet, souhaité ne pas imposer des norme "Euro 5" qui auraient présenté le risque, de notre point de vue, de générer des besoins en investissement de la part des entreprises qui répondront à ce marché qu'elles ne pourraient pas amortir sur la durée réduite à 25 mois de ce marché.

C'est la raison pour laquelle nous nous en sommes modestement tenus aux normes "Euro 3" qui sont celles en vigueur dans l'actuel marché qui a été passé à l'initiative de mon prédécesseur sous la mandature précédente.

Néanmoins, j'entends l'objection portée par ce vœu et j'ai demandé, comme je l'ai indiqué, là aussi, en 4e Commission, à ce que, sans imposer une norme "Euro 5", pour les raisons que je viens d'indiquer, sur un marché de deux ans, nous puissions néanmoins être en mesure de valoriser, de bonifier les offres qui pourraient éventuellement être faites avec un bilan environnemental supérieur aux normes "Euro 3".

C'est l'objet de l'amendement que je propose de modifier, en partant de l'amendement présenté par Yves CONTASSOT au nom de son groupe qui pourrait être rédigé de la façon suivante : "Les véhicules des personnels d'encadrement et de contrôle et les fourgons d'intervention devront satisfaire au minimum aux directives européennes "Euro 3" de ces textes. En outre, la collectivité parisienne valorisera les offres qui présenteront le meilleur bilan environnemental, notamment en termes de conformité aux directives européennes Euro."

C'est une façon de valoriser des propositions supérieures aux normes "Euro 3" sans, pour autant, les rendre absolument indispensables.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur CONTASSOT, rapidement ?

M. Yves CONTASSOT. - Je regrette de ne pas avoir le texte écrit de l'amendement.

Cela étant, il aurait pu y avoir une différenciation entre les véhicules d'intervention et les véhicules d'accompagnement, parce que les véhicules d'accompagnement, encore une fois, sont des berlines ; je ne vois pas comment on pourrait, aujourd'hui, demander aux entreprises d'avoir des berlines de 9 ans. Pour les véhicules d'intervention qui, eux, sont plus techniques, je pourrais davantage comprendre le sens de l'amendement.

Cela étant, dans un souci de compromis, je vais accepter cet amendement, mais, très franchement, je vous demande de faire un effort, et aux services de faire un effort, pour que l'on ne soit pas remarqué comme des mauvais élèves, surtout quand on regarde les politiques d'achat de la fonction publique en général ; on va probablement ne pas être très en avance avec ce type de marchés.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2009, V. 353).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPE 4).

2009, DPE 82 - Avis sur le rapport annuel 2008 du Maire sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à Paris.

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la réalisation d'un bilan du Plan de prévention des déchets.

Vœu déposé par Mme Fabienne GASNIER et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à un audit sur la gestion traitement des déchets dans la Capitale.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons au dernier projet de délibération DPE 82, sur lequel le vœu n° 34 a été déposé par le groupe "Les Verts" et le vœu n° 35 par le groupe Centre et Indépendants : avis sur le rapport annuel 2008 du Maire sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets à Paris.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Vous le savez, le Conseil de Paris a voté à l'unanimité un rapport sur un Plan de prévention des déchets. Je serai très bref. Nous aimerions que puisse être effectué un bilan de ce plan, parce que, lorsque l'on regarde ce rapport annuel, il y a évidemment des choses tout à fait intéressantes : dans un certain nombre d'arrondissements, par exemple, on voit une diminution de la quantité de déchets collectés régulièrement depuis plusieurs années ; dans d'autres, au contraire, on voit une augmentation par rapport à 2006, même si, par rapport à 2007, il y a une légère baisse.

On aimerait pouvoir avoir un travail plus en profondeur, d'abord en 4e Commission, cela va de soi, puisque je crois que c'est le bon endroit pour le faire, et ensuite un travail d'analyse des 51 mesures qui étaient prévues dans ce Plan de prévention pour que l'on puisse voir ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné. Il y a sans doute de bonnes raisons dans les deux cas, mais encore faut-il que l'on puisse les analyser, parce que je crois qu'au-delà de la baisse conjoncturelle liée en partie à la crise, on ne peut pas se féliciter que la crise soit le seul ou en tout cas un des principaux motifs de réduction de la production de déchets.

Il faudrait que l'on aille un peu plus loin, y compris dans la poursuite des opérations de communication et d'action sur le terrain. Il y a, certes, l'expérience dans le 11e arrondissement, mais qui va mettre encore du temps à produire tous ses effets et il faudra en tirer le bilan. Il est urgent pour l'ensemble de la Ville de Paris d'avoir des opérations extrêmement ambitieuses si on veut atteindre les objectifs qui sont à la fois ceux du Grenelle et ceux que nous nous étions collectivement assignés.

Voilà le sens de la proposition qui est faite.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Fabienne GASNIER a la parole pour le groupe Centre et Indépendants.

Mme Fabienne GASNIER. - Concernant le vœu que nous avons déposé, on peut constater que le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à Paris a augmenté. Elle est en moyenne de 168 euros et beaucoup plus élevée que dans les autres départements d'Ile-de-France.

Malgré cette augmentation, la situation de la propreté dans les arrondissements parisiens ne connaît pas d'amélioration sensible.

Au vu de la baisse des déchets et de l'augmentation du coût de leur traitement qui en découlera, bien sûr, les choses ne vont pas s'améliorer, de plus si l'on considère que la hausse de la taxe du traitement des déchets vient s'ajouter à la hausse de la taxe foncière et à la hausse de la taxe d'habitation.

Nous demandons un audit sur la gestion du traitement des déchets dans la Capitale pour améliorer l'efficacité, tant sur le plan environnemental que sur le plan économique.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. François LEBEL a la parole pour le groupe U.M.P.P.A.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie.

Je voudrais m'adresser à M. DAGNAUD.

A la suite d'une demande qu'il a effectuée auprès des maires d'arrondissement, nous avons organisé, je pense dans tous les arrondissements, des rencontres tripartites entre la Direction de la Propreté, les maires d'arrondissement et les syndicats et représentants des personnels du nettoyage dans les arrondissements.

Au cours de ces réunions, il est apparu que plusieurs des demandes de ces personnels du nettoyage - des demandes pourtant anciennes et réitérées auprès de leur hiérarchie - n'ont jamais reçu de réponse de la part de la Mairie de Paris. Je voulais m'assurer auprès de vous, Monsieur DAGNAUD, que ces propositions des personnels, des propositions d'amélioration de l'efficacité du service qui n'étaient destinées à augmenter ni leurs salaires ni les investissements de la Ville, que ces propositions d'amélioration étaient parvenues jusqu'à vous.

Je voudrais en citer plusieurs. Il existe le Port de La Bourdonnais dans le 7e arrondissement et peut-être serait-il intelligent que la Mairie de Paris se mette en relation avec le Port autonome, afin que ce port de La Bourdonnais puisse servir à l'enlèvement par voie fluviale des collectes de déchets, en particulier des feuilles mortes des arrondissements centraux de Paris, ce qui, sur le plan de l'économie d'émission de gaz d'échappement, serait relativement important.

D'autre part, autre question posée par les personnels, depuis des mois et des années, des corbeilles anti-déflagrations sont promises sur les Champs-Élysées. Ces corbeilles anti-déflagrations, compte tenu des centaines de milliers de personnes qui défilent sur les Champs-Élysées, permettraient une économie considérable à la Ville en termes d'efficacité et de travail pour le personnel.

Troisième proposition qui provient également des représentants des syndicats de la propreté, les bennes perdent un temps très important aux sorties de Paris, lorsqu'elles vont décharger leur chargement et les syndicats demandent que les bennes qui empruntent les itinéraires menant aux usines d'incinération soient autorisées à emprunter certains couloirs d'autobus, afin d'économiser à la fois sur le temps de trajet et sur le nombre de rotations quotidiennes nécessaires pour remplir leur mission à Paris.

Ce sont trois propositions pratiques qui ne coûtent rien à la Ville et sur lesquelles, Monsieur DAGNAUD, j'aimerais avoir votre avis.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Je répondrai rapidement sur les trois interventions qui évoquent trois sujets différents. D'abord, la question du plan de prévention. Notre Conseil a adopté, en toute fin de la précédente mandature, en décembre 2007, le premier plan de prévention de Paris qui arrivera prochainement à échéance. Ce sera donc, naturellement, l'occasion, d'une part, de procéder à son évaluation, pour mesurer ceux des objectifs qui ont été atteints, ceux qui ont été dépassés et ceux qu'il reste à réussir. Ce sera aussi l'occasion de préparer l'adoption d'un nouveau plan de prévention qui devra fixer des objectifs encore plus ambitieux et qui devra également intégrer les préconisations nouvelles du Grenelle de l'environnement et du plan régional.

Je confirme bien volontiers que je mettrai en place un Comité de pilotage qui sera naturellement ouvert aux associations qui ont participé et à celles qui voudraient participer, sans l'avoir fait auparavant, à l'élaboration du plan de prévention, Comité de pilotage dans lequel les élus intéressés auront naturellement leur place.

Je suis tout à fait prêt à souscrire au vœu présenté par Yves CONTASSOT en lui précisant toutefois - comme je l'ai fait en 4e Commission - que le délai indiqué de février 2010 me paraît un peu prématuré mais, à cette précision près, je donne un avis favorable à ce vœu et, en tout cas, très clairement, à la démarche qu'il exprime.

S'agissant du vœu n° 35 présenté par Fabienne GASNIER, je m'étonne que Mme GASNIER nous présente quasiment mot pour mot un vœu qu'elle avait déjà - si je me souviens bien - présenté lors de la séance du mois dernier, dont nous avons déjà délibéré et pour lequel je vais certainement être amené à lui réitérer à peu près la même réponse, en lui précisant cependant que le rapport sur le Service public lui apporte des éléments tout à fait précis par rapport aux interrogations qu'elle continue d'évoquer.

Je lui indique également que la Chambre régionale des comptes - comme elle le fait régulièrement - est en train de procéder à une étude sur l'ensemble de ces missions, que les résultats de cette étude seront évidemment rendus public et qu'elle pourra trouver là un complément d'information tout à fait utile.

Je n'insiste pas sur une réalité qu'elle n'ignore pas, relative à la qualité des prestations fournies par la Ville de Paris en matière de collecte, avec une collecte en porte à porte, 7 jours sur 7, pour les ordures ménagères, plus deux tournées de collecte sélective et une tournée collective pour le verre. On est donc, à Paris, à un niveau de prestations sans comparaison avec ce qui peut exister ailleurs.

Pour le reste, ces interrogations sur la TOM relèvent non pas de l'adjoint chargé de la propreté, mais de la délégation du budget et des finances. Je l'inviterai donc à poser d'éventuelles questions dans ce cadre.

Pour répondre à M. LEBEL, je le félicite sincèrement de se faire le porte-parole des revendications syndicales. Il a bien voulu rappeler, je l'en remercie, le travail de concertation que nous avons institué, dans lequel les maires d'arrondissement ont largement leur place. Je veux simplement indiquer que les préconisations qui nous sont remontées dans ce cadre sont évidemment suivies avec beaucoup d'attention et beaucoup de vigilance, que nous avons régulièrement, sous l'autorité de la Direction, des réunions de travail nous permettant de faire le point sur l'avancée de la mise en œuvre des différentes préconisations.

Je voulais également lui rappeler que, depuis le printemps dernier, nous avons acté la mise en place d'un co-pilotage des missions de propreté permettant aux maires d'arrondissement de sortir du rôle ingrat de devoir simplement, une fois de temps en temps, venir réclamer des moyens ou des initiatives au Conseil de Paris, mais qui leur donnent tous les moyens en co-pilote des missions de propreté, d'y prendre toute leur part.

Je remercie M. LEBEL comme ses 19 autres collègues d'arrondissement de mettre la main à la pâte et de nous accompagner dans le travail. Je sais que c'est bien l'esprit qui est le sien.

S'agissant du déploiement des corbeilles, réceptacles de propreté, j'ai eu l'occasion d'indiquer il y a peu de temps que nous avons lancé un marché qui est en cours d'analyse. J'espère qu'il pourra être déployé, notamment sur les Champs-Élysées qui relèvent d'une situation particulière, le plus rapidement possible.

Un dernier mot s'agissant de l'autorisation que nous espérons pour que les bennes puissent utiliser les couloirs de bus. Vous savez que c'est une question qui relève du Préfet de police.

Je remercie M. LEBEL de bien vouloir intercéder à nos côtés pour obtenir de la Préfecture de police cette autorisation qui, effectivement, représenterait une vraie valeur ajoutée en matière d'efficacité du service.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 354).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le vœu n° 35 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 82.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPE 82).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures dix minutes, est reprise à dix-neuf heures quinze minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, pardonnez-moi ces quelques minutes de retard dues aux illuminations des Champs-Élysées.

Une semaine d'avance selon Sylvain GAREL, mais cela fait plaisir.

2009, DVD 215 - Signature d'une convention avec la Préfecture de police relative à l'occupation du domaine public pour l'implantation de caméras dans le cadre du plan de vidéo protection pour Paris (PVPP). Vœu déposé par les groupes PS et MRC relatif à la politique de sécurité et de prévention. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nécessité d'engager un 2e plan "1000 caméras".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 215. Il s'agit de la vidéoprotection.

Chers collègues, nous débattons à présent du projet mené en partenariat avec la Préfecture de police, projet d'installation de 1.000 caméras de vidéoprotection supplémentaires dans notre ville.

Je souhaite que nous le fassions sereinement, honnêtement, dans le respect de l'intérêt des Parisiens.

Leur intérêt, qui en douterait, c'est de vivre en sécurité. Devant le phénomène des bandes organisées, qui progresse de façon préoccupante, devant la menace terroriste qui n'a pas disparu, devant l'inquiétude réelle qu'éprouvent trop d'habitants de notre Capitale, notre devoir est d'apporter des réponses.

Je tiens à remercier M. le Préfet de police pour notre coopération loyale.

Le plan que nous vous présentons est, en fait, un projet d'extension d'un dispositif déjà existant, car, entendons-nous bien, la question qui nous est posée, ce n'est pas l'adoption du principe de la vidéoprotection. Ce principe est, en effet, acquis depuis longtemps. Certains de nos collègues avaient d'ailleurs demandé, à juste titre, l'installation de caméras dans les couloirs de bus pour nous donner les moyens de sanctionner les automobilistes contrevenants.

Faudrait-il poursuivre les délinquants de la route et se résigner à laisser courir les auteurs de délit contre les personnes ?

Donc, où en sommes-nous aujourd'hui ?

320 caméras sont déjà installées sur la voie publique : 210 appartiennent à la Ville et 110 à la Préfecture de police.

Nous avons, par exemple, dans le passé, financé et installé des caméras autour du Parc-des-Princes. Depuis qu'elles sont là, nous avons constaté une baisse très sensible des incidents à l'intérieur du parc et il n'y a plus ni salut nazi, ni banderoles xénophobes, ni violence raciste aux abords du stade.

J'ajoute que le Conseil régional d'Ile-de-France a consacré 80 millions d'euros à la sécurisation des transports en commun. Quand on est seul, le soir, sur un quai de R.E.R. ou la nuit dans un quartier désert, la caméra rassure, ce qui est déjà précieux, mais en outre elle protège, ce qui est nécessaire.

Ce sont là des réalités humaines et sociales - je dis bien "sociales" - car l'insécurité est à bien des égards une injustice sociale et nous ne pouvons pas l'ignorer.

A présent, nous franchissons donc une autre étape, en soutenant l'installation d'un millier de caméras supplémentaires, avec une participation financière de la Ville à hauteur de 5 millions d'euros. Je vous rappelle que le budget annuel de notre collectivité pour la prévention s'élève à 200 millions d'euros.

D'ailleurs, ce faisant, nous honorons un engagement pris devant les citoyens.

Dois-je, en effet, vous rappeler, mes chers collègues, que notre majorité municipale a été élue sur un programme et que les Parisiens attendent qu'il soit appliqué ?

Or, ce programme annonce, page 45 - je le cite : "Le développement de la vidéosurveillance dans les lieux les plus fréquentés est dans le respect strict des libertés individuelles."

Aujourd'hui, nous ne faisons rien d'autre que tenir parole.

Quelques précisions maintenant sur la méthode.

D'abord, les caméras ne sont qu'un moyen de plus ; elles ne prétendent pas se substituer à une présence humaine et nous conditionnons, du reste, notre participation au maintien des effectifs. Mais nous savons aussi que la vidéoprotection est un instrument qui peut être efficace, non seulement pour la prévention des violences mais, le cas échéant, pour l'identification et donc l'interpellation des auteurs d'agression.

On nous dit, en effet, que les caméras n'ont pas empêché les attentats commis à Londres en 2005. C'est vrai, mais elles ont permis l'arrestation des terroristes et cela ne m'est pas indifférent, même si, je le dis clairement, le modèle londonien, avec 65.000 caméras, n'est pas le nôtre. Nous ne voulons pas d'une capitale où les citoyens seraient filmés plusieurs dizaines de fois par jour. Et, du reste, un afflux trop important d'images interdit de les exploiter de façon opérationnelle.

Mais oui, nous assumons de nous donner tous les moyens de protéger les Parisiens et, comme beaucoup de municipalités en France - je pense à Vénissieux, à La Courneuve, à Stains, à Nantes, à Saint-Denis, à Saint-Herblain et, depuis la semaine dernière, au Blanc-Mesnil -, comme toutes ces municipalités, nous ne négligeons pas l'instrument de la vidéoprotection.

Bien sûr, nous entendons les inquiétudes de celles et ceux qui craignent une régression des libertés publiques et je prends cette préoccupation très au sérieux.

Je leur réponds d'abord que la caméra n'est qu'un outil et que c'est l'usage que l'on en fait qui doit être évalué. Elle peut, en effet, servir des causes nobles. C'est ainsi en tout cas que je considère les caméras installées à l'entrée de la Ligue des Droits de l'Homme, de la rue de Solferino et même de la place du Colonel Fabien.

Et au-delà, les caméras ont plusieurs fois servi à révéler ou à prévenir des violences policières.

J'ajoute que le plan dont nous débattons a été établi en étroite concertation avec les citoyens et avec tous les acteurs concernés. Il n'est en aucune façon secret, contrairement à ce qui a été dit ici ou là ; il est librement accessible sur le site Internet de la Préfecture de police. Il a fait l'objet de nombreuses réunions publiques et il a été, bien entendu, soumis aux maires d'arrondissement.

Mais ce dispositif sera scrupuleusement encadré, de façon à éviter toutes les dérives.

Encadré d'abord par la loi, qui interdit de filmer les espaces privés, qui limite le temps de conservation des enregistrements et qui permet un droit d'accès aux images.

Mais encadré aussi par un comité d'éthique indépendant et impartial, composé à parité avec la Préfecture de police, et dont la mission sera de veiller en toutes circonstances au respect des libertés individuelles.

Il sera présidé par Roland KESSOUS. Ce haut magistrat, ancien premier avocat général près la Cour de cassation, est un militant infatigable des Droits de l'Homme, auquel aucun de nous ne peut faire la leçon. Il a pris des positions courageuses et claires pour la défense de nos libertés communes, notamment sur la rétention de sûreté ou sur la détention des mineurs.

Personnellement, je lui fais pleinement confiance et, au nom de Paris, je tiens à le remercier d'avoir accepté cette lourde responsabilité, car c'est pour nous la plus précieuse des garanties.

Mes chers collègues, dans un contexte national où les menaces s'accroissent et où le fichage, le soupçon, la délation tendent parfois à se banaliser, Paris est plus que jamais attentif à la défense de la dignité et de la liberté de chacun.

C'est dans cet esprit que nous contribuons à la mise en œuvre de la vidéoprotection.

Je tiens à remercier particulièrement Georges SARRE d'y travailler avec finesse et efficacité.

La sécurité est un droit qui doit être garanti sur l'ensemble du territoire parisien, sans discrimination d'aucune sorte, ni ethnique, ni sociale, ni territoriale. Ce droit, j'ai la ferme volonté de le faire respecter.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris.

Monsieur le Maire, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir salué la loyauté avec laquelle - on ne pouvait pas s'attendre à autre chose, mais vous avez le courage de le signaler - nous avons travaillé sur cette approche de sécurité, sur le contrat parisien de sécurité et la façon dont nous menons au quotidien ce travail de lutte contre la délinquance.

J'ai eu l'occasion, trois fois déjà, de m'exprimer devant vous au sujet de la vidéoprotection. La première fois, c'est quand j'ai eu l'honneur de venir me présenter devant cette Assemblée. J'avais dès lors évoqué le dispositif parisien de vidéoprotection qui nous paraissait tout à fait en deçà de ce que peut être un dispositif efficace dans une ville de l'importance de Paris, dans une capitale comme Paris.

La seconde fois, c'est le 20 octobre 2008, où je vous ai présenté les objectifs opérationnels de ce dispositif de vidéoprotection. J'ai donc pris le parti de ne pas reprendre tout le schéma, nous avons pour cela réalisé une plaquette qui explique comment nous avons travaillé, ce que nous prévoyons.

Je dis simplement que les objectifs poursuivis avec les 300 caméras dont nous disposons aujourd'hui devaient être renforcés. Les caméras initialement installées à Paris par la Ville ou par l'Etat, par la Préfecture de police, avaient été mises en place principalement pour des raisons de circulation, pour des raisons d'ordre public. Il fallait compléter cette approche pour une meilleure sécurité de nos concitoyens, avec un axe de lutte contre la délinquance, y compris ce volet particulièrement sensible que vous avez vous-même évoqué qui est celui de la lutte contre le terrorisme. Et comme nous sommes également chargés d'une mission de protection de la population, la Brigade des sapeurs de pompiers, également rattachée à la Préfecture de police, a manifesté le souhait de pouvoir disposer des images.

Je ne rentre pas dans le détail de ce projet. Ce serait beaucoup trop long. Je vais simplement me limiter à quelques observations.

Lors de ce débat du 20 octobre 2008, j'avais pris l'engagement d'une concertation approfondie dans chaque arrondissement, et je vous avais proposé, proposition que vous avez bien voulu retenir, de renforcer le dispositif de surveillance et d'accompagnement par la signature d'une charte d'éthique et la mise en place d'un comité d'éthique.

Aujourd'hui, c'est la troisième fois que votre Assemblée est amenée à se prononcer sur la vidéoprotection, dans le cadre de la convention qui doit être signée entre la Ville et l'Etat pour réaliser le projet.

La première chose que je voudrais souligner, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, c'est que les engagements qui avaient été pris en octobre dernier devant vous, et c'est bien la moindre des choses, ont été tenus.

Plus de 30 réunions de concertation ont été organisées à l'initiative des maires, comme nous l'avions proposé dans tous les arrondissements parisiens. Ceux qui ont souhaité tenir deux réunions ont été entendus.

Cette concertation n'a pas été sans suite, puisque sur la base des avis qui ont été donnés, des propositions qui avaient été faites, 43 caméras ont été ajoutées dans des lieux insuffisamment couverts au regard de l'approche locale, 17 caméras ont été supprimées et 20 ont été déplacées, la dernière ayant été déplacée à la demande de Georges SARRE avant-hier.

Lorsqu'une divergence d'appréciation est demeurée, c'est toujours en raison d'un motif opérationnel légitime.

Au total, la concertation a abouti à des modifications concernant 80 caméras, soit 8 % du programme, ce qui paraît tout à fait substantiel.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, nous avons signé la charte d'éthique, le comité chargé de son respect a été installé le 13 novembre et, au-delà de la personnalité de son président, que nous avons choisi en commun mais que vous aviez proposé, je pense que quiconque examinera la diversité de sa composition, la définition de ses missions ainsi que l'expérience et le parcours de l'ensemble de ses membres, pourra constater qu'il s'agit bel et bien d'une instance parfaitement indépendante, capable de jouer pleinement son rôle.

Voilà la première série de remarques que je souhaitais formuler : concertation, mise en place des dispositifs de contrôle.

En second lieu, et c'est sans doute le plus important, la principale ambition de ce projet est de donner au service public, gratuit et accessible à tous, des moyens d'action modernes pour l'aider à mieux assurer ses missions.

Le bon exercice par la Préfecture de police de ses missions, qu'il s'agisse de la police nationale, de la police municipale ou bien des secours aux personnes, nécessite que nos moyens soient adaptés au temps présent.

Le contexte à Paris est celui d'une grande métropole de plus de 10 millions d'habitants, qui connaît des flux rapides et massifs de personnes, des manifestations nombreuses, un bassin de délinquance géographiquement élargi. Aujourd'hui, si les opérateurs des centres de commandement peuvent réagir en temps réel dans le métro, le RER ou bien les gares S.N.C.F., ils sont aveugles sur une grande partie de la voie publique parisienne. Hormis pour quelques arrondissements, la majorité des délinquants ne vivent pas dans le quartier ou l'arrondissement dans lequel ils opèrent, ce qui affaiblit considérablement la capacité d'agir de la police de proximité.

Je souhaite donc donner à chaque commissaire d'arrondissement les moyens concrets de mieux répartir ses effectifs dans l'espace et dans le temps, de les affecter là où les citoyens en ont le plus besoin, aussi bien pour prévenir, pour dissuader que pour interpellier, si cela est nécessaire.

Au cœur des valeurs de la République figure l'idée que l'espace public appartient à tous, qu'il est un lieu de rencontre, de brassage, de mixité. Mais si nous voulons écarter le risque du repli dans l'espace privé, le risque de ségrégation sociale et spatiale, nous devons mieux protéger l'espace public. Il est en effet inacceptable qu'en raison de l'insécurité, ressentie ou réelle, des citoyens craignent de sortir de chez eux ou que d'autres citoyens évitent de se rendre dans certains quartiers.

Alors qu'aujourd'hui, la vidéo concerne surtout les quartiers du Centre de Paris et la protection des institutions, le plan 1.000 caméras prévoit un maillage cohérent dans l'ensemble des arrondissements. Il prend en compte les quartiers qui souffrent le plus de la criminalité. S'agissant des abords des grands ensembles d'habitat social, il s'agit de lutter contre une inégalité territoriale, qui a de graves conséquences sur la vie et les chances de certains de nos concitoyens, car comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, il s'agit d'une question d'égalité pour l'accès à l'espace public.

D'autre part, je sais que certains y sont plus sensibles que d'autres, même si nous partageons cet objectif, aucune stratégie de promotion des transports collectifs et des modes de circulation doux ne convaincra nos concitoyens de renoncer à la voiture en milieu urbain si nous ne sommes pas capables de mieux sécuriser les réseaux de transport et la voie publique et ce, 24 heures sur 24, tout particulièrement dans les périodes nocturnes.

La S.N.C.F. et la R.A.T.P., aidées par la Région Ile-de-France et l'Etat, ont fait de gros efforts qui portent leurs fruits. Sur la voie publique parisienne, je suis certain que les caméras de vidéoprotection aideront les policiers à lutter plus efficacement contre le vandalisme inaccessible qui touche les vélos en libre service, sujet qui je crois a été évoqué ce matin, et faisait l'objet d'articles dans la presse, et demain peut-être le réseau Autolib'.

Il est évident, et c'est là ma deuxième remarque, que nous devons sécuriser l'espace public.

Si je respecte les opinions divergentes qui peuvent être exprimées, je suis surpris par certains arguments qui ont été opposés à ce projet. Avec 1.009 caméras nouvelles, soit 1.302 au total, puisqu'il y avait 293 caméras existantes, le projet prévoit un maillage cohérent, sans surveiller chaque recoin et chaque parcelle du territoire parisien. Nous ne sommes pas, vous l'avez dit et je le dis à mon tour, dans une conception londonienne de la vidéosurveillance, si souvent évoquée, ce qui d'ailleurs marque bien la différence de notion, les mots ont un sens, entre vidéosurveillance et vidéoprotection.

Cette vidéoprotection, cette vidéosurveillance serait, nous dit-on, inefficace. Eh bien, au contraire, je peux dire que les policiers constatent au quotidien l'intérêt opérationnel de ces dispositifs, car si je me réfère aux caméras que nous utilisons grâce à la R.A.T.P. et à la S.N.C.F., il n'y a pas un seul jour où nous n'aboutissons pas à des élucidations sur des actes d'agression de toutes sortes qui peuvent avoir lieu dans les transports ou bien même des élucidations concernant des dossiers plus importants.

Des événements fort regrettables se sont passés dans cette ville la semaine dernière. Je veux parler de cette affaire complètement extravagante de distribution d'argent ; eh bien, nous avons pu interpellier et confondre les auteurs des agressions - aujourd'hui, je crois que la presse s'en est fait l'écho - à partir des premiers éléments, des images décisives exploitées au début de l'enquête.

La première étude d'ensemble, d'autre part, réalisée par l'Inspection générale de l'administration, a montré que sur neuf ans de données statistiques, la vidéoprotection, là où elle avait été installée, a eu un effet particulièrement favorable dans les communes qui s'en sont dotées puisque la délinquance y a diminué presque deux fois plus vite que dans les communes qui n'en ont pas.

Je crois donc que ce débat sur l'efficacité mérite bien sûr d'être revu.

Ce projet serait par ailleurs coûteux. Je vois circuler un certain nombre de chiffres, évidemment très importants, et je voudrais mettre en perspective ce que va coûter ce projet.

Le projet, en investissement - il faut être, là comme ailleurs, très honnête -, est chiffré entre 80 et 100 millions d'euros. Je dis bien, pour l'investissement. A l'heure actuelle, personne ne peut savoir combien va coûter le projet puisqu'il s'agit d'un partenariat public-privé et que nous sommes dans la phase dite de dialogue compétitif qui permet d'avoir in fine le meilleur prix.

Je ne souhaite pas, dans cette affaire, être malhonnête, mais mettre les chiffres en perspective. 80 à 100 millions d'investissement, voilà. Comme nous sommes dans le cadre d'un P.P.P., cela signifie que nous aurons un partenaire qui va nous fournir des images et ce P.P.P. est conclu sur 15 ans. Sur 15 ans, nous arrivons à un total d'environ 200, 250 millions : ce montant comporte évidemment l'investissement, mais aussi le fonctionnement, la maintenance et l'entretien du dispositif et les frais financiers. C'est-à-dire que nous serons dans une fourchette de 10 à 15 millions par an, ce qui correspond à 1 % du budget que l'Etat met pour la sécurité des Parisiens, puisque le budget de l'Etat pour la sécurité à Paris, c'est 1 milliard et 161 millions d'euros. Je me permettrai d'ailleurs, puisque M. le Maire vient de nous révéler ce chiffre, d'ajouter les 200 millions que met la Ville de Paris, ce qui fait que nous sommes proches de 1 milliard et 400 millions d'euros par an pour la sécurité de nos concitoyens. Si nous ajoutons 10 à 15 millions, cela me paraît raisonnable et bien loin de chiffres qui ont beaucoup impressionné, ce chiffre notamment de 300 millions d'euros.

Alors, c'est évidemment trop cher, c'est toujours trop cher..., mais je crois que 1 % pour l'efficacité que nous attendons de ce dispositif, c'est quelque chose qui mérite d'être examiné.

S'agissant, troisième point, des libertés publiques, je n'entre pas là dans le détail, car je serais bien trop long. Il y a tous les dispositifs qui s'appliquent à Paris comme ailleurs, la Commission départementale de vidéosurveillance, les dispositifs que nous avons ajoutés - nous les avons déjà cités - mais je me permets également de préciser les délais de conservation des images, qui sont d'un mois - c'est la règle au niveau national - et surtout, ce qui n'a été que très peu souligné, l'habilitation des policiers qui pourront regarder et exploiter les images.

Cette habilitation permettra une traçabilité puisqu'il est prévu dans le contrat de P.P.P. que nous avons actuellement en négociation, qu'il doit y avoir un système de carte à puce pour l'accès dans les salles et pour l'exploitation des images, ce qui signifie que seuls les policiers habilités pourront avoir accès aux images et qu'ensuite, on saura si des images ont été revues après enregistrement.

Enfin, le dernier point que je souhaite rappeler, après l'efficacité, le coût et la protection des libertés publiques, ce sont les réactions et la légitimité du dispositif.

Il me semble que ce dispositif est particulièrement légitime. D'ailleurs, je remarque que dans le cadre de la concertation et des votes qui sont intervenus dans les Conseils d'arrondissement, tous les arrondissements, sauf un, ont émis un avis favorable à de larges majorités, voire à l'unanimité dans tous les arrondissements, sauf un. Dans l'arrondissement qui a émis un avis défavorable, c'est par six voix contre six. Il y a eu un partage des voix et ce n'est que par la voix prépondérante du Maire que cet avis est réputé légitimement et juridiquement défavorable.

D'autre part, et cela n'a jamais été souligné dans la presse, un rapport particulièrement intéressant sur l'évolution de la sécurité, sur la perception de la sécurité, réalisé, comme tous les deux ans, par l'I.A.U.R.I.F., est paru - c'est sans doute pour cela qu'il a eu assez peu d'écho - au mois d'août dernier.

Ce rapport a montré, je le signale au passage, que le sentiment d'insécurité avait baissé en Région Ile-de-France depuis cinq ou six ans mais surtout, il nous apprend que 62 % des Franciliens sont favorables à la vidéoprotection.

Voilà ce que je souhaitais dire dans cette troisième série de remarques.

Aujourd'hui, quatrième série de remarques, vous est soumis le projet de délibération autorisant la Préfecture de police à installer les caméras sur le domaine municipal. Je me permets de souligner, les Parisiens doivent être informés, qu'avec ce projet, l'Etat va consentir en leur faveur le plus gros investissements français en matière de vidéoprotection alors qu'ailleurs, la charge incombe avant tout aux collectivités, comme dans les communes de la petite couronne qui ont été citées par M. le Maire. J'éviterai de les citer à nouveau, parce que je pourrais aussi citer d'autres communes. A Paris, l'Etat financera environ 95 % de l'investissement et la totalité du fonctionnement.

Il y avait bien sûr le principe de l'exonération de la redevance pour utilisation du domaine public. Cette exonération est de droit pour tout ce qui concerne la sécurité routière et elle est facultative pour les autres missions de service public. Je sais, Monsieur le Maire, que vous l'avez proposée pour les autres utilisations de la vidéosurveillance.

Enfin, le dernier point, dernière série de remarques : l'évaluation. Bien que l'Etat supporte, et de loin, la plus grosse partie du fonctionnement, vous avez souhaité, les uns et les autres, que la Préfecture de police rende des comptes selon la forme choisie par chaque maire à travers une évaluation annuelle et par arrondissement, de l'efficacité du dispositif.

Il est bien évident que je ne peux que saluer cette illustration de la culture du résultat. Nous sommes particulièrement touchés d'être maintenant requis pour évaluer notre dispositif. Je prends bien sûr l'engagement que nous évaluerons le dispositif de vidéo-protection. Un peu malicieusement, je souhaiterais, mais je sais que vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire, que ce soit aussi le cas pour l'ensemble du Contrat parisien de sécurité, arrondissement par arrondissement, sur les autres dispositifs sur lesquels nous nous sommes engagés de concert dans la loyauté que vous avez saluée.

Voilà, Monsieur le Maire, je m'excuse d'avoir été peut-être un peu long mais je tenais à apporter quelques précisions.

Le Plan de vidéoprotection pour Paris nous paraît bien engagé. Les groupements compétiteurs rendront leur copie définitive au printemps prochain. En préfiguration, dès l'année prochaine, nous aurons la mise en place de 35 caméras sur des sites particulièrement sensibles, souvent évoqués dans cette instance. Je pense au Champ de Mars, je pense au secteur des Buttes-Chaumont, car ce que nous souhaitons, c'est un outil opérationnel qui soit un élément supplémentaire de l'efficacité des personnels de la police. Il n'est pas question pour nous que cet outil ne soit pas mis à la disposition opérationnelle des policiers, car la lutte contre l'insécurité est avant tout un travail qui doit être conduit par des policiers, par des hommes. Mais il faut, je crois, leur donner de nouveaux moyens, c'est ce que j'ai souvent dit, passer d'une entreprise de main-d'œuvre à une technologie plus avancée.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

M. Sylvain GAREL. - Je voudrais faire un rappel au règlement, en donnant la parole à Jacques BOUTAULT qui a été mis en cause par le Préfet.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Dans son intervention ? Je n'ai pas entendu...

(Protestations).

M. Sylvain GAREL. - Il a parlé de ce qui s'est passé dans le 2e arrondissement...

(Protestations).

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est exact ou c'est faux ?

Brièvement, parce que...

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, nous connaissons tous votre attachement au débat démocratique, en particulier à l'apport de la démocratie participative aux décisions prises par les élus.

Or, s'il y a bien eu des réunions sur la vidéosurveillance en mairies d'arrondissements, elles n'ont pas concerné le principe même de la vidéosurveillance, mais l'emplacement de telle ou telle caméra. C'est pour cette raison qu'un collectif pour la démocratie et la liberté s'est constitué qui a fait signer en quelques mois 9.500 Parisiens, une pétition qui s'alarme des dérives sécuritaires du Gouvernement et regrette votre choix de les accompagner.

Aussi, nous souhaitons, au nom du groupe "Les Verts", avec Danielle SIMONNET du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, vous remettre cette pétition qui a été signée par quelque 10.000 Parisiens, en souhaitant que vous teniez compte de l'alerte qui vous est lancée par ces Parisiens dans les décisions qui vont être prises.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

(Les élus Verts remettent à M. le Maire de Paris le texte de la pétition accompagné des signatures).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne vois pas le rapport avec la mise en cause par le Préfet de police, mais je vous ai laissé faire.

Cela dit, il n'y a pas qu'eux qui font comme cela. Les rappels au règlement sont détournés de leur objet.

(Brouhaha).

Il y a donc 9.500 personnes et 2.350.000 Parisiens, mais ces 9.500 m'importent.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - En souhaitant que vous en teniez compte !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, mais je dois tenir compte des 2.350.000 Parisiens ! Ce n'est pas parce qu'il y a un rappel au règlement un peu détourné de son objet, comme d'autres, mais bon...

(Brouhaha).

La parole est à Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, si le débat sur la vidéoprotection est passionné, c'est qu'il touche en même temps une angoisse sociétale et une passion démocratique.

L'angoisse sociétale, c'est, bien sûr, le sentiment d'insécurité en grande partie justifié. Quant à la passion démocratique, c'est, bien sûr, celle de la liberté.

Il nous est donc demandé de répondre d'une certaine façon à la première de ces exigences, celle de la sécurité.

La sécurité, c'est un droit que doit offrir une démocratie, la liberté d'aller et venir n'en étant finalement qu'une conséquence, puisque cette liberté de circuler n'existe pas sans sécurité, en particulier à l'endroit des plus démunis qui sont les plus exposés à l'insécurité.

Il s'agit donc, et là, je suis d'accord avec ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, aussi de justice sociale.

Alors comment ne pas, dans ces conditions, répondre positivement à ce souci de sécurité, encore qu'il s'agisse quelquefois davantage de remédier à un sentiment d'insécurité qu'à l'insécurité elle-même ?

Dans les faits, en effet, il s'agit davantage de pouvoir reconnaître et trouver les délinquants que d'éviter les délits. Ce fut le cas après les attentats de Madrid en 2004 et de Londres en 2005, ce qui n'est pas négligeable, loin de là, et peut efficacement nous protéger de la menace terroriste, la pire qui soit.

Pour autant, une partie de la majorité municipale entend ne rien céder sur ce qu'elle considère comme essentiel, à savoir la défense des libertés. Ceux qui n'y verraient que pure démagogie se trompent... Certaines des inquiétudes exprimées par les groupes "Les Verts" et Communiste et des élus du Parti de Gauche sont recevables.

Mis entre de mauvaises mains, un système de vidéoprotection pourrait, c'est vrai, devenir un instrument d'oppression, mais prétendre qu'un tel danger existe aujourd'hui n'est aucunement sérieux. Dans notre vieux pays, fort de siècles d'Etat de droit, d'une longue tradition de respect de la personne humaine, dans une Europe pacifiée, la dictature n'est heureusement pas pour demain. Pour autant, des opérations de cette nature nécessitent une vigilance de tous les instants.

La première garantie que nous devons exiger est le respect de la réglementation européenne en la matière ; notre collègue Jean-Marie CAVADA s'est beaucoup investi dans son élaboration lorsqu'il était président de la Commission des libertés au sein du Parlement européen.

S'il n'y a pas encore de directive sur la vidéoprotection, il existe, par exemple, une directive de 1995 qui constitue le texte de référence au niveau européen en matière de conservation des données. Cette législation fixe une durée maximum de conservation des données compatible avec le délai fixé par ce projet de délibération qui est d'un mois.

De même, la législation européenne impose la possibilité d'un recours juridictionnel qui existe en France. La Charte des droits fondamentaux, entrée en vigueur avec le Traité de Lisbonne, renforce le poids de ces exigences en liant le droit à la liberté et à la sécurité, le respect de la vie privée et familiale et la protection des données à caractère personnel.

Quant au comité d'éthique, il ne doit pas seulement être une instance, se prononçant a posteriori, mais nous pensons qu'il devrait pouvoir intervenir en amont pour être en mesure de constater d'éventuels dysfonctionnements du système.

Les personnels assermentés pour user des enregistrements doivent pouvoir être contrôlés et toute copie des enregistrements doit être rendue techniquement impossible pour éviter des dérapages et des atteintes à la vie privée.

Rappelons-nous que certaines vidéos provenant des caméras de la R.A.T.P. se sont retrouvées sur le net. Il est hors de question pour nous de prendre ce risque. Alors, il s'agit d'avoir des garanties imparables.

Le Nouveau Centre est un parti avant tout soucieux de la défense des libertés individuelles. Nous ne sommes donc pas inconditionnels de la vidéoprotection. On remarque d'ailleurs qu'à Issy-les-Moulineaux, par exemple, André SANTINI y est plutôt réticent et a privilégié depuis deux décennies la prévention de terrain et l'action des animateurs de quartier. Toujours dans les Hauts-de-Seine, le maire U.M.P. Alain-Bernard BOULANGER obtient d'excellents résultats avec le même type d'actions.

La vidéosurveillance ne doit donc pas se substituer à la présence humaine mais la compléter.

Je conclurai en disant, comme Jacques ATTALI, que "si c'est par la transparence qu'implique la démocratie que surgit la conscience des injustices et la possibilité de s'y opposer, cette transparence peut aussi être un premier pas vers un totalitarisme des comportements qui imposera de se comporter comme les autres". Alors, l'équilibre entre la liberté et la sécurité est une absolue nécessité, nous en sommes conscients, mais nous sommes confiants et voterons ce projet de délibération, ce qui ne nous empêchera pas d'être vigilants.

Un dernier mot, je proposerai à chacun de mes collègues ici présents de tous sourire, puisque nous serons tous filmés.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais vous étiez filmée pendant votre intervention, Madame.

Je suis désolé, mais Jacques BOUTAULT s'est aperçu qu'il était filmé tout à l'heure pendant qu'il faisait son intervention. D'ailleurs, j'ai remarqué que certains de mes amis Verts aimaient bien passer à la télé !

La parole est à Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je ne peux qu'exprimer ma perplexité après toutes les discussions que j'ai entendues et qui ont précédé le débat nécessaire que nous avons aujourd'hui dans cet hémicycle. Je ne comprends toujours pas comment on peut soit parer de toutes les vertus, soit parer de tous les défauts le recours à des caméras. Je considère, pour ma part, qu'un tel débat mérite mieux et je pense que nous avons commencé à prendre un peu de hauteur ce soir.

Je voudrais tout d'abord m'étonner, très amicalement - ce sont mes amis - de la position de nos collègues du groupe "Les Verts". Sous la précédente mandature, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, avec le concours financier de la Région Ile-de-France, plusieurs milliers de caméras ont été implantées dans les transports en commun, ainsi que dans les gares et les stations de métro ; les ont-ils dénoncées alors au Conseil de Paris ? Aucunement.

Et pourtant, ils n'étaient pas les plus mal placés pour le faire, puisque notre excellent collègue Denis BAUPIN était notre adjoint au Maire chargé des transports.

Mieux même, alors que le nombre de caméras...

(Protestations sur les bancs du groupe "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. BAUPIN précise qu'il a voté contre.

On continue.

(Brouhaha).

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Alors que le nombre de caméras ne cesse d'augmenter, on réclamait, à juste titre, toujours plus de concours financiers de la Ville au S.T.I.F. pour porter la contribution de notre collectivité à 30 % du budget total de cette institution.

De même, un de nos collègues maire d'arrondissement déclarait dans une interview au "Parisien" qu'il était favorable au fait de placer les caméras là où elles seraient utiles pour la circulation dans les couloirs de bus. Je voudrais donc que l'on m'explique quelle différence de nature existerait entre la caméra placée rue de Rivoli et celle implantée avenue du Général Leclerc dans mon arrondissement.

Quand nous avons été sommés, le Maire de Paris et moi-même, alors que j'étais adjoint au sport, de réagir à la suite des incidents ayant suivi le match PSG Tel Aviv, ayant débouché sur la mort tragique de Julien Queméner, et quand, à la demande de l'intégralité des parties prenantes au contrat local de sécurité du Parc des Princes, j'ai relayé la proposition d'installation de caméras de vidéosurveillance non seulement dans le parc mais aux abords du Parc des Princes, donc pour filmer, dans l'espace public parisien, la foule qui se rendait au parc, j'ai reçu l'approbation de tous les groupes politiques de la Ville de Paris alors que la Ville finançait à l'époque intégralement l'installation de ces caméras.

Dans un second point, je voudrais tordre le cou à une rumeur selon laquelle la Ville de Paris aurait radicalement changé sa politique de prévention, pour basculer dans une logique sécuritaire. Comme vous l'avez rappelé, la Ville de Paris participera modestement et à hauteur de 5 millions d'euros seulement à ce plan. 5 millions d'euros quand nous consacrons 200 millions d'euros de crédits à notre politique de prévention. Quand vous rapportez cela aux 6 années de notre mandature, soit 1,2 milliard d'euros mobilisés pour les crédits de prévention, cela donne moins de 0,5 % des crédits totaux de prévention mobilisés pour accompagner ce plan.

Néanmoins, ce plan suscite de très légitimes inquiétudes et interrogations, des inquiétudes liées au contexte qui entoure sa mise en œuvre.

C'est pourquoi je voudrais interpeller M. le Préfet de police et ce faisant refléter la pensée de mes collègues socialistes. Aucune technique, si performante soit elle, ne remplacera jamais la présence humaine comme garantie d'une politique de sécurité efficace et équilibrée.

La technologie n'est qu'un outil au service de l'action des hommes et non son substitut sinon, vous aussi, Monsieur le Préfet, vous sombreriez dans une sorte de fétichisme de la technique dont l'expérience montre bien qu'il conduit toujours à des échecs. C'est pourquoi nous tenons à rappeler plus que jamais notre détermination à défendre la police de proximité réclamée et plébiscitée par les Parisiennes et les Parisiens. Or, Monsieur le Préfet, vous avez supprimé des postes dans nos quartiers. Pour mon seul arrondissement, vos collègues me rapportent qu'ils ont supprimé 10 postes. Ceci n'est pas acceptable et nous demandons instamment de bien vouloir les rétablir au risque sinon de fragiliser le lien nécessaire de confiance qui doit exister entre la population et sa police républicaine.

Je voudrais me faire l'écho d'une inquiétude sincère que je partage quant à la protection de nos libertés. La valeur d'une technologie dépend grandement de l'usage que l'on en fait, et des moyens que l'on se donne pour prévenir et sanctionner l'utilisation dévoyée de celle-ci contraire aux libertés.

Or, aujourd'hui, l'explosion des technologies numériques fait peur, à juste titre, par les possibilités de dérapage qu'elle recèle, surtout si pour plus d'efficacité nous rendions les différents réseaux de 30.000 caméras existantes dans notre Capitale actuellement interopérables entre eux.

Je me félicite de l'élaboration de la charte éthique voulue par le Maire de Paris, acceptée par le Préfet et qui a conduit à l'accord et à la mise en œuvre de ce plan.

Les objectifs de cette charte et les personnes de grande qualité, de grande moralité qui y siègeront seront de nature à encadrer l'utilisation de ces caméras. Néanmoins, nous ne pouvons pas nous désintéresser de l'égalité de traitement des citoyens sur le territoire national. C'est pourquoi j'appelle de mes vœux une évolution de la législation de 1995, datant du temps de la mise en œuvre des technologies analogiques et devenue inadaptée aujourd'hui à l'entrée dans l'ère des technologies numériques.

La C.N.I.L., dont le Gouvernement ne cesse de rogner dangereusement les moyens doit se voir transférer le contrôle national de l'utilisation des systèmes de vidéosurveillance et pour ce faire disposer des moyens budgétaires et humains afin d'opérer un contrôle effectif et efficace sur l'ensemble du territoire national.

Il serait utile de pouvoir débattre chaque année de l'efficacité de ce dispositif pour lequel le Gouvernement entend tout de même mobiliser au total 350 millions d'euros, en débattant en Conseil de Paris, ou dans chacun de nos arrondissements à l'occasion des réunions d'arrondissement, de sécurité et de prévention de la délinquance, afin de pouvoir, le cas échéant, réajuster le dispositif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - La vidéosurveillance fait beaucoup parler d'elle. Avant toute chose, la question de la vidéosurveillance participe de notre conception de la ville. Ce n'est pas une question de voir, de ne pas voir ou de tout voir, c'est une question de vision urbaine et politique. Il y a plus de 50 ans, au moment où l'exode rural battait son plein, venir en ville, c'était faire le choix de l'anonymat, le choix d'évoluer librement dans une métropole ouverte. La Ville accueille les secrets de nos existences, indifféremment, c'est dans sa nature. A partir du moment où nous passons la porte de notre immeuble, où nous tournons le coin de la rue, notre liberté c'est bien d'être anonymes.

En désenchantant la ville à coups de caméras de vidéosurveillance, ce que l'on met à mal c'est la liberté à l'origine du bonheur d'être en ville, la ville où l'humain seul doit régner, où l'œil de l'homme est seul permis et non pas l'œil électronique des caméras.

Je voudrais aussi rappeler ce que nous disions, je parle du groupe communiste et des élus du parti de gauche, il y a un an au moment de la présentation par la Préfecture de police de son plan 1.000 caméras. Si nous nous opposons à la vidéosurveillance, c'est surtout au nom de la sécurité de tous et d'abord dans les quartiers populaires. Un an après, notre position n'a pas changé. Mieux : les nouvelles études qui ont vu le jour n'ont cessé de la confirmer.

Je lisais en juillet dernier, dans le Daily Telegraph, ce chiffre tout à fait étonnant : 1.000 caméras à Londres permettent de résoudre moins d'un crime par an. 1.000 caméras, vous avouerez que ce nombre tombe à pic dans notre discussion. 1.000 caméras à Londres qui ont coûté plus de 22.000 euros chacune aux contribuables selon un rapport du Parlement britannique.

A cet égard, le Préfet de police ne me détrompera pas, un policier, même débutant, même à mi-temps élucide plus de crimes en un an. Je le dis très tranquillement parce que je connais l'idéologie de certains de mes collègues et adversaires de l'U.M.P., ils n'aiment pas les fonctionnaires parce que cela râle trop, cela coûte trop cher et cela ne travaille jamais assez. Les caméras sont une formidable occasion de revoir tout cela à la baisse. La caméra ne se plaint pas, elle ne mange pas, ne dort pas, n'a pas de vie de famille et en plus, pensent-ils, elle voit tout. Peut-être, mais elle ne'y comprend rien. C'est l'homme qui comprend, qui résout une affaire, qui élucide un crime.

Permettez-moi de citer les propos que vous teniez d'ailleurs, Monsieur le Préfet, lors de la séance du Conseil de Paris d'octobre 2008 : "la police nationale est une entreprise de main-d'œuvre, le budget national de la police nationale est de 8 milliards d'euros dont plus de 7 milliards pour payer les personnels, mais on doit aujourd'hui à Paris comme ailleurs avoir davantage recours à des technologies nouvelles".

Quel aveu, Monsieur le Préfet ! Comment mieux reconnaître que ce qui anime ce plan, c'est la volonté de réduire les effectifs policiers à Paris ! Voilà ce qui attend les Parisiens et en particulier ceux qui vivent dans les quartiers populaires, davantage de caméras et moins de présence humaine pour assurer leur sécurité.

J'entends beaucoup d'arguments ces derniers jours pour justifier la mise en place du plan 1.000 caméras. J'entends certains de mes collègues de gauche, c'était le cas encore au Conseil du 18^e arrondissement, m'expliquer que les effectifs policiers à Paris diminuaient déjà avant la mise en place de la vidéosurveillance. C'est vrai, mais alors raison de plus pour refuser un plan qui va accélérer davantage cette tendance à la baisse que nous regrettons ensemble.

J'entends d'autres arguments qui m'étonnent, on nous dit que ce que nous allons faire à Paris n'a rien à avoir avec les dispositifs que l'on connaît à Londres, on m'explique qu'il y aura moins de caméras à Paris. J'en suis ravi mais il faudra m'expliquer comment nous ferons plus de sécurité avec moins de caméras.

On nous évoque les caméras du Parc des Princes, qui ont permis de voir disparaître les saluts nazis encore nombreux il y a quelques années dans une certaine tribune. Là aussi, j'en suis ravi mais je crois savoir que nous n'en avons pas exactement fini avec la délinquance et la violence aux abords du Parc des Princes.

Enfin - et c'est ce que vous disiez, Monsieur le Maire, tout à l'heure -, je l'ai noté, j'entends quelques voix malicieuses qui me rappellent que des municipalités qui me sont chères, Stains, le Blanc-Mesnil, la Courneuve, ont installé des caméras de vidéosurveillance. A ceux qui avancent cet argument, je voudrais répondre - et vous le savez - que nous n'avons pas le monopole des contradictions, même si nous n'en sommes pas exempts, et je voudrais sur ce point m'appuyer sur les déclarations, ô combien sévères, du Secrétaire national du Parti socialiste à la sécurité qui n'a jamais de mots assez durs pour dénoncer la politique du Gouvernement et sa tendance à multiplier les dispositifs de vidéosurveillance. Je pourrais multiplier les citations.

Vous l'aurez compris, mon groupe votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, je voudrais, en quelques mots, profiter de ce débat pour vous saisir et, peut-être, vous alerter sur une inquiétude que je crois très largement partagée sur les bancs de cette Assemblée par des élus, quelle que soit leur sensibilité et quelle que soit la diversité des arrondissements dont ils sont justement les élus. Nous nous apprêtons, a priori, à apporter notre soutien à la mise en place, au déploiement d'un dispositif mesuré, maîtrisé, encadré, de vidéo, avec le sentiment que cela peut apporter une valeur ajoutée dans les missions de service public de sécurité que vous avez la responsabilité d'assumer dans cette ville.

Pour autant, je voudrais vous rappeler que l'évolution de la criminalité et des faits avérés de délinquance à Paris, que les outils statistiques qui sont censés en rendre compte, ne rendent pas compte du développement et de l'installation de ce que j'appellerai des situations d'occupation abusive de l'espace public dont les plus pénalisantes prennent la forme de rassemblements nocturnes et bruyants, accompagnés de dégradations diverses sur une palette très variée, épanchement d'urine, jets de détritus, agressions verbales, circulation de deux-roues motorisés sur des zones interdites à la circulation, sans qu'il soit toujours aisé de savoir s'ils abritent ou pas des infractions au Code pénal.

Nous sommes conscients - et je pense que vous l'êtes aussi - que les outils d'intervention ou de surveillance mis en place par la Préfecture de police pour traiter la délinquance ne prennent pas en compte, en tout cas, pas suffisamment, ces formes de violence au moins psychiques. Vous savez que les troubles de sommeil, ces souffrances psychiques, sont des situations que nous devons savoir prendre compte et qui sont autant d'atteintes portées à l'ordre public.

Ces situations productrices de souffrances psychologiques et/ou sociales restent trop souvent sans réponse de la part des pouvoirs publics et je crois que c'est une situation qui ne peut pas perdurer et, donc, nous devons donc trouver des moyens d'apporter des réponses, notamment dans les quartiers populaires où les habitants sont particulièrement exposés à ce type de situation.

A la lumière de ce débat, je voudrais que vous puissiez nous indiquer de quelles façons, avec quels outils, avec quels modes opératoires vous souhaitez apporter votre contribution, celle de la Préfecture de police, à la prise en charge réelle et durable de situations que les élus locaux ne peuvent plus accepter de laisser perdurer.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et du Mouvement républicain et citoyen).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues.

Il est nécessaire d'abord de dire et redire encore que le Plan de vidéoprotection ne se construit pas ex nihilo. Les Parisiens ne vont pas soudainement être filmés, ils le sont déjà, ceci a été dit par les précédents orateurs. D'ailleurs, qui aujourd'hui demanderait le retrait des caméras dans l'enceinte du métro, du R.E.R., dans et autour le Parc des Princes ou sur les grands axes de circulation de la Capitale ?

Les caméras ne sont pas une fin en soi. Personne ne dit qu'elles vont tout régler. Les caméras sont ni plus ni moins un outil de travail supplémentaire donné aux forces de l'ordre. La Ville a fait le choix d'accompagner le plan de la Préfecture de police et, pour sa part, les élus de mon groupe l'assument totalement et l'approuvent.

Mais qu'il n'y ait aucune confusion dans les esprits, c'est l'Etat qui demande à la Ville de participer à ce plan, et je ne sais pas si c'est avec les faibles moyens du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, 37 millions d'euros à peine, que l'Etat aurait pu seul installer le plan des 1.000 caméras dans la Capitale.

La Municipalité parisienne accompagne donc la Préfecture de police parce qu'elle est concernée par la sécurité de ses concitoyens. Monsieur le Maire, c'est vrai, vous ne disposez pas des pouvoirs de police à Paris, mais vous souhaitez contribuer à la lutte contre la délinquance et qui peut vous le reprocher ? La vidéoprotection était annoncée dans votre programme de mandature, quoi de plus normal que de tenir ses promesses ? C'est là être responsable en politique. Les Parisiens demandent de la sécurité, nous entendons leur apporter une réponse adaptée.

La vidéoprotection, d'accord, mais prenons garde à ce qu'elle ne serve pas d'alibi à une réduction des effectifs de police. Les élus du groupe socialiste et radical de gauche sont préoccupés par cet aspect. Cette remarque prend tout son sens dans la perspective de la police du Grand Paris. Nous demandons, donc, Monsieur le Préfet, des assurances sur le maintien des effectifs et il est important que nous les obtenions.

Je voudrais aussi dire que la police doit être présente sur le terrain, visible, accessible - François DAGNAUD l'a dit -, pour répondre non seulement à la délinquance mais aussi aux nuisances du quotidien qui empoisonnent la vie des Parisiens et là, il reste beaucoup à faire.

Il est nécessaire dans ce débat aussi de rappeler quelques chiffres. La loi de programmation triennale va supprimer 7.000 postes dans les forces de l'ordre en France d'ici 2011. Quel sort sera alors réservé à Paris où les délits de proximité comme les vols à la tire ou les vols à l'étalage ont progressé de 4 % en un an ? L'Observatoire national de la délinquance a révélé ces derniers jours que le nombre de violence physique a augmenté de 3,75 % en France. Alors, non, le bilan du Gouvernement en la matière n'est pas flatteur et il rend utile les caméras sur la voie publique.

Maintenant, quelles sont nos attentes avec ce plan de 1.300 caméras ? D'abord, pouvoir déplacer les installations en fonction de l'évolution des besoins et du risque. Ensuite - je l'ai dit - se montrer très vigilants en ce qui concerne les effectifs de policiers dans la Capitale.

Avec la vidéo, nous ne cherchons pas un équipement tous azimuts, nous voulons de vraies priorités opérationnelles, nous voulons des caméras qui s'intègrent dans un dispositif général de prévention et de sécurité. Elles ne remplacent pas une présence humaine, bien au contraire, elles permettront de mieux gérer celle-ci.

Enfin, nous aurons des exigences fortes en matière de liberté, car il existe dans ce pays un cadre législatif et réglementaire qui les protège. Les élus auront à s'assurer que les lois relatives au terrorisme seront appliquées. Elles imposent, c'est vrai, des limites, comme la non-visualisation des espaces privés, la limitation dans le temps de la conservation des enregistrements, la reconnaissance d'un droit à l'accès aux images.

Ces règles sont essentielles. Il faudra veiller à leur respect. Je le dis très tranquillement : ceux qui vont voter ce projet de délibération prennent avec beaucoup d'indifférence le reproche qu'on leur fait d'être les fossoyeurs des libertés publiques. C'est vraiment caricatural, c'est même plutôt risible, parce que nous comptons sur le comité d'éthique, présidé par le magistrat Roland KESSOUS pour assurer cette veille démocratique.

Finalement, mes chers collègues, ne pensez-vous pas qu'il serait contradictoire de craindre un système sans contrôle et de refuser par ailleurs les moyens de ce contrôle ?

Voici les raisons nombreuses qui justifient, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le soutien du groupe socialiste et radical de gauche à ce projet de délibération.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et du Mouvement républicain et citoyen).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, vous l'avez rappelé, je le ferai à mon tour, votre programme de mandature, programme sur lequel vous avez été élu, et nous à vos côtés, prévoyait la mise en œuvre d'un dispositif de vidéosurveillance. Ce projet de délibération n'est donc que le respect de nos engagements. Ce n'est pas une découverte, chacun ici le sait et le savait.

Il n'est pas sérieux de laisser entendre que vous seriez, Monsieur le Maire, que votre adjoint chargé de la prévention et de la sécurité, M. SARRE serait, et que nous, élus de gauche, MRC, PS, radicaux de cette Assemblée, serions des liberticides inconséquents, plus ou moins complices d'un système à la "big brother" initié par M. HORTEFEUX. Ce n'est pas sérieux et je le dis tout net, calmement mais fermement, à nos amis du groupe "Les Verts", ce n'est pas sérieux, c'est caricatural et c'est insultant.

Qu'il y ait débat, également d'ailleurs avec les élus Communiste et Parti de Gauche est normal, mais échangeons sereinement et pas par anathème. Ce débat peut avoir lieu, à propos de l'efficacité en matière de lutte contre la délinquance. Nous pensons que les caméras améliorent le taux d'élucidation des délits et il ne nous est pas indifférent que des coupables soient arrêtés.

La présence de caméras a également un impact sur la récurrence, un pouvoir de dissuasion, et agit en faveur d'une moindre gravité des préjudices subis par les victimes. Enfin, les interventions policières, dans le cadre, par exemple, d'opérations de maintien de l'ordre, sont également filmées, ce qui n'est pas anodin.

Le vœu que les élus du Mouvement républicain et citoyen ont déposé avec nos collègues du groupe socialiste et radical de gauche et apparentés rappelle les conditions dans lesquelles la Municipalité a travaillé avec la Préfecture de police à la mise en place de 1.009 nouvelles caméras dans la Capitale. Il rappelle que ce projet restera dans des dimensions raisonnables qui n'auront rien à voir avec les dispositifs déployés en particulier au Royaume-Uni et qui font évidemment figure de repoussoir.

Il rappelle aussi notre volonté d'encadrer tout dispositif de sécurité. Ceci aboutit à la signature d'une charte d'éthique et à la mise en place d'un comité d'éthique indépendant, dont je veux rappeler quand même qu'il sera présidé par M. Roland KESSOUS, ancien responsable de la Ligue des droits de l'homme, et où siègeront d'éminentes personnalités dont il serait ahurissant de penser qu'elles puissent accepter de servir de caution à une opération liberticide.

Il rappelle également qu'une véritable concertation a eu lieu dans les arrondissements, et que celle-ci a permis de faire évoluer le plan initial d'installation des caméras.

Mais je voudrais insister que le fait que ce plan de vidéo-protection parisien n'est qu'un outil, et un outil vaut surtout par la manière dont on l'utilise. Alors, parlons des conditions d'exploitation. Parlons notamment des effectifs de police. Selon qu'ils seront assez nombreux au pas, assez formés ou pas, l'utilisation préventive de la caméra, ou même sa vocation d'aide à l'élucidation, sera ou ne sera pas un vœu pieu.

Là-dessus, nous attendons des assurances de M. le Préfet de police, et notre exigence sera répétée d'année en année. Nous sommes d'autant plus inquiets que la R.G.P.P., que le non-renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et la création de la D.S.P.A.P. laissent augurer d'une hémorragie des effectifs policiers à Paris.

La Gauche est favorable à une politique de proximité, car elle n'est pas, contrairement à la caricature qu'en fait souvent l'U.M.P., irresponsable sur le terrain de la sécurité. Elle l'est d'autant moins que nous savons que ceux qui sont le plus victimes de l'insécurité sont les populations les plus modestes. A ce sujet d'ailleurs, nous rappelons que nous avons voté récemment un vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur le maintien des effectifs de police à Paris.

Un dernier mot. Des chiffres totalement fantaisistes ont circulé concernant la mise en œuvre de ce plan de vidéoprotection. Je voudrais donc rappeler que ces 5 millions d'euros sur quinze ans correspondent à 16 centimes d'euro par an et par Parisien. Nous sommes bien loin, et c'est heureux, de l'ensemble du budget prévention.

Vous l'aurez compris, le groupe M.R.C. approuve cette position responsable sur le dossier de la vidéo, tout en affirmant la nécessité de rester à la pointe des politiques de prévention humaine.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen et socialiste, radical de gauche et apparentés).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je dois dire que nous sommes quelque peu affligés par le psychodrame auquel se livre votre majorité, sur un sujet qui aurait mérité...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et du Mouvement républicain et citoyen).

Oui, cela vous gêne !

...un traitement plus conforme à l'intérêt de nos concitoyens, car il constitue une de leurs préoccupation essentielle : leur sécurité. Même si vous n'avez jamais souhaité inscrire cette question au rang de vos priorités, il est grave, je crois, de constater sur ce sujet votre incapacité à unir cette majorité, votre groupe n'étant même pas unanime, et plusieurs de vos adjoints s'associant à la fronde.

Les Parisiens devront donc finalement l'amélioration de la sécurité aux voix de la Droite, dont je vous rassure qu'aucune ne manquera, pour la simple raison que nous considérons que sur un tel sujet il n'y a pas de place pour la polémique politicienne.

Il s'agit en effet d'un élément absolument majeur et indispensable d'une politique de sécurité, ambitieuse et performance, voulue par le Président de la République lui-même. Et si le Maire de Paris a joué un rôle en la matière, ce fut essentiellement, Monsieur le Maire, un rôle retardateur, par le rejet notamment - je citerai simplement cet exemple - de tous les vœux et amendements qu'au nom de mon groupe j'ai déposés, sans discontinuer, depuis la fin 2004.

Vous n'avez jamais été à l'initiative, il faut bien le reconnaître, ni vis-à-vis de la Préfecture de police ni vis-à-vis de la Ville. Vis-à-vis de la Préfecture de police, et alors que dans toutes les villes de France, sans exception, c'est la Municipalité qui assure 100 % du financement, vous vous contentez d'allouer une subvention...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous devriez me féliciter pour les contribuables parisiens.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Oui, bien sûr, mais ils apprécieront moins sur le thème de leur sécurité.

Vous vous contentez d'allouer cette subvention que je qualifierai de ridiculement faible de 5 millions sur près de 300. Les Parisiens apprécieront votre engagement à sa juste valeur.

Mais votre refus de financement, et c'est cela qui est grave, conduit inéluctablement d'abord la Préfecture de police à recourir à un partenariat public - privé, faisant perdre un temps précieux à la mise en place de ce dispositif. Car si nous sommes partisans de la vidéoprotection, comme 300 villes et 1.200 communes en France et la quasi-totalité des capitales occidentales, ce n'est pas par fantasme ou même pire par fanatisme autoritaire, comme M. SARRE nous en fait le reproche, mais simplement parce que si on est vraiment de bonne foi, on ne peut que constater son efficacité. Beaucoup d'orateurs viennent de le dire.

On la constate d'abord à Paris, puisque depuis 2000 le Conseil régional - cela a été évoqué - équipe massivement le réseau de transports, provoquant d'ailleurs une chute vertigineuse de vols à la tire, à l'arraché et des agressions. Je pourrais aussi évoquer l'équipement des lycées de notre région, mais citer également Strasbourg où la baisse des délits de proximité dans les zones vidéo protégées atteint plus de 40 %, ou encore Lyon, Marseille, Orléans, etc. Les exemples sont légion.

Sans même citer les déclarations enthousiastes de M. SARRE dans les documents qu'il nous a transmis, je reprendrai seulement un passage des rapports de l'I.N.E.S., selon lequel, je cite : "les caméras améliorent le taux d'élucidation des délits, ont un impact sur la récidive, dissuadent le passage à l'acte délinquant, atténuent dans certains cas la gravité du préjudice subi par les victimes, sont un outil indispensable au maintien de l'ordre public, sécurisent les interventions de police et garantissent leur bon déroulement, et ont un impact positif sur le sentiment d'insécurité.

Il y a aussi le rapport de l'IGA-IGPN, selon lequel les agressions progressent deux fois moins vite que les villes équipées.

Ainsi, quelques exemples : les bagarres dégénèrent moins car la police intervient plus tôt, les regroupements hostiles deviennent moins fréquents, l'envoi de renforts est mieux calibré, faisant ainsi faire des économies, grâce au travail par l'image et à l'envoi d'effectifs à la fois mieux proportionnés à l'intervention et beaucoup plus réactifs, ce qui permet d'économiser des patrouilles et d'utiliser les effectifs rendus ainsi disponibles sur davantage de secteurs.

Un mot aussi pour observer que, dans toutes ces villes, je n'ai pas le souvenir de dénonciations virulentes d'atteinte aux libertés ou à la vie privée, ce qui n'aurait sans doute pas manqué, d'ailleurs, d'être médiatisé. Il suffit de rappeler d'ailleurs les dispositions protectrices instaurées en France et bien supérieures - bien supérieures ! - à celles qui existent en Grande-Bretagne où la vidéoprotection est pourtant 100 fois plus développée.

Sans prendre pour référence l'exemple londonien, où 75.000 caméras sont reliées à Scotland Yard, il me semble néanmoins évident que ce plan "1.000 caméras" ne peut constituer qu'une première étape, utile certes mais insuffisante. Quand on implante 300 caméras à Lyon - oui, à Lyon ! - ou 500 à Nice, comment imaginer que 1.300 suffiront à équiper Paris ?

C'est pourquoi, dans un vœu, mon groupe souhaite que, d'ores et déjà, soit mis à l'étude un second plan de "1.000 caméras" au moins dans les arrondissements qui le nécessitent ou qui le souhaitent. Bien sûr, le 15e se porte candidat mais d'autres aussi sans doute.

Ensuite, Monsieur le Maire, si vous voulez enfin affirmer votre soutien à la vidéoprotection, il vous faudra augmenter votre participation financière, au lieu de cette aumône insignifiante et équiper à la fois les bâtiments municipaux touchés par l'insécurité, et ils sont nombreux, et les ensembles immobiliers sociaux sensibles. C'est là aussi l'objet du vœu de notre groupe.

Soyons conscients que nous sommes à l'aube d'une révolution aussi déterminante que la création de la police scientifique qui a amené la police judiciaire de la religion de l'aveu à celle de la preuve, faisant augmenter considérablement les taux d'élucidation.

Par la vidéoprotection, la même révolution concernera la police de voie publique qui ne se fera plus à l'aveugle mais deviendra enfin réactive et efficace, dans le respect le plus rigoureux de la vie privée et des libertés individuelles.

C'est pourquoi, et je termine, Monsieur le Maire, j'ai du mal à comprendre le déchaînement de passion qui pousse même "Les Verts" jusqu'à l'obstruction, alors qu'aucune voix ne s'est élevée contre les 10.000 caméras de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F., cofinancées par la Région, ni contre les 30.000 caméras privées dans les lieux ouverts au public. Être filmé en faisant ses courses ou en entrant dans une banque par des vigiles privés serait-il moins liberticide que de l'être par des fonctionnaires de police ?

Les Parisiens, Monsieur le Maire, sont impatients de bénéficier de la même sécurité que dans les autres capitales et des centaines de villes françaises. Ne les décevons pas, ne les faisons pas attendre !

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez parlé beaucoup plus longtemps que les autres orateurs, mais je dois vous remercier, mais très sincèrement, pour deux raisons.

La première, c'est que vous auriez voulu que je dépense encore plus d'argent des contribuables parisiens. Donc, vous m'avez dit que nous les en ferons juges. Et, au moment de la crise, des difficultés, des besoins de solidarité, je suis tout à fait prêt à assumer avec vous ce débat contradictoire.

Je vous remercie donc.

J'ai une deuxième raison de vous remercier. Ecoutez ! Vous m'avez agressé ; moi je vous remercie. Vous devriez être content. Parce que "Les Verts" ont le sentiment parfois que, sur ce point, nous sommes d'accord. Merci donc d'avoir bien montré à quel point nous ne sommes pas d'accord sur ce point. Donc, encore merci, Monsieur GOUJON !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et du Mouvement républicain et citoyen).

La parole est à M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, pourquoi la vidéoprotection ?

Parce que, il faut que les Français le sachent et les Parisiens également, la vidéoprotection, cela marche !

Selon un rapport de l'Inspection générale de l'Administration du mois de juillet, les crimes et délits chutent deux fois plus vite dans les villes équipées que dans celles où aucun dispositif n'est installé. Nos concitoyens eux-mêmes sont convaincus d'une telle efficacité. Dans un récent sondage, 81 % des Français interrogés estiment que l'installation de caméras peut améliorer la sécurité.

En effet, la vidéoprotection, c'est identifier les auteurs de trouble ; c'est décourager les délinquants ; c'est, enfin, veiller sur la sécurité de nos concitoyens.

Face à un constat si bien partagé, beaucoup de réfractaires d'hier sont devenus des adeptes d'aujourd'hui. J'entends encore aujourd'hui ceux qui crient au scandale, prétextant que la présence de caméras sur les voies publiques transformerait l'Etat en "Big Brother". Je leur pose simplement la question : si vos enfants prennent les transports en commun tard le soir, cela vous dérange-t-il que les quais de gare soient filmés pour les protéger ?

Si vous étiez vous-mêmes victimes d'une agression, seriez-vous dérangés que l'on puisse identifier l'auteur des crimes par une caméra ?

Si vous étiez un commerçant qui a vu sa vitrine brisée, seriez-vous contre la vidéoprotection ?

Evidemment, la réponse à ces trois questions est non.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, face à de telles évidences, il y a les bien-pensants d'un côté qui pensent beaucoup mais ne font rien et il y a ceux qui agissent dans le respect constant des libertés publiques.

Le débat sur la vidéoprotection est capital lorsque l'on croit que la sécurité est la première des libertés, lorsque l'on veut assurer la sécurité pour tous et partout.

Faut-il rappeler que nous vivons dans un contexte où nos vies, d'une manière générale, sont suivies, ne serait-ce qu'à travers Internet, ses réseaux sociaux, les cartes à puce, le GPS ? Nos achats aussi sont visibles pour les banquiers. Nos amitiés sont même rendues publiques grâce à Facebook. Nous espérons même être suivis par un maximum de personnes en se faisant "twitter". Il est certes toujours possible, comme vous le faite sur certains bancs, de philosopher sur les libertés publiques et d'espérer que chacun puisse s'entendre dans un même espace grâce à un inaltérable désir de vivre ensemble, mais les élus ont un devoir d'agir pour la sécurité de leurs administrés.

Le regard du décideur politique ne doit pas être voilé par telle ou telle vision utopique et immature des problèmes que rencontre la population parisienne tous les jours. La réalité de la délinquance, des viols, de la drogue et de la criminalité nous oblige à nous poser une question simple : si la première des libertés est celle d'aller et venir, alors comment ne pas concevoir que l'insécurité puisse lui être un frein ?

Beaucoup de familles des quartiers difficiles n'osent plus sortir de chez elles, par peur de se faire insulter, menacer ou agresser. Le politique ne peut laisser les choses en l'état et doit donc trouver des solutions concrètes et la vidéoprotection n'est pas celle que l'on imagine, avec des surveillants par milliers derrière des écrans, comme vous essayez de le faire croire sur les bancs des "Verts", scrutant chacun des faits et gestes de toutes les personnes étant passées aux abords d'une caméra. Cette protection par l'image permet simplement de repérer les agressions ou les situations dangereuses.

Il faut bien comprendre une chose : c'est que, dans certains quartiers, la violence à l'égard du plus faible est observée par des regards moqueurs, alors qu'avec la vidéoprotection, la violence est canalisée par un regard dissuasif.

De plus, elle permet de voir et d'identifier l'agresseur.

Certains sur les bancs de la Gauche se plaignent souvent d'une présence trop grande des policiers sur le terrain ; d'autres revendiquent aujourd'hui un renforcement des forces de police pour éviter l'installation de ces vidéos. Bientôt, les anarchistes - certains en sont et se revendiquent comme tels sur ces bancs - se feront passer pour des militaristes engagés. La démagogie est pour eux le seul rempart à cette nouvelle forme de protection par l'image.

On le voit bien, ce débat fait fantasmer certains, n'étant pas dans le réel mais dans la peur, dans la fiction ou l'opposition dure et pure. Ce qu'il faut voir pour trancher ce débat, ce sont plutôt les attentes des Parisiennes et des Parisiens.

Et certains nous disent, à la porte de Clignancourt, Monsieur GAREL, qu'ils veulent la vidéoprotection parce qu'ils en ont marre du racket. Ils la réclament à Château Rouge ou aux Poissonniers parce qu'ils disent qu'ils en ont marre du trafic de drogue. Et les exemples ne manquent pas.

La protection par la vidéo est un moyen efficace de lutter contre l'insécurité qui les touche.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, je vais vous inviter à conclure, s'il vous plaît.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Les chiffres parlent d'eux-mêmes. A Strasbourg, à Orléans, les actes de délinquance ont diminué de moitié grâce à la vidéoprotection. Chaque citoyen mérite d'être assuré par une surveillance accrue mais aussi de pouvoir retrouver son agresseur pour que la justice soit rendue.

Dans notre société démocratique, n'en déplaise à certains, les caméras peuvent permettre de sauver de nombreuses vies, et même si on n'en avait qu'une seule à sauver, alors ce système aura valu le coup car la vie humaine n'a pas de prix.

La sécurité pour tous et partout, voilà ma conclusion.

Ainsi, il sera possible de retrouver une qualité de vie plus homogène dans nos quartiers à Paris. N'ayons pas peur de donner les bons outils pour garantir la sécurité de nos concitoyens, quand bien même certains détracteurs soi-disant idéalistes essaient de jouer avec la peur des consciences, en utilisant des symboles et des références historiques hors contexte.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. ALPHAND, en rappelant à chacun des inscrits que les temps de parole sont de 5 minutes. Puisqu'on parle de règles et de respect des règles, c'en est une que je vous invite à respecter.

Monsieur ALPHAND, vous avez la parole.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il est un groupe politique, et son président, qui sont restés remarquablement silencieux depuis un peu plus d'une heure qu'ont débuté nos débats. Je pense bien évidemment à M. GAREL et à ses collègues du groupe des Verts qui sont pourtant assis sur plus d'un millier d'amendements ce soir, ce qui donne un petit peu plus de piment à nos débats, car que vont-ils en faire ?

Je voudrais tout particulièrement m'adresser à eux et le dire très solennellement dans cette Assemblée.

J'aime "Les Verts" ! Mais pas tous "Les Verts". Ne vous réjouissez pas trop vite, Monsieur GAREL. En fait, j'aime surtout ceux aux couleurs sympathiques de l'Irlande du Nord, du côté de Saint-Denis mercredi dernier, beaucoup moins ceux de Paris et ceux du Conseil.

Quelle est la différence ? Les uns réclamaient la vidéo, je me suis laissé le dire, pour un problème de main avec un certain Thierry HENRY, les autres à Paris ne veulent pas de cette vidéo-là.

Vérité en deçà du périphérique, erreur au-delà !

Il y a pourtant quelques paradoxes dans la position défendue ce soir par "Les Verts" parisiens, et une vraie contradiction. Faisons donc un bref retour en arrière, et le Maire de Paris, d'ailleurs, entre les lignes, vous l'a rappelé.

Lors de la mise en place des couloirs de bus, "Les Verts", toujours dans la surenchère - c'est votre marque de fabrique - exigeaient à cor et à cri des caméras pour prendre dans un filet aux mailles toujours plus serrées les automobilistes délinquants.

Aujourd'hui, ces mêmes caméras, vous n'en voulez plus.

Et vous voilà lancés dans un exercice parfaitement vain : écrire plus d'un millier de vœux pour s'opposer. Plutôt que d'écrire, "Les Verts" auraient peut-être mieux fait de lire. Lire le dispositif très protecteur des libertés publiques mis en œuvre par la Préfecture de police dans le cadre de son plan de déploiement des caméras.

Du point de vue des libertés publiques et de la protection de la vie privée, ce plan s'accompagne d'une garantie essentielle : la charte d'éthique. Cette charte définit les principes applicables à la vidéoprotection.

Plutôt que d'écrire un millier de vœux, et détourner ainsi clairement la procédure de notre Conseil qui régit le temps de parole au sein de cette Assemblée, "Les Verts" aurait dû lire, aussi, les résultats de la lutte contre la délinquance depuis 2002, et les comparer avec l'inefficacité patente de la politique précédente. De ce point de vue, le Ministre de l'Intérieur Brice HORTEFEUX a rappelé il y a un dizaine de jours une performance qui devrait réjouir tout le monde dans cette salle : la délinquance générale recule de 5,94 % par rapport à octobre 2008, la délinquance de proximité chute de plus de 6 % et les cambriolages enregistrent également une très nette baisse. Qui dit mieux ?

Ce que les opposants au plan caméra à Paris n'ont pas compris, c'est l'intérêt de ce dispositif pour lutter contre la délinquance comme contre le terrorisme. En 2005, à Londres, les auteurs des attentats qui ont frappé les Anglais dans les bus ont pu être arrêtés en un temps record grâce aux images prises par les caméras.

Monsieur GAREL, qui peut dire que ces caméras, qui vont être installées à Paris, ne seront jamais utiles pour lutter contre le terrorisme dans notre ville ?

Ce que les opposants au plan caméra à Paris n'ont pas perçu, c'est la profonde mutation qui traverse nos forces de sécurité, en particulier à Paris, car le Grand Paris de la sécurité est en marche, adapté aux évolutions de la délinquance parisienne, qui n'habite pas qu'à Paris. Et la vidéoprotection, dans tout cela, n'est qu'un outil technologique de plus mis à disposition de ce Grand Paris-là.

Elle va permettre d'alléger les gardes statiques, de libérer les effectifs - vous étiez concernés par les effectifs : voilà la réponse - et de les redéployer dans nos arrondissements, comme dans les départements voisins, pour lutter contre les bandes.

La vidéoprotection n'est donc pas une régression, elle est un progrès vers un Paris encore plus sûr et accueillant.

Je veux d'ailleurs saluer ici les efforts et la détermination tranquille du Préfet de police et de ses équipes, très sollicités sur le terrain. L'entrée en application du plan caméra à Paris leur doit beaucoup.

Pour finir, je voudrais dire à nos collègues Verts que le débat sur la sécurité dans notre Ville méritait mieux qu'une initiative aussi spectaculaire que dérisoire. En un mot comme en cents, les caméras à Paris, cela ne valait pas tout ce cinéma !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec l'intervention du président Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, je serai bref parce que les orateurs de mon groupe qui m'ont précédé ont dit déjà beaucoup de choses.

Je veux simplement ramener, en quelque sorte, ce projet de délibération à de justes proportions.

Car ce projet de délibération porte sur une convention d'occupation du domaine public qui permet effectivement le déploiement de 1.000 caméras, qui s'ajoutent, comme cela a été dit, à 300 qui existent déjà sur le territoire parisien, et je ne compte pas les très nombreuses que nous avons par exemple dans le métro.

Alors je sais qu'on m'objecte que dans le métro, c'est un espace privé et que la Ville n'y peut rien, mais c'est un espace privé juridique, car il n'y a pas plus "espace public" que les couloirs de métro.

Mais je reviens à ce projet de délibération. Convention d'occupation du domaine public et à la participation de la Ville à hauteur de 5 millions d'euros pour son compte propre, c'est-à-dire pour des questions de régulation du trafic routier et pour la protection, que je considère tout à fait légitime, de ses propres bâtiments, voilà quel est l'objet de ce projet de délibération.

Je comprends que l'on s'y oppose, et quand on écoute les opposants à ce projet, il y a deux arguments qui reviennent de manière systématique. Le premier, c'est l'efficacité et le deuxième, c'est l'atteinte aux libertés publiques.

Je ne vais pas faire le panégyrique de l'efficacité de la vidéoprotection ou de la vidéosurveillance car il faut bien admettre que cette question, selon les publications que l'on lit, est controversée : M. le Préfet de police a rappelé une étude de l'I.A.U.R.I.F. qui conclut dans le sens de l'efficacité de la vidéoprotection, tandis que d'autres publications disent qu'elle serait moins efficace qu'on peut le penser.

Cela étant dit, se référer aux déclarations du chef de Scotland Yard, comme je le dis souvent, pour déduire que toute vidéoprotection est inefficace est à mon avis une absurdité car il faudrait avoir l'honnêteté intellectuelle de dire qu'au Royaume-Uni, entre 80 et 90 % des images ne peuvent être visionnées en raison de leur mauvaise qualité. Et donc, 1.000 caméras pour un crime élucidé, ce n'est pas une comparaison que l'on peut invoquer pour conclure inévitablement à l'inefficacité de tout dispositif de vidéoprotection.

Concernant les libertés publiques, là aussi on invoque le Royaume-Uni. Ecoutez, la France est le pays le plus protecteur des libertés publiques sur cette question-là.

Au Royaume-Uni, n'importe qui, n'importe quel particulier peut installer un système de vidéoprotection sans demander la moindre autorisation à qui que ce soit.

Je considère que la loi de 1995, modifiée par la loi de 2006, offre un certain nombre de garanties mais nous considérons aussi que ces garanties ne sont pas suffisantes. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu une charte d'éthique et un comité d'éthique présidé par qui vous savez car cela a été précisé. Ce comité d'éthique ne sera pas une coquille vide ! Il pourra par exemple s'autosaisir ; il pourra par exemple accompagner des administrés dans toutes les démarches qu'ils voudront faire à propos de la vidéoprotection.

Donc, je pense que sur l'efficacité et sur les libertés publiques, nous avons un certain nombre de garanties. Cela étant dit, mon groupe a cosigné un vœu avec le groupe M.R.C., qui demande un certain nombre de garanties supplémentaires.

La première garantie, c'est que nous voulons absolument que la prévention, la politique de prévention, reste une priorité de la Ville de Paris et pour nous, dans la politique municipale, il ne saurait y avoir de substitution de la vidéoprotection à la prévention à laquelle, cela a été rappelé, la Ville consacre 200 millions annuels.

Deuxième chose, il nous faut procéder à des évaluations. Nous considérons que, par exemple, les emplacements des caméras ne sont pas inscrits dans le marbre pour l'éternité et nous demandons que la Préfecture de police puisse, annuellement, procéder, de manière contradictoire avec les élus, à une évaluation de la réelle efficacité de ces dispositifs le cas échéant.

Troisième demande formulée par mon groupe, c'est que nous fassions également une évaluation sur le plan de la liberté de l'action du comité d'éthique.

Enfin, comme le temps presse, la dernière demande, qui a été évoquée par mon collègue Pascal CHERKI, porte sur les effectifs. Monsieur ALPHAND, vous pouvez gloser sur les résultats respectifs des différents gouvernements en matière de sécurité ; je voudrais simplement vous rappeler, et c'est une expérience qu'il faut suivre avec beaucoup d'attention, que si j'ai bien compris, avec les unités de police de quartier, les U.P.Q., le Gouvernement est en train de rétablir, en quelque sorte, ce qui était la police de proximité à un moment donné et qui a été tellement décriée.

Eh oui, j'ai l'impression que cela se ressemble beaucoup.

Pour nous, 1.000 caméras, ce sera suffisant et pour un bon moment... Mais nous voulons vous préciser que dans notre esprit, il est hors de question que la vidéoprotection se substitue à la présence policière, car il n'y a rien de plus utile et de plus efficace que la présence policière sur le terrain.

Je veux donc vous dire que nous serons particulièrement vigilants sur cette question et que les réponses que vous me ferez tout à l'heure nous intéressent au plus haut point.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et du Mouvement républicain et citoyen).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Enfin, le plan "1.000 caméras" avance ! Ce projet répond à de multiples enjeux, et pas uniquement en termes de sécurité, mais également en termes de modernisation de Paris.

Peut-on imaginer que la ville la plus visitée au monde ne soit pas capable d'assurer la sécurité, non seulement de ses habitants, mais également de ses visiteurs ? Peut-on imaginer que Paris soit moins bien dotée en dispositifs de sécurité que d'autres capitales européennes ?

Or, nos quelques caméras, qui n'enregistrent pas toujours, qui ne sont pas toujours reliées à un central, font bien pâle figure aux côtés des 65.000 caméras qui équipent Londres.

Ce besoin se traduit très concrètement auprès de nos concitoyens, et je peux témoigner en tant que maire d'arrondissement de la grande attente des habitants en faveur de caméras de vidéoprotection. Malheureusement, l'actualité récente nous rappelle la nécessité d'avoir des caméras aux abords d'endroits comme le Champ de Mars, par exemple.

Je ne crois pas que les craintes que quelques-uns expriment encore ce soir soient fondées, puisque ce dispositif est basé sur le respect. La sécurité ne doit pas s'établir contre la liberté, mais dans le respect de la liberté de chacun. C'est la raison pour laquelle l'utilisation de la vidéoprotection sera encadrée par un comité d'éthique. Les caméras ne seront pas livrées à l'arbitraire ; bien au contraire, elles garantiront les libertés individuelles et collectives et seront placées sous l'autorité d'un contrôle démocratique pluraliste.

Ce plan de vidéoprotection a, de plus, été largement concerté puisque chaque maire d'arrondissement a été consulté.

Si je prends le cas du 7^e arrondissement, nous avons pu échanger très en amont avec les habitants, mais également avec les représentants de la Préfecture de police, pour adapter le nombre et la localisation des caméras. Ce projet avance donc dans le dialogue et la transparence.

Le Grand Paris de la sécurité a été créé et la vidéoprotection permettra non seulement de renforcer l'efficacité de la police, mais également de maîtriser son coût pour le contribuable et la société toute entière.

La vidéoprotection fonctionnera sur un périmètre étendu, mais ne sera utilisée que lorsque le besoin s'en fera sentir. Les effectifs de police pourront intervenir avec pertinence où et quand ce sera nécessaire, et seulement dans ce cas.

Les élus U.M.P.P.A., tout comme le Gouvernement qui, je le rappelle, porte pour l'essentiel le financement de ce projet, ont conscience que la vidéoprotection s'inscrit dans un cadre global et coordonné, notamment en matière d'urbanisme et d'architecture.

Le 7^e arrondissement en a fait l'expérience avec le meurtre qui s'est déroulé aux abords du conservatoire Erik Satie. D'ailleurs, Georges SARRE et moi, nous avons travaillé ensemble sur ce sujet pour sécuriser cet endroit ; et si nous avons eu une caméra aux abords de ce conservatoire, je pense que ce drame aurait pu être évité.

La vidéoprotection apporte une réponse économiquement supportable à une délinquance absolument insupportable et évolutive. Je pense au phénomène des bandes violentes qui est désormais, malheureusement, quasi systématique lors de grands rassemblements, et pas seulement sur le Champ de Mars. La sécurité est placée sous l'autorité du politique et nous avons donc des comptes à rendre à nos concitoyens.

A l'attention de ceux qui se prétendent écologistes, je souhaite également leur rappeler que la délinquance environnementale existe et qu'elle est particulièrement insaisissable.

Ainsi, il est très difficile de verbaliser une personne qui laisserait ou des déchets polluants ou des encombrants sur la voie publique. Ces actes restent, la plupart du temps, tout à fait impunis.

La vidéoprotection nous permet désormais de traquer ceux qui portent atteinte à l'environnement de tous, mais également ceux qui mettent en danger la vie des autres. Le faire savoir est d'ailleurs la meilleure manière de prévenir ces actes qui ne sont pas anodins.

Enfin, en ayant force de preuve, la vidéoprotection donne des armes aux victimes, car elle est d'abord au service des plus faibles, des plus vulnérables et des victimes. Sur ce sujet, nos priorités à nous sont claires : c'est pourquoi notre soutien à ce dispositif est total.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je propose que nous passions maintenant à la présentation des amendements n^{os} 43 à 51.

Sur le n^o 43, Christophe NAJDOVSKI est inscrit ; vous avez la parole pour trois minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cet amendement est relatif à la composition du comité d'éthique.

Vous avez annoncé la création d'un comité d'éthique chargé d'assurer le respect des dispositions de la charte d'éthique de la vidéosurveillance à Paris.

Vous le savez, de nombreux citoyens émettent des doutes sur le déploiement d'une technologie perçue comme attentatoire aux libertés individuelles, notamment en termes de protection des données personnelles ou bien encore de non-discrimination.

Malgré des prérogatives qui seront très limitées, le comité constituera pour les Parisiens le seul recours pour faire respecter leurs droits et nous estimons que les membres dudit comité doivent donc représenter l'ensemble des Parisiens.

C'est pourquoi, avec mes collègues Sylvain GAREL, Véronique DUBARRY, Jacques BOUTAULT, Danièle FOURNIER, Yves CONTASSOT, Denis BAUPIN, Fabienne GIBOUDEAUX, René DUTREY et moi-même, au nom du groupe "Les Verts", nous vous proposons d'amender le projet de délibération DVD 215, le dernier paragraphe du préambule de la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de la participation financière de la Ville de Paris étant remplacé par la phrase suivante : "A travers cette charte, la Préfecture de police s'engage au respect le plus scrupuleux du droit et de la déontologie. Ce document prévoit la création d'un comité d'éthique composé de membres qualifiés indépendants. Parmi ces membres, siègent notamment un représentant de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, un représentant de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, un représentant du Conseil parisien de la jeunesse, un représentant des conseils des citoyens extra-communautaires des arrondissements parisiens. Les membres seront désignés par le Préfet de police et le Conseil de Paris".

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

L'amendement n^o 44 nous est présenté par Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un amendement qui concerne la concertation qui aurait dû avoir lieu et qui n'a pas eu lieu sur la vidéosurveillance.

Avec mes collègues Véronique DUBARRY, Jacques BOUTAULT, Danièle FOURNIER, Yves CONTASSOT, Denis BAUPIN, Fabienne GIBOUDEAUX, Christophe NAJDOVSKI et René DUTREY, nous avons déposé un amendement qui consiste à faire en sorte que les conseils de quartier soient effectivement consultés.

Je vous rappelle que ces conseils de quartier, nous les avons, pour la plupart, établis au début de la précédente mandature, cela a été une grande avancée démocratique à Paris et que ce sujet était un sujet important, tant sur le principe de l'installation de la vidéosurveillance que sur l'emplacement des caméras. Je ne reviens pas sur l'emplacement des caméras car nous aurons la possibilité d'en débattre longuement dans les heures qui viennent, mais en l'occurrence je voudrais vous parler de l'opportunité de les installer.

Sur l'installation des caméras de vidéosurveillance, les conseils de quartier n'ont pas été saisis ou trop rarement, mais certains se sont autosaisis dans le 13^e, dans le 20^e et dans le 18^e. Et à chaque fois que les conseils de quartier ont eu à se prononcer sur l'opportunité de l'installation de la vidéosurveillance, ils se sont opposés à cette installation. Et cela a été en particulier le cas dans le 18^e.

Ce qui a été intéressant, c'est que trois des huit conseils de quartier ont pu voter, dans les autres cela ne s'est pas fait. Sur ces trois conseils de quartiers, dans les deux plus populaires de notre arrondissement, ceux de la Moskova et Charles Hermite - pour les gens qui connaissent, vous voyez à quoi je fais référence -, qui pouvaient - pour certains comme M. BOURNAZEL qui ont des phantasmes sécuritaires - passer pour des endroits où la population est terrorisée et souhaitait une protection par des caméras, à chaque fois, les habitants de ces quartiers se sont prononcés très majoritairement contre la présence de caméras dans leur quartier.

Donc, on voit bien là que lorsqu'il y a débat, la vidéosurveillance - qui est, c'est vrai, lors de sondages, souvent approuvée par nos concitoyens - lorsqu'il y a débat, est remise en cause. Une des choses que les élus Verts regrettent, c'est que ce débat n'ait pas eu lieu, que ce débat a été tronqué et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous voulons que, dans notre Conseil, il y ait un vrai débat et c'est pour cette raison que nous avons déposé plus de 1.000 amendements parce que nous voulons que le débat ait lieu, nous voulons que chacun puisse voter en conscience à l'issue de ce débat.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Yves CONTASSOT est inscrit pour présenter l'amendement n^o 45.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, j'ai souvent entendu les orateurs de droite et même le Préfet de police, dire que l'on n'avait aucune crainte à avoir en face d'une caméra, surtout lorsqu'on est un bon citoyen ou une bonne citoyenne et que l'on n'a rien à se reprocher, que seuls les délinquants ou ceux qui sont susceptibles de commettre des agressions devraient avoir peur d'un contrôle par une autorité policière à travers les caméras de vidéosurveillance.

Si les citoyens, les citoyennes qui n'ont rien à se reprocher ne doivent avoir peur de rien, il me semble que, Monsieur le Préfet de police, vous allez donner un avis très favorable au vœu que nous avons déposé avec Sylvain GAREL, Véronique DUBARRY, Jacques BOUTAULT, Danièle FOURNIER, Denis BAUPIN, Fabienne GIBOUDEAUX, Christophe NAJDOVSKI et René DUTREY, tendant à ce que les conseillers de Paris puissent, à tout moment, vous demander d'aller visiter les centres qui supervisent ces caméras de vidéosurveillance, de manière à vérifier, au-delà de la commission d'éthique, qu'évidemment personne n'a rien à se reprocher et que tout fonctionne parfaitement.

Ce serait, de notre point de vue, une garantie que vous donneriez que nous n'allons jamais revoir les fâcheux incidents qui se sont passés, malheureusement, avec un fonctionnaire de police qui a substitué une vidéo enregistrée dans un bus et la mise sur un site Internet. Hélas, ce genre de pratiques tout à fait condamnables ne devraient jamais voir le jour et nous souhaitons vivement que vous nous disiez qu'en toute transparence et sans aucun risque de votre part, vous êtes tout à fait favorable à ce que les élus du peuple de Paris puissent, à tout moment, venir voir que tout est effectivement conforme à vos engagements. Je ne doute évidemment pas de votre réponse favorable.

(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec la présentation de l'amendement n° 46 par Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Etre concret, être pragmatique, éviter la fiction, penser en tant que mère d'enfants potentiellement "agressables" et surtout n'être ni caricatural, ni ridicule ni fanatique, voilà, en gros, les injonctions qui nous ont été faites tout au début de ce débat et voilà ce que je vais tenter de faire en trois minutes pour vous présenter l'une des autres options possibles pour répondre en partie, en partie seulement, parce qu'aucune solution n'est miraculeuse ou définitive, aux problèmes de l'insécurité et du sentiment d'insécurité.

Depuis 2001, la Ville s'attache d'ailleurs à renforcer cette réponse. C'est celle de la présence humaine dans nos quartiers, dans nos rues. Nous avons toujours dit notre attachement, notre soutien à cette politique, au règlement par l'humain de problèmes d'êtres humains.

Nous pensons, en effet, que le recours à l'outil, à la technique n'aura jamais autant d'effets dissuasifs que la présence d'éducateurs, d'animateurs, de correspondants de nuit et même, bien évidemment, de policiers.

La question que pose cette installation peut se résumer ainsi : vaut-il mieux être une victime, parfois justiciable ou ne pas être une victime du tout ? Pour nous la réponse est claire. Nous devrions mettre en place des dispositifs qui feraient qu'il y ait moins de victimes et - c'est vrai - cela coûte de l'argent, beaucoup d'argent.

Cela coûte surtout beaucoup d'investissements politiques, de réflexions aux côtés des associations de prévention spécialisées, mais aussi des associations de quartier, des centres sociaux, de tous les acteurs qui font qu'à un moment donné, l'espace public est un lieu de vivre ensemble, que nous trouvons ensemble, collectivement, des réponses à un mieux vivre ensemble, à du faire société.

Et nous pensons donc, les neufs élus verts pensent donc que nous devons revoir cette solution qui nous est proposée en termes de financement et que ces recettes correspondant à l'occupation de l'espace public, devraient être allouées au budget dédié au fonctionnement de l'activité de prévention spécialisée, à la création de postes de correspondants de nuit supplémentaires.

Je vous remercie.

(Brouhaha).

M. Denis BAUPIN, adjoint. - On peut avoir un peu de silence.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je crois que l'on entend très bien, mais je relaie l'appel de Denis BAUPIN pour davantage de silence.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX nous présente l'amendement n° 47.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci.

Le projet qui nous est présenté ce soir s'ajoute aux politiques sécuritaires mises en œuvre par notre Gouvernement depuis plusieurs années : contrôle ADN, reconnaissance digitale, fichages multiples, HADOPI... Il est inquiétant de constater les dérives sécuritaires ordonnancées par nos dirigeants et cela nous inquiète encore plus quand ces dispositifs sont mis en œuvre par des élus de gauche qui revendiquent, par ailleurs, les valeurs de liberté.

Cette dérive sécuritaire s'inscrit pleinement dans la description faite par Gilles DELEUZE des sociétés de contrôle. Privilégiant l'individualisme excessif, elles n'ont pour objectif que de renforcer les catégorisations entre les individus, de manière à les opposer entre eux et cela de manière de plus en plus évidente, en utilisant des clichés et stéréotypes. Pour Félix GUATTARRI, le contrôle généralisé de notre société crée "des oppositions duelles entre les classes exploitées et les "élites", les citoyens garantis et les exclus, les normaux et les fous".

Par ailleurs, nous ne pouvons que nous interroger sur les futures utilisations de tels systèmes. Imposer des caméras de vidéosurveillance revient à livrer des outils servant la politique de répression, qui s'avéreront incontrôlables en cas de dérive des institutions démocratiques.

D'autant plus que la technologie des dispositifs de surveillance évolue très vite. Il sera bientôt possible de donner le sens de la vue aux machines (projet qui est entrepris par une société située dans la Silicon Valley : Vitamin D), remplaçant les hommes derrière les écrans et captant des informations d'une précision inquiétante sur les personnes filmées. L'objet de la vidéosurveillance, soi-disant défini pour le contrôle de la délinquance, pourra être facilement détourné pour un tout autre usage que nous ne pouvons prévoir aujourd'hui.

Dès lors, permettre de régler à l'amiable les conflits pouvant être générés par ces dispositifs ne nous paraît pas être compatible avec ce projet. Nous demandons donc que les contentieux pouvant apparaître entre la Ville et la Préfecture de police soient directement traités par le Tribunal administratif.

En effet, les litiges pouvant survenir quant à l'utilisation des données personnelles collectées par la Préfecture de police ou quant à l'implantation de nouvelles caméras sur l'espace public ne sauraient être réglés à l'amiable, mais doivent bien faire l'objet d'un recours au droit, seul garant d'un traitement équitable entre les parties.

Dans un Etat qui multiplie les législations d'exception, sous prétexte de sécurité nationale, on constate une ingérence croissante des dispositifs de surveillance dans la vie quotidienne des citoyens, sans même que les menaces soient avérées. L'Etat de droit a progressé continûment depuis la fin du XIXe siècle, posant le principe de l'assujettissement de l'Etat, dans ses rapports avec ses sujets à un régime de droit et, en parallèle, la reconnaissance pour le citoyen de voies juridictionnelles contre les abus qu'il est susceptible de commettre. Nous ne pouvons admettre le recul des garanties liées à des procédures juridictionnelles comme ce qui est proposé à l'article 15 de la convention passée entre la Ville de Paris et la Préfecture de police...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pardonnez-moi, vous avez dépassé votre temps de parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je termine.

Le juge administratif est le garant de ce traitement équitable au regard du droit public en vigueur. Le Tribunal administratif est donc la seule instance légitime pouvant régler les conflits liés à l'utilisation de ces dispositifs liberticides.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Denis BAUPIN, pour l'amendement n° 48.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je commencerai par présenter l'amendement et ensuite, je répondrai aux attaques personnelles dont j'ai fait l'objet de la part de Pascal CHERKI tout à l'heure. D'abord, je voudrais exprimer ici notre vive inquiétude.

Moi, je ne crois pas que la majorité municipale soit liberticide, mais je crains que son action, notamment par ce projet de délibération, donne des moyens à une politique liberticide, celle du Gouvernement qui est en place. Et chacune des formations politiques de cette majorité municipale a dénoncé à de nombreuses reprises ce Gouvernement liberticide.

Alors, on nous dit : "1.000 caméras en plus ou en moins, finalement, cela ne fait pas de changement". Si cela ne faisait pas de changement, pourquoi M. HORTEFEUX tient-il à ajouter 1.000 caméras supplémentaires à Paris car il a annoncé ce chiffre ?

On a aujourd'hui dans ce pays, et cela a été rappelé par Fabienne GIBOUDEAUX il y a quelques instants, une politique liberticide qui se mène dans de nombreux domaines, et notamment sur la question des sans-papiers. Alors, moi je m'interroge, et je voudrais interroger mes camarades socialistes.

Comment peut-on, le dimanche, demander la régularisation des sans-papiers, et le lundi, voter un dispositif qui risque d'être utilisé pour arrêter les sans-papiers ?

On nous dit charte éthique, on nous dit loi, mais enfin, les lois, avec ce Gouvernement, quand il s'agit de lois liberticides, on en change à peu près tous les six mois. Est-ce qu'on démontrera les caméras si dans six mois, de nouvelles lois passent, concernant les caméras de vidéosurveillance.

Je suis inquiet quand je vois les logiciels de reconnaissance faciale qui se mettent en place actuellement aux Pays-Bas, à Amsterdam, pour reconnaître des personnes directement, de façon automatique, sur des caméras de vidéosurveillance.

Est-ce que l'on croit vraiment que face à des dispositifs comme ceux-là, la charte éthique qui nous est proposée, les dispositifs législatifs qui sont en place auront réellement une efficacité ? Nous ne le croyons pas, et c'est la raison pour laquelle nous voudrions au moins entendre de la part du Préfet de police, et voir inscrit dans cette charte que ces caméras de vidéosurveillance ne seront pas utilisées contre les sans-papiers.

Et puis, je voudrais revenir sur ces attaques personnelles et la désinformation dont j'ai fait l'objet sur cette question.

Un, je n'ai jamais voté le dispositif de vidéosurveillance au S.T.I.F., encore moins à la Région, car je ne suis pas élu régional, mais j'en profite pour le dire : les élus "Verts" ont voté systématiquement contre les dispositifs de vidéosurveillance dans les lycées et les transports collectifs. Mais je n'ai pas demandé non plus de caméras dans les couloirs de bus. J'aurais préféré le dire quand le Maire était là tout à l'heure, mais je pense que cela lui sera rapporté...

(Brouhaha sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Laissez Denis BAUPIN terminer s'il vous plaît.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - J'ai proposé, pour lutter contre la délinquance routière dans les couloirs de bus, qu'on mette en place des radars, mais c'est la Préfecture de police qui a dit : "Ah ! Oui, mais des radars, cela ne suffira pas car on ne pourra pas distinguer une voiture qui circule d'une voiture qui est à l'arrêt dans le couloir de bus", et il fallait mettre en place, selon la Préfecture de police, des caméras de vidéosurveillance pour faire ce contrôle, sauf qu'elles n'ont jamais été mises en place ! À l'époque, on nous a expliqué que ce n'était pas possible.

Ce qui n'était pas possible hier, contre la délinquance routière pour permettre une politique donnant la priorité aux transports collectifs, tout d'un coup devient possible pour une politique sécuritaire.

Je constate que nous n'avons pas exactement les mêmes priorités, les mêmes orientations, mais cela ne me surprend pas.

En tout état de cause, j'aimerais bien que maintenant, cela s'arrête en matière de désinformation me concernant, en matière de contrevérités me concernant.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Jacques BOUTAULT a la parole pour présenter l'amendement n° 49.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - C'est un amendement déposé par les élus du groupe Verts, Sylvain GAREL, Véronique DUBARRY, Danielle FOURNIER, Yves CONTASSOT, Denis BAUPIN...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Ils n'ont pas changé depuis tout à l'heure, je pense...

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - ... Christophe NAJDOVSKI, Fabienne GIBOUDEAUX, René DUTREY et moi-même...

(Brouhaha).

... pour mieux affirmer des objectifs réels du plan 1.000 caméras, puisque ce projet qui nous est soumis au vote a des objectifs multiples.

(Brouhaha).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je propose à M. Jacques BOUTAULT de poursuivre son intervention.

(Brouhaha général).

M. Sylvain GAREL. - Qu'il y ait le silence dans cette Assemblée. S'il y a des gens que cela n'intéresse pas ils peuvent rentrer chez eux : ce n'est pas un problème.

(Brouhaha et huées sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je ne proposerai certes pas de militariser la séance, mais je propose que chacun des intervenants puisse s'exprimer dans la quiétude et le silence qu'il est en droit d'attendre.

Jacques BOUTAULT, vous avez la parole, et je demande à l'ensemble des élus présents de bien vouloir l'écouter, comme chacun de ses prédécesseurs.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je peux y aller, c'est bon ?

Parmi les objectifs contradictoires et multiples de ce projet qui nous est soumis au vote, nous avons l'amélioration de la gestion de la circulation automobile, faciliter la circulation des pompiers, outre, comme il est prétendu, lutter contre le terrorisme, mieux assurer l'ordre public, gérer les mouvements de foule durant les manifestations, combattre les incivilités et la petite délinquance, etc.

Autant d'objectifs variés, incompatibles les uns avec les autres. On le sait, le territoire parisien accueille déjà 293 caméras qui sont destinées à la régularisation du trafic routier et aux déplacements des pompiers.

Les autres objectifs qu'on souhaite assigner aux nouvelles caméras sont d'une efficacité plus que douteuse, car si notre pays n'a fort heureusement pas connu d'attentats terroristes depuis 15 ans, cela n'est en rien dû à la présence de caméras.

En matière de prévention de la délinquance, des crimes et délits, les études indépendantes, indépendantes ! ont toutes montré que la vidéosurveillance ne répondait pas à ces objectifs initiaux.

Attentatoire aux libertés, faisant de chaque citoyen un suspect potentiel, la vidéosurveillance porte en germe une société du contrôle généralisé. Avec elle, nous devons prouver que nous sommes innocents, ce qui est contraire aux principes mêmes des droits de l'homme et du citoyen.

M. le Préfet nous a rappelé en outre il y a un instant qu'un partenariat avec une société privée pour l'installation et la gestion de ces caméras allait être mis en place. Nous craignons cette dérive vers une privatisation de la sécurité publique qui va jusqu'au développement de sociétés privées comme celles qui interviennent en Afghanistan ou en Irak pour protéger les installations militaires, avec toutes les exactions qu'elles mettent en œuvre.

Aussi, la substitution de la technique aux compétences humaines permet surtout de satisfaire les fantasmes sécuritaires d'une partie des élus parisiens...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Cela les dérange.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - N'en rajoutons pas. Il a trois minutes pour présenter son amendement, il le présente. On respecte les règles. Monsieur BOUTAULT, terminez, s'il vous plaît.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - La substitution de ces techniques aux compétences humaines permet surtout de satisfaire aux fantasmes sécuritaires d'une partie des élus parisiens sans avoir à s'atteler à l'éradication des difficultés sociales et sociétales à l'origine de cette délinquance.

Ce plan 1.000 caméras conduit à renoncer à la prévention de la criminalité et de la délinquance et favorise une société de contrôle fondée sur le soupçon généralisé et l'intériorisation de la répression.

En votant ce projet de délibération, nous allons en réalité développer des outils techniques qui deviendront des instruments d'une répression arbitraire en cas d'évolution non démocratique toujours possible de nos institutions.

(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

L'amendement n° 50 nous est présenté par René DUTREY.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai bien écouté le Maire de Paris au début de ce débat sur la vidéosurveillance, sur la différence subtile entre vidéoprotection et vidéosurveillance, car il y a une subtilité.

Nous sommes donc dans une optique, si j'ai bien compris le Maire, de vidéoprotection. La vidéosurveillance n'a aucun rapport, c'est quelque chose de sécuritaire porté par la Droite.

J'ai écouté la suite des interventions et petit à petit, les intervenants ont mélangé les deux termes. J'ai bien entendu M. CAFFET parler de vidéosurveillance, M. ALAYRAC parler de vidéoprotection.

La confusion règne un peu dans un débat sur un sujet extrêmement important qui est la sécurité, un sujet qui fait l'objet de lois à répétition. D'ailleurs, il n'y en a jamais eu autant depuis cinq ans. Un sujet extrêmement cher à notre président de la République qui, à mon avis, dans un contexte plus classique de politique, devrait faire l'objet d'un clivage.

Le clivage, effectivement, n'existe pas. J'ai bien entendu le Préfet de police et le Maire de Paris : il n'y a pas l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarette entre ces deux positions.

Y a-t-il une différence entre vidéoprotection et vidéosurveillance ? Historiquement, effectivement, il y en avait une. Vidéoprotection, c'est plutôt porté par le Forum français de la sécurité intérieure, plutôt proche des valeurs de gauche, et la vidéosurveillance, plutôt portée par l'Institut des hautes études sur la sécurité.

Il y avait donc cette espèce de clivage entre une vidéosurveillance de gauche et une vidéosurveillance de droite. On voit bien, après quelques années, qu'il n'y a plus de clivage, il n'y a qu'une seule vidéosurveillance portée par de nombreux partis, en tout cas pas par nous, qui s'impose aujourd'hui.

Effectivement, quand on n'arrive pas à résoudre les problèmes, on change les mots et c'est bien cela qui est triste car, je finirai là-dessus, de quoi parle-t-on ?

Prenons l'exemple de mon arrondissement, le 14^e arrondissement. Il y a une caméra de vidéosurveillance devant le lycée François Villon. Alors, j'ai, bien entendu, l'objectif premier : les terroristes. Je ne sais pas si BEN LADEN passera devant le lycée François Villon et si cela permettra de l'arrêter !

En tout cas, ce dont je suis sûr, c'est que les caméras sont implantées, effectivement, là où il y a les jeunes. Et les jeunes dans le 14^e, pour en parler avec le commissariat de police, combien de jeunes posent problèmes aujourd'hui dans le 14^e arrondissement ? Combien de jeunes sortent de prison ? Combien de jeunes ont à faire avec le commissariat ? A peu près 120, je dirais.

Sommes-nous incapables, nous Ville de Paris, avec les moyens que nous avons, l'argent que nous avons, de donner un avenir, d'accompagner 120 jeunes ? N'en est-on pas capable ? N'est-on pas capable, en tant que majorité de gauche, de donner des perspectives à 120 jeunes dans un arrondissement ? Et on leur oppose quoi ? La technicité ? Mais qu'est-ce qu'on va dire dans les mairies de gauche en Ile-de-France, à Sevran, par exemple, qui sont dans des situations, elles, absolument catastrophiques avec une vraie insécurité.

Si nous, à Paris, en tant que majorité de gauche, nous ne sommes pas capables de maîtriser ce problème, d'accompagner ces jeunes, de donner un avenir à tout le monde, c'est l'ensemble de la gauche française qui peut démissionner face à la politique sécuritaire de Nicolas SARKOZY !

(Brouhaha).

On avait bien compris qu'il y avait eu, en 1997, un virage réaliste sous l'influence de groupes de pression extrêmement importants par rapport à la sécurité, cette fameuse sortie de l'angélisme. Je crois que cette fameuse sortie de l'angélisme nous a un petit peu fait abandonner la base idéologique qui partait du principe qu'aujourd'hui, effectivement, là où il y a les plus graves problèmes de sécurité, c'est là que la crise sociale a les effets les plus durs et qu'avoir abandonné la résolution de la crise sociale pour sombrer dans une politique sécuritaire est absolument scandaleux pour une majorité de gauche.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous passons à la présentation de l'amendement n° 51 par Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Le plan d'installation 2009 de nouvelles caméras de vidéosurveillance prévoit la description des dispositifs et est assorti d'un plan d'implantation précis des différentes caméras. Cela nous semble contradictoire avec les objectifs même du plan qui seraient de renforcer la sécurisation de Paris, de sa population, de ses visiteurs contre la délinquance et le risque terroriste.

En effet, il ne peut s'agir d'interrompre un délit en cours, ou alors très exceptionnellement, ce qui voudrait dire que les forces de police sont déjà sur place. Et, dans ce cas, leurs yeux les renseignent tout autant et même mieux que les caméras.

Mais il s'agit d'enregistrer les images pour reconnaître après coup les auteurs.

Les caméras auraient donc une double vertu : celle d'aider à retrouver les auteurs de délit, ce qui est spectaculaire mais rarissime, et aussi, en préjugant de l'impact dissuasif du dispositif, celle d'empêcher les délits. En attendant, rien n'empêchera les auteurs de délit d'agir, par exemple, lors d'atteintes aux personnes qui résultent d'actes impulsifs, comme les bagarres, les agressions sexuelles. Et on peut supposer qu'au cas où certains seraient dissuadés d'opérer dans le champ des caméras, ils choisiraient d'agir dans d'autres lieux, hors champ et que l'on assisterait alors à un déplacement de la délinquance.

Dès lors, on voit se mettre en place un engrenage infernal : il n'y a jamais assez de caméras pour qu'elles soient efficaces et, pour éviter l'effet plumeau, on entend déjà les élus de l'U.M.P.P.A. demander un plan plus conséquent pour combler les vides ou les blancs du dispositif, tout ce qui est hors champ dans ce premier plan présenté comme modeste par l'adjoint à la sécurité.

De la démesure donc, et alors on se trouve comme à Londres, où il y a des milliers de caméras, comme le rappelait Mme DATI et où chaque habitant est filmé plusieurs centaines de fois. Oui, parfois 300 fois par jour, dès qu'il met le pied dehors pour aller acheter son pain, accompagner ses enfants à l'école et, alors même que la police métropolitaine de Londres annonce qu'en 2007, les caméras ont été utiles dans l'élucidation de 3 % des délits et qu'en 2008, seule une caméra sur 1.000 a été utile une fois dans l'année.

De plus, il n'a échappé à personne que les caméras étaient déjà installées en 2005 et qu'elles n'ont pas empêché les attentats qui se sont déroulés en deux vagues à trois semaines d'intervalle.

Ainsi, dans tous les cas de figure, quel que soit leur nombre, les caméras de vidéosurveillance sont inefficaces.

On voit bien alors que l'argument nouveau qui porte sur une demande de matériel de plus en plus sophistiqué, ne changera rien à l'affaire. La course à la performance est lancée, pour le bénéfice des entreprises du marché de la sécurité, non pour résoudre la question de l'insécurité.

Ce dispositif, potentiellement dangereux pour les libertés, est donc autant absurde qu'inutile par rapport aux objectifs qu'il s'est fixés. C'est parce qu'il agit non pas sur l'insécurité mais sur le "sentiment" d'insécurité et le rapport de l'Institut national des Hautes Études en Sécurité de mars 2008 dit clairement et de manière assez cynique que - je cite - : "Si les effets de la vidéo-protection ne sont pas mesurables en termes de baisse de la délinquance..."

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame FOURNIER, je vais vous inviter à conclure. Vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Je termine ma phrase.

... le sentiment d'insécurité est toujours favorablement impacté."

En clair, on n'agit pas sur les faits, encore moins sur les causes, mais sur les conséquences dans les esprits ; circulez, il n'y a rien à voir, tout est enregistré. C'est un argument démagogique, très cher, que nous ne partageons pas, d'autant que c'est cher payé pour un effet placebo.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame FOURNIER, je vous demande de conclure, s'il vous plaît !

Mme Danielle FOURNIER. - Aussi, Monsieur le Maire, mes chers collègues dans ce Conseil, je vous demande d'adopter l'amendement que j'ai déposé avec Sylvain GAREL, Véronique DUBARRY, Jacques BOUTAULT...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Ecoutez, à 4 minutes, ce n'est peut-être pas indispensable ! Je vous demande de conclure ou je coupe le micro, Madame !

Mme Danielle FOURNIER. - ... Yves CONTASSOT, Denis BAUPIN, Fabienne GIBOUDEAUX, Christophe NAJDOVSKI...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Ecoutez, ce n'est pas correct !

Mme Danielle FOURNIER. - ... et René DUTREY, au nom du groupe "Les Verts"...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est ridicule !

Mme Danielle FOURNIER. - ... relatif à l'installation ou à la modification d'un site.

(Protestations).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien ! Merci, Madame.

Je donne maintenant la parole à Georges SARRE puis au Préfet de police pour une première série de réponses.

M. Georges SARRE, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Chers collègues, personne, je le crois, ne sera surpris que je réponde en privilégiant la raison plutôt que les passions, le réalisme plutôt que les aberrations, la franchise plutôt que les dissimulations.

Je pourrais ouvrir mon parapluie et dire : "c'est l'Etat".

Oui, c'est l'Etat. C'est sa prérogative, c'est sa décision, mais nous avons décidé de l'accompagner en conjuguant soutien et vigilance critique, je le revendique.

D'abord parce que la situation de la délinquance ne nous autorise pas à jouer les irresponsables. Si la délinquance générale stagne à Paris ces 12 derniers mois, les atteintes volontaires à l'intégrité physique, c'est-à-dire les violences, croissent de près de 5 % en un an. Voilà la vérité !

Et face à cette vérité, il ne suffit pas de rester sur le banc de touche et de commenter, il faut agir. La collectivité parisienne agit, dans le cadre de ses prérogatives et dans le cadre de nos choix politiques.

Nous le faisons d'abord et immensément majoritairement sur le terrain de la prévention sociale et humaine.

Nous y consacrons, chers collègues, plus de 200 millions d'euros par an. Et j'aimerais d'ailleurs qu'il y ait autant d'interventions avec autant de fougue lors des séances où mes collègues et moi, nous présentons des délibérations sur ces actions préventives fortes.

J'appelle mes collègues communistes, PGistes et Verts à défendre avec la même verve qu'aujourd'hui, à mes côtés, le budget de la prévention le mois prochain. Car si notre engagement en faveur de la vidéo, qu'on appelle surveillance ou protection - franchement, quelle importance ? - est inscrit page 45 du programme qui nous a rassemblés, les autres engagements inscrits à la même page devront aussi être tenus.

Mais je le dis avec honnêteté et sans vouloir vexer quiconque, opposer ces engagements entre eux, opposer prévention humaine et prévention situationnelle, c'est comme opposer prévention et répression : c'est vraiment "naïf" ! Chacun le sait, une politique de sécurité n'est efficace que si elle est globale et le Contrat parisien de sécurité signé le 9 mars dernier devrait démontrer à tous que nous avons une stratégie globale.

Au service de quoi ? De l'ordre républicain. Eh oui, de l'ordre républicain, parce que nous ne sommes pas des partisans du renard libre dans le poulailler libre, parce que l'ordre républicain permet de ne pas opposer, mais, au contraire, de rendre complémentaires la sûreté et la liberté, deux droits constitutionnels visés au paragraphe 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

La Gauche, dont je rappelle que sa genèse est consubstantielle à la République, gagne toujours à s'y ressourcer.

Alors je ne trouve pas absurde de s'inquiéter des abus potentiels que l'outil caméra, comme n'importe quel outil mal utilisé, pourrait avoir sur les libertés et je trouve légitime et nécessaire de s'enquérir non seulement des garanties légales, mais de leur effectivité, car un droit dont on ne se sert pas n'est pas un droit.

Nous avons donc décidé d'aider les Parisiens à connaître et à faire-valoir leurs droits et à renforcer la vigilance sur ces garanties avec la charte et le comité d'éthique.

Ce comité d'éthique s'ajoute aux juridictions de l'ordre judiciaire et administratif et aux diverses autorités comme la H.A.L.D.E. Il n'y a pas lieu de les mélanger, chers camarades.

Quant au Conseil des citoyens extracommunautaires, je ne vois pas le rapport ; il ne faut pas confondre sécurité et immigration.

Voilà pour les garanties apportées aux libertés.

On pense ce que l'on veut du Président de la République et de son orientation générale ; j'en suis un opposant politique résolu. Mais la France reste un Etat de droit, les fonctionnaires ont des ordres, bien sûr, mais aussi des règles et des consciences, y compris les Préfets et les policiers.

Si, par malheur, la France subissait demain la dictature, je serais parmi les premiers à appeler non seulement à la destruction des caméras, mais à l'insurrection. Et je ne serais pas surpris que des policiers et des Préfets soient à nos côtés, comme ils ont été nombreux à résister et à libérer Paris, souvenez-vous !

Je ne trouve pas non plus absurde de s'interroger sur l'efficacité du dispositif. Je suis même allé à Londres pour comprendre. C'est le cas d'école, puisqu'il y a deux systèmes, selon les lieux et les époques d'installation : le système pléthorique, obsolète et sans agent compétent qui échoue totalement, et le nouveau système, performant, limité aux emplacements les plus pertinents et utilisé par des policiers bien formés qui réussit. Dans le premier cas, 0,1% d'élucidation ; dans le second, près de 20 %.

Il y a donc matière à être exigeant sur l'efficacité et cela dépend en particulier du nombre de policiers à Paris, qui ne doit pas baisser avec les caméras.

De surcroît, rien ne remplace la prévention humaine et la police de proximité.

Je soutiens donc le vœu des élus socialistes, des radicaux de gauche et des républicains du M.R.C.

Ce vœu insiste aussi, à juste titre, sur la concertation qui a eu lieu. Bien sûr, cette concertation n'équivaut pas à donner à un conseil de quartier le pouvoir de s'opposer à l'exercice par l'Etat de ses prérogatives, comme le demande un amendement des Verts mais ce n'est pas le sens d'une démocratie locale bien comprise me semble-t-il.

Quant au coût, la part de la Ville, 5 millions d'euros, c'est-à-dire le montant exact des travaux de génie civil afférant aux caméras dont la Ville utilisera les images pour exercer ses compétences, représente, cela a été dit et rappelé, 17 centimes d'euro par an et par Parisien.

Chers collègues, je conclus.

Une frange libertaire s'insurge, une frange droite fait de la surenchère (je donne évidemment un avis défavorable au vœu de M. GOUJON qui voudrait que le Préfet de police multiplie les caméras comme Jésus les pains). D'aucuns se passionnent donc pour un outil qui ne mérite ni tant d'indignité ni tant d'honneur.

On va même pouvoir rire un peu avec les 1.009 amendements qui suivent, mais j'espère que tout cela se terminera par un pschitt.

Heureusement, la voix de la raison rassemblera une majorité en faveur du projet de délibération que nous examinons, une majorité de conseillers de Paris et, dans cette majorité, une majorité de gauche.

Les amendements 43 à 51 seront, je le crois et je le souhaite, rejetés, le vœu 53 adopté et le vœu 54 rejeté.

La Gauche, n'en déplaise à l'U.M.P., a une pensée, une vision et le sens des responsabilités sur la question de la sécurité, parce qu'elle est forte de son idéal républicain.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen et socialiste, radical de gauche et apparentés).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Georges SARRE.

Je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je pourrais intervenir très longuement. Je crois que dans mon propos préalable, j'ai répondu à beaucoup des questions qui ont été évoquées.

Je voudrais d'abord rappeler ce que je disais sur le plan de la forme et de la méthode, à l'occasion de la réponse aux questions orales, M. le Maire ayant bien voulu dire quel était mon rôle dans cette Assemblée dont je ne suis pas un membre élu. Comme chacun le sait, je suis, cette fois, le représentant de l'Etat et, bien évidemment, je fais mon métier de représentant de l'Etat...

La politique de sécurité, initiée par le Président de la République et le Gouvernement n'est pas du tout liberticide, je vous rassure, Monsieur BAUPIN, mais vise à faire en sorte que le premier des droits dans notre pays qui est la sécurité puisse être exercé.

C'est bien sûr au mois de juillet 2007 que le Président de la République a demandé la mise en place d'un "plan national de vidéosurveillance", disait-on ; les termes ont évolué, on parle de "vidéoprotection".

Pour dire également le contexte de l'action gouvernementale, je dois dire qu'à Villeneuve-la-Garenne, le 2 octobre dernier, M. le Premier Ministre, en réunissant le Comité national de prévention de la délinquance, a, à nouveau, fait référence à ce plan national.

A Paris, nous sommes en France, donc je suis le représentant de l'Etat et il m'appartient de faire des propositions.

Je remercie le Maire de Paris dont on m'a dit que j'étais très proche au point que l'on ne puisse glisser entre nous une feuille de papier à cigarette, enfin sur ce plan.

Alors pourquoi me paraît-il important que la vidéoprotection soit mise en place ? C'est parce que nous avons affaire à une délinquance contre laquelle nous devons lutter. Je pense qu'il y a peu de conseillers de Paris en face de moi qui ne sont pas d'accord sur ce point.

Je serais très bref, parce que lors de la discussion budgétaire, je donnerai les résultats de la délinquance à Paris ; cette délinquance, je pense que personne ne le conteste, a beaucoup baissé au cours des dernières années, mais elle évolue et nous n'avons pas à faire face au même type de situation qu'il y a 7, 8 ou 9 ans ; je pourrais prendre de multiples exemples.

Mais je crois que par rapport à ce que nous vivons aujourd'hui, il y a beaucoup d'éléments qui font que face à cette délinquance, la vidéo sera un élément supplémentaire de réussite pour continuer dans la voie de la baisse de la délinquance.

Beaucoup d'entre vous ont parlé, je pense à M. DAGNAUD qui nous faisait remarquer tout à l'heure que nous devons faire face à de nouvelles situations, qu'il est difficile de qualifier d'ailleurs, qui ne sont pas celles de la délinquance classique, qui sont celles... On a parlé pendant une période, mais c'est connoté, parce que, dans notre pays, tout est connoté politiquement dans le vocabulaire, d'incivilités. Moi, je parle de nuisances et de difficultés.

Au moment où Mme ALLIOT-MARIE nous avait demandé de faire des réunions par arrondissement au niveau national, à Paris, j'ai voulu, puisque je représente l'Etat, mettre en œuvre ce que le Ministre souhaitait. J'ai fait quatre réunions dans le 15e, le 17e, le 18e et le 20e et un des enseignements que j'ai tirés de ces réunions, c'est que personne au fond de la salle ne s'est levé pour dire : "Monsieur, il y a eu un cambriolage, la police ne s'est pas déplacée", mais que par contre beaucoup de personnes nous demandaient d'intervenir sur des affaires de nuisance, de gêne dans des halls d'immeuble.

C'est une problématique. Mme DATI a parlé des bandes violentes. Je pense que la vidéo, par rapport à ce à quoi on a à faire face en termes de délinquance à Paris, sera un plus pour notre efficacité.

Cette vidéo, on va la mettre en œuvre dans le cadre du droit existant en France. Il répond à beaucoup de questions qui ont été posées. On nous demande de rendre le T.A. compétent. Je ne pense pas que ce soit le Préfet de police, ni même le Conseil de Paris, qui puisse aujourd'hui édicter la compétence du Tribunal administratif. On me demande également de faire participer un certain nombre d'instances nationales à notre comité d'éthique. La réponse est assez simple : le Maire de Paris et moi avons la possibilité de désigner des représentants, on pourra évidemment s'inspirer, les participants et ce comité d'éthique pourront bien sûr fonctionner.

M. CONTASSOT me dit qu'il est un bon citoyen, ce dont je n'ai jamais douté, et qu'à partir de là il peut visiter les salles. J'ai expliqué qu'il y avait des règles d'accès pour les images. Dans ce contexte, et au travers du comité d'éthique et de la charte d'éthique, on pourra progresser. Lors de la question d'actualité à laquelle j'ai eu à répondre cet après-midi, le groupe qui est le moins favorable à la vidéoprotection justifiait le fait que l'on puisse quelquefois ne pas respecter le droit. En l'occurrence, pour la vidéoprotection, je pense que l'on doit bien sûr respecter très scrupuleusement le droit.

Ensuite - je pense que c'est important d'en dire un mot - des inquiétudes s'expriment par rapport à la politique de prévention. M. SARRE a bien voulu dire combien la Municipalité était engagée en la matière. Je rappelle que dans le cadre de la loi de mars 2007, et cela sera conforté, cela a été redit dans le cadre du Comité interministériel de prévention de la délinquance d'octobre dernier à Villeneuve-la-Garenne, le Maire est au centre - c'est la loi en France actuellement - du dispositif de prévention.

Mais j'ai dit à plusieurs reprises, et je le redis ici, que les services de la Préfecture de police, et la Préfecture de Paris parce qu'elle est très souvent compétente sur ces questions, sont à votre disposition. J'ai été bien sûr très sensible à la remarque faite par l'un d'entre vous, signalant la situation de cent vingt jeunes dont il faudrait s'occuper dans le 14e arrondissement. Je renvoie à la fiche action du Contrat parisien de sécurité, qui nous permet de mettre en place des suivis individualisés. Je dois dire que côté Etat, nous nous efforçons de pouvoir avancer sur ces problématiques. Ce n'est pas parce qu'il y aura de la vidéoprotection que l'on ne devra pas conduire ces politiques de prévention.

Ensuite, je pourrais être très long, mais je sais que vous avez exprimé une inquiétude sur ces effectifs. Je redis, représentant l'Etat, que je peux difficilement ne pas en appliquer la politique et je pense que même la Ville de Paris, si j'en crois ce qui nous est demandé dans le cadre de la préparation du budget, est également préoccupée d'un certain nombre d'évolutions budgétaires. Il y a la Révision Générale des Politiques Publiques. Depuis que je suis dans cette Préfecture de police, je ne pense pas que les effectifs aient baissé à Paris puisqu'ils ont augmenté de 600 fonctionnaires, mais c'est un sujet important, puisqu'il a été dit par M. ALAYRAC si je me souviens bien - M. CHERKI l'avait dit également avant - que les effectifs dans son arrondissement avaient baissé.

C'est quelque chose qu'il faudra examiner, que je vois dans le cadre du Grand Paris avec les départements. Par exemple la Seine-Saint-Denis dispose aujourd'hui de 600 fonctionnaires de plus qu'en 2004, mais il n'y a pas eu de progression dans les circonscriptions. Très souvent, évidemment, les élus ne voient que les fonctionnaires qui sont affectés et pas toutes les équipes mutualisées que l'on a mis en place, notamment en termes de police judiciaire ou de services spécialisés.

En tout cas, je serais très attentif à ce que la vidéo soit un outil supplémentaire, parce que c'est l'idée importante. On peut difficilement imaginer que l'on ne dote pas les policiers des automobiles et des moyens modernes dont ils ont besoin. Bien sûr nous sommes convaincus que c'est l'action humaine, que c'est la présence policière qui est au cœur des missions, mais cette présence policière sera beaucoup plus efficace si elle se trouve relayée par l'implantation de caméras, sur la base d'une analyse qui est faite sur des critères de risques.

D'autre part, on dit qu'il y a des contradictions à vouloir poursuivre tous les objectifs que nous avons mis dans ce plan. Je pense qu'il n'y a aucune contradiction. Je vois tout ce qui c'est passé depuis quinze jours ou trois semaines, où souvent nous avons eu des images avec le système assez embryonnaire que nous avons maintenant, et je pense que nous aurions été beaucoup plus efficaces sur certaines dégradations qui se sont produites, si nous avions eu davantage de caméras sans en avoir de façon pléthorique.

Sur cette modalité d'utilisation, je souhaite essayer de convaincre que nous ne souhaitons pas travailler à l'anglaise, c'est-à-dire que l'on ne souhaite pas enregistrer pour le plaisir d'enregistrer : on cherche à avoir une vision réelle et opérationnelle, permettant d'intervenir de façon plus efficace.

Comme nous aurons l'occasion ensuite de faire des évaluations, puisque vous souhaitez que nous soyons évalués, à ce moment-là nous pourrions de façon très pragmatique tirer les leçons, voire supprimer certaines caméras si elles ne sont pas utiles, ou en remettre ailleurs. Et là je réponds bien sûr à M. GOUJON. S'il s'avère que le dispositif est efficace mais qu'il doit faire l'objet d'un autre programme, nous aurons tout loisir de le faire tout à fait collectivement en travaillant ensemble.

Je pense, Monsieur BAUPIN, que vous forcez beaucoup le trait en nous attribuant toutes ces velléités d'atteinte aux libertés. Même si nous sommes fonctionnaires, Préfet ou fonctionnaire d'autorité, nous sommes aussi préoccupés que tous ceux qui sont dans cette salle, de la protection de la liberté de nos concitoyens et des Parisiens.

Je remercie à cet égard Georges SARRE d'avoir fait référence à des périodes de l'histoire, où nous n'avons pas toujours été très brillants, mais ce n'était pas le cas de tous les fonctionnaires. Je pense que nous pouvons avoir un minimum de confiance les uns et les autres en nos responsabilités. Si c'est la Préfecture de police qui a empêché que les caméras fonctionnent pour arrêter les contrevenants dans les couloirs de bus, nous allons y remédier rapidement. La Préfecture de police assurera aussi son rôle sur ce point, je tenais à vous rassurer.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Chers collègues, nous engageons maintenant l'examen des amendements de la série 52, et je demande au président GAREL si c'est lui qui se dévoue pour engager la présentation.

M. Sylvain GAREL. - C'est moi effectivement qui vais présenter le premier, le vœu n° 52-1 qui consiste à installer une caméra à l'angle de la rue Berger et de la rue Pierre-Lescot. A cet endroit, qui est à la sortie des Halles, vous avez beaucoup de jeunes, beaucoup de gens qui viennent de banlieue et qui se promènent dans les quartiers.

Cette caméra est particulièrement mal placée à cet endroit, qui est très fréquenté par notre jeunesse, et par une jeunesse black blanc beur, et nous souhaitons donc qu'il n'y ait pas de caméra à cet endroit.

D'ailleurs, pour appuyer mes thèses, je vais vous lire un excellent livre qui s'appelle "la France en liberté surveillée", qui est un livre édité par le Parti socialiste. C'est un texte de Martine AUBRY que certains d'entre vous connaissent. Elle commence, d'ailleurs, par une citation de Montesquieu : "Pour que l'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir." Alors que la France traverse une crise économique et sociale sans précédent depuis 1929, un pouvoir omniscient s'acharne à écorner les principes qui fondent le cœur de notre pacte républicain.

Est-ce que c'est possible d'avoir le silence ?

(Brouhaha).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - S'il vous plaît, je demande aux élus présents de m'aider à maintenir le calme, la sérénité de nos travaux et à laisser l'intervenant présenter son amendement, sans réaction inappropriée. Je compte sur vous.

M. Sylvain GAREL. - Alors que la France traverse une crise économique et sociale sans précédent depuis 1929, un pouvoir omniscient s'acharne à écorner les principes qui fondent le cœur de notre pacte républicain. Depuis plusieurs mois et dans un même mouvement, les injustices, les reniements des droits sociaux et les atteintes aux libertés publiques se succèdent. Le vote du paquet fiscal et la loi sur la récidive instaurent les peines plancher.

Etre le Président de l'U.M.P., Président de la République, Premier Ministre dans les faits et Conseiller général des Hauts-de-Seine par procuration, tout cela n'est pas suffisant aux yeux de Nicolas SARKOZY. A ce pouvoir exubérant, il a voulu ajouter le contrôle des médias publics et de la Justice. Et ce qu'il ne peut contrôler, il a décidé de l'affaiblir. Le mouvement associatif ou l'opposition au Parlement n'en sont que des exemples. Cet activisme dans la concentration du pouvoir est aujourd'hui le principe moteur de l'action du Président de la République.

Face à ce mouvement historique de régression des libertés, la Gauche doit d'abord assumer son rôle, celui de révéler la réalité de l'action du pouvoir en place. Mobilisé avec les forces sociales, engagé avec les parlementaires présents sur le terrain, avec ses réseaux militants, le Parti socialiste est au cœur de la mobilisation citoyenne pour défendre les valeurs de la République.

Au-delà de la nécessaire critique, le Parti socialiste se doit d'être un parti de projets d'avenir. Nous avons déjà proposé une alternative au plan de relance gouvernementale conjuguant des solutions de nature à améliorer immédiatement le pouvoir d'achat des Français et des mesures susceptibles de soutenir les acteurs économiques en relançant l'investissement.

Nous esquissons notamment, au travers de nos propositions sur la réforme des collectivités, un projet alternatif à la société de méfiance que la Droite construit. Il devra être complété pour être présenté aux Français en 2012...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Président, non seulement, pardonnez-moi, vous avez dépassé votre temps de parole mais, compte tenu des petites interruptions, je veux bien accepter quelques secondes pour finir...

M. Sylvain GAREL. - C'est presque fini.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - ... mais surtout, j'ai le sentiment - pardonnez-moi - que vous êtes un peu au-delà ou en dehors de la présentation de l'amendement.

M. Sylvain GAREL. - Non, non, le droit à l'amendement, on peut encore, heureusement, défendre un amendement de la façon dont on le souhaite.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - A condition de le défendre et de parler de l'amendement.

M. Sylvain GAREL. - Justement, j'en arrive à la conclusion de cet excellent texte de Martine AUBRY : "Face à la régression conduite aujourd'hui par la Droite, les socialistes et la Gauche sauront - je le sais - répondre présent."

Voilà, j'en arrive à ma conclusion : "Si pour le Parti socialiste, la question sociale est centrale dans un pays rongé par les injustices et la précarité, refuser l'entreprise de déconstruction des libertés publiques, actuellement à l'œuvre, est un devoir". Je ne crois pas que c'est ce que nous sommes en train de faire.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - En application de l'article 18 de notre Règlement, je voudrais m'exprimer en tant que Maire du 1er arrondissement puisqu'il y a cet amendement et les 51 qui succèdent, puisqu'il y a 52 caméras prévues dans le 1er arrondissement.

Mes chers collègues, nous avons très clairement ce soir une opération d'obstruction qui est conduite par le groupe "Les Verts" qui dépose 1.009 amendements. Il semble que l'Exécutif soit embarrassé par cette stratégie, alors qu'il me semble qu'il y a pourtant une réponse fort simple. Nous avons déjà eu des votes conjoints, dans beaucoup de circonstances, à commencer par le vote du budget.

Je prends un autre vote de référence, le vote du P.L.U., nous n'avons pas 1.009 amendements, mais je crois que nous en avons plus de 300 qui émanaient de notre groupe et nous avons procédé à des votes conjoints qui ont fait voter notre Assemblée sur 10, 20, 30, 50 amendements, sans qu'il y ait lieu de perdre autant de temps et, je dirai de caricaturer la démocratie dans notre Conseil.

Je me bornerai simplement à me tourner vers les neuf auteurs de ces amendements en leur disant qu'ils sont manifestement mal informés, si l'on se réfère au considérant qui dit : "Considérant que les divers acteurs de la démocratie sociale, tels que les associations et les conseils de quartier n'ont pas été associés à l'élaboration et qu'il convient de le faire..." Eh bien, mes chers collègues, dans le 1er arrondissement, c'est bien ce qui a été fait, j'ai informé tous les conseils de quartier et nous avons même organisé une séance spéciale du CICA, je prends à témoin notre collègue Seybah DAGOMA, à la fin du mois de juin, en présence d'un représentant du Préfet de police, d'un représentant de la D.P.P. et de toutes les associations du 1er arrondissement qui ont été appelées à s'exprimer.

Je demande, afin qu'il ne soit commis aucune inexactitude, que le considérant que je viens de lire ne figure pas dans les 52 amendements qui concernent le 1er arrondissement parce qu'il s'agit, manifestement, d'une contrevérité.

Et, puis, je voudrais également faire référence à l'article 13 de notre Règlement. Dans l'article 13 de notre Règlement, il est écrit que tout conseiller peut présenter en séance un sous-amendement. En tant que maire du 1er arrondissement, je présente un sous-amendement proposant la jonction des 52 amendements concernant le 1er arrondissement. J'invite les élus des 19 autres arrondissements à procéder de la même manière.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - J'ai bien compris, Monsieur LEGARET.

Je voudrais à nouveau faire appel à la bonne volonté générale pour que nous essayions de mener ce débat qui n'embarrasse personne, mais dont il est utile - je crois - qu'il puisse être mené dans l'ordre et la sérénité jusqu'à son terme. Je remercie chacun et chaque groupe notamment d'y contribuer.

Nous avons engagé l'examen des amendements de la série 52. Nous réservons pour la fin les opérations de vote. Nous ferons le point plus tard dans la soirée, compte tenu de l'heure déjà avancée, sur la façon de mener à terme ce débat. Je me tournerai vers les présidents de groupe le moment venu pour connaître leur sentiment sur la conduite à tenir.

La parole est à M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je voudrais intervenir sur l'amendement n° 52.2, pour défendre la suppression de la caméra à l'angle de la rue de Rivoli et de la rue des Bourdonnais, puisque vous savez que rue des Bourdonnais se trouve un centre Emmaüs avec des personnes en grande fragilité. Je pense que cette caméra est contradictoire avec les différents vœux que nous avons votés sur cette question dans cette enceinte même.

Au-delà de cet argument sur ce lieu précis, je voudrai revenir sur un débat que nous avons eu tout à l'heure sur la question de la substitution du terme "vidéosurveillance" à celui de "vidéo-protection", puisque cette substitution a été prévue par un auteur célèbre qui s'appelle George Orwell et qui a écrit un livre qui aurait pu s'appeler "2009" mais qui s'appelle "1984" et qui évoque les principes du novlangue. Que dit-il ? Il dit que le novlangue est la langue officielle de l'Océanie et qu'il fut inventé pour répondre aux besoins de l'angsoc ou socialisme anglais. En l'an 1984, le novlangue n'était pas la seule langue en usage, que ce fût oralement ou par écrit. Les articles de fond du Times étaient écrits en novlangue, mais c'était un tour de force qui ne pouvait être réalisé que par des spécialistes. On comptait que le novlangue aurait finalement supplanté l'anglican vers 2050. Entre-temps, il gagnait régulièrement du terrain. Les membres du parti avaient de plus en plus tendance à employer des mots et des constructions grammaticales dans leur conversation de tous les jours.

La version en usage en 1984 et résumée dans les neuvième et dixième éditions du dictionnaire novlangue était une version temporaire qui contenait beaucoup de mots superflus et de formes archaïques qui devaient être supprimés plus tard.

Nous nous occupons ici de la version finale, perfectionnée, telle qu'elle est donnée dans la onzième édition du dictionnaire.

Le but du novlangue était, non seulement de fournir un mode d'expression aux idées générales et aux habitudes mentales des dévots de l'angsoc, mais de rendre impossible tout autre mode de pensée et d'expression. Il était entendu que lorsque le novlangue serait une fois pour toutes adopté et que l'ancilangue serait oubliée, une idée hérétique - c'est-à-dire une idée s'écartant des principes de l'angsoc - serait littéralement impensable, du moins dans la mesure où la pensée défend des mots.

Le vocabulaire du novlangue était construit de telle sorte qu'il pût fournir une expression exacte, et souvent très nuancée, aux idées qu'un membre du Parti pouvait, à juste titre, désirer communiquer. Mais il excluait tout autre idée et même les possibilités d'y arriver par les méthodes indirectes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Vous avez été au bout des 3 minutes et là, je pense qu'il y a une manipulation.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je termine le paragraphe et vous ferai lecture de la suite plus tard. Mais pour vous dire que l'invention de mots nouveaux, l'élimination surtout des mots indésirables, la suppression dans les mots restants de toute signification secondaire, quelle qu'elle fût, contribuaient à ce résultat.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, je crois que dans le respect des convictions des uns et des autres, il nous revient collectivement de garantir le sérieux et la crédibilité du mandat que nous accomplissons ici. J'ai veillé, dans la responsabilité qui est la mienne ici, à m'assurer que l'ensemble des convictions puissent s'exprimer. Je l'ai même fait avec un sens très nuancé du respect des temps de parole. Les positions des uns et des autres ont pu s'exprimer. Je ne nous propose pas de nous caricaturer beaucoup plus longtemps dans une succession de 1.009 amendements, où on voit bien la difficulté dans laquelle les signataires sont pour les défendre de façon sérieuse.

Je vais me tourner vers les présidents des groupes de cette Assemblée, en leur soumettant la proposition suivante et en prenant appui sur le rappel au règlement qui a été fait tout à l'heure par M. LEGARET. Je me propose de soumettre à notre Conseil un sous-amendement de l'Exécutif visant à fusionner l'ensemble des 1.009 amendements qui ont été déposés, sous le chapitre 52, de façon que nous puissions ensemble décider de la façon de mener à bien ce débat, encore une fois dans le souci de nous respecter les uns et les autres et plus encore de respecter le mandat que nous ont confié, aux uns comme aux autres, les Parisiens.

Je me tourne vers les présidents de groupe en leur demandant de me dire s'ils acceptent ou pas la proposition que je viens de formuler, au nom de l'Exécutif, de soumettre à l'approbation du Conseil un sous-amendement de fusion des 1.009 amendements présentés par le groupe "Les Verts".

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, je veux faire un rappel au règlement et je donne la parole à Yves CONTASSOT.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien sûr.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Oui, c'est un rappel au règlement sur la base de l'article 13 qui définit les conditions dans lesquelles les amendements sont examinés et qui renvoie, évidemment, et cela ne peut être autrement, au Code général des collectivités territoriales.

Le Code général des collectivités territoriales, dans son article 2121.8, est tout à fait formel et la jurisprudence - je vous la cite - est elle aussi tout à fait formelle : "Le Règlement intérieur, y compris l'article 13 de notre Règlement intérieur, "...ne peut porter atteinte au droit d'amendement des conseillers".

Ne peut porter atteinte au droit d'amendement des conseillers !

Je rappellerai également la jurisprudence qui est celle qui a été arrêtée par le Conseil d'Etat, suite à une demande de M. TAVERNIER, conseiller général de l'Essonne appartenant au groupe socialiste et qui a fait juger qu'il était totalement interdit et illégal de restreindre en tout ou partie le droit d'amendement d'un élu dans une collectivité territoriale.

Je vous rappellerai également, à cet égard, l'article 2121.19 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que : "Aucun principe général ni aucune disposition législative ou réglementaire n'autorise le Maire à priver un membre du Conseil municipal de son droit à l'expression".

La juxtaposition de ces différents articles nous mène tout droit à une constatation d'évidence : c'est que ni vous ni le Conseil municipal n'a la possibilité de fusionner des amendements ; faute de quoi, il se mettrait dans la situation de commettre une illégalité.

Si tel était le cas, vous vous exposeriez inévitablement à une saisine immédiate du Tribunal administratif qui ne pourrait que constater l'illégalité de la délibération qui serait entachée par une décision préliminaire qui serait elle-même illégale. C'est la jurisprudence constante du Conseil d'Etat dans ce domaine.

Je sais que vous êtes allé consulter la Bibliothèque administrative sur un autre arrêt du Conseil d'Etat, puisque nous-mêmes, nous l'avons consulté et que le même arrêt définit les mêmes règles pour tout le monde. Donc, prenez vos responsabilités mais sachez que vous commettrez une illégalité en faisant voter un tel amendement et que vous porterez inéluctablement la responsabilité de faire annuler la délibération.

Mais peut-être est-ce un choix tactique, n'osant la retirer, de la faire retirer par une autre instance !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie. Vous avez pris la parole au moment où je me tournais vers les présidents de groupe pour connaître leur sentiment.

Je voulais vous répondre rapidement sur deux points.

Vous évoquez un risque, de votre point de vue, d'atteinte au droit d'amendement.

De mon point de vue, ce risque n'est pas caractérisé. Les amendements ont été déposés dans des conditions tout à fait recevables. Ils seront soumis au vote.

Le sous-amendement de jonction part simplement du constat que ces amendements concourent au même objectif et disent, les uns et les autres, peu ou prou la même chose.

Au-delà, je voudrais attirer votre attention sur cet autre droit qui est le droit de garantir la dignité et le sérieux de nos débats.

De ce point de vue-là, je vous interroge et mon interrogation s'adresse aussi à mes collègues du groupe "Les Verts" pour savoir si vous pensez qu'il est raisonnable, digne et sérieux d'envisager, à l'heure qu'il est, après un débat qui a été de qualité, je crois, jusqu'à présent, la présentation de 1.009 amendements qui, tous, concluent à la demande de retrait de telle ou telle installation.

Bien. Vous avez donné votre sentiment, j'en prends acte et vous remercie.

Je demande aux autres présidents de groupe de me faire part de leur point de vue.

La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

L'intervention d'Yves CONTASSOT est éloquente, nous sommes dans de la pure procédure et de l'exégèse de différents arrêts du Conseil d'Etat.

Je voudrais faire un rappel sur le processus qui nous a amenés ce soir, à 22 heures, à nous trouver dans une impasse qui a été organisée ; quand je dis "organisée", je pèse mes mots, puisque nous avons eu une conférence d'organisation il y a à peu près une dizaine de jours où tous les présidents de groupe étaient présents et nous sommes tous tombés d'accord pour organiser un débat de Conseil de Paris lundi et mardi sans séance de nuit. Personne n'a demandé quoi que ce soit, ni sur l'organisation du débat ni sur son allongement.

Ensuite, il y a eu, mais ceci est un processus interne à la majorité, une réunion de l'Exécutif, à laquelle participent les présidents de groupes d'ailleurs, sans qu'aucune demande n'ait été formulée.

Puis est arrivée la commission où on a vu arriver 1.018 amendements, dont 1.009 identiques, à une adresse près, y compris dans les considérants.

Je veux donc dire par là que l'ensemble des groupes de la majorité a été mis devant le fait accompli du processus qui nous mène ce soir à constater que si nous examinons ces amendements un par un, comme cela est demandé par le groupe Les Verts, nous en avons pour 50 heures de débat, c'est-à-dire cinq jours pleins à raison de 10 heures par jour, et que nous dépassons de toute manière le cadre qui a été fixé d'un commun accord et à l'unanimité par la conférence d'organisation, je le répète, un Conseil de Paris tenu sur deux jours, lundi et mardi, sans aucune séance le soir.

Après quelques amendements défendus, il apparaît, d'une part, que ce sont les mêmes et, d'autre part, en tout cas dans la défense qui en a été faite pour les premiers d'entre eux, que c'est bien une question de procédure qui vous intéresse, car quand, sur la rue de Rivoli, la caméra qui se trouve rue de Rivoli et à l'angle de la rue Bourdonnais, l'argumentation consiste à ouvrir une page de George Orwell et à la lire, je me dis que l'on est tout à fait dans quelque chose qui n'est pas la défense d'un amendement.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, je souscris complètement à la proposition que vous nous faites et si l'Exécutif présentait un sous-amendement visant à joindre les 1.009 amendements afin que nous puissions les voter ensemble, car, encore une fois, ce sont les mêmes amendements à une adresse près, mon groupe votera ce sous-amendement de l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LAMOUR, vous avez la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Président.

Tout cela est assez lamentable...

Je reprends quand même une partie des propos de Jean-Pierre CAFFET, puisqu'on a quand même fait pas mal d'efforts. Je rappelle que la conférence d'organisation avait fixé à deux jours, avec un arrêt à 20 heures, notre séance et qu'on a bien voulu, à 14 heures 30, faire un peu, excusez-moi du terme, les "guignols" pour accepter de tenir cette séance de nuit jusqu'à 23 heures, pensant peut-être que, finalement, tout cela allait ouvrir un peu les yeux aux uns et aux autres.

Il y a deux choses qui m'inquiètent. Vous nous dites que tout cela est solide juridiquement parlant, ce sous-amendement de jonction. On en parlait avec Jean-François LEGARET, nous vous le souhaitons, parce que ce que j'ai évoqué tout à l'heure en conférence d'organisation, si, effectivement, tout cela est attaquant devant le tribunal administratif, où est-ce que cela va nous amener ? Je vois mal comment, lors de la séance budgétaire du mois de décembre, nous allons pouvoir, à nouveau, engager le débat sur la vidéosurveillance, nous n'avons pas de Conseil de Paris au mois de janvier, donc tout cela nous amène au mois de février. Moralité : en gros, quatre mois de plus pour les Parisiens à attendre la vidéosurveillance et son installation sur le sol parisien.

Je ne sais pas si c'est l'Exécutif municipal ou si ce sont "Les Verts" qui sont responsables ou qui pourraient être responsables de cela, mais, en tout cas, la conséquence serait terrible pour les Parisiens.

Nous souhaitons l'installation de ces 1.000 caméras, nous la demandons depuis des années ; nous la voyons enfin poindre, après moult atermoiements de l'Exécutif municipal et on peut se demander s'il n'y a pas un jeu, finalement, entre les uns et les autres, pour retarder encore de quatre mois cette échéance.

Nous allons lire et écouter attentivement, Monsieur DAGNAUD, votre proposition car qui nous dit que, peut-être, un jour, nous ne serons pas amenés, nous aussi, à présenter une foultitude d'amendements sur un texte qui ne nous va pas et nous serons donc très attentifs à ce qu'un sous-amendement ne vienne pas remettre en question une opposition frontale à un texte que nous trouverons inique pour les Parisiennes et les Parisiens.

A la rigueur, Monsieur GAREL, vous auriez, pour chaque caméra, une raison valable... mais à vous entendre lire des passages divers et variés, après avoir entendu M. BOUTAULT... D'ailleurs, je ne sais même pas de quoi il a parlé ; tout cela est pitoyable et, surtout, cela donne une image ridicule de notre Conseil de Paris !

Il est 22 heures, mais je crois que l'on touche vraiment le sommet de ridicule dans cette Assemblée.

Regardez ce que vous êtes en train de faire, regardez-vous simplement avec ces amendements, regardez aussi comment, semble-t-il, l'Exécutif municipal s'est laissé berné par une partie de sa majorité, car c'est quand même la réalité !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

On était en conférence d'organisation, vous n'avez rien vu venir ! Je ne vous cache pas que c'est assez pitoyable.

Alors, oui, on va vous écouter sur votre sous-amendement, on le votera certainement parce qu'on a envie que les Parisiens bénéficient de la vidéoprotection, mais, vraiment, je trouve ce procédé scandaleux, indigne, en tout cas, du Conseil de Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - J'ai entamé une consultation de l'ensemble des présidents de groupe ; vous aurez la parole à l'issue de cette consultation.

Pour nous éviter un débat sur le débat, c'est simplement un vote groupé qu'il est demandé au Conseil de Paris d'accepter ou de refuser.

J'ai l'accord, si j'ai bien compris, du groupe U.M.P.P.A., celui du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Je me tourne maintenant vers le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, puis le groupe M.R.C., puis le groupe Centre et Indépendants pour connaître leur sentiment sur cette proposition d'un vote groupé s'agissant des 1.009 amendements du chapitre 52.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que les échanges que nous avons depuis tout à l'heure montrent que l'on a, sur cette question, un débat vif, un débat animé.

Je pense d'ailleurs, comme l'a dit Jean-Pierre CAFFET tout à l'heure, que nous aurions gagné, sur un sujet comme celui-là, à avoir un débat organisé ; c'est d'ailleurs ce que j'ai dit la semaine dernière, ce qui nous aurait permis d'avoir un débat plus sérieux et sans doute plus équitable que celui auquel nous assistons depuis quelques minutes.

De ce point de vue, la proposition faite tout à l'heure par François DAGNAUD m'agrée et notre groupe voterait un tel sous-amendement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Très rapidement, puisque beaucoup de choses ont été dites, je veux simplement confirmer que, comme tous les autres présidents de groupe, j'ai l'impression d'avoir été prise en otage lors de la conférence d'organisation par le groupe "Les Verts" et je souligne d'ailleurs que ce n'est pas dans leurs habitudes et que cette procédure de blocage doit maintenant s'effacer devant la réalité du débat qui a eu lieu, puisque chacun connaît aujourd'hui les positions de chacun et que nous ne pouvons pas maintenant, ne serait-ce que par décence vis-à-vis des Parisiens, continuer un débat de 50 heures qui fera que nous ne pourrions pas parler du reste des délibérations.

Je regrette d'ailleurs que le groupe "Les Verts" n'ait pas répondu positivement à la proposition de débat organisé qui lui a été faite plusieurs fois et qui leur aurait permis de s'exprimer sur le fond et qu'ils renvoient à un débat organisé à un prochain Conseil de Paris, ce qui est une manière d'éviter le débat aujourd'hui.

Bien évidemment, nous soutiendrons la proposition qui vient d'être faite par François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est au Président POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je vais dire merci aux "Verts", parce que la vigueur avec laquelle ils défendent leurs convictions, même si elles sont quelquefois surréalistes, parce que lorsqu'on écoutait certains des "Verts" dans leurs interventions, on se demandait si on vivait dans le même pays. On est quand même le pays des libertés. On a l'impression qu'ils restent toujours enfermés à Paris, mais voyagez un peu et vous verrez bien que nous avons la chance de vivre dans un pays extraordinaire. Franchement, quand j'ai entendu certains propos, je me demande où je suis ! C'est un peu surréaliste.

Je dis merci aux "Verts" parce qu'ils ont suscité un débat qui nous sort quelquefois de la torpeur dans laquelle nous nous endormons un peu au Conseil de Paris, donc c'est très bien, mais on peut utiliser d'autres mots pour dire cela.

Je dis aussi merci aux "Verts", puisqu'en tant que centriste, je fais partie de l'opposition municipale, et on voit vraiment qu'il y a un déchirement dur, dans une majorité qui a été élue il n'y a même pas deux ans, et que cela nous laisse de bons espoirs pour nous, les membres de l'opposition, pour les prochaines échéances. Cela, je voulais le dire.

En ce qui concerne la procédure, j'ai tendance à rejoindre l'argumentation de Jean-Pierre CAFFET à savoir que la conférence d'organisation a posé un cadre de temps que les représentants de chacun des groupes ont cautionné, et je trouve cet argument important. C'est vrai que lorsqu'on dépose 1.000 amendements, s'il fallait aborder chacun d'entre eux, cela nécessiterait, comme disait le président CAFFET, plus de 50 heures, on sort du cadre.

En ce qui concerne le droit administratif, on voit très bien que l'évolution du droit administratif, la jurisprudence des cours administratives comme le Conseil d'Etat, tiennent compte également de l'opportunité des choses.

Monsieur CONTASSOT, vous avez raison, bon étudiant en droit, de faire du droit. C'est vrai qu'il y a une rigidité d'analyse, mais je ne suis pas sûr que le juge, quand il verra la réalité des faits, vous suive complètement dans votre analyse.

C'est la raison pour laquelle notre groupe votera la proposition de l'Exécutif, en demandant, je crois que c'est de bon sens, que l'ensemble des amendements qui sont semblables à un mot près soit voté dans un ensemble cohérent.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Président.

Sylvain GAREL, pour votre groupe, acceptez-vous la main tendue qui vous est...

M. Sylvain GAREL. - Non, ce n'est pas une main tendue : c'est un bras d'honneur, si j'ose dire. C'est un bras d'honneur à notre droit à faire des amendements et à notre droit à empêcher qu'une mesure liberticide soit mise en place à Paris.

Je pense que les groupes qui prennent la responsabilité de réduire les capacités d'amendement des conseillers de Paris prennent une lourde responsabilité.

Effectivement, si cela se confirme, nous ferons tous les recours juridiques nécessaires.

Deuxièmement, je dois dire, pour répondre à Jean-Pierre CAFFET, que nous avons proposé un débat organisé à un prochain Conseil comme c'était possible ou nous avons aussi proposé de convoquer un Conseil spécial, extraordinaire, consacré à ce sujet. C'est un sujet assez important, je crois qu'on l'a vu dans les échanges, pour que l'on ait un débat sur ce Conseil. Le Maire pouvait toujours convoquer la semaine prochaine ou dans quinze jours un Conseil extraordinaire pour faire un débat organisé. Cela a été refusé.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'incapacité de défendre nos amendements. Nos amendements, on l'a toujours dit, ce que l'on vote, ce ne sont pas les considérants, c'est l'amendement lui-même, et aucun de nos amendements ne sont similaires puisque nous demandons à chaque fois à l'ensemble des conseillers de Paris de prendre position sur chacune des caméras, parce que chacune des caméras...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et du Mouvement républicain et citoyen).

... est pour nous un peu de liberté en moins pour les Parisiens et nous voulons que chacun des conseillers de Paris...

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Et beaucoup de sécurité en plus !

M. Sylvain GAREL. - ... en conscience, puisse voter sur chacune des caméras, d'autant plus que, je le rappelle, plusieurs maires ont demandé la suppression de certaines de ces caméras. Certaines ont été acceptées par le Préfet de police, et nous trouvons important, et nous trouvons toujours important que chaque élu, chaque maire, chaque élu de son Conseil d'arrondissement puisse se prononcer sur chacune de ces caméras.

Ce ne sont pas des amendements similaires. On a effectivement des considérants qui sont identiques, mais on ne vote pas les considérants. On a assez souvent dit en Conseil, que les considérants ne sont pas votés. Ce qui est voté, c'est l'amendement par lui-même dont aucun n'est similaire. Nous demandons donc la poursuite de l'examen de nos amendements.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci à tous et à tous.

Je prends acte de la volonté clairement manifestée par une très large majorité des présidents de groupe d'ordonner la suite et la fin de ce débat.

Je me réjouis, je crois que tout le monde ici se réjouit, de ce que chacun des groupes, et y compris le groupe "Les Verts", ait pu largement défendre, notamment les amendements de portée générale que vous avez été neuf à présenter et qui vous a permis très clairement de faire entendre, à défaut de faire partager, la conviction qui est la vôtre sur ce sujet.

S'agissant, et c'est un cas à part, des 1.009 amendements de la série 52, ils ont certes été déposés, et personne ne vous conteste le droit de déposer un amendement, mais il revient à sa majorité, démocratiquement, à cette Assemblée, de décider de la façon dont elle est appelée à se prononcer sur cette série d'amendements.

Je vais donc vous proposer de passer aux opérations de vote avec un premier vote sur le principe d'un vote groupé sur les 1.009 amendements de la série 52.

Je mets aux voix, à main levée, le principe d'un vote groupé sur les amendements n° 52 déposés par le groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Qui s'y oppose ?

Abstentions ?

La proposition est adoptée. C'est donc une majorité pour accepter un vote groupé.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, je demande une suspension de séance !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pas pendant les opérations de vote, Monsieur le Président.

M. Sylvain GAREL. - Je demande une suspension de séance !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - J'ai bien entendu. J'ai parfaitement entendu votre demande mais il n'est pas d'usage de suspendre la séance pendant les opérations de vote qui sont entamées puisque nous sommes en train de voter.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 53 dans le fascicule déposé par le groupe socialiste assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Avis contraires ?

Abstention du groupe U.M.P.

Le vœu est adopté. (2009, V. 358).

M. Sylvain GAREL. - Je demande une suspension de séance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - J'ai bien compris. Il n'y aura pas de suspension de séance pendant les opérations de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 présenté par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui s'y oppose ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 43 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 43 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 44 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 44 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 45 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 45 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 46 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 46 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 47 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 47 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 48 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 48 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 49 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 49 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 50 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 50 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 51 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 51 est repoussé.

Pour terminer, chers collègues, je mets aux voix, à main levée, par un vote groupé, les amendements de la série n° 52 déposés par le groupe "Les Verts", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ces amendements sont rejetés.

Chers amis, je vous propose maintenant de passer au vote sur le projet de délibération DVD 215.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, je demande un vote électronique.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est de droit.

M. Sylvain GAREL. - Je veux absolument savoir qui vote et qui ne vote pas.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien. Nous nous mettons en situation de procéder à un vote électronique sur le projet de délibération, avec une suspension de séance de deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures vingt-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures trente minutes, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Est-ce que les groupes ont pu distribuer les cartes ? Je vous demande d'accélérer s'il vous plaît.

Pendant que l'on termine les mises en place, je demande aux groupes qui disposent de procuration de les communiquer au secrétaire de séance, s'il vous plaît.

Chers collègues, je me permets de relancer l'appel sur les procurations. Est-ce que des groupes ont des procurations à faire valoir pour des membres de leurs groupes ?

Je vais vous donner lecture des indications pratiques pour que ce vote électronique, tel que demandé par le président GAREL, puisse se dérouler dans d'excellentes conditions. Pour procéder au vote, des cartes nominatives vous ont été distribuées par le secrétariat de vos groupes. Chaque conseiller vote de sa place avec la carte, qui doit être introduite, je me permets d'insister, en l'introduisant en biais - c'est une complication supplémentaire -, il faut l'introduire en biais. Si l'élu dispose d'une procuration, il vote de la même façon pour l'élu au nom duquel il vote. Je vous rappelle enfin que nul ne peut être porteur de plus d'un pouvoir écrit. Ces précisions étant posées, est-ce que l'ensemble des groupes me confirme que nous sommes en situation de passer aux opérations de vote ? Est-ce que techniquement nous sommes prêt à lancer les opérations de vote ? Bien.

Le scrutin est ouvert.

Je vous rappelle qu'il vous revient de vous déterminer en votant pour, contre, abstention ou NPPV sur le projet de délibération DVD 215 dont nous venons largement de débattre.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tous les élus ont pu voter.

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous donne les résultats, puisqu'ils apparaissent sous mes yeux en direct.

Pour : 111.

Contre : 16.

Abstentions : 4.

NPPV : 1

Le projet de délibération est donc adopté. (2009, DVD 215).

Je vous remercie.

(Applaudissements).

(Voir annexe n° 3).

La séance est suspendue pour ce soir. Elle reprendra demain à 9 heures avec le débat organisé tels que prévu.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 23 novembre 2009 à vingt-deux heures trente-cinq minutes, est reprise le mardi 24 novembre 2009 à neuf heures, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire, je voudrais faire un rappel au règlement.

Hier soir, en votre absence, se sont passés des faits très graves dans cette enceinte et je tiens à ce que vous en soyez informé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais je suis informé !

M. Sylvain GAREL. - Je tiens tout de même à vous en informer moi-même. Suite au dépôt d'amendements sur un projet de délibération concernant la vidéosurveillance, la présidence de séance nous a empêché de présenter et de faire voter nos amendements.

Elle nous a également empêché de demander une suspension de séance, comme nous en avons le droit. De ce fait, nous formerons dès aujourd'hui tous les recours pour faire annuler cette délibération. Voilà pour le volet juridique de cette déclaration préliminaire.

Sur le volet politique maintenant, nous avons pu voir comment le coup de force avait été organisée en commun entre le parti groupe Socialiste, radical de gauche et apparentés et l'U.M.P. Nous avons pu voir comment vous avez pu négocié, cela a été dit à plusieurs reprises, avec l'U.M.P. pour essayer de passer en force et de faire en sorte que les droits des élus Verts ne soient pas respectés.

De ce fait, nous constatons qu'une fois de plus, et nous faisons observer, que le Parti socialiste n'hésite pas à s'allier avec la Droite pour imposer à une partie de sa majorité des projets néfastes aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GAREL, on ne va pas de bon matin s'énerver.

D'abord, d'après le compte rendu que j'en ai, tout s'est passé dans des conditions où chacun a pu exprimer sa conviction réelle, et largement.

Si le débat a commencé vers 19 heures 15 - j'y étais - et qu'il s'est terminé vers 22 heures 40, cela laisse le temps d'exprimer ce que l'on ressent sincèrement.

Deuxièmement, je sais aussi que la présidence de séance a consulté les présidents de groupe sur le fait de voter après avoir largement exprimé sa conviction. C'est le cas, et donc personnellement, puisque vous dites que je devais être mal informé, et que je vous ai dit que j'étais totalement informé, non seulement je l'étais, mais qui plus est, j'approuve la présidence. J'assume les choses.

Troisièmement, vous dites que vous ferez des recours juridiques, c'est votre droit, et cela doit être respecté, d'après ce que j'ai analysé, tout cela me paraît convenable.

Troisièmement, vous parlez constamment de collusion avec l'U.M.P., franchement, faites comme vous voulez, d'autant que vous dites ce qui est utile ou inutile aux Parisiens. Par exemple, quand on veut faire suffisamment de logements sociaux à Batignolles, c'est vous qui vous alliez à l'U.M.P. pour essayer de nous en empêcher. Mais il se trouve que là, votre point de vue n'arrive pas à déboucher malgré le soutien de l'U.M.P. que vous avez, donc arrêtez avec cela.

J'assume notre désaccord sur la vidéoprotection, je respecte votre position, la démonstration a été faite hier à travers l'intervention de M. GOUJON, que nous n'avions pas la même vision de la vidéoprotection. Dans d'autres domaines, c'est vous qui avez la même vision que l'U.M.P., par exemple, sur les immeubles de logements à Batignolles, voilà !

N'en tirons pas de conclusion. J'ai des adjoints Verts, je n'ai pas d'adjoint U.M.P.

L'U.M.P. comme c'est son rôle, et c'est normal, conteste nos orientations générales, jusqu'à nouvel ordre le Groupe Vert les vote, et d'ailleurs j'en suis ravi parce que les quatre adjoints "Verts" m'importent beaucoup.

Voilà.

Je voulais vous répondre cela, et le débat se poursuivra, il n'est pas clos. Au moment où je vous réponds, je propose maintenant comme prévu, que l'on aborde le débat sur le plan local d'urbanisme.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Je me concentrerai uniquement sur les propos de M. GAREL, et concernant la séance d'hier soir, je ne parlerai pas de collusion avec l'U.M.P., car ce n'est vraiment pas le sujet du moment, et d'autant plus qu'elle n'existe pas.

Les choses se sont passées hier soir d'une manière totalement publique, et d'ailleurs M. GAREL a assisté à ces événements comme les autres présidents de groupe, puisque nous avons eu une conférence des présidents à 14 heures 30 où les choses ont été débattues de manière totalement ouverte.

Ensuite, quand M. DAGNAUD hier soir a consulté les présidents de groupe, cela s'est fait aussi devant tout le monde. Je voudrais donc que ces mots soient retirés, il n'y a pas de collusion des uns avec les autres. Les choses ont été faites ouvertement comme elles devaient être faites pour l'ensemble de nos conseillers.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Cette procédure, qui consiste à appeler les présidents de groupe en séance, à leur demander leur avis et à faire en sorte que le président de groupe, qui est celui dont les droits sont bafoués, donne un avis contraire et que les cinq autres donnent un avis différent, ce n'est pas une procédure normale. Ou alors, à chaque fois qu'un groupe n'est pas d'accord on demandera aux autres groupes de dire, comme ce groupe n'est pas d'accord, il n'aura pas le droit de défendre ses amendements, on ne les votera pas, on ne défendra pas ses vœux, etc.

Ce type de procédure est tout à fait illégal et heureusement d'ailleurs, parce que cela voudrait dire qu'une partie des élus ne pourrait jamais sinon défendre leurs amendements et leurs vœux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je veux confirmer pour ma part, que ce qui a été fait par la présidence hier soir me paraît tout à fait convenable, consulter six présidents de groupe, constater que cinq, de la majorité comme de l'opposition, sont sur une position et l'un sur une autre... D'ailleurs, il y avait même un président de groupe qui partageait votre jugement de fond sur la vidéoprotection et qui a partagé le jugement des autres sur l'organisation de la séance.

Mme DOUVIN vous a dit qu'il n'y avait pas de collusion entre nous. Honnêtement, nous le prouvons plus que d'autres. Par exemple, vous ne me verrez jamais dans une manif' avec les plus réactionnaires de l'U.M.P., à Jean-Bouin.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et du Mouvement républicain et citoyen).

2009, DU 153 - Débat sur les résultats de l'application du Plan local d'urbanisme de Paris au regard de la satisfaction des besoins en logements, en application de l'article L. 123-12-1 du Code de l'urbanisme. - Approbation du principe de l'application au cas par cas des dispositions du nouvel article L. 127-1 du Code de l'Urbanisme.

2009, DLH 95 - Décision d'engager la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat à Paris.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'actualisation de la zone en déficit de logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux logements sociaux diffus dans le 3e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la prise en compte de la dimension métropolitaine en matière de politique du logement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prise en compte du fait métropolitain.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le débat, nous l'ouvrons maintenant sur deux sujets dont on peut dire qu'ils sont majeurs, vraiment majeurs pour l'avenir de notre Capitale.

Un point d'étape sur le Plan local d'urbanisme en matière de logement et le lancement du nouveau Programme local de l'habitat.

Vous le savez, le logement est depuis huit ans la priorité de notre Municipalité.

Se loger est en effet un droit fondamental, et notre responsabilité collective est de faire en sorte, dans toute la mesure de nos moyens, que ce droit soit garanti.

Sous la précédente mandature, des actions d'envergure ont ainsi été mises en œuvre pour financer 30.000 logements sociaux et conformément aux engagements pris en mars 2008, nous intensifierons cette dynamique, en finançant 40.000 d'ici 2014.

Nous atteindrons ainsi avec six ans d'avance les objectifs de la loi S.R.U., et dès cette année 2009, nous avons financé 6.000 logements sociaux dont 3.000 neufs.

Les autres aussi sont de vrais logements. Pour les gens qui y habitent, je peux vous dire que ce sont de vrais logements.

Si aujourd'hui, nous voulons établir un premier bilan de notre P.L.U., nous constatons que celui-ci a permis des avancés indiscutables. Je pense d'abord au rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest de notre ville comme à la mixité sociale et générationnelle mais aussi, aux mesures d'incitation qui ont leur importance particulière : un bonus de 20 % du coefficient d'occupation des sols pour toute construction à haute performance énergétique.

Ou encore, la mise en place de zones cibles dans lesquelles tous les programmes de construction ou de réhabilitation de plus de 800 mètres carrés comprennent 25 % de logements sociaux.

Le nombre d'autorisations de construction de logement a augmenté de 10 % par an depuis 2006, ce qui représente un total de 9.873, parmi lesquels une moitié de logements sociaux.

Nous en avons conscience : en la matière, tout résultat est par définition insuffisant.

Nous savons bien que derrière chaque demande de logement insatisfaite, se cachent souvent d'immenses difficultés sociales. Mais nous ne voulons pas changer l'outil que représente le P.L.U. car cela reviendrait à interrompre une dynamique au lieu de l'amplifier.

Aussi, nous n'engagerons pas de révision générale du plan local d'urbanisme. Nous continuerons à l'appliquer rigoureusement, c'est-à-dire à financer des logements sociaux dans toute notre ville, dans les vingt arrondissements, y compris ceux dont les maires sont parfois les plus réticents à l'idée du mélange et de la diversité.

Mais garder l'instrument du P.L.U. ne nous interdit pas, au contraire, de l'enrichir de mesures énergiques et d'initiatives audacieuses.

C'est le sens de notre nouveau programme local de l'habitat, dans lequel nous prenons des engagements très clairs en matière de construction neuve.

4.000 logements étudiants, 3.000 foyers de jeunes travailleurs, 2.000 places d'hébergement, mais aussi du logement familial pour les ménages modestes comme pour les classes moyennes.

Au-delà de ces objectifs quantitatifs, toutes ces constructions obéiront à des exigences très ambitieuses en termes de qualité et d'architecture.

Et elles devront bien entendu, dans l'esprit de la communication dont nous avons débattu hier matin, respecter les normes de haute qualité environnementale.

Car justice sociale et développement durable doivent être deux objectifs, non seulement compatibles, mais totalement complémentaires.

J'ajoute que le plan départemental pour le logement des plus démunis est également soumis au Conseil lors de cette séance. Ce plan témoigne de notre volonté de tout mettre en œuvre pour donner un toit aux exclus. Désormais, ce sont 2.000 familles très précaires qui accéderont à un logement. Nous avons pu mobiliser 400 appartements privés grâce au dispositif "louer solidaire".

Et l'allocation Paris logement mise en place le premier octobre dernier, et destinée à tous ceux qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus à leur loyer et à leur charge, bénéficiera potentiellement à 17.000 ménages.

Il reste que rien ne pourra se faire sans un engagement fort de l'État.

J'ai entendu avec intérêt le secrétaire d'État au Logement annoncer qu'il renforcerait les aides au logement social. Nous attendons donc de voir quelle enveloppe budgétaire nous sera déléguée pour 2010, car cette année encore, l'enveloppe nationale est en baisse.

J'ai bien dit : l'enveloppe nationale et je souhaite qu'elle augmente.

Mais sans attendre, nous continuons à avancer.

Le P.L.U. et le P.L.H. parisiens sont des dispositifs pragmatiques et volontaristes, et ils doivent devenir une réalité à l'échelle de Paris Métropole.

C'est la prochaine étape.

L'élaboration du prochain P.L.H. qui sera adopté début 2011 offrira l'occasion d'approfondir encore la mobilisation de l'ensemble des partenaires au-delà des limites de notre collectivité pour inventer et impulser des dynamiques communes.

Mes chers collègues, c'est en continuant à investir à la fois pour le logement, pour l'activité économique et pour l'emploi, que Paris saura répondre à toutes les attentes.

Je tiens à remercier l'ensemble de la majorité municipale et de l'Exécutif, et en particulier Anne HIDALGO et Jean-Yves MANO, pour l'énergie déployée dans cette nouvelle façon d'imaginer la ville. Et à tous, je redis ici avec force que l'ordre de notre priorité demeure intact et que nous sommes plus que jamais déterminés à faire avancer Paris.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

La parole est maintenant à François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Trois ans après son entrée en vigueur, nous voici invités par la loi Boutin à tirer le bilan du P.L.U. au regard de la satisfaction des besoins en logement. Est-ce une bonne chose ?

Cet exercice est naturellement limité par le fait que le rythme des chantiers, depuis la définition d'une règle d'urbanisme jusqu'à la livraison des bâtiments, est souvent plus long que ce recul de trois ans dont nous disposons aujourd'hui sur l'application du P.L.U.

Mais faire le bilan d'un acte aussi important que le P.L.U. à Paris est forcément intéressant. Alors, allons-y, et les exemples que je prendrai seront autant d'hommages rendus à la détermination sans faille dont l'Exécutif - Jean-Pierre CAFFET puis Anne HIDALGO - a dû faire preuve pour les imposer.

Le P.L.U. définit d'abord des objectifs généraux, au premier rang desquels : réduire les inégalités, résorber l'insalubrité, permettre un développement soutenable de la Ville et réaliser, bien sûr, un grand nombre de logements sociaux.

Sur ceux-ci, et au-delà du nombre à réaliser et que vous avez rappelé, Monsieur le Maire, l'enjeu est aussi qu'ils soient mieux répartis dans Paris, puisque aujourd'hui, les 13e, 19e et 20e arrondissements comprennent à eux seuls deux tiers des logements sociaux de Paris quand les 1er, 5e, 8e, et 16e arrondissements n'en accueillent à eux quatre réunis que 2,75 %.

En outre, le P.L.U. définit une zone de déficit en logement social, ce que vous avez rappelé, d'une surface de 3.834 hectares, soit 55 % de la zone urbaine générale. Dans cette zone, la règle dite des 25 % s'applique, qui impose à tout projet de plus de 800 mètres carrés d'intégrer 25 % de logements sociaux.

Or, malgré le faible recul temporel que j'évoquais au début de mon propos, ce dispositif a permis depuis septembre 2006 la réalisation de 251 logements sociaux et de nombreux autres projets sont engagés.

Et je dois dire, comme élu chargé de l'urbanisme dans mon arrondissement, que ce dispositif est opérationnel au-delà même du périmètre. Il n'est pas rare que des promoteurs acceptent d'intégrer 25 % de logements sociaux, même lorsqu'ils n'y sont pas contraints par le P.L.U., s'ils sentent que leurs interlocuteurs, c'est-à-dire nous, sont déterminés à construire plus de logement social. Expliquer et convaincre, c'est ici aussi la marque d'une volonté politique qui produit ses résultats.

De surcroît, le P.L.U. définit des réserves localisées indépendantes de tout zonage. Dès 2006, 107 adresses ont ainsi été réservées et nous n'avons pas chômé depuis, puisque la dernière modification du P.L.U. a porté leur nombre total à 196.

J'évoquerai une dernière mesure du P.L.U. : l'autorisation de dépasser de 20 % le coefficient d'occupation des sols afin de créer des logements sociaux. Le C.O.S. peut ainsi être porté de 3 à 3,6 et cette autorisation peut même être cumulée avec une autre autorisation de dépassement à 20 % du C.O.S., que vous avez évoquée, lorsque des travaux améliorant les performances énergétiques sont réalisés.

En cumulant ces dispositions, le C.O.S. peut atteindre 4,2 et, ici aussi, je peux en témoigner depuis nos arrondissements, c'est une possibilité que nous utilisons au maximum.

D'après les premiers résultats, ces quelques dispositions que je viens d'évoquer, pour les 11 premiers trimestres de leur application, ont permis de construire durant cette période près de 9.500 logements neufs, représentant plus de 455.000 mètres carrés d'habitation. En outre, ce sont plus de 150.000 mètres carrés de bureaux qui ont été transformés en logements. Au total, plus de 40 % des surfaces nouvelles ont été destinées à des logements.

Depuis l'entrée en vigueur du P.L.U., les constructions à Paris concernent désormais plus de logements sociaux que de logements non aidés. Voilà un résultat qui, à lui seul, illustre au mieux la cohérence de notre politique de l'urbanisme avec celle du logement. Tout est mis en œuvre pour construire plus de logement à social à Paris, et du logement social de qualité architecturale et environnementale.

Nous n'entendons pas pour autant en rester là.

J'évoquerai donc les engagements que notre majorité a pris devant les électeurs et qui guideront encore et toujours notre action. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, au-delà de la réalisation des 40.000 logements sociaux, c'est aussi la résorption de l'insalubrité, le plan local de l'habitat, dont nous débattons aussi en ce moment même, et la tenue d'un débat sur les formes urbaines et les hauteurs, pour permettre d'accueillir plus encore de logement à Paris.

La loi Boutin nous invite à réviser le P.L.U. sur trois points et je reviendrai sur chacun d'eux.

Premièrement, cette loi nous permet de dépasser le C.O.S. de 20 % pour créer des logements sociaux dans certaines zones. Toutefois, ces zones sont limitées, en cas de risque d'inondation, par exemple, dont Paris n'est évidemment pas exempté. Ainsi, la zone où le dépassement est autorisé par la loi Boutin s'avère nettement inférieure à la zone de déficit définie par le P.L.U. Sur ce point, il me semble évident qu'il ne faut pas modifier le P.L.U. puisque ce dernier est plus ambitieux.

Deuxièmement, il est désormais possible de majorer le volume constructible de 50 % pour réaliser des logements sociaux. Cette disposition pourrait s'appliquer dans le cadre de la réflexion sur les hauteurs, afin de porter par endroits celles-ci à 50 mètres pour créer des logements sociaux. Cette nouvelle possibilité sera naturellement étudiée, là où elle pourrait être utilisée. En tant qu'élu du 11e arrondissement, je pense que nous pourrions étudier ensemble quelques adresses.

Troisièmement, enfin, le Grenelle doit être pris en compte. Sur ce point, il faut rappeler que le Plan climat est en vigueur et que la Ville de Paris l'applique déjà. Or, celui-ci va plus loin que le Grenelle de l'environnement. Par exemple, la Ville applique un seuil de 50 kilowatts/heure par mètre carré par an pour les constructions neuves qu'elle réalise et un seuil de 80 kilowatts/heures par mètre carré par an pour la rénovation de logements anciens.

Donc, ce sont des seuils qui sont d'ores et déjà supérieurs à ceux définis par le Grenelle, qui ne s'applique d'ailleurs pas encore.

Dans l'attente que le Grenelle 2 soit voté et émette des préconisations pour 2012, ce projet de délibération propose évidemment de maintenir les dispositions du P.L.U. et du Plan climat, et c'est heureux que nous puissions faire aujourd'hui, et depuis plusieurs années déjà, mieux que ce à quoi nous invite le Gouvernement, peut-être et à grand tapage pour dans trois ans.

Ce débat concerne aussi l'élaboration du nouveau Plan local de l'habitat.

Sans me répéter, les enjeux que nous porterons dans le P.L.H. seront évidemment étroitement liés aux sujets que je viens d'évoquer. Ses objectifs devront viser à augmenter l'offre de logements et d'hébergements, favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et améliorer l'accessibilité du bâti aux personnes handicapées.

Plus de logement social, d'encore meilleure qualité, notamment environnementale, avec plus de solidarité, y compris entre les territoires parisiens, afin de mettre un frein à l'accroissement des inégalités qui n'épargnent, hélas, pas Paris et prendre à bras-le-corps le travail immense à accomplir en matière de rénovation du bâti existant.

Ce P.L.H. devra aussi s'inscrire dans le contexte de l'agglomération parisienne aujourd'hui, en prenant en compte son évolution démographique, économique, environnementale, ainsi que l'état des transports publics.

Enfin, P.L.U. comme P.L.H. doivent être en cohérence pour permettre de lutter contre l'étalement urbain, car s'il est un résultat à l'échelle de l'agglomération qui fait consensus, produit de la consultation des 10 équipes d'architectes pour le Grand Paris et la Métropole du XXI^e siècle, c'est bien celui-là. Profitons alors du P.L.U. pour aider à y parvenir et à freiner l'étalement urbain dans notre métropole.

Sur l'enjeu du logement social, le P.L.H. est l'occasion de fixer un objectif de réalisation de logements sociaux pour chaque arrondissement. Cela permettra de localiser plus finement les 40.000 logements sociaux qui permettront d'atteindre, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, le seuil des 20 % de la loi S.R.U., avec six ans d'avance sur la loi - ici aussi, nous sommes en avance - et, dans le même mouvement, de corriger les inégalités entre arrondissements que j'évoquais tout à l'heure.

Patrick DOUTRELIGNE, délégué général de la Fondation Abbé Pierre, rappelait que depuis la Deuxième Guerre mondiale, l'équilibre entre le besoin de logements et leur production n'a été atteint qu'une fois, peu après la fin de la guerre. Il ne s'agit évidemment pas d'atteindre cet équilibre, pour aussitôt relâcher notre effort. Lorsque nous disposerons de 20 % de logements sociaux à Paris, nous devons, au contraire, avoir la volonté d'assurer leur pérennité et même leur extension pour que ces efforts soient durablement efficaces.

L'élaboration du P.L.H. nous permettra aussi de faire le point sur d'autres objectifs que nous nous sommes fixés ou que nous pourrions adopter : financer un tiers des logements sociaux en P.L.A.-I., donc au bénéfice des populations les plus modestes, mais aussi financer un tiers des logements sociaux en P.L.S. au bénéfice des classes moyennes qui sont les premières victimes des injustices fiscales du Gouvernement, et réaliser 35 % de logements sociaux familiaux.

Je crois que l'élaboration du P.L.H. constitue une belle opportunité pour adapter en cohérence le P.L.U., le P.L.H. et l'ensemble de nos outils pour plus de justice sociale à Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à René DUTREY.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est vrai que la situation du logement, dont nous avons hérité en 2001, était absolument catastrophique : la Ville était en panne de production ; les immeubles insalubres foisonnaient dans la Capitale ; une insuffisance chronique de l'offre laissait penser qu'il fallait vraiment changer de majorité.

Depuis 2001, beaucoup de choses ont été faites. Nous sommes passés, en production, de 4.500 à 5.000 puis 6.000 logements sociaux. Beaucoup d'énergie a été dépensée. Le logement était un sujet absolument central.

Pourtant, j'aimerais revenir sur un certain nombre de points de notre politique.

Premièrement, l'un des sujets d'aujourd'hui : comment peut-on réaliser une politique de logement dans un bassin d'agglomération en la pensant uniquement à l'intérieur du périphérique ?

Alors, ce n'est pas entièrement, bien sûr, de notre responsabilité. Une évolution législative, d'ailleurs en débat aujourd'hui, est absolument nécessaire. Mais tenter de résoudre l'équation parisienne, aussi bien en termes de Plan local de l'habitat, qu'à coup de plan local d'urbanisme, au sein du périphérique, sachant que nous avons un des plus petits territoires en tant que capitale, en comparaison avec les autres capitales européennes, est une équation absolument "inrésolvable" et nous devons, à notre avis, mettre toute notre énergie pour avoir une vision globale en matière de politique de logement et également, bien sûr, de plan local d'urbanisme. Nous pensons que cette vision globale changerait complètement la donne, complètement notre vision et que beaucoup de projets qui sont avancés aujourd'hui à l'intérieur du périphérique, je pense au projet de tours, s'avèreraient absolument inutiles au regard d'une nécessité de répartition des richesses sur l'ensemble du territoire.

Deuxièmement, les terrains aménageables sont les derniers terrains, les dernières opportunités qui nous restent aujourd'hui pour tenter de répondre aux besoins publics des Parisiens en logements sociaux et équipements.

En 2005, lors de l'élaboration du Plan local d'urbanisme, nous avons réalisé une étude sur cet équilibre. Sur l'ensemble des terrains aujourd'hui aménageables à Paris, 50 % allaient être voués aux bureaux, 30 % au logement et 20 % aux équipements.

Je suis heureux aujourd'hui, en voyant les résultats et le bilan du Plan local d'urbanisme, de me rendre compte que cette étude, qui avait été très contestée à l'époque, avançait des chiffres que l'on vérifie aujourd'hui. C'est-à-dire que la part du logement dans la production du Plan local d'urbanisme est aujourd'hui de 30 %.

Nous pensons que cette part aurait dû être au moins portée à 50 %. Nous pensons d'ailleurs globalement, même au niveau d'un quartier, qu'un quartier avec moins de 50 % de logements est un quartier qui ne peut pas fonctionner, que ce soit en termes de commercialité, de lien entre les personnes et de nombre de personnes dans la rue. Regardez un peu ces quartiers de bureaux où à partir de 18 heures il n'y a plus de vie, il n'y a plus rien, particulièrement insécurisés, où dans certains on a presque envie de développer la vidéosurveillance. Non, pour qu'un quartier fonctionne, il faut 50 % de logements.

Pour atteindre un objectif politique d'une majorité de gauche, qui est bien de tenter de maintenir la sociologie parisienne - je ne parle pas de mixité sociale, je parle de tenter de maintenir une sociologie parisienne par rapport à ce qu'elle avait pu être - 30 % de logements est une proportion trop faible et elle confirme les inquiétudes que le groupe Verts avait exprimées en 2005.

Alors après, bien sûr, arrive rapidement le débat de la densité, de la grande hauteur. Il y a vraiment une confusion en ce moment, une confusion volontaire, une sorte de petit bidouillage intellectuel, pour tendre à penser que densité et grande hauteur sont la même chose. Mais densité et grande hauteur, ce n'est pas la même chose. A preuve, ces nombreuses villes américaines, extrêmement employeuses de grande hauteur, de buildings en centre ville, et pourtant qui sont des symboles d'étalement urbain.

La grande hauteur n'est pas la réponse à l'étalement urbain. L'étalement urbain, c'est bien l'ennemi, le gros problème d'aménagement d'une ville durable, mais la grande hauteur, à preuve ces villes américaines, n'est pas la réponse adaptée. Pourquoi ? Parce qu'entre densité et grande hauteur, il y a aussi la notion de qualité de vie. On ne bourre pas des parcelles uniquement pour y empiler des gens. Les gens ont besoin d'avoir un certain espace, d'avoir une certaine qualité de vie.

Monsieur le Maire, vous parliez tout à l'heure du quartier des Batignolles, où "Les Verts" ne sont pas opposés au logement social, mais opposés à des immeubles de 50 mètres de hauteur et autour. Par contre, "Les Verts" contestent aux Batignolles votre choix d'y donner la priorité aux bureaux. Les Verts contestent le fait qu'aux Batignolles, nous sommes en train de réaliser un quartier avec une tour de 200 mètres, une dizaine de barres de 50 mètres de logements coincées entre un faisceau ferroviaire, avec une absence totale de desserte de transports publics, puisque la ligne 13 ne sera pas traitée et que le tramway ne sera pas prolongé.

Un urbanisme dense sur un secteur dégradé, sans desserte de transports en commun, est un urbanisme absolument ringard à l'image de l'urbanisme des années 70. C'est le contraire absolu de la modernité. Il ne faut pas confondre densité et grande hauteur, c'est une escroquerie intellectuelle.

La volonté des Verts est que ces derniers terrains soient prioritairement réservés au logement social, réservés aux équipements, alors que cette énorme part de bureaux et d'activités, mécaniquement fait baisser la part de logement. A l'époque bien sûr, vous aviez annoncé 2 millions de mètres carrés de bureaux et il faut bien les mettre quelque part ces 2 millions de mètres carrés de bureaux, et cela se fait au détriment du logement social.

La volonté de la Ville de produire 30 % de logements intermédiaires témoigne d'une incompréhension complète. Pourquoi, alors que notre fichier comporte 6 % de personnes demandant du logement intermédiaire P.L.S., la Ville de Paris attribue-t-elle quasiment un logement sur deux qui est un logement libre ou un logement P.L.S., pourquoi ne mettons nous pas en adéquation ce que nous produisons et ce que nous attribuons, avec la nature du fichier de demandeurs ?

Je sais bien que dans les villes communistes, on ne fait que du logement très social, que dans les villes U.M.P. on ne fait que de l'accession à la propriété que dans les villes socialistes, on fait beaucoup de logements intermédiaires. J'ai bien compris, j'analyse les P.L.H. à travers la France, mais une politique équilibrée de logements sociaux, demanderait que nous ayons une production et des attributions en adéquation avec la nature de notre fichier de demandeurs.

S'agissant de la politique de préemption, la préemption est un outil absolument nécessaire, un outil qui permettrait à notre avis d'éviter des situations spéculatives et la Ville l'emploie régulièrement à ce titre pour éviter des ventes à la découpe.

En revanche, une préemption non ciblée sur le logement social de fait, comme c'est trop souvent le cas, achète des bâtiments occupés, dont on ne connaît pas la nature des occupants, ni leurs ressources, et je reviens sur ce sujet à cette fameuse cible de 55.000 logements repérés dans le logement social de fait dont nous avons demandé qu'elle soit systématiquement employée pour repérer et préempter, au rythme des offres et des mises en vente sur le marché, ces immeubles.

J'ai plutôt l'impression que, bien souvent, pas tout le temps mais bien souvent, la Ville se comporte plus comme un marchand de biens, achetant des immeubles pas trop chers sur le marché, principalement dans l'Ouest parisien, c'est vrai, pour une nécessité de rééquilibrage, mais cette politique pourrait être à notre avis beaucoup mieux ciblée.

J'en arrive au Plan Climat avec beaucoup d'inquiétude sur le Plan Climat, beaucoup d'inquiétude par rapport à ce qui se passe, même si vraiment un gros travail a été fait, en tout cas à "Paris Habitat" et à la R.I.V.P., un gros travail culturel, un gros travail de savoir-faire et de formation également - ce n'est pas que notre faute, c'est aussi celle de l'Etat, je l'ai bien en tête - mais il apparaît que les moyens manquent cruellement pour atteindre les objectifs du Plan Climat.

Ce que je vois régulièrement passer dans les jurys d'architecture ne correspond pas toujours, même quelquefois rarement, aux objectifs du Plan Climat. L'enjeu de la réhabilitation thermique de l'ancien, qui est l'enjeu principal encore plus important que la construction neuve, risque d'avoir les plus grandes difficultés à être traité aujourd'hui.

Enfin, les aides à la personne. La Ville a vraiment fait des choses innovantes, tant sur l'accession à la propriété que sur le locatif, mais ces aides à la personne trouvent toutes leurs limites - là, ce n'est pas notre faute mais bien celle de l'Etat - et sans une régularisation du marché, sans un encadrement des loyers, risquent bien souvent, et c'est le cas, de contribuer à rencherir ce même marché.

Car, le problème aujourd'hui, c'est que nous sommes quand même incapables de produire du logement social plus vite que le marché exclut de l'accès au logement. Nous sommes dans une situation de crise où nous savons très bien que, malgré cette production de logement social importante, et importante à Paris ce qu'il faut vraiment souligner, les prix du marché, le curseur de l'exclusion aujourd'hui, se trouvent tellement hauts que la majorité des Parisiens n'ont d'autres choix que de se tourner vers le logement social. Il faudra bien à un moment sortir d'une situation où le marché engrange de substantiels bénéfices, pendant que le public gère de plus en plus difficilement la crise.

Il y a une nécessité forte politique d'intervenir sur le marché. Ce n'est pas dans les prérogatives de la Ville, mais par contre politiquement il est vrai que j'aurais vraiment voulu entendre une majorité beaucoup plus véhémente sur ces sujets par rapport à l'Etat. En 2002, le groupe Verts avait proposé l'application de la loi des réquisitions...

Je vais m'adresser directement à vous, Monsieur le Maire. Vraiment, je crois qu'il y a une bataille politique à mener face à l'Etat. J'aimerais vraiment vous entendre pour demander à l'Etat, pas seulement par un vœu qui passe inaperçu au Conseil de Paris sur le blocage des loyers ou la réquisition, mais vraiment à travers une intervention politique forte - M. REPENTIN dernièrement a demandé l'application de la loi des réquisitions dans le cadre du DALO - il serait vraiment important que vous demandiez, et je termine par là, le blocage des loyers, l'application de la loi de réquisition, l'encadrement du foncier, avec des évolutions législatives, avec une vraie prise de position publique, avec un positionnement politique pour mener la bataille face à un Etat libéral qui considère le logement comme un produit, comme une marchandise. Et je sais bien sûr que ce n'est pas notre cas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous me demandez des choses que j'ai déjà faites et que je fais, pour une grande partie. Ce n'est pas une question de positionnement mais d'efficacité. Je sais qu'en démocratie, il y a des majorités, et que pour que la politique change, il faut changer ces majorités. Vous l'avez dit à propos de Paris en 2001, c'est valable aussi au niveau de l'Etat. Le reste, c'est de l'incantation.

M. LHOSTIS a la parole.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Maire, chers collègues, les deux projets de délibération qui nous sont proposés dans ce débat sur le logement nous invitent à débattre, d'une part des résultats de l'application du P.L.U. que nous avons adopté, au regard de la satisfaction des besoins en logement et, d'autre part, du lancement du processus d'élaboration d'un nouveau programme de l'habitat à Paris.

La Municipalité mène depuis le début du précédent mandat une politique particulièrement volontariste et ambitieuse en matière de logement social, avec le financement de 30.000 logements de 2001 à 2008.

Pour autant, nous n'avons cessé de subir la poursuite d'une spéculation immobilière qui exclut une grande part des populations du logement parisien. La hausse du prix du foncier et des loyers s'est poursuivie à un niveau tel que la ségrégation sociale s'accroît à Paris.

Nous partageons et nous soutenons, vous le savez, Monsieur le Maire, l'objectif de créer 40.000 logements sociaux à l'horizon 2014 et d'éradiquer l'habitat insalubre à l'horizon 2011.

Les outils dont nous nous dotons permettront-ils d'agir contre cette tendance lourde de l'exclusion par le marché et d'y opposer notre exigence d'un Paris pour tous quand la spéculation immobilière à Paris exerce une pression folle sur les catégories les moins aisées et les classes moyennes, quand elle remet gravement en cause notre volonté de diversité sociale à Paris ?

La loi Gayssot dite de solidarité et renouvellement urbain fixe l'objectif de 20 % de logements sociaux à l'horizon 2020.

La politique du logement de la Municipalité prévoit d'accélérer ce mouvement et de rattraper le retard considérable qui a caractérisé le règne de la Droite dans ce domaine.

Aussi, c'est à l'horizon 2014 que nous souhaitons réaliser cet objectif. Il nous semble même, de notre point de vue, que compte tenu de la situation du logement, nous pourrions ambitionner d'aller au-delà de ces 20 %, afin qu'une offre publique de logement soit mise à la disposition de l'ensemble des Parisiens.

Notre vision du logement social est, bien entendu, à l'opposé de celle de la Droite qui, d'une part, préfère payer plutôt que de créer des logements sociaux chez elle, mais, de surcroît, nous impose à présent de sortir les classes moyennes du logement social.

C'est ce qu'impose à présent la loi Boutin qui, par l'application systématique de surloyer, pousse les catégories à revenus moyens à quitter Paris.

Contre cette vision d'un logement social pour pauvres, nous portons l'exigence de la création de logements sociaux pour tous.

Nous savons que le logement parisien privé est de plus en plus réservé aux plus privilégiés, et que donc nous avons besoin de diversifier les types de logements, P.L.A.-I., certes, mais aussi PLUS et P.L.S.

La mixité sociale, si elle existe encore dans de nombreux quartiers parisiens, reste très déséquilibrée à l'échelle de la Capitale. Sous la précédente mandature, le constat d'un nécessaire rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest de Paris avait été acté dans le P.L.U. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Je me souviens que l'alliance des Verts avec l'U.M.P. avait fait échouer le programme de plus de 200 logements sociaux, à destination notamment de personnel infirmier dans le 16^e arrondissement. Nous attendons toujours la réalisation de ce projet. Notre Ville n'a pas vocation à abriter les "petits Neuilly". Nous souhaitons œuvrer dans le sens de l'égalité du droit au territoire.

La ville pour tous, c'est aussi la prise en compte de la diversité fonctionnelle des territoires et le choix de la densité. Nous portons le projet d'une ville dense, principal levier de lutte contre l'étalement urbain.

Nous soutenons le projet d'élévation des plafonds de hauteur, de mixité fonctionnelle des constructions, mais aussi une élévation du C.O.S. de 20 % en cas de réalisation de logement social et de 20 % à nouveau dans des projets de Haute Qualité Environnementale.

La densité de la ville, alliée au développement des équipements publics de proximité, au développement des transports publics et des espaces publics, nous permettra justement de lutter contre l'étalement urbain. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes prononcés en faveur de l'élévation des hauteurs sur la Z.A.C. "Clichy Batignolles" et que nous avons poussé pour que la part du logement social y soit portée à 55 %.

D'autre part, malgré le programme ambitieux d'éradication du logement insalubre qui a été impulsé par notre majorité sous la précédente mandature, l'habitat indigne existe toujours à Paris. Je m'interroge sur notre possibilité d'éradiquer ce phénomène à l'horizon 2011.

Nous savons que les rénovations à réaliser dans ce cas sont lourdes. Pourtant, nous connaissons encore, malheureusement, dans nos arrondissements, et je pense au mien, le 10^e, des familles vivant dans des conditions insupportables auxquelles les services sociaux ne parviennent pas à proposer de solution satisfaisante.

Dans cet habitat, les enfants peuvent s'intoxiquer au plomb et contractent le saturnisme à vie. Nous ne pouvons pas laisser cette situation perdurer.

Un logement digne et adapté, ce sont également des mesures d'action en faveur du logement d'insertion.

Je me félicite que les acteurs du logement d'insertion, justement, figurent parmi nos partenaires dans l'élaboration du nouveau P.L.H.

Lors du débat organisé sur les politiques sociales à Paris, le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche avait déposé plusieurs vœux ayant trait au logement avec notamment la volonté d'inscrire le logement d'insertion et les maisons relais au cœur de notre ville.

Depuis 2001, notre collectivité s'est mobilisée pour développer et diversifier l'offre d'hébergement d'urgence et propose différentes solutions. L'hébergement en hôtel meublé reste cependant un recours pour les services sociaux de la Ville, alors qu'il est très coûteux, inadapté à la vie de famille et ne favorise pas une insertion durable.

La Ville poursuit sa politique d'acquisition et de préemption des hôtels meublés indignes pour les transformer après travaux en maison relais et résidence sociale, mais l'offre de logements de ce type doit être encore élargie pour faire face aux besoins recensés et permettre de créer une alternative aux hôtels meublés en favorisant l'insertion et la mixité sociale.

En conclusion, je voudrais insister sur quatre points.

Premièrement, en matière de production de logements, nous soutenons l'objectif de 20 % de logements sociaux, mais nous pensons que pour développer la mixité sociale, nous devons aller au-delà de cet objectif et, bien entendu, développer la création de logements sociaux à l'Ouest de la Capitale.

Deuxièmement, afin de renforcer la densité, nous soutenons l'élévation des hauteurs et nous pensons que l'augmentation de 20 % du C.O.S. en cas de construction de logements sociaux doit être systématisée.

Troisièmement, en matière de lutte contre l'habitat insalubre, nous pensons que la liste des immeubles insalubres doit être réactualisée, afin de ne pas nous laisser dépasser par la reprise et l'extension de ce phénomène.

Quatrièmement, enfin, il faut mener une politique volontariste dans le domaine de l'hébergement d'urgence et de la lutte contre l'exclusion, c'est ce qui est fait, mais il me semble que nous devons placer l'Etat avec plus de vigueur devant ses responsabilités et exiger qu'il s'implique et développe des solutions de logement dignes pour les personnes en situation d'exclusion.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

C'est vrai que j'avais oublié l'histoire du 16e ; dans la mandature précédente, on n'avait pas pu faire les logements d'infirmières. Je devrais le rappeler de temps en temps. Cela manque, parce que si on les avait maintenant ces logements d'infirmières, ce serait bien.

Il faudra que l'on s'en souvienne, même qu'on le répète de temps en temps, je pense. On devrait avoir des occasions dans les semaines qui viennent.

Cette affaire s'est réglée pour le plus grand bonheur des élus du 16e qui souhaitaient qu'il n'y ait pas de logements sociaux pour les infirmières. C'était une demande de l'A.P.-H.P. en plus.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, nous parlons, ce matin, d'urbanisme et de logement, sujet déterminant pour le développement et l'équilibre de nos territoires, de nos quartiers.

Je me bornerai, pour ma part, et cela ne vous étonnera pas, à vous parler de la situation dans le 17e, alors que Géraldine POIRAUT-GAUVIN parlera plus particulièrement d'architecture et Jérôme DUBUS s'exprimera au nom de notre groupe sur l'ensemble de ce projet de délibération qui reprend les nombreuses étapes liées à l'évolution du Plan local d'urbanisme de Paris.

Vous vous félicitez, comme d'habitude, de la concertation menée par la Ville sur ce sujet et, comme d'habitude, je ne partage pas vraiment votre analyse.

Je me dois de vous rappeler qu'en 2006, la mairie du 17e était allée à la rencontre des habitants, comme toutes les mairies d'arrondissement, au travers des conseils de quartier, pour connaître leurs demandes en matière d'urbanisme. 500 observations avaient été formulées à l'époque ; c'est dire si les attentes étaient grandes.

Les principaux thèmes abordés étaient alors l'absence de parking, les difficultés de stationnement, la mauvaise desserte en transports en commun des Epinettes, du quartier des Hauts de Malesherbes ou de la porte d'Asnières, la protection du commerce de proximité, la couverture du périphérique déjà, l'inscription en territoire de projet de l'avenue de Clichy, l'utilisation de l'ancienne voie ferrée de la petite ceinture ou, bien sûr, évidemment, l'aménagement des terrains "Clichy-Batignolles".

Les sujets ne manquaient pas et nous avons alors relayé les attentes légitimes des habitants par des vœux en Conseil de Paris et que croyez-vous qu'il arriva ? Aucun de nos vœux ne fut adopté. Et vous parlez de concertation ?

Je veux juste vous rappeler, Monsieur le Maire, que concerter sans écouter n'a pas de sens, à moins d'assumer une concertation de façade, ce que je ne peux imaginer, mais que je suis obligée, malheureusement, de constater.

Nous ne pouvons donc que regretter que ce Plan local d'urbanisme ne soit pas parti sur de bonnes bases et que les révisions successives n'aient pas pris en compte nos demandes.

En tout état de cause, ce projet de délibération relatif aux résultats du Plan local d'urbanisme est aujourd'hui l'occasion de pointer, une fois de plus, les incohérences et même les dangers de votre politique en matière d'urbanisme et de logement et au risque de vous surprendre, Monsieur le Maire, je vais vous parler de la Z.A.C. "Clichy Batignolles", ce 81e quartier de Paris, où je n'ai pas encore eu le plaisir de vous recevoir si ce n'est pour l'inauguration du parc Martin Luther King...

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'y vais souvent. J'ai le droit de me balader dans tout Paris sans prévenir mes amis de Gauche. Je me promène beaucoup dans Paris y compris chez vous d'ailleurs. J'aime bien le 17e.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Quel administré pourrait comprendre que nous ne nous soyons pas encore rencontrés sur place pour travailler ensemble sur un projet d'une telle envergure ?

Je vous renouvelle donc mon invitation, Monsieur le Maire, venez aux Batignolles, venez voir ce que va devenir ce futur quartier. Car pour le moment la manière dont vous appréhendez ce projet est inadmissible et irresponsable tant sur le fond que sur la forme.

Sur la forme d'abord. C'est au détour d'un amendement de Mme Anne HIDALGO, que vous avez modifié la part de logement social de ce programme, malgré une convention liant la Ville et l'Etat.

Vous nous annoncez par ailleurs, l'air de rien, au détour du débat, que le nombre de logement étudiant serait revu à la baisse et vous englobez le tout sous un nouveau vocable de "logement familial" qui n'a aucune existence juridique.

Sur le fond ensuite, comment ne pas dénoncer une fois de plus votre décision d'implanter 10 immeubles de 50 mètres de logements sociaux sur la Z.A.C. autour du parc ?

Comment ne pas dénoncer votre décision unilatérale de porter à 55 % la part de logements sociaux sur ce site ?

Bref vous êtes en train de massacrer cet éco-quartier que vous citiez hier encore comme un des symboles de votre politique en matière de développement durable. Quel symbole ! Je ne cesserai, Monsieur le Maire, avec la majorité municipale du 17e, de dénoncer cette attitude. Nous allons d'ailleurs à nouveau déposer un amendement en ce sens cet après-midi, car nous avons un devoir vis-à-vis des générations futures, celui de mettre en œuvre un nouvel éco-quartier durable, harmonieux, où il fait bon vivre, et ce n'est pas le projet que vous nous proposez.

Votre logique privilégiant la quantité par rapport à la qualité n'est pas responsable. Sous couvert de faire du chiffre, c'est un quartier entier que vous allez sacrifier. Alors j'entends ici la caricature facile qui va tenter une fois de plus de nous enfermer dans "si vous ne voulez pas d'immeuble de 50 mètres, c'est parce que vous êtes contre le logement social. Si vous êtes favorables à l'implantation du T.G.I., c'est parce que vous êtes contre le logement social. Si vous nous demandez davantage de mixité sociale, c'est que vous êtes contre le logement social". Arrêtez ! C'est pratique comme argumentaire, cela marche à tous les coups, mais la ficelle est tellement grosse qu'elle n'est plus crédible et vous le savez.

Ce débat n'est pas pour ou contre le logement social. C'est un débat stérile. Oui il faut du logement social, mais il faut le répartir intelligemment et dans des quartiers qui en manquent. Oui, il faut inscrire des programmes de logements sociaux dans des constructions qui s'y prêtent et certainement pas de manière concentrée dans des immeubles de 50 mètres.

Je vous rappelle que nous détruisons prochainement, porte Pouchet, un immeuble de 50 mètres de logements sociaux, la tour Borel, donc ne reproduisons pas les erreurs du passé.

Mme HIDALGO, comme pour nous rassurer, brandissait lors du dernier Conseil des photos d'immeubles pensés par Roland Castro. Or, comme je l'évoquais déjà hier lors du débat sur le développement durable, pour assister aux jurys d'architecture et notamment ceux de "Paris Habitat" à la Z.A.C. "Cardinet-Chalabre", je peux vous assurer que les moyens dont disposent les bailleurs sociaux ne sont pas suffisants pour construire les immeubles auxquels vous faisiez référence.

Madame HIDALGO, comptez-vous également inviter les habitants du 17e à "libérer leur imaginaire" ? C'est une phrase que je ne peux comprendre. Ils veulent du concret et des engagements fermes pour un quartier harmonieux et non un futur quartier politique de la ville.

Souvenez-vous, nous étions favorables à une modification des règles de hauteur sur les Batignolles au bénéfice de la construction d'un immeuble de très grande porte de Clichy, d'un geste architectural d'envergure pour accueillir un équipement lui-même d'envergure, le Tribunal de grande instance de Paris.

Nous nous étions d'ailleurs retrouvés, Monsieur le Maire, autour de ce projet, dans votre bureau, sous réserve qu'il s'intègre correctement dans le projet d'ensemble en harmonie avec les aménagements prévus à Clichy. Dans ce cas, évidemment, je veux bien libérer mon imaginaire, mais nous refusons catégoriquement les immeubles de 50 mètres de logements au cœur de la Z.A.C. Les logements sociaux doivent être répartis dans des programmes mixtes, et de grâce, ne nous dites pas que c'est à cause de l'implantation du T.G.I. que vous avez dû envisager ces immeubles de 50 mètres. C'est faux, vous aviez pris cette décision bien avant que soit définitivement actée la venue de la Cité judiciaire aux Batignolles, dès juillet 2008, lors du débat portant sur l'évolution du paysage parisien sur la couronne.

Monsieur le Maire, l'urbanisme doit être au service d'un projet de société harmonieux, cohérent et durable. Oui, je suis inquiète en effet de la manière dont va vivre ce quartier une fois sorti de terre, alors comptez sur ma détermination et celle de l'ensemble de l'équipe municipale de la majorité du 17e, pour nous en faire l'écho auprès des Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chère Madame, vous entendre parler de concertation le jour où commence à l'Assemblée nationale le débat sur le projet de loi Grand Paris, ce serait à mourir de rire si ce n'était pas triste, car à 2 reprises j'ai discuté avec le président, et à 12 reprises avec le Secrétaire d'Etat, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'y a pas mais alors le quart d'une virgule de ce que l'on a proposé qui se retrouve dans le projet de loi.

Deuxièmement, c'est une vieille histoire entre le 17e arrondissement et nous sur le logement social.

Je me souviens très bien de ma bataille pour aller à l'encontre de ce que la maire du 17e qui vous a précédée demandait au Premier Ministre de VILLEPIN, pour qu'il n'y ait pas de logements sociaux, et je vois certains qui s'en souviennent bien.

Et cela a été une bataille...

M. Vincent ROGER. - Ce n'est pas vrai.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela a été une bataille, où M. de VILLEPIN avait fini par nous donner raison, pour qu'il y ait bien 50 % de logements sociaux. Mme la Maire du 17e, pas vous, celle qui vous a précédée, était violemment contre. Donc, chère Madame, concertation, vous voyez, M. LAMOUR dit, elle a raison, comme l'U.M.P. avait raison de ne pas vouloir les logements d'infirmières dans le 16e arrondissement.

On parle du fond, attendez, c'est bien de parler du fond. Donc, concertation oui, mais sur la conception du logement social à Paris, je prends acte du fait que nous ne pouvons pas être d'accord, et je l'accepte démocratiquement. C'est ainsi.

Monsieur LAMOUR, c'est pour un rappel au règlement sur quel article ?

M. Jean-François LAMOUR. - Ce n'est pas pour un rappel au règlement. C'est pour vous répondre, puisque vous m'avez interpellé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Votre groupe était contre les logements d'infirmières dans le 16e.

M. Jean-François LAMOUR. - Nous ne sommes pas contre les logements sociaux, c'est assez facile comme rhétorique de votre part. Nous sommes contre l'empilement des logements sociaux dans des tours de 50 mètres de hauteur. Vous êtes en train de nous construire des bombes à retardement et vous savez très bien d'ailleurs les difficultés sociales des locataires de ces immeubles. Ils sont à faibles revenus, forts consommateurs de services publics municipaux et vous n'êtes pas en capacité de fournir ces services. Voilà ce que vous êtes en train de nous préparer, en particulier dans le 17e arrondissement.

Nous ne sommes pas contre les logements sociaux, surtout pas, mais à une telle dose, alors que partout en France on est en train de détruire des tours de logements sociaux, vous êtes en train de nous construire une ville où l'on ne pourra pas vivre ensemble. Tout cela, je vais vous dire, Monsieur le Maire, pour des raisons bassement politiciennes car vous voulez que ces arrondissements basculent à gauche...

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Il y a que cela qui vous intéresse, eh bien les Parisiens en jugeront en 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je n'avais pas pensé à cet aspect d'autant que je ne serai pas candidat en 2014, mais je comprends que cela vous passionne. Alors écoutez-moi.

En 2001, il y avait 11 % de logements sociaux à Paris, il y en aura 20 % en 2014, voilà des faits qui montrent nos différences d'appréciation.

Deuxièmement, avant 2001, dans les 20 dernières années qui ont précédé, 200.000 Parisiens ont été chassés de Paris. Depuis 2000, il y en a 55.000 de plus, donc j'assume cette différence avec vous, j'allais même dire volontiers.

C'est notre politique qui leur permet de ne pas être chassés, et même que des familles arrivent.

Madame Karen TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire. Nous devons donc aujourd'hui nous doter d'un nouveau P.L.H., conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitat. Outre l'Etat associé de droit et des personnes morales, les maires d'arrondissement et leurs représentants seront associés à l'élaboration de ce nouveau Programme local de l'habitat que je qualifierais de responsable et solidaire. Ils seront consultés sur le diagnostic avant la fin 2009, puis sur le projet de plan d'action avant la fin du premier semestre 2010, ce qui est une excellente chose en matière de démocratie de proximité et d'efficacité.

Ce nouveau P.L.H. prévu pour la période 2011-2017 repose sur un triptyque : répondre aux besoins en logement et en hébergement ; favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain avec le souci de l'environnement ; améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées.

Il s'agit aussi de continuer à lutter contre l'habitat insalubre et de réhabiliter le parc social existant avec le souci des plus démunis.

Même si neuf logements sur dix sont pourvus de confort selon le dernier recensement, il subsiste encore 110.000 logements inconfortables, c'est-à-dire sans W.C. intérieurs, sans douche, sans baignoire.

Au vu de la carte de l'insalubrité à Paris, celle-ci est essentiellement concentrée dans l'Est parisien. Du point de vue du bâti, sur 100.000 immeubles parisiens, près d'un millier est en mauvais état.

Ce plan confirme évidemment l'achèvement de traitement d'ici à 2011 des 1.030 immeubles insalubres identifiés au cours de la première mandature.

À Paris, les logements sont plutôt petits comparativement à la province. 56 % des résidences principales à Paris ne comportent qu'une ou deux pièces, un parc d'habitation encore trop peu adapté aux familles du point de vue architectural mais aussi, évidemment, par le caractère excluant du prix du marché à Paris.

Combien de familles reçoit-on en permanence de mairie, qui vivent à cinq dans un 25 mètres carrés, quand ce n'est pas moins ?

Ce plan confirme évidemment l'objectif de réaliser 20 % de logements sociaux pour 2014, soit 40.000 logements sociaux supplémentaires par rapport à la fin 2007, parmi lesquels 13.500 en construction neuve, mais aussi de réserver plus du tiers des logements sociaux au logement de type P.L.A.I., un tiers des logements sociaux familiaux au logement intermédiaire P.L.S. et de réaliser 35 % des logements familiaux sociaux en T4 et plus. Eh oui ! Nous pensons aux familles.

L'A.P.U.R. a permis la mise en place d'une importante base de données qui va être enrichie pour l'élaboration du P.L.H. de données relativement récentes.

Quant au P.L.U. en vigueur depuis septembre 2006 et modifié les 29 et 30 septembre derniers, il permet grâce à des dispositions innovantes de promouvoir le logement social à Paris. Je pense notamment à l'obligation de réaliser 25 % de logements sociaux dans la zone de déficit en logements sociaux, à la réserve pour le logement social, ou encore la possibilité de dépasser jusqu'à 20 % le C.O.S. de 3, d'une part pour la réalisation de logements sociaux, d'autre part pour les constructions à usage principal d'habitation remplissant des critères de performances énergétiques comportant des équipements produisant de l'énergie renouvelable.

Alors que l'on imaginait encore il y a quelques années Paris bloquée en matière de potentialité de construction, différents périmètres parisiens se sont ouverts.

"Clichy-Batignolles" dans le 17e arrondissement, "Macdonald-Eole-Evangile" dans le 19e verront ainsi fleurir, dans ces nouveaux écoquartiers, un grand nombre de logements avec 55 % de logement social prévus dans la Z.A.C. "Batignolles". Voilà donc plusieurs sources qui vont abreuver les besoins criants en logements sociaux de notre Capitale, et je dirai : j'aime cette modernité-là, cher René DUTREY.

Le projet d'aménagement et de développement durable du P.L.U. aborde dans sa troisième partie la question essentielle de la réduction des inégalités pour un Paris plus solidaire.

Solidaire, c'est sur ce mot que je voudrais conclure car tout doit rimer avec solidarité : écoquartiers, bâti, environnement, haute qualité environnementale, transports, équipements, qualité de vie, tout ce qui fera de Paris une ville exemplaire, une ville soucieuse de celles et ceux qui y vivent et y travaillent, soucieuse de ses citoyens.

Vous l'avez compris, les élus du M.R.C. voteront avec enthousiasme ce projet de délibération qui va littéralement changer la carte de l'habitat à Paris, merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme le rappelle le projet de délibération qui nous est soumis, l'article L 123-12-1 du Code de l'urbanisme impose à notre assemblée de débattre des résultats de l'application du plan local d'urbanisme de Paris au regard de la satisfaction des besoins en logements.

Ce débat nous donne l'occasion de rappeler notre opposition aux choix faits dès le départ par la majorité en la matière.

Le P.L.U. parisien est intégralement sous-tendu par des options d'affichage idéologique. Pour la majorité municipale, il fallait que Paris ait l'air de remplir les objectifs assignés par la loi S.R.U. de façon exemplaire. Paris devait être une vitrine ; il fallait pouvoir afficher 20 % de logements sociaux dans la Capitale d'ici à la fin de la mandature, soit 2.014 au lieu de 2.020, comme le permettent les textes législatifs.

Comment se conformer aux obligations de la loi S.R.U. en six ans avec six ans d'avance ?

En nous trompant. Dans la logique de plan quinquennal suivie, peu importe comment l'objectif est atteint, ce qui compte c'est qu'il le soit, et tous les moyens sont bons.

C'est ainsi que l'on a fractionné les surfaces. La loi S.R.U. impose un nombre de logements sociaux et non un nombre de mètres carrés. En multipliant les petites surfaces, on se rapproche de l'objectif sans augmenter les surfaces dévolues au logement social.

C'est ainsi que l'on a fait semblant de réaliser de nouveaux logements sociaux en rachetant et en convertissant des logements en logements sociaux. Ce faisant, évidemment, on n'augmente pas le nombre de logements offerts aux personnes qui en ont besoin.

À marche forcée, la majorité va parvenir à accomplir le tour de force consistant à faire entrer Paris dans les clous de la loi S.R.U. sans améliorer la situation du logement social dans la Capitale. D'autant plus que l'objectif volontariste fixé est global. Il fait fi de toute clef de répartition et impose que l'effort soit intégralement porté par les arrondissements périphériques.

La concentration de logements sociaux dans certains quartiers, comme l'a rappelé Mme KUSTER, est une ineptie, et ne correspond pas à notre conception de la mixité sociale.

Enfin, il est bien temps de se demander s'il n'est pas absurde d'engager des programmes sociaux sans soulever la question des équipements de proximité - crèches, écoles, gymnases, etc. Il est évident que pour éviter l'émergence de nouveaux quartiers ghettos, il faut commencer par ces équipements ou à tout le moins, s'assurer qu'ils suivront bien, ce qui n'est pas fait.

Toutes ces difficultés auraient amplement justifié un étalement de l'objectif au-delà de 2014.

De plus, le P.L.U. doit être simplifié et son COS revu à la hausse.

S'il est bien naturel que le logement social soit une priorité absolue, elle ne doit pas faire oublier la lutte contre l'habitat insalubre. Or, n'est-ce pas à un tel oubli que l'on assiste aujourd'hui ? Le recensement des immeubles est fait, c'est bien. Mais après ? La récente visite du Ministre Hervé MORIN dans le 18^e arrondissement a révélé à quel point le problème était loin d'être réglé.

J'en terminerai tout de même par une note positive en évoquant le cinquième plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées dont nous avons longuement parlé hier.

Pour la première fois, l'élaboration de ce document semble faire l'objet d'une concertation à une échelle élargie autour de Paris. La concertation englobe la Région et les préfectures des trois départements de la petite couronne, avec l'aide de l'atelier parisien et de l'atelier régional d'urbanisme. Pour la première fois, donc, la majorité semble s'engager, comme nous l'exhortons à le faire depuis des années, dans une logique du Grand Paris. C'est bien à cette échelle-là que la régulation doit être engagée. Nous ne pouvons que prendre acte de cette avancée, même si elle est encore embryonnaire.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, le projet de délibération DLH 95 a pour objectif de lancer la procédure d'élaboration du nouveau programme local de l'habitat à Paris.

Le programme local de l'habitat dont s'est doté la Ville de Paris en 2004 est arrivé à échéance fin 2007.

Toutefois, la loi du 13 août 2004 avait supprimé la possibilité d'élaborer des P.L.H. communaux. C'est pourquoi il n'y en avait pas eu de prévu à partir de 2007.

Aujourd'hui, le lancement d'un nouveau P.L.H. sur Paris est imposé par la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, qui rend de nouveau obligatoire un P.L.H. dans les grandes villes, hors intercommunalité.

Il est donc nécessaire que la Ville se dote d'un nouveau P.L.H. pour la période 2011-2017.

Ce nouveau P.L.H. permettra d'une part l'approfondissement du diagnostic dans les domaines du logement et de l'hébergement à Paris, diagnostic pour lequel la Ville disposera de l'Observatoire du logement et de l'habitat de Paris mis en place en 2006 et d'autre part, la définition d'un plan d'action pour au moins six ans afin de répondre aux besoins.

Toutefois, ce P.L.H. va être élaboré alors que le programme de la mandature a d'ores et déjà placé le logement en tête des priorités de la Ville et fixé des objectifs très ambitieux en matière d'habitat, qui ont été présentés en détail dans la communication que vous avez présentée en avril 2008.

Il va donc permettre d'affiner cette politique, de la décliner par arrondissement et de préciser certains aspects relatifs aux interventions sur le secteur privé en particulier.

Les objectifs de ce P.L.H. sont : répondre aux besoins en logements et en hébergements, favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées. Il devra également prendre en compte des éléments spécifiques, en particulier les objectifs fixés pour la mandature en matière de logement.

Ces objectifs sont :

- achever, dès début 2011, le traitement des 1.030 immeubles insalubres identifiés ;

- atteindre 20 % de logements sociaux dès 2004 et non attendre 2020, n'en déplaie à la minorité municipale ;

- réserver plus du tiers des logements sociaux aux logements de type P.L.A.-I. et un tiers des logements sociaux familiaux aux logements intermédiaires P.L.S. ;

- réaliser 30 % des logements sociaux en 4 pièces et plus ;

- financer 3.000 places en foyer pour les jeunes salariés ou en insertion ;

- financer 4.000 nouvelles places en résidence pour étudiants, 2.500 nouvelles places en résidence pour personnes âgées, 2.000 places en structures d'hébergement ou maisons-relais, ainsi que les places nécessaires au desserrement des foyers intégrés au Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants parisiens ;

- enfin, financer 3.500 logements sociaux en constructions neuves et intégrer à la fin de mandature les 1.000 logements privés du dispositif "louez solidaire et sans risque".

Vous pouvez constater l'ambition de ce programme concernant le logement.

Bien évidemment, doivent également être pris en compte les objectifs du Plan climat adopté par la Ville, ainsi que les éléments du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées dont nous avons débattu hier.

Nous le savons, le logement est un enjeu majeur pour la Ville de Paris qui doit être le lieu de la mixité à la fois sociale et générationnelle.

Se loger à Paris demeure un défi. Nous voulons et mettons tout en œuvre depuis 2001 pour que cela devienne un droit.

Depuis 2001, l'objectif a été de faire de Paris une ville dans laquelle les familles puissent rester et s'installer. Pour cela, Paris a voulu agir pour le logement de toutes les familles, notamment les plus modestes mais aussi les classes moyennes. C'est ainsi que plus de 30.000 logements sociaux ont été financés, dont un tiers destinés aux classes moyennes.

80 % des immeubles insalubres de la Capitale ont été traités ou sont en cours de traitement, et 19.000 personnes qui vivaient dans cet environnement indigne, aux conséquences clairement identifiées aujourd'hui sur la santé, ont été relogées. Par ailleurs, 6.000 ménages à revenus moyens ont pu accéder à la propriété grâce à notre prêt "Paris logement" à 0 % lancé en 2004 ; 8.000 logements ont été sauvés du processus des ventes à la découpe ; 3.732 logements étudiants ont été financés et il y en aura 4.000 supplémentaires d'ici 2014.

Enfin, pour être totalement exhaustive, il convient également de rappeler :

- les 8.500 prêts locatifs sociaux destinés aux classes moyennes et les aides et dispositifs de soutien au logement comme "louez solidaire", dispositif particulièrement innovant qui a été récompensé récemment ;

- les prêts "Paris logement" à 0 % ;

- le prêt "parcours résidentiel" ;

- et, enfin, l'aide à la location de logements vacants.

La nouvelle mandature, je l'ai rappelé, se donne les moyens d'aller encore plus loin, afin de répondre, à l'échelle de Paris, à la crise nationale du logement - rappelons que plus de 3 millions de personnes sont sans logement ou mal logées - et alors même que la mise en œuvre de ce projet se situe dans le contexte de crise économique qui freine la création de logements.

Malgré ce contexte, en 2008, 6.104 logements sociaux ont été financés ; en 2009, 6.600 vont s'y ajouter. Ce sont des logements sociaux pour les familles, les étudiants, les chercheurs, les jeunes travailleurs ou les personnes en difficulté.

Nous pouvons donc être fiers de la politique volontariste parisienne en matière de logement.

Toutefois, Paris ne peut assumer seule ce dossier. L'Etat doit, en effet, enfin assumer ses responsabilités.

Malheureusement, les propos tenus par le Secrétaire d'Etat au Logement, lors de sa dernière visite à la Fondation Abbé Pierre, révèlent un total décalage entre les promesses et la réalité des politiques mises en œuvre. Si, dans la droite ligne de Mme BOUTIN, M. APARRU multiplie les déclarations d'intention, l'Etat poursuit en réalité son désengagement budgétaire et reste dans une position de déni de la précarité croissante des ménages, qui ont de plus en plus de mal à payer leur loyer, leurs charges, notamment énergétiques, ou à rembourser leur emprunt immobilier.

Il doit être mis fin au scandale du logement qui existe dans notre pays depuis plusieurs années. Ce scandale, c'est le scandale d'un Etat qui gagne de l'argent sur le logement. En effet, 31,1 milliards de prélèvements fiscaux et parafiscaux contre 21,7 milliards de dépenses pour le logement en 2008, alors que plus de 3,5 millions de nos concitoyens sont en situation de mal ou de non-logement.

Scandale de la gabegie financière en matière d'hébergement d'urgence où l'Etat préfère payer des nuitées d'hôtel plutôt que de s'attaquer durablement et efficacement à l'absence de logement pour au moins 100.000 personnes.

Le Gouvernement doit donc dès aujourd'hui s'engager à l'instauration d'un moratoire sur les expulsions locatives, à l'augmentation immédiate de 10 % des aides au logement, à ne pas dépenser moins qu'il ne gagne sur les politiques de l'habitat, à suspendre sa politique de défiscalisation immobilière, à enfin faire appliquer la loi S.R.U. dans toutes les communes, à développer et humaniser les lieux d'hébergement d'urgence et y renforcer les mesures d'accompagnement social, à augmenter les crédits pour le logement social et, enfin, à reconsidérer son désengagement financier en faveur des associations, avec lesquelles il a pourtant construit un véritable diagnostic des situations de mal-logement.

Voilà les signes forts que nous attendons sans délai.

Permettez-moi, mes chers collègues, d'insister encore sur trois éléments.

Premièrement, l'Etat doit aider les communes.

Nous sommes dans un contexte où le coût de la vie augmente et le prix des logements explose. Il est donc urgent que l'Etat s'engage à résoudre cette crise. L'Etat doit enfin appuyer les collectivités locales afin de les aider à tout mettre en œuvre, afin de favoriser la production de logements sociaux et de logements à loyer maîtrisé.

Mais force est de constater qu'il n'en est rien. En effet, nous sommes dans une période où l'Etat cherche par tous les moyens à étouffer les collectivités locales et souhaite leur enlever toute marge de manœuvre au détriment finalement des citoyens, comme nous le voyons également à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle.

Deuxièmement, l'Etat doit faire respecter la loi S.R.U. Il y a, en effet, un impératif de solidarité. L'effort doit être partagé avec les communes voisines de Paris.

Rappelons qu'en 2007, Paris a produit la moitié des logements très sociaux de toute l'Île-de-France, alors que les communes qui refusent d'appliquer la loi S.R.U. continuent d'accroître leur retard au lieu de le réduire. Nul n'a le droit d'ignorer la loi et l'Etat doit la faire appliquer partout.

Enfin, troisièmement, "Paris Métropole" doit avoir une politique ambitieuse en matière de logement. En effet, la solution de la crise du logement, la définition et la conduite d'une politique ambitieuse en la matière passent par "Paris Métropole". Cette dernière doit pouvoir assumer, sur l'ensemble de son territoire, l'effort de production de logements, notamment sociaux. C'est une question sociale car les inégalités face au logement conduisent à l'exclusion, c'est une question humaine car le logement influe directement sur la qualité de la vie des familles, et enfin, c'est une question économique car l'attractivité de l'agglomération parisienne pour les entreprises passe aussi par le logement.

Actuellement, le Syndicat "Paris Métropole" est en train de définir des orientations en matière de logement, afin de trouver une solution durable à l'actuelle crise du logement dans l'agglomération. Quant à l'Etat, force est de constater l'absence totale de proposition sur le logement dans le projet de loi sur le Grand Paris. Il est vrai que, s'agissant de cette loi, la montagne a accouché d'une souris.

La Ville de Paris poursuit donc ses efforts en matière de logement et le P.L.H. est un plus pour les ambitions que nous nous sommes fixées.

Pour finir, par l'intermédiaire d'un vœu, je ferai une proposition pour développer le logement social dans les arrondissements denses du centre de Paris.

Face au manque de foncier disponible et à la baisse du nombre des mono-propriétés à Paris, réduisant ainsi les possibilités de préemption d'immeubles en entier, si on veut que tous les arrondissements, et notamment ceux du centre, puissent participer à l'effort de financement de logements sociaux à Paris et, ainsi, bénéficier de plus de logements sociaux, il faut que la Ville sache renouveler ses outils d'action, même si, comme je viens de le rappeler, elle en a développé de nombreux, par exemple, en développant le logement social diffus qui est aujourd'hui parfois utilisé par la Ville, mais au coup par coup et, il me semble, sans stratégie globale.

C'est pourquoi le groupe Socialiste, radical de gauche et apparentés, sur proposition notamment de mon collègue du 3e arrondissement, Gauthier CARON-THIBAUT, présente un vœu, le vœu n° 12, demandant qu'une étude soit menée sur la faisabilité de développer des logements sociaux en secteurs diffus, sur les montages envisagés à cette fin et sur la définition de critères permettant la réalisation et la gestion de ces opérations.

(*M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence*).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme POIRAULT-GAUVIN, le groupe U.M.P.P.A. ayant actuellement environ 13 minutes qui lui restent et deux orateurs.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en ville, et encore plus dans notre Ville-Capitale, le logement est un facteur d'intégration sociale qui permet l'ancrage de chacun dans son quartier. Avoir un toit, c'est déjà beaucoup ; je dirais même : c'est le minimum ! Mais devons-nous nous contenter du minimum ?

Le Programme local de l'habitat qui va être élaboré est un document de stratégie de l'ensemble de la politique de logement locale à l'échelle communale, qui permet de décider des orientations à court terme sur six ans en établissant un diagnostic, en définissant les enjeux et en proposant un plan d'action.

Je ne reviendrai pas longuement sur le diagnostic, nous le connaissons tous. A Paris, quand on écoute les Parisiens, ils nous disent que les logements sont trop chers et trop petits dans le secteur privé. Les jeunes ménages avec enfant quittent Paris, ne pouvant plus payer les loyers trop élevés. La flambée spectaculaire des prix immobiliers et des loyers libres a marqué votre première mandature.

Dans le deuxième temps, 120.000 demandeurs de logement social sont en attente. Ils remplissent les salles d'attente de nos permanences, et sur tous les bancs, nous les recevons en suscitant chez eux l'espoir. Système hypocrite, car nous le savons tous, seule une poignée recevra satisfaction.

Vous n'avez pas construit suffisamment de logements sociaux neufs sous la précédente mandature. Vous n'avez pas réalisé suffisamment de mixité entre le logement social, l'accès social à la proximité, le logement intermédiaire et le logement privé. La sanctuarisation de la loi S.R.U. est responsable en grande partie de cette situation.

Qui aura le courage, un jour, d'ouvrir un chantier qui s'impose comme une évidence, un contrat de bail social à durée déterminée à Paris, pour faire du logement social une étape seulement, un coup de pouce ponctuel dans un parcours résidentiel ? Cette mesure aurait pour conséquence, j'en suis convaincue, un taux de rotation plus important dans le parc H.L.M. et permettrait alors de répondre plus efficacement à l'urgence.

Le logement social deviendrait alors une transition et non une fin en soi. Il faut aussi aider les Parisiens à sortir du logement social, en passant par la case logement intermédiaire. Or, aujourd'hui, la situation de logement social est révélatrice d'un Paris qui se coupe en deux, entre les plus aidés et les plus aisés. Et les classes moyennes dans tout cela ?

Pourtant, nous ne cessons de le dire, et je crois que vous faites exprès de ne pas le retenir, le groupe U.M.P.P.A. a adopté la quasi-totalité des projets de délibération de construction, de rénovation, de réhabilitation de logements sociaux. Dans le 15^e arrondissement, c'est la totalité sans exception.

Ce que dénoncent les élus de notre groupe à chaque fois, c'est que ces projets ne s'accompagnent pas de la création des équipements publics nécessaires, de services publics municipaux, de crèches, d'écoles. Il faut un accompagnement social. Je m'arrêterai là sur le diagnostic pour concentrer mon intervention sur les propositions.

Quelle est notre ambition en matière d'habitat ? Un habitat beau, durable, accessible, solidaire, modulable et à la portée de tous les budgets, c'est l'idéal vers lequel nous devons tous tendre. Faire du beau, y compris pour les logements sociaux, pour que social ne rime pas avec banal. Nous souhaitons une audace architecturale de l'habitat, y compris de l'habitat social.

Mais vous ne pensez qu'à faire du chiffre : 40.000 logements sous la mandature, quitte à reproduire les erreurs du passé, dans des immeubles de 50 mètres, qui ne sont pas ce que l'on appelle des tours mais des barres.

Nous sommes un certain nombre ici à prôner la construction de vrais gratte-ciel à Paris, à ne pas avoir peur de prendre un peu de hauteur, à condition que ces gratte-ciel soient des tours mixant logements, bureaux, services à la personne. Il faut repenser les quartiers dans leur ensemble, la mixité ne s'improvise pas. Pour fonctionner, elle doit être totalement réinventée. Vous vous donnez bonne conscience en transformant un immeuble des beaux quartiers en logement social, et vous ne réglez rien si l'accompagnement des familles est négligé.

Les commissions d'attribution doivent sans doute procéder à un travail de réflexion sur la notion de voisinage, notamment pour accompagner les familles en difficulté. Pour avoir du sens, la mixité doit être pensée à l'échelle de la rue, du quartier mais aussi de l'immeuble.

Il faut aussi de l'habitat accessible, avec des logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite, dotés d'équipements électroniques facilitant le travail à domicile.

De l'habitat solidaire, avec des bâtiments offrant des logements intergénérationnels qui accueillent des voisins solidaires pour une ville plus humaine qui iront avec le chacun pour soi.

A ce titre, cet habitat trouvera tout son sens s'il s'accompagne de mesures complémentaires, comme la revalorisation des métiers de gardien et de concierge, postes clés dans la vie d'un immeuble car il joue un rôle central dans l'apprentissage du vivre ensemble.

De l'habitat durable avec des logements éco-exemplaires dans les éco-quartiers, des bâtiments à haute performance énergétique de basse consommation, puis à énergie positive à l'horizon 2020. Il convient donc aussi de traiter les logements sociaux énergivores.

Certains exemples d'habitat durable peuvent être source d'inspiration. En France, je pense à la Ville de Beauvais qui construit 2.000 logements chauffés au bois pour 2010 dans le quartier Saint-Jean avec un réseau de chauffage qui engendrera une économie de 8.000 tonnes de CO² par an, à Berlin où l'on peut découvrir des bâtiments écologiques modèles, des maisons en matériaux propres dans le quartier Lebenstraum, un gratte-ciel dont la façade réagit à la température à Kochstrasse, un bâtiment réalisé à 100 % en sapin dans le quartier de Prenzlauerberg.

De l'habitat modulable qui s'adapte aux étapes de la vie d'un foyer.

Enfin, sur les cimes de Paris des panneaux solaires, et pourquoi pas des toitures végétalisées ? Mais pour quoi faire ? Pas un gadget, comme les éoliennes que vous annoncez alors que l'on sait qu'à moins de 12 mètres, elles ne peuvent pas avoir d'efficacité. Ces toitures végétalisées auront du sens si elles permettent d'oxygéner les quartiers fragiles, de créer du lien, de la solidarité entre les habitants d'un même immeuble, notamment pour leur entretien.

Vous l'avez compris, mes chers collègues, il ne suffit pas d'avoir un grand rêve pour Paris, il faut se donner les moyens de le réaliser. L'élaboration du programme local de l'habitat est une occasion pour Paris de corriger les erreurs du passé en matière de logement et de fixer une ambition pour l'avenir. Les conséquences des choix en matière de logement doivent être pesées pour ne pas les faire retomber sur les générations futures. Changer la ville pour changer la vie de demain et d'après-demain.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Valérie SACHS qui dispose d'un peu plus de cinq minutes.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la loi du 25 mars 2009 impose à Paris de se doter d'un nouveau Plan local de l'habitat. L'élément essentiel du programme touchera à la question de la hauteur. Le P.L.H. entérinera les décisions prises en la matière et sa discussion ne peut manquer de relancer le débat des tours.

Comme nous l'avons déjà dit à l'occasion de la délibération de juillet 2008, nous saluons l'effort, que vous avez fini par consentir, en acceptant de poser la question de la hauteur. Question clef, car en l'état actuel des contraintes du C.O.S. et de la disponibilité du foncier intra-muros, elle est la seule à pouvoir résoudre la quadrature du cercle du logement social parisien.

Donc, nous ne sommes pas hostiles par principe au déplaçonnement des hauteurs à 37 mètres. Mais nous ne sommes pas non plus favorables aux tours par principe. Il n'est pas question de faire des tours pour faire des tours. Elles doivent correspondre à des enjeux, à des besoins sociaux, environnementaux et économiques localement identifiés, quartier par quartier, site par site.

Comment apprécier les projets qui nous sont présentés ?

Préalablement à leur examen, nous devrions pouvoir fixer un certain nombre de critères généraux nous permettant de les appréhender au mieux. Nous pouvons sans doute tomber d'accord pour dire que la solution de la hauteur ne pourra être envisagée qu'en périphérie de la ville. Nous préférons toujours de véritables tours à des barres d'immeuble de 50 mètres qui constituent trop souvent de véritables ghettos sociaux, ce que nous ne pourrions et ne pouvons cautionner.

Quelle hauteur ces tours devront-elles avoir ?

Il faudrait à notre sens mélanger petites tours de 50 mètres et tours plus hautes qui peuvent séduire des résidents plus aisés. En mêlant les hauteurs, il sera possible de mêler les populations et d'atteindre notre objectif de mixité sociale. A la mixité des populations, il faudra ajouter celle des quartiers, la logique des tours devrait être celle d'une rencontre entre bureaux, logements et services, pour rompre avec un urbanisme écartelé entre quartiers d'affaires et cités dortoirs.

Nous veillerons, dans l'élaboration du nouveau P.L.H. au respect de ces critères afin de donner un nouveau souffle à notre Ville en matière d'habitat. Nous réclamons depuis l'ouverture du dossier que les principes généraux de la politique parisienne de la hauteur soient découplés de l'examen par le Conseil des projets concrètement envisagés, qu'il s'agisse des immeubles de logements de la couronne ou des six grands sites ayant fait l'objet d'études avancées.

Nous devrions pouvoir voter, d'une part sur les grands principes et d'autre part de façon autonome sur chacun des grands projets. D'autant plus urgemment que certains d'entre eux sont suffisamment engagés pour que les élus que nous sommes ont parfois la désagréable impression d'être placés devant le fait accompli.

Nous espérons que l'adoption du P.L.H. sera l'occasion d'une inflexion démocratique salutaire en la matière. Je terminerai en demandant que tout ceci soit fait dans une logique de Grand Paris. Pas question de voir les tours et les grands ensembles de demain se transformer en nouveaux remparts d'un village parisien assiégé. C'est un nouveau souffle pour notre Capitale en matière d'habitat que nous attendons.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci.

Mes chers collègues, mois après mois, Conseil de Paris après Conseil de Paris, nous sommes amenés à débattre du P.L.U. En moins de deux ans, nous sommes déjà au quatrième débat sur le même sujet : l'adaptation d'un P.L.U. obsolète aux nouvelles conditions d'évolution de notre ville.

Le P.L.U. est frappé de deux tares incurables : son malthusianisme et son inadaptation à la vocation d'une ville métropole. Cette analyse a d'ailleurs conduit mon groupe à réclamer à plusieurs reprises une révision générale de ce document que vous avez refusée.

Alors, faute de révision, nous avons droit à un feuillet, le P.L.U. devenant une sorte de "sitcom" à la parisienne : Pénélope HIDALGO préfère détricoter le travail laissé par Ulysse CAFFET, parti exercer son talent au service du groupe socialiste.

Mais parlons logement, puisque c'est le sujet du jour.

La seule question qui vaille dans cette affaire de P.L.U. est la suivante : ce Programme local d'urbanisme a-t-il, oui ou non, contribué à améliorer la situation du logement à Paris ?

Bien sûr, vous prétendez que oui. La réalité est toute autre, car tous les indicateurs du logement sont désormais au rouge vif : augmentation du nombre de demandeurs, avec un record de 120.000 demandeurs à ce jour, un taux de rotation qui est désormais en dessous de 4 % dans le logement social contre 7 % en Ile-de-France, un nombre de plus en plus restreint de logements, y compris de logements sociaux, mis sur le marché ; pour la seule année 2008, 5.780 logements locatifs sociaux financés, 1.700 mis en chantier, moins de 1.500 livrés.

Ceci explique à la fois la baisse incessante du nombre de logements sociaux attribués à Paris et c'est cela qui compte pour les Parisiens, 11.500 seulement en 2008, et la baisse également du nombre de résidences principales, dont le nombre diminue d'environ 1.000 par an depuis 2001.

J'ajoute qu'en matière de répartition spatiale, nous sommes loin des déclarations tonitruantes sur le fameux rééquilibrage Est/Ouest. Les chiffres sont clairs, ils sont donnés par le projet de délibération : seulement 35 % des logements sociaux autorisés sont localisés dans la zone de déficit en logement social ; alors que le Nord et l'Est parisien sont déjà saturés en logements sociaux locatifs, vous continuez d'en autoriser en grand nombre dans ces quartiers, accroissant les difficultés fonctionnelles de ces arrondissements.

Je l'ai déjà dit ici à plusieurs reprises, ce P.L.U. ne vous permettra pas d'atteindre votre objectif de 40.000 logements sociaux financés supplémentaires à la fin de cette mandature. J'en fais ici aujourd'hui le pari, et vous le savez parfaitement.

Alors, vous allez avoir recours à un subterfuge : relever les plafonds de hauteur pour construire des tours de logements sociaux de moins de 50 mètres. Les Parisiens n'en veulent pas et ils l'ont dit à plusieurs reprises. Les Franciliens n'en veulent pas non plus. Il suffisait d'être vendredi soir à Saint-Ouen pour voir que les habitants de Saint-Ouen étaient particulièrement opposés à ce modèle de tour que la maire de Saint-Ouen veut imposer sur le programme des Docks.

Mais vous continuez, coûte que coûte, peu importe, vous vous lancez dans cette aventure et vous essayez de profiter d'une nouvelle disposition législative pour réduire la concertation sur ce sujet au minimum.

La première mandature de M. DELANOË fut celle d'un triste record ; jamais autant de béton n'a été coulé de manière horizontale dans les rues de Paris, paradoxe de la politique dite "environnementale" de M. BAUPIN en matière de circulation.

Le second mandat de M. DELANOË sera-t-il celui du record des mètres cubes de béton coulés, cette fois-ci, à la verticale ? A la lecture de vos projets, j'en ai bien peur.

A longueur d'interview, Madame HIDALGO, vous nous abreuver du même objectif : vous voulez préparer la ville de l'après-Kyoto. Avec ce projet de dépassement des hauteurs pour le logement social, c'est plutôt la ville post-Le Corbusier que vous nous préparez.

Avec ces tours lilliputiennes, avec ces minitours, ce sont des maxi problèmes qui vont naître en toute impunité.

Les constats objectifs faits par les maires de différentes tendances sur cet urbanisme si caractéristique des années soixante - soixante-dix et qui a fait tant de dégâts sont clairs : architecture banale, monotone, mal intégrée dans le tissu urbain préexistant, faiblesse et fragilité de l'animation commerciale, anonymat et carence des relations sociales que la présence d'équipements collectifs ne parvient pas à compenser, gestion compliquée, coûteuse et souvent défaillante des espaces non bâtis, forte insécurité, insuffisante propreté quasi impossible à assurer. Pourtant c'est la déstructuration de ce modèle obsolète qui est choisie.

Ce modèle urbain, nous n'en voulons pas pour notre ville, car il est anti-Kyoto, anti-Johannesburg, anti-Copenhague. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de voter un amendement qui est conforme à la loi Boutin et qui permettra de construire dense sans construire haut.

En matière de logement, la hauteur, ce n'est pas la densité, tant les formes urbaines jouent un rôle capital dans la perception et surtout dans le vécu de cette densité.

En repoussant ce projet de délibération, mes chers collègues, vous éviterez la reproduction d'un modèle urbain qui, partout en France, a échoué.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je donne la parole pour vous répondre successivement à Mme Anne HIDALGO, puis à M. Jean-Yves MANO.

Madame HIDALGO, vous avez la parole

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Tout d'abord, merci à l'ensemble des orateurs pour ce débat de qualité sur ce projet de délibération.

Je vais parler, bien sûr, plus particulièrement du projet de délibération DU 153 sur le P.L.U.

Le Maire l'a rappelé ce matin, les objectifs que nous poursuivons depuis l'élaboration du P.L.U. par Jean-Pierre CAFFET et son vote par notre Assemblée, c'est d'abord cette mixité sociale et cette mixité fonctionnelle qui sont des éléments que nous voulons inscrire durablement dans notre ville, et je remercie notamment Alain LHOSTIS d'en avoir parlé en faisant référence à la loi Gayssot, loi S.R.U.

C'est, bien sûr, aussi ce rééquilibrage Est/Ouest. Oui, nous voulons rééquilibrer l'Est et l'Ouest et faire en sorte qu'il y ait du logement social mieux réparti, et cela, tant François VAUGLIN qu'Alain LHOSTIS, mais aussi d'autres orateurs de la majorité l'ont exprimé.

Nous voulons aussi du logement de qualité et une vie de qualité dans ces quartiers. Là, c'est à la fois, bien sûr, la préoccupation environnementale qui nous anime et le respect du Plan Climat, mais aussi la qualité de vie et la qualité de vie passe par la qualité des espaces publics mais aussi par la qualité architecturale ; j'y reviendrai dans un instant.

Je voudrais aussi, avant de répondre un peu plus précisément aux orateurs, dire que les différentes modifications de P.L.U. que nous avons engagées ces derniers mois nous ont permis notamment d'être en avance, y compris par rapport au Grenelle 2, puisque je vous rappelle que nous avons ici même voté des modifications qui vont nous permettre une meilleure application du Plan Climat ; non, les éoliennes ne sont pas un gadget ; la possibilité de faire des toitures végétalisées, bien sûr, ce sera quelque chose de beau et ce sera aussi quelque chose qui jouera un rôle dans l'abaissement de la température à Paris.

Alors d'abord, pourquoi ce débat ? C'est une façon de répondre à M. DUBUS qui m'invite à chercher mon Ulysse.

Parce que le Code de l'urbanisme prévoit que trois ans après la délibération qui a porté approbation du P.L.U., nous devons organiser un débat sur les résultats de l'application du P.L.U. quant à la satisfaction des besoins en logement ; nous avons donc pensé qu'il était préférable d'organiser ce débat conjointement avec celui sur lequel reviendra Jean-Yves MANO tout à l'heure, à savoir le lancement de l'élaboration du nouveau P.L.H.

Alors, oui, il y a une amélioration de la situation. Je vais vous donner quand même quelques exemples.

Avant mars 2008 et dans le P.L.U. de 2006, nous avons inscrit 107 réserves logement et logement social ; cela avait été approuvé. On a mis en place la zone de déficit en logement social qui couvre 55 % de la zone urbaine générale - tout à l'heure, François VAUGLIN l'a très bien expliqué - donc, en gros, 45 % de la superficie de Paris, avec l'obligation de réaliser au moins 25 % de logements sociaux pour tous les projets qui comportent plus de 800 mètres carrés de logements.

Nous avons également pris un engagement pour les différentes opérations d'aménagement qui sont lancées, avec une composante de logement significative ; je pense, bien sûr, à Paris Nord-Est, je pense à Batignolles. Nous avons inscrit tout cela avant mars 2008 : le dépassement de 20 % du C.O.S. pour le logement social, on l'avait voté en janvier 2006, ainsi que le dépassement de 20 % du C.O.S. pour des opérations de logement qui remplissent des critères de performance énergétique. C'est un rappel de ce que nous avons fait avant mars 2008.

Depuis mars 2008, nous avons engagé une révision simplifiée du P.L.U. sur Masséna, avec un objectif de 1.500 logements supplémentaires, nous avons lancé les études urbaines sur "Bercy Charenton" avec un potentiel de 5.000 logements, nous avons engagé une modification générale du P.L.U., qui a porté le nombre de réserves en logement social de 107 à 197, soit un potentiel de 4.000 logements supplémentaires dont 2.600 logements sociaux, et nous avons avancé sur le principe de construction de logements jusqu'à 50 mètres en dehors du centre historique.

Nous avons bien sûr également sans cesse insisté sur le rééquilibrage Est-Ouest. Oui, des arrondissements déficitaires comme le 17e, le 15e, ou même le 16e sont des arrondissements dans lesquels nous produisons beaucoup de logement social et je crois que les Parisiens nous en savent gré.

J'y reviendrai, mais François VAUGLIN l'a très bien expliqué, pourquoi avons-nous écarté la possibilité qui était offerte par la loi dite "Boutin" de mars 2009, d'appliquer deux dispositions ? D'abord, parce qu'en même temps que le bilan du P.L.U., la loi "Boutin" a imposé que le Conseil municipal délibère sur la possibilité d'inclure des secteurs à l'intérieur desquels un dépassement des règles relatives au gabarit et à la hauteur, ou à l'emprise au sol et au C.O.S. dans la limite de 20 % puisse être autorisé.

Pour nous, cette disposition de l'article L. 123-1-1 du Code de l'urbanisme présente peu d'intérêt, cela a été dit, le dépassement du C.O.S. de 20 % existe déjà, la disposition ne peut pas s'appliquer sur 55 % du territoire hors bois, parce qu'une grande partie des 10e, 14e, 15e et 18e arrondissements est exclue du fait que ce sont des secteurs d'anciennes carrières mais aussi des zones du Plan de prévention du risque d'inondation. Et donc, pour différentes raisons, nous n'avons pas choisi d'intégrer et d'appliquer cet article L. 123-1-1 sur lequel la loi nous demandait d'avoir un débat.

En revanche, la loi "Boutin" a introduit une autre disposition, l'article L. 127-1 du Code de l'urbanisme que nous proposons de retenir dans son principe, parce que cette disposition permet justement pour la zone urbaine générale, de délimiter des secteurs à l'intérieur desquels la réalisation des programmes de logements comportant des logements sociaux bénéficie d'une majoration des règles de C.O.S. en gabarit, hauteur, emprise au sol, majoration ne pouvant excéder 50 %, ce ratio étant calculé en fonction de la proportion de logements sociaux. Et cette disposition nouvelle de la loi "Boutin" est parfaite pour pouvoir construire des immeubles de logements. J'insiste, sociaux ou pas sociaux, parce que je vous vois vous concentrer sur une obsession du logement social de 15 étages. Social, non social, voire même mixte et donc la loi "Boutin" nous permet d'aller plus loin dans cette piste et je crois que ce sera une très bonne chose, notamment sur "Clichy Batignolles", je vais y revenir.

Quelques mots sur ce que certains orateurs ont évoqué.

D'abord, je voudrais répondre à René DUTREY, qui nous explique que nous ne réfléchissons pas au-delà du périphérique... Si, nous avons même, avec Pierre MANSAT et plusieurs collectivités, mis en place un travail qui se structure autour de "Paris Métropole", et la question du logement y est abordée au regard de la situation métropolitaine.

Néanmoins, "il faut regarder au-delà du périphérique pour résoudre les problèmes de logement", tout le monde le dit, mais cela ne nous exonère pas de traiter aussi la question du logement à l'intérieur des frontières du périphérique.

Donc oui, dans les nouveaux quartiers en gestation, le choix que nous faisons est un choix de densité et pas d'étalement urbain. L'étalement urbain serait de privilégier des petits immeubles comme vous nous le suggérez souvent, de quatre à cinq étages, ce serait de l'étalement urbain à la jonction entre Paris et les communes limitrophes, ce n'est pas le choix que nous faisons, nous Paris, ni celui que font les communes limitrophes, je vous rappelle : Clichy, Saint-Ouen, Ivry, Charenton, avec lesquelles notamment nous travaillons.

Là aussi je veux tordre le cou à certaines inexactitudes, les terrains que nous aménageons sont des terrains sur lesquels nous faisons prévaloir le principe de la mixité sociale et de la mixité fonctionnelle. Il est faux de dire que, par exemple, sur Batignolles, il serait prévu deux fois plus de bureaux que de logements. C'est vraiment l'inverse. Il y a deux fois plus de logements que de bureaux hors Palais de justice, et Police judiciaire. Ce que vous dites sur Paris, oui nous avons 20 % de bureaux et 31 % de commerces, et non pas 50 % de bureaux. Vous avez une tendance à confondre bureaux et commerces, nous nous ne le confondons pas, et puis, je pense et là j'assume vraiment, alors c'est sans doute un point de clivage très important avec nos collègues Verts, je ne sais plus quelle était la formule pour eux, mais je rajoute qu'être de gauche, c'est aussi s'occuper de la crise sociale et lutter contre le chômage. Donc oui, et je sais que nous n'avons pas le même point de vue sur le sujet, Paris continuera à faire aussi du bureau, du commerce, pour continuer à lutter contre le chômage, fléau qui tous les jours, sous nos yeux, met des gens à terre. Ce n'est pas demain, après-demain, c'est aujourd'hui tout de suite. Et donc, l'urgence de lutter contre le chômage est pour moi aussi forte que l'urgence climatique, je ne les oppose pas. Je les intègre l'une à l'autre.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés).

Alors bien sûr que nous ne confondons pas densité et hauteur, bien sûr que notre modèle, ce ne sont pas les villes américaines, notamment la ville, qui je dirai, est la plus symbolique de l'étalement urbain, Los Angeles, et bien sûr que la question de la qualité de vie est le sujet qui nous préoccupe parce que le vivre ensemble dans ces quartiers est le sujet que nous évoquons le plus souvent dans les concertations, j'y reviendrai tout à l'heure.

Je remercie bien sûr Alain LHOSTIS, du soutien qu'il apporte avec son groupe à cette politique de 40.000 logements sociaux, et je crois que ce qu'il a dit est très important, mais je pense que Jean-Yves MANO y reviendra, à propos de la loi "Boutin" et de fait que cette loi comporte des mesures qui font que les classes moyennes sont chassées, notamment du logement social avec les surloyers actuels, il faudra y revenir.

Par rapport à René DUTREY, et c'est la réponse à Alain LHOSTIS qui m'y fait penser, je sais que nous partageons aussi cela avec le groupe Communiste et Alain LHOSTIS, nous considérons que faire du logement social et notamment en veillant à ce qu'il y ait du très social, du social et du logement intermédiaire, témoigne de notre volonté de garder de la mixité et de faire de la mixité sociale à Paris.

Comment pouvez-vous dire que les classes moyennes n'auraient pas droit au logement à Paris ? Comment pouvez-vous dire que les classes moyennes qui ne sont pas aidées aujourd'hui par des dispositifs d'aide à la personne, n'auraient pas le droit à une mobilisation de notre Municipalité, notamment sur le front du logement et du logement social ?

Savez-vous qui sont les classes moyennes aujourd'hui à Paris ? Ce sont des employés, ce sont les agents de l'A.P.-H.P., ce sont des fonctionnaires, des gens qui travaillent dans le service public d'une façon générale, ou des employés de commerce et eux ne seraient pas considérés comme étant suffisamment dignes de notre préoccupation collective pour faire du logement à Paris ! Ce n'est pas possible de caricaturer les choses ainsi. Là aussi, c'est un élément de distinction assez important avec vous, René DUTREY, et votre groupe, nous assumons que nous voulons pour Paris du logement social pour tous ceux qui sont éligibles et notamment les classes moyennes à hauteur de 30 %, j'insiste et j'y reviendrai.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés).

Mme KUSTER nous a parlé d'abord de la concertation défailante dans le 17^e arrondissement. Je crois que M. le Maire de Paris vous a répondu en parlant du débat qui s'ouvre aujourd'hui à l'Assemblée nationale sur la Société du Grand Paris, je voudrais juste insister pour informer mes collègues, qui peut-être ne le savent pas encore, sur le fait que l'U.M.P., à travers ses parlementaires, déposerait des amendements à l'Assemblée nationale pour que la Société du Grand Paris puisse préempter autour des gares parisiennes, et je sais que Mme KUSTER et le groupe U.M.P. Paris ont un regard très attentif sur beaucoup de gares, mais notamment sur la gare Cardinet, et donc, que la Société du Grand Paris, vous savez, cette société que le Gouvernement veut créer sans les élus locaux, et qui pourrait préempter, donc exproprier, et aménager selon ses propres principes, eh bien, voilà, le groupe U.M.P., ici, travaille avec les parlementaires U.M.P. pour déposer un amendement qui privera bien sûr notre Assemblée de toute capacité à agir en termes d'aménagement et d'aménagement équilibré, comme nous voulons le faire, notamment sur "Clichy-Batignolles", privera également les propriétaires actuels de leurs droits les plus élémentaires puisqu'ils pourront être expulsés, et expulsés pour faire quoi à la place ? Comme on nous a expliqué que la Société du Grand Paris avait besoin d'argent pour faire un métro de 130 kilomètres de long à 40 mètres sous terre, pour satisfaire la grande vision de M. BLANC et de ses amis, eh bien, ils vendront les terrains de ces propriétaires qu'ils exproprieront, et pour en tirer le meilleur prix, devinez à qui ils vendront : ils vendront pour y faire du bureau, et ils vendront pour y faire de la promotion immobilière privée.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je crois que nous sommes là à la veille d'un scandale démocratique que nous allons dénoncer de jour en jour.

Madame KUSTER, merci pour vos leçons de concertation. Je vous invite d'ailleurs - écoutez, je pense que cela vous intéressera - à participer à la réunion du 8 décembre, de restitution du grand travail que nous avons engagé avec les Parisiens autour du thème : "Imaginons Paris". Plus de 1.500 personnes sont venues. Vous aviez refusé d'y participer : c'est dommage pour vous. Nous avons environ 390 propositions faites par les Parisiens et les habitants de la métropole, sur lesquelles nous allons apporter autant de réponses.

Je ne reviens pas sur d'autres éléments que vous avez évoqués.

Les immeubles que nous voulons construire, de 15 étages, donc de 50 mètres, pour du logement autour d'un très grand parc, un magnifique parc, des immeubles qui auront des appartements avec des vues magnifiques - vous aurez du mal à inciter les gens à ne pas vouloir y habiter - seront soit du logement social, soit du logement privé, soit des logements mixtes puisque c'est ainsi que nous voulons construire. Il ne s'agit pas, c'est faux, de dix tours de logement social que nous voudrions faire.

Je vous ai invité effectivement à faire preuve d'imagination : je constate qu'il y a encore du travail et vraiment, je vous invite à regarder de près l'immeuble-jardin que propose, oui, Roland CASTRO, vous savez, architecte du Grand Paris et vous verrez que ces immeubles, je l'espère, fleuriront dans notre Capitale et en tous les cas, je vous invite à être un peu plus ouverte, comme l'a été d'ailleurs Valérie SACHS. Je crois qu'elle a très bien exprimé en quoi les immeubles de 50 mètres, de 15 étages sociaux, privés ou mixtes pouvaient apporter un plus à notre Capitale.

Puisqu'il a été question par le groupe U.M.P. également, de qualités architecturales et de beau, merci, Madame POIRAUT-GAUVIN, de vouloir de l'audace architecturale, merci de nous suivre en cela.

J'espère que vous aurez une quelconque influence sur le maire du 15^e qui, jusqu'à présent, a émis des avis défavorables sur tous les projets architecturaux en nous disant : "Non, non, ce n'est pas parce que ce sont des logements, et des logements sociaux...", mais il est contre tous les projets architecturaux. Il y en a deux qui ne sont pas du logement social mais je ne boude pas mon plaisir à les mentionner. Il a émis un avis défavorable sur la construction d'un nouvel équipement pour l'Institut Pasteur, quitte à bloquer les chercheurs dans une entreprise particulièrement importante.

Il a émis un avis défavorable sur le nouvel hôpital Necker, quitte à bloquer un projet et en parlant de logements, un avis défavorable sur une très belle proposition, rue Frémicourt, de logements sociaux et d'une crèche puisque oui, nous faisons des équipements publics, qui est notamment proposée par la très belle équipe d'architectes qui est l'équipe de Périphériques.

Il a émis un avis défavorable sur les très beaux immeubles de Boucicaut que je vous invite à aller voir, qui sont des immeubles construits notamment par GONZALÉZ et BRENAC et il émettra sans doute aussi un avis défavorable sur une opération de la R.I.V.P. de logements sociaux à la Croix-Nivert.

Donc, oui, aidez-nous, Madame POIRAUT-GAUVIN, vous qui faites partie des jeunes de cette Assemblée, à essayer de convaincre ceux qui ont une vision peut-être un peu trop conservatrice et qui rêvent du post-haussmannien que l'on réitérerait à merci, aidez-nous à les convaincre d'une vision un peu plus ambitieuse et, je dirai, innovante de l'architecture dans notre ville.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je suppose que c'est pour faire des remarques sur le discours précédent ?

La suggestion que j'allais vous faire était peut-être que nous laissions parler M. MANO afin de conserver...

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Attendez, je dis juste un mot, Madame.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Non !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Afin de sauvegarder la cohérence de notre débat et peut-être pourriez-vous ensuite profiter de l'explication de vote ou effectivement de l'intervention que vous pouvez faire en tant que maire, non ?

Très bien.

Comme je pense que tout le monde ici est soucieux d'apaisement... je ferai d'ailleurs une remarque au passage : j'ai soigneusement écouté les interventions de tous les élus de droite et du centre droit. J'observe qu'aucun d'entre eux n'a été interrompu, ni par des quolibets, ni par de quelconques manifestations, quels que soient les propos tenus.

Alors, Madame KUSTER, vous souhaitez dire deux mots puisque votre nom a été évoqué : soyez la plus concise possible, s'il vous plaît.

Merci.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Ce n'est pas mon nom qui a été évoqué, c'est le dossier du 17^e arrondissement surtout, et c'est en tant que maire, et non pas en tant que Brigitte KUSTER que je m'exprime.

D'abord, parce que Mme HIDALGO, à chaque Conseil de Paris, change la donne sur les territoires Cardinet. La dernière fois, c'était un amendement qui passait d'une convention de 50 % à 55 % : où est la concertation ?

Aujourd'hui, après nous avoir dit que ces logements seraient des tours de logement social, on apprend que ce sont des logements mixtes. Cela change à chaque fois.

Concernant l'amendement du Grand Paris que vous avez évoqué avec les parlementaires, en effet, des amendements vont être déposés. En effet, nous allons proposer que soit étudiée la possibilité que des territoires parisiens bénéficient de la réflexion qui va être menée dans le cadre du Grand Paris. Nous avons porté ce projet ici, en Conseil de Paris, pour que les dix plus grands architectes puissent se pencher sur ces terrains-là. Vous ne l'avez pas souhaité, nous avons cette opportunité-là, et vous êtes en train d'extrapoler en nous parlant d'expropriation alors que c'est bien simple, sur ces terrains, il n'y a plus rien, Madame HIDALGO ! Je ne vois pas ce que l'on va exproprier : il n'y a rien ! Ce sont des terrains vagues : je ne vois pas ce que l'on va exproprier !

L'idée est d'harmoniser le projet. Il n'y a pas de remise en cause, obligatoirement, de tout ce qui a été acquis. L'idée est de se pencher, à nouveau, sur ce projet avec les meilleurs autour de la table. Et évidemment qu'il y aura concertation, car peut-être que cela vous a échappé, mais dans les statuts de l'établissement public du Grand Paris, tous les élus en feront partie, et nous allons d'ailleurs déposer un amendement pour que les maires d'arrondissement soient partie prenante, d'ailleurs, de l'organisation.

Donc, je voudrais qu'avant que l'on dise n'importe quoi, on étudie les dossiers ! Et surtout, arrêtez d'extrapoler, ce sera une chance pour Paris qu'enfin le Grand Paris soit dans Paris intra-muros.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vais donc donner maintenant la parole à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8^e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce débat extrêmement important et intéressant montre bien les positions des uns et des autres dans cette Assemblée.

D'abord, la démonstration que le P.L.U. a été efficace pour l'ambitieux programme de logements sociaux que nous avons sur le territoire parisien au service de ses habitants. Et, donc, il est bon d'accentuer toutes les réserves possibles en la matière pour nous permettre d'atteindre les objectifs, non pas pour un symbole mais simplement pour donner un logement convenable aux Parisiens qui le demandent.

Nous sommes devant un nouveau programme, le Programme local de l'habitat, qui nous amène jusqu'en 2017 et qui dépasse donc le cadre même de la mandature.

Je crois que c'est l'occasion pour la Ville de Paris de déterminer clairement quels sont ses objectifs, et nous l'avons fait déjà à travers, bien sûr, la campagne électorale avec la production de logements sociaux, mais ce n'est pas uniquement la production de logements sociaux, en P.L.H., c'est aussi la mise en pratique du Plan climat, y compris sur le secteur privé.

C'est aussi la politique d'accession, à travers les conséquences positives du prêt "Paris Logement" que nous avons mis en place et qui permet à 2.500 ou 3.000 Parisiens de devenir propriétaires.

C'est aussi le fait de réserver 20 % pour les couches moyennes et supérieures dans les zones d'aménagement, et cela, personne n'en parle ou pas assez. C'est aussi la vigilance envers l'insalubrité à travers des mesures nouvelles que nous prendrons et que j'exposerai un peu plus loin.

Mais c'est aussi une ambition de constitution de la ville de demain. Nous voyons bien que sans une intervention forte de la puissance publique, Paris dans des délais extrêmement brefs n'aurait plus le même visage.

Qu'est-ce qui fait que Paris est une ville agréable, une ville où on a le plaisir de vivre ? C'est sa mixité et sa diversité. C'est une Ville historique de brassage, avec tout ce qui est lié à sa composition de types de logements, le fait que Paris est une ville plus de locataires que de propriétaires. Et nous avons l'ambition de garder à Paris ce visage-là.

Nous voulons que Paris ne soit pas un espace d'exclusion des populations mais un espace de diversité, et le P.L.H. en est l'orientation politique. La concrétisation de cette ambition est que de nouvelles générations auront un jour la chance d'habiter Paris, parce que nous aurons développé le parc locatif dans tous les arrondissements de Paris, dans le beau Paris, et je crois que c'est fondamental. C'est ce que nous devons aux générations futures.

Alors, à travers cette ambition, j'ai et nous avons eu de nombreuses interventions auxquelles je voudrais répondre.

Tout d'abord, Monsieur René DUTREY, vous avez raison de dire qu'il faut intégrer la réflexion sur le logement à Paris à travers le Paris Métropole. Vous avez raison, et en même temps il faut faire attention à la façon dont on l'exprime, et Anne HIDALGO l'a déjà abordé. Nous ne pouvons pas considérer qu'à travers une densité forte au sein de nos 105 kilomètres carrés, nous n'avons pas d'efforts à faire. Il faut que Paris prenne toute sa place dans la réponse à la crise du logement de l'Île-de-France.

Ce sont les engagements que nous avons pris au travers de ce S.D.R.I.F., et le P.L.H. est le moyen d'affirmer aux collectivités qui nous entourent que Paris continuera à faire des efforts pour loger ceux qui y vivent. Il est vrai que nous avons sur le territoire parisien une concentration importante de logements spécifiques pour les publics les plus en difficulté, que la question que nous posons légitimement à ceux qui nous entourent est quel est leur plan d'action sur ce sujet particulier ?

Pour notre part, nous continuerons, dans le cadre de nos orientations, à construire 2.000 places supplémentaires comme nous nous y sommes engagés. Les couches moyennes, les gens qui sont dans les plafonds de logements sociaux, ont tout à fait leur place à Paris. J'ai l'habitude d'employer une expression simple : les acteurs de la ville au quotidien au service des Parisiens n'ont pas pour vocation d'aller habiter à deux heures de Paris, ils ont toute leur place à Paris. C'est aussi l'ambition à travers le P.L.H.

En ce qui concerne la politique de préemption, je voudrais vous rassurer, Monsieur DUTREY. D'abord, les acquisitions d'immeubles à des institutionnels, vous le savez, ne se font pas par politique de préemption. Ils ont compris depuis bien longtemps qu'il était beaucoup plus utile de venir nous voir pour discuter avec nous et négocier ce qui était acceptable, ce qu'ils pouvaient faire et en quoi telle ou telle adresse pouvait nous intéresser, y compris dans les arrondissements du centre ou de l'Ouest de Paris où les terrains sont relativement limités. Si nous voulons concrétiser notre ambition de faire du logement social dans ces espaces, cela passe par des acquisitions d'immeubles.

En ce qui concerne la préemption, elle est plutôt spécialisée sur le logement social de fait dans le 10e, 11e, 19e ou 20e arrondissements qui, sans nos interventions, deviendraient la proie des marchands de biens, avec l'exclusion systématique des populations qui s'y trouvent. Notre ambition à nous, c'est que les personnes qui y sont y restent, dans un immeuble décent, pas voué forcément à l'insalubrité. Bien au contraire, je crois que c'est la bonne voie et il faudra continuer.

Par rapport à la politique du traitement de l'insalubrité - j'ai fait une transition avec l'intervention d'Alain LHOSTIS -, nous avons effectivement accompli le plus gros du travail, et ce n'est pas fini, je vous l'accorde. Nous aurons, lors de la séance du mois de décembre, un projet de délibération pour la création d'un outil qui nous permettra de continuer cette mission, qui est une mission de surveillance, d'action ponctuelle, au-delà de ce que l'on a pu engager.

Oui, le patrimoine immobilier parisien est un patrimoine ancien, qui nécessite une vigilance de tous les instants. Il y a cinq ou six ans, un immeuble qui était potentiellement encore dans l'insalubrité, malheureusement parfois par non-intervention et par manque de moyens financiers des propriétaires, cet immeuble a mal vécu.

Donc, nous engageons une politique sur le long terme de vigilance permanente, avec les outils nécessaires à l'action, et si nécessaire l'action de déclaration d'utilité publique pour sortir définitivement ces immeubles, à la fois de l'insalubrité et des marchands de biens, ou des marchands de sommeil qui vont souvent avec.

Vous avez abordé avec raison, Monsieur LHOSTIS, la politique d'accès des couches moyennes au logement social. D'ailleurs, j'ai trouvé la droite parisienne fort discrète sur ce sujet. Je les comprends. Ils en parlaient beaucoup avant mais depuis qu'ils s'en occupent, ils font fuir les couches moyennes de Paris.

Je vais donner trois exemples. Vous avez noté avec raison que la politique des surloyers vise principalement les couches moyennes. De façon massive, les couches moyennes ont été matraquées par les décisions de Mme BOUTIN en matière de surloyer voté par M. LAMOUR et l'U.M.P. Ils ont été de même...

M. Jean-Baptiste MENGUY. - ... la convention d'utilité sociale.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Je vais vous parler de l'amendement de M. LAMOUR, vous avez raison, vous faites bien de me le rappeler.

Oui, vous avez créé, sur cet aspect particulier, un plafond de loyer à 20 euros, inventant un concept particulier qui est le bouclier logement pour les plus riches et les couches moyennes supérieures, comme vous avez inventé le bouclier fiscal pour les plus riches de nos concitoyens. Voilà votre œuvre en matière d'initiative et de blocage des loyers.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Deuxième mesure que vous avez prise à l'encontre des couches moyennes, c'est la baisse des plafonds pour accéder au logement social. Vous avez exclu de fait des couches moyennes de s'inscrire pour demander du logement social.

Troisième mesure du mois d'août, en toute discrétion, vous avez augmenté les loyers des P.L.S. de 25 % au mois d'août. Vous avez donc à la fois baissé les plafonds de ressources, augmenté les surloyers et augmenté les loyers de 25 %. Voilà l'action de l'U.M.P. et de la droite en faveur des couches moyennes ! Heureusement, arrêtez-vous, ils n'en veulent plus de vos interventions répétées ! Heureusement que nous sommes là pour protéger les couches moyennes à travers...

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

... une politique volontariste de construction de logements P.L.S. dans tous nos immeubles avec un objectif de 30 %...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur MANO, juste un mot. Je vais m'adresser à nos collègues de l'U.M.P.

Pourquoi ces interruptions perpétuelles, elles ne servent à rien. Je redis ce que j'ai déjà dit en d'autres circonstances, vous n'empêchez évidemment pas M. MANO de parler...

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Non, cela n'est pas possible !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Et donc, vous ne faites que gêner l'ensemble de l'assemblée, et en plus retarder la fin de ce débat qui est intéressant, mais qui doit un jour ou l'autre atteindre sa conclusion.

Soyez aimable, Monsieur MENGUY, Monsieur BOURNAZEL, et laissons parler M. MANO.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - En ce qui concerne l'ambition des constructions, et je vais parler de mixité sociale, car vous avez une approche de l'image du logement social qui est complètement dépassée : 70 % des Parisiens ont, de par leurs revenus, accès potentiellement au logement social. Est-ce que vous croyez que 70 % des Parisiens ont un comportement asocial ? Je ne le crois pas. Je ne le pense pas. Et je pense que la grande majorité de la population a un comportement tout à fait normal, dans un appartement que nous leur attribuons, en relation avec leurs voisins, et un comportement tout à fait normal dans l'environnement qui est le leur.

Pour aider à la mixité sociale, vous le savez et vous le voyez délibération après délibération, nous faisons 20 à 30 % de P.L.A.-I. dans chaque immeuble, 40 % de PLUS et 30 % de P.L.S. C'est cela la mixité sociale.

J'ai eu l'occasion de dire et je le répète que nous refaisons de cette façon ce que Haussmann a fait en construisant ces immeubles, avec des étages nobles avec de hauts plafonds et puis plus on augmente dans les étages le plafond devient moins haut et les populations n'étaient pas les mêmes. Nous faisons donc de la même façon.

Et ce que nous faisons marche aujourd'hui sur le territoire parisien, y compris dans les tours de 15 étages, ce qui n'est tout de même pas extraordinaire. Ce sont des immeubles de grande hauteur, si vous le voulez, par rapport aux immeubles de 10 étages moyens parisiens, mais ce ne sont sûrement pas de grands immeubles.

Ceci fonctionne. Une preuve simple : nous livrons depuis quelques temps des opérations de 25 % de logements sociaux que nous avons créés en mixant les produits avec les acquéreurs de logements sociaux. Est-ce que vous entendez parler des difficultés sociales dans ces immeubles ? Moi, jamais.

Je peux effectivement constater que la mixité de produits fonctionne, et je crois que c'est une ambition forte. C'est comme cela que nous concevons la Ville. Evidemment, vous avez une image du logement social - j'ai entendu les conseils que vous nous donnez au plan de la qualité architecturale - mais s'il y a des bâtiments aujourd'hui à Paris, qui sont d'une qualité architecturale extraordinaire, d'un confort sans précédent, ce sont les logements sociaux, parce que nos exigences sont plus fortes que pour le logement privé, bien évidemment.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Et les ascenseurs ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Monsieur BOURNAZEL, vous allez avoir une mission sur le programme des ascenseurs ; ceci est plutôt lié à la qualité des prestations des fournisseurs qu'au comportement des habitants, sachez-le.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Mais bien sûr ! Allez !

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Alors en ce qui concerne la vision globale, visiblement, vous êtes gêné par notre conception de la mixité sur l'ensemble du territoire parisien, vous voulez aider les plus aisés ; ce n'est pas notre approche ; j'ai eu l'occasion de l'expliquer, sur le territoire parisien.

D'ailleurs, il faudrait arriver à convaincre, y compris les représentants de l'Etat, dont je crains fort que dans leur esprit, le logement social de demain soit le logement systématiquement ciblé sur les plus démunis et non pas au service d'une population plus large. J'expliquerai à M. APPARU, comme à tous les Ministres successifs, que dans des zones denses, le logement social est à la disposition d'énormément de populations, que sa fonction sociale dépasse les frontières classiques, puisque l'écart entre les loyers du secteur privé et du secteur social est tel qu'heureusement que le logement social est là pour loger les acteurs de la ville, les infirmières, les professeurs, les employés, ceux qui sont au service des Parisiens quotidiennement ; c'est la mission du logement social parisien ; c'est comme cela que nous construirons la ville de demain, que le veuille ou pas M. APPARU ou les Ministres successifs.

J'ai entendu quelque chose d'intéressant qui disait qu'à Paris, on faisait du chiffre et donc on faisait de la petite surface. Alors je dis : "attention et lisez bien les documents de l'Etat". Dans le Bleu budgétaire de la politique du logement de cette année, vous avez une petite phrase qui dit... Et je comprends M. APPARU, il veut faire autant de logement avec 15 % de budget de moins. Alors, il a trouvé une méthode simple ; c'est écrit textuellement : "nous ferons moins de F4 et de F5 et nous ferons plus de F2". Voilà l'ambition écrite du Ministre du Logement en France aujourd'hui : faire des petits logements et pas du logement pour les familles !

Oui, Monsieur BOURNAZEL, c'est écrit dans les textes officiels de l'Etat !

Nous sommes contre, nous continuerons à faire 35 % de logements familiaux parce que oui, les familles, à Paris, n'ont historiquement pas leur place et nous voulons faire leur place aux familles parisiennes.

Voilà l'ambition du P.L.H. parisien !

Merci.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Jean-Baptiste MENGUY. - C'est laborieux !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - On ira leur expliquer.

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mme POIRault-GAUVIN souhaitait s'exprimer, mais juste une minute, Madame, puisque vous soutenez avoir été mise en cause. Pendant une minute, mais, vraiment, au-delà, nous passons au vote des amendements et aux explications de vote.

Merci.

Mme Géraldine POIRault-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme HIDALGO me donnait un conseil et me proposait d'intervenir auprès du maire du 15e pour le convaincre de la nécessité d'une plus grande audace architecturale dans le 15e. J'entends vos conseils, Madame, mais il faudrait vous les appliquez à vous-même ; il est dommage que sur des sujets de cette importance, vous recherchez le conflit, toujours le conflit, pour exister politiquement ; vous ne recherchez jamais le consensus, vous n'êtes pas une femme de consensus et c'est vraiment dommage !

(Protestations sur les bancs de la majorité et applaudissements sur les bancs de l'opposition).

Les maires d'arrondissement ont le droit d'émettre des avis sur les permis de construire, ils ont le droit de faire des propositions. Donner un avis favorable avec réserve, c'est un dialogue constructif, mais vous voulez retirer aux maires d'arrondissement les maigres pouvoirs dont ils disposent en faisant des contre-propositions sur les projets.

Quant au discours de la gauche...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame POIRAUT-GAUVIN, excusez-moi de vous interrompre, mais vous vouliez vous exprimer au sujet d'une mise en cause personnelle...

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Tout à fait.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - ... et si je ne me trompe, ce que vous nous dites depuis 56 secondes n'a rien à voir avec une mise en cause personnelle.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Si, Mme HIDALGO m'a proposé de parler au maire du 15e.

Enfin, pour terminer...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Concluez très rapidement et nous passons aux explications de vote.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je dois dénoncer le double langage des élus de la gauche entre le discours qu'ils tiennent ici et le discours qu'ils tiennent dans les conseils de quartier. Ici, ils reconnaissent la prouesse architecturale du projet Boucicaut, mais dans les conseils de quartier, devant les habitants, ils reconnaissent que le projet n'est pas exemplaire. Donc il faudrait vous mettre d'accord avec vos collègues, Madame HIDALGO, parce que ce double langage est insupportable pour les habitants et les élus que nous sommes.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons passer aux explications de vote.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je constate, à l'issue de ce débat, d'abord, que les chiffres que nous avons avancés n'ont pas été contestés ; ils sont donc exacts, tant en nombre de demandeurs de logement, qu'en nombre de logements produits ou qu'en nombre, malheureusement, de gens qui ne peuvent pas bouger faute de logements intermédiaires à Paris.

Alors on a entendu tout et n'importe quoi, beaucoup de donneurs de leçons aujourd'hui : Mme HIDALGO, M. MANO...

Ce que je retiens, c'est que, jamais, vous n'avez eu autant de moyens pour le logement à Paris, jamais. 150 millions d'euros par an vous sont donnés par l'Etat depuis 2004. Est-ce que vous le contestez ou non ? La réponse est non.

Alors, Monsieur GAUDILLÈRE, chaque fois que nous avons un débat sur le budget, vous nous dites que l'Etat vous doit 300 millions d'euros. Là, je constate qu'en matière de logement, jamais vous n'avez eu autant d'argent de l'Etat. Combien vous donnait M. JOSPIN ? 40 millions d'euros par an. Aujourd'hui, on vous donne 150 millions d'euros par an et la situation du logement ne s'améliore pas. Premier point.

Deuxième point, vous avez municipalisé un certain nombre de moyens pour faire du logement ; toutes les attributions, aujourd'hui, dépendent du Maire de Paris ; ce n'était pas le cas auparavant. Vous avez municipalisé la S.A.G.I., vous avez municipalisé un certain nombre de S.E.M.

Bref, l'appareil productif de logement à Paris vous appartient en totalité ; vous l'avez municipalisé.

Vous dites aujourd'hui : "nous n'avons pas assez de moyens, M. APPARU ceci, M. APPARU cela, Mme BOUTIN ceci, Madame BOUTIN cela", mais, enfin, soyons sérieux, vous avez tous les moyens, personne ne vous met des bâtons dans les roues, l'Etat vous donne de l'argent, vous avez municipalisé l'appareil productif de logement pour quel résultat ? 120.000 demandeurs de logement en 2009 !

Voilà le résultat d'une politique qui ne marche pas. C'est la raison pour laquelle nous nous opposons très clairement à ce P.L.U.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je voulais simplement rectifier une petite erreur... Nous n'avons pas municipalisé la S.A.G.I, puisque, au contraire, nous sommes sortis de son capital.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 8 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 8 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 9 déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 9 est rejeté.

En réponse au vœu n° 10 déposé par le groupe U.M.P.P.A., l'Exécutif a déposé le vœu n° 10 bis. Le vœu n° 10 est-il maintenu ?

Je ne sais pas qui fait office de président de groupe...

Mme Laurence DOUVIN. - Il est maintenu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vais maintenant mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 153 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DU 153).

Nous allons maintenant procéder au vote de l'amendement et des vœux déposés sur le projet de délibération DLH 95.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 11 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 11 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 344).

En réponse au vœu n° 13 déposé par le groupe "Les Verts", l'Exécutif a déposé le vœu n° 13 bis. Le vœu n° 13 est-il maintenu, Monsieur le Président GAREL ou Madame la Présidente FOURNIER ?

M. Sylvain GAREL. - Il est retiré.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 345).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons voter, Monsieur MENGUY, sur le vœu n° 14 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 95 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DLH 95).

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous propose de vous prononcer, au scrutin secret, sur la désignation de Conseillers de Paris au sein des organismes suivants :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 66 places avec un logement de fonction, 11, quai de l'Oise et 47-47 bis, rue de l'Ourcq (19e) (R. 59) :

Titulaires :

- M. Roger MADEC ;
- Mme Halima JEMNI ;
- M. Jean VUILLERMOZ ;
- Mme Anne-Constance ONGHENA ;
- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Suppléants :

- M. François DAGNAUD ;
- Mme Gisèle STIEVENARD ;
- M. Ian BROSSAT ;
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL ;
- Mme Claude-Annick TISSOT.

Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Accès des jeunes parisiens à un emploi pérenne" (R. 60) :

- Mme Sandrine CHARNOZ ;

- Mme Marie-Annick BARTHE ;
- Mme Frédérique PIGEON ;
- M. Julien BARGETON ;
- M. Patrick KLUGMAN ;
- Mme Claudine BOUYGUES ;
- M. Alexis CORBIÈRE ;
- Mme Danielle FOURNIER ;
- Mme Karen TAÏEB ;
- Mme Martine NAMY-CAULIER ;
- Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ;
- Mme Laurence DREYFUSS ;
- Mme Claude-Annick TISSOT ;
- M. Pierre AURIACOMBE ;
- Mme Valérie SACHS.

Mission d'information et d'évaluation relative aux difficultés rencontrées dans l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise aux normes des ascenseurs à Paris et dans l'application des dispositions de la loi "Urbanisme et Habitat" du 2 juillet 2006, dite "de Robien" (R. 61) :

- M. Pascal CHERKI ;
- Mme Annick OLIVIER ;
- M. Daniel MARCOVITCH ;
- Mme Camille MONTACIÉ ;
- M. Gilles ALAYRAC ;
- Mme Virginie DASPET ;
- M. Ian BROSSAT ;
- M. Sylvain GAREL ;
- M. Georges SARRE ;
- M. Jean-Didier BERTHAULT ;
- M. Patrick TRÉMÈGE ;
- Mme Anne-Constance ONGHENA ;
- Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN ;
- M. Jérôme DUBUS ;
- Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Y a-t-il d'autre candidature ?

Il n'y en a pas.

Je mets aux voix, au scrutin secret, les candidatures évoquées.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Vœu déposé par M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'amélioration de la propreté aux abords des immeubles de bureaux, des établissements scolaires, des bars restaurant et de tous les établissements recevant du public.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 36 relatif à l'amélioration de la propreté aux abords de tous les établissements recevant du public qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole était à M. François LEBEL qui s'est inscrit. C'est Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY qui a la parole pour une minute.

Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY. - Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu est relatif à l'amélioration de la propreté aux abords des immeubles de bureaux, des établissements scolaires, et de tous les établissements recevant du public.

Le conseil de quartier mairie, dans le 8e arrondissement, a déposé en ce sens un vœu demandant de contraindre les entreprises et établissements recevant du public à nettoyer les souillures et surtout les mégots de cigarette laissés sur la voie publique. Or, au Conseil de Paris du 29 septembre 2008, nous avons déjà présenté un vœu demandant que les sociétés en immeuble obtiennent la possibilité, sans formalités excessives, de poser des cendriers muraux à l'entrée extérieure des locaux.

Nous souhaitons aujourd'hui que vous nous informiez sur l'état d'avancement de cette proposition.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - C'est bien volontiers que je vais vous répondre.

Ce vœu fait en effet référence à celui qui avait été adopté en Conseil de Paris le 29 septembre 2008.

Je vous rappelle les termes de ma réponse de l'époque, il n'est juridiquement pas possible d'obliger à l'installation d'un cendrier mural, mais il est en revanche nécessaire d'inciter et de faciliter la mise en place de cendriers par les entreprises.

C'est d'ailleurs exactement ce que nous faisons et c'est ce qu'il revient aux mairies d'arrondissement de relayer et de décliner sur le terrain en faisant usage de leurs nouvelles responsabilités en matière de co-pilotage de la propreté. Je vous rappelle également que nous avons veillé à alléger la procédure de traitement des dossiers et à faciliter les demandes vis-à-vis notamment des architectes des Bâtiments de France, et en l'espèce les entreprises candidates à l'installation d'un cendrier mural n'ont qu'une simple déclaration préalable à déposer avec un délai d'instruction qui est au maximum de deux mois. Je crois que l'on ne peut pas faire beaucoup mieux en matière de simplification des démarches administratives.

Au-delà, vous le savez, la Ville poursuit ses efforts d'information et de sensibilisation. Je vous indique à cet effet que les prochaines corbeilles de rues pour lesquelles, je l'ai indiqué hier soir à M. François LEBEL, le marché est en cours d'analyse, seront équipées de cendriers et que les services expérimentent actuellement des modèles de cendriers de rues qui pourront être proposés par la Commission du mobilier urbain aux entreprises, aux établissements de nuit, ainsi qu'aux bars et restaurants.

J'ai le sentiment d'avoir répondu à l'interrogation portée par notre collègue et je lui suggère en contrepartie, de retirer ce vœu, qui dès lors n'a plus d'objet.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur François DAGNAUD, je vais mettre aux voix le vœu n° 36 avec un avis ?

Le vœu est-il retiré, Madame ?

Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY. - J'ai mal compris, vous avez dit, nous avons allégé ou nous allons alléger la procédure ?

M. François DAGNAUD, adjoint. - C'est déjà fait.

Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY. - Le vœu est retiré.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci, Madame.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien, je vous remercie.

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Marinette BACHE, les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et les élus du groupe M.R.C. relatif au service public de la propreté à Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons à présent la discussion du vœu n° 37 relatif au service public de la propreté à Paris, déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte sur le service public de la propreté. Il concerne la question des effectifs. Au moment où il avait été question de privatiser partiellement la collecte des ordures ménagères dans le 3e et dans le 19e arrondissement, il avait été précisé que cela libérerait des personnels et que nous allions les affecter au nettoyage des rues, au balayage, qui était à l'époque considéré, je crois que c'est M. François DAGNAUD qui disait cela, comme ce qui devait être le cœur de métier des agents de la propreté.

Nous n'avons pas voté cette réforme, car nous n'étions pas favorables à la privatisation de la collecte des déchets, mais le vote a eu lieu. Je respecte la démocratie et souhaiterais que les engagements pris à l'époque soient respectés, et par conséquent que les agents ainsi libérés de la collecte des déchets puissent être intégralement affectés au nettoyage des rues, au balayage, sachant que dans les arrondissements de l'Est parisien, le moins que l'on puisse dire est qu'il y a encore des efforts considérables à faire en ce domaine.

Je vous remercie.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci cher Ian BROSSAT.

Ce vœu évoque la question des effectifs de la propreté. Il ne vous aura pas échappé qu'il s'agit d'une problématique d'ensemble qui relève du budget, du budget emploi en l'occurrence, en cours d'élaboration sous la haute autorité de notre collègue Mme Maité ERRECART. A mon niveau forcément plus modeste, je veux très clairement vous répondre qu'il est parfaitement légitime que les groupes souhaitent faire entendre leur voix et ainsi peser sur la préparation et l'élaboration du budget, qui est l'acte politique majeur évidemment qui engage année après année notre travail en commun.

C'est pourquoi d'ailleurs, compte tenu de la légitimité d'intervention des groupes, deux rendez-vous, deux étapes majeures sont proposées aux groupes pour participer à ce travail. D'abord, lors du débat sur les orientations budgétaires que nous avons eu lors de la séance précédente, qui a permis aux groupes de faire entendre leurs priorités et leurs propositions, et d'une façon plus générale de faire entendre leurs préoccupations dans la perspective de l'élaboration du budget.

Second rendez-vous que nous aurons le mois prochain et qui permettra, à travers le débat et l'adoption du budget, là aussi de participer à un travail d'élaboration collective. Entre la séance précédente et la séance future, nous sommes évidemment au milieu du gué, et c'est un peu le défaut que je me permettrai de relever dans votre démarche, c'est que présenté isolément, ce vœu sur la question évidemment importante des effectifs de la propreté ne permet pas de resituer la question dans un ensemble plus large, celui du budget dans son ensemble, et qui sur le volet des emplois reste et restera marqué par deux éléments que je veux rapidement resituer.

Tout d'abord, l'objectif, l'ambition, qui est celle de l'Exécutif, cela a été rappelé, de garantir une stabilité de l'emploi public alors que la mandature précédente a marqué des progrès tout à fait considérables en termes d'emploi public et malgré un contexte général dont vous connaissez les uns et les autres l'extrême difficulté. Dans cet environnement-là, l'objectif politique de garantir la stabilité globale de l'emploi public à la Ville de Paris relève d'une ambition politique qui est de nature à rassembler très fortement dans notre majorité, mais aussi, je crois, à faire école très au-delà.

Le deuxième élément, s'agissant plus spécialement des emplois liés à la propreté, c'est qu'effectivement, et vous l'avez rappelé très justement à l'instant, c'est tout l'enjeu de la réorganisation de la collecte que nous avons élaborée et votée l'an passé que de permettre dans un contexte là aussi difficile, de solidarité aussi avec l'ensemble des missions sur lesquelles nous sommes amenés à mobiliser des moyens, en faisant bouger les lignes et le périmètre du service public de la collecte, de renforcer nos moyens d'intervention sur cette mission prioritaire, pas seulement à mes yeux mais d'abord aux yeux des Parisiens, qui relève des missions de propreté et d'entretien de l'espace public.

Je veux le dire très clairement, sans surprise, cet engagement-là sera tenu, mais il reviendra au budget de dire à quelle hauteur il pourra l'être.

De ce point de vue, c'est - l'Exécutif entend, en tout cas - la volonté que vos deux groupes ont souhaité réexprimer et confirmer aujourd'hui avec le dépôt de ce vœu.

Un dernier point rapide, pour vous préciser que nous portons une conception, une exigence d'un service public égalitaire qui a pour ambition d'assurer la même qualité de prestation à tous les parisiens et quel que soit l'arrondissement où ils vivent. De ce point de vue-là, j'aurai, je ne vous le cache pas, une réserve à approuver votre vœu pour cette autre raison et pour la tentation qu'il porte d'écarter l'Ouest et le centre de Paris des progrès que nous souhaitons réaliser partout et pour tous.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Si je peux juste répondre en deux mots !

D'abord, sur la forme, il n'a pas échappé à François DAGNAUD qu'entre le mois d'octobre et le mois de décembre, il y avait le mois de novembre et je pense qu'il n'est pas inutile qu'à l'occasion de ce Conseil de Paris, nous ayons aussi l'occasion d'aborder ce sujet à un mois du vote du budget.

Et puis, sur le fond, nous sommes tellement attachés à ce que vos engagements soient respectés, que nous maintenons ce vœu.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote pour le groupe U.M.P. de M. BENESSIANO.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu dans son ensemble nous correspond tout à fait. Je crois qu'il y avait des engagements pris ; il faut en effet tenir compte de ces engagements, car le problème d'effectifs, est quelque chose que nous entendons régulièrement dans les visites d'ateliers, également dans l'Ouest parisien, Monsieur BROSSAT.

Si, votre vœu ne reste pas, comme l'a très bien signalé M. DAGNAUD, uniquement cantonné à une partie de Paris mais à l'ensemble du territoire parisien, alors, je vous dis que notre groupe votera votre vœu. Il est nécessaire que ces 113 agents qui viennent des 19e et 3e arrondissements soient répartis sur le territoire parisien.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien. Alors, Monsieur BROSSAT, une précision ?

M. Ian BROSSAT. - Pour ce qui me concerne, j'assume tout à fait le fait que l'Est parisien est prioritaire, ce qui rompt d'ailleurs avec une longue période où les quartiers de l'Est parisien, les quartiers populaires, étaient complètement ignorés, donc je maintiens la rédaction du vœu telle qu'elle est.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Cette précision étant faite, je mets aux voix le vœu n° 37...

Monsieur BENESSIANO, donc, vous allez expliquer votre vote.

M. Hervé BENESSIANO. - Oui, parce que j'ai eu l'explication de M. BROSSAT qui, visiblement, connaît mal la répartition des effectifs parisiens, puisqu'il reste sur une idée que l'Est est moins bien servi que le reste de Paris, le centre ou bien l'Ouest parisien. De ce fait, comme il reste sur cette position, notre groupe s'abstiendra sur ce vœu. C'est dommage.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour cette précision.

Monsieur POZZO di BORGIO, pour le groupe Centre et Indépendants ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Nous étions également prêts à voter ce vœu mais on connaît très bien l'histoire. C'est vrai que, sous la précédente mandature, enfin, la précédente mandature avant le Maire DELANOË, c'était plutôt l'Ouest qui était bien servi. Le retour affectait l'Est. Je trouve nécessaire qu'il y ait un équilibre général. Je regrette que Ian BROSSAT ne corrige pas par lui-même. On pourrait sous-amender, mais comme l'auteur est là, s'il ne veut pas donner le consensus, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Nous l'aurions bien voté !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" pour une meilleure information concernant le suivi des décisions actées par le Conseil de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 38 pour une meilleure information concernant le suivi des décisions actées par le Conseil de Paris a été déposé par le groupe "Les Verts".

La parole est à M. Sylvain GAREL pour une minute.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme nous avons pu le voir hier soir, et que nous venons de le voir dans le précédent débat, notre Conseil fonctionne mal. En particulier, les vœux que nous faisons adopter sont rarement ou très rarement appliqués.

Nous l'avons vu aussi hier avec les illuminations de Noël, avec les subventions supplémentaires pour les voyages scolaires par le train, plutôt que par l'autocar, et nous avons fait voter un vœu en 2003 demandant que l'administration de la Ville envoie à chacun des élus un tableau récapitulatif des vœux adoptés et des suites qui y sont données. Nous attendons toujours ce tableau.

Souvent aussi, lorsque nous proposons des vœux, qui sont parfois adoptés, parfois retirés contre le fait, souvent par exemple en 9e Commission mais pas uniquement, qu'il y aura une intervention de l'adjoint compétent auprès d'une ambassade, auprès du Président de la République, auprès d'une quelconque instance, nous arrivons très difficilement à avoir des traces écrites de ce contact, jusqu'à nous demander d'ailleurs si ce contact a vraiment eu lieu.

Et ce que nous avons encore moins, c'est la réponse au courrier ou à la rencontre qui a été faite.

Donc, on voit vraiment que les droits des élus dans ce Conseil sont bafoués à peu près tous les jours et à peu près à chaque Conseil. Donc, c'est pour cela que nous avons déposé un nouveau vœu, mais qui n'aura de sens que s'il est vraiment adopté, c'est-à-dire qu'il y ait un tableau récapitulatif des vœux adoptés et des suites qui y sont données chaque année sur l'ensemble des vœux que nous avons adoptés. Et que, lorsqu'il y a un engagement de l'Exécutif, suite aux demandes d'un vœu ou au retrait d'un vœu, nous ayons la suite de ce qu'il s'est passé, c'est-à-dire la copie du courrier envoyé et, s'il y a une réponse, la copie de la réponse.

Cela me semble le minimum pour que nous puissions continuer à faire notre travail.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci.

Je crois que notre Conseil fonctionne bien, à partir du moment où l'ensemble des groupes, naturellement, accepte de fonctionner de façon collective et collégiale.

Il fonctionne d'autant mieux que nous mettons en place, et nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure, des outils nouveaux qui permettent aux élus d'intervenir et de peser dans le travail du Conseil. Je pense notamment aux deux missions d'information et d'évaluation qui vont être mises en place dans quelques instants et qui constituent, je crois, autant d'avancées démocratiques pour l'ensemble des élus qui veulent bien s'en saisir.

S'agissant du vœu n° 38 que vient de nous présenter Sylvain GAREL, je rappellerai que, depuis le début de la mandature, ce sont à chaque séance entre 75 et 100 vœux, le plus souvent non rattachés à un projet de délibération, qui sont déposés par les groupes. Chacun sait, et c'est tout à fait légitime, que cette marque de la vitalité et du fonctionnement démocratique de notre Assemblée est utilisée de façon différenciée par les différents groupes et que certains d'entre eux ont une tendance très spontanée à utiliser, sans trop de retenue, cet outil que le Règlement Intérieur met à leur disposition.

Mais il faut être honnête avec nous-mêmes : le temps de la mise en œuvre d'un vœu ou d'une délibération est nécessairement plus long et souvent plus complexe que le temps politique nécessaire à sa rédaction et à son adoption.

J'ajoute que près de 80 % des vœux adoptés en Conseil de Paris sont, pour être aimable, à la frontière des compétences de notre collectivité, voire ne dépendent pas du tout de nous en dernier ressort.

Aussi, vous comprendrez qu'au moment où nous sommes, en début de cette mandature, la mise en œuvre de certains vœux puisse, en effet, ne pas être à ce jour totalement réalisée.

Pour autant, la demande exprimée par ce vœu me paraît parfaitement recevable. Je crois effectivement qu'il est souhaitable et sain que l'Assemblée, et en l'occurrence les présidents de groupe, soit informée par les adjoints concernés par les différents vœux de la mise en œuvre des vœux adoptés au Conseil de Paris.

Je n'ai donc pas d'objection à ce que ce vœu soit adopté.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien. Je mets aux voix le vœu n° 38 avec un avis favorable...

Une explication de vote, Monsieur POZZO di BORGIO ? Allez-y !

M. Yves POZZO di BORGIO. - C'est un vœu que nous voterons, bien sûr, mais je voudrais faire un sous-amendement ; je ne sais pas si c'est la procédure.

Je souhaiterais que l'on intègre un point 3 : que l'évaluation se fasse sur l'ensemble des vœux depuis le début de la mandature.

Que l'évaluation des vœux se fasse depuis le début de la mandature. Parce que, si nous votons ce vœu, cela ne se fera qu'à partir de l'année 2008. Si l'adjoint est d'accord avec cela.

Parce qu'il y a plusieurs vœux dont j'ai souvenir, qui ont été votés par le Conseil de Paris, qui ne sont pas à la marge, qui concernent vraiment le Conseil de Paris, dont on n'a plus jamais entendu parler, notamment ceux de mon groupe.

Je me souviens d'ailleurs d'un vœu, qui avait été voté, où je demandais que l'on ait des sanctions sur les absences aux commissions. Ce vœu-là a été voté, il a pudiquement disparu et plus personne n'en a parlé. Donc, je souhaiterais bien que l'on y revienne. C'est un premier point.

Deuxième point, Monsieur le Maire, vous dites qu'il y a des vœux qui sont à la marge du domaine de compétence du Conseil de Paris. Moi, je crois que l'on pourrait regarder, en conférence d'organisation, afin que ces vœux-là qui sont à la marge du domaine de compétence du Conseil de Paris, ne passent pas en Conseil de Paris. Parce qu'il n'y a rien de pire, si vous voulez, que de faire des vœux qui sont presque fictifs ! Et je crois que c'est important que, là-dessus, on nous précise bien les choses que l'on doit faire.

Evidemment, d'un autre côté, nous sommes tous des élus politiques et il est quand même aussi normal que les élus politiques fassent des vœux qui sortent aussi du domaine de la compétence de Paris. Il faudrait là que l'on puisse simplement s'assurer que lorsqu'on fait des vœux plus généraux, ils ont été au moins transmis à ceux à qui ils sont adressés.

Nous voterons ce vœu avec le sous-amendement que je propose, si M. GAREL est d'accord.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Si je comprends bien, vous proposez que l'on ajoute un alinéa supplémentaire proposant une évaluation du...

M. Yves POZZO di BORGIO. - Depuis le début de la mandature.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Du devenir des vœux depuis le début de la mandature.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Sauf si M. l'adjoint me dit que...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Ce serait plus simple pour la clarté et la qualité de nos travaux que les amendements, lorsqu'ils sont déposés, le soient de manière écrite et non pas au débotté, comme cela, à l'oral, ce qui complique nos travaux.

Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Je ne suis pas l'auteur du vœu mais dans mon esprit, c'est ce que je croyais avoir indiqué. L'adoption de ce vœu ne peut s'entendre que depuis le début de la mandature, effectivement. Je ne suis pas comptable de la mandature précédente.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - C'était donc déjà compris dans le vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu tel qu'il a été présenté.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ce vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 355).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expression des élus de l'opposition.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 39 est relatif à l'expression des élus de l'opposition. Il a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Géraldine POIRault-GAUVIN pour une minute.

Mme Géraldine POIRault-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'aurez compris, j'entends défendre dans cette Assemblée les droits de l'opposition.

Le "Paris de l'éducation", tel est le nom de la propagande diffusée par l'Exécutif auprès de la communauté scolaire. Comme vous, mes chers collègues, j'étais destinataire du n° 3 de cette brochure sur papier glacé - où sont les préoccupations environnementales ? - nous aurions préféré du papier recyclé.

Cette lettre, dite d'information, dois-je dire de désinformation, suscite de nombreuses interrogations. Qu'y trouve-t-on ? Beaucoup d'autosatisfaction - on n'est jamais mieux servi que par soi-même -, une critique des orientations du Ministère de l'Education.

En effet, Madame BROsSEL, se livre à une critique systématique de l'action du Gouvernement. Vous me direz : c'est de bonne guerre quand il s'agit d'un tract financé par un parti politique, mais cela est beaucoup plus délicat quand il s'agit d'une brochure financée par le contribuable parisien car, mes chers collègues, il ne s'agit ni plus ni moins que d'un vulgaire tract.

Je me demande ce que va en penser la Commission nationale de financement des campagnes et des partis politiques. Mon collègue Jean-Baptiste MENGUY avait noté cette anomalie lors de notre précédente séance sur le débat pour l'action en faveur de la jeunesse.

En conséquence, nous souhaiterions avoir des réponses claires à des questions très légitimes.

Quel est le coût du "Paris de l'éducation" pour le contribuable parisien ? A combien d'exemplaires cette lettre est-elle tirée ? Comment est-elle envoyée ? Quelle place est réservée à l'opposition ? Quels sont précisément les destinataires de cette lettre ?

Au-delà des problèmes soulevés par la publication du "Paris de l'éducation", le groupe U.M.P.P.A. s'indigne devant l'utilisation des moyens municipaux à des fins de propagande dans un contexte de forte augmentation des impôts locaux.

Car si vous nous démontrez maintenant qu'il s'agit d'une lettre d'information, l'opposition municipale devrait elle aussi pouvoir s'y exprimer, comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales.

Pour résumer, mes chers collègues, le coût du "Paris de l'éducation" sera-t-il intégré dans les comptes de campagne du parti socialiste ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - M. DAGNAUD va vous répondre. Je voudrais simplement vous préciser que vous avez bénéficié de 2 minutes et 5 secondes à la place de la minute habituellement réservée à la présentation des vœux.

Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Je vais essayer d'apporter des réponses précises à l'intervention tout en nuances de Mme Géraldine POIRault-GAUVIN.

Ce vœu demande finalement d'intégrer des tribunes partisans dans la lettre trimestrielle intitulé "Le Paris de l'éducation" qui relève clairement des publications administratives et internes. La réponse est claire : ce serait, chers collègues, contraire à la loi.

Vous confondez en effet le régime qui est prévu pour les publications d'ordre général et les publications d'information générale de la Ville de Paris destinées au grand public, et qui prévoient effectivement, et c'est quelque chose qui est d'ores et déjà mis en œuvre, évidemment, l'expression des groupes politiques représentés dans notre Assemblée et qui n'appartiennent pas à la majorité.

La publication que vous évoquez est une publication, pour vous donner des éléments très précis, éditée à 2.500 exemplaires. Elle est adressée aux représentants élus des parents d'élèves des écoles et des collèges publics, aux directeurs et directrices de ces établissements, ainsi qu'aux représentants du Maire de Paris qui siègent dans les conseils d'école et les conseils d'administration.

C'est une lettre, d'ailleurs, dont vous semblez découvrir l'existence alors qu'elle date déjà d'un an et qu'elle vient de fêter son premier anniversaire, car elle avait été mise en place par notre précédent excellent adjoint aux affaires scolaires Pascal CHERKI, et qu'elle est effectivement poursuivie par notre brillante nouvelle adjointe aux affaires scolaires, Colombe BROsSEL.

Pascal CHERKI, puis Colombe BROsSEL ont d'ores et déjà prévu de permettre aux adjoints chargés des affaires scolaires dans les 20 mairies d'arrondissement de s'y exprimer à tour de rôle. S'il fallait une démonstration supplémentaire, c'est bien la preuve qu'il ne s'agit en rien d'une publication partisane mais au contraire d'une agora commune à l'ensemble des membres de la communauté éducative parisienne.

Pour le reste, je crois qu'il serait de mauvaise méthode que de considérer que le débat sur les questions de l'éducation ne relève pas d'un débat politique, évidemment, je crois que le Gouvernement que vous soutenez ne conteste pas d'ailleurs qu'il mène une politique en matière d'éducation et que comme toute politique, elle peut être amenée à susciter un certain nombre de commentaires et d'avis, cela me paraît la moindre des choses.

Mais en l'occurrence, la diversité à laquelle nous tenons, moi autant que vous, sera largement assurée à travers les libres paroles des 20 maires adjoints d'arrondissement dans cette lettre trimestrielle.

Voilà, chers collègues, ce que je voulais indiquer.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Oui ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Une explication de vote sur le sujet.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - M. POZZO di BORGO pour une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGO. - Sur l'affaire des publications, je suis toujours un peu surpris de voir des publications sur papier glacé. Je me souviens... j'ai reçu il y a cinq ou six mois une énorme publication de la médiatrice que l'on a nommée, un très beau document de 50 à 60 pages de papier glacé. Je me demande si... Le Maire dit qu'il dépense moins en communication : il aurait peut-être intérêt à regarder cela.

Deuxième chose, je suis d'accord avec ce que dit M. DAGNAUD, il a raison. Le débat doit se faire au sein du journal. Mais il faut que les documents administratifs, et c'est là que je rejoins Mme POIRAUULT-GAUVIN et c'est pour cela que nous allons voter son vœu, gardent une certaine dignité et qu'il n'y ait pas d'engagement politique.

L'engagement politique de l'adjointe doit se faire par le biais du journal municipal mais pas dans des documents distribués à l'ensemble du corps enseignant, de la collectivité et de la communauté éducative.

Je dis qu'il y a là un véritable problème, et c'est la raison pour laquelle nous voterons ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame POIRAUULT-GAUVIN ?

Mme Géraldine POIRAUULT-GAUVIN. - Je ne peux pas retirer ce vœu car depuis un an, je pose la question : combien d'adjoints de l'opposition se sont exprimés dans les colonnes du "Paris de l'éducation" ?

Vous n'avez pas non plus répondu au coût de la publication.

Et enfin, il existe un bulletin interne de la DASSCO que nous tenons à votre disposition, et dans lequel l'opposition n'a pas le droit de s'exprimer.

Cette réponse n'est pas satisfaisante et nous entendons bien défendre les droits de l'opposition dans toutes les publications éditées par la Ville.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Mme Géraldine POIRAUULT-GAUVIN. - Il n'y a pas de réponse !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2009, DPE 104 - Communication du rapport de contrôle des délégations de service public de production et de la distribution de l'eau potable et non potable à Paris pour l'exercice 2008.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 104. Ce projet est une communication du rapport de contrôle des délégations de service public de production et de la distribution de l'eau potable et non potable à Paris pour l'exercice 2008.

La parole est à M. Yves CONTASSOT pour le groupe "Les Verts".

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il s'agit d'un bilan, comme le titre de la communication l'indique.

Sur ce point, je voudrais intervenir sur un aspect très particulier.

A la page 4 de cette communication, il y a un tableau qui indique les rapports respectifs de la production d'eau entre ce que l'on appelle les eaux souterraines et les eaux de surface.

Il fait apparaître une évolution assez importante puisque, par rapport à l'année précédente, on a un changement assez structurel, en effet, avec maintenant simplement 43 % de la production qui vient des eaux souterraines et 57 % des eaux de surface, Paris constitue une spécificité, il faut bien le dire, par rapport à ce que l'on trouve ailleurs, puisqu'au plan national, on est à 67 % en provenance de captages souterrains et simplement 33 % des eaux de surface.

Nous n'avons pas un avis complètement arrêté sur l'intérêt respectif entre captage souterrain ou le traitement d'eaux de surface. A priori, nous aurions tendance à penser que l'eau de surface est quand même plus polluée que les eaux souterraines et que cela devrait - je dis bien "cela devrait" - être le cas si les directives européennes étaient appliquées formellement et que l'on évite de polluer autant les eaux souterraines.

Nous avons d'ailleurs, dans le cadre du S.D.A.G.E., fait un certain nombre de propositions qui ont été en partie reprises.

Ce que nous souhaiterions, c'est que dans le cadre de la 4e Commission, il puisse y avoir, dans les mois qui viennent, un débat autour de l'éco-bilan respectif du captage en eaux souterraines et du traitement en eaux de surface, pour que l'on puisse avoir une idée de l'intérêt réel, à la fois en termes de préemption à la source, mais en prenant tous les autres paramètres en considération, y compris l'aval de la production.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Anne LE STRAT.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à cette question très précise d'Yves CONTASSOT, c'est un rapport annuel. Ce que vous avez pointé comme pourcentage eaux souterraines/eaux de surface ne relève pas d'une tendance structurelle à privilégier les eaux de surface.

De fait, en moyenne, Paris est approvisionnée à 50 % par les eaux souterraines et à 50 % par les eaux de surface. Il se trouve que l'année en question a connu des coupures sur l'approvisionnement des captages d'eaux souterraines pour de nombreuses raisons techniques, parce que l'usine de l'Haÿ-les-Roses n'a pas été totalement terminée dans les temps, contrairement à ce que nous avons prévu, et que cette usine de l'Haÿ-les-Roses traite une grande partie des eaux souterraines.

C'est donc pour des raisons techniques que le pourcentage d'approvisionnement en eaux souterraines a baissé pour 2008.

Sur le second point, je suis tout à fait favorable à ce que nous puissions présenter en 4e Commission un éco-bilan. Il se trouve que les équipes d'Eau de Paris, et d'ailleurs en lien avec les services de la Ville, travaillent à un éco-bilan eaux souterraines/eaux de surface et la comptabilité analytique que nous allons mettre en place avec la nouvelle Régie des eaux de Paris va nous permettre de suivre de manière beaucoup plus précise l'ensemble des produits et des charges sur les filières de traitement comme sur d'autres activités. Nous pourrions donc répondre plus précisément à cette question d'éco-bilan.

Je réponds donc positivement à ce que nous puissions en débattre en 4e Commission ; je suis favorable à ce que la 4e Commission soit animée de débats au-delà de l'examen des délibérations.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je précise que s'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur ce projet de délibération.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'organisation d'un débat général sur la Seine lors d'une séance du Conseil de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen du vœu n° 40 qui est relatif à l'organisation d'un débat général sur la Seine lors d'une séance du Conseil de Paris. Ce vœu a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour une minute.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Seine est étroitement liée à l'histoire et à l'image de notre Capitale, avec la présence sur ses quais de monuments remarquables, mais aussi des 37 ponts qui relient la rive droite à la rive gauche.

La Seine, dans son ensemble, représente un enjeu stratégique, un enjeu de développement majeur pour l'agglomération parisienne. Nous l'avons vu dans le cadre des projets pour le Grand Paris, où la Seine joue un rôle central et structurant, de nature à permettre à notre Capitale de répondre à sa vocation de grande métropole maritime.

Lieu de vie, lieu d'activité, les 13 kilomètres du fleuve bordent 10 de nos arrondissements. Le potentiel de la Seine est considérable pour le transport des personnes et des marchandises, pour accueillir sur le fleuve ou sur ses berges des activités économiques, des manifestations festives, des grandes expositions, des marchés flottants ou des animations fluviales.

Cette trame bleue présente également un intérêt majeur sur le plan écologique, compte tenu de la diversité de sa faune, de sa flore, de sa biodiversité.

Enfin, la Seine offre de belles opportunités de projets, non seulement pour l'aménagement et l'intégration environnementale de ses ports, mais également pour l'amélioration de l'accessibilité de ses berges et la revalorisation de leur qualité paysagère.

Compte tenu de tout ce potentiel et regrettant, Monsieur le Maire, que la Seine ait été quasi absente de votre communication sur le développement durable, nous émettons le vœu qu'un débat général sur la Seine soit organisé lors d'une de nos prochaines séances du Conseil de Paris, afin que notre collectivité propose des projets ambitieux pour la Seine, pour ses berges, pour ses rives.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame Anne LE STRAT, vous avez la parole.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Ecoutez, Madame de CLERMONT-TONNERRE, je vous sais gré de votre intérêt pour la Seine.

En revanche, vous n'êtes pas très juste sur le fait que nous ne nous intéressons pas à ce sujet.

Il se trouve qu'une réflexion a été engagée au sein de la Ville sur les aménagements de la Seine et nous avons d'ailleurs prévu, parce que des études ont déjà été réalisées, notamment par l'A.P.U.R., un débat autour de la Seine.

Certes, vous déposez le vœu, mais cette réflexion a déjà été engagée. Je donne donc un avis favorable à ce que ce débat puisse avoir lieu en Conseil de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 356).

2009, DPE 102 - Réorganisation de la gestion du service public de l'eau à Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons à présent le projet de délibération DPE 102 sur lequel deux amendements ont été déposés.

L'amendement n° 41 a été déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche et l'amendement n° 41 bis par l'Exécutif.

Ce projet DPE 102 - DF 96 est relatif à la réorganisation de la gestion du service public de l'eau à Paris.

Je donne tout d'abord la parole à M. Yves CONTASSOT pour le groupe "Les Verts".

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire que ce projet de délibération est tout à fait important ; c'est le troisième niveau, si j'ose dire, troisième étage, d'un processus qui se traduit aujourd'hui par la réorganisation du service de l'eau en général. La première phase consistait à créer l'établissement public local, la deuxième à reprendre les activités de production et de transport et, maintenant, à reprendre la distribution.

Je voudrais d'abord me réjouir du travail effectué par Anne LE STRAT qui a réalisé dans les temps, il faut bien le dire, le projet de remunicipalisation et qui a mis en place une réelle méthode de travail participative avec les groupes politiques, du début jusqu'à la fin de la démarche, et qui continue aujourd'hui ; je voudrais l'en remercier, parce que, y compris sur ce projet de délibération, nous avons pu, en amont, faire intégrer un certain nombre de propositions ou de remarques, ce qui me semble la meilleure des démarches.

Ce projet de délibération vise à ce qu'il y ait un contrat d'objectifs entre la Régie "Eau de Paris" et la Ville. Il précise la nature des relations, définit les missions dévolues à "Eau de Paris" et fixe des objectifs de performance que la Régie doit atteindre à travers la définition d'indicateurs.

Sur ce contrat d'objectifs, il y a incontestablement des choses extrêmement positives, telles que la prise en compte du développement de l'agriculture biologique sur les terrains appartenant à la Ville par l'acquisition de terrains gérés par la Régie, la stabilisation du tarif de l'eau, en tout cas de la part sur laquelle la Ville peut agir, et c'est une excellente nouvelle, qui, d'ailleurs, je dois le dire, répond d'une certaine manière à cette espèce de document absolument scandaleux qui a été diffusé lors du Congrès des maires de France par les "entreprises de l'eau" comme ils disent et qui explique, au contraire, que le prix de l'eau à Paris va augmenter, qu'il y aura une baisse du rendement du réseau... toutes choses qui mériteraient une mise au point vis-à-vis de l'Association des maires de France et je pense qu'un courrier au bureau de l'Association serait le bienvenu pour dénoncer cette attaque en règle contre la remunicipalisation.

Il y a également, évidemment, en matière de tarification, la tarification sociale qui va permettre de garantir un accès à l'eau au plus grand nombre, quel que soit d'ailleurs leur statut juridique, avec, d'une part, évidemment, l'augmentation des aides liées au F.S.L. et les aspects préventifs. Puis, aussi, les mesures de protection de la ressource qui figurent et qui me semblent, là aussi, vraiment très importantes.

Cela étant, deux points nous interpellent. Le premier, qui a fait déjà l'objet de débat et qui n'est pas tranché, concerne la poursuite du processus de remunicipalisation pour un certain nombre d'activités qui ne sont pas encore dans le giron, si j'ose dire, de la régie. On souhaiterait que ce processus aille à son terme, faute de quoi on aurait l'impression que l'on a fait qu'un tout petit bout du chemin.

Le deuxième point qui nous paraît, pour le coup vraiment plus problématique encore et il figure dans les objectifs, c'est l'encadrement de la masse salariale, tel qu'il était écrit. On espère que cela va évoluer, parce que d'abord c'est juridiquement très limite, puisque le code général des collectivités territoriales donne au conseil d'administration de la régie des pouvoirs en la matière, et la Ville n'a pas le droit de s'immiscer dans ce type de responsabilité.

Et puis sur la méthode, que dire ? La masse salariale qui devrait pendant cinq ans être comprise dans un objectif maximum de 2 %, sans que l'on dise de manière précise quelle définition de la masse salariale, cela nous paraît vraiment être - je sais que ce n'est pas Anne LE STRAT qui est à l'origine de cela - vraiment un abus des techno bureaucrates qui ont pu imaginer cela. Ils ne disent pas si c'est à périmètre constant, l'impact des effets de structure, ne parlent pas de ce que l'on appelle - je reprend le jargon des techno bureaucrates - l'effet report et le GVT positif et négatif. Tout cela ne figure pas dans le texte, ce qui veut dire que l'on pourrait très bien se retrouver avec un blocage des salaires, compte tenu de ces différents paramètres. Cela ne nous semble vraiment pas très sérieux.

Ce que l'on souhaite, c'est évidemment avoir l'engagement que ce sera revu dans un sens moins restrictif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Daniel MARCOVITCH pour le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés.

M. Daniel MARCOVITCH. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le contrat d'objectifs, signé entre la Ville de Paris et sa régie "Eau de Paris", est sans conteste l'acte politique le plus important depuis l'annonce du retour en régie de la production et de la distribution de l'eau par le Maire de Paris il y a un peu plus de deux ans.

Par ce document unique en son genre, la puissance publique exprime ses choix politiques pour les cinq ans à venir et fixe ses actes. C'est le but que la Municipalité donne à "Eau de Paris" pour remplir sa mission.

Ces objectifs, au nombre de dix, recouvrent des aspects de nature sociale, environnementale, économique et technique. Mon intervention portera plus particulièrement sur celui qui concerne l'accès de tous, notamment des plus démunis à un service d'eau et d'assainissement.

Rappelons que la LEMA, la loi sur l'eau et le milieu aquatique, votée en décembre 2006, énonce dans un article 1er que : "Chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions acceptables par tous". Il faut noter que la loi ne précise ni ce que sont les conditions acceptables par tous ni les moyens d'y arriver.

Nous savons tous que l'eau est de plus en plus chère, du fait de normes de plus en plus strictes et de techniques de plus en plus poussées pour son traitement. Cette évolution sera, certes, freinée à Paris par l'engagement de ne pas augmenter le prix de l'eau potable pendant la durée de la mandature actuelle, et nous devons nous en féliciter, mais l'assainissement et les taxes ne resteront pas fixes.

Nous savons également que le prix de l'eau à Paris est inférieur à la moyenne nationale, et plus particulièrement francilienne. Mais il n'est pas rare que les Parisiens reçoivent des rappels très importants de plusieurs centaines d'euros lors de la régularisation annuelle des charges locatives. Il n'est pas inutile non plus de rappeler également que, dans leur immense majorité, nos concitoyens, qu'ils soient locataires ou propriétaires, ne reçoivent pas de facture d'eau, car celle-ci est incluse dans les charges locatives ou de copropriété.

Si nous nous penchons sur ce que la loi ne dit pas, nous savons que l'O.C.D.E. recommande que la facture d'eau d'un ménage ne dépasse pas 3 % de son budget. Compte tenu du prix très bas à Paris, il est rare que cette limite soit dépassée.

C'est donc dans une autre optique que vous avez décidé d'agir pour permettre aux plus démunis de recevoir une aide supplémentaire, qui permettra de diviser par deux environ la facture d'eau des ménages qui seront les bénéficiaires de la nouvelle allocation. Ce sont donc 44.000 foyers qui verront en 2010 leur facture diminuer de moitié grâce à une allocation de 112 euros. Cela représente un effort de 850.000 euros de plus par rapport à cette année.

Il faut se féliciter de cette décision qui va bien au-delà de ce qui se prépare par ailleurs. La Ville de Paris sous votre autorité, Monsieur le Maire et Madame l'adjointe, montre encore une fois l'exemple d'une politique sociale novatrice et volontariste.

En effet, depuis plusieurs mois des initiatives ont vu le jour de différents côtés. Ainsi l'Observatoire des usagers de l'assainissement a mené un remarquable travail, qui a abouti à la signature d'un manifeste pour la mise en œuvre du droit à l'eau, signé par de grandes associations nationales, telles la Fondation Abbé Pierre, la C.N.L., la C.L.C.V. ou l'U.N.A.F.

Tout comme pour la Ville de Paris, il s'agit d'une vision préventive et non curative pour aider les plus démunis à accéder à des factures de plus en plus élevées, en s'appuyant sur les caisses d'allocation familiale. Chaque jour, de nombreuses autres associations ou personnes physiques signent ce manifeste sur Internet.

Mardi dernier, Marie-Georges BUFFET reprenait ce texte pour en faire une proposition de loi, tandis qu'à l'opposé de l'échiquier politique, le sénateur CAMBON déposait il y a quelques mois une proposition de loi pour aider les plus démunis sous une forme différente, curative, s'appuyant sur les communes et les C.C.A.S.

Pour être plus complet, j'ajoute que le Comité national de l'eau, qui a pour fonction d'éclairer le Gouvernement sur la politique, s'est saisi du sujet à travers le Comité consultatif des services publics de l'eau et de l'assainissement que j'anime. Après de multiples auditions, qui auront lieu cet après-midi, un avis sera rendu le 15 décembre.

La semaine dernière, lors de la présentation de l'Observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement au Congrès des maires, la secrétaire d'Etat à l'écologie, Chantal JOUANNEAU, annonçait que Jean-Louis BORLOO et elle-même attendaient cet avis pour présenter un amendement à la loi Grenelle 2, afin d'introduire dans le droit, ce qui n'était qu'une déclaration d'intention dans la loi de 2006.

Sans préjuger de ce que sera l'avis du C.N.E., je peux déjà vous dire que l'aide qui sera allouée n'ira pas aussi loin que celle dont pourront bénéficier les Parisiens. De plus, tout ce processus va prendre encore quelques mois avant d'être totalement opérationnel. Et là encore, Paris aura eu un temps d'avance.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il existe plusieurs façons d'affirmer le droit pour nos concitoyens d'accéder à une facture d'eau. Nous en avons eu un exemple. Mais il existe encore un point que nous n'avons pas évoqué, qui consiste à l'existence d'une consommation raisonnable par les ménages de l'eau potable.

Les mesures d'aide sociale aux familles en difficultés doivent s'accompagner de mesures d'information, voire d'éducation sur la consommation de l'eau courante. Le plan de réhabilitation des immeubles, pour limiter la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre, doit s'accompagner d'une politique volontariste de recherche et de traitements des fuites, qui doit être mise en place par les bailleurs.

S'il est indispensable de remplacer les ampoules électriques anciennes par des ampoules basse consommation, il faut également procéder à l'installation dans les appartements d'équipements écologiques, tels que chasse d'eau et mitigeur à double détente ou douchette économe.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous n'avons examiné qu'une partie du droit à l'eau, car à côté de ceux qui ont besoin d'une aide pour régler leur facture d'eau, il y a tous ceux qui n'ont pas d'accès à l'eau car ils sont sans domicile fixe. Je pense bien sûr à tous les sans abri auxquels les maraudes viennent en aide.

Mais nous ne devons pas oublier ces familles qui vivent dans des abris de fortune, voire des véhicules sans aucun branchement à l'eau courante. Pour tous ces êtres humains sans possibilité de se laver ou de faire de véritables lessives, il s'agit de conserver, voire de retrouver une dignité qui ne peut exister sans hygiène.

Dans deux ans se tiendra à Marseille le 6e Forum mondial de l'eau. Nous devons tout faire pour qu'à cette occasion le droit à l'eau soit enfin reconnu universellement comme un droit fondamental et inaliénable de la personne humaine. Nous espérons que les outils de ce droit seront en place au niveau national. Paris, quant à lui, aura encore montré l'exemple.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. François VAUGLIN pour le groupe socialiste et radical de gauche.

M. François VAUGLIN. - Merci.

L'approvisionnement en eau de la Capitale est évidemment un enjeu hautement stratégique. Si nous avons déjà décidé ici même de la reprise en régie municipale de la gestion de l'eau, c'est pour pouvoir fixer des objectifs de rationalisation, de transparence, d'accès, de coûts et de stratégies à notre opérateur.

Après la création de la régie, puis le transfert des activités de production et de recherche, c'est donc avec ce projet de délibération, d'une part la reprise en régie de la distribution de l'eau, d'autre part la création d'un dispositif de solidarité - notre collègue vient de l'évoquer - avec les plus démunis pour que l'accès à l'eau ne soit pas réservé à ceux qui en ont les moyens, et enfin l'adoption de l'instrument qui nous permet de fixer nos objectifs à l'ensemble du dispositif, c'est-à-dire le contrat d'objectifs.

Je m'arrête un instant sur celui-ci pour souligner la démarche retenue par Anne LE STRAT. Cela a déjà été fait mais je tiens à le faire aussi. Pour l'élaboration de ce document, l'avis de tous a été recueilli : élus, groupes, techniciens, Observatoire de l'eau et même au-delà. Il en résulte un ensemble d'obligations équilibrées pour les deux parties, Ville comme "Eau de Paris", dont l'effet est de placer l'usager et ses besoins au centre du dispositif.

Ces obligations sont traduites sous forme d'indicateurs, permettant un suivi objectif et transparent. Très précis et détaillés, ils auront naturellement vocation à évoluer avec les normes et techniques. Cette démarche est assez unique pour le souligner. Elle suscite, de manière compréhensible, le débat en rendant l'enjeu mesurable, par exemple, cela a été évoqué, sur les indicateurs liés à la masse salariale.

Je vais le dire pour mon groupe : un cap chiffré sur l'évolution de la masse salariale n'est pas signe de mauvaise gestion. Je préfère que l'on annonce la couleur plutôt que constater ou déplorer après coup le résultat d'une gestion aveugle. "Eau de Paris" a repris l'essentiel de l'activité du C.R.E.C.E.P., ce qui a permis de le sauver, faut-il le rappeler ?

Je ne voudrais pas que les mêmes causes reproduisent les mêmes effets. Nous fixons des objectifs clairs et chiffrés à "Eau de Paris". Je vois même d'ailleurs sur ce sujet un amendement de l'Exécutif permettant de tenir compte d'un éventuel changement futur dans le périmètre de la régie ou d'une évolution de l'inflation. Voilà qui me semble encore une fois très raisonnable.

Non, s'il fallait vraiment trouver à redire sur ces indicateurs, je pense que fixer un plafond à la formation continue est une idée dont on peut débattre à partir du moment où la masse salariale, formation continue comprise, est plafonnée ; ou encore, qu'il manque des objectifs liés à l'empreinte environnementale de l'ensemble des activités d'"Eau de Paris" et pas seulement liés à la production ou encore liés aux intrants utilisés pour le traitement de l'eau. Soyons clairs, de tels indicateurs sont-ils aujourd'hui mûrs et prêts à être appliqués pour une production industrielle ? Je pense que le débat est encore devant nous.

Ce projet de délibération met en place un comité de suivi du contrat d'objectifs, afin de faire le point deux fois par an. Ce type de contrôle démocratique est évidemment pertinent, et donc je profite de ce débat pour redire qu'il me paraît légitime que les élus, conseillers de Paris par exemple, puissent en faire partie car je ne conçois par le rôle du Conseil de Paris comme simplement celui d'une chambre d'enregistrement, le vote que nous ferons aujourd'hui est un véritable vote d'adhésion à ce contrat d'objectifs.

Pour conclure, de manière générale ce contrat est la traduction exacte de notre politique : la production d'une eau de qualité, la protection de la ressource, l'investissement dans le réseau pour en maintenir la qualité exceptionnelle, un management responsable socialement et écologiquement, la stabilité du prix de l'eau hors taxes pendant toute la durée du contrat, et l'accès à l'eau garanti pour tous, même les plus démunis. Nous l'approuverons donc avec détermination.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT pour le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche.

M. Ian BROSSAT. - Il y a un an, nous avons un débat passionné sur la remunicipalisation de l'eau à Paris. Dans ces moments-là, les positions se clarifient, il n'est plus possible de faire croire que la Droite et la Gauche, c'est désormais la même chose. Quand il s'agit d'un bien commun, d'une ressource aussi essentielle que l'eau, la Gauche sait se retrouver, nous n'acceptons pas, en effet, que l'on puisse spéculer sur l'eau, que sa distribution ou son traitement puissent être l'objet de petits arrangements profitables entre amis, comme nous y avons été habitués à une autre époque.

Aujourd'hui, avec le vote de contrat d'objectifs du nouvel E.P.I.C. Eau de Paris, nous avons l'occasion de valider pour les 5 prochaines années une gestion responsable et soucieuse du bien-être des Parisiens. Les choses changent et c'est un soulagement. Pendant 25 ans, les élus communistes se sont battus contre la privatisation et pour une remunicipalisation de l'eau à Paris.

A chaque étape de cette dernière, c'est à eux que je pense, en particulier à ce que disaient M. Pierre MANSAT et Catherine GÉGOUT dans la précédente mandature. Encore une fois, je veux me souvenir des mots de Christiane SCHWARZBARD, Conseillère de Paris communiste à une époque, au moment où la Droite privatisait sans remord un service public de l'eau à Paris qui fonctionnait fort bien, mais à qui la majorité de l'époque refusait, comme par hasard, les crédits d'investissement nécessaires.

La manœuvre était mesquine, ce qui faisait dire à ma camarade d'alors, je cite : "vous connaissez le fameux adage selon lequel quiconque veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage, vous êtes de ceux qui iraient jusqu'à lui inoculer la rage pour le tuer en toute bonne conscience".

Voilà ce qu'elle disait et elle avait raison. Prenons garde, la Droite n'a pas renié son idéologie rassistes de haine du service public, au moment où nous remunicipalisons l'eau à Paris, je n'oublie pas les protestations, la votation citoyenne, et les pétitions populaires de défense de "La Poste", notamment dans notre Capitale, bien au contraire car la tactique est la même, affaiblir un service public, inoculer la rage à son chien.

La Droite ne change pas, à Paris vous le voyez cependant, les Parisiens vous ont désavoués, le 1er janvier 2010 c'est un retour à la raison que nous pourrions célébrer, c'est ce qui rend ce contrat d'objectif si essentiel, il doit justement exprimer très clairement l'intérêt général, nos préoccupations sociales et notre défense du bien commun.

Je veux remercier tout particulièrement mon amie Anne LE STRAT, de sa détermination dans ce projet, ainsi que de son écoute au moment de préciser les termes de ce contrat.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche se réjouit ainsi d'avoir pu apporter sa pierre à cet édifice ou ajouter un peu d'eau au moulin, si vous me passez l'expression. Le contrat d'objectifs affirme notre double volonté d'un service public de l'eau exemplaire et efficace pour les Parisiens, exemplaire écologiquement et socialement, tout l'inverse de la désastreuse gestion privée des années 90. Souvenez-vous, le prix de l'eau payé par les Parisiens bondissait de 115 % entre 1992 et 1998. Les sociétés privées faisaient le choix de leurs marges bénéficiaires au détriment de l'entretien du réseau et qui payait la note ? Bien sûr, les familles les plus nombreuses, les Parisiens les plus modestes.

L'être humain a besoin d'eau pour vivre, ce qui est un bien commun doit rester accessible à tous. La gestion d'une ressource universelle doit se faire en fonction de l'intérêt général, pas pour satisfaire des intérêts privés. L'eau doit rester aux mains de la collectivité et relever du service public.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles nous sommes très heureux que ce vote intervienne aujourd'hui.

Néanmoins, Monsieur le Maire, je vous le dis et le dis aussi à nos collègues de Droite, ce n'est pas fini, au-delà du 1er janvier 2010 et de la remunicipalisation de l'eau, la reconnaissance d'un droit à l'eau se pose tous les jours.

Quelques mois après le forum mondial de l'eau à Istanbul, quelques chiffres doivent nous faire réfléchir, près d'un milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable, et 2,6 milliards n'ont pas accès à un assainissement de base. Notre engagement local pour une eau de qualité accessible à tous est une première pierre parmi d'autres vers la définition globale d'un droit universel à l'eau.

En conclusion, un mot pour les personnels qui seront désormais les agents du nouvel E.P.I.C. "Eau de Paris", nous sommes en effet pleinement conscients que la réussite de la remunicipalisation de l'eau tient avant tout aux hommes et aux femmes qui vont la mettre en œuvre. Chacun sait ici et chacun s'en félicite, j'en suis sûr, qu'"Eau de Paris" a été distingué pour sa gestion des ressources humaines en ce qui concerne l'égalité hommes femmes et la diversité.

Le rappel de la lutte contre les discriminations professionnelles et la volonté d'une entreprise publique socialement exemplaire se devait d'être écrite dans ce contrat d'objectif, bien évidemment. C'est pour cette raison aussi d'ailleurs que nous soumettons un amendement relatif à l'objectif de gestion rigoureuse d'"Eau de Paris", la mention d'une quasi non-évolution de la masse salariale à plus ou moins 2 % nous semble en effet contradictoire avec l'objectif de promouvoir une entreprise socialement avancée, cela a été dit par M. Yves CONTASSOT tout à l'heure, mais avec l'objectif de répondre aux besoins des Parisiens, quelle que soit l'évolution de leur consommation. Cela mérite à nos yeux d'être précisé et c'est le sens de l'amendement que nous avons déposé.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Mme Fabienne GASNIER pour le groupe Centre et Indépendants, je rappelle qu'a lieu un vote à scrutin secret dans la salle attenante et vous êtes invités à vous y rendre si vous ne l'avez déjà fait.

Mme Fabienne GASNIER ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Simplement je parle à sa place.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Vous ferez une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je voudrais parler à sa place, si le président me l'autorise.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Ce sont les personnes inscrites qui interviennent. Vous ferez une explication de vote tout à l'heure, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Alexis CORBIÈRE pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci.

Je n'ai pas suivi, je n'ai pas compris pourquoi notre collègue n'intervenait pas. Cela fera deux interventions du même groupe successivement, des paroles fortes ont été dites, par M. Ian BROSSAT mon président de groupe, mais aussi par tous les différents intervenants faisant partie de la majorité et notamment M. Yves CONTASSOT.

Pour aller à l'essentiel, nous nous félicitons de ce projet de délibération que nous allons voter, c'est un geste politique fort et sans doute un des moments clés de cette mandature. Cela a été dit, un vote d'une grande portée symbolique, car ce qui se fait à Paris est regardé avec une attention particulière dans tout le pays, et ce que nous faisons montre une voie.

La Gauche, et c'est une belle illustration je crois, ne doit pas seulement défendre les services publics qui sont aujourd'hui malmenés, je le crois, par la politique du Gouvernement, mais doit aussi avoir une conception élargie du service public, être créatrice, imaginative, et voir qu'il y a des champs dans lesquels il faut mettre en place une vraie gestion publique et du service public, car les trois-quarts des communes de France font encore le choix de déléguer la gestion de l'eau à différentes multinationales intervenant dans ce secteur, je pense à Veolia, Suez... Je ne développe pas sur Veolia, mais on pourrait discuter sur la proximité qu'il y a du fait que son P.D.G. se retrouve à la gestion d'E.D.F., ce qui montre un mélange des genres assez problématique.

Je referme cette parenthèse. Ces multinationales réalisent, comme de nombreuses enquêtes l'ont montré, de nombreuses enquêtes menées par des associations de consommateurs, ces multinationales réalisent des marges bénéficiaires très importantes. A cause de ces grandes compagnies, l'eau est aujourd'hui non seulement gaspillée trop souvent, hélas, en France mais aussi marchandisée et polluée. Et, dans le monde, l'eau est en train de devenir un enjeu stratégique comparable au pétrole, sous la pression du modèle financier productiviste, générant parfois des conflits armés. Cela a été dit, n'oublions pas que 20 % des êtres humains vivant sur cette planète n'ont pas accès à l'eau.

Pour notre part, nous considérons que la gestion intégralement publique de l'eau, conçue et défendue à l'échelle mondiale et appliquée à l'échelle locale, est le seul modèle qui permet de garantir une exploitation raisonnée et la préservation de ce bien commun de l'humanité.

Je profite de cette tribune pour réagir d'ailleurs au débat qui s'est engagé dernièrement, après que la presse ait révélé l'incroyable délabrement du réseau d'eau potable en France qui entraîne un gaspillage évalué à 2 milliards d'euros. Contrairement à ce qu'ont dit les grandes compagnies, soutenues d'ailleurs par le Gouvernement, ce n'est pas de la responsabilité des élus locaux que de réparer ce réseau. La logique ne peut pas être la dépense pour les contribuables et les profits pour les entreprises privées. Non, ce n'est pas aux usagers et aux contribuables de payer la remise en état d'un réseau que continueraient à exploiter des compagnies privées. Cet exemple illustre, une fois de plus, que l'eau doit redevenir publique.

Donc, la décision que nous allons prendre à Paris est un pas important. C'est même une étape fondamentale pour la suite. D'ailleurs, si la gauche, élue depuis maintenant huit ans, ne l'avait pas fait, c'eût été un bien mauvais signal qui aurait été envoyé.

Je félicite tous ceux qui ont porté ce projet, et tout particulièrement mon excellente amie Anne LE STRAT ! Je ne pouvais pas dire mieux après que Ian ait dit que c'était son amie ! Mais elle a fait indiscutablement... Elle a porté ce projet, avec le soutien de la majorité municipale, mais il faut continuer à aller jusqu'au bout et je soutiens ce qu'a dit Yves CONTASSOT, notamment dans la gestion et d'autres thématiques, pour bel et bien que cette municipalisation de l'eau soit pleine et entière.

Je conclus.

A la veille des élections régionales, pourquoi ne pas engager un débat pour que les régions mettent en place des structures régionales de gestion de l'eau ? Le but serait d'inciter les communes à gérer ce bien commun en régie publique et à leur en fournir les moyens. De nouvelles politiques pourraient être mises en œuvre, notamment sur le plan tarifaire. Pourquoi pas les premiers mètres cubes gratuits, afin de garantir le droit d'accès à ce bien commun ? Puis, pourquoi pas un tarif progressif, afin de décourager la sur-consommation d'eau ? Et la péréquation tarifaire afin de garantir l'égalité des citoyens ?

Voilà ! La bataille pour un grand service public de l'eau partout sur le territoire est une question centrale. Ce que nous faisons aujourd'hui est un premier pas. Nous montrons la voie.

Nous voterons ce projet de délibération avec enthousiasme.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Karen TAÏEB pour le groupe M.R.C.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Bien évidemment, tout d'abord, notre groupe tient à saluer l'aboutissement d'un processus qui redonne à l'"Eau de Paris" sa transparence.

Après le vote de ces projets de délibération, la création d'un véritable service public municipal de l'eau deviendra une réalité. Le 1er janvier 2010 sera donc une date importante pour l'histoire du service public de l'eau dans la Capitale. Un choix politique majeur car, alors que la droite privatise "La Poste", nous, nous remunicipalisons l'eau.

Désormais, c'est une régie publique qui prendra en charge la totalité du service de l'eau, de la production à la facturation, en passant par la distribution : en un mot, qui gèrera l'eau comme un bien commun et non dans une logique de profit.

Oui, l'eau est un bien public de notre patrimoine commun et, à ce titre, l'or bleu, cette richesse commune, doit être maîtrisée et préservée par une gestion responsable et solidaire, pour offrir aux Parisiennes et aux Parisiens une eau de la meilleure qualité et au meilleur coût.

Cette réforme répond à l'intérêt général et à celui des citoyens.

Notre groupe se félicite du fait que cet engagement, pour nous central, ait pu être tenu dans de si courts délais.

Nous tenons à saluer notre excellente collègue, et néanmoins amie, Anne LE STRAT et son équipe, pour sa volonté et son efficacité mais également pour avoir su développer un dialogue permanent et direct avec les différents groupes et associations.

Nous assumons parfaitement, depuis le début de ce processus, que cette remunicipalisation soit un choix idéologique dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. Ce choix idéologique permet surtout de redonner à la Ville des leviers de décision et d'augmenter ses moyens d'intervention.

Nous saluons la volonté de transparence qui prévaut dans ce contrat, afin que les élus soient informés le plus rapidement et le plus clairement possible. Cela nous changera des informations diluées au compte-goutte par les multinationales qui avaient en charge ce secteur. Tout le monde, bien sûr, se souvient du scandale des travaux non effectués mais payés par la Ville. C'était le temps des contrats de distribution, signés pour 25 ans, sans mise en concurrence ni fixation d'objectifs. C'était le temps des contrats sans contrôle effectif du service de la part de la Ville. Tout le monde a en mémoire ce rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris en 2000 qui notait - je cite - "l'absence de tout état des lieux réalisé par la Ville sur son réseau de distribution, rendant difficile de fixer des objectifs d'entretien et de travaux précis et mesurables, et d'évaluer en fin de contrat l'état de ce réseau".

Désormais, une information régulière de la Ville sera donnée, que ce soit en termes d'avancement des programmes des travaux, de l'évolution de la consommation ou des demandes des abonnés. Un devoir d'information est même mis en place, en cas d'événement ou d'incident significatif. Le suivi du contrat d'objectifs va dans le même sens : réunions mensuelles techniques et suivi du contrat d'objectifs deux fois par an associeront les élus.

Nous soutenons donc totalement l'optique du contrat d'objectifs qui permet le contrôle le plus étroit possible de la régie "Eau de Paris" et nous nous félicitons du fait que la Ville puisse avoir un droit de regard sur le recours à des prestataires extérieurs.

Nous tenons, enfin, à saluer l'ensemble des dispositions qui montrent que la municipalisation change la logique des choses. Désormais, le "client" devient usager et a le droit à l'information : délai de sept jours calendaires à toute demande écrite et une plage de rendez-vous de deux heures maximum lorsqu'il y a nécessité de la présence de l'usager pour une intervention à l'intérieur de ses locaux. Fini donc les journées posées pour une intervention de 5 minutes.

A noter que l'ensemble des services de base qui pourront être proposés à tous seront gratuits ; les services payants devront être validés par la Ville.

L'engagement de la stabilité du prix de l'eau est réitéré et le droit à l'eau sera demain une réalité grâce à la mise en place d'un dispositif d'aide au paiement de la facturation de l'eau et à un abondement supplémentaire au F.S.L. pour traiter les impayés des facturations d'eau.

Permettez-moi, avant de conclure, d'aborder un point important, à savoir les objectifs annuels établis par la Ville.

Comme cela a été déjà dit, pour les élus du M.R.C., établir d'ores et déjà un objectif pluriannuel en fixant un plafond pour la masse salariale pose problème. Il nous paraîtrait plus judicieux de faire un point une fois le rythme de croisière atteint par la régie.

A ce titre, nous soutenons donc le vœu déposé par le groupe des élus du Parti Communiste et des élus du Parti de Gauche.

Cela dit, nous voterons évidemment ce projet de délibération, véritable réforme qui associe, pour l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, transparence de la gestion, performance du service et stabilisation du prix de l'eau.

Enfin, l'eau à Paris a un autre goût !

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai, après ces propos très mesurés, notamment du Président BROSSAT, pour lui rappeler que je ne sais pas qui avait inoculé la rage il y a 25 ans dans ce Conseil de Paris mais, en tout cas, je sais aujourd'hui qui en est atteint !

(Rires sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je dois vous dire que je comprends assez mal ces attaques persistantes et je voudrais simplement, en début de ce projet de délibération, peut-être rappeler la position qui a été la mienne au nom de mon groupe, lors du débat qui était intervenu l'année dernière sur la remunicipalisation de la distribution de l'eau.

Nous avons dit, nous l'avons répété : nous n'avons aucun a priori - aucun a priori ! - sur le mode de gestion de l'eau en collectivité. Simplement, ce que nous avons demandé et ce que nous continuons à demander, c'est qu'il y ait un vrai débat objectif, c'est qu'il y ait une vraie mise en concurrence entre le privé et le public. Je pense que les deux opérateurs, qu'ils soient privés ou qu'ils soient publics, ont le droit d'être mis en concurrence et que les élus, avant de prendre une décision, que vous assumez comme idéologique, et c'est votre choix, je le constate, vous l'assumez très, très bien, mais que, avant que nous prenions cette décision-là, nous soyons face à une véritable concurrence.

Cela a été notre position, c'est toujours notre position et je dirais une position encore plus étayée au fil des mois, en effet, malgré vos vociférations, on ne peut que constater que ce réseau, convenez-en, n'était pas en aussi mauvais état que vous le dites, puisque Le Journal du Dimanche l'a encore dit dans une enquête nationale qui a été menée et dont nous avons eu les conclusions il y a deux semaines : la Ville de Paris a été numéro 1 et la première ville en France pour l'état de son réseau, ce qui veut bien dire que les investissements ont été faits et vous le savez.

Donc, arrêtez cette désinformation, ces procès d'intention stalinien qui n'ont pas lieu d'être dans cette Assemblée !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Alain LHOSTIS. - Réactionnaire !

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Alors, maintenant, sur cette position idéologique, peut-être vous donner un certain nombre d'éléments...

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

... vous donner un certain nombre...

Je ne retire rien !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur BERTHAULT, vous continuez votre intervention.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Non, je ne retire rien parce que moi, j'ai été traité de raciste de la part de M. BROSSAT, donc je ne retire rien, voilà !

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je demande une suspension de séance !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Vous terminez votre intervention, Monsieur BERTHAULT.

Il va terminer son intervention !

M. Mao PENINOU, adjoint. - C'est inadmissible !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - M. BERTHAULT va terminer son intervention, qui dure cinq minutes.

M. Mao PENINOU, adjoint. - C'est hors de question, c'est inadmissible ! On demande le retrait de ces mots.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur BERTHAULT, vous terminez votre intervention, et à l'issue de l'intervention, je donnerai...

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Vous ramenez le calme dans cet hémicycle et je continue mon intervention.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - ... Je donnerai la parole au président du groupe Communiste et à un représentant du groupe P.S. qui l'a demandée. Vous terminez votre intervention et après, nous aurons une intervention des groupes. Terminez votre intervention.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Venons-en maintenant aux questions de fond sur ce contrat d'objectifs car il repose notamment sur un grand principe, Madame LE STRAT, que vous maniez aujourd'hui avec beaucoup d'habileté depuis l'année dernière, qui est le maintien du prix de l'eau jusqu'en 2015.

Vous savez très bien que ce maintien du prix de l'eau, et vous le dites vous-même, portera sur une petite partie car nous votons pour la partie production et pour la partie assainissement des investissements importants qui nous obligent à nous mettre aux normes pour respecter les contraintes environnementales et que nous devons aujourd'hui, sur cette partie du prix de l'eau, faire peser un certain nombre d'investissements qui vont donc coûter.

Ce qui veut dire qu'afficher une stabilité du prix de l'eau de façon globale, ce n'est pas non plus très honnête intellectuellement, et cela demande en tout cas une explication plus approfondie.

En ce qui concerne maintenant le contrat d'objectifs qui nous est proposé aujourd'hui, j'ai tendance à dire, malgré le concert de louanges que j'ai entendu, que c'est un document, ma foi, qui me paraît à la fois inachevé et un peu inefficace.

Inachevé, pourquoi ? Quand on se fixe des objectifs, c'est bien de les chiffrer. Dans beaucoup de grands principes énoncés aujourd'hui, il nous manque un certain nombre d'objectifs chiffrés. C'est notamment, et le débat a eu lieu en conseil d'administration d'"Eau de Paris"... et je vous remercie d'ailleurs d'avoir laissé ce débat se dérouler dans d'excellentes conditions au Conseil d'administration d'"Eau de Paris" : je le reconnais bien volontiers. Notamment sur la protection de la ressource où même les associations présentes ont reconnu que les éléments qui étaient dans ce contrat d'objectifs était insuffisants.

Sur les prélèvements et sur l'autosurveillance, notamment sans en fixer le nombre, sur le budget communication, la part du budget communication, ce serait pas mal d'en fixer une limite, sur les projets d'investissements et les programmes d'investissements, nous avons également un gros débat puisque rien n'est chiffré, sur le bilan écologique, notamment l'émission de gaz à effet de serre ou la réduction de consommation électrique, c'est un objectif affiché mais qui n'est pas chiffré, enfin, sur la sécurité du personnel, j'avais eu l'occasion de vous le dire également : objectif déclaré mais non chiffré.

Donc cela nous semble être un document, effectivement, qui a le mérite d'exister mais qui est assez inachevé et inefficace, pourquoi ?

Parce que j'ai eu l'occasion de vous le dire en conseil d'administration d'"Eau de Paris" : la grosse différence entre le contrat d'objectifs que vous nous présentez aujourd'hui et la possibilité que vous aviez d'une délégation de service public, c'est le suivi de ces objectifs. C'est-à-dire que lorsqu'on fait une délégation de service public, on a des objectifs chiffrés et on les suit. Si ces objectifs ne sont pas atteints, il y a des pénalités pour les délégataires.

Aujourd'hui, le contrat d'objectifs, vous le savez très bien, vous l'avez dit en Conseil d'administration, la régie ne peut pas être pénalisée par la Ville sur des objectifs qui n'ont pas été atteints, ce qui veut dire que moi je me pose les limites de l'efficacité d'un tel dispositif.

Bref, nous aurions préféré, plutôt qu'une position idéologique, que nous débattions des grands enjeux de l'avenir de l'eau à Paris. Ces grands enjeux, c'est notamment la rénovation des réseaux privés et ce que la Ville pouvait faire au sein même des habitations comme aides à apporter pour la rénovation de ces réseaux privés, puisque nous avons une excellente production d'eau, une excellente distribution d'eau, et que là où il reste encore quelques traces de pollution, c'est dans les réseaux privés, et c'est aussi du devoir de la Municipalité d'y réfléchir.

Cela aurait été aussi, et cela a été un peu évoqué par M. CORBIÈRE, une réflexion, peut-être, sur la surcapacité de production à une échelle pas seulement parisienne mais régionale, car là aussi, se posent un certain nombre de questions notamment face à la constante baisse de la consommation d'eau.

Bref, vous l'avez compris, cette nouvelle étape de la remunicipalisation de la distribution n'est pas convaincante et n'est surtout pas, pour les Parisiennes et les Parisiens, ni une garantie de la qualité de l'eau, ni une garantie de coût maîtrisé, ni une garantie d'un meilleur service.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - J'ai entendu comme tout le monde, ici, les propos assez misérables qui étaient ceux de M. BERTHAULT, et au fond, je les mets sur le compte d'une gêne et je comprends la gêne de la Droite sur ce dossier, car personne n'a oublié ici pourquoi vous aviez privatisé l'eau à Paris.

Personne n'a oublié les arrangements curieux, les liens étonnants qui existaient entre le R.P.R. et les grandes entreprises auxquelles on confiait ces marchés. C'est ça, la réalité !

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

C'est cela, la réalité ! C'est la réalité de la corruption ! Et c'est cela qui vous est insupportable.

Quant à l'accusation...

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Continue, et cela va se continuer au tribunal !

M. Ian BROSSAT. - Très bien, donnons-nous rendez-vous au tribunal, très bien !

Quant à l'accusation de stalinisme, Monsieur BERTHAULT, je voudrais juste vous dire une chose, c'est que nous, nous ne concluons pas d'accord avec le parti communiste chinois : c'est la différence entre vous et nous, Monsieur BERTHAULT !

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Président ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - M. LÉVY a également demandé la parole au nom du groupe socialiste et ensuite, M. LAMOUR, pour le groupe U.M.P. et ensuite, j'aimerais que l'on puisse tout de même donner la parole, à Mme LE STRAT et à M. GAUDILLÈRE.

Monsieur LÉVY ?

M. Romain LÉVY. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis ce matin, l'attitude de l'opposition municipale est assez inacceptable.

Anne HIDALGO a été fortement interpellée pendant son intervention. Ensuite M. BERTHAULT vient de tenir des propos inqualifiables au sujet de la majorité municipale.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - De me traiter de raciste, cela ne vous dérange pas ?!

M. Romain LÉVY. - Et il continue, et il continue...

On peut parler, Monsieur BERTHAULT ? Ah ! On ne peut pas parler.

J'en appelle à vous, Monsieur LAMOUR.

En tout cas, Monsieur BERTHAULT, je demande des excuses par rapport aux propos que vous avez tenus. Je demande au président LAMOUR de recadrer son groupe, et si M. BERTHAULT ou M. LAMOUR ne prennent pas des mesures pour que cela cesse et si nous n'obtenons pas des excuses, je demanderais une suspension de séance de deux minutes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur LAMOUR ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Il n'est pas président de groupe !

M. Romain LÉVY. - Je suis vice-président, et je peux représenter mon groupe comme vous !

M. Jean-François LAMOUR. - Déjà, Monsieur LÉVY, si vous voulez effectivement que le Conseil soit bien tenu, adressez-vous à son président, premièrement.

Deuxièmement, en matière de tenue de séance, les événements pitoyables d'hier soir, car il n'y a pas d'autres termes, devraient vous amener à être beaucoup plus prudent quant au standard en matière de tenue de Conseil.

Quant aux propos que Jean-Didier BERTHAULT vient de tenir sur l'aspect stalinien de votre démarche, eh bien, il faut assumer, les amis ! Il faut assumer ! C'est une majorité socialo-communiste : assumez votre passé, que cela vous plaise ou non ! Ce n'est pas plus compliqué que cela ! Et si vous n'êtes pas content, eh bien, c'est toujours la même chose !

Monsieur BROSSAT, vous avez, semble-t-il, lancé quelques allégations. Vous avez lancé quelques allégations.

Alors, Monsieur BROSSAT, de deux choses l'une, ou bien vous les précisez, ou bien vous avez des preuves... Eh bien, si vous avez des preuves, n'hésitez pas à les fournir à la justice. On s'est simplement aperçu qu'aujourd'hui, ce n'est pas nous qui sommes convoqués devant la justice, mais d'autres dans cet hémicycle.

Alors là aussi, calmez-vous ou sinon, apportez vos preuves !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - On va calmer un peu les esprits. M. LÉVY a demandé une suspension de séance, donc je la lui accorde pour deux minutes.

Voilà, cela permettra à chacun, si j'ose ce mot, de mettre un peu d'eau dans son vin.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures trente-huit minutes, est reprise à douze heures quarante minutes, sous la présidence de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, je vous invite à reprendre votre place ; nous reprenons la séance.

Pour répondre aux différents intervenants, je donne tout d'abord la parole à Mme Anne LE STRAT.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je sais que l'eau mène à tout, mais nous avons eu un débat qui a un tout petit peu débordé.

Revenons au fond du projet de délibération que nous examinons aujourd'hui. Cela a d'ailleurs été rappelé par de nombreux intervenants... C'est un projet de délibération très important, parce qu'il parachève le processus que nous avons engagé il y a maintenant plus d'un an et demi pour la réorganisation du service municipal de l'eau.

C'est un engagement fort, un engagement politique, qui a été pris pendant la campagne électorale, qui a été concrétisé avec la mise en place de l'Exécutif et du programme municipal.

Cela a été dit, et je remercie tous les intervenants, cela a été fait dans un temps très court et nous pouvons dire que Paris a mené à bien la réforme du service public de l'eau en passant d'une gestion déléguée à une gestion publique dans un temps très contraint.

D'ailleurs, à ce propos, je tiens ici réitérer tous les remerciements que j'adresse au personnel, d'abord au personnel d'"Eau de Paris", en premier lieu, et au personnel de la Ville, pour avoir travaillé d'arrache-pied depuis plus d'un an et demi pour mener à bien cette réforme. Je peux vous dire que ce fut un travail intense qui, d'ailleurs, ne se termine pas totalement aujourd'hui, mais qui en voit son achèvement délibératif.

Ce projet de délibération, fort important, qui permet le transfert de la distribution avec le personnel afférent à la Régie "Eau de Paris", et qui va rendre celle-ci totalement opérationnelle au 1er janvier 2010 sur l'ensemble du service de l'eau, s'accompagne d'un ensemble de volets techniques sur lesquels je ne reviendrai pas, évidemment, et s'accompagne d'un contrat d'objectifs sur lequel vous avez été nombreux à intervenir.

D'abord, je remercie - c'en est presque gênant, mais j'avoue bien aimer les compliments - les compliments qui ont été adressés, et que je ne prends pas d'ailleurs seulement à titre personnel, mais également pour la démarche que nous avons initiée, qui était une démarche de concertation.

Nous avons voulu associer non seulement les élus, mais aussi l'Observatoire de l'eau dans la rédaction de ce contrat d'objectifs qui, je le précise - cela a été dit, mais je le reprecise à l'opposition -, est unique en France. Cela ne veut pas dire qu'il est parfait, mais il est unique. Il n'y a pas d'autre collectivité qui se donne un tel contrat d'objectifs et donc un tel outil de suivi de son service municipal de l'eau.

Nous ne nous sommes pas contentés des seuls indicateurs de l'O.N.E.M.A. (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), qui met en place un Observatoire national des services d'eau et d'assainissement chargé de suivre un ensemble d'indicateurs. L'O.N.E.M.A. regarde avec un grand intérêt le contrat d'objectifs et les indicateurs mis en place par la Ville de Paris, parce que nous faisons office de pionniers sur cette question.

C'est un ensemble d'objectifs qui balaie les missions de l'opérateur, qui fixe les prérogatives de l'autorité organisatrice du service qu'est la Ville de Paris et les missions et prérogatives de son opérateur unique public qu'est "Eau de Paris".

Sur les différents paramètres et indicateurs que vous avez pointés, chacun l'a souligné, à part l'opposition, nous avons cherché à ce que les volets environnementaux, sociaux, démocratiques et évidemment économiques pour ce service soient abordés.

Non seulement nous faisons une réforme et, moi, je l'assume, une réforme politique au sens idéologique, parce que, pour ce bien commun qu'est l'eau, nous préférons avoir une maîtrise publique rigoureuse de cette ressource, dans un contexte qui va être de plus en plus contraint sur la gestion de cette ressource, mais nous avons aussi fait un choix politique de bonne gestion.

Cela a d'ailleurs souvent été rappelé par le Maire de Paris, c'est un choix politique à double visée : pour la préservation de ce bien commun et en termes de gestion efficace pour l'intérêt des usagers et non pas pour l'intérêt privé comme ce fut le cas avec les contrats de délégation de service public.

Sur les points plus précis qui ont été avancés, notamment sur le volet écologique, nous avons évidemment un travail encore à mener, d'ailleurs cela a été rappelé quand j'ai répondu à Yves CONTASSOT pour l'autre communication sur les rapports de délégation, sur les bilans écologiques des différentes filières et donc pour mieux évaluer l'empreinte écologique des activités d'"Eau de Paris". François VAUGLIN l'a très bien évoqué.

Il y a des indicateurs qui, pour l'instant, n'ont pas été chiffrés, parce que ce contrat étant, comme je le redis, unique, il n'y a pas de référent et donc pas d'indicateurs modèles dont nous pouvons nous inspirer pour cibler un ensemble d'activités.

Je répondrai plus généralement à Jean-Didier BERTHAULT, certains indicateurs ne sont pas ciblés, parce qu'un travail reste à mener, grâce notamment à la comptabilité analytique, grâce au travail conjoint entre les services de la Ville et "Eau de Paris" sur certains indicateurs, pour bien préciser quelle sera la meilleure cible. Il ne nous semblait en effet pas judicieux de mettre des cibles qui ne puissent pas être atteintes ou qui ne correspondent pas à un bon ciblage de l'activité.

Ainsi certains indicateurs ont été donnés auxquels ne correspond pas un ciblage précis, par exemple la prise en compte des appels des abonnés. Il s'agit évidemment de prendre en compte tous les appels des abonnés et s'il y a un indicateur mensuel, trimestriel et annuel sur le suivi des abonnés et la gestion clientèle, mettre un indicateur ciblé n'a pas de sens.

En cela, je vous concède qu'il y a pu y avoir une erreur de présentation et de rédaction sur certains indicateurs, un peu malheureuse, qui pouvait laisser croire que certains indicateurs pouvaient être ciblés, alors que, de fait, il y aura un réel suivi et une évaluation, mais sans que des indicateurs ne puissent être précisés.

Sur l'aspect social, je remercie, là aussi, les intervenants, et notamment Daniel MARCOVITCH qui fait un gros travail au sein du Conseil national de l'eau sur la question de l'aide sociale à l'eau.

C'est un engagement très fort de la Municipalité de garantir un accès pour l'ensemble de la population à cette ressource si vitale.

Je ne vais pas y revenir longuement, mais nous avons développé une vraie politique d'aide sociale de la Ville de Paris sur le service d'eau ; avec la nouvelle aide "Paris Logement", nous accroissons notre capacité à couvrir les problèmes de paiement de la facture d'eau. Nous améliorons nos mesures d'"aide sociale eau".

Je tiens à donner un chiffre : sur les aides sociales logement accordées par la Ville (autour de 69 millions), il y aura près de 5 millions qui seront dédiés au paiement des factures d'eau.

Mais nous ne nous sommes pas arrêtés à ce volet préventif, nous avons le volet curatif avec le Fonds solidarité logement, qui doit répondre aux problèmes des impayés de facture. Il sera abondé de 250.000 euros par "Eau de Paris", c'est une augmentation très sensible de ce qui avait été abondé par les délégataires auparavant pour répondre aux problèmes des impayés de la facture d'eau.

Ce droit à l'eau fait l'objet d'un débat national, Daniel MARCOVITCH et d'autres intervenants y sont revenus : le travail de l'O.B.U.S.A.S.S., que je voudrais d'ailleurs saluer en Conseil de Paris, mène une réflexion intéressante sur le droit social à l'eau. La Ville de Paris d'ailleurs ne s'arrêtera pas à son dispositif d'aide sociale à l'eau mais est engagée également dans cette réflexion nationale, pour qu'il y ait une évolution législative sur ce dossier et pour permettre à la collectivité et à son opérateur d'intervenir de manière encore plus forte et plus ambitieuse sur le droit à l'eau.

Sur ce sujet d'ailleurs, je voudrais, parce que cela n'a pas été évoqué, dire que, notamment en ce qui concerne les S.D.F., nous avons une politique qui a été engagée avec Olga TROSTIANSKY lors du dernier été, en suivi avec les services sociaux pour permettre à ces populations totalement démunies d'avoir un meilleur accès à l'eau par différentes mesures, que ce soit la disposition d'eau par jerricans, une cartographie des points d'eau auxquels ils peuvent avoir accès, etc.

Sur les coupures d'eau, nous permettons aussi qu'il puisse y avoir maintien de l'alimentation en eau dans les logements occupés par certains locataires sans droit ni titre, avant qu'il y ait exécution de la décision de justice et sous certaines conditions. Avec ces différentes mesures, nous avons là une véritable concrétisation du droit à l'eau que mène la Ville de Paris et nous n'avons pas attendu les déclarations du Gouvernement qui, toutes bien intentionnées soient-elles, restent pour l'instant juste de l'ordre de la déclaration et non pas de la concrétisation.

Concernant les remarques faites par Jean-Didier BERTHAULT, je reconnais à Jean-Didier BERTHAULT qu'il a des interventions beaucoup plus constructives que certains de l'opposition.

Je ne lui accorde pas, en revanche, le fait que le débat sur la gestion publique de l'eau soit sans a priori du côté de l'opposition municipale.

Si je lui accorde à lui, je ne l'accorde pas à l'ensemble de son groupe. J'en réfère au recours qui a été déposé par l'opposition municipale pour annuler la délibération que nous avons votée en novembre 2008.

Vous faites des remarques sur le contrat d'objectifs qui montrent bien que vous êtes encore dans un logiciel de délégation de service public et non pas du tout dans un logiciel de service public en gestion publique, ce que d'ailleurs je ne peux vous reprocher. Chacun a sa position et sa conviction.

Vous dites que le contrat d'objectifs n'a pas d'efficacité, parce qu'il n'est pas assorti de sanctions et de pénalités. Or ce contrat d'objectifs permettra à la collectivité parisienne une évaluation de son service de l'eau comme jamais, je le dis fortement, elle n'a pu le faire avec les délégations de service public.

Les contrats qui ont été passés avec les délégataires étaient sans objectifs. Le rapport de l'Inspection générale de 2000, qu'a rappelé Karen TAÏEB, avait été commandité par M. TIBÉRI, donc par une Municipalité de droite, et avait pointé toute l'opacité de ce service et toute l'absence de contrôle sur son service.

Ce contrat, qui n'est en effet pas passé avec un délégataire, ne peut pas être assorti de sanctions et de pénalités, pour la simple et bonne raison que tous les bénéfices de l'exploitation du service sont réinvestis dans le service. Donc, il ne s'agit pas, comme dans certaines délégations, d'assortir de pénalités financières qui, en fait, grèveraient plus ou moins les marges privées des délégataires.

S'il n'est pas assorti de pénalités parce que ce n'est, de fait, pas dans ce cadre-là que nous nous situons et que nous ne pouvons pas mettre de sanctions financières à la régie, il permet néanmoins d'avoir un contrôle du service par ses élus, par l'Observatoire de l'eau et même l'opposition municipale !

D'ailleurs, je suis sûre que vous utiliserez ce contrat, qui a évidemment vocation à être amélioré et qui a vocation à être soumis à l'exégèse de l'assemblée délibérante, pour suivre l'ensemble des activités du service et pour l'évaluer.

Sur le fait qu'il est inachevé, là aussi, en deux mots, c'est un gros travail, c'est assez exemplaire dans la démarche et c'est évidemment perfectible.

D'ailleurs, sur ce point-là, je donne rendez-vous à l'ensemble des élus l'année prochaine pour une amélioration de ce contrat. Cela se fera dans le cadre d'un comité de suivi qui sera évidemment ouvert aux élus intéressés pour travailler sur les indicateurs qui, pour l'instant, n'ont pas fait l'objet de chiffrage.

Enfin, un point a été évoqué sur la sensibilisation et l'information de la population. Nous y travaillons dans le cadre général de notre politique de service de l'eau, qui veut replacer l'usager en son cœur.

De plus, ce service déploiera, grâce à cette réforme, un ensemble de prestations aux usagers qui, pour l'instant, ne leur étaient pas offertes.

Sans rentrer dans les détails, c'est précisé dans d'autres documents, l'usager aura une information et pourra être sensibilisé, que ce soit sur la réduction des fuites ou sur d'autres sujets. Il aura une information sur l'ensemble de son service et il aura un suivi beaucoup plus précis de sa consommation.

Sur la question de la stabilité du prix de l'eau, vous nous avez fait un procès, Jean-Didier BERTHAULT, de malhonnêteté. Je ne peux pas vous laisser dire cela. Nous avons toujours été extrêmement honnêtes sur la stabilité du prix de l'eau. Nous avons toujours dit que, grâce à cette réforme du service public de l'eau, nous pouvons stabiliser la part eau de la facture, c'est-à-dire l'ensemble du service concourant à la production et à la distribution de l'eau, qui avait augmenté de 260 % avec les délégations de service public, et qui sera stabilisé sur cinq ans.

Nous avons à Paris, non seulement un prix très raisonnable de l'eau mais nous avons aussi un engagement fort de stabiliser le prix de l'eau dans un contexte économique difficile.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame LE STRAT, je vous demande d'aller vers votre conclusion, s'il vous plaît.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, rapporteure. - Je conclus.

Je laisserai Bernard GAUDILLÈRE répondre sur l'amendement, mais je voudrais tout de même dire à l'ensemble des personnes qui sont intervenues sur ce point, que nous avons pris en compte les nombreuses remarques sur cet indicateur de la masse salariale, et notamment sur le périmètre d'activité d'"Eau de Paris".

Nous sommes évidemment engagés dans un processus qui ne s'arrête pas au 1er janvier. Certaines activités pourront être reprises par la régie "Eau de Paris". Yves CONTASSOT sait parfaitement que ce processus ne se terminera qu'en 2012 avec un scénario cible et donc, de nouveaux effectifs pourront rejoindre la régie "Eau de Paris".

D'ailleurs, l'amendement de l'Exécutif a été pensé pour répondre à cette interrogation légitime des intervenants.

Enfin, en conclusion, je dirai que si cette réforme n'est peut-être pas, comment dirai-je, totalement achevée dans son processus, car l'opérateur sera opérationnel au 1er janvier, c'est la dernière étape délibérative et c'est pour cela que vous m'excuserez, chers collègues, d'avoir pris un quart d'heure pour répondre, car c'est le dernier grand débat en assemblée délibérante sur cette réforme qui est une réforme politique majeure de notre mandature.

Je terminerai sur le fait que cette réforme du service de l'eau est en effet regardée par de nombreuses collectivités car il y a une interrogation de plus en plus forte sur la gestion des biens communs et notamment sur la première de ces ressources, qui est vitale, l'eau. Un débat est engagé en France et à l'étranger également, sur la meilleure gestion du service pour répondre à l'intérêt général, à l'intérêt du public et non pas répondre à des intérêts privés.

Et si je devais faire une référence, je citerais le prix Nobel d'économie de 2009, Elinor OSTROM, cette politologue américaine qui travaille sur les "commons", sur les biens communs, et qui a fait un long travail félicité et récompensé par le prix Nobel d'économie, sur la gestion publique des biens communs, et notamment sur la gestion publique de l'eau.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme LE STRAT, avec le grand talent qu'on lui connaît, vient de défendre si éloquemment le contrat d'objectifs qu'il ne me reste pas grand-chose à ajouter, d'autant plus que le temps nous manque avant la suspension de séance.

Je me concentrerai sur l'objectif n° 3 du contrat, c'est-à-dire ce que nous entendons par une gestion rigoureuse.

Pourquoi l'Exécutif a-t-il introduit cette notion dans le contrat ? C'est d'abord pour une raison de principe et ensuite une raison de précaution.

La raison de principe est que la municipalisation, à l'élaboration de laquelle je me flatte d'avoir collaboré dans la précédente mandature, a été décidée entre autres pour créer une filière économique performante, c'est-à-dire pour prouver que la gestion publique peu être synonyme d'efficacité, et pour que la marge financière dégagée soit consacrée aux usagers et non confisquée par des actionnaires privés.

Donc, la bonne gestion des entreprises publiques nous paraît absolument indispensable pour Eau de Paris comme d'ailleurs pour les autres sociétés d'économie mixte de la Ville. Mal gérer une entreprise publique, ce serait en fait fournir des arguments à ceux qui rêvent de privatisation, et les événements récents de l'histoire économique française illustrent cet aphorisme.

Nous sommes donc tous d'accord, je pense : une entreprise publique doit être bien gérée et contrôlée par la collectivité publique.

Et puis, il y a une raison de précaution. Personne ne sait ce que sera la consommation d'eau à moyen et long terme. Je rappelle simplement qu'elle a diminué de 25 % en 20 ans et que la rénovation des immeubles, les comportements écologiques plus responsables peuvent prolonger cette tendance.

Notre devoir est donc de demander à "Eau de Paris" de proportionner à terme, le cas échéant - je dis bien, le cas échéant -, ses moyens à la dimension de son activité.

C'est d'ailleurs la seule façon de garantir que le prix de l'eau reste stable, quels que soient les investissements, justifiés d'ailleurs, qu'"Eau de Paris" conduira pour en améliorer sans cesse la qualité.

C'est pourquoi nous avons introduit dans le contrat deux indicateurs importants : une proportionnalité entre frais de gestion et chiffre d'affaires, et une évolution raisonnable de la masse salariale, identique d'ailleurs, je le souligne, à la tendance de celle de la Ville.

C'est un indicateur important dont je rappelle pour les défenseurs des entreprises publiques qu'il figure dans tous les contrats d'objectifs de toutes les entreprises publiques auxquelles les élus de gauche sont légitimement attachés, et je citerai notamment E.D.F. et la S.N.C.F.

Je précise au passage que l'amendement de l'Exécutif met au point deux problèmes qui, dans mon esprit, allaient de soi, mais ce qui va sans dire va mieux en le disant : cette clause s'appliquera en dehors des modifications importantes de périmètre qui pourrait survenir et en dehors d'éventuelles poussées très inflationnistes.

Je crois ces précisions utiles et je demande au groupe communiste, dans ces conditions, de retirer l'amendement n° 41.

Au total, je suis convaincu, sur ce contrat d'objectifs, que nous défendons efficacement la notion même d'entreprise publique en régulant sa gestion et par conséquent, que nous respectons les objectifs auxquels tous les élus de la majorité sont profondément attachés.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - En réponse à l'amendement n° 41, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 41 bis.

L'amendement n° 41 est-il maintenu, Monsieur Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Je voudrais d'abord faire une précision parce qu'il y a eu manifestement un malentendu avec M. BERTHAULT, malentendu qui repose sur une ignorance : je n'ai évidemment pas parlé tout à l'heure d'idéologie raciste ; j'ai parlé d'une idéologie rassise.

Voyez-vous, Monsieur BERTHAULT, on dit : "un pain rassis", "une brioche rassise", et dans votre cas, on parle d'une idéologie "rassise".

Je suis heureux d'avoir enrichi votre vocabulaire et de vous avoir permis, en cette matinée, d'apprendre un mot.

Comme l'ensemble des propos que vous avez tenus après découlait de ce malentendu qui naissait d'une ignorance, je pars du principe que vous retirez tous les propos que vous avez tenus ensuite, Monsieur BERTHAULT.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

Par ailleurs, concernant la question qui a été posée par le Maire, nous maintenons l'amendement que nous avons déposé.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'avais une demande d'explication de vote de M. POZZO di BORGIO pour le groupe Centre et Indépendants.

Je vous demanderai d'être bref, s'il vous plaît, parce que l'heure tourne.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je vais essayer, mais c'est quand même un débat important.

La décision de remunicipalisation a été actée. La Régie "Eau de Paris" verra le jour en janvier 2010 ; je ne vais pas revenir sur le sujet. Il sera toujours temps d'évaluer si la structure de la Régie a les capacités d'assurer le même niveau de service sans recourir à une large délégation de compétence au privé et on verra ce que M. BROSSAT dira à ce moment-là.

Le point sur lequel je m'interroge et qui va expliquer notre vote, c'est, plus largement, la pertinence d'une structure autonome parisienne, alors que naît "Paris Métropole" et que s'impose la logique du Grand Paris.

Je vais prendre un exemple. On le sait, il y a une baisse structurelle constante de la consommation d'eau. Dans le même temps, l'Île-de-France connaît une surcapacité de production d'eau - c'est le rapport de la Cour des comptes -, Paris possède cinq sites de production pour deux millions d'habitants, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France possède trois sites pour quatre millions d'habitants, la Seine est exploitée par quatre usines différentes : Orly, Choisy, Ivry et Suresnes qui appartiennent à trois collectivités distinctes : Paris, S.E.D.I.F., S.E.P.G.

On a mis actuellement, Madame LE STRAT, et j'aimerais bien savoir combien cela nous coûte, l'usine d'Ivry en veilleuse ; chaque jour, cela nous coûte de l'argent.

En ce qui concerne cette affaire de municipalisation de l'eau, la majorité municipale de Paris s'est trompée de combat, par idéologie, par politique, au lieu de s'engager, comme dans le discours de M. MANSAT hier à LCI ou comme dans le discours de M. DELANOË lorsqu'il a inauguré le T2, dans une logique de mutualisation et dans une logique de travail en commun avec les autres. C'est la raison pour laquelle notre groupe votera contre ce texte sans rentrer dans le débat du texte lui-même...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Président, vous concluez votre explication de vote !

M. Yves POZZO di BORGIO. - ... parce que, sur le principe, nous sommes contre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur CONTASSOT, je vous demande d'aller très vite, s'il vous plaît.

M. Yves CONTASSOT. - Ce n'est pas une explication de vote, c'est une demande de sous-amender l'amendement de l'Exécutif en rajoutant dans la troisième phrase, "ainsi, l'évolution de la masse salariale de la Régie ne devra pas excéder", après, le mot "évolution" : "en niveau".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme LE STRAT pour l'Exécutif.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, rapporteure. - Personnellement, je n'ai pas d'opposition à ce que ce sous-amendement puisse être accepté.

Je voudrais revenir sur le point abordé par Yves POZZO di BORGIO en deux secondes ; il y aura un débat en Conseil de Paris sur les capacités de production des usines. Ivry ne coûte rien dans son arrêt de production.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Alors, sur le sous-amendement, Monsieur GAUDILLÈRE ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - L'amendement de l'Exécutif a été mûrement discuté. On ne peut pas le sous-amender au dernier moment.

Je donne donc un avis défavorable au sous-amendement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le sous-amendement de M. CONTASSOT assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le sous-amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 41 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 41 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 41 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 41 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 102 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe U.M.P.

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DPE 102).

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je suis en mesure de vous annoncer les résultats de ces scrutins.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 66 places avec un logement de fonction, 11, quai de l'Oise et 47-47 bis, rue de l'Ourcq (19e) (R. 59) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 37

Non participation au vote : 126

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

Pour : 37

Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Accès des jeunes parisiens à un emploi pérenne" (R. 60) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 36

Non participation au vote : 127

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Pour : 35

Mission d'information et d'évaluation relative aux difficultés rencontrées dans l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise aux normes des ascenseurs à Paris et dans l'application des dispositions de la loi "Urbanisme et Habitat" du 2 juillet 2006, dite "de Robien" (R. 61) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 38

Non participation au vote : 125

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Pour : 38

Les candidatures proposées sont adoptées (2009, R. 59 à R. 61).

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Christophe GIRARD, adjoint).

2009, DDATC 182 - DASES 37 - DPVI 197 - Signature d'une convention avec le Département de Paris et l'association "L'Interloque" pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 44.000 euros.

Vœu déposé par les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au débarras et à la valorisation des encombrants accumulés dans les bâtiments municipaux.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons examiner le projet de délibération DDATC 182 - DASES 37 - DPVI 197 relatif à la signature d'une convention avec le Département de Paris et l'association "L'Interloque" pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 44.000 euros ainsi que le vœu n° 42 qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération, par lequel nous apportons notre soutien à l'association "L'Interloque" nous donne l'occasion d'aborder la question de la collecte et de la valorisation des encombrants accumulés dans les caves, courettes ou combles de nombreux bâtiments municipaux, qu'ils soient transférés ou relèvent de la Mairie centrale.

On y trouve de tout : des mobiliers et des matériels usagés, des livres, des cartons, des jeux détériorés, de l'électroménager en mauvais état et autres produits divers.

Outre la nécessité de valoriser ces objets, leur stockage est de nature à gêner le bon fonctionnement de nos équipements publics. Il arrive d'ailleurs de plus en plus fréquemment que, lors des visites de sécurité, en particulier dans les établissements scolaires, les commissions formulent des observations enjoignant de débarrasser les locaux de leurs encombrants.

Si des solutions de valorisation ont déjà été mises en œuvre, par exemple, pour les ordinateurs réformés, beaucoup d'encombrants stockés dans les bâtiments de la Ville pourraient être remis à une ressourcerie ou à toute autre structure solidaire, afin d'être réparés et revendus ou alors de trouver une nouvelle destination qui s'inscrive dans une démarche de valorisation.

Une telle initiative présente un caractère environnemental mais aussi social, puisqu'elle permet la réinsertion des personnes très marginalisées.

Cette proposition s'inscrit également, Monsieur le Maire, dans le droit fil de la communication d'hier sur le développement durable, au cours de laquelle le Maire de Paris a exprimé le souhait de développer le réemploi et le recyclage des objets récupérés.

Alors, Monsieur le Maire, ne pourrait-on pas lancer un appel d'offres pour régler ce problème ? J'ajoute qu'en ces temps de restrictions budgétaires, le lancement d'une telle procédure à l'échelle parisienne permettrait des conditions financières plus avantageuses qu'une passation de marché localisée au cas par cas.

Dans cette perspective, avec mes collègues du groupe U.M.P., nous émettons le vœu que la Ville de Paris prenne les initiatives nécessaires afin de faciliter et encourager le débarras, le tri et la valorisation des encombrants accumulés dans les bâtiments municipaux.

Monsieur le Maire, les débats d'hier nous ont montré l'engagement de tous les élus en faveur du développement durable. Nous espérons que tous ensemble, nous voterons ce vœu qui s'inscrit dans une démarche de réduction de l'impact des déchets, de recyclage et de valorisation des encombrants.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame FOURNIER, prenez-vous la parole à la place de M. BOUTAULT ?

Mme Danielle FOURNIER. - Oui, je prends la parole à la place de M. BOUTAULT mais à propos de "L'Interloque", justement, cette association qui valorise les déchets et qui a aussi une grande politique d'insertion, qui accompagne son action de valorisation des déchets d'une attention aux hommes et aux femmes qui sont en difficulté dans la ville.

Je voulais m'associer à Jacques BOUTAULT et rappeler sa demande d'avoir d'autres ressourceries dans Paris, sur le modèle de celle qui est installée dans le 18e.

Et notamment qu'un lieu favorable à l'installation d'une ressourcerie soit trouvé rapidement dans son arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre à tous les deux, M. DAGNAUD a la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, pour répondre à Mme de CLERMONT-TONNERRE et au vœu qu'elle a présenté, je veux d'abord lui rappeler que, parmi les objets qui sont qualifiés d'encombrants dans cette énumération, se trouvent beaucoup de déchets qui relèvent du recyclage et des bacs jaunes dont sont équipés tous les équipements municipaux. C'est le cas des livres, des brochures, du papier et des cartons. Il appartient donc aux responsables de ces établissements d'optimiser l'utilisation des bacs jaunes mis à leur disposition.

Je veux, par ailleurs, préciser que des opérations de valorisation des déchets municipaux existent déjà, notamment celle que j'avais lancée, et que vous avez bien voulu rappeler, pour le reconditionnement des ordinateurs de la Ville au bénéfice des agents municipaux. D'autres initiatives de même nature existent par ailleurs, initiées par la DALIAT ou par la DASCO, en faveur d'associations parisiennes qui ont des besoins en matériels ou en mobiliers réformés.

Je veux enfin rappeler que les mairies d'arrondissement sont en situation, et c'est une invitation que je leur adresse évidemment, de prendre l'initiative de lancer des opérations visant à débarrasser, si nécessaire, les équipements de proximité, d'autant, mais Mme la Première adjointe au Maire du 15e arrondissement ne l'ignore sans doute pas, que tous ces équipements figurent aux Inventaires des arrondissements et sont donc de la compétence et de la gestion directe des mairies d'arrondissement.

Je les invite donc, en renouvelant ma disponibilité, notre disponibilité, à prendre toutes les initiatives qui leur sembleraient judicieuses.

Pour répondre à la question que le président de séance brûle de me poser - tout attentif qu'il est à la réponse que je développe ! -, je veux lui indiquer que ce vœu ne me paraît pas indispensable, mais que, néanmoins, par égard pour Mme de CLERMONT-TONNERRE et l'engagement qui est le sien dans ces questions-là, je ne veux pas non plus m'y opposer. Donc, si elle décidait de le maintenir, au-delà des réponses que j'ai indiquées, je ne m'opposerais pas à l'adoption de ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avec une telle indication, Madame de CLERMONT-TONNERRE ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Au vu de la réponse de M. DAGNAUD, je retire le vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Donc, vous retirez le vœu ?

Très bien.

Nous allons donc passer...

Allez-y !

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je rappelais simplement qu'il faut voter le vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Tout à fait.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 357).

Monsieur DAGNAUD ?

M. François DAGNAUD, adjoint, rapporteur. - Un mot sur l'autre sujet évoqué par Danielle FOURNIER, avec l'arrivée de Jacques BOUTAULT, sur "L'Interloque" et la ressourcerie.

D'abord, ce projet de délibération confirme, évidemment, le soutien que nous apportons, et nous mettons plusieurs adjoints d'ailleurs pour le faire, aux activités de "L'Interloque", que je veux à nouveau saluer publiquement, et qui ouvre la voie à d'autres initiatives du même ordre.

Je connais et je salue l'engagement et la détermination du maire du 2e arrondissement pour que, dans le Centre de Paris et, pourquoi pas, dans son arrondissement, puissent ouvrir d'autres ressourceries. On a eu l'occasion à plusieurs reprises d'en parler, notamment dans cette enceinte. Il connaît la difficulté, sur laquelle nous continuons à travailler, qui tient à la valeur des locaux sur lesquels il a jeté son dévolu pour accueillir cette ressourcerie. Je connais son argumentation, je la comprends, je ne suis pas en mesure à moi seul de la surmonter, puisque la subvention compensatrice de loyer correspondant aux locaux actuellement envisagés représenterait la quasi-totalité de l'ensemble de la ligne budgétaire dont je dispose aujourd'hui pour financer les ressourceries, mais aussi pour aider les régies de quartier. On ne peut pas me demander de mobiliser tous les crédits qui sont mis à disposition pour financer un seul projet, donc je souhaite qu'une solution soit trouvée, soit par une autre localisation, soit par une minoration du coût du loyer correspondant à cet emplacement.

En tout cas, Jacques BOUTAULT sait le soutien total que j'apporte à l'idée de mettre à disposition des habitants du cœur de Paris une nouvelle ressourcerie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 182 - DASES 37 - DPVI 197.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DDATC 182 - DASES 37 - DPVI 197).

Merci beaucoup.

2009, SGCP 11 - Création d'une mission d'information et d'évaluation relative aux difficultés rencontrées dans l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise aux normes des ascenseurs à Paris et dans l'application des dispositions de la loi "Urbanisme et Habitat" du 2 juillet 2006 dite "de Robien".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération SGCP 11 : création d'une mission d'information et d'évaluation relative aux difficultés rencontrées dans l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise aux normes des ascenseurs à Paris et dans l'application des dispositions de la loi "Urbanisme et Habitat" du 2 juillet 2006 dite loi "de Robien".

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Comme vous avez pu le constater, les ascenseurs fonctionnent mal au Conseil de Paris aussi...

Je suis très heureux que l'on ait l'occasion de parler de cette mission d'information sur les ascenseurs.

J'ai été sollicité il y a quelques mois, mais comme beaucoup d'autres élus, parce que, dans le 18e, nous étions confrontés, porte de la Chapelle, à une multiplication des pannes d'ascenseur dans un immeuble situé au 24-26, rue Raymond-Queneau.

Il faut savoir que c'est un problème extrêmement grave. On a chaque jour, à Paris, rien que chez les bailleurs sociaux, plus de 400 ascenseurs qui sont en panne ; 400 ascenseurs, c'est 5 % des ascenseurs du parc social parisien.

J'ai souhaité, par le biais de cette mission d'information et d'évaluation, que nous puissions travailler ensemble pour voir comment nous pouvions à la fois faire un état des lieux sérieux sur les problèmes d'ascenseurs à Paris et travailler à un certain nombre de préconisations permettant de faire évoluer cette situation, parce que, parler des ascenseurs, c'est évidemment parler d'un problème technique, mais c'est ressenti comme une privation de liberté pour les plus fragiles, pour ceux qui sont en situation de handicap ; c'est donc tout le sens de cette mission d'information et je suis très heureux qu'elle soit mise en place à l'occasion de ce Conseil de Paris.

J'ai fait court ; j'espère que c'était clair et je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - C'était parfait ! Clair, court et concis.

Pour vous répondre, Monsieur DAGNAUD, au nom de l'Exécutif.

Une seule réponse de l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Peut-être moins sur les ascenseurs, mais j'ai dit ce qui devait être dit, que pour me réjouir simplement de l'utilisation de cet espace nouveau de travail et d'investigation que le règlement intérieur du Conseil a souhaité proposer aux élus à travers les M.I.E. (Missions d'Information et d'Etudes) ; deux sont mises en place lors de cette séance.

Réjouissons-nous ensemble de cet outil nouveau de travail qui valorise l'engagement et l'investissement des élus.

Merci à ceux des groupes qui font vivre cet outil nouveau.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, SGCP 11).

2009, SGCP 10 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Accès des jeunes Parisiens à un emploi pérenne".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération SGCP 10 : création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Accès des jeunes Parisiens à un emploi pérenne".

Madame Sandrine CHARNOZ, vous avez la parole.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Moi aussi, je tenais à dire que je me réjouis de la mise en place de cette mission et donc de l'utilisation de ce nouvel outil comme vient de l'expliquer François DAGNAUD.

Je voulais juste préciser que cette mission s'inscrivait dans un contexte particulier et particulièrement difficile pour les jeunes Parisiens, avec un chômage plus important que les autres catégories d'âge.

On a noté lors de la dernière communication sur l'emploi des jeunes, au Conseil dernier, qu'en 2008, le chômage avait augmenté de plus de 39 % pour cette catégorie âgée de moins de 25 ans, alors qu'elle n'augmentait que de 21 % pour les autres. Nous avons, tous groupes confondus, noté le fait que cette hausse n'était absolument pas représentative du nombre de chômeurs de cet âge existant, car beaucoup ne s'inscrivent pas au Pôle Emploi et sortent ainsi des statistiques car il ne sont pas concernés par les indemnités.

Il faut aussi rappeler que pour ceux qui travaillent, la situation est loin d'être florissante ; beaucoup sont en C.D.D., en intérim, en emploi contrat aidé.

Pour clore ce tableau assez sombre, il faut quand même, ici, dire que près de 23 % des jeunes Parisiens, de moins de 20 ans, vivent sous le seuil de pauvreté.

Si la crise vient frapper de plein fouet les jeunes et amplifier leur chômage et s'ils servent trop souvent de variable d'ajustement aux entreprises, je tenais aussi à rappeler que dans son rapport de mai dernier, l'O.C.D.E. écrit que la performance des jeunes sur le marché du travail est moindre en France que chez ses voisins européens.

Si notre conjoncture économique est particulièrement délicate, elle ne fait qu'amplifier ce chômage que tous les spécialistes qualifient de structurel, d'où l'importance de cette évaluation et de cette réflexion que nous allons mener.

Je pense que, quelles que soient nos sensibilités politiques, nous ne pouvons qu'adhérer à ce constat et nous ne pouvons pas laisser s'installer chez les jeunes ce sentiment de désespérance et cette impression que quel que soit leur niveau d'étude, quelle que soit leur volonté, l'emploi ne sera pas au rendez-vous.

Je voudrais juste profiter de cette mission pour rappeler que la nouvelle édition du Conseil des étudiants de Paris qui s'est réunie la semaine dernière, lancée en présence de Didier GUILLOT, Christian SAUTTER et Hamou BOUAKKAZ, a choisi comme thème unique de débat jusqu'en 2010 l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. On voit bien que leur préoccupation porte sur la précarité du premier emploi, l'accompagnement nécessaire à la transition du premier emploi, la valorisation des compétences, mais aussi la lutte contre le décrochage.

C'est bien la preuve que les jeunes eux-mêmes sont obsédés par ce sujet et que les remontées que nous avons des missions locales qui s'occupent, elles aussi, des jeunes, mais des jeunes peut-être plus éloignés encore du marché du travail, nous conduisent aussi à réfléchir à l'obtention d'un emploi pérenne.

Notre Ville a fait beaucoup, et on se rend bien compte que de nombreux dispositifs sont en place.

Je ne reviendrai pas sur la communication du Conseil dernier qui a mentionné de nombreux dispositifs, que ce soit pour les jeunes diplômés ou pour les jeunes éloignés du travail, mais on a tous signalé que la Ville n'était pas le seul acteur.

C'est pour y voir peut-être plus clair que le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés a proposé, par l'intermédiaire de Jean-Pierre CAFFET lors de la dernière communication, cette évaluation pour l'accès de l'emploi aux jeunes.

L'objectif est, bien sûr, d'étudier l'efficacité des dispositifs, des dispositifs existants en faveur de l'insertion, mais également de pouvoir évaluer l'information dont les jeunes disposent et, pour finir, de regarder l'implication des entreprises pour s'ouvrir aux jeunes en recherche du premier emploi.

Je vous donne rendez-vous en juin pour les retours de cette mission d'évaluation dont la seule ambition est d'être constructive pour que les jeunes puissent trouver demain un emploi pérenne.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, avant de donner la parole à M. CORBIÈRE, je nous mets en garde sur le retard abyssal que nous avons pris, avec le risque d'être en séance de nuit à nouveau.

Concentrons nos réponses, comme cela vient d'être fait. M. CORBIÈRE saura donner l'exemple.

A vous, Monsieur CORBIÈRE !

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer d'arrêter "d'abysser" et j'invite à tout le monde à faire pareil.

C'est un sujet sérieux, je crois que ma collègue a dit des choses fortes.

Cette mission arrive à point nommé ; elle saura faire œuvre utile, je n'en doute pas, sur un sujet important.

La jeunesse est particulièrement touchée aujourd'hui par la crise, la crise de ce système économique, disons les choses par leur nom, et la jeunesse est trois fois plus touchée par le chômage que la tranche d'âge des 25-49 ans et c'est le cas aussi à Paris.

Chaque année - regardons cette jeunesse -, 100.000 jeunes sortent du système scolaire sans aucune qualification. Je considère, pour ma part, que les effets d'annonce prétendus, le Plan jeunesse de M. Martin HIRSCH ne répond pas du tout à cela, bien au contraire, face à cette jeunesse stigmatisée, avec un vocabulaire de décrocheur, décrochage, vocabulaire que je n'apprécie pas, personnellement, parce qu'il laisserait entendre que c'est le jeune qui porte la responsabilité, alors qu'on le sait bien, ce sont les conditions sociales d'existence qui amènent généralement à ce que les jeunes ne soient pas en échec scolaire.

Les propositions, aujourd'hui, du Gouvernement sont de se tourner vers des formations privées alors que c'est l'inverse qu'il faudrait faire.

Aujourd'hui, il y a une journée de manifestation et de grève dans l'Education nationale, il y a 16.000 postes de l'Education nationale qui seront supprimés cette année, dont 14.000 postes d'enseignant. Je crois qu'il faut sortir du double discours, et là je cible la politique du Gouvernement qui consiste à vouloir faire croire qu'il fait des plans en direction de la jeunesse et qu'il s'interroge et s'inquiète du sort de ces 100.000 jeunes qui sortent du système scolaire, alors qu'à l'inverse on supprime 14.000 postes d'enseignant.

Nous, à l'image du débat que nous avons eu précédemment, nous croyons au service public, au service public de formation. Nous ne croyons pas au privé pour remettre ces jeunes au travail. C'est là l'objet de cette mission : c'est faire le point sur la jeunesse à Paris et voir comment nous pouvons aujourd'hui permettre que la jeunesse accède à l'autonomie, qu'elle puisse avoir un travail, afin que la jeunesse parisienne ne soit pas frappée durement par les conditions difficiles aujourd'hui qui sont celles de beaucoup de Parisiens.

Donc, nous participerons à cette commission et nous nous en félicitons. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur CORBIÈRE, pour avoir donné l'exemple.

Monsieur DAGNAUD, de façon succincte. Cela n'appelle pas de commentaires ? Non. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Mme Laurence DOUVIN. - J'ai demandé une explication de vote.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous la donne tout à fait, Madame DOUVIN. Mon œil n'avait pas caressé votre angle.

Mme Laurence DOUVIN. - Je vous en prie, ce n'est pas grave, puisque de toute façon c'est rattrapé.

Je voulais simplement dire que nous nous apprêtons tout à fait évidemment à voter en faveur de la création de cette mission, et je regrette beaucoup que, grâce à l'intervention de M. CORBIÈRE, cette intervention si mesurée, n'est-ce pas, commence sous un aspect de polémique qui ne me paraît pas du tout aller avec le sujet. Je le regrette vivement !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Après ce débat, chers collègues, nous allons passer au vote du projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, SGCP 10).

Vœu déposé par M. François LEBEL et Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY relatif à la maison des associations du 8e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 5e Commission, avec une heure et demie de retard, avec l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Le vœu n° 55 du groupe U.M.P.P.A. relatif à la maison des associations du 8e arrondissement de Paris.

Je donne la parole à Mme MÉRIGOT de TREIGNY.

Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY. - Merci, Monsieur le Maire.

Le dynamisme de la maison des associations du 8e arrondissement, due au nombre d'associations inscrites, aux manifestations organisées, à son taux élevé d'occupation, est certain. Mais ce succès ne doit pas masquer son coût de fonctionnement très élevé : 203.000 euros pour 2010, dont plus de 87 % constitués par les loyers et les charges locatives. Soulignons aussi sa situation excentrée par rapport au centre de gravité de la population de l'arrondissement.

C'est pourquoi nous vous demandons d'étudier la possibilité de transférer la maison des associations au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier de l'ancien garage Citroën, situé 25, rue de Constantinople, au centre de l'arrondissement, dont la Ville devrait se porter acquéreur.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup d'avoir respecté mieux que cela votre temps de parole. Je vous en remercie beaucoup.

Pour vous répondre, Monsieur BOUAKKAZ qui aura le souci pour l'Exécutif d'être très succinct. Merci beaucoup.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Mes chers collègues, je remercie notre collègue du 8e arrondissement de se réjouir de la création de la maison des associations du 8e arrondissement, et je me permets d'exprimer une certaine perplexité devant ce mode de saisine.

Sans doute, mon côté espiègle et mes origines de l'autre côté de la Méditerranée ont fait qu'on me confond avec le génie de la lampe merveilleuse d'Aladin, et qu'on pense qu'en me présentant un vœu à la 5e Commission le mercredi, je vais le réaliser séance tenante. Cela n'est pas possible, je n'ai pas ce pouvoir.

Je suis juste un peu étonné de la procédure, alors que je suis l'accessibilité fait homme. Pourquoi ne m'avez-vous pas saisi par courrier, par téléphone, par mail, par SMS, pour me demander d'étudier cette implantation ? Vous imaginez bien qu'implanter une maison des associations dans un lieu requiert un certain nombre de vérifications. Il s'agit d'un équipement recevant du public, qui se doit d'être accessible, accueillant, respectueux pour les associations du 8e arrondissement, bref, cela ne peut se faire même avec des services performants, d'un claquement de doigts.

De deux choses l'une, soit vous maintenez votre vœu, et je serai obligé d'en demander le rejet, ce qui m'ennuierait, soit forte de mes propos et de mon souhait d'étudier cette possibilité, puisque je suis comme vous soucieux des deniers publics, vous retirez ce vœu et vous m'écrivez. Ou même vous ne m'écrivez pas, je considérerai ce vœu comme une saisine et puis je m'engage à vous répondre dans les prochaines semaines, les prochains mois, sur la possibilité de ce transfert, s'il est économiquement intéressant pour la Ville et s'il respecte naturellement les associations du 8e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame MÉRIGOT de TREIGNY ?

Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY. - Je ne vous prena pas pour Aladin, je vous demandais simplement d'étudier la possibilité de faire avancer ce projet. Je maintiens ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi présenté assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au devenir du Patronage Laïque du 15e - Maison pour Tous.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 56 maintenant du groupe U.M.P.P.A. qui a trait au devenir du Patronage Laïque du 15e arrondissement, la "Maison pour tous".

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a quelques mois le Maire de Paris s'est saisi du devenir du bâtiment du Patronage Laïque du 15e arrondissement, et cela sans engager en amont de concertation avec le maire du 15e arrondissement.

A ce jour, et en dépit de nos demandes réitérées, nous n'avons toujours pas eu communication des études portant sur la possibilité de réhabiliter ou de détruire ce bâtiment, dont l'identité architecturale marque le quartier.

Soucieux que ce projet de rénovation prenne pleinement en compte sa vocation initiale de Patronage Laïque "Maison pour tous", nous renouvelons notre souhait que dans le cadre du programme à venir la destination des surfaces réponde en priorité aux besoins exprimés par les habitants du 15e arrondissement.

Les élus de la majorité du 15e arrondissement vous demandent une nouvelle fois de prévoir dans le projet à venir des salles accessibles aux associations du 15e dans leur diversité, des espaces insonorisés adaptés pour les répétitions de spectacles et les formations musicales, mais aussi des lieux permettant d'accueillir des événements familiaux, des expositions, des manifestations culturelles et des activités sportives.

Dans cet esprit, et avec la volonté que ce projet réponde aux besoins exprimés par les habitants et les associations du 15e arrondissement, nous émettons le vœu que vous engagiez une véritable concertation avec le maire du 15e et le Conseil du 15e arrondissement, portant sur le devenir du bâtiment Patronage Laïque "Maison pour tous", sur la définition du nouveau projet, mais aussi sur le mode de gestion de cet équipement.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Monsieur BOUAKKAZ, sachant que je connais le sujet, ayant siégé à la dernière réunion pour laquelle, je crois, vous aviez eu un mauvais horaire indiqué, ce qui fait que nous avons pas pu siéger ensemble et nous l'avions regretté.

Monsieur BOUAKKAZ ?

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Mes chers collègues, le Patronage Laïque est assurément une belle institution du 15e arrondissement, qui a dépassé par les valeurs qu'elle porte cet arrondissement pour être un phare de la défense d'un certain nombre de valeurs, qui sont partagées sur tous les bancs de cette Assemblée : la laïcité, le civisme, la citoyenneté.

Alors, vous nous dites qu'il n'y a pas eu de concertation. Mais il me semble qu'une délibération a été votée il y a peu, et que, grâce à la reconstruction de ce bâtiment qui était vétuste depuis plusieurs années, un nombre d'années supérieures au nombre d'années depuis lequel nous sommes en gestion, et tout à fait difficile à utiliser, il sera possible de disposer de locaux associatifs, mais aussi d'un foyer de jeunes travailleurs et de logements sociaux. Ce dont le 15e arrondissement, vous ne le nierez pas, a fort besoin.

Alors, on va reconstruire le bâtiment. Mais, Anne HIDALGO a impulsé la rénovation du projet d'utilisation de ce bâtiment, en demandant à Marc BLONDEL, personnalité ô combien qualifiée pour ce faire, de prendre la tête d'un comité de pilotage. Et ce comité de pilotage comprend, et c'est bien normal, deux membres du Conseil d'arrondissement du 15e. C'est l'instance dans laquelle va se décider le projet de cet établissement.

Alors évidemment, cet établissement ne pourra pas être une sorte de foire à la farfouille de l'équipement de proximité. Il faudra qu'il se concentre sur la défense de la laïcité, de la citoyenneté et du civisme, mais naturellement, Marc BLONDEL est à la disposition de tous les membres du Comité de pilotage pour se nourrir de leurs idées afin que notre vitalité démocratique fasse de ce lieu un lieu dont nous soyons fiers collectivement. J'espère que ces éléments vous permettront de retirer ce vœu et de participer avec énergie et pugnacité à ce Comité de pilotage.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, maintenez vous ce vœu ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je le maintiens pour la simple raison que lors du dernier Comité de pilotage qui s'est tenu il y a quelques semaines, j'ai posé un certain nombre de questions et la réponse de la première adjointe au Maire de Paris a été la suivante : "vous aurez vos réponses lorsque le projet passera en Conseil de Paris", c'est-à-dire, mes chers collègues, lorsqu'il sera ficelé...

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la présence de policiers de quartier au métro Château-Rouge et alentours.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 57 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la présence de policiers de quartier au métro Château-Rouge et ses alentours.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Nous connaissons tous la gêne occasionnée par la présence de vendeurs à la sauvette sur la voie publique au métro Château Rouge et alentours. La mairie du 18e arrondissement, avec la Préfecture de police et le commissariat du 18e arrondissement, a obtenu la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel consistant, depuis le 15 septembre, à mettre en place quatre policiers qui sont postés en permanence dans un véhicule devant la station de métro Château Rouge et à l'angle des rues Dejean et Poissonniers.

Ce dispositif apporte satisfaction aux habitants et aux commerçants du quartier, qui peuvent circuler beaucoup plus librement et la propreté évidemment est meilleure. Dans ces conditions, et sur proposition de Myriam EL KHOMRI et des élus de notre groupe, le Conseil de Paris émet le vœu que le Préfet de police de Paris maintienne ce dispositif en permanence sur ce secteur, afin d'éviter l'installation sur le long terme de ces vendeurs sur la voie publique.

Je vous demande de voter favorablement ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. SARRE, pour vous répondre et ensuite M. VEDEL, le Représentant du Préfet de police.

M. Georges SARRE, adjoint. - Madame GOLDGRAB, mes chers collègues, je donne naturellement un avis favorable au vœu de nos collègues du 18e arrondissement.

Je ne doute pas que M. le Préfet de police mesure l'impact de ce dispositif sur la qualité de vie des riverains de ce quartier, mais j'imagine bien que des contraintes pèsent sur la Préfecture de police en termes d'effectifs.

En toute logique, je me joins donc à la requête exprimée dans ce vœu qui, une fois encore, démontre tout l'intérêt d'une police de proximité.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur SARRE.

Monsieur VEDEL, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Madame la Conseillère, merci beaucoup pour le retour positif dont vous faites part quant à l'action des services de police. Effectivement, sur ce site elle est déterminée et cette situation montre bien d'ailleurs que l'interpellation qui avait fait couler un peu d'encre en début d'année s'inscrivait dans le cadre d'une politique de longue durée.

Alors effectivement, les services de police sont particulièrement déterminés sur ce site depuis la rentrée, ils le sont également sur le boulevard Barbès, et poursuivront leur implantation sur le terrain pour éviter que l'on ne retrouve une physionomie défavorable.

Néanmoins, au-delà de cette poursuite, on ne peut pas garantir la pérennisation car les services de police doivent être en permanence capables de se réajuster et de se projeter là où les besoins sont les plus forts.

Néanmoins, dans les prochaines semaines cette action sera maintenue.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 359).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux tracts publicitaires disposés sur le pare-brise des véhicules stationnés.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 58 du groupe U.M.P.P.A., relatif aux tracts publicitaires disposés sur le pare-brise des véhicules stationnés.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Ce vœu a pour origine une réunion du conseil de quartier Terne Maillot qui était consacré à la propreté, il a été repris ensuite par le Conseil d'arrondissement du 17e lors de sa dernière réunion.

Il concerne effectivement la pose répétée de tracts publicitaires sur les pare-brise des véhicules stationnés. Malheureusement, la mention "ne pas jeter sur la voie publique" n'est évidemment pas respectée et on retrouve les prospectus dans les caniveaux. Les services de propreté ne peuvent pas faire face en permanence à cette pollution supplémentaire.

L'obligation qui est faite normalement aux distributeurs de tracts de ramasser les prospectus n'est pas non plus respectée sur la voie publique et donc, nous demandons que le Maire de Paris saisisse le Préfet de police de manière que les mesures nécessaires soient prises pour interdire la pose de prospectus sur les pare-brise des véhicules stationnés dans l'ensemble des rue du 17e.

Depuis que ce vœu a été déposée, j'ai entendu des informations supplémentaires selon lesquelles la répartition de la responsabilité du Préfet de police et du Maire de Paris est extrêmement subtile sur cette question et donc, j'attendrai avec la plus grande impatience et intérêt la réponse de M. SARRE et éventuellement les propositions qu'il pourrait faire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur SARRE, comme il s'agit en effet d'une compétence municipale.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Madame DOUVIN, le vœu présenté par Mme KUSTER qui relaie une demande des conseillers du 17e arrondissement, de Droite comme de Gauche, part d'un constat de pur bon sens.

Le volume des prospectus distribués sur la voie publique et sur les voitures est effarant ! Cela est navrant, tant du point de vue de la consommation de papier, qu'en termes de propreté et de ramassage des déchets.

Je suis prêt à émettre un avis favorable tant je partage, Madame, votre objectif d'interdiction.

Cependant, cette interdiction ne peut être ni générale, ni absolue en vertu du principe de liberté, qu'il s'agisse de tracts commerciaux, ou assimilés à la presse.

Il faut donc se cantonner à viser des voies de circulation particulièrement concernées.

Il faut fonder cette interdiction sur des pouvoirs de police, qui peuvent être ceux du Préfet de police, si l'on soulève l'enjeu d'ordre public ou d'entrave à la circulation sur certains grands axes, ou bien ceux du Maire de Paris si l'on soulève l'enjeu de salubrité.

Vous le voyez, rien n'est simple.

Il faut enfin que cette interdiction soit susceptible d'être respectée et donc, qu'elle soit sanctionnée par une contravention assez dissuasive. Or, nous manquons pour cela de dispositions législatives fondant l'interdiction.

A ma connaissance, le Code de l'Environnement ne contient pas, en effet, à l'heure actuelle, de dispositions concernant des dépôts de prospectus sur les pare-brise.

Je vous invite de ce fait à proposer, Madame, dans votre vœu, la mise en place d'un groupe technique de travail, associant Préfecture de Paris, Préfecture de police, et Ville de Paris et ayant pour objectifs de déboucher rapidement sur des dispositions réglementaires, et si nécessaire, des propositions législatives.

Voilà, Madame, ce que je peux répondre à la question de votre collègue.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur VEDEL, et M. SARRE ayant tout dit, nous allons donc passer au vote de ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 360).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus Parti de Gauche relatif au soutien des travailleurs sans papiers en grève.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la régularisation des travailleurs sans papiers.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au soutien aux résidents et travailleurs sans papiers dans leur démarche de régularisation.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux de la 6e Commission qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Les vœux n° 59 du groupe Communiste et élus Parti de Gauche, n° 60 du groupe "Les Verts", n° 60 bis de l'Exécutif et le vœu n° 61 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatifs au soutien des travailleurs sans papiers en grève.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors du dernier Conseil de Paris, à l'initiative du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, notre majorité a adopté un vœu de soutien à la demande des travailleurs sans papiers en grève et des organisations syndicales et qui adressait à M. le Préfet une demande de régularisation de ces travailleurs. Il demandait également au Gouvernement l'instauration d'une circulaire de régularisation des travailleurs sans papiers.

Ce mouvement est historique. Ils sont plus de 5.000 grévistes, depuis six semaines, sur plus de 40 sites, et il faut qu'ils gagnent.

Il faut que ce Gouvernement accepte de mettre en place une circulaire de régularisation des travailleurs sans-papiers qui s'impose sur l'ensemble du territoire contre l'arbitraire des préfetures. Le recours aux travailleurs sans-papiers constitue aujourd'hui une délocalisation sur place qui permet au patronat, qui refuse d'augmenter les salaires et de reconnaître la pénibilité de certains emplois, d'avoir recours à une main-d'œuvre sans droit.

Donc, une circulaire nationale de régularisation, elle, par contre, répondrait à l'intérêt général de tous les salariés. Et comme le signalaient des organisations syndicales, quand M. DARCOS dénonce le travail illégal, quand M. BESSON combat l'immigration illégale, M. HORTEFEUX s'occupe des occupations illégales et Mme ALLIOT-MARIE criminalise la solidarité illégale.

Tout se passe comme si le Gouvernement voulait matraquer l'idée que le problème majeur de la France était aujourd'hui celui de son invasion par des vagues d'immigrés clandestins. C'est faux, c'est idiot, c'est malsain et c'est dangereux.

A travers ce vœu, nous tenons à réitérer le soutien de la Ville sur deux aspects qui se rajoutent donc au vœu précédemment voté, notamment le soutien matériel concret à certains sites en grève et notamment celui de la porte des Lilas. Je tiens particulièrement à signaler l'engagement en ce sens du maire du 19e, Roger MADEC.

Mais ce vœu souhaite également que M. le Maire de Paris adresse à M. le Préfet de police la demande de surseoir à l'exécution des décisions d'expulsion des locaux occupés par les travailleurs sans-papiers grévistes et la demande de procéder à la libération des grévistes actuellement placés en centre de rétention, ainsi qu'à l'abrogation des mesures d'éloignement prises à l'encontre de tous les salariés grévistes.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Faites attention à respecter la minute réglementaire.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour une minute, et ensuite, M. BARGETON.

Mme Danielle FOURNIER. - Je voudrais présenter le vœu du groupe "Les Verts", mais je voudrais m'associer à ce qui a été dit précédemment.

C'est vrai que depuis plusieurs années, la question des sans-papiers se pose sans trouver de véritable solution, de solution durable, puisque expulser, contraindre à la clandestinité, réduire à la vie difficile ne peut être une solution ni même envisageable.

La seule solution serait de régulariser, une régularisation nationale des sans-papiers.

En l'attente de cette régularisation, depuis l'an dernier, on assiste à un mouvement collectif des travailleurs sans-papiers et c'est une nouvelle étape, historique, je pense, dans la lutte des travailleurs sans-papiers. Dans le bâtiment, dans le gardiennage, dans le nettoyage, on les voit se mettre en grève de manière très visible, se montrer sur les lieux qu'ils occupent.

Nous voudrions leur manifester notre solidarité et à travers ce vœu, nous souhaitons que le Maire de Paris réitère son soutien aux travailleurs sans-papiers en grève et interpelle le Gouvernement pour l'inciter à promulguer une circulaire nationale de régularisation par le travail, la plus large possible.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. BARGETON, pour une minute également.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Partout en France, de nombreux migrants sont en lutte pour leur régularisation. Travailleurs, enfants ou jeunes scolarisés, ils participent activement à la vie de la société, à la vie de notre pays.

Ils sont de plus en plus confrontés à des situations dramatiques et puis, par ailleurs, nous constatons un certain arbitraire, en tout cas des différences de traitement dans les dossiers de demande de régularisation par les préfectures, d'un endroit à l'autre.

Et enfin, notamment, le cas particulier de l'emploi précaire, de l'intérim, qui n'est pas pris en compte de façon satisfaisante dans le traitement des dossiers.

A l'occasion de l'annulation par le Conseil d'Etat de la circulaire de régularisation, le conseil d'arrondissement du 20e demande que soit revue cette politique, notamment dans le sens d'une nouvelle réglementation, concertée avec les organisations syndicales, fondée sur des critères simplifiés, améliorés et appliqués sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire les trois critères qui sont proposés et puis, bien sûr, que l'occasion soit donc prise de revoir la liste des métiers qui avaient été fixée, etc., et de repenser entièrement la politique de l'immigration dans notre pays dans le sens d'une régularisation large, fondée sur des critères stables, connus et identiques sur le territoire.

Merci beaucoup.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pascale BOISTARD.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Avant toute chose, je tiens aussi à informer cette Assemblée que le 19e arrondissement, à l'unanimité de tous les groupes, et sous la direction de Roger MADEC, a fait voter un vœu dans son arrondissement, dans le même sens que celui du 20e arrondissement.

Tout d'abord, je remercie les groupes ici présents de la majorité d'avoir soulevé cette question car nous sommes à un moment, dans notre pays, où l'immigration redevient un prétexte politique à des fins électoralistes dangereuses pour l'unité de notre nation.

Je tiens à m'inscrire à la fois sur le combat des travailleurs sans-papiers que Bertrand DELANOË, d'ailleurs, a soulevé dans un courrier à M. FILLON pour soutenir ces travailleurs sans-papiers qui, aujourd'hui, travaillent dans des conditions souvent indignes, dans une précarité totale vis-à-vis du droit du travail.

Et il ne suffit pas, face à cette urgence, qu'il y ait une déclaration, pour aujourd'hui criminaliser les entreprises en question.

Jouer les uns contre les autres à chaque instant de la vie politique française, c'est permettre de dénouer tous les liens sociaux qui existent dans notre pays.

C'est pourquoi, et je crois qu'avec ce débat qui est aujourd'hui devant nous, qui est l'identité nationale, qui est lié depuis les présidentielles à l'immigration, contrairement à ce qui est dit, je crois que nous devrions être solidaires nous, personnes de gauche, élus de gauche, sur ces questions, pour réclamer la régularisation des travailleurs sans-papiers, de toutes les familles dont les enfants sont scolarisés et de toutes les personnes qui nécessitent des soins spécifiques en France.

J'attire d'ailleurs votre attention, dans le cadre de mon intervention, sur le fait que dimanche prochain, une grande manifestation regroupant l'ensemble des partis politiques de gauche, des syndicats, des associations dira haut et fort dans la rue non à cette politique gouvernementale.

Je n'ai pas pour habitude de lancer ce genre d'appel mais je crois que l'urgence est assez forte aujourd'hui pour parler ainsi et alerter la population.

Comme je pense que cette question nécessite une union entre nous, je vous propose de retirer vos vœux au bénéfice d'un vœu de l'Exécutif qui permet, pour ce qui concerne le vœu des "Verts", d'aller un peu plus loin que leur vœu même s'il est tout à fait dans la ligne de ce que nous défendons tous. Je demande aussi aux élus du parti communiste et du parti de gauche de faire de même, ainsi que le 20e arrondissement, qui s'honorerait de ce retrait.

Je vous propose donc le vœu suivant :

"Le Conseil de Paris émet le vœu suivant : que les travailleurs sans-papiers grévistes qui occupent le chantier du tramway de la porte des Lilas soient régularisés rapidement, que le Gouvernement publie sans tarder une nouvelle circulaire de régularisation tenant compte de la réalité des métiers sous tension, avec des critères simplifiés, améliorés, harmonisés, garantissant l'égalité de traitement pour une procédure de régularisation large des milliers de travailleurs sans-papiers, aujourd'hui plongés dans une insécurité professionnelle totale, que le Gouvernement accepte la ratification par la France de la convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, entrée en vigueur en juillet 2003 et enfin que le Maire de Paris adresse à M. le Préfet de police la demande de procéder à la libération des grévistes actuellement placés en centre de rétention et l'abrogation des mesures d'éloignement prises à l'encontre de tous les salariés grévistes".

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

M. Christophe GIRARD. - Acceptez-vous le retrait des vœux au profit du vœu de l'Exécutif ? La question va donc à Mme SIMONNET et à Mme FOURNIER.

Mme Danielle SIMONNET. - D'abord, je tiens vraiment à saluer cette proposition qui nous est faite par l'Exécutif. Il est effectivement extrêmement important de montrer qu'il y a un vœu qui fait l'unanimité dans l'ensemble de notre majorité, en soutien à l'ensemble des travailleurs sans-papiers, et je veux vraiment saluer le travail rédactionnel qui permet de reprendre quasiment l'ensemble des aspects présents dans les autres vœux. Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, bien évidemment, soutiendra et votera ce vœu qui est proposé.

Cela étant dit, il y a aussi une autre difficulté. Comme vous le savez, depuis le début de la grève, certains employeurs et organisations patronales ont décidé de saisir la justice afin d'obtenir l'expulsion de l'ensemble des grévistes d'un piquet de grève, contournant ainsi l'obligation d'assignation nominale.

Vous savez qu'il y a des évacuations par les forces de l'ordre qui se multiplient, et qu'à cela s'ajoutent des évacuations de manière violente réalisées par des patrons eux-mêmes avec le recours à des vigiles et à des chiens.

Donc, il faut aussi que nous soyons en capacité d'intervenir auprès de M. le Préfet, ce qui était aussi un des aspects de notre vœu et qui ne figure pas dans le vœu présenté par l'Exécutif. C'est pour cela que nous souhaitons, qu'en complément, soit proposé ce rajout au vœu de l'Exécutif, soit maintenir notre vœu, qu'il y ait une adresse à M. le Préfet de police de demande de surseoir à l'exécution des décisions d'expulsion des locaux occupés par les travailleurs sans papiers en grève.

Cela nous semble être une question extrêmement importante, au moment précis où nous sommes dans le rapport de forces. Vous savez que, hier soir encore, les grévistes sans papiers intérimaires du bâtiment occupaient pacifiquement, avec 11 organisations, la tour AXA de La Défense. Ils en ont été encore expulsés.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour votre vœu ?

Madame FOURNIER, maintenant ?

Mme Danielle FOURNIER. - J'attendais que Mme BOISTARD réponde sur la proposition qui lui a été faite de sous-amendement.

Enfin, je peux donner la position de notre groupe. Nous retirons notre vœu et nous voterons le vœu proposé par l'Exécutif qui, sans aller vraiment plus loin que le nôtre, je pense, va dans le même sens de manière précise.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Madame BOISTARD, vous avez la parole.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Je remercie le groupe "Les Verts" pour cette responsabilité et, évidemment, mon propos n'était pas de dire que "Les Verts" n'allaient pas assez loin, mais il faut détailler dans ce type de situation tous les aspects de cette situation.

Quant au groupe Communiste et Parti de Gauche, je tiens à vous dire que Bertrand DELANOË, n'a pas attendu ce vœu pour se mettre aux côtés des travailleurs sans papiers et pour exiger que tous les sans-papiers d'ailleurs soient traités de la même manière que tous les autres citoyens parisiens.

Donc, je vous le dis, ce serait acter du fait que cette action n'était pas menée jusqu'à présent par le Maire de Paris. Je ne peux donc pas accepter votre modification et je le regrette.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour être tout à fait équitable, Monsieur BARGETON ?

Ensuite, nous passons au vote.

M. Julien BARGETON. - S'agissant du vœu n° 61 que j'ai présenté, évidemment, la proposition de Mme BOISTARD répond parfaitement à nos attentes. Donc, il est retiré.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame SIMONNET uniquement ? Pour dire si vous retirez ou maintenez.

Mme Danielle SIMONNET. - En une phrase, nous regrettons que cette modification ne puisse enrichir la proposition de l'Exécutif mais nous retirons quand même notre vœu au profit de cette unanimité.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien. Merci beaucoup.

Les deux vœux étant donc retirés et celui de l'Exécutif étant donc approuvé par ceux qui retirent leurs vœux, je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu de l'Exécutif est adopté. (2009, V. 361).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place d'une assemblée des Citoyens Parisiens extra-communautaires dans le 17^e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 62 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la mise en place d'une assemblée des Citoyens Parisiens extracommunautaires dans le 17^e arrondissement.

Madame GOLDGRAB, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous connaissez tous l'engagement du Maire de Paris de mettre en place des instances consultatives qui donnent la parole aux Parisiens et étrangers non ressortissants d'un pays de l'Union européenne et la mise en place d'une assemblée des Citoyens Parisiens extracommunautaires en 2010 au niveau de la Ville de Paris.

De nombreuses initiatives sont prises dans les arrondissements concernant la mise en place de ces instances de discussion et de proposition, notamment sous la houlette de l'adjointe en charge de ces dossiers, Pascale BOISTARD.

C'est pourquoi les élus du 17e, qui veulent s'associer à cette initiative, demandent qu'une assemblée des Citoyens Parisiens extracommunautaires soit instituée dans le 17e arrondissement, dont les modalités de fonctionnement et d'organisation seront définies collectivement, en concertation avec les acteurs locaux et les élus d'opposition.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame BOISTARD ?

Puis, on aura une explication de vote de Mme KUSTER.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Merci pour ce vœu qui me permet d'ailleurs de faire un point sur la mise en place de l'assemblée des Citoyens Parisiens extracommunautaires.

Je tiens d'abord à saluer de nombreux arrondissements qui, jusqu'à présent, n'avaient pas ce type de Conseil dans les arrondissements, d'avoir fait cette démarche et d'être rentrés dans cette démarche. Je tiens à saluer le 11e arrondissement, le 19e qui a relancé son Conseil, le 20e qui est en cours de recomposition, ainsi que le 14e arrondissement, bien évidemment. Le 18e est en train aussi de le mettre en place. Cela nous fait déjà beaucoup de Conseils d'arrondissement, avec même le 15e qui a fait voter une délibération en ce sens et d'autres maires qui m'ont fait savoir qu'ils seraient intéressés, même représentant l'opposition ici.

Je tiens à vous dire que nous avons un engagement fort pour permettre aux étrangers non communautaires d'avoir une voix à Paris, au même titre que tous les Parisiens, car nous considérons que tous ceux qui vivent à Paris sont tous des citoyens parisiens à part entière. Nous espérons d'ailleurs remettre en place l'Assemblée parisienne à partir du premier trimestre 2010. J'ai rencontré la maire du 17e pour évoquer ces questions. Elle n'a pas opposé, je dirais, un refus complet à cette proposition, mais pour l'instant, nous en sommes un petit peu restées là et j'espère que le 17e pourra entrer dans cette démarche aussi.

J'émet donc un avis favorable pour le vœu présenté par les élus de l'opposition du 17e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour une explication de vote du groupe U.M.P.P.A., la parole est à Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Président.

Oui, Madame BOISTARD, vous avez raison, nous nous sommes rencontrées et j'ai trouvé que nous avons eu un entretien d'ailleurs assez fructueux avec M. Francis COURCELLE, adjoint à la Diversité du 17e.

Néanmoins, lors de cet entretien, nous vous avons expliqué les spécificités du 17e et je crois que, là comme ailleurs, sur Paris, on peut constater que d'un arrondissement à l'autre, les attentes ne sont pas les mêmes. Nous avons, nous, au niveau des conseils consultatifs de quartier, instauré la règle selon laquelle quelles que soient les origines, les nationalités, quels que soient les habitants, chacun pouvait être membre des conseils de quartier.

Donc, nous n'estimons pas nécessaire de créer une instance en tant que telle pour les personnes qui ne seraient pas issues de la communauté nationale, qui seraient éventuellement, donc, extracommunautaires, comme le demande le vœu de l'opposition du 17e.

C'est pourquoi nous avons voté contre au niveau de l'arrondissement, lorsque cela a été présenté.

Néanmoins, ce sont des sujets qui nous préoccupent, et vous le savez, puisque vous avez vu le travail qui a été fait, particulièrement, encore une fois, par notre adjoint à la Diversité, Francis COURCELLE. Nous avons, dans cet arrondissement, différentes sociologies, nous l'avons évoqué ensemble, différentes cultures, différentes origines, ethniques, culturelles, culturelles, qui nécessitent un véritable travail de fond, que nous avons engagé, qui a d'ailleurs été engagé sous la précédente mandature, sous Françoise de PANAFIEU, et nous souhaitons le poursuivre.

Donc, ce que nous allons proposer, et nous vous l'avions dit, est quelque chose d'un petit peu différent, qui ne sera pas exactement le modèle que vous avez proposé au niveau parisien, mais quelque chose qui sera peut-être plus souple dans son fonctionnement. Pour nous, à partir du moment où on habite le 17e, tout le monde est mis sur le même plan.

Et nous allons travailler à un observatoire de la diversité. C'est comme cela que nous voyons les choses.

Par ailleurs, le premier engagement, le premier acte que nous allons tenir l'année prochaine, en 2010, sera une Journée de la diversité qui va fédérer autour de nous tous les grands intervenants, les structures, les associations qui travaillent à une meilleure intégration des différentes origines des uns et des autres, de façon que tout le monde s'y retrouve.

Nous avons voté contre parce que nous estimons que cela ne rentre pas dans le cadre des attentes des habitants du 17e et nous nous dirigeons vers une structure plus souple, moins arbitraire et qui sera sûrement, à notre avis, plus en adéquation avec les habitants et la sociologie du 17e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je rappelle que les explications de vote, c'est 2 minutes. Si vous pouviez faire un petit effort !

Madame BOISTARD ?

Ensuite, on passe au vote.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - En moins de 2 minutes.

Merci pour ces précisions, et je viendrai avec plaisir à cette Fête de la diversité pour rencontrer tous les citoyens du 17e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable présenté par Mme BOISTARD au nom de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 362).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux charges locatives des Centres sociaux parisiens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux n° 63 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, n° 63 bis de l'Exécutif, ayant trait aux charges locatives des centres sociaux parisiens.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole, pour 1 minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte, en effet, sur la situation des centres sociaux parisiens et plus précisément sur les charges locatives des centres sociaux de notre Capitale.

Il se trouve que les centres sociaux sont confrontés à deux éléments de contexte. Le premier est évidemment la crise et le fait que ces centres sociaux soient de plus en plus sollicités. Le deuxième est le désengagement de l'Etat dans l'aide financière aux centres sociaux, puisque la participation de l'Etat dans le budget des centres sociaux parisiens est passée de 21 % à moins de 10 % entre 2003 et 2007.

Dans ce contexte, les centres sociaux ont besoin de dégager des marges financières nouvelles et ce vœu vise à ce que nous intervenions sur le poids des loyers dans le budget des centres sociaux.

Il s'agit, par ce vœu, de demander que les bailleurs sociaux parisiens procèdent à des aménagements de loyer à la baisse en faveur des centres sociaux, ce qui permettra aux centres sociaux de mieux répondre aux besoins des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Une minute pile... Vous êtes très fort !

Madame STIEVENARD ?

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Monsieur le Maire, j'interviens également au nom de Mme EL KHOMRI qui assure le suivi des centres sociaux au titre de sa délégation et qui est empêchée cet après-midi.

Je remercie Ian BROSSAT et son groupe qui portent un intérêt soutenu aux centres sociaux. Vous le savez, le soutien de la collectivité parisienne leur est acquis et ne s'est jamais démenti. Nous avons d'ailleurs de nouveaux projets d'ouverture de centres d'ici 2014.

En 2009, leur financement a augmenté de 800.000 euros de notre part, soit un supplément de 25 %, portant l'effort du Département à une enveloppe globale de 3,5 millions d'euros.

Cela permet le développement d'activités d'accueil des jeunes, d'accès à la culture, de lutte contre la fracture numérique et de médiation interculturelle.

Vous avez raison de souligner le fort désengagement de l'Etat depuis plusieurs années.

Il est vrai que les centres sont confrontés au contexte spécifique parisien, avec des loyers et des charges assez élevés, des difficultés pour trouver des locaux adaptés. Des discussions ont déjà été menées avec plusieurs bailleurs, qui se sont traduites par des efforts concrets qu'il est important de souligner, car les bailleurs trouvent un intérêt incontestable à l'action que les centres mènent dans les quartiers.

Certains centres sont en territoire politique de la ville, la 20e Chaise par exemple, et peuvent bénéficier d'un coût annuel de 30 euros le mètre carré. Deux tiers des centres en contrat urbain de cohésion sociale ont des loyers moyens autour de 52 euros le mètre carré, mais hors contrat urbain, nous sommes à 67 euros le mètre carré.

Nous avons signé, vous le savez, une convention avec les bailleurs sociaux récemment pour les quartiers en politique de la ville, qui les incite fortement à modérer les loyers. Nous allons réunir prochainement un groupe de travail à cet effet.

Il est vrai qu'au-delà de 30.000 euros, les centres sociaux ont des difficultés réelles, donc l'effort est à poursuivre, certains étant en situation problématique ; mais la situation n'est pas uniforme pour l'ensemble des centres.

C'est pourquoi je vous propose que nous retenions une approche ciblée au cas par cas, dans un souci d'équité, pour prendre en compte les disparités existantes.

On va travailler prioritairement sur les loyers les plus élevés, avec les bailleurs ; vous pouvez compter sur nous.

Nous proposons un vœu de l'Exécutif qui précise ses intentions, tout en modifiant légèrement le contenu du vœu du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, mais la logique de fond reste identique, naturellement.

A l'appui de ce vœu, Myriam EL KHOMRI, Jean-Yves MANO et moi-même entameront de nouveaux contacts avec les bailleurs pour qu'ils aménagent la politique de loyer de certains centres sociaux après analyse de la situation de chacun.

Si vous l'acceptez, je vous propose de retirer votre vœu et de vous associer au vœu de l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, acceptez-vous cette proposition de Mme STIEVENARD ?

M. Ian BROSSAT. - Je suis heureux des engagements qui viennent d'être pris.

Par conséquent, nous voterons le vœu de l'Exécutif et nous retirons le nôtre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 363).

Vœu déposé par les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la défense des centres d'I.V.G.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 64 du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif à la défense des centres d'I.V.G.

La parole est à Mme ARROUZE pour une minute.

Mme Aline ARROUZE. - Merci.

Mme Fatima LALEM rappelait lors du dernier Conseil sa forte préoccupation concernant les centres I.V.G. qui sont attaqués par cette réforme hospitalière.

La loi du 30 novembre 1979, dite loi "Veil-Pelletier" impose l'obligation hospitalière. Chaque hôpital doit créer une structure pour pratiquer les interruptions volontaires de grossesse.

Alors que nous fêtons le 30 novembre 2009 les 30 ans de la loi Veil qui consacra l'I.V.G. comme un droit accessible à toutes, dont la prestation doit être assurée, selon la loi, par l'hôpital public, en fonction des besoins de la population, la fermeture de ces centres et la réduction de leurs moyens marquent un recul inacceptable.

Trois centres sont supprimés : l'hôpital Jean-Rostand, l'hôpital Broussais, l'hôpital Tenon dans le 20e. Depuis la fermeture du service I.V.G. de l'hôpital Tenon, en juillet, les patientes sont redirigées vers l'hôpital Saint-Antoine dont le service I.V.G. est également menacé, comme l'ont dénoncé les personnels en grève lundi 9 novembre dernier.

L'I.V.G., au même titre que toutes les prestations des centres de planning familial, constitue un service de santé publique fondamental, contre lequel toute attaque marque une régression des droits des femmes.

Sur proposition du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, le conseil de Paris demande au Maire de Paris d'intervenir auprès de l'A.P.-H.P. et du Ministère de la Santé pour la réouverture des centres d'Intervention Volontaire de Grossesse et pour que ces centres d'I.V.G. de l'A.P.-H.P. non seulement ne ferment pas, mais soient aussi dotés des moyens de fonctionnement à la hauteur de leur mission de service public.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame LALEM, s'il vous plaît, de façon concentrée.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire.

Merci, Madame ARROUZE et merci au groupe Communiste et aux élus du Parti de Gauche pour ce vœu.

Je voudrais aussi, si vous le permettez, Monsieur le Maire, profiter de cette occasion pour dire un grand merci à l'ensemble des conseillers de notre majorité municipale qui, depuis plusieurs mois, ont tenu par des questions d'actualité, par différents vœux, à se porter aux côtés des professionnels et des militants mobilisés pour faire échec au désengagement de l'Etat sur la pratique de l'I.V.G. et, au-delà, au démantèlement du service public de la Santé.

Je crois que c'est symptomatique, ce qui se joue au niveau des droits des femmes est révélateur de la politique du Gouvernement.

Si vous permettez, j'aimerais mettre en relief très rapidement le fait que plusieurs Ministres se sont déclarés ces jours-ci, à l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, particulièrement mobilisés pour les droits des femmes. C'est le cas de Mme ALLIOT-MARIE, c'est le cas de M. DARCOS.

J'aimerais leur rappeler que les droits fondamentaux que constituent l'avortement et la contraception sont des droits premiers et doivent être garantis et ce n'est pas par quelques mesures comme "20 Téléphones d'appel d'urgence" que l'on peut se dédouaner de ce qui se passe, de ce qui se joue à ce niveau.

Je crois que ce qui se passe, en particulier au niveau de l'Est parisien, Tenon et, peut-être, bientôt Saint-Antoine, doit être dénoncé encore.

Je crois que le Maire fera le maximum à son niveau et je suis également très mobilisée aux côtés de l'ensemble de ces acteurs ; Anne HIDALGO a également fait état à l'ensemble des associations et des professionnels de sa préoccupation et de sa mobilisation, donc je donne un avis très favorable à votre vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de Mme DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous partageons complètement les préoccupations qui sont exprimées par ce vœu quant à la nécessité de faire en sorte que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour répondre aux besoins des femmes, que ce soit en matière d'I.V.G. ou en matière de contraception.

J'estime que nous n'avons aucune leçon à recevoir de nos collègues de la majorité municipale à ce sujet.

L'existence de centres de planning familial comme de centres d'I.V.G. en nombre suffisant et surtout à la qualité de soins irréprochables, constitue un élément fondamental du droit des femmes.

Nous considérons, pour notre part, que les regroupements du groupe hospitalier Saint-Antoine, Trousseau, Tenon, Rothschild et la Roche-Guyon s'inscrivent parfaitement dans cette perspective d'adaptation du dispositif de prise en charge par l'A.P.-H.P. au sein de onze groupes hospitaliers, qui sont en cours de constitution, avec un centre d'I.V.G. performant dans chacun d'entre eux.

Je citerai d'ailleurs aussi que nous notons que la pratique des I.V.G. augmente ainsi que le nombre des I.V.G. médicamenteuses pratiquées par des médecins de ville, et que c'est quelque chose qui doit être également pris en compte.

Donc, à la lumière de ces éléments d'information, qui vont en fait dans le même sens que le fond du vœu qui nous est présenté, mais qui nous donnent, me semble-t-il, des précisions et des assurances positives, nous nous abstenons. Si nous partageons les préoccupations qui sont exprimées dans ce vœu, nous pensons que les méthodes proposées et l'emphase, notamment les accusations de démantèlement du service public qu'il exprime, ne sont pas les bonnes et que les méthodes qu'il nous propose ne sont pas les meilleures et ne vont pas dans le sens de la qualité et de l'exigence que nous souhaitons pour le renouvellement des installations.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 364).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux postes d'assistants vie scolaire (A.V.S.).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 65 du groupe socialiste et radical de gauche et apparentés relatif aux postes d'assistants de vie scolaire, les A.V.S.

La parole est à Mme OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

Considérant l'amendement de juillet 2009 à la loi du 11 février 2005, qui pose le problème de la formation, de la rémunération des A.V.S. et E.V.S., indispensables au bon déroulement de la scolarité des enfants et adolescents en situation de handicap, cet amendement renvoie à la responsabilité du recrutement des A.V.S. vers les associations.

Prenant en considération le nombre trop important d'A.V.S. manquant sur Paris à la rentrée 2009-2010, ou injustement remplacés par des E.V.S., et considérant la faiblesse de la formation et de la rémunération des A.V.S. ainsi que la précarité extrême de leur statut, alors même que l'importance des missions remplies par ce personnel est reconnue de tous.

Considérant que le Gouvernement ne peut proposer un nombre suffisant d'auxiliaire de vie scolaire dans les écoles ordinaires et même dans les C.L.I.S. par manque de candidats au recrutement mettant parfois en péril l'équilibre d'une école.

Considérant que la promesse d'une carrière professionnelle pour les candidats faciliterait le recrutement de ces A.V.S., que la présence de personnels qualifiés auprès des enfants et des adolescents et au sein des équipes pédagogiques, apporteront davantage d'atouts pour optimiser leur scolarité et favoriser l'égalité des chances.

Considérant que le Conseil de Paris, lors de sa séance du mois de juin dernier, a adopté un vœu demandant le maintien de ces postes dans les écoles de Paris, afin de contribuer aux bonnes conditions de scolarisation des enfants handicapés, nous proposons que le Conseil de Paris émette le vœu que le Maire de Paris interpelle le Ministère de l'Education nationale, afin qu'un véritable statut d'A.V.S. soit créé, impliquant une formation cohérente et la possibilité d'être employé en C.D.I.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mme BROSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci.

Je ne reviens pas sur le débat que nous avons eu à plusieurs reprises dans cet hémicycle sur la dramatique rentrée des enfants porteurs de handicap dans les écoles parisiennes.

Pour répondre plus spécifiquement à la question posée par le vœu, au-delà du dysfonctionnement, je l'espère, conjoncturel cette année, la question qui est posée est à mon avis fondamentalement la vraie question aujourd'hui, puisque si on n'est pas capable d'assurer un statut, une pérennité, une professionnalisation et un développement des compétences des personnes qui aujourd'hui sont en charge de travailler à la scolarisation des enfants porteurs de handicap, alors je pense en effet que l'on ira dans le mur. C'est en tout cas un débat qui mérite d'être posé.

C'est un débat qui, de fait, a été porté lors du Conseil départemental de l'Education nationale par un certain nombre d'intervenants. Je crois que c'est aujourd'hui un message que nous devons faire passer au Ministère de l'Education nationale : oui, à un moment donné, il faudra offrir des conditions de travail à ces professionnels, qui leur garantissent une stabilité suffisante pour pouvoir se sentir reconnus dans leur professionnalisme, et du coup se sentir totalement à leur place dans la fonction qui est la leur. C'est ce qui permettra certainement de pouvoir faire en sorte que les enfants porteurs de handicap soient effectivement accueillis dans des conditions qui garantissent leur scolarité.

Donc, un avis très favorable à ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Explicable de vote de Jean-Baptiste MENGUY pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je voulais répondre sur le fond de ce vœu, et quand j'entends les propos de Mme LALEM qui stigmatise le Gouvernement sur le combat pour les droits des femmes, je trouve que ce sont des propos qui sont parfaitement inadmissibles.

Que ce soit sur ce sujet ou sur le sujet de la scolarisation des enfants handicapés, croyez bien que nous regrettons vivement que la Gauche nous fasse passer pour des barbares ou des gens qui ne se préoccupent ni des enfants handicapés ni du droit des femmes.

Permettez-moi de dire à Mme LALEM qu'un centre pour femmes battues dans le 15^e arrondissement, qui se trouve rue Frémicourt, est en très grande partie financé par l'Etat. C'est inacceptable d'entendre que l'Etat ou les élus de Droite ne se préoccuperaient pas, voire même aggraveraient la condition de la femme et la scolarisation des enfants handicapés. Par ces deux thèmes, vous démontrez un sectarisme qui est inadmissible, et vous essayez de nous faire passer pour ce que nous ne sommes pas, car nous aussi, et nous aussi bien que vous certainement, nous défendons le droit des femmes et la scolarisation des enfants handicapés.

Je m'arrêterai là parce que cela ne mérite même pas une réponse sur le fond. Nous voterons contre ce vœu, parce que votre attitude est absolument inadmissible. C'est un manque de respect flagrant envers notre groupe.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons donc au vote de ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif...

Pardon, explication de vote de M. POZZO di BORGIO également.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Sur le vœu n° 65, c'est un vieux problème que tous les Ministres de l'Education nationale ont rencontré, aussi bien M. JOSPIN que M. LANG ou les Ministres du Centre et de droite, c'est un dossier très difficile.

Ce vœu, malgré les excès - je rejoindrai là mon collègue de l'U.M.P. et bien que je soutienne le Gouvernement - de langage de la majorité, j'aurais tendance à le soutenir parce que c'est un véritable problème de fond. On a souvent les moyens à l'Education nationale pour financer ces postes, mais je me souviens de mon expérience d'inspecteur général, on avait toujours de la difficulté dans les Rectorats et autres de trouver des candidats adéquats.

C'est vrai qu'il est nécessaire - je rejoins un peu cette idée car c'est un problème fondamental - de proposer une carrière spécifique pour les gens qui s'occupent de ces handicapés.

Je regrette simplement, et je rejoins ce que dit mon collègue de l'U.M.P., ce ton excessif qu'il y a contre le Gouvernement. Je soutiens le Gouvernement et si je vote ce texte c'est parce que je considère que c'est un problème qui dépasse l'affaire du Gouvernement, car tous les gouvernements de gauche comme de droite se sont "cassés la gueule" sur ce sujet, et donc cela ne sert à rien de prendre à partie le Gouvernement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Je n'ai rien fait !

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je dis cela pour vos collègues.

C'est la raison pour laquelle je voterai ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 365).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien à la formation initiale des enseignants du premier degré.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 66 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, ayant trait au soutien et à la formation initiale des enseignants du premier degré.

Madame BECKER ? C'est une minute, je vous rappelle. Merci.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, aujourd'hui les enseignants, les lycéens, les étudiants, les parents d'élèves se mobilisent contre les réformes de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur. Ils contestent notamment la réforme de la formation des enseignants. Cette réforme, dite de masterisation, prévoit que les futurs enseignants seront recrutés à Bac plus 5, après obtention d'un master et se verront affectés devant une classe dès la réussite du concours.

Par ce biais, le Gouvernement supprime 9.182 postes d'enseignants stagiaires dans le premier degré. Il n'existera donc plus de formation professionnelle rémunérée, ce qui portera un coup d'arrêt à la difficile démocratisation de l'accès au métier de l'enseignement. De plus, cette réforme centre la formation sur des apprentissages académiques aux dépens d'une articulation théorie-pratique nécessaire pour apprendre à enseigner.

Nous souhaitons, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, que le Conseil de Paris exprime son opposition à la réforme gouvernementale, dite de masterisation, et réaffirme son attachement à une formation professionnelle de qualité pour les enseignants.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Et merci d'avoir respecté votre temps de parole.

Madame BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, et merci surtout d'avoir posé ce débat, qui est un débat absolument fondamental. Puisque mes collègues de l'opposition m'appellent, ainsi que mes autres collègues de l'Exécutif, à la modération, j'aurai des propos très modérés.

Les bouleversements de l'Education nationale, c'est un nouveau coup de tonnerre dans le paysage aujourd'hui. Si je n'avais pas été avec vous aujourd'hui, j'aurais été évidemment dehors avec l'ensemble des manifestants qui, aujourd'hui, appelaient à manifester sur un climat général : 50.000 postes supprimés en trois ans, qui peut imaginer concrètement ce que cela signifie ?

Mais, également cette réforme dite de la masterisation. Je n'aurai pas de longs développements sur ce que signifie fondamentalement cette réforme, le retour en arrière et le caractère rétrograde. C'est peut-être l'ancienne responsable de formation qui est intimement convaincue que ce projet est rétrograde.

Je voudrais juste dire que, au-delà évidemment, des petits tours de passe-passe budgétaire qui consistent à prendre des stagiaires plutôt qu'à rémunérer de futurs enseignants, ce qui est tout de même un peu gros, force est de constater que le seul point qui guide aujourd'hui l'ensemble des réformes de l'Education nationale, c'est la R.G.P.P. Je ne peux pas me satisfaire, comme citoyenne, comme élue, que l'Education qui est fondamentalement l'une des choses les plus importantes dans notre pays soit uniquement jugée, évaluée et discutée à l'aune de la R.G.P.P. Il y avait certainement beaucoup de choses à dire sur la formation des enseignants y compris moi comme citoyenne, comme élue, comme militante politique j'avais nombre de choses à dire sur ce sujet, mais c'est atrocement décevant que tout ce qui se passe dans l'Education nationale n'existe qu'à l'aune de la R.G.P.P., il y a tellement d'autres choses dont on aurait pu débattre ensemble, avec l'ensemble de la collectivité nationale sur ce sujet.

Dernier point, je l'ai dit lors du dernier Conseil départemental de l'Education nationale, où les organisations syndicales et des associations de parents d'élèves ont été appelées à se prononcer sur un vœu portant sur le même sujet, pour ma part, par ailleurs, comme adjointe au Maire, je suis moins inquiète de recevoir des sollicitations de plus en plus régulières de parents d'élèves, qui s'inquiètent de savoir comment, à partir du mois de janvier, cela se passera concrètement pour leurs enfants, parce qu'à un moment donné, quand les futurs enseignants seront en stage, il n'y aura plus d'intervenant face à leurs enfants. Je me suis donc permise, dans ma responsabilité, d'alerter le rectorat sur le fait qu'il me paraissait assez compliqué, que de janvier à juin plusieurs centaines d'enfants soient privées d'enseignant simplement parce que par ailleurs, au-delà de ce que je disais, ne serait-ce que techniquement, cette réforme a été mal pensée.

Pour toutes ces raisons, bien évidemment je donne un avis favorable à ce vœu et je vous remercie aussi de l'avoir mis en débat aujourd'hui. On aurait pu faire tellement de choses sur cette question de la formation des enseignants, quelle déception !

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire. C'est pavlovien, la Gauche a un réflexe, quand ils n'ont pas d'idée ils politisent à mort contre l'Etat, on est habitué et Dieu sait qu'en matière d'éducation, vous n'avez tellement pas d'idée que vous ne savez faire que politiser contre l'Etat.

On est donc là face à un vœu une fois de plus qui renvoie à un débat avec l'Etat, et qui ne relève pas de la compétence de cette assemblée.

Deux éléments, le premier sur le fond : le système actuel, qui est en cours de réforme, a fait l'objet de nombreuses critiques et il convient, je crois, d'apporter des réponses qui ne sont pas uniquement articulées autour de la R.G.P.P., je sais bien que vous considérez que la Droite ne veut former que des débiles et des analphabètes, mais c'est un peu plus compliqué que cela, Madame BROSEL.

La masterisation autour de la filière universitaire, pour être issu de la filière universitaire, j'estime que c'est une bonne formation et je ne vois pas pourquoi il y a une méfiance aussi ancrée en vous sur cette question.

Sur l'aspect et l'articulation théorie-pratique, je rappelle tout de même que le système prévoit que des stages puissent être faits dès le master 1 et qu'il y a une répartition théorie-pratique d'un tiers deux tiers. Voyez, des choses sont prévues.

Et sur la forme, je regrette que la Gauche, puisque vous nous avez critiqués ce matin sur un autre plan, n'ait pas saisi les parlementaires parisiens de Gauche pour qu'ils interpellent le Gouvernement. On a l'impression qu'il y a une dissociation entre votre organisation interne... Ce ne sera pas la première fois que l'on verra cela à gauche à Paris, on en a tous été témoins hier soir.

En tout état de cause, devant ce genre de vœu qui n'a pas de sens sur la forme ni sur le fond, le groupe U.M.P. votera contre.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons au vote du vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Monsieur POZZO di BORGIO ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - La façon dont il est pris n'est pas correcte.

On sait très bien que devant les difficultés, il est nécessaire de former les enseignants du premier degré pour leur donner beaucoup plus de compétences. Ils sont déjà efficaces, mais il faut accentuer cette formation avec une valorisation de leur statut et de leur rémunération.

Cette réforme va dans ce sens, et l'idée est vraiment de revaloriser ce statut, d'envoyer aussi un signe fort aux parents d'élèves, parce que nous voulons vraiment que les meilleurs étudiants aillent aussi vers l'enseignement du premier degré, parce que c'est fondamental pour les enfants.

Enfin, nous pensons que la fonction et la profession d'enseignant doivent être mises au centre de l'école. Je sais que c'est un débat difficile, Madame BROSEL, mais je crois qu'il faut se pencher dans la réforme. Elle ne sera jamais satisfaisante, mais je peux vous dire que par rapport à tout ce que l'on a connu, c'est une bonne chose. C'est pourquoi nous ne voterons pas ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 365).

2009, DJS 431 - Subvention à l'association "Union nationale des lycéens 75 - Section de Paris" (20e). Montant : 10.000 euros.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DJS 431, subvention à l'association "Union nationale des lycéens - Section de Paris 20e", montant 10.000 euros.

Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Vous nous proposez aujourd'hui de voter une subvention à l'U.N.L. pour un montant de 10.000 euros. L'Union nationale lycéenne a été fondée en mars 1994 dans la foulée de la mobilisation anti C.P.E. à l'initiative de Benoît HAMON qui, vous le savez, est porte parole du parti socialiste, vous le savez, ce sont vos amis.

Je ne parle pas des carrières successives de l'U.N.L., qui ont été faites au sein du parti politique du parti socialiste. Je sais également que l'U.N.L. a aussi des liens d'amitié profonde avec l'U.N.E.F. Simplement, je voulais dire, il est tout à fait normal que des corps associatifs accompagnent les partis politiques, et moi je ne conteste pas du tout. Il est tout à fait normal que les partis de Gauche comme les partis du Centre et de Droite soient accompagnés par une vie associative, dans différents domaines. C'est un peu ce que l'on reproche à la démocratie française, depuis de nombreuses années, les corps associatifs ont été beaucoup moins importants et ce n'est pas l'existence de l'U.N.L. que je contesterai. La seule chose, c'est le montant de la subvention par rapport à la réalité des 70 adhérents à cette association.

Franchement, c'est un peu fort, 10.000 euros d'après ce que j'ai compris, 70 adhérents sur un total parisien de plus de 60.000. C'est sur ce point que je m'interroge, les critères d'attribution de subvention sont-ils appliqués aussi à celles qui sont nos amies, je parle pour vous, cela aurait pu être pour nous aussi d'ailleurs... Il est nécessaire que nous ayons des critères qui correspondent au nombre d'adhérents, aux activités qu'elles font et c'est sur ce point que je m'interroge.

Je sais très bien, comme l'a dit M. DELANOË, que Benoît HAMON est son ami, peut-être rend-il un service à son ami, mais je m'interroge non pas sur la subvention elle-même mais sur le montant par rapport au nombre d'adhérents.

Voilà.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je ne répondrai que sur le contenu de votre question et sur le montant. Il s'agit de la première subvention pour l'U.N.L., qui n'est pas une subvention de fonctionnement mais qui finance un projet qui nous apparaît extrêmement intéressant de la part de l'U.N.L., première organisation lycéenne et première association lycéenne sur Paris. Projet destiné à informer les lycéens parisiens sur les enjeux essentiels que sont les élections des délégués de classe, puis la formation de ces délégués de classe. Nous avons fait d'eux la promotion de la citoyenneté des jeunes, et notamment dans le premier lieu de socialisation que sont les établissements scolaires, et en l'occurrence là les lycées. Nous souhaitons au maximum favoriser toutes les initiatives qui peuvent permettre, en l'occurrence là la formation des élus parisiens, la promotion de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations, et globalement, de tous les lycéens qui s'engagent pour favoriser et améliorer leurs conditions de travail en tant que lycéen. Et c'est l'objet de ce projet de campagne "démocratie lycéenne", qui est donc totalement détachable de l'activité strictement syndicale de l'U.N.L.

S'il y a d'autres demandes de subvention émanant d'autres organisations lycéennes, puisqu'il y a l'U.N.L., vous auriez pu citer par exemple la F.I.D.L., qui est une autre organisation lycéenne, ou l'U.N.I., plutôt proche de la Droite, ou même d'autres organisations associatives, nous regarderons l'ensemble de ces demandes de subvention avec la même attention dès lors que nous subventionnons des projets qui visent à avoir une action de masse. Et c'est là où effectivement, on pourrait avoir une discussion sur le montant, en l'occurrence ce que nous finançons là, ce n'est pas du fonctionnement pour une association de 70 adhérents, mais il s'agit de la densité et la taille critique de l'action de la campagne "démocratie lycéenne" qui, de mon point de vue, mérite largement ces 10.000 euros. Cette subvention sera évaluée en fonction de l'efficacité de la campagne.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 431.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DJS 431).

2009, DFPE 140 - Signature d'une convention passée avec l'association Gan Ménaheem pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Gan Kitov (17e). - Montant : 240.062 euros.

2009, DFPE 145 - Signature d'une convention avec l'association Gan Ménaheem pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Heikhal Ménaheem (20e). - Montant : 205.126 euros.

2009, DFPE 250 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association JEUNESSE LOUBAVITCH pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective (19e). - Montant : 34.828 euros.

2009, DFPE 251 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association JEUNESSE LOUBAVITCH pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche collective (19e). Montant : 102.589 euros.

2009, DFPE 254 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association CRECHE GAN ESTHER pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective (19e). - Montant : 75.200 euros.

2009, DFPE 255 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association GAN YAEL Crèche et Jardin d'enfants pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche collective (19e). - Montant : 212.472 euros.

2009, DFPE 257 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association GAN YAEL CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche familiale située 29 bis, rue de Thionville (19e). - Montant : 306.921 euros.

2009, DFPE 258 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association GAN YAEL CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie située 25, rue de Thionville (19e). - Montant : 84.398 euros.

2009, DFPE 259 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association GAN YAEL CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de son jardin d'enfants situé 29 bis, rue de Thionville (19e). - Montant : 65.700 euros.

2009, DFPE 221 - Signature d'une convention passée avec l'association OZAR HATORAH pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement pour d'une crèche collective du 11e. Montant : 91.158 euros.

2009, DFPE 227 - Signature d'une convention avec l'association OZAR HATORAH pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement pour le crèche collective du 13e. - Montant : 213.545 euros.

2009, DFPE 253 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association CRECHE Avenir pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche collective (19e). Montant : 91.865 euros.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant, mes chers collègues, à une série conjointe de projets de délibération concernant les crèches DFPE 140, 145, 250, 251, 254, 255, 257, 258, 259, 221, 227, et 253.

La parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, avec le renouvellement des conventions entre la Ville et un certain nombre d'associations gérant des relais crèches, nous poursuivons un débat déjà engagé depuis plusieurs années au sein du Conseil de Paris.

Le débat porte, certes, d'une part, sur le nombre global des places en crèche pour l'augmentation duquel notre majorité a fait des efforts sans précédent depuis 2001, mais encore sur la subvention d'un certain nombre de crèches confessionnelles dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles ne respectent pas le principe de laïcité auquel nous sommes tous attachés.

C'est d'autant plus regrettable que nombre de crèches confessionnelles les respectent, elles. Cette année encore, le débat s'ouvre dans un contexte où la laïcité est attaquée par un Président de la République incapable d'en parler sans lui accoler le qualificatif de positif, comme s'il avait existé par le passé une laïcité négative, dans un contexte de dénigrement de l'école républicaine, de suppression massive de postes, de remise en cause du système français de la petite enfance.

Dans ce contexte, avons-nous vraiment intérêt à apporter notre soutien à des adversaires de la laïcité et de notre modèle républicain ? Je ne le pense pas, et mon groupe non plus.

Dans le fil de notre débat de l'année dernière cependant, nous notons avec satisfaction l'effort indéniable de la Municipalité au moment de renouveler ces conventions mais nous regrettons qu'elle n'aille pas jusqu'au bout et ne fasse pas le choix de ne pas les renouveler, tout simplement.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur les conventions et nous voterons contre les subventions aux établissements manifestement sectaires. Nous soutenons tous les jours la vision d'une ville dans laquelle la diversité ne crée pas du repli communautaire mais tout au contraire du brassage, du métissage, de la rencontre.

Or, les crèches que nous nous apprêtons à subventionner une fois encore reposent sur une idéologie aux antipodes de cette conception de la Ville qui, je le sais, est partagée sur les bancs de la majorité.

Les associations qui en sont responsables mettent en effet en avant des principes ultra orthodoxes selon lesquels le vivre-ensemble est l'ennemi. Nous ne pouvons soutenir une idéologie qui, de fait, découpe la vie selon des interdits religieux rétrogrades, impose des rituels quotidiens aux petits Parisiens, considère que la place de la femme est à la maison avec les enfants, et mêle sans distinction le religieux et le politique.

Oui, la Ville cherche à remédier à cette situation mais elle perdure. Continuer ainsi, c'est ouvrir la voie à toutes les dérives. Que dirons-nous, d'ailleurs, demain, lorsque d'autres, aussi radicaux, voire plus radicaux, voudront à leur tour créer leurs propres crèches.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme FOURNIER pour le même temps de parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

L'effort consenti par la Ville de Paris pour maintenir l'accueil des tout-petits permet aujourd'hui à près de la moitié des familles parisiennes ayant un enfant en bas âge de bénéficier d'un mode d'accueil collectif - crèche, halte-garderie, jardin d'enfants -, ce qui place Paris très au-dessus de la moyenne nationale.

On compte en effet sur Paris 131 associations qui gèrent un total de 230 établissements d'accueil de la petite enfance, offrant ainsi 7.500 places.

Parmi ces associations, il y a une dizaine de crèches, dont vous avez donné les numéros des projets de délibération correspondants, à caractère communautaire ou confessionnel, qui reçoivent des subventions importantes et qui, pour certaines d'entre elles, continuent à poser problème.

L'année dernière, le rapport de l'inspection générale sur les établissements de petite enfance mettait en avant divers dysfonctionnements sur le plan financier, sur le plan du fonctionnement interne et de la vie associative et aussi sur l'aspect religieux, puisque le rapport précisait que ces associations ont pour objet l'accueil d'enfants et de jeunes d'origine et de confession israélite et il précisait que le règlement intérieur indiquait dans son introduction que le caractère propre de la crèche est d'être un établissement à caractère communautaire dans la description de ces crèches-là.

Ce rapport a eu un effet puisque lors du Conseil de Paris de septembre 2008, nous avons adopté un vœu demandant que la Ville de Paris rappelle à toutes les associations la nécessité de respecter, sous peine de rupture de la convention, l'article premier de la convention type qui stipule que l'association s'engage à accueillir chaque année dans l'établissement des enfants domiciliés à Paris, sans distinction d'origine sociale, ethnique ou d'appartenance religieuse.

Ce vœu demandait aussi que la Ville de Paris s'assure de la participation de toutes les associations gestionnaires de crèches à la commission d'attribution des places en crèche de l'arrondissement et enfin qu'un comité de suivi se réunisse régulièrement pour vérifier la mise en œuvre des préconisations issues des rapports de l'Inspection générale.

Nous espérons que ce n'est pas un énième vœu pieux.

Cela dit, en juillet 2009, les résultats de la mission d'information sur la petite enfance ont été présentés à notre Conseil. On peut donc saluer le travail efficace réalisé par l'adjoint chargé de la petite enfance pour améliorer les conventions signées avec les associations gestionnaires des crèches, notamment la refonte du cadre des conventions afin que celui-ci soit plus strict et que plus de contrôles soient effectués, aussi bien en termes d'ouvertures dans la semaine, et donc sur toute la semaine, de participation aux commissions d'attribution, enfin de priorisation des enfants accueillis sur la base du domicile - les enfants parisiens - dans un objectif de mixité sociale et de réaffirmation du principe de respect de la laïcité dans l'accueil.

On peut espérer que les mesures pour renforcer la laïcité seront pérennisées et que le choix de revoir les subventions versées aux associations qui ne respecteraient pas la convention fera évoluer ces associations qui se distinguent des autres par leur aspect religieux, notamment parce que la convention est annuelle pour les crèches confessionnelles.

Nous souhaitons, en cas d'immobilisme de ces associations, que la Ville revoie entièrement la possibilité de signer des conventions avec elles puisque le versement des subventions en 2010 sera conditionné par le respect des engagements contenus dans les conventions signées.

Malgré les avancées que j'ai soulignées mais qui pour l'instant ne sont pas mesurables sur le terrain, nous demandons aux associations à caractère communautaire et confessionnel qu'elles fassent comme les autres établissements d'obédience chrétienne ou israélite subventionnés : qu'elles respectent effectivement la convention qu'elles ont signée, et notamment son article 1, qui interdit la discrimination sous peine de perdre le bénéfice de la subvention.

C'est pourquoi nous voterons pour les conventions et contre les subventions.

En effet, nous restons fermement opposés au financement municipal des crèches ne respectant pas les principes de laïcité, c'est-à-dire, pour faire vite parce que cela a déjà été développé, de mixité, de mélange, d'ouverture aux autres et à l'autre, avec ses différences et dans un apprentissage dès la petite enfance.

Nous demandons aussi à nouveau que l'observatoire de la laïcité dont il avait été question ici se penche sur cette question.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7^e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme M. BROSSAT l'a rappelé, ce débat n'est pas nouveau : il est relativement ancien et nous avons eu ici l'an dernier le même débat au sujet d'un certain nombre d'établissements à caractère communautaire ou confessionnel qui reçoivent des subventions de la Ville de Paris.

Vous le savez, les relations sont des relations contractuelles, conventionnelles, à travers des conventions signées annuellement entre la Ville de Paris et un certain nombre d'associations.

Le Maire de Paris, ainsi que l'Exécutif, bien entendu, a souhaité poursuivre le partenariat avec l'ensemble des associations qui sont partenaires aujourd'hui de la Ville de Paris, et dans le droit fil du vœu qui a été voté l'an dernier, nous avons travaillé cette année au reconventionnement des associations avec l'insistance qui a été donnée sur un certain nombre de principes que vous avez énoncés et qui nous sont évidemment tous communs.

Je rappelle que dans l'article 1, notamment, des nouvelles conventions - on aura l'occasion d'en rediscuter car nous avons d'autres projets de délibération qui portent sur ces conventions - il est donc précisé que les associations qui sont subventionnées par la Ville de Paris s'engageront à ouvrir du lundi matin au vendredi soir, dans le respect des principes de laïcité et d'égalité.

L'article 2, lui, précise les objectifs de mixité sociale. Il réaffirme le principe de respect de la laïcité dans l'accueil.

Il y a également la question de la participation aux commissions d'attribution. Je sais qu'un certain nombre d'associations, par le passé, n'étaient pas coopératives de ce point de vue-là. Nous avons donc, dans le cadre des nouvelles conventions, renforcé ces dispositions de participation aux commissions d'attribution.

Et par ailleurs, il sera aussi demandé aux associations de fournir un rapport d'activité qui comporte la répartition des enfants accueillis par tranche de revenus.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. L'Exécutif a souhaité poursuivre le partenariat avec les associations, avec le versement des subventions 2009.

Pour 2010, nous avons un nouveau cadre conventionnel, et c'est à l'aune de ce nouveau cadre que seront jugées les subventions qui seront versées l'an prochain à l'ensemble des associations qui accueillent des enfants à Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur CAFFET, pardon ?

M. Jean-Pierre CAFFET. - Je voulais faire une explication de vote extrêmement courte, disant que mon groupe votera les conventions et les subventions.

Je voudrais en profiter pour saluer le travail de Christophe NAJDOVSKI qui, je crois, a permis d'avoir un cadre renouvelé et d'engranger un progrès tout à fait significatif par rapport aux anciennes conventions. Je crois que nous avons réalisé véritablement un progrès tout à fait considérable et une avancée, y compris en terme de laïcité.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur CAFFET.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 140.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 140).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 145.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 145).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 250.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 250).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 251.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 251).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 254.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 254).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 255.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 255).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 257.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 257).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 258.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 258).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 259.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 259).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 221.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 221).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 227.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 227).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 253.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 253).

2009, DFPE 343 Signature d'une convention avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (1er).

2009, DFPE 344 Signature d'une convention de fonctionnement avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (2e).

2009, DFPE 345 Signature de conventions avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (3e).

2009, DFPE 346 Signature de conventions avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (4e).

2009, DFPE 347 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (5e).

2009, DFPE 348 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (6e).

2009, DFPE 349 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (7e).

2009, DFPE 350 Signature d'une convention d'objectifs avec l'association gestionnaire d'établissement de la petite enfance (8e).

2009, DFPE 351 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (9e).

2009, DFPE 352 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (10e).

2009, DFPE 353 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (11e).

2009, DFPE 354 Signature de conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (12e).

2009, DFPE 355 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations et organismes gestionnaires d'établissements de la petite enfance (13e).

2009, DFPE 356 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (14e).

2009, DFPE 357 Signature de conventions avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (15e).

2009, DFPE 358 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (16e).

2009, DFPE 359 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (17e).

2009, DFPE 360 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations et organismes gestionnaires d'établissement de la petite enfance (18e).

2009, DFPE 361 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations et organismes gestionnaires d'établissements de la petite enfance (19e).

2009, DFPE 362 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (20e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant donc à l'examen des projets de délibération DFPE 343 à 362. Il s'agit des conventions des crèches sur lesquelles le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé l'amendement n° 67.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sera très bref, Ian BROSSAT a déjà dit beaucoup de choses.

L'amendement qui a été voté à l'unanimité dans le 10e, présenté par Alain LHOSTIS, vise à ajouter au paragraphe sur la Commission d'attribution que les critères de priorité, qui sont votés en conseil d'arrondissement, soient respectés.

Voilà, je n'ajouterai rien de plus.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur ALAYRAC, vous avez la parole.

M. Gilles ALAYRAC. - Eh bien, moi, je crois que les lignes bougent et il faut s'en féliciter. En tout cas, pour notre part, nous le reconnaissons bien volontiers.

La laïcité, en effet, est un impératif incontournable. Les entorses, lorsqu'il y en a, il faut les dénoncer et nous sommes un certain nombre à l'avoir fait, mais lorsqu'il y a aussi des avancées, il faut le dire et le reconnaître.

Notre groupe, dans sa totalité, accueille avec satisfaction l'arrivée de ces nouveaux conventionnements d'associations gérant des établissements de petite enfance et, finalement, nous sommes heureux que l'on sorte enfin du dispositif qui étaient en cours depuis 2003 et qui va s'éteindre le 31 décembre prochain, dispositif qui ne donnait pas entièrement satisfaction, puisqu'il ne réglait pas, c'est vrai, la question des crèches associatives confessionnelles qui acceptaient le financement public, tout en refusant en contrepartie l'ouverture.

J'ai déjà eu l'occasion de le regretter.

Je relève maintenant que la Ville de Paris fait preuve ici de volontarisme sur plusieurs questions qui posaient des problèmes de principe.

D'abord, l'ouverture des établissements depuis le lundi jusqu'au vendredi, qui n'était pas assurée dans toutes les crèches.

Je pense aussi à la non-participation de certaines associations aux commissions d'attribution des mairies d'arrondissement.

Je pense, enfin, à l'accueil d'enfants non parisiens au sein des établissements. Il s'agissait là d'une pratique qui posait également problème.

Ce nouveau conventionnement devrait amener les associations gestionnaires à se conformer à des règles de bon sens. D'ailleurs, M. NAJDOVSKI et les services de la Ville, je le dis, font preuve de courage et de clairvoyance, il faut le reconnaître.

Je note, par exemple, qu'un régime de sanctions financières, voire de remboursement des sommes déjà versées par la Ville, est prévu par ces conventions : en cas de non-respect de certains engagements, cette disposition contraignante était nécessaire.

Il est, par ailleurs, indispensable que les mairies d'arrondissement aient la maîtrise de l'attribution des places dans ces structures.

Pour le secteur associatif non logé par la Ville et par les bailleurs sociaux, la Ville veut accentuer sa vitalité. Naturellement, c'est vrai, les Parisiens ont besoin de cette offre qui nous fait espérer 1.500 places sur la mandature et c'est l'intérêt de tous les Parisiens qu'il y ait plus de places. Mais il était nécessaire de réajuster les relations entre la Ville et les associations, pour les inscrire sur des bases solides.

J'espère que ces conventionnements auront un effet d'entraînement. Nous jugerons sur les faits et sur eux seuls.

Malheureusement, on peut craindre qu'il subsiste quelques associations qui ne joueront pas le jeu et qui ne voudront pas mettre à disposition des places ou qui refuseront de participer aux commissions d'attribution, voire qui refuseront une ouverture sur certains jours de la semaine.

Eh bien, pour ces structures récalcitrantes, je le dis très calmement, il faudra la fermeté. Je pense qu'il faut une exigence sans faille pour que les principes de bonne gestion qui sont ici posés soient désormais appliqués à la lettre.

Aussi, notre groupe apporte son entier soutien à l'Exécutif qui accomplit là un effort louable et nous formons le vœu que ce nouveau cadre conventionnel, cher Christophe, aura des effets bénéfiques sur les associations confessionnelles, afin qu'elles s'ouvrent totalement à l'ensemble de la société.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, forcément, nos débats concernant les subventions aux crèches confessionnelles et nos débats sur le conventionnement et les nouvelles conventions sont deux débats extrêmement liés et qui, bien sûr, renvoient au débat que nous avons déjà eu, il y a un an, sur le financement par la Ville de ces crèches qui ne respectent pas la laïcité et qui ne respectent pas l'accueil de tous les Parisiens sans discrimination.

Un an après, nous avons bien l'intention de poursuivre ce débat avec l'ensemble du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche pour convaincre de l'impérieuse nécessité de respecter dans nos politiques publiques le principe de la laïcité, et qu'elle soit effective et ne se traduise pas simplement par soit des vœux l'an passé soit des modifications dans nos conventions mais qui ne seraient pas suivies d'effet. A un moment donné, quand des associations ne respectent pas les exigences de la Ville en matière de laïcité, eh bien, les subventions doivent être stoppées.

Sur le fond, pour commencer.

La laïcité, c'est quoi ?

C'est la stricte séparation de l'église et de l'Etat, de la sphère publique et de la sphère privée. La laïcité, c'est ce qui est garant de la liberté de conscience et nous permet de vivre ensemble parce que la laïcité considère l'ensemble des citoyennes et des citoyens comme appartenant à la même communauté de destin.

Ce principe est un pilier de notre République, le ciment de notre vivre-ensemble. Il en découle le principe que l'Etat ne reconnaît et ne finance aucun culte ; il en découle l'égalité de tous devant la loi.

Alors, bien sûr, comme tout principe politique, on le sait, la laïcité en ce moment n'échappe pas à un débat et, aujourd'hui, elle n'échappe pas aux attaques. Du discours de Latran de SARKOZY en 2007, à la loi Carle votée dernièrement, nous savons que la droite a la ferme intention de la remettre en cause. Elle ne cesse d'encourager le financement des écoles privées au détriment de l'école publique, d'encourager le communautarisme et de casser nos fondamentaux républicains en faisant croire, au travers du débat sur l'identité nationale, à l'héritage du christianisme et à la pseudo-continuité entre l'Ancien Régime et la République française en effaçant d'un trait la Révolution.

La République et la laïcité sont aujourd'hui mises en danger par l'offensive idéologique réactionnaire et libérale de la droite et nous nous devons, en tant que majorité municipale de la Capitale de la France, d'être exemplaires dans la défense de la laïcité.

Quelle ville, mes chers collègues, voulons-nous construire ? Pour quelle société ?

Trouvons-nous souhaitable que, dès la petite enfance, certaines crèches collectives accueillent exclusivement des enfants d'une même communauté religieuse ? Les missions d'une crèche ne se limitent pas à la garde d'enfants. Elles contribuent, avec la famille, à l'éveil, à l'éducation, à la construction personnelle et sociale des jeunes enfants. Elle contribue également à l'inscription des familles dans un maillage de relations sociales.

Alors, il ne s'agit pas ici de refuser le droit des familles à privilégier un lieu d'accueil communautaire et confessionnel, mais ce choix, qui relève de choix privés, ne doit pas être financé par notre collectivité. L'argent public ne peut servir qu'au financement de lieux d'accueil publics ouverts à tous les Parisiens.

Mais reprenons maintenant les éléments concrets du dossier. L'Exécutif expliquait déjà sous l'ancienne mandature que cette situation de financement par la Ville de crèches confessionnelles relevait d'un héritage de l'équipe municipale d'avant 2001 ; rappelons-le.

Sur le nombre de dossiers, la quasi-totalité en l'occurrence, la force de notre Municipalité est d'avoir opéré une rupture politique, et c'est bien ce qui caractérise notre politique en matière de logement, dans le domaine de la prise en compte des enjeux écologiques contre le tout voiture, dans la défense des services publics au travers de la gestion publique de l'eau.

Alors, faisons de même en matière de laïcité et de lutte contre les discriminations !

Le débat provoqué il y a un an avait débouché, cela a été rappelé, sur un engagement de l'Exécutif à prendre à bras-le-corps la situation et de peser pour exiger de ses crèches, premièrement, qu'elles participent aux commissions d'attribution dans les arrondissements de façon active.

Deuxièmement, qu'elles s'engagent à accueillir des enfants, quelle que soit leur appartenance sociale, religieuse et ethnique.

Troisièmement, qu'elles accueillent exclusivement des Parisiennes et des Parisiens.

Nous nous étions également engagés à constituer un groupe de travail en vue de créer un observatoire de la laïcité. Quels sont les résultats aujourd'hui ? Je peux vous le dire, concernant les associations, notamment dans le 20^e arrondissement, comme Gan Ménaheim, ils sont bien maigres, voire nuls.

Pour reprendre, par exemple, l'association de mon arrondissement, Gan Ménaheim, sur une année, n'a participé qu'à une commission et dire "participer" est un bien grand mot ; elle s'est contentée de siéger sans expliquer aucunement les critères retenus dans le recrutement de jeunes enfants. Elle n'a accepté, en tout et pour tout, qu'une seule suggestion d'inscription de la part de la commission. Elle s'est même offert le luxe d'être absente à la commission le jour même du Conseil d'arrondissement - je vais bientôt terminer - qui devait se prononcer sur cette subvention.

Il y a eu pourtant nombre de contacts et de démarches qui ont été entrepris et je tiens à saluer sur ce dossier l'engagement de notre maire adjoint, Christophe NAJDOVSKI, et les efforts aussi faits en mairie du 20^e par la maire et par son adjointe, Ariane CALVO, mais force est de constater que, pour l'instant, les choses n'évoluent pas.

Si le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche se félicitent des avancées dans la rédaction des conventions que nous aurons à revoter et qui intégreront cette exigence de la laïcité, nous pensons néanmoins qu'il est temps de mettre un terme au financement de ces crèches.

C'est pour cela que nous avons voté contre les subventions précédemment et c'est pour cela que nous nous abstenons sur ces conventions.

J'en profite pour demander à notre Exécutif ce qu'il en est de la demande de création de l'observatoire de la laïcité, vœu qui, si ma mémoire est bonne, avait été adopté par notre majorité.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Vous avez dépassé votre temps de parole ; j'ai été un peu laxiste.

Monsieur NAJDOVSKI, dans un esprit synthétique ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7^e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais simplement rappeler qu'ici, nous discutons des conventions qui concernent l'ensemble des arrondissements parisiens, une convention par arrondissement. Vous avez déjà été amenés à vous prononcer dans vos conseils sur ces conventions.

Elles sont passées avec les 130 associations gestionnaires d'établissements à Paris qui gèrent au total 230 établissements et 7.500 places à Paris. Ces conventions arrivaient à échéance fin décembre 2009 ; nous avons fait en sorte l'an dernier, lorsque nous avons voté à l'unanimité un vœu du Conseil de Paris, que l'ensemble des conventions soit repeigné d'ici la fin de l'année. Nous en arrivons aujourd'hui à ce stade.

Ce travail s'est effectué dans le droit fil du vœu qui avait été adopté l'an dernier. Je voudrais simplement préciser que la nouvelle version des conventions a été discutée et travaillée avec les associations à l'occasion de plusieurs réunions avec les services de la D.F.P.E. Il y a eu des rencontres avec la coordination des associations qui est aujourd'hui devenue la F.N.A.P.P.E. Cela a permis un certain nombre d'allers-retours concernant la rédaction du texte.

Je ne vais pas entrer dans les détails, mais simplement rappeler, comme cela a été dit, que nous réaffirmons les principes d'un accueil laïc et, bien entendu, ouvert à tous dans l'article 1 et dans l'article 2 des conventions.

Sur la question de la participation aux commissions d'attribution, il y aura la possibilité pour la Ville de Paris de suspendre le montant des avances et des versements, voire même de remettre en cause le montant de la subvention s'il est constaté qu'un certain nombre d'associations ne jouent pas le jeu de la participation à ces commissions.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Et votre avis sur l'amendement ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, rapporteur. - Je voudrais simplement donner un avis sur l'amendement présenté par Mme BECKER pour dire que, malheureusement, d'un point de vue juridique, il y a une impossibilité à imposer aux associations une clause de respect des critères d'attribution qui sont définis par les commissions de chaque arrondissement. L'amendement ne peut donc être accepté en l'état.

Ceci étant, le sens et l'objectif de cet amendement, qui est celui de s'assurer que les associations, dans leur politique d'attribution, partagent et respectent les mêmes valeurs de mixité sociale, d'égalité, de laïcité, sont partagés, bien entendu, par la Ville.

Les nouvelles conventions, d'une certaine manière, y répondent, peut-être d'une manière encore insuffisante, mais nous sommes allés aussi loin que possible dans la rédaction de ces conventions.

Je vous demande de bien vouloir retirer l'amendement, sinon je serais au regret de devoir demander un vote contre de la part de l'Exécutif.

Je termine en signalant simplement une coquille dans l'exposé des motifs.

Il faut remplacer le terme "2.762 places à gestion déléguée" par "2.762 places gérées par des associations et autres partenaires", ce qui est plus correct d'un point de vue juridique.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Maintenez-vous votre amendement ou pas ? Vous me dites oui ou non.

Mme Emmanuelle BECKER. - Oui, nous allons le maintenir.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - D'accord.

Donc je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 67 assorti d'un avis défavorable pour les raisons juridiques exprimées par M. NAJDOVSKI pour l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 67 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 343.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 343).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 344.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 344).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 345.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 345).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 346.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 346).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 347.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 347).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 348.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 348).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 349.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 349).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 350.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 350).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 351.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 351).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 352.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 352).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 353.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 353).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 354.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 354).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 355.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 355).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 356.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 356).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 357.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 357).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 358.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 358).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 359.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 359).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 360.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 360).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 361.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 361).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 362.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 362).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la situation dans une crèche du 14e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 68 du groupe U.M.P.P.A. relatif à la situation dans une crèche du 14e arrondissement.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Oui.

Nous voudrions avoir des indications sur les événements graves qui ont pu survenir dans une crèche du 14e arrondissement située rue Jean-Dolent, puisqu'il y a apparemment des événements de maltraitance grave qui s'y sont passés. La directrice des familles et de la petite enfance s'est rendue sur place pour échanger sur cette question avec les parents. Il semble qu'une enquête interne a été diligentée et que la suspension d'un agent soit survenue, ainsi que des mutations qui seraient également intervenues ces derniers jours concernant les personnels de cette crèche.

Nous souhaiterions que la Ville puisse faire la transparence sur cette affaire et qu'il soit bien expliqué comment les événements sont survenus. Il paraît qu'ils datent déjà d'un an et qu'ils n'ont toujours pas fait l'objet de clarification afin de rassurer légitimement les familles qui sont inquiètes.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN, pour ce respect du temps.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole, au nom de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Les membres du groupe U.M.P.P.A. ont émis le vœu que la Ville fasse toute la transparence sur les événements intervenus récemment dans une crèche du 14e arrondissement. La réponse à ce vœu me permet de le faire.

Il s'agit de la crèche collective municipale Jean-Dolent, située dans la rue du même nom. C'est une crèche d'une capacité de 78 places qui compte actuellement 23 agents à son effectif.

A la suite d'un témoignage d'une professionnelle mettant en cause les pratiques de l'une de ses collègues à l'égard des enfants, différents personnels ont été auditionnés en mai et début juin 2009 - cela ne date pas d'il y a un an mais d'il y a quelques mois seulement - afin de recouper ce premier témoignage transmis fin avril aux services centraux.

Les témoignages recueillis allant dans le sens de l'existence de pratiques éducatives inadaptées, dès le mois de juin 2009, il a été décidé de suspendre l'agent concerné de ses fonctions.

De juillet à fin octobre 2009, la crèche a été fermée en raison de travaux de restructuration. Pendant la période de fermeture de l'établissement, d'autres témoignages sont parvenus à la Direction. Les services centraux ont poursuivi les auditions, lesquelles ont confirmé l'existence de pratiques éducatives éloignées de la charte d'accueil du petit enfant, un mauvais fonctionnement de l'équipe et un défaut de management.

Face à cette situation, l'administration municipale a estimé indispensable de procéder à un profond remaniement de l'équipe de la crèche, avant la réouverture de l'établissement prévue le 2 novembre. Fin octobre, huit agents se sont ainsi vu changer d'affectation, et à titre conservatoire la directrice a été suspendue de ses fonctions pour quatre mois.

Je précise que les deux mesures de suspension sont le préalable à l'examen des faits par les instances paritaires compétentes en matière disciplinaire.

Afin d'informer les parents sur l'évolution de la situation, une réunion d'information qui leur était destinée a été organisée le 13 novembre par la D.F.P.E. à la crèche. Au cours de cette réunion, la situation de l'établissement et les mesures prises ont été explicitées.

La D.F.P.E. a en outre mis en place un dispositif d'information et de dialogue soutenu avec les parents. Des entretiens individuels seront organisés par les professionnels : médecins de secteur, coordinatrices et psychologues, à destination des parents. La directrice réunira les parents, section par section, afin de leur présenter leur projet d'accueil porté par la nouvelle équipe. Une nouvelle réunion d'information générale avec les parents est prévue pour faire le point dans le courant du mois de décembre.

Dans cette affaire qui nécessite d'être rigoureux, la Ville a d'abord procédé à une évaluation la plus approfondie possible de la situation de cette crèche. Des mesures conservatoires ont d'ores et déjà été prises, au regard des témoignages recueillis. Même s'il n'appartient pas à la Ville de qualifier les faits, elle se réserve la possibilité de donner à cette affaire la suite qui convient. A charge pour les instances compétentes saisies d'examiner les faits et de déterminer si des sanctions sont nécessaires. A charge pour nous, élus, de garantir toute la sérénité qu'il convient à ce type de dossier.

J'ajoute pour finir qu'aujourd'hui l'équipe renouvelée de cette crèche est chaque jour à pied d'œuvre pour accueillir les enfants et répondre à leurs besoins. Voilà, Mesdames et Messieurs, les éléments d'information chronologique que je souhaitais porter à votre connaissance, répondant ainsi à votre vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Ce qui veut dire que vous êtes favorable ou je demande à Mme DOUVIN ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Au vu des éléments qui ont été apportés, ce vœu n'a plus lieu d'être.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Si Mme DOUVIN souhaite retirer son vœu, qu'elle nous le dise.

Mme Laurence DOUVIN. - Je remercie M. NAJDOVSKI des éléments apportés. Je souhaite que ce vœu soit maintenu pour que nous ayons également les événements dans l'avenir qui conviennent. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux engagements de la Ville de Paris en matière d'équipements d'accueil des jeunes enfants dans le 16e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 69 du groupe U.M.P.P.A. ayant trait aux engagements de la Ville de Paris en matière d'accueil des jeunes enfants dans le 16e arrondissement.

Mme BOULAY-ESPERONNIER pour l'U.M.P.P.A. a la parole.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la pénurie en matière d'équipements petite enfance, dont le 16e arrondissement est victime, n'est pas un scoop, mais la situation est suffisamment préoccupante pour interpeller l'Exécutif de manière récurrente, et nous le ferons à chaque Conseil s'il le faut.

Régulièrement, des projets sont proposés au Conseil d'arrondissement du 16e, projets qui sont initiés par le comité d'urgence de la petite enfance du 16e, mis en place par Claude GOASGUEN avant l'été, et voté par ce même Conseil à l'unanimité.

Malheureusement, la Ville ne permet pas toujours de les finaliser dans des délais raisonnables. Il y a plusieurs exemples, au premier rang desquels, car étant le plus récent, la crèche de la place Possoz.

Pourquoi la création de cette crèche n'a-t-elle pas été inscrite au budget prévisionnel 2010, obtenant par là même un avis défavorable au dernier Conseil de Paris ? Nous ne l'avons pas compris, car un an de retard sur un projet de ce type, c'est énorme.

Les élus du groupe U.M.P.P.A. du 16e arrondissement émettent le vœu, non pieu et consensuel, je l'espère, Monsieur NAJDOVSKI, que la Ville de Paris tienne ses engagements réellement et renforce ses efforts en ce qui concerne l'équipement de structures d'accueil des jeunes enfants dans le 16e arrondissement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, M. NAJDOVSKI a la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Si j'ose dire, c'est un marronnier, le vœu du 16e arrondissement, et nous en avons effectivement un chaque mois.

Je vais répéter ce que j'ai dit le mois dernier, à savoir que la Ville de Paris tient ses engagements, comme elle les tiendra pour tout Paris, avec la réalisation de 4.500 nouvelles places d'accueil collectif pour la petite enfance, et avec une répartition qui sera prioritairement réalisée dans les arrondissements qui en ont le plus besoin, ceux dont le taux de service est le plus bas.

Je voudrais dire, à cet égard, que nous avons des projets dans le 16e arrondissement, qui vont d'ailleurs, vous le savez, Madame BOULAY-ESPERONNIER, être livrés dès l'an prochain, puisque nous avons au printemps, dans quelques mois seulement, l'ouverture de la crèche de la rue Erlanger, nous avons également l'ouverture de la crèche de l'avenue de Versailles. Je peux vous dire que la Municipalité actuelle n'a pas ménagé ses efforts pour faire en sorte que cette crèche sorte, et on ne peut pas dire que l'on a été beaucoup aidés par le maire du 16e arrondissement. Ce sont donc, avec l'agrandissement de la crèche de la rue de Chaillot, 132 places d'accueil nouvelles, qui ouvriront dans le 16e arrondissement en 2010.

Je peux également vous dire que nous avons d'autres projets. Avec Jean-Yves MANO, nous portons un projet sur la porte d'Auteuil, un projet mixte de crèche et de logements sociaux. Là encore, j'aimerais que nous ayons un soutien de la mairie du 16e, plutôt que celle-ci nous mette des bâtons dans les roues.

Nous avons également le projet de la place Possoz, mais celui-ci est conditionné à des études de structure, concernant un bâtiment qui ne nous appartient pas encore aujourd'hui, puisque c'est un bâtiment EDF dont la Ville prendra possession au 1er janvier 2010.

Comme vous le voyez, nous avons donc de nombreux projets dans le 16e arrondissement. J'ai répondu d'ailleurs à l'invitation de Mme JUNOT, adjointe au Maire chargée de la petite enfance dans le 16e arrondissement. Je suis allé à la Commission d'urgence pour la petite enfance. Je travaille avec elle et j'ai même reçu, à la suite de cette réunion, un porteur de projet, qui était présent à cette réunion, M. CHARVET, qui est responsable d'une société qui s'appelle "Les petites crèches".

Vous le voyez, nous sommes tout à fait ouverts à la discussion pour travailler au développement de l'offre d'accueil dans le 16e arrondissement. Dans ces conditions, je demanderai à l'Assemblée de rejeter ce vœu, qui n'apporte rien par rapport à tout le travail que nous menons depuis des mois.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup. Maintenez-vous votre vœu ? Répondez par oui ou par non.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Pourrais-je avoir une petite explication très rapide ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très rapide, oui.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Oui, parce que je ne peux tout de même pas vous laisser dire que le maire du 16e arrondissement ne vous soutient pas. Quand il a créé le comité d'urgence de la petite enfance, ce n'était pas pour faire joli, Monsieur NAJDOVSKI, vous le savez bien. Il travaille sans relâche à essayer de trouver des endroits.

Je souligne, par ailleurs, l'effort que vous faites. Je sais bien que vous êtes conscient quand même de la pénurie, mais il sera créé ou recréé l'année prochaine une centaine de places, et nous avons tout de même 4.000 demandes. Il en faudrait donc une cinquantaine de fois plus. Nous sommes d'accord. L'idée est de travailler main dans la main, de ne pas attaquer les uns et les autres, et vraiment nous travaillons sans relâche.

Et le marronnier, ce sera deux vœux au prochain Conseil, s'il le faut.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2009, DJS 483 - Lancement d'une consultation afin de conclure un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation du stade du Parc des Princes (16e).

Vœux déposés par le groupe U.M.P.P.A. relatif au B.E.A. pour la rénovation et l'exploitation du Parc des Princes.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DJS 483 - nous passons au sport - sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé les vœux n° 70 et n° 71. Il s'agit du lancement d'une consultation afin de conclure un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation du stade du Parc des Princes dans le 16e arrondissement.

Madame Valérie SACHS, vous avez la parole.

Mme Valérie SACHS. - Un tout petit rectificatif avant de commencer...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Du Centre et Indépendants...

Mme Valérie SACHS. - Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'attribution des sites ou le renouvellement des concessions des équipements sportifs dans le secteur d'Auteuil se suivent mais ne se ressemblent pas.

Je ne reviendrai pas sur mes propos d'hier, regrettant le manque de vision globale, et sur Roland Garros, sauf pour ajouter que la future convention devra trancher entre deux options : soit un équipement sportif purement privé, soit un équipement d'intérêt public fédéral.

Sur le dossier Jean Bouin, la Ville, donc le contribuable parisien, financera le futur grand stade de rugby et pourrait concéder une convention d'occupation domaniale assortie d'une redevance. Nous continuons à contester ce modèle économique.

Sur le projet de délibération d'aujourd'hui relatif au Parc du Prince, aujourd'hui vieillissant, la Municipalité envisage de lancer une consultation, afin de conclure un B.E.A., ce qui conduit à une résiliation anticipée du contrat conclu entre Paris et la S.E.S.E., qui est le fonds Colony Capital à plus de 90 % et qui courrait jusqu'en juin 2014.

Dernièrement, le rapport de la Chambre régionale des comptes avait souligné un certain déséquilibre financier, entre le montant de la redevance et l'occupation du site.

L'objectif est donc de moderniser le Parc pour l'Euro 2016, mais pas exclusivement, de rendre le Parc économiquement rentable et de financer sa rénovation par des fonds privés.

Nous soutenons par principe le choix d'un B.E.A. qui répond aux exigences sportives d'un stade d'avant-garde, comme du point de vue économique. Dans le cadre d'un B.E.A., la Ville ne participe pas au financement des travaux. La rénovation, les mises aux normes sont à la charge de l'opérateur privé choisi. Je reviendrai en conclusion sur ce point.

Aussi, l'emphytéote exploitera le stade à des fins privatives pendant la durée du contrat, mais le cahier des charges auquel il devra se plier encadrera strictement les conditions d'exploitation. La future redevance sera calculée sur le chiffre d'affaires. L'aspect environnemental sera très attentivement examiné lors de l'examen des candidats : nuisance sonore, troubles, sécurité pour les riverains ainsi que l'accès au site, les transports et la gestion des flux des supporters.

Néanmoins, tous les aspects du dossier n'ont pas été réglés.

D'abord, sur la publicité, lorsque le seuil communautaire est dépassé, le B.E.A. doit être conclu conformément aux règles de publicité préalable et de mise en concurrence selon une directive de 1993. La loi Sapin s'applique dans tous les cas de B.E.A. de mission de service public.

Donc, théoriquement, la loi Sapin ne s'applique pas dans le cas du B.E.A. d'intérêt général. La collectivité traite avec qui elle veut, sans mise en concurrence, même si la jurisprudence, et la prudence aussi, commandent d'appliquer tous les principes de la loi Sapin.

Sur la méthode, nous prenons acte que vous engagez une consultation à travers, notamment, la création d'une commission spéciale composée d'élus qui étudieront les propositions des candidats. Nous espérons qu'ils seront plusieurs à candidater. Forte de l'expérience récente de la Commission Jean Bouin, j'espère que la qualité des postulants permettra à celle-ci d'émettre un avis techniquement fondé.

Attention aussi à ce qui circule déjà dans la presse, où les jeux semblent déjà faits au profit de l'équipe en place, qui teste déjà l'hypothèse de recourir au "naming" ou encore, envisage de céder à terme le club.

Pour conclure, un dernier regret : pourquoi ne pas avoir retenu ce modèle économique pour le futur stade Jean Bouin ?

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je répète qu'il s'agissait bien de deux vœux de l'U.M.P.P.A., et que Mme SACHS, au nom des Centristes et Indépendants, s'était inscrite. Il n'y a pas de confusion. J'ai entendu un correctif dans la salle : non. Ce que j'ai dit était exact.

Mme Laurence DREYFUSS, pour l'U.M.P.P.A.

Les vœux étaient bien de l'U.M.P.P.A.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Parc des Princes est un des stades retenus pour l'organisation de l'Euro 2016, auquel la France s'est portée candidate, et nous nous en réjouissons, bien sûr.

Le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui porte sur le lancement d'une consultation pour conclure un B.E.A., et c'est pourquoi l'ensemble du Conseil d'arrondissement a émis un vœu, en effet, sur l'exposé des motifs attaché au projet, on a bien noté : on pourra développer un programme d'activités connexes.

Donc, considérant qu'actuellement, l'utilisation du Parc des Princes comme espace de spectacle est strictement encadrée et limitée à trois par an entre juin et septembre, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que le bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation du stade du Parc des Princes, limite, dans les mêmes conditions qu'actuellement, la nature et le nombre des activités connexes.

C'est pour le vœu n° 70, peut-être vais-je présenter le vœu n° 71 ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Tout à fait : allez-y, Madame DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Sur le vœu n° 71 : dans l'exposé des motifs, on voit la limite d'utilisation sportive du Parc des Princes à la seule pratique du football de haut niveau.

Or, aujourd'hui, dans la concession actuelle, est inscrit explicitement dans l'article 3 que ce stade peut être dévolu aussi bien au football qu'au rugby. Ainsi, le Parc des Princes a abrité les épreuves de la Coupe du monde du rugby en 2007 à la satisfaction générale.

Aussi, en Conseil d'arrondissement, nous avons émis le vœu que lors de ce bail emphytéotique administratif, la rénovation et l'exploitation du stade du Parc des Princes prévoie aussi la possibilité, qui pourrait s'avérer utile à l'avenir, d'accueillir des jeux du rugby, car vous savez, Monsieur VUILLERMOZ, qu'aujourd'hui, sont apparues des difficultés devenues insurmontables pour édifier le nouveau stade de rugby que vous voulez nous construire à proximité immédiate du Parc des Princes et qui a comme conséquence l'exclusion définitive du sport scolaire et amateur de proximité.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup. Vous avez respecté le temps de parole, ce qui est appréciable.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Dans un premier temps, merci aux deux intervenantes.

Je dirai à Mme SACHS qu'évidemment, la situation du Parc des Princes est telle, qu'il est nécessaire d'entreprendre beaucoup de travaux pour le remettre aux normes si on veut qu'il puisse accueillir l'Euro 2016 en son sein.

Vous savez que Paris est candidate, que Paris a été retenue par la Fédération française de football parmi les 12 villes hôtes. A partir de là, il nous faut faire les travaux nécessaires pour mettre le stade au niveau.

A partir de là, évidemment, nous avons choisi un B.E.A. pour la rénovation et l'exploitation du stade du Parc des Princes, parce que cette consultation permettra l'adaptation du parc aux standards modernes en vigueur dans les stades, afin de répondre aux conditions d'accueil des matchs de qualification et de quart de finale dans le cadre de l'Euro 2016.

Le principe du B.E.A. permettra à notre collectivité de ne pas participer au financement des travaux. La contrepartie pour l'opérateur sera bien entendu d'exploiter le stade à des fins privées pendant toute la durée du contrat.

Comme vous le savez, la destination principale de l'équipement, et je réponds au vœu n° 70 de l'U.M.P.P.A., devra être respectée, à savoir la pratique du football de haut niveau.

Des activités connexes pourront y être développées, c'est sur ces activités que vous auriez souhaité que la nature et le nombre de celles-ci soit limités.

Je tiens à vous rassurer d'ores et déjà sur l'aspect des nuisances que pourraient occasionner les activités connexes au Parc des Princes. En effet, les candidats devront faire des propositions sur les mesures qu'ils envisagent de mettre en œuvre afin d'éviter les nuisances aux riverains. Et comme vous pensez certainement aux concerts, le dossier de consultation précisera bien évidemment que le preneur cherchera à limiter les troubles occasionnés aux riverains par les différentes manifestations qui se dérouleront dans le stade. Il sera également précisé qu'en ce qui concerne les nuisances subies par les riverains du fait des concerts, et la responsabilité de la police des bruits incombant au Maire de Paris, le preneur devra veiller plus particulièrement à limiter les troubles occasionnés par ce type de manifestation.

Enfin, cet aspect sur les activités connexes fera partie des critères d'attribution proposés, ce qui signifie que les candidats devront indiquer précisément les mesures concrètes qu'ils envisageront.

Sur le vœu n° 71, vous le savez, le Parc des Princes est devenu un équipement essentiellement dédié, comme je viens de le dire, à la pratique du football de haut niveau.

Les candidats devront donc respecter cette destination principale, mais je dis bien principale, et l'organisation d'autres manifestations sportives ne pourra qu'être connexe.

Alors, évidemment, ce que vous souhaitez, Madame, c'est que l'on ne fasse pas le stade Jean Bouin et que les matchs de rugby puissent se dérouler au Parc des Princes. Non, puisque l'objectif de ce stade sera forcément le football et le B.E.A. passé sera pour mettre ce stade aux normes de l'UEFA pour accueillir notamment l'Euro 2016.

Voilà les réponses que je voulais vous apporter.

Dans la salle. - Les championnats d'Europe.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Oui, les championnats d'Europe.

Avis défavorable sur les deux vœux.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup. Explication de vote par "Les Verts", par M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Nous ne participerons pas au vote sur ce projet de délibération, parce que des éléments nous font craindre qu'au-delà de la bonne volonté de la Ville que nous ne remettons pas en cause, il y ait par ailleurs des opérations très spéculatives de la part d'un des candidats potentiels au B.E.A. et que cela se traduise par des difficultés évidentes sur l'avenir du maintien du P.S.G. au Parc des Princes. En tout cas, les courriers que nous pouvons recevoir et ce qui se passe dans la presse, y compris de la part du président actuel du P.S.G., nous incitent à ne pas participer à ce vote.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Alors nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 483.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DJS 483).

2009, DJS 484 - Candidature de la Ville de Paris comme Ville hôte en vue d'accueillir des matchs du championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 484 relatif à la candidature de la Ville de Paris comme Ville hôte en vue d'accueillir des matchs du championnat d'Europe de football, organisé en 2016 par l'UEFA.

La parole est à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Notre collègue Valérie SACHS a bien souligné l'interrogation de notre groupe sur la politique de gestion des grands équipements sportifs de la Municipalité.

Sur ce projet de délibération lui-même, évidemment nous ne pouvons que nous réjouir parce que nous le soutenons, comme nous avons soutenu la candidature pour la Coupe de monde 1998 ou celle des Jeux olympiques 2012.

Je pense aussi que l'engouement populaire qui va être suscité sera un très grand élément d'unité de cette région et du pays également, et cela permettra de donner aussi un véritable élan économique qui contribuera d'ailleurs à élaborer un projet pour le Grand Paris, parce qu'un événement de cette ampleur serait l'occasion de montrer que la Capitale est capable de se mobiliser.

Entre le stade de France de Saint-Denis et le Parc des Princes dans le 16^e arrondissement, la Région Capitale a deux atouts indiscutables pour mettre en valeur ce que représente le Grand Paris.

Toutefois, je ne voudrais pas que l'impératif que constitue la nécessité de moderniser le Parc des Princes pour obtenir l'euro 2016, vienne masquer certaines faiblesses dans la gestion des sites sportifs de la Ville.

Et je voudrais poser la question, M. VUILLERMOZ a fait référence au précédent projet de délibération, quel est l'accord entre le Maire de Paris et le groupe "Colony" ? Voici un groupe capitalistique qui a investi plus de 80 millions d'euros au sein du P.S.G., qui perd de l'argent, qui continue à en perdre, c'est le risque du capitalisme. Le capitalisme c'est un risque, vous perdez ou vous gagnez et là ils perdent.

Dans la presse, encore aujourd'hui dans l'Equipe, on entend dire que le groupe "Colony" est pratiquement assuré d'avoir le P.S.G., est assuré d'avoir le Parc des Princes, il envisage même de vendre, c'est ce qu'il appelle un "naming", le nom du Parc des Princes, parce que cela ferait 2 ou 3 millions d'euros de plus pour lui.

Je vous mets en garde, Mesdames et Messieurs de l'Exécutif.

La Commission des élus que vous allez mettre en place, j'espère qu'elle travaillera de façon sérieuse. On ne peut pas avoir dans cette commission, des appels d'offres, où l'on aurait, en pratique, un grand groupe à côté de groupes qui seraient négligeables. Méfiez-vous, c'est une affaire très importante.

Je crois qu'en ce qui concerne ce bail emphytéotique qui sera soumis au Conseil de Paris, il est nécessaire que la plus grande transparence soit là.

Ce que j'entends dans la presse, ce que je vois, les courriers que j'ai reçus en tant que président du groupe me mènent à m'interroger. Et je compte sur le Maire, que je respecte beaucoup, pour qu'il fasse en sorte que cette commission soit transparente, honnête et vraiment dans une logique de faire en sorte que toutes les décisions soient prises dans une transparence la plus complète.

Je vous dis cela parce que les articles de presse que l'on voit partout ne vont pas dans le sens de cette clarification.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président - Merci beaucoup. Pour vous répondre, M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7^e Commission. - Monsieur POZZO di BORGO, je crois comme vous, je participe à l'idée que l'on ne peut pas museler la presse. Et donc, à partir de là, la presse dit ce qu'elle veut et ce qu'elle pense. Elle ne s'appuie pas forcément sur des réalités et des vérités. A partir de là, un certain nombre d'articles dans la presse traitent de différents problèmes, parfois des gens qui sont plus proches de vous que de moi les alimentent, notamment dans le 16^e arrondissement, je ne parle pas de Mme SACHS, mais vous savez bien que cela existe, et donc à partir de là, moi, je ne peux dire les choses que lorsqu'on m'interroge et je les dis tel que je les pense et aussi tel que je peux les dire dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui, où dès que l'on dépasse un petit peu, la justice s'intéresse à votre cas.

Vous m'avez interrogé par rapport à "Colony Capital". Pour l'instant, "Colony Capital" n'est rien d'autre que l'actionnaire principal du P.S.G. et aussi l'actionnaire de la SESE.

A partir de là, le P.S.G. joue à l'heure actuelle au Parc des Princes puisque la D.S.P. qui nous lie à la SESE permet au P.S.G. de jouer sur ce site.

Comme vous le savez et comme je viens de le dire, il y aura dans le cahier des charges un certain nombre d'éléments qui stipuleront que le stade doit être réservé principalement au football et qu'à partir de là, on peut penser qu'un club résident, tel que le P.S.G. peut jouer normalement au Parc des Princes.

On en est là.

Ce que nous allons faire, là, c'est que nous passons une délibération qui vient d'être votée et qui dit, en gros, que nous ouvrons la perspective pour la gestion du Parc des Princes de faire un bail emphytéotique administratif. C'est tout ce que nous avons fait pour l'instant et, à partir de là, nous allons faire toutes les procédures pendant l'année 2010 pour mettre en œuvre ce B.E.A. et l'attribuer.

Donc, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que ce B.E.A. sera mis en concurrence avec appel d'offres dans la presse et, à partir de là, des candidats, je l'espère, "des" candidats viendront candidater sur ce B.E.A. Ce n'est pas moi qui vais pouvoir dire quels seront les candidats. Est-ce qu'il y en aura 1 ? Est-ce qu'il y en aura 2 ? Est-ce qu'il y en aura 3 ? Et ce n'est pas moi qui dirai si Untel ou Untel est sérieux ou pas sérieux.

Monsieur POZZO di BORGO, c'est vous, dans la commission ad hoc qui sera formée à cet effet, et je pense que vous y serez puisque vous y êtes très attaché, qui viendrez dire quel est votre choix. Et, à partir de là, le Maire de Paris, et le Conseil de Paris, déterminera à qui il peut attribuer le B.E.A.

Voilà la procédure, Monsieur POZZO di BORGO, et c'est cette procédure que nous mettrons en œuvre le plus prochainement possible, dans le courant de l'année 2010.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 484.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DJS 484).

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la pérennisation du centre équestre du parc de Choisy, dans le 13e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœu n° 72 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la pérennisation du centre équestre du parc de Choisy et adopté à l'unanimité du Conseil du 13e arrondissement.

La parole est à M. Jérôme COUMET.

Mme Marie-Annick BARTHE. - Monsieur le Maire, avec votre permission, je vais présenter ce vœu au nom du Conseil du 13e arrondissement puisque, comme vous l'avez indiqué, ce vœu y a été voté à l'unanimité.

Le 13e a accueilli cinq fois l'opération "un cheval dans la ville", au cœur du parc de Choisy, au pied du quartier des Olympiades. Il s'agit d'un centre équestre éphémère qui propose aux enfants de 8 à 14 ans de s'initier gratuitement à l'équitation mais leur apprend aussi à s'occuper des poneys, à les nourrir et à les brosser.

Cette opération rencontre un réel succès populaire avec près de 6.000 passages d'enfants comptabilisés et des retours auprès d'élus qui témoignent d'un degré rarement atteint de satisfaction.

Cette année, "un cheval dans la ville" a été ouvert uniquement pendant six semaines. Nous voyons donc d'une année à l'autre ce temps se réduire. Or, dans le projet "Paris, un temps d'avance", il était proposé de créer un centre équestre permanent.

Fort de son expérience, le 13e souhaite accueillir ce centre sur des temps plus longs, voire à demeure. Le parc de Choisy nous semble un cadre bien rôdé et idéal, puisqu'il conjugue à la fois de la verdure mais aussi la proximité avec le quartier extrêmement populaire et très urbanisé des Olympiades.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame BARTHE.

Monsieur VUILLERMOZ, rapidement ?

Ensuite, nous passerons au vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je remercie les auteurs du vœu, Mme BARTHE notamment, d'évoquer une des opérations sportives organisées par notre Municipalité, "un cheval dans la ville". Cela a été initié depuis 2004. C'est une opération gratuite, je le dis, destinée aux jeunes Parisiens, pas seulement du 13e, et qui se déroule dans le parc de Choisy dans le 13e arrondissement.

Cela permet aux enfants et aux jeunes Parisiens de découvrir la pratique équestre et de susciter de nouvelles passions. Son succès grandissant en fait chaque année un rendez-vous très attendu par les petits Parisiens.

Je souhaite d'ores et déjà vous assurer, ou vous rassurer, que cette opération n'est pas remise en cause, car elle est une illustration très positive de l'offre de service public sportif que notre collectivité propose aux Parisiens, dans le but précis de favoriser l'accès de tous à la découverte de la pratique équestre.

Alors, bien sûr, vous souhaitez que la durée d'installation de cette opération soit allongée et qu'à terme, le centre équestre devienne pérenne sur le parc de Choisy.

Vous comprendrez que, dans le contexte économique actuel, je ne peux pas m'engager aujourd'hui sur une extension de sa durée d'installation, voire de sa pérennisation, n'étant pas en mesure d'apprécier le coût supplémentaire pour notre collectivité.

Cette dépense supplémentaire doit aussi pouvoir s'apprécier dans le cadre plus global de notre équilibre budgétaire.

Or, au vu de l'amputation de certaines de nos recettes, non négligeable, liée aux réformes gouvernementales en cours, il serait imprudent de nous prononcer aujourd'hui.

C'est pourquoi je vous propose que soit étudié, dans un premier temps par les services, le coût supplémentaire qu'engendrerait un rallongement de la période d'installation du centre équestre sur le parc de Choisy, ainsi éventuellement que sa pérennisation.

Donc, si vous en êtes d'accord et compte tenu de ma réponse, je vous propose de retirer ce vœu, en attendant que les études soient faites.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Marie-Annick BARTHE ?

Mme Marie-Annick BARTHE. - Cette réponse va tout à fait dans le sens de ce que l'on souhaitait, je retire ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par les groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation du stade Charléty.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons donc maintenant au vœu n° 73 des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A., ayant trait à l'utilisation du stade Charléty dans le 13e arrondissement.

La parole est à Mme CUIGNACHE-GALLOIS, Centre et Indépendants, pour 1 minute.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, j'ai souhaité déposer ce vœu, que j'ai fait co-signer par mon collègue U.M.P. du 13e arrondissement, pour vous parler d'un très beau stade qui s'appelle le stade Charléty, qui nous paraît délaissé par la politique sportive de la Ville. D'ailleurs, il nous paraît que c'est plus largement l'Est parisien qui subit une forme d'abandon par la Municipalité en termes d'équipements sportifs de haut niveau.

C'est la raison pour laquelle j'insiste un petit peu sur ce stade, tant pour le stade que pour mon arrondissement que pour l'Est parisien qui mériterait mieux que ce qu'il a actuellement.

Je me dois donc de défendre ce stade Charléty parce que c'est un très bel équipement de 20 000 places, qui est actuellement sous-exploité, qui ne bénéficie malheureusement pas d'une identification claire. Il y a quelques meetings d'athlétisme, des matchs du Paris Football Club, des rassemblements politiques aussi et même des brocantes.

Désormais, il est pourtant prévu que le Stade français l'utilise pendant les travaux de Jean Bouin. Une rénovation du club house, des vestiaires et une pelouse nouvelle ont été réalisés.

Le stade Charléty, comme vous pouvez le constater, a fait des efforts pour accueillir le Stade français. Donc, je me pose la question de savoir pourquoi ce stade est traité comme une simple roue de secours.

Il offre 20.000 places dans une très belle enceinte architecturale et draine un public familial. Alors, pourquoi ne pas avoir envisagé l'installation du Stade français à Charléty ?

L'excuse qui est communément donnée par le Maire de Paris, à savoir qu'il y a une piste d'athlétisme, ne me paraît pas recevable, puisqu'au Stade de France, elle ne pose pas de problème quand le Stade français et l'équipe de France vont y jouer.

C'est pourquoi j'ai déposé ce vœu au Conseil du 13e arrondissement et je le renouvelle ici au Conseil de Paris.

Et je demande que le vote du permis de construire pour Jean Bouin, qui est prévu en janvier - je rappelle que Jean Bouin, cela engage quand même quelque 140 millions d'euros -, soit reporté, soit suspendu dans l'attente d'une étude réelle sur la possibilité de l'installation du Stade français à Charléty.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole. Brièvement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Oui, Madame, évidemment, vous revenez... enfin, pas forcément vous, mais vous revenez en permanence sur l'idée que le stade Charléty doit pouvoir accueillir le Stade français et qu'à partir de là, il n'est pas question de construire Jean-Bouin, bon... cela commence à devenir une rengaine.

Vous parlez du permis de construire.

Je vous signale quand même qu'il y a eu une enquête publique, que l'inspecteur a donné un avis favorable à la construction du stade Jean-Bouin, un avis favorable avec quelques réserves, donc, on est en train d'étudier. Mais il prend en compte le stade Charléty, non pas dans ses réserves, mais dans l'étude qu'il fait. Et donc, à partir de là, vos requêtes sont déjà prises en compte, Madame.

Mais je veux quand même vous dire deux choses.

La première est que vous semblez sous-estimer que Charléty est aujourd'hui le lieu privilégié d'accueil des grandes opérations sportives organisées par la Ville de Paris au profit des jeunes Parisiens. Vous semblez l'ignorer, alors que ces manifestations rencontrent année après année un succès grandissant. Il s'agit de "Charléty sur roulettes", "Charléty fait son cirque". Bientôt, il va y avoir "Charléty-sur-neige" et donc, autant de manifestations gratuites proposées aux jeunes Parisiens qui se déroulent pendant les différentes vacances scolaires et qui mobilisent une grande partie des installations du stade.

Alors, vous dites que le stade d'athlétisme permet quand même de voir des matchs de rugby, Madame, je crois que vous n'y êtes jamais allée, et surtout pas dans les virages parce qu'avec la piste d'athlétisme, vous vous retrouvez de toute façon à environ 30 ou 40 mètres de la ligne de touche, et en ce qui concerne les virages, vous vous retrouvez au moins à 50 ou 70 mètres de la ligne de but. Donc, vous êtes déjà très loin, et pour un match de rugby, c'est vraiment très embêtant et très difficile à regarder. En plus de cela, l'ambiance, dans ce genre de stade, est quand même assez difficile.

Alors oui, c'est un stade qui est réservé en premier à l'athlétisme. Je souhaite, et nous sommes en discussion avec la Fédération française d'athlétisme, qu'il y ait à nouveau de grands meetings dans ce stade.

Et je vous signale aussi que le locataire de ce stade est le P.U.C., et qu'il a besoin de ce stade. En effet, comme vous l'avez dit, maintenant, tous les quinze jours, il y a les matchs du Paris football club qui, je l'espère montera un jour en deuxième division et deviendra par là même le deuxième grand club de football de Paris. Nous avons donc vraiment besoin de ce stade.

Il va être utilisé, évidemment, pour quelques matchs du Stade Français quand les travaux de Jean-Bouin auront commencé, mais ce n'est pas un stade de rugby, et nous n'en ferons pas un stade de rugby !

Je pourrais continuer à répondre en permanence, séance du Conseil près séance du Conseil, mes réponses seront toujours les mêmes : le stade de Charléty n'est pas prévu pour faire du rugby !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avec un avis défavorable de l'Exécutif, si j'ai bien compris.

Retirez-vous votre vœu, Madame ?

Simplement, je précise à nos collègues, Monsieur VUILLERMOZ, qu'il y a 15 jours, vous participiez à un match de football amical au stade Charléty, pour lequel j'ai donné le coup d'envoi en tirant dans le ballon... très fort.

Eh oui, très bien même, figurez-vous.

La culture et le sport font bon ménage, figurez-vous, parfois... Et c'était pour une cause humanitaire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2009, DJS 404 - Subvention à l'association Handy et Manchu (20e). - Montant : 3.000 euros.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président, au nom de la 9e Commission. - Mes chers collègues, nous passons maintenant à l'examen d'un projet de délibération DJS 404 que je vais vous présenter, puisqu'il est coprésenté et qu'il me concerne, sur le dépôt d'un amendement n° 74 pour la subvention à l'association "Handy et Manchu", dans le 20e arrondissement, pour un montant de 3.000 euros.

La présentation de l'amendement que vous avez sur votre pupitre dit : "une subvention était prévue sur la provision, promotion des cultures étrangères de la Direction des Affaires culturelles, provision cogérée avec Mme Pascale BOISTARD. Afin d'éviter le passage d'une seconde délibération, cet amendement de l'Exécutif permet d'ajouter au projet de délibération de la DJS une subvention de 5.000 euros au titre de la culture.

Cette subvention vise à soutenir les ateliers artistiques organisés par l'association "Handy et Manchu", en lien avec l'A.F.T.A.M., association d'aide et d'accompagnement pour l'hébergement, insertion sociale et accueil médicosocial des travailleurs migrants, et les représentants des foyers des travailleurs migrants des rues Bisson, Muriers, Retrait, dans le 20e, et Beccaria dans le 12e".

Je présente cet amendement : je fait partie de l'Exécutif et je vous propose de voter l'amendement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 74.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Cet amendement est approuvé à l'unanimité après ma présentation.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 404 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DJS 404).

Nous passons à la 8e Commission avec deux heures de retard.

2009, DU 221 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e). Nouvelles modalités de paiement des reconstitutions ferroviaires. Vente à l'Etat d'une emprise communale. Indemnisation de la Ville de Paris par l'Etat.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 221 relatif à la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", 17e arrondissement. Nouvelles modalités de paiement des reconstitutions ferroviaires. Vente à l'État d'une emprise communale. Indemnisation de la Ville de Paris par l'État.

La parole est à M. DUTREY.

M. COUDERT s'est retiré.

Mme HIDALGO n'a pas à répondre.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DU 221.

Qui est pour ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je pourrais peut être...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Dans les circonstances actuelles, je crois qu'il est raisonnable de garder le rythme. Nous sommes devant un retard abyssal. Je vous remercie de votre solidarité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 221.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DU 221).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'avenir du Palais de la Mutualité.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 75 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'avenir du Palais de la Mutualité.

La parole est à M. BROSSAT pour une minute, et Mme HIDALGO répondra.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire, je veux bien transformer mon vœu en projet de délibération.

Il porte quatre idées.

Vous savez évidemment la situation de la Mutualité puisqu'on en a parlé à plusieurs reprises. Ce vœu demande quatre choses.

Il demande d'abord à ce que la Ville de Paris s'oppose aux travaux prévus au palais de la Mutualité dans l'attente d'une inscription de celui-ci à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Il porte ensuite l'idée de proposer une subvention qui permette le maintien de l'ensemble des activités médicales de la Mutualité dans les 5e et 13e arrondissements.

Il vise aussi à ce que nous assurions la pérennité des activités médicales et de soins en secteur 1 avec tiers payant au centre Saint-Victor et le Moulinet.

Il porte enfin l'idée que nous organisions une réunion publique dans les plus brefs délais, rassemblant des représentants de l'Exécutif municipal, des groupes politiques, des salariés de la Mutualité, du collectif de défense de la Mutualité, bref, tous ceux qui aujourd'hui, sont intéressés par la défense de la Mutualité.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la Première adjointe ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Ian BROSSAT et son groupe savent bien quel est notre engagement et connaissent ma réponse.

Je leur rappelle que nous avons voté un vœu n° 38 bis lors du précédent Conseil de Paris, dans lequel il était dit que nous nous engageons à ce que tout projet d'aménagement du palais de la Mutualité soit absolument conforme au règlement d'urbanisme en vigueur, ce qui est une formule juridiquement mieux fondée que l'interdiction de travaux à la Mutualité, que nous ne pouvons pas faire ! Je veux bien qu'on dise : "On va interdire les travaux à la mutualité", mais on ne peut pas le faire ! On ne peut le faire qu'en fonction de l'application et de la conformité au règlement.

J'avais inscrit ce point.

J'avais dit également, au nom de l'Exécutif, que nous étions mobilisés et vigilants afin de garantir la modernisation et la réorganisation des deux centres de santé, permettant de mieux répondre aux besoins de santé des Parisiens. Je crois que cela correspond à la philosophie de votre vœu.

J'avais également insisté dans le vœu que nous avons voté la précédente séance pour que la Ville reste mobilisée et vigilante afin que le palais de la Mutualité continue d'abriter des manifestations citoyennes et républicaines et maintienne les tarifs actuellement pratiqués.

J'avais également dit, et je crois que cela correspond aussi à votre formulation, que nous souhaitons que l'accès des soins de premiers recours de qualité de secteur 1 soit préservé et qu'un projet médical en partenariat et en complémentarité avec les autres centres de l'A.P.-H.P. soit construit.

Et enfin, j'avais dit que je souhaitais qu'il y ait effectivement une réunion publique, et donc cela rejoint votre vœu, sauf que pour que la réunion publique soit efficace, nous sommes en train d'essayer d'obtenir de la Mutualité et de la Direction actuelle qu'elle y participe. Je veux bien que l'on se réunisse entre nous sans les principaux protagonistes, mais je ne crois pas que ce soit d'une efficacité redoutable.

Nous sommes en train d'essayer d'obtenir, et sachez vraiment que j'y mets beaucoup d'énergie, que la Mutualité accepte cette grande réunion publique que nous appelons de nos vœux déjà depuis longtemps.

Je comprends que chacun veuille montrer qu'il est en pointe sur ce dossier. Je vous rappelle simplement au fait que je ne vois pas la différence entre ce que j'ai fait voter et que nous avons tous voté ensemble dans le vœu 38 bis le mois dernier et ce que vous me proposez à nouveau aujourd'hui sur la Mutualité, donc je vous demanderai de bien vouloir retirer ce vœu, sinon j'appellerai à voter contre, dans la mesure où le vœu que nous avons voté le mois dernier et l'engagement de la Ville correspondent tout à fait à la philosophie qui est la vôtre.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avec un avis défavorable de Mme HIDALGO, je demande si vous retirez votre vœu, Monsieur, avec les réponses très complètes de Mme HIDALGO.

M. Ian BROSSAT. - Nous le maintenons.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Malgré l'avis défavorable de Mme HIDALGO, le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à l'implantation de tours pouvant aller jusqu'à 50 mètres sur la Z.A.C. "Clichy Batignolles".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Sur le vœu n° 76 déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, ayant trait à l'implantation de tours pouvant aller jusqu'à 50 mètres sur la Z.A.C. "Clichy Batignolles", la parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, cher Christophe, si je puis me permettre, un peu d'humour dans un débat qui est important. En fait, ce vœu est l'illustration de plusieurs discussions qui ont eu lieu hier dans le cadre du débat sur le développement durable, ainsi que ce matin sur la DU 153 et sur le Plan local d'urbanisme.

Ce vœu, porté par la majorité des élus du 17^e, demande que le Maire de Paris retire ce projet de construire 10 tours de 50 mètres de logements sociaux sur la Z.A.C. des terrains Cardinet - Batignolles.

C'est, pour nous, en effet, une aberration de concentrer autant de logements sociaux sur un même espace et c'est pourquoi nous souhaitons qu'une réflexion soit menée, en accord évidemment avec les élus de la Ville de Paris, dans le cadre des aménagements qui seront portés par la société d'économie mixte S.E.M.A.V.I.P., de façon à ce que l'on puisse revoir l'aménagement de ces terrains.

Nous demandons donc solennellement que soit réétudiée cette possibilité, car nous ne souhaitons pas qu'un nouveau quartier "politique de la ville" soit fait, nous ne souhaitons pas une ghettoïsation de ces quartiers. 10 tours au moment où aucune grande ville, aucune capitale, n'ose faire ce genre de chose, Paris non seulement en construit une mais 10 sur un endroit très limité, sur quelques hectares seulement.

Nous sommes en responsabilité et nous avons donc le devoir, dès maintenant, d'anticiper ce que va devenir ce quartier. Je l'ai déjà dit à maintes reprises, je ne vais pas me répéter davantage, je voudrais, enfin, que les élus du 17^e soient entendus par la majorité municipale parisienne, que ce débat soit enfin entendu et que nous ne soyons pas là, les uns et les autres, face à une difficulté de vie des personnes qui seraient amenées à vivre dans ces tours.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame KUSTER, je vous ai compris.

Madame HIDALGO, mais nous avons déjà eu ce débat ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Oui, nous avons déjà eu ce débat plusieurs fois, donc je vais simplement réitérer mon invitation à faire preuve de beaucoup d'imagination à Mme KUSTER.

Je l'invite également à aller visiter un certain nombre de capitales européennes qui ont des politiques urbaines dans lesquelles construire des immeubles de 15 étages ne relève ni du péché ni du tabou, mais tout simplement de la volonté de construire la ville dense.

En parlant de qualité de vie, de mal vivre, je crois que beaucoup de gens aussi vivent mal parce qu'ils n'ont pas de logement.

Notre réponse est de faire du logement de qualité, de faire appel à des grands architectes pour faire une ville belle, dense, durable. Nous avons une grande ambition, j'aimerais tellement que vous la partagiez, pour Clichy - Batignolles.

Bien sûr, c'est un avis défavorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mme HIDALGO vous a-t-elle convaincue ? Retirez-vous votre vœu ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je ne le retire pas, mais nous partageons la même ambition avec Anne HIDALGO : d'avoir de l'ambition pour ce terrain et ces quartiers.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons y arriver un jour.

M. René DUTREY. - Monsieur le Maire ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur DUTREY pour une explication de vote, 30 secondes ?

M. René DUTREY. - Même moins, j'espère.

Très rapidement, pour dire que, premièrement, le groupe "Les Verts" souhaiterait que la priorité soit donnée au logement social sur la Z.A.C. "Clichy - Batignolles", deuxièmement, qu'il s'oppose aux tours, aux barres de 50 mètres, ainsi que les associations "Greenpeace", "Agir pour l'environnement" et l'ensemble du mouvement écologiste.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2009, DU 219 - Attribution de la dénomination "place Marthe Simard" à la voie BQ/14 située à Paris (14^e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DU 219 concernant la dénomination d'une place Marthe-Simard à la voie BQ 14 située à Paris dans le 14^e.

Madame CHRISTIENNE, vous avez la parole.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

En mai 2008, notre groupe était intervenu pour accéder à la demande d'André CARREL de tirer de l'oubli Marie-Hélène Lefaucheur, figure marquante de la Résistante chrétienne, membre du Comité parisien de Libération, symbolisant la diversité de la Résistance intérieure.

Il serait heureux qu'aujourd'hui, notre Municipalité décide d'inscrire dans notre ville l'image d'une autre femme exemplaire, d'une des plus grandes Résistances de l'extérieur, dont l'Association des français de l'étranger vient de rappeler l'importance pour les faits de Résistance, mais aussi pour son rôle dans les décisions qui rétablissent les femmes dans leur plein droit de citoyennes.

Dès juin 1940, dès que notre Capitale retentit du bruit des bottes de l'occupant et que la croix gammée est imposée sur tous les bâtiments, Marthe Simard, au Québec, réagit.

Choquée par la capitulation de la France - peut-on comprendre que l'Etat-major français puisse déposer les armes ? - elle n'admet pas davantage la substitution de l'Etat vichyste à la République.

Après un sentiment de douleur et de honte, révoltée, elle partage avec son mari la conviction que "rien n'est fini" et répond à sa façon à l'appel du Général de Gaulle.

Intelligente, extrêmement dynamique, elle devance par sa réaction immédiate les recommandations inscrites sur le premier numéro de "Résistance" paru à Paris le 15 décembre 1940 du Comité national de salut public créé par le Réseau du musée de l'Homme : "résister, c'est déjà garder son cœur et son cerveau, mais c'est surtout agir".

Alors, le soldat Marthe Simard, comme elle aimait à se définir, met toutes ses forces dans le combat résistant et le combat n'est pas simple. Si, en France, le mythe de Pétain est fort, si, même chez les futurs grands Résistants, le processus de démythification est lent - il ne s'opérera qu'à partir de la fin décembre 1940 -, outre-Atlantique, le régime de Vichy était reconnu. Cette reconnaissance faisait tâche d'huile sur le continent nord-américain ; des milieux bourgeois et ecclésiastiques, dont on connaît la forte influence au Québec, étaient enclins à le soutenir.

Autrement dit, ce qui était un devoir pour Marthe Simard n'était pas clair aux yeux des Canadiens et l'attitude du Général de Gaulle, traité de mercenaire par certains, posait un cas de conscience pour beaucoup d'entre eux.

Certes, le premier acte de Marthe Simard fut un geste de compassion. Elle fait parvenir pour la population de France où s'installait un pillage organisé - l'Allemand organisait méthodiquement l'exploitation économique de tous les pays occupés - des vivres et des médicaments.

Mais sa Résistance fut autre. Elle fut celle d'actes utiles au rétablissement de la liberté et de la République en ces valeurs qu'elle percevait comme indissociables du peuple français.

Au Québec, elle crée le premier Comité de la France libre extérieur à la France. Elle développera des Comités dans toutes les provinces canadiennes, utilisant la radio, parcourant le territoire d'un océan à l'autre, en essayant de convaincre les Canadiens d'aider par tous les moyens la France libre. Elle se déplacera d'ailleurs également aux U.S.A.

Le texte proposé à votre vote explique cette dynamique et sa réussite, mais il faut savoir que Marthe a dû être protégée par la gendarmerie royale canadienne. Les croix gammées fleurissent, y compris sur sa maison, avec des formules pour le moins curieuses. Associé à la croix gammée : "Vive Pétain, vive Laval, vive Darlan !"

"Pour qui était-ce injurieux ?" dit la Résistance. Des centaines de croix de Lorraine, répandues sur tout le territoire, sont la réponse à l'ordre nouveau.

En 1943, elle retourne en Algérie, appelée par le Général de Gaulle, je dis "retourne" parce qu'elle était née en Algérie. Première femme à siéger à l'Assemblée consultative qu'il a créé, son rôle fut décisif pour instituer l'importante loi du 5 octobre 1944 sur l'égalité politique hommes/femmes.

Mais Marthe Simard restera profondément marquée par ses compagnons de combat. "Nous étions de braves gens, sans titre ni gloire, mais le cœur à la bonne place". Aussi fut-elle peinée, à son retour au Canada en 1945, du peu d'importance attaché à cette somme de bonne volonté de quatre ans. "Qu'importe pour nous, amis, camarades, compagnons, nous sommes des Français qui s'aiment".

Oui, Marthe Simard, cela importe. Les Français de l'étranger, qui contribuèrent à sauver notre honneur et notre liberté, ne doivent pas être oubliés. Nous les associons à l'hommage qui vous est rendu, et c'est l'espoir porté par ce projet de délibération, que bien sûr nous voterons.

Merci.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Après cet excellent exposé, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 219.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DU 219).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution en 2010, d'une rue de Paris à Mère Teresa, fondatrice de la Congrégation des missionnaires de la Charité et Prix Nobel de la Paix.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 77 du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution du nom de Mère Teresa à une rue de Paris.

M. GABORIAU a la parole.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Conseil de Paris lors de sa séance du 11 juillet 2006 a adopté le vœu présenté par Jean-François LEGARET et le groupe U.M.P.P.A., demandant qu'une rue soit attribuée à Mère Teresa.

Puis-je vous indiquer que Anjesa Gonxha Bojaxhiu est née le 26 août 1910, il y aura cent ans l'année prochaine ? En 2010, ce sera le soixantième anniversaire de la Fondation de la Congrégation des missionnaires de la Charité, qui s'occupe des laissés-pour-compte et des mourant en Inde, et a ouvert des orphelinats, des centres d'aide familiale, des offices, des écoles dans plus de cent vingt-trois pays.

Puis-je vous rappeler que Mère Teresa a reçu en 1979 le prix Nobel de la Paix, soit il y a trente ans. Or, à ce jour, la commission d'urbanisme n'a toujours pas proposé de lieu pour cette dénomination. Aussi, Jérôme DUBUS, Jean-François LEGARET et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris qu'une rue soit attribuée début 2010 à cette femme qui s'est dévouée au service des plus pauvres et des plus déshérités.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme HIDALGO pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Personne ici ne va mettre en doute le travail de Mère Teresa, et je crois que votre demande serait fondée. Cependant, un vœu similaire a déjà été adopté le 11 juillet 2006 par notre Assemblée. Je vous propose que nous regardions, au sein de la commission d'attribution des noms, que je réunirai prochainement, pour que l'on puisse effectivement voir quel est le lieu qui pourrait être attribué avec le nom de Mère Teresa.

Je vous demanderai de retirer votre vœu, mais je prends l'engagement que, dès la réunion de la prochaine commission d'attribution des noms, nous regarderons et examinerons prioritairement cette demande.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur GABORIAU, si vous en êtes d'accord ?

M. Pierre GABORIAU. - Je prends en compte la réponse de Mme HIDALGO et je retire mon vœu, lui faisant confiance pour proposer cette rue dans cette prochaine commission. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, parce que vous savez que la difficulté est de trouver des lieux et que, pour bien faire, il faut que nous soyons tous d'accord.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination du rond-point "Pasteur - Armorique - Vaugirard".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 78 relatif à la dénomination du rond-point "Pasteur - Armorique - Vaugirard" dans le 15^e arrondissement.

La parole est à Mme MACÉ de LÉPINAY.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Compte tenu du retard que vous avez souligné à plusieurs reprises, je vais être très rapide. Je vous apporte là un lieu. En effet, le conseil du quartier "Pasteur-Montparnasse", placé sous la présidence de Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, souhaite que le rond-point, situé à l'intersection des boulevards Pasteur et Vaugirard et de la rue de l'Armorique, puisse recevoir un nom.

Les conseillers de quartier, réunis au sein d'un groupe de travail, souhaitent faire des propositions de noms, qui seront soumises à la commission de dénomination des voies de la Ville.

Je pense que ce vœu fera l'unanimité.

Merci beaucoup.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame MACÉ de LÉPINAY.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'émet un avis favorable, bien sûr, et je transmettrai cette adresse pour que l'on puisse trouver un nom. Il y a beaucoup de noms en attente, donc je ne doute pas que nous trouvions ensemble un nom qui convienne à cette adresse. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 367).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination d'une rue ou place "Françoise Sagan" dans le 17e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 79 de l'U.M.P.P.A qui a trait à la dénomination d'une rue ou place Françoise Sagan dans le 17e arrondissement.

Madame KUSTER, avec laquelle j'ai eu un échange à ce sujet la semaine dernière.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, j'allais justement vous dire combien je me réjouissais que ce soit vous qui présidiez au moment où le vœu concernant Françoise Sagan, et le suivant Bernard Buffet, puissent être évoqués en votre présence.

En effet, ce sont deux personnalités du 17e arrondissement, et je vais donc d'abord défendre le vœu n° 79 qui a trait à ce qu'il y ait une dénomination d'une rue ou d'une place Françoise Sagan dans le 17e. Pourquoi ? Parce que Françoise Sagan est une enfant du 17e, qui y a vécu longtemps, qui s'y est mariée et qu'un hommage lui a d'ailleurs été rendu récemment au moment où vous aviez fait une manifestation, Monsieur le Maire, "Paris en toutes lettres". Et Françoise Sagan, à ce jour, n'a pas été honorée par la Ville de Paris.

Néanmoins, suite à une discussion que nous avons eue ensemble, Monsieur GIRARD, vous m'aviez fait savoir qu'un projet existait dans le 19e d'une appellation. J'en prends acte. Ce vœu avait été déposé au préalable. Néanmoins, au-delà de ce projet qui existe au niveau parisien, et au moment où nous allons avoir sur les terrains Cardinet des voies nouvelles, nous pensions qu'il aurait été judicieux que Françoise Sagan soit honorée en mémoire à son passé dans le 17e arrondissement.

C'est pourquoi nous déposons ce vœu en sa mémoire pour une dénomination sur le territoire du 17e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame HIDALGO, j'apporterai un complément.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il avait été décidé, lors d'une dernière réunion de la Commission de dénomination des noms de rues, qu'une voie du 14e et non du 19e, porterait le nom de Françoise Sagan. Une voie d'ailleurs avait été trouvée et l'inauguration était presque fixée.

Mais le fils de l'écrivain n'a pas validé. C'est son droit, nous demandons toujours à la famille si elle est d'accord sur le lieu proposé et la proposition même de nomination. Nous cherchons donc un lieu susceptible de porter le nom de cette grande écrivain. La famille serait plutôt portée vers un lieu du 13e arrondissement, où allait très souvent Françoise Sagan.

Nous souhaitons vraiment respecter les volontés de la famille. J'aurais aimé pouvoir vous donner satisfaction, mais en l'occurrence ce n'est pas nous qui décidons. Ce droit revient en premier lieu à la famille. Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu, compte tenu de ce que je viens de vous expliquer.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avant de vous donner la parole, Madame KUSTER, j'aimerais ajouter un mot sur Françoise Sagan. Il se trouve que j'assistais aux obsèques de Françoise Sagan aux côtés du Ministre de la Culture de l'époque, Renaud DONNEDIEU de VABRES, dans le Lot, et qu'en effet, ce jour-là, un certain nombre de discussions avaient eu lieu, en particulier avec son fils. Ce qu'a dit Anne HIDALGO est tout à fait avéré, c'est-à-dire qu'il faut que l'on agisse avec la plus grande prudence.

Cependant, j'ajouterai que dans notre échange, dans nos visites de bibliothèques, je vous ai fait remarquer, et vous en étiez d'accord, qu'il faut trouver des noms de femmes écrivains pour les bibliothèques, dont celle de la mairie du 17e, et une fois que la rue, la place, le lieu qui sera destiné à Françoise Sagan aura été déterminé, sans doute dans le 14e arrondissement finalement, nous pourrions envisager peut-être tous ensemble que Françoise Sagan puisse donner son nom à l'une des bibliothèques du 17e arrondissement, mais après l'inauguration de cette rue.

Etes-vous donc d'accord pour retirer votre vœu dans ces conditions ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, et j'ai entendu Mme HIDALGO. En effet, bien évidemment il faut aller dans le sens de ce que souhaite la famille, que ce soit dans le 13e ou dans le 17e, l'important est que Françoise Sagan puisse être honorée au niveau parisien.

S'il y a une possibilité à travers une bibliothèque, ce sera bien volontiers. Et en accord, lorsque vous aurez des discussions avec la famille, je vous remercie en tout cas de signaler l'intérêt que le 17e arrondissement aurait à honorer cette grande dame de l'écriture française.

Je retire mon vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination d'une rue ou place "Bernard Buffet".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Maintenant, nous examinons le vœu suivant qui concerne Bernard Buffet dans le 17^e arrondissement. Je réponds donc au nom de l'Exécutif que nous y sommes favorables.

Vous voulez le présenter?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Gagnons du temps, en effet, puisque vous nous dites que vous êtes favorable, ce qui est une très bonne nouvelle. Et je me souviens de notre conversation aussi, Monsieur le Maire, sur un enfant du 17^e, un peintre qui n'a pas fait l'unanimité sur tous les bancs et à toutes les périodes de l'histoire de ce pays. Nous sommes en train de l'honorer à la mairie du 17^e à travers des affiches de son œuvre et là aussi je suis heureuse si vous acceptez ce vœu, donc je suis amenée à le maintenir.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Tout à fait maintenez-le, nous allons le voter.

Le directeur actuel, Fabrice HERGOTT, du Musée d'art moderne, réfléchit à la possibilité dans ce contexte compliqué et intéressant de la place de Buffet dans l'art et à travers l'histoire de la peinture, d'avoir un jour en effet, une grande exposition, en tout cas de la partie de sa vie la plus intéressante.

Buffet fait débat et nous sommes très heureux de proposer au vote le vœu que vous avez présenté pour Bernard Buffet.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 368).

2009, DLH 185 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 24 logements PLS, 14 rue de Fontarabie (20e).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'intégration de l'immeuble 14, rue de Fontarabie (20e) à l'éco-quartier Fréquel-Fontarabie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant au logement avec un projet de délibération DLH 185 sur lequel le groupe "Verts" a déposé le vœu n° 81.

Il s'agit de la réalisation par la S.I.E.M.P., d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 24 logements P.L.S., 14, rue de Fontarabie dans le 20^e arrondissement.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

L'immeuble sis au 14, rue de Fontarabie est situé dans l'îlot physique "Fréquel-Fontarabie" délimité par le passage Fréquel, la rue de Fontarabie et la rue des Orteaux, donc qui est partie prenante de ce quartier, et nous avons hier dans la communication sur le développement durable, cité l'exemplarité et la reconnaissance d'ailleurs par le Ministère, de l'éco-quartier "Fréquel-Fontarabie".

Je pense qu'il serait tout à fait intéressant pour cet immeuble qu'il bénéficie de l'expérience de cet éco-quartier qui est en train de se construire, où la reconnaissance ne vient pas de l'exemplarité de chaque opération, c'est une opération à la fois de construction et de réhabilitation, mais d'une expérience assez inédite sur un quartier aménagé par la S.I.E.M.P., à laquelle je voudrais rendre, dans cette intervention, hommage pour la qualité de son travail mené au quotidien sur chaque opération, mais particulièrement dans ce quartier, ainsi qu'à la Direction de l'Urbanisme, car on est dans un petit quartier suivi par la Direction de l'Urbanisme.

Grâce à ce double travail d'exemplarité, nous avons eu cette reconnaissance par le Ministère, car c'est un quartier qui a été suivi dans sa globalité.

Là, nous avons l'opportunité par l'acquisition de cette nouvelle parcelle, de ce nouveau bâtiment qui n'était pas prévu au départ dans l'opération de la S.I.E.M.P., de pouvoir faire bénéficier de cette double expérience, que je viens de vous décrire, pour faire une réhabilitation exemplaire et l'intégrer dans cet éco-quartier, qui a tout intérêt à grandir. C'est d'ailleurs, je dirais, l'objectif même de cet éco-quartier, qu'il devienne exemplaire pour toutes les opérations dans le diffus que mène la Ville de Paris.

Mon intervention, et c'est aussi l'objet de ce vœu défendu par notre groupe, est que ce petit immeuble puisse être intégré dans la démarche d'éco-quartier de Fréquel-Fontarabie.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8^e Commission. - Madame GIBOUDEAUX, bien évidemment, nous avons regardé avec attention le devenir de cet immeuble préempté par la Ville, c'est un immeuble acquisition conventionnement qui ne nécessitait pas au départ de travaux extrêmement importants compte tenu de la qualité de l'immeuble. Néanmoins, de par sa situation en lisière de cet éco-quartier, et nous nous en réjouissons, il a été étudié de façon complémentaire les améliorations que nous pourrions entamer dans cet immeuble sans pour cela, je le dis et le regrette, pourtant atteindre les 80 kilowatts.

Néanmoins, compte tenu de la situation particulière, la S.I.E.M.P. va développer un programme de travaux beaucoup plus importants que prévus initialement : le traitement thermique des façades, de la toiture-terrasse, le changement des fenêtres avec un vitrage performant de manière à isoler l'enveloppe du bâtiment et réduire au maximum sa consommation énergétique.

Tel que nous avons envisagé les travaux, nous sommes à 120 kilowatts-heure par mètre carré, alors que la consommation actuelle estimée est de 230. C'est donc un gain avoisinant déjà presque les 50 %, ce qui est assez remarquable, et tous les travaux complémentaires pour arriver à 80 entraîneraient le fait de vider l'immeuble puisqu'il faudrait à ce moment-là intervenir à l'intérieur des appartements de façon extrêmement importante. Très honnêtement, et pour le coût et par rapport au fait que déranger les personnes qui se trouvent bien dans cet immeuble aujourd'hui ne serait pas très bien compris, nous n'envisageons pas d'aller à 80 kilowatts-heure, car ce n'est pas économiquement possible pour les habitants non plus.

Néanmoins, dans les modalités de consultation des maîtres d'œuvre que nous allons lancer, et dans le cadre du budget alloué au projet, nous essaierons de leur demander d'optimiser en priorité la performance énergétique du bâtiment pour essayer d'aller au-delà de l'objectif que nous nous sommes fixés officiellement à 120 kilowatts-heure par mètre carré.

Je ne sais pas si les réponses que je vous fais correspondent tout à fait à votre souhait, si c'est le cas vous serez satisfaite et donc retirerez votre vœu, c'est ce que je vous demande.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame GIBOUDEAUX ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Ce ne sont pas que des questions d'objectifs en termes énergétiques, c'est aussi rentrer dans la démarche générale de cet éco-quartier.

Même avec les réserves que vous émettez, cet immeuble peut tout à fait intégrer cet éco-quartier, même si l'on n'arrive pas aux mêmes performances, et si l'on a des explications à cela, cela ne me gêne pas du tout que vous adoptiez ce vœu avec les réserves qui ont été émises.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 369).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de libération DLH 185.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DLH 185).

2009, DLH 206 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I, 9 logements PLUS, 4 logements PLS et un local d'activités 252 rue de la Croix Nivert (15e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant, mes chers collègues, à l'examen du projet de délibération DLH 206 concernant la réalisation par la R.I.V.P. d'un programme de construction comportant quatre logements P.L.A.-I., 9 logements PLUS, 4 logements P.L.S. et un local d'activité au 252, rue de la Croix-Nivert dans le 15e arrondissement.

Pour cela, premier intervenant M. ALAYRAC pour 2 minutes.

M. Gilles ALAYRAC. - Monsieur le Maire, nous parlons ici de la crise du logement qui trouve ses racines dans des facteurs multiples, on le sait, nous en sommes tous préoccupés, et je crois que ce projet de délibération dans le 15e arrondissement illustre parfaitement le volontarisme dont fait preuve la Ville Paris en la matière.

Dans le 15e arrondissement, il est vrai que nous sommes encore à la traîne en matière de logement social, nous essayons petit à petit de combler ce retard avec l'objectif de nous rapprocher des 20 % de logements sociaux.

Tout de même, je ne boude pas mon plaisir en disant que nous avons 9 projets de délibération ce soir à adopter concernant le 15e arrondissement, qui portent des projets d'acquisition, de préemption, et de construction, avec près de 500 logements concernés, ce qui est tout à fait considérable.

Au-delà du simple nombre, je relève l'arrivée de logements sociaux dans des quartiers qui en étaient dépourvus jusqu'à maintenant, je pourrais citer la rue Blomet ou la rue du Commerce, et je crois que cette répartition du logement doit effectivement être équilibrée sur notre territoire, c'est là un gage de mixité sociale.

Elle doit être diversifiée avec du logement pour les familles, pour les étudiants, pour les jeunes travailleurs, pour les personnes âgées, pour les personnes en situation de handicap.

Elle doit être aussi diversifiée pour la catégorie des personnes qui sont visées, je pense aussi aux personnes handicapées, il y aura un foyer rue de la Saïda, ainsi qu'un établissement d'hébergement pour les personnes dépendantes à Boucicaut.

Cette offre que nous souhaitons équilibrer à l'échelon parisien doit l'être également au sein même des arrondissements, et je voudrais dire comme je le pense, qu'il faut faire très attention lorsqu'on est une autorité attributaire de logements, et je vise surtout la Préfecture de Paris, à ne pas rassembler les mêmes familles nombreuses d'une même origine, toutes dans un même immeuble ou dans une même rue.

Le faire, c'est aller contre la mixité, contre l'intégration républicaine, et contre l'intérêt même de ces familles.

Mais naturellement, et avant toute chose, je me félicite des initiatives que la Ville mène en matière de logement social dans l'Ouest parisien où il reste encore beaucoup à faire pour offrir aux catégories modestes et aux classes moyennes du logement accessible.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

S'il n'y a pas de réponse nécessaire...

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Merci à M. ALAYRAC pour la démonstration qu'il vient de faire du dynamisme de la Ville de Paris sur le 15e arrondissement comme sur tout Paris, et nous pouvons nous féliciter des 500 logements prévus dans le 15e arrondissement au cours de cette séance.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 206.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DLH 206).

2009, DLH 303 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I, 9 logements PLUS et 4 logements PLS, 7 rue Guénot (11e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 303, concernant la réalisation par la R.I.V.P. d'un programme de construction comportant 4 logements P.L.A.-I., 9 logements PLUS et 4 logements P.L.S., 7, rue Guénot dans le 11e arrondissement.

Monsieur VAUGLIN, vous avez la parole.

M. François VAUGLIN. - Il s'agit effectivement d'un programme relativement modeste, puisqu'il n'y a que 17 logements concernés, mais qui est tout à fait exemplaire. Il s'agit du premier bâtiment qui sera à énergie positive dans le 11e arrondissement, qui plus est, destiné à accueillir du logement social.

L'objectif d'énergie positive signifie que la production d'énergie par le bâtiment sera supérieure à la consommation liée au chauffage, à la production d'eau chaude, à l'éclairage et à la ventilation.

Ce bâtiment s'insère dans un tissu urbain qui est typique de l'arrondissement et qui n'utilisera que des techniques classiques. En cela, il est aussi exemplaire, puisqu'il permet d'apporter la démonstration par la pratique que l'isolation performante, la végétalisation des toitures et des cours pour refroidir les masses d'air, la production d'eau chaude et d'électricité solaire, une ventilation hygro-réglable, des économies d'eau et la récupération d'eaux de pluie, qui sont des techniques bien rodées et classiques, permettent d'obtenir cet objectif extrêmement ambitieux et qui porte Paris au niveau des meilleurs exemples mondiaux que l'on peut citer en termes de développement durable.

Vu l'heure tardive, je ne veux pas être plus long, mais je tenais à marquer le coup au Conseil de Paris pour ce beau projet que la R.I.V.P. et Jean-Yves MANO nous permettent de réaliser.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur VAUGLIN.

Monsieur MANO ? Brièvement.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Félicitons-nous ensemble de l'initiative de la R.I.V.P. de réaliser un bâtiment à terme positif en matière de consommation énergétique. Je pense que c'est à la fois une expérience intéressante qui nous apprendra à construire mieux et j'espère, à l'avenir, un peu moins cher, car si nous pouvons nous réjouir de l'élaboration de ce projet, nous ne pouvons que regretter le coût. Il faut être clair, la Ville de Paris ne pourra pas assumer le financement global de la totalité de sa production au coût initial de cette adresse.

Néanmoins, félicitons-nous de cette expérimentation.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avec ces félicitations, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 303.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DLH 303).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux expulsions locatives et à l'application de la loi Dallo.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 82 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif aux expulsions locatives et à l'application de la loi DALLO.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chacun se souvient ici des déclarations de Mme BOUTIN, Ministre du Logement. Le 12 mars 2009, elle disait : "Désormais, il n'y aura plus de personnes mises à la rue, plus d'expulsions sans une solution de remplacement".

Nous avons maintenant atteint la date de la trêve hivernale, il n'y a plus d'expulsions, mais nous souhaiterions, par ce vœu et à travers ce vœu, profiter de la trêve hivernale pour faire un bilan. Ce vœu vise, en effet, à ce que le Maire de Paris intervienne auprès du Préfet de police, afin que ce dernier rende public le nombre effectif des expulsions locatives à Paris en 2009, et à ce que nous intervenions aussi auprès du Préfet de Paris pour qu'il utilise véritablement les outils réglementaires à sa disposition pour faire appliquer la loi Dallo.

Par ailleurs, ce vœu vise aussi à ce que nous ayons systématisé une concertation préalable à toute expulsion et également au moment où on a recours à la force publique.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Votre avis, Monsieur MANO, sur le vœu ? Favorable ? Défavorable ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous avons eu l'occasion, déjà à notre dernière séance, d'évoquer le problème des expulsions locatives. Le groupe Communiste revient avec un axe légèrement différent au niveau de la publication des chiffres de la Préfecture.

C'est, bien sûr, un avis favorable au vœu exprimé par le groupe Communiste.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 370).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au risque de saturnisme dans le cadre d'hébergement d'urgence.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 83 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, ayant trait au risque de saturnisme dans le cadre d'hébergement d'urgence.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Absolument, ce vœu parle d'une expérience. On avait, rue Hermel, un hôtel meublé qui a brûlé, où étaient logées des familles dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, dans le 18e arrondissement. A ce moment-là, nous avons appris qu'il y avait dans cet hôtel des peintures au plomb et, donc, des enfants exposés au risque de saturnisme. Il y a donc des hôtels meublés à Paris où nous envoyons, de fait, des familles et ces hôtels contiennent des peintures au plomb, ce qui ne peut que nous inquiéter.

Ce vœu vise donc à ce que, dans l'ensemble des hôtels inscrits dans le dispositif d'hébergement d'urgence de l'Aide sociale à l'enfance, on ait systématiquement un diagnostic préalable précis de présence de plomb, afin que nous n'exposions pas des familles, et en particulier des enfants, à un risque de saturnisme.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - L'intervention de Ian BROSSAT, effectivement, semble tout à fait naturelle. Il est évident que c'était l'occasion pour nous de regarder un peu la procédure actuellement en cours sur les contrôles de ce type qui nous semblent indispensables.

Il est vrai, vous le savez, que c'est la Préfecture de police qui a la responsabilité sur les hôtels meublés, que la DULE, certes, fait les contrôles sur les parties communes et pas forcément sur les parties privatives. Nous arrivons à une situation un peu ambiguë dont nous ne sommes pas certains, à l'heure où je vous parle, que l'ensemble des contrôles ont été faits partout, malgré la vigilance de la Ville de Paris et que, donc, bien évidemment, nous allons soutenir votre démarche et regarder de près, entre les différentes administrations, qui fait quoi, à quel rythme et avec quelles conséquences. Ceci me semble extrêmement positif comme approche.

C'est pourquoi je soutiens ce vœu avec enthousiasme.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 371).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la répartition des logements sociaux dans le cadre du programme de construction neuve réalisé par ICF "La Sablière" sur le lot 1.1 de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 85 du groupe U.M.P.P.A., relatif à la répartition de logements sociaux dans le programme réalisé par ICF "La Sablière" sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

La parole est donc à M. GABORIAU, Mme KUSTER étant partie.

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le programme de construction par ICF "La Sablière" de logements sociaux sur le lot 1.1 de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", notre collègue Jean-Yves MANO, adjoint au Maire de Paris en charge du logement, s'est engagé à consulter le maire d'arrondissement sur la répartition des types de logements dans le cadre de nouveaux programmes. Or, à ce jour, Brigitte KUSTER, maire du 17e, n'a toujours pas été consultée sur ladite répartition. Or, vu la nécessité de répondre à l'impératif de mixité sociale et de développer le nombre de logements intermédiaires, actuellement insuffisant dans le quartier, compte tenu de la demande, le maire du 17e, Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. émettent le vœu que le programme de construction sur le lot 1.1 de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" prévoit la construction de 11 logements P.L.A.-I., 11 logements PLUS et 28 logement P.L.S.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour répondre à Pierre GABORIAU, Jean-Yves MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous avons là la démonstration de la vision de la mixité sociale vue par le 17e arrondissement, avec 60 % de P.L.S., 20 % de PLUS et 20 % de P.L.A.-I.

Bien évidemment, ces objectifs ne sont pas acceptables. Déjà pour un problème de principe, c'est que, si je le suivais, il faudrait que l'Etat finance 60 % de P.L.S. par rapport aux 6.000, donc 3.600. Il n'en finance que 1.200.

Au-delà des desiderata de chacun des maires d'arrondissement, bien évidemment, nous avons la charge de la coordination de l'ensemble de la programmation, en phase avec les engagements qu'a pris l'Etat, que nous avons pris en commun avec l'Etat.

C'est pourquoi nous maintenons notre répartition initialement prévue qui fait place à la mixité des produits dans chaque immeuble. C'est cela, la vraie mixité sociale correspondant totalement à la demande des Parisiens.

Je rejette donc le vœu du 17e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Comme prévu entre vous, sauf si vous retiriez votre vœu...

M. Pierre GABORIAU. - Je le maintiens.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Il est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la reprise des immeubles ICADE de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 84.

Il s'agit d'un vœu du groupe Communiste, élus du Parti de Gauche concernant la reprise des immeubles ICADE de Paris.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Ce vœu est en réalité une demande d'information. Vous savez qu'au 1er janvier 2010, les immeubles qui étaient détenus par ICADE seront à Paris repris par le bailleur social SAGECO. Et les locataires d'ICADE, qui sont surtout dans le 12e et dans le 20e arrondissement, ne savent pas aujourd'hui quelles seront les conséquences de cette reprise, du moins ils souhaiteraient avoir des précisions à ce sujet.

Ce vœu vise donc à ce que les élus parisiens soient informés de l'avancement de la procédure engageant ICADE et SAGECO et des conséquences que cela aura sur les locataires.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur BROSSAT, voilà un dossier auquel les locataires ont été associés ainsi que les élus du 12e et du 20e depuis de nombreux mois, puisque nous aussi, nous suivons les péripéties, les pérégrinations de l'accord entre ICADE, SNI et les bailleurs qui ont acheté le patrimoine et, par anticipation, nous sommes tombés rapidement d'accord pour la reprise par la société SAGECO, filiale du groupe SNI.

Nous avons donc rencontré séparément les organisations de locataires ; nous avons rencontré séparément les élus ; nous avons fait une réunion commune entre le repreneur par anticipation et l'ensemble des associations de locataires, et je pense que les locataires peuvent être totalement rassurés.

D'abord, nous leur avons évité une vente à la découpe. Nous avons maintenu leur statut, des travaux seront engagés pour améliorer les performances énergétiques ultérieures de ces immeubles. Voilà des locataires, me semble-t-il, qui devraient être très largement satisfaits et toutes leurs craintes abolies, je ne peux pas vous en dire plus car je ne sais plus ce qu'il faut faire en plus de ce que nous avons déjà fait. Voilà.

Donc, très honnêtement, Monsieur BROSSAT, je compte sur vous pour rassurer à notre place, mais que peut-on faire de plus suite à la réunion qui a eu lieu dans mon bureau avec l'ensemble des partenaires et des participants à cette opération, à la fois habituelle pour nous, et je comprends qu'un certain nombre de locataires pouvaient avoir des inquiétudes.

Nous les avons rassurés et je ne ferais que répéter ce que nous leur avons dit.

Je compte sur vous pour les rassurer, et je pense, compte tenu de ce que nous avons fait et de notre vigilance avec ce partenaire qu'est SAGECO, avec qui nous travaillons très fréquemment, je suis totalement tranquille concernant le devenir de ces immeubles et donc du devenir des locataires. Je vous demanderai donc d'avoir l'amabilité de bien vouloir retirer votre vœu, vous faisant le porte-parole de mes propos auprès des locataires qui, par hasard, n'auraient pas été informés préalablement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Qu'est-ce à dire, Monsieur MANO ? Avis défavorable.

Monsieur BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Le sens de ce vœu était d'avoir des informations.

De ce point de vue, je pense que l'objectif est atteint, et en tout état de cause, nous serons avec les locataires, avec vous, tous vigilants sur la suite qui sera donnée à tout cela.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pas de vote, le vœu étant retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche en soutien à l'occupation d'un immeuble place des Vosges, organisée par le collectif "Jeudi Noir".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 86 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, en soutien à l'occupation d'un immeuble place des Vosges, organisée par le collectif "Jeudi Noir" dans le 4e arrondissement, arrondissement de mon élection.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Depuis samedi 31 octobre, comme vous le savez, une quarantaine de militants de l'association occupe un hôtel particulier désaffecté au cœur du quartier du Marais, à Paris 4e, donnant sur la très huppée place des Vosges. Il s'agit d'un hôtel particulier situé au 1, place des Vosges, qui est détenu par une société civile immobilière - S.C.I. - inoccupé depuis 1965 et régulièrement rénové pour rien.

Cette occupation, à la veille de la trêve hivernale, révèle bien à la fois l'inapplication de la loi DALO, la force persistance de la crise du logement, la totale insuffisance des mesures gouvernementales en faveur du logement étudiant et du logement social en général.

Cette occupation révèle également de nouveau la non application de la loi sur la réquisition des logements vides.

En attendant, cette occupation permet concrètement à 40 personnes, étudiants, travailleurs pauvres, sans logement, de pouvoir passer l'hiver sous un toit. Nous étions, Jean-Yves MANO et moi-même, à la conférence de presse qui a été organisée par le collectif, la semaine dernière, et je salue d'ailleurs l'engagement et le projet de construire trois offres de logement dans le cadre du dispositif "louer solidaire".

Je tiens vraiment à rappeler à notre Assemblée que ce collectif "Jeudi Noir" est vraiment un collectif extrêmement responsable. Ce bâtiment est un bâtiment historique et un bâtiment fort magnifique, et ce collectif occupe d'une manière extrêmement respectueuse ce bâtiment.

Mais vraiment, il est tout de même ahurissant de savoir, alors que le Samu social a déjà fait appel à ce collectif pour de l'hébergement d'urgence, que cet Etat, puisque vous savez qu'il y a une procédure juridique parce que le propriétaire est sous tutelle, tente de manière indirecte un procès à ce collectif avec des sommes considérables.

Considérant la légitimité de cette occupation et son bien-fondé au regard vraiment de l'intérêt général auquel il répond, sur proposition de notre groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, nous souhaitons par ce vœu que le Conseil de Paris exprime tout son soutien à cette occupation, organisée par "Jeudi Noir", de cet immeuble situé au 1, place des Vosges.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur MANO... Nous avons d'ailleurs, dans le 4e arrondissement, adopté un vœu respectueux du propriétaire et respectueux des demandes en souffrance.

Monsieur MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je n'ai pas de mal à soutenir la démarche et le vœu qui nous est proposé.

Sur cette adresse particulière et sur la politique d'action de "Jeudi Noir", nous avons fait deux choses.

D'abord, nous avons rencontré le représentant du propriétaire pour essayer de négocier, éventuellement, comment nous pourrions sortir par le haut de la situation. La situation de la propriétaire est particulière et à l'évidence, elle n'avait pas les moyens financiers pour finir les travaux. Cela fait partie des réalités. On peut avoir des fortunes, mais pas forcément de liquidités. Tout cela est lié à l'âge de la personne, vraisemblablement.

Néanmoins, j'ai demandé à cette occasion à la représentante de la propriétaire d'envisager effectivement la mobilisation de trois appartements qui sont dans les annexes du bâtiment central pour en faire des opérations de "Louer solidaire". Je n'ai pas reçu un avis négatif jusqu'à ce jour, ni positif non plus. Nous maintiendrons bien sûr la pression et je pense à cette bonne porte de sortie.

"Jeudi Noir" a démontré à cette occasion et une autre, et je veux le saluer, son sérieux. Effectivement, ils occupent en toute responsabilité, avec tout le respect nécessaire au bâti et avec toutes les conditions de sécurité nécessaires, cet immeuble.

Je voudrais aussi saluer leur sens des responsabilités puisque vous savez que "Jeudi Noir", ce collectif, a aussi envahi un immeuble, passage de la Bonne-Graine, qui avait une destination de foyer de travailleurs migrants, et j'ai le plaisir de vous dire que "Jeudi Noir", conformément aux engagements, a remis les clés de ce bâtiment il y a deux jours, et ceci s'est fait dans le sens des responsabilités. C'est la preuve, mais je n'en doutais pas, que c'est une organisation responsable qui amène un certain dynamisme à l'action sur le logement à Paris, mais je crois qu'ils ont un rôle essentiel à dénoncer avec juste raison le fait que des immeubles soit vacants aujourd'hui et que l'Etat ne les réquisitionne pas.

En cela, ils ont le soutien du Maire de Paris, mon soutien personnel et, je pense, le soutien total de la majorité municipale.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur DUTREY, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. René DUTREY. - En deux mots, et juste pour revenir un quart de seconde sur les propos du Préfet hier, c'est une action illégale, une action d'occupation.

Après, qu'est-ce qui est le plus scandaleux ? Un bâtiment vide pendant 45 ans ou une occupation illégale de "Jeudi Noir" ? Tout cela est à peser.

Pour dire également que la propriétaire n'était vraiment pas de bonne volonté. Notre secrétaire nationale, Cécile DUFLOT, est allée hier sur place. Une plainte a été déposée pour violation de domicile suite à sa visite. Cela participe à une ambiance générale.

Après, sur "Jeudi Noir" même, juste pour que tout le monde ait bien conscience que, rue de Sèvres, ce sont 55.000 euros qui pèsent aujourd'hui sur des militants de "Jeudi Noir", de jeunes étudiants boursiers qui ont leur compte bloqué, qu'il risque de se passer la même chose sur procédure de l'Etat, puisque la personne est sous tutelle et que c'est l'Etat qui a porté la procédure.

N'oublions pas que ces gens font un boulot extraordinaire pour créer du logement social, place de la Bourse, et qu'à l'arrivée, ils se retrouvent avec des dizaines de milliers d'euros à payer en contribution, ce qui est dommage pour des défenseurs d'intérêts collectifs.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien, Monsieur DUTREY.

Dans cet esprit de Martin Luther King sur notre Assemblée, je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 372).

La 8e Commission est donc terminée.

Je vais demander à mon charmant collègue adjoint aux finances, M. GAUDILLÈRE, de bien vouloir me remplacer, puis-je que je serai, sans cela, juge et partie.

Je vous remercie de votre patience.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence).

2009, DAC 82 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association "Philharmonie de Paris" pour l'attribution d'une subvention (19e). Montant : 904.148 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à la 9e Commission pour examiner le projet de délibération DAC 82 : signature d'un avenant avec l'association "Philharmonie de Paris" pour l'attribution d'une subvention de 904.148 euros.

La parole est à Mme la Présidente FOURNIER pour cinq minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un avenant à une convention pour un projet d'équipement qui sera réalisé par Jean NOUVEL, un projet qui a mis du temps à voir le jour et qui devrait être inauguré en 2012.

C'est toujours difficile de parler d'un équipement, alors qu'il n'en est qu'au stade du projet, mais ce projet financé par la Ville et l'Etat à parité, avec un complément de la Région pour 10 %, est un projet extrêmement coûteux.

Est-ce que vous pouvez nous donner d'ores et déjà des éléments qui permettraient de penser que l'on va pouvoir maîtriser les coûts de fonctionnement et de réalisation de ce bâtiment ?

Pour cela, je vais poser deux questions.

Ainsi, le bâtiment retenu respecte-t-il les normes du Plan Climat ou met-il en œuvre des dispositifs innovants pour limiter les frais de fonctionnement du bâtiment, notamment en matière d'énergie, en employant des matériaux adéquats ?

Alors que notre Conseil se penche sur le développement durable ou s'est penché sur le développement durable au début de cette session, la Ville doit être attentive aux constructions neuves, quelles qu'elles soient, surtout celles qui ont une vocation emblématique, qui doivent fonctionner pendant plusieurs décennies en anticipant sur les évolutions possibles.

D'autre part, et ce sera une deuxième question, c'est souvent avec réserve que nous votons les subventions pour les très gros équipements culturels et la mise en chantier de ces nouveaux équipements dans le contexte actuel et il nous semble nécessaire de réfléchir en prenant en compte l'offre culturelle à Paris.

Elle est déjà considérable, notamment en matière de salles de concert pour la musique classique et il ne nous semble pas que ce soit en multipliant les équipements dits "prestigieux" que l'on contribuera le plus au rayonnement et au dynamisme de la Ville en matière artistique et en matière de culture musicale classique.

En effet, les budgets ne sont pas extensibles. Aussi, nous souhaiterions avoir l'assurance que le fonctionnement de cette structure n'amputera pas les subventions accordées à d'autres structures, plus modestes peut-être, mais qui contribuent aussi, et de manière parfois très efficace, à former des musiciens et des mélomanes.

Je vous remercie de bien vouloir répondre à ces deux interrogations que nous partageons avec de nombreux Parisiens.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Madame FOURNIER, de ces questions.

La première réponse concernera le respect du Plan Climat. Je tiens à vous rassurer sur le fait que la Philharmonie de Paris a intégré dès la genèse de son programme un ensemble de critères en accord avec la démarche H.Q.E.

A ce jour, de par sa spécificité et sa culture, la Philharmonie s'inscrit dans une démarche de certification au titre d'opérations expérimentales à travers deux volets : la Qualité Environnemental du Bâti, ce que l'on appelle le Q.E.B., et la mise en place d'un Système de Management de l'Opération (S.M.O.).

14 critères ont été définis, regroupés en quatre familles : l'éco-construction, l'éco-gestion, le confort et la maintenance. Ils recouvrent la conception, le chantier et l'usage du futur équipement musical, allant des matériaux utilisés à la qualité de l'eau et de l'air, en passant par la gestion de l'énergie et des déchets.

Pour le deuxième volet de votre question qui concernait le coût de fonctionnement de la Philharmonie et votre inquiétude sur la dépense publique, je peux vous dire que nous sommes, tout à fait comme vous, attentifs à la culture musicale de proximité pour les établissements les plus fragiles et qui ont besoin de soutien, en particulier en période de crise.

Nous serons donc très attentifs, vraiment, aux conservatoires, aux associations musicales, aux chorales, aux ensembles et aux lieux de répétition et, ainsi, l'équipement prévoit un budget de fonctionnement annuel estimé à 34 millions d'euros, ce qui ne vient pas en soustraction des actions que nous menons et pour lesquelles nous serons, de façon tout à fait déterminée, engagés aussi pour le maillage fragile de la culture musicale à Paris.

La participation prévue pour la Ville de Paris sera d'environ 7,8 millions d'euros à part égale avec l'Etat, le reste du budget étant assuré par les ressources propres, le mécénat, la commercialisation d'espace, la billetterie et, peut-être, un soutien de la Région Ile-de-France.

Je profite de cette intervention pour donner une précision concernant le budget d'investissement ; le montant total des travaux est estimé à 175 millions d'euros hors taxes.

Des négociations sont actuellement en cours avec l'association de préfiguration de la Philharmonie, le cabinet de Jean NOUVEL et les entreprises de travaux publics. En période de crise, nous avons réaffirmé avec fermeté que nous ne souhaitons pas de dépassement de l'enveloppe initialement prévue et votée en Conseil de Paris. Ce n'est pas M. GAUDILLÈRE qui me dira le contraire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Certes, non, mon cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 82).

2009, DAC 692 - Signature d'une convention avec l'Établissement public du Musée du Louvre pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 124.730 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 692 sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 87.

Il s'agit de la signature d'une convention avec l'établissement public du musée du Louvre pour l'attribution d'une subvention.

La parole est à M. Christophe GIRARD pour défendre l'amendement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je tiens à préciser que notre collègue maire du 1er arrondissement, qui ne pouvait être là, m'a bien précisé qu'il était très satisfait de la réponse de l'Exécutif et qu'il se réjouissait que nous ayons pris cette décision et que j'aie pu la défendre.

La demande de la mairie du 1er est un amendement de l'Exécutif qui précise davantage l'exposé des motifs en mentionnant que ce projet de rénovation d'aire de jeu dans le Jardin des Tuileries est bien à l'initiative de la mairie du 1er arrondissement, puisque c'est la vérité, et que le montant de 124.730 euros du concours apporté à cette opération provient de la dotation d'investissement de l'état spécial du 1er arrondissement.

Nous aimons bien rendre à César ce qui lui appartient.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 87 est adopté.

Ensuite, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 692 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DAC 692).

2009, SG 174 - Subventions à sept associations porteuses de projets audiovisuels dans le cadre du partenariat Mission Cinéma et Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration visant à valoriser le caractère social du cinéma et à soutenir les actions menées dans des Quartiers Politique de la Ville. - Montant total : 20.000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 174 : subvention à sept associations porteuses de projets audiovisuels dans le cadre du partenariat Mission Cinéma et Délégation à la Politique de la Ville et à l'intégration, visant à valoriser le caractère social du cinéma et à soutenir les actions menées dans des quartiers "politique de la ville".

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND, pour cinq minutes.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais souligner les caractères particulièrement intéressants de ce projet de délibération, qui a pour objet d'attribuer au titre de la Mission Cinéma huit subventions, allant de 1.500 euros à 3.000 euros à sept associations des quartiers "politique de la ville", en vue de promouvoir des projets audiovisuels favorisant la création, la valorisation et l'accès aux pratiques culturelles dans ces quartiers.

Ces huit projets cinéma sont regroupés sous quatre thématiques. Quatre associations projettent de réaliser un film documentaire sur la restructuration urbaine de quatre quartiers des 17e, 18e et 20e arrondissement, sous la thématique Mémoires urbaines.

Une association entend réaliser un film documentaire avec des femmes en Ateliers sociolinguistiques dans le 18e arrondissement sur le thème Paroles citoyennes. Une association du 20e, sur le thème Vivre ensemble, a le projet d'une université populaire audiovisuelle à Belleville. Enfin, deux associations dans le 19e et le 13e ont le projet de stages d'Education à l'image.

Deux caractères de ces projets appellent deux questionnements de ma part. Premièrement, ce tir groupé de subventions à sept associations qui permet une présentation de 20.000 euros d'une seule salve par la Mission Cinéma implique-t-il une coordination des initiatives, voire même une mutualisation de certaines dépenses comme cela se réalise de plus en plus entre associations, en vue de minimiser les frais identiques et de maximiser le retentissement et la visibilité des réalisations ?

Deuxièmement, ce partenariat entre la Mission Cinéma et la Délégation à la politique de la ville, qu'il convient de saluer, est-il une première initiative ou bien s'inscrit-il dans un programme plus ample ? L'expression audiovisuelle étant le plus souvent le meilleur moyen, voire le seul quand l'écrit n'est pas possible, la Ville pourrait-elle envisager de mettre en valeur la très grande diversité culturelle de notre Capitale en valorisant le caractère social du cinéma.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame BERTRAND.

La parole, pour vous répondre, est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Ecoutez, l'avantage est que, Mme Geneviève BERTRAND étant présidente de la 9e Commission, elle connaît très bien les dossiers. En effet, ce qu'elle a présenté et expliqué est tout à fait ce que j'aurais souhaité moi-même faire. Je l'en remercie.

Je trouve d'ailleurs que l'opposition a beaucoup de chance d'avoir une élue qui m'oblige d'ailleurs à expliquer mieux et plus longuement un certain nombre de délibérations, et notre politique culturelle. Je lui confirme bien que cette nouvelle initiative s'inscrit, comme elle l'a expliqué, dans de nouvelles priorités pour notre politique cinématographique dans les quartiers "politique de la ville".

Merci beaucoup.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame STIEVENARD, vous souhaitez prendre la parole.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Oui, d'un mot simplement pour saluer la qualité de l'investissement de la Mission Cinéma dans des projets culturels qui sont conduits dans des quartiers populaires parisiens. Et pour indiquer également que la D.A.C. et la D.P.V.I. sont deux directions qui travaillent étroitement entre elles et qui ont d'ailleurs mis par écrit leur engagement commun au service de la culture de proximité.

C'est un élément important du contrat urbain de cohésion sociale, puisque nous avons un volet culturel significatif pour donner accès à la culture sur l'ensemble de Paris aux habitants des quartiers "politique de la ville". Je crois que cela mérite d'être salué. J'en remercie naturellement Christophe GIRARD et j'apprécie le fait que Mme Geneviève BERTRAND donne un coup de projecteur sur cette coopération très utile et très efficace.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 174.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SG 174).

Vœu déposé par M. Christophe GIRARD visant à honorer la mémoire de Claude Lévi-Strauss en donnant son nom à une bibliothèque municipale.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Claude Lévi-Strauss.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Notre Assemblée est saisie de deux vœux n° 88 de l'Exécutif et n° 89 du groupe U.M.P.P.A. sur l'hommage que rendra la collectivité parisienne à la mémoire de Claude Lévi-Strauss.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Avec la disparition de l'anthropologue Claude Lévi-Strauss, survenue le 30 octobre dernier, une des plus grandes figures tutélaire de la pensée du XXe siècle nous a quittés.

Né en 1908 à Bruxelles, c'est à Paris qu'il poursuit de brillantes études à la Sorbonne et fut diplômé de droit, agrégé de philosophie en 1931 puis docteur en lettre en 1948. Devenu membre de la mission universitaire au Brésil, il occupera un poste à l'université de Sao Paulo de 1935 à 1938, en tant qu'enseignant de sociologie. Claude Lévi-Strauss y organisera de nombreuses missions ethnographiques dans le Mato Grosso et en Amazonie.

Son retour en France, à la veille de la guerre, sera de courte durée puisque, révoqué de l'enseignement au titre des lois antijuives de Vichy, il quitte à nouveau l'hexagone pour New York en 1941. Ce haut lieu d'exil des intellectuels lui permet de côtoyer André Breton et Roman Jacobson.

De ces deux rencontres marquantes, Claude Lévi-Strauss gardera l'audace des surréalistes dans une observation visionnaire du monde et de sa mutation, et la rigueur formelle des linguistes dont il empruntera l'analyse structurale pour l'appliquer en anthropologie. Engagé volontaire dans les Forces françaises libres, Claude Lévi-Strauss fonde avec Jean Perrin et Henri Focillon entre autres, l'Ecole libre des hautes études de New York en 1942.

C'est avec son ouvrage le plus célèbre "Tristes tropiques", paru en 1955 dans la collection "Terre humaine", que Claude Lévi-Strauss parvient à une reconnaissance unanime, à la fois de ses pairs et d'un public plus large.

Ainsi Claude Lévi-Strauss a parcouru notre dernier siècle en s'attachant à saisir les grands invariants de la pensée humaine, transversaux à toutes cultures. Il a rendu nos réalités plus intelligibles en recourant à des thèmes tout à la fois spécifiques et universels, comme l'art culinaire, les totems, la religion et la famille.

En 1959, Claude Lévi-Strauss est élu au Collège de France où il occupe la chaire d'anthropologie sociale jusqu'en 1982. Il fonde, avec Emile Benveniste et Pierre Gourou en 1961, la revue interdisciplinaire "L'homme". En 1973, il devient membre de l'Académie française.

Claude Lévi-Strauss, chercheur érudit et infatigable, a su incarner admirablement ce que son ami André Breton appelait "l'homme, ce rêveur définitif", il aura relié l'écriture à l'exigence aigüe de la réflexion. Nourri par son engagement humaniste, notre assemblée se doit d'affirmer l'universalité de l'homme dans son unité, et sa diversité tout à la fois. Un combat plus que jamais nécessaire à l'heure de la monoculture mondiale, du développement durable et de l'urgence écologique.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. émettent le vœu que la Ville de Paris rendent hommage à Claude Lévi-Strauss en attribuant son nom à une place importante de notre Capitale.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur GABORIAU.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Claude Lévi-Strauss appartient à tout le monde et à l'humanité. C'est la raison pour laquelle, en étroite intelligence avec ses fils, que je connais, Mathieu et Laurent, avec qui j'ai eu un certain nombre d'échanges, nous étions convenus que je présenterai au nom de nous tous, les élus, et je l'ai dit à Jérôme DUBUS, une proposition de dénomination d'une grande bibliothèque. Nous sommes dans le même cas de figure qu'en ce qui concerne Françoise Sagan.

C'est pour cela que nous étions convenus Jérôme DUBUS et moi, juste avant son départ de la séance du Conseil, qu'il n'était pas nécessaire et qu'il était prématuré de nous engager sur une place, une rue ou une voie, car il est très difficile d'en trouver une, mais qu'en revanche, en prenant le temps de la réflexion, nous commencerions par choisir dans Paris, et tout le monde est mis à contribution, élus et maires d'arrondissement, une bibliothèque qui soit à la hauteur du génie de Claude Lévi-Strauss.

Non pas que je sois contre, bien évidemment puisque j'ai souhaité très vite avec la famille, la belle-mère des fils, Laurent et Mathieu, la dernière épouse de Claude Lévi-Strauss, et nous tous et le Maire de Paris, qu'une grande bibliothèque porte ce nom.

C'est pour cette raison que je vous demande de retirer votre vœu, et que nous portions tous ensemble ce souhait d'une bibliothèque dans un premier temps.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GABORIAU, l'appel au retrait du vœu est-il entendu ?

M. Pierre GABORIAU. - Oui, Monsieur le Maire, c'est bien volontiers à la demande de Christophe GIRARD que je retire le vœu présenté par Jérôme DUBUS et les élus U.M.P.P.A. pour me joindre à sa proposition immédiate de reconnaissance d'une grande bibliothèque de notre Capitale.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur GABORIAU, je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 373).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mémoire de Mstislav Rostropovitch.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Les vœux n° 90 du groupe U.M.P.P.A. et n° 90 bis de l'Exécutif ont trait à la mémoire de Mstislav Rostropovitch.

La parole est donc à M. Pierre GABORIAU pour une minute.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

La France a souhaité envoyer cette année un geste fort d'amitié à l'Allemagne en célébrant le 20e anniversaire de la chute du mur de Berlin. Cet événement fait partie de notre histoire européenne commune. La Ville de Paris a été associée à cette célébration organisée le 9 novembre 2009, place de la Concorde par Pierre LELLOUCHE, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, et en présence du Premier Ministre François FILLON, du Maire de Paris, Bertrand DELANOË, de la fille de Mstislav Rostropovitch, Elena ROSTROPOVITCH, et de plus de 10.000 Parisiennes et Parisiens.

Mstislav Rostropovitch, longtemps apatride, a joué un rôle symbolique majeur en venant spontanément au pied du mur, le 11 novembre 1989, et qu'il a porté un message de paix à l'Europe unie.

Puis-je rappeler que la Ville de Paris soutient l'organisation du concours de violoncelle Rostropovitch ? Considérant que l'esplanade du 9 novembre 1989, chute du mur de Berlin, a été dénommée en 2003 dans le 15e arrondissement et qu'elle accueille à l'initiative de Philippe GOJJON, député-maire du 15e, un pan du mur de Berlin depuis juin dernier, Delphine BÜRKL, Hélène MACÉ de LÉPINAY, Vincent ROGER et les élus du groupe U.M.P.P.A. proposent que la Ville de Paris honore la mémoire de Mstislav Rostropovitch en assurant à l'association pour la création et la diffusion artistique une subvention pérenne lui permettant d'organiser le concours de violoncelle Rostropovitch, la Ville ayant diminué de 50.000 euros en 2009 la subvention qui lui est accordée pour organiser le concours de violoncelle, et que soit consacré également un lieu de la Capitale à la mémoire de ce grand violoncelliste.

Enfin, en lançant un concours international de sculpture pour ériger dans un endroit symbolique et prestigieux de Paris une statue représentant Mstislav Rostropovitch jouant, le 11 novembre 1989, au pied du mur de Berlin.

Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur GABORIAU.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Dans le même esprit que pour Claude Lévi-Strauss, je vous demande de bien séparer les sujets.

Les concours de la Ville vont faire l'objet, en 9e Commission, avec les élus à la culture et d'autres d'ailleurs, d'une réflexion approfondie, et bien évidemment, comme vous l'avez vu, le concours Rostropovitch s'est tenu, certes, non pas avec 300.000 euros mais 250.000 euros. 300.000 euros, c'était pour deux concours. Un seul concours, c'était avec 250.000 euros, et nous avons fait la démonstration qu'en étant fermes et en encourageant la recherche du Mécénat, les choses pouvaient se tenir.

Je mettrai donc de côté le concours : il n'y a pas de concours pérenne, cela n'existe pas. Il y a des concours, et vous avez le droit, les élus de l'opposition comme de la majorité, de remettre en cause, éventuellement, un concours, mais il y aura un concours Rostropovitch : j'en suis certain.

En revanche, en ce qui me concerne, je ne suis pas favorable du tout à la proposition de lancer un concours international de sculpture pour ériger une statue représentant Rostropovitch. Je vais vous dire pourquoi. J'ai un souvenir de conversation lors d'un voyage où j'étais son voisin d'avion pour aller à New York, durant lequel il m'avait expliqué combien il détestait ce qui figeait l'individu et l'artiste dans le temps et en particulier, ces horribles sculptures que l'on pouvait voir à travers le monde.

Je me dis que je suis donc d'une certaine façon détenteur d'un souvenir et d'une opinion de sa part et à mon avis, il ne serait pas favorable à l'idée d'une sculpture.

Je vous propose d'en reparler, que l'on ne se rue pas sur l'idée de la sculpture car elle est liée à la chute du mur de Berlin. On était tous à la chute du mur de Berlin, moralement ou physiquement. D'une certaine façon, reparlons... Moi j'y étais ! J'ai des photos... Avec mon marteau ! Je plaisante !

Sérieusement, en tout cas, faisons en sorte que sur un projet éventuel, à mon avis qui mériterait d'ailleurs mieux qu'une sculpture, d'avoir un jour, en effet, une proposition d'artiste particulièrement contemporaine, sur l'évocation de Rostropovitch, qui était un homme à la fois de tradition mais extrêmement contemporain et qui aimait bousculer les habitudes.

Je pense qu'il ne faut pas le figer comme on peut avoir une statue de Charles de Gaulle, une statue d'un président ou d'un chef militaire. Je pense que Rostropovitch méritera que l'on ait peut-être un concours d'art contemporain, avec des artistes particulièrement audacieux. Je propose qu'on le mette de côté pour l'instant.

En revanche, je vais vous faire une proposition. J'aimerais qu'elle puisse rallier tout l'hémicycle. C'est que nous ayons un seul vœu, une seule proposition, concernant le prochain conservatoire qui va être construit dans le 17^e arrondissement, vous voyez à quel point Mme KUSTER, depuis que nous nous sommes vus longuement dans son arrondissement, a eu sur moi une influence positive. Je vais proposer au Maire de Paris, aux élus, que ce prochain conservatoire puisse peut-être en effet porter le nom de Rostropovitch et je pense que l'on aura là un geste qui fera l'unanimité.

Et donc de retirer nos vœux respectifs et d'en faire un seul qui est celui-ci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur GABORIAU, est-ce que cette proposition recueille votre assentiment ?

M. Pierre GABORIAU. - Elle me séduit assez.

Je représentais les élus du 15^e avec trois propositions différentes, certes, mais la proposition que nous fait Christophe GIRARD me sied assez bien et je saurai la défendre auprès de Philippe GOUJON et de mes collègues élus du 15^e. Je dirai à Mme KUSTER qu'elle a beaucoup de chance d'accueillir un conservatoire dans son arrondissement portant le nom de ce prestigieux violoncelliste.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Les deux élus du 15^e de l'opposition vous approuvent, il me semble.

Cette proposition est donc adoptée, j'imagine, par l'Assemblée toute entière : parfait !

Vœu déposé par les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux locaux de la coordination des intermittents et des précaires.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à un vœu n° 91 du groupe "Les Verts", et un vœu n° 91 bis de l'Exécutif sur les locaux de la coordination des intermittents et des précaires.

La parole est à M. René DUTREY pour une minute.

M. René DUTREY. - La coordination des intermittents et précaires a mené la lutte contre le protocole U.N.E.D.I.C. en 2003 et 2006 avec le soutien de la Ville de Paris, de Patrick BLOCHE et de Christophe GIRARD.

Trahi par la signature de la CFDT, la disparition du statut d'intermittent et des précaires, en tout cas son évolution, a poussé dans la précarité de nombreux intermittents.

C'est pourquoi l'activité menée aujourd'hui par la coordination au 14, quai de Charente s'inscrit dans le droit fil d'un mouvement promouvant un espace de solidarité autonome, je pourrais presque dire qu'on pourrait la qualifier de service public.

La coordination a reçu une lettre de la Ville de Paris les prévenant d'une expulsion à venir, suite à deux propositions qui n'ont pas donné lieu à un accord avec la Ville.

Alors, Monsieur GIRARD, que je vois... Mais je suis sûr que vous êtes multitâches comme d'autres personnes. Je sais que de vous êtes multitâches mais nous avons un passé commun sur ce sujet.

Rappelez vous la "Générale", nous sommes arrivés à un accord. Cela a été très compliqué, long et dur mais nous y sommes arrivés.

Aujourd'hui, une procédure d'expulsion est en cours ; il y a un vœu de l'Exécutif qui dit : nous allons chercher d'autres solutions pour pouvoir reloger ce collectif. Je crois que le problème principal est que les solutions proposées ne leur permettent pas de continuer leurs activités publiques, ce qui, pour des artistes, pose un vrai problème.

Il faut que nous réussissions à trouver une solution et vraiment, je me propose, si vous le souhaitez, s'il y a besoin, de faire toute la médiation possible pour que nous sortions de cette affaire le mieux possible, mais en tout cas, il faut vraiment qu'il y ait des garanties sur un moratoire sur l'expulsion et la recherche de solutions rapides.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUTREY.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - René DUTREY a rappelé à juste titre un certain nombre de combats communs qui sont les combats de notre majorité, de certains d'entre nous en particulier. Je peux d'ailleurs associer à René DUTREY Patrick BLOCHE sur ce sujet, et bien d'autres encore.

Pour dire que je ne vais pas lire le vœu, mais en revanche, je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif suivant, celui que nous avons, en ajoutant la mention : "Sur proposition de l'Exécutif et des élus du groupe "Les Verts"" dans la conclusion du vœu, de façon à ce qu'il soit clairement indiqué que c'est ensemble que ce vœu est proposé, tel que nous l'avons rédigé, car il protège, et en même temps je trouve qu'il est honnête intellectuellement.

Car vous n'êtes pas sans savoir que lors du compte rendu de mandat du 11e arrondissement, les propos tenus par la coordination et les précaires étaient d'une violence et d'une grossièreté, je trouve, qui ne sied pas à une collectivité qui les défend, qui les accueille et les loge depuis déjà un certain temps. Je rends hommage, là aussi, à Roger MADEC, le maire du 19e, à François DAGNAUD, qui les ont accueillis tout de suite. Le 11e l'a fait d'abord, le 19e la fait ensuite.

Je pense que la moindre des choses quand on veut continuer à pouvoir être soutenu, c'est de dire juste merci et de le faire juste normalement et respectueusement. Nous ne sommes pas une banque. Nous n'avons pas de dû, nous ne sommes pas obligés. Nous comprenons la souffrance et la difficulté. Nous sommes dans un combat commun mais pas en nous faisant "engueuler".

A partir du moment où il n'y a ni violence, ni manipulation, ni récupération, et que cela se passe dans le respect des uns et des autres, je vous propose donc que le vœu devienne celui que j'ai proposé pour l'Exécutif, avec, en conclusion, la mention : "Sur proposition de l'Exécutif et des élus du groupe "Les Verts"."

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Est-ce que cette proposition vous agréee, Monsieur DUTREY ?

M. René DUTREY. - Oui, elle m'agréee. Je comprends en creux - Monsieur GIRARD, je traduis vos propos - qu'il n'y aura pas d'expulsion pour le moment, tant que l'on n'aura pas trouvé une solution. Nous sommes bien d'accord ?

Pour vous dire, ils étaient énervés en compte rendu de mandat parce qu'ils avaient reçu une lettre de la Ville de Paris leur annonçant leur expulsion. C'était la cause principale de leur énervement.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - René Coty... non, pas René Coty, René DUTREY !

(Rires dans l'hémicycle).

René DUTREY, il n'est pas convenable de ne pas respecter les engagements de construction de logements sociaux. Bien sûr qu'il n'y aura pas d'expulsion, mais ils doivent être en responsabilité, quitter des lieux, ne pas retarder des travaux et discuter avec nous dans le respect. C'est tout ce que nous demandons.

Et la Préfecture de police, d'ailleurs, est plutôt coopérative. Donc, ne mettons pas les uns contre les autres dans un dossier qui est assez compliqué. Voilà ! Pas d'invectives, pas d'insultes, pas de manipulation mais du respect mutuel. On trouvera des solutions.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif, amendé par la proposition faite à l'instant par l'adjoint compétent.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2009, V. 374).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la tenue d'états généraux de la nuit parisienne.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 92 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est relatif à la tenue d'états généraux de la nuit parisienne.

La parole est à M. le Président BROSSAT pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, de dire ici le rôle important que les établissements de nuit jouent à Paris, à la fois en termes économiques, en termes d'emploi et aussi parce qu'à travers eux, c'est une certaine idée de la ville qui se joue, d'une ville qui bouge, d'une ville vivante, bref, l'inverse d'une ville musée.

J'ai déjà eu aussi l'occasion de dire les difficultés des établissements festifs à obtenir de manière pérenne des autorisations d'ouverture de nuit, les nombreuses difficultés que ces établissements rencontrent.

Depuis, une pétition a été très largement signée, pétition intitulée "Paris, quand la ville meurt en silence", cosignée par 70 établissements festifs parisiens et par la Chambre syndicale des cabarets artistiques, salles et lieux de spectacles vivants et discothèques.

Cette pétition, qui rencontre un large écho, montre qu'il s'agit d'une préoccupation extrêmement forte. L'une de leurs revendications, c'est précisément que nous puissions tenir des états généraux de la nuit parisienne qui permettent de rassembler le Ministère de la Culture, la Préfecture de police, la Ville de Paris et l'ensemble des acteurs économiques qui contribuent à faire vivre les nuits parisiennes.

Ce vœu vise donc à ce que nous prenions cette initiative.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - J'entends tout cela, bien évidemment, mais je vous recommande de ne pas être masochistes. Paris, c'est 105 kilomètres carrés, c'est 15 fois plus petit que Berlin, que l'on nous cite en permanence. J'ai vu qu'un ancien Ministre socialiste de la Culture, Jack LANG, avait signé cette pétition. Il adore Berlin, on adore tous Berlin.

Il était peut-être à la chute du mur de Berlin !

Londres, c'est la même chose. Londres, c'est 13 fois plus grand que Paris.

Paris, nous sommes une ville patrimoniale, petite, historique, confinée.

Et convenez qu'il y a un problème de civisme de nos concitoyens. Aujourd'hui, nos concitoyens ne supportent plus le moindre bruit. Les commissariats, la Préfecture de police, les maires d'arrondissement, les élus se font "engueuler" toute la journée pour la moindre nuisance de bruit. On ne supporte plus qu'un voisin fasse un anniversaire, reçoive chez lui, se promène dans la rue à 2 heures du matin en chantant ou en parlant fort. Il y a une exaspération générale.

Je pense que l'on a un travail sur nous-mêmes à faire très important de médiation ou d'explication pour que l'on réapprenne à vivre ensemble.

Je vais m'expliquer.

Ensuite, je pense qu'en effet, devant cette exaspération, les commissariats, eh bien, ils font leur boulot. C'est-à-dire que, quand il y a des plaintes toutes les 10 minutes, en effet, ils arrivent devant les immeubles où Mme Machin et M. Truc se sont plaints. En général, ils n'ont pas les codes et les gens n'ont pas donné leur nom, ce qui est aussi très pratique, cette petite délation comme cela de voisinage... ils arrivent devant les établissements où, en effet, comme on fume à l'extérieur, les gens discutent et font du bruit. Et tout cela dégénère.

Je pense qu'il faut que l'on retrouve le chemin de la discussion. Les commissaires d'arrondissement sont demandeurs. Nous avons mis en place un observatoire, à mon initiative, en 2002, des lieux musicaux, avec la contrainte que nous avons du niveau de décibels du décret Voynet.

Vous le savez, il y a aujourd'hui des réglementations que Dominique VOYNET, comme Ministre de l'Environnement, avait portées, qui contraignent en effet les lieux à être extrêmement insonorisés et qui sont particulièrement sévères avec tout dépassement. Donc, la Préfecture, elle applique la loi !

Peut-être que l'on peut modifier cette loi - je ne sais pas si c'est souhaitable -, mais en tout cas, il faut que tout le monde fasse des efforts.

Maintenant, et cela, je le dis très amicalement à la Préfecture de police, j'ai remarqué, et nous sommes nombreux à l'avoir remarqué, que tout le monde confond le bruit et qu'il y a, curieusement, une augmentation des gyrophares et des sirènes de voitures banalisées à travers Paris. J'ai été très surpris l'autre jour de recevoir un collaborateur du Ministère de la Culture, un responsable de la D.M.D.T.S., qui avait une voiture avec un gyrophare, donc une sirène.

Alors, Monsieur le Préfet, si vous pouviez un jour nous éclairer sur cette augmentation du nombre de sirènes et de gyrophares qui ne me semblent pas justifiés à l'heure du déjeuner et qui fait que nos concitoyens confondent, en effet, les ambulances, la police quand elle a vraiment besoin de se déplacer, lors d'accidents ou d'événements graves, d'attentats éventuels ou d'événements tragiques, comme des accidents, mais que cesse cette espèce de mentalité de cow-boy qui règne dans la ville où maintenant n'importe quel haut fonctionnaire ou fonctionnaire d'un ministère a le droit à un gyrophare !

C'est tout à fait inconvenant et, dans une ville petite comme Paris, tout cela vient s'ajouter aux fumeurs de cigarettes sur les trottoirs jusqu'à 2 heures du matin, avec la musique, le bruit naturel d'une ville assez confinée.

Donc, moi, je plaide pour peut-être, en effet, des états généraux de la nuit, mais à condition que la Préfecture de police soit sollicitée non pas pour être mise en accusation mais comme partenaire, car la Préfecture de police nous aide chaque fois que nous montons une manifestation. Que ce soit la Techno Parade, que ce soit la Marche des fiertés, que ce soit la Nuit blanche, la Préfecture de police nous aide à avoir une circulation et un programme qui puissent se tenir en toute sérénité et tranquillité.

Donc, soyons tous en responsabilité. Peut-être des états généraux, mais que chacun prenne ses responsabilités.

Et arrêtons avec cette idée que Paris serait une ville où il y aurait un bonnet de nuit ! Paris n'est pas une ville endormie ! Je ne sais pas, je sors toutes les nuits et, croyez-moi, je m'amuse beaucoup !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous sommes heureux de l'apprendre, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 375).

2009, DAC 637 - Signature d'une convention avec la Fondation La Ruche - Seydoux pour l'attribution d'une subvention (15e). - Montant : 100.000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 637, relatif à la signature d'une convention avec la Fondation La Ruche-Seydoux pour l'attribution d'une subvention.

La parole est à M. ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Qui connaît La Ruche ?

Beaucoup de Parisiens en ont entendu parler, certes, mais ne l'ont jamais visitée. La Ruche est à Montparnasse ce que fut le Bateau-Lavoir à Montmartre : un lieu de création, de vitalité artistique assez extraordinaire, un lieu mythique. La Ruche était un pavillon conçu par les équipes de Gustave Eiffel pour l'Exposition universelle de 1900 à Paris. Elle a été récupérée par Alfred BOUCHER, achetée, démontée et réinstallée dans le 15e, derrière les abattoirs de Vaugirard.

C'est dans ce phalanstère, qui compta 140 ateliers destinés aux jeunes artistes, que Soutine, Chagall, Zadkine, Modigliani, Fernand Léger, Blaise Cendrars ont puisé, dans un esprit de communauté fraternelle, leur inspiration.

La Ruche est classée à l'Inventaire des monuments historiques et La Ruche vieillit mal, le bâtiment se dégrade. Il est aujourd'hui propriété de la fondation Seydoux et la Ville ne s'en désintéresse pas, et je veux la remercier.

Les 100.000 euros que vous nous proposez de voter pour des travaux indispensables s'ajoutent à 180.000 euros de subventions versées ces dernières années. La Ruche est privée mais elle est aussi notre patrimoine commun.

Voilà pourquoi, en me félicitant que la Municipalité participe au financement de la restauration de ce bâtiment, je voudrais former un vœu.

Contrairement à d'autres ateliers d'artistes, La Ruche n'est pas ouverte au public. D'ailleurs qui, parmi nous, a pu pénétrer dans cet espace préservé, qui est un paradis de calme et de verdure ? Peu sans doute. Certes, on peut visiter mais c'est sur rendez-vous et c'est assez compliqué.

Je souhaiterais donc que la Ville, en lien avec les responsables de La Ruche, en particulier avec Ernest PIGNON-ERNEST, recherche des modalités pratiques de plus grande ouverture de La Ruche au public. Je sais que cela n'est pas aisé, car les artistes vivent sur place, mais je suis persuadé, Madame POURTAUD, qu'il vous sera possible de trouver des pistes pour permettre aux Parisiens de découvrir ce lieu magique qu'est La Ruche.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Pour vous répondre, la parole est à Mme POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement également, je voudrais d'abord remercier mon collègue Gilles ALAYRAC d'attirer l'attention du Conseil sur ce projet de délibération, parce qu'effectivement, "La Ruche" constitue un ensemble patrimonial et artistique d'une valeur incontestable pour Paris.

Vous l'avez dit, cher collègue, c'est une des plus anciennes cités d'artistes, qui est chargée d'histoire, qui est un symbole de la solidarité entre les artistes. Dès ses débuts, elle a été un lieu d'asile pour des artistes venus d'Europe centrale ou d'Europe de l'Est - on connaît tous l'histoire de Soutine -, puis, plus tard, un lieu de Résistance pendant la Seconde guerre mondiale.

Vous l'avez rappelé, elle a été construite à partir du pavillon alimentation et vins de la ville de Bordeaux, de l'exposition universelle qui avait été conçu par Gustave Eiffel. Cette cité d'artistes a accueilli, depuis, des générations d'artistes célèbres, sculpteurs et peintres venus de toute l'Europe : Léger, Chagall... Vous avez cité également des écrivains : Blaise Cendrars, Marc Jacob et Apollinaire, plus tard des sculpteurs comme Couturier ou, encore aujourd'hui, Ernest Pignon-Ernest.

Pour toutes ces raisons et compte tenu de sa valeur patrimoniale, la Ville a, depuis les années soixante-dix, contribué aux campagnes de restauration de La Ruche. Plus récemment, un nouveau plan de restauration s'est avéré nécessaire.

La Ville, vous l'avez rappelé, a versé 80.000 euros en 2003 et 100.000 euros en 2004.

Effectivement, je suis heureuse que nous puissions participer à nouveau à hauteur de 100.000 euros à ce nouveau plan de sauvegarde.

Je suis d'accord avec l'observation que vous avez faite sur le fait que La Ruche appartient à l'imaginaire collectif de l'histoire artistique de Paris et c'est vrai que c'est un petit peu dommage qu'elle soit aussi fermée sur elle-même.

C'est pourquoi je partage votre souhait de permettre aux Parisiens et, plus largement, aux amoureux de Paris d'avoir accès à ce patrimoine.

Je proposerai au Conseil d'administration de La Ruche de, par exemple, participer aux prochaines Journées du patrimoine ou d'organiser régulièrement des journées portes ouvertes, afin que tous les Parisiens puissent avoir accès à ce lieu magique.

En même temps, comme vous l'avez également dit, il faudra que nous tenions compte du fait que de nombreux artistes, une soixantaine encore aujourd'hui, y vivent et y travaillent.

Nous allons essayer d'avancer dans cette direction.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 637.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 637).

Vœu déposé par les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au bilan des activités de la Commission du Vieux Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 93 du groupe "Les Verts" sur le bilan des activités de la Commission du Vieux Paris.

La parole est à M. Yves CONTASSOT pour une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Dans son règlement et dans la délibération qui a créé la Commission sous son statut actuel, il est prévu qu'un bilan annuel soit effectué de ces travaux devant le Conseil de Paris, ce qui n'a pas été fait depuis plusieurs années maintenant. Les membres de la Commission ont eux-mêmes réclamé plusieurs fois d'avoir un bilan des suites données aux vœux qui sont émis, si j'ose dire, par les membres de la Commission sur tel ou tel projet.

Enfin, dernier point, lors de la mise en œuvre de l'installation de la nouvelle Commission en début de ce mandat, plusieurs membres avaient souhaité que le nom de la Commission évolue. Le Maire, qui était présent, avait dit qu'il n'était pas du tout hostile, bien au contraire, et il souhaitait qu'on lui fasse des propositions, c'est le sens de ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord dire à Yves CONTASSOT que je vais lui répondre avec ma double casquette d'adjointe au maire chargée du patrimoine et de présidente par délégation de la Commission du Vieux Paris.

Je voudrais tout d'abord le remercier de l'intérêt qu'il porte à la Commission du Vieux Paris, dont il est un membre assidu.

Vous émettez, cher collègue, le vœu que soit rédigé un bilan complet de l'action de la Commission, conformément à l'article 6 de la délibération DAC 373 qui fixe ses missions.

Vous demandez, par ailleurs, que, conformément au vœu du Conseil de Paris de juillet 2007, un bilan des suites données aux vœux présentés par la Commission soit présenté aux élus du Conseil de Paris.

Je vous remercie de me donner l'occasion d'annoncer en Conseil de Paris que le rapport de la Commission du Vieux Paris sera présenté lors d'une des séances d'un des premiers Conseils de l'année 2010.

Bien entendu, ce rapport fera un bilan des suites données aux différents vœux de la Commission.

Vos deux premiers souhaits seront donc exaucés.

Concernant votre dernière demande, qui concerne le changement de nom de la Commission, vous avez rappelé, qu'une réflexion avait été engagée par ma prédécesseur, Colombe BROSSEL, et je suis bien entendu d'accord pour que cette réflexion se poursuive au sein de la Commission.

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je propose de remplacer le troisième alinéa de votre texte par la phrase suivante... Au lieu "qu'un nouveau nom de la Commission soit proposé à ses membres dans les meilleurs délais", je vous propose plutôt : "que le débat soit poursuivi au sein de la Commission sur un éventuel changement de nom". Dans ce cas-là, j'accepterai avec plaisir ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Compte tenu de l'amendement proposé par Mme POURTAUD et accepté par le groupe "Les Verts", je mets aux voix, à main levée, ce vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2009, V. 376).

Vœu déposé par les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au musée de Montmartre.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au musée de Montmartre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Les vœux n° 94 du groupe "Les Verts" et n° 95 du groupe U.M.P.P.A. sont relatifs au musée de Montmartre.

La parole est à Mme la Présidente FOURNIER pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de tenir dans la minute.

Depuis de nombreuses années, le musée de Montmartre souffre d'une gestion peu rigoureuse. Cette gestion vient d'être soulignée dans un rapport conjoint de l'Inspection générale des musées de France et l'Inspection générale de la Ville de Paris qui ont mis en avant une série de difficultés qui tiennent vraiment à des erreurs de gestion.

D'autre part, tout le monde connaît le musée de Montmartre, le lieu, et son intérêt patrimonial évident, ces petites maisons autour d'un jardin absolument charmant, charme qui opère aussi bien sur les touristes que sur les Parisiens, que sur les Montmartrois qui sont extrêmement attachés à ce lieu emblématique de Montmartre.

C'est pourquoi notre vœu prend en compte la différence entre l'association gestionnaire et la vocation du lieu et nous proposons que dans cette situation de crise, face aux évolutions qui semblent nécessaires, une concertation se mette en place concernant l'avenir à la fois du bâtiment et du mode de gestion. Nous avons notamment fait une proposition dans le cadre de cette future concertation que nous espérons.

De notre côté, nous souhaitons préserver la vocation historique de ce lieu et l'installation d'un musée, disons le développement dans la partie muséale, d'un ensemble qui concernerait la Commune, puisque c'est un des aspects importants de l'histoire de Montmartre. Ce n'est pas le seul, mais c'est un des aspects importants qui pourrait être présenté.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL pour une minute.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le musée de Montmartre est en danger ; il est même menacé de disparition.

Certes, Madame FOURNIER, le musée est en difficulté financière, mais la Ville connaît cette réalité depuis de nombreuses années et elle n'a rien fait et puisqu'elle n'a rien fait, on pourrait même considérer qu'elle a joué le pourrissement de la situation et qu'elle a attendu que la société du Vieux Montmartre, créée en 1886, soit en difficulté totale pour s'intéresser à la situation, pour sonner la fin de la récréation et pour dire : "maintenant, on fait des appels à projets". Eh bien, nous ne l'acceptons pas, nous ne l'accepterons jamais. Parce que, ce lieu au patrimoine exceptionnel est une vitrine pour Montmartre, pour notre arrondissement et pour Paris. La butte attire plus de 10 millions de visiteurs par an.

Ce musée a tous les atouts pour réussir. L'exposition Jean Marais, cette année, 50.000 visiteurs, ce n'est tout de même pas rien pour un musée de France.

Alors, soit on dit il n'y a pas de musée sur place, on va faire autre chose, mais quoi ? Un musée de la Commune ? Quand ? Dans combien d'années ? Avec quels financements ?

Je voudrais rappeler que 124.000 euros, c'était le montant de la subvention pour l'association, pour ce musée, qui n'a pas été allouée cette année. Je rappelle que vous avez par ailleurs augmenté les charges locatives, puisque vous êtes propriétaires, vous, la Ville.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous devriez conclure !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je m'exprime, cela mérite que je finisse.

124.000 euros de subvention qui n'ont pas été alloués cette année, avec des charges locatives qui n'ont cessé d'augmenter ces dernières années sans que la subvention soit augmentée, eh bien c'est clair que vous ne voulez pas de la présence de ce musée dans ce lieu. Or, ce lieu magnifique doit avoir un musée. Il faut le sauver. Alors, la Ville ne peut pas tout, mais déjà elle peut l'aider en allouant sa subvention.

Un nouveau Conseil d'administration a été élu, une nouvelle équipe est là, plein de dynamisme, plein de volonté, à la recherche d'un mécénat. Il y aura...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Il faut conclure !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Il y aura, le 28 novembre, des portes ouvertes pour le musée de Montmartre et il y aura beaucoup de monde, une pétition a été lancée, des milliers de montmartrois et au-delà l'ont signée, et ils vous donnent un message très simple ce soir : ne fermez pas le musée de Montmartre, sauvez le musée de Montmartre et que la Ville de Paris prenne ses responsabilités. Vous avez les moyens de le faire, quand vous dépensez 200 millions d'euros pour Jean-Bouin, vous pouvez financer pendant 1.000 ans le musée de Montmartre.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Heureusement que tous les orateurs ne triplent pas leur temps de parole, sinon je ne vois pas très bien comment fonctionnerait notre Assemblée, Monsieur BOURNAZEL.

La parole est à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer avec autant de passion mais un peu plus de calme de rappeler un certain nombre de chose concernant le musée du vieux Montmartre.

Je voudrais d'abord rappeler que ce n'est pas un musée de la Ville de Paris. C'est un musée associatif, qui occupe un bâtiment appartenant à la Ville et reçoit une subvention compensatrice de loyers progressant exactement de la même manière que le loyer...

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - C'est faux !

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Monsieur BOURNAZEL, vous êtes mal informé, j'ai les comptes de l'association et par ailleurs, la subvention de la Ville comprend également une petite subvention de fonctionnement.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Soit vous ne connaissez pas votre dossier, soit vous mentez. C'est la vérité !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président - Juste un instant.

Monsieur BOURNAZEL, vous êtes membre d'une assemblée délibérante, il est d'usage dans les assemblées délibérantes de tenter de respecter les autres orateurs...

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Pas quand on raconte des histoires !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous n'avez été interrompu par personne, sinon par moi sur un problème de temps de parole, vous laisserez parler Mme POURTAUD qui représente l'Exécutif, comme nous vous avons laissé parler.

Vous avez la parole, Madame POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Les collections de ce musée appartiennent à l'association, qui est également dépositaire du legs destiné à les enrichir. Depuis plusieurs années, et je suis contente que M. BOURNAZEL l'ait reconnu au moins dans le vœu écrit qu'il avait transmis, le musée du vieux Montmartre rencontre des difficultés financières importantes. Elles sont liées à une succession de dysfonctionnements internes de l'association et d'erreurs de gestion.

Cette situation a abouti en 2006 à la démission du conservateur et au déclenchement d'une procédure d'alerte par le commissaire aux comptes de l'association.

Non, Monsieur BOURNAZEL, la Ville n'a pas laissé faire, la même année par exemple, la Ville a complété sa subvention habituelle d'une subvention complémentaire afin de permettre à l'association de réaliser une étude sur le développement des publics et sur l'accroissement de ses ressources propres.

L'association a pris la subvention mais n'a jamais réalisé l'étude.

Aussi, comme le rappelait ma collègue Mme Danielle FOURNIER tout à l'heure, dès 2007, un audit conjoint de l'Inspection générale des musées de France du Ministère de la Culture et de l'Inspection générale de la Ville a été diligenté.

Cet audit a souligné le manque de rigueur de gestion de l'association et son incapacité à mettre en œuvre un projet culturel et scientifique rigoureux. Cette situation déjà problématique, vous en conviendrez, a été amplifiée en 2009 par l'exposition Jean Marais, achetée très cher à l'extérieur et qui a été loin de rencontrer le public escompté et n'a fait que plonger davantage dans le rouge les comptes de l'association gestionnaire.

Le commissaire aux comptes a d'ailleurs présenté à l'assemblée générale de novembre 2008, un rapport d'alerte de niveau 3 déclenchant la transmission au tribunal de grande instance. Les services juridiques de la Ville ont alors fait savoir qu'il n'était pas possible juridiquement de verser la subvention 2009, sauf plan de redressement sérieux.

Comme elle le fait depuis de nombreuses années, la Ville a, en février 2009, puis avec l'arrivée d'un nouveau président, proposé d'étudier les conditions d'une sortie de crise en préservant les intérêts des personnels et la pérennité des collections dont l'intérêt scientifique et culturel est reconnu. Soyons clairs, la Ville n'a ni le pouvoir de fermer le musée ni celui de le laisser ouvert. C'est à l'association de prendre ses responsabilités.

C'est pourquoi je pense que vous devriez pouvoir le comprendre, Monsieur BOURNAZEL, je ne peux vous laisser dire que la Ville n'a rien fait pour mettre le musée à flot.

En fait, on peut même dire qu'elle a utilisé tous les moyens légaux pour intervenir dans cette affaire, et aller au-delà eût été contraire aux règles de droit. A ce jour, et jusqu'à maintenant, aucun projet n'a été présenté à la Ville. A moins que je ne doive considérer que le Conseil d'administration vous aurait mandaté pour réclamer à la Ville par voie de presse, comme je l'ai lu samedi dans notre quotidien préféré, 200.000 euros. Ce qui, vous en conviendrez mes chers collègues, est un peu court en termes de plan de redressement et un peu léger pour ne pas dire plus quant à l'utilisation de l'argent des Parisiens en ces temps de crise.

Le fait que vous surfiez ou tentiez de prendre la vague dans cette affaire sans connaître le dossier montre, au mieux votre fébrilité, nous savons tous que vous avez de grandes ambitions dans les mois qui viennent, au pire, votre irresponsabilité.

La différence entre vous et nous, Monsieur BOURNAZEL, c'est que pendant que vous vous agitez, nous, nous agissons.

Je réitère devant le Conseil de Paris les engagements que nous avons pris devant le président de l'association reçu à la Ville de Paris fin octobre.

Engagements que nous avons ensuite confirmés par écrit.

Premièrement, la Ville n'abandonnera pas les collections. Si l'association décidait, et je dis bien si, de cesser son activité, la Ville proposerait à l'Etat, seul décisionnaire en la matière, de reprendre les collections au musée Carnavalet, puisque ce musée est consacré à l'histoire de Paris.

Deuxième engagement, la Ville ne laissera pas tomber les personnels, elle aidera chacun des salariés de l'association à trouver une solution.

Troisième engagement, la Ville ne se désintéressera pas de l'avenir du site et n'y fera pas une opération de promotion immobilière. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, mes chers collègues, j'appelle à rejeter ce vœu.

Je voudrais maintenant prendre quelques minutes pour répondre au vœu de mes collègues du groupe "Les Verts", présenté par Mme Danielle FOURNIER, en les remerciant de se tourner vers l'avenir et d'être constructifs.

Oui effectivement si l'association cesse son activité, il faudra mettre en place une concertation sur l'avenir des bâtiments.

Oui si nous lançons un appel à projets, il faudra que le cahier des charges prévoie, comme vous l'indiquez, que le site puisse garder une vocation culturelle en lien avec le quartier.

Enfin, sensible comme beaucoup d'entre nous et comme le groupe "Les Verts" et je crois aussi que c'est le cas de M. Ian BROSSAT et de son groupe, à l'histoire de la Commune, qui a particulièrement marqué Montmartre, je vous propose que nous montions un groupe de travail pour voir de quelle manière nous pourrions proposer aux Montmartrois et à tous les Parisiens de découvrir l'histoire de la Commune. Je vous propose, avant même la mise en place de ce groupe de travail, qu'une des balades du patrimoine, que réalise la Direction des affaires culturelles, qui sont ensuite éditées et mises en ligne et généralement lancées au moment des Journées du Patrimoine, soit dédiée à ce thème de l'histoire de la Commune à Montmartre.

Pour toutes ces raisons, je serais heureuse de pouvoir adopter le vœu du groupe Les Verts, mais je voudrais leur proposer néanmoins une petite modification sur la fin de leur vœu. Je proposerais que les trois dernières lignes "afin que l'ensemble des bâtiments puissent être réunis et dédiés à l'histoire de Montmartre", je vous proposerais plutôt une phrase plus simple : "afin que le site puisse garder une vocation culturelle en lien avec le quartier".

Dans ces conditions, j'accepterais le vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Nous avons un vœu du groupe "Les Verts", qui est amendé à la demande de l'Exécutif. Par ailleurs, il y a une demande du retrait du vœu du groupe U.M.P.P.A. Est-ce que cette demande de retrait est accueillie ou non ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Bien sûr que non.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Dans ces conditions, il y a deux demandes d'explication de vote, l'une de Mme Laurence GOLDGRAB à qui je donne la parole, et une autre du Président BROSSAT.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Et la mienne.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, merci pour le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés.

Je crois que les explications de Danièle POURTAUD sont très claires et l'agitation de M. BOURNAZEL démontre le trouble qu'il ressent de s'être lancé corps et âme sur un dossier qu'il ne maîtrise pas du tout, et dont il ne peut voir l'issue.

La création d'un groupe de travail paraît très positive et très judicieuse.

Juste un mot pour répondre. L'engagement de la Ville et des élus du 18e vis-à-vis du musée de Montmartre est constant. C'est un mauvais procès qui nous est fait. La Ville de Paris et les élus sont très attachés à ce lieu, dont la Ville est propriétaire, et que la Ville considère comme emblématique, tout comme les élus du 18e arrondissement.

En revanche, l'association qui gère le musée, et comme l'U.M.P.P.A. le reconnaît mais d'ailleurs de façon totalement contradictoire, puisque dans le vœu de l'U.M.P.P.A. il est bien indiqué que l'association se trouve dans une situation financière très problématique, voire même - je rajouterais - désastreuse, malgré le fait que, non seulement la Ville lui accorde chaque année des subventions mais en plus n'a pas perçu les loyers des deux dernières années.

Alors, ce qui vient d'être dit par M. BOURNAZEL est complètement irresponsable, puisqu'au contraire la Ville suit de très près et tente par tout moyen d'aider cette association à faire face. Il est vrai qu'il y a eu des rapports de l'Inspection générale et des procédures d'alerte déclenchées par le commissaire aux comptes, qui font état de difficultés liées à une mauvaise gestion, voire même des erreurs de gestion ; c'est ce qui est indiqué dans ces rapports.

C'est pourquoi le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés ne votera pas le vœu de M. BOURNAZEL, qui demande purement et simplement à la Ville de continuer à verser des subventions à une association en l'absence de tout plan de redressement sérieux et de poursuite des déficits, ce qui mettrait la Ville, comme il a été souligné, dans une situation de financement abusif et illégal.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Excusez-moi, Madame, mais je crois qu'il faudrait conclure.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Je conclus en disant que nous souhaitons au contraire que l'association fournisse des garanties et présente à la Ville un projet culturel et financier viable. Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. le Président BROSSAT, pour deux minutes.

M. Ian BROSSAT. - Merci, j'espère que je réussirai à être plus bref.

J'ai été moi aussi saisi par plusieurs habitants de Montmartre qui s'inquiètent de l'avenir du musée de Montmartre. En tout état de cause, il ne s'agit pas tant de savoir qui, quelle association gèrera le musée de Montmartre, mais de savoir si le musée de Montmartre perdurera, et si on lui donnera les moyens d'avoir un nouvel élan et de poursuivre ses activités avec plus de dynamisme.

Tout cela fait que les engagements pris par Danièle POURTAUD me semblent aller dans le bon sens. Nous voterons donc avec enthousiasme le vœu des "Verts" et nous nous abstenons sur le vœu de l'U.M.P.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président, et surtout merci de votre concision.

La parole est à M. BOURNAZEL, pour deux minutes, ou peut-être moins d'ailleurs.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Vous dites qu'il y a eu des irrégularités de gestion. Elles ont été notées entre 2003 et 2006, vous êtes membres du Conseil d'administration, donc vous les avez cautionnées. C'est quand même quelque chose qu'il faut rappeler. On ne peut pas jeter des mots comme cela d'erreurs de gestion en pâture, lorsque la Ville est membres d'un conseil d'administration. Si elle note des erreurs de gestion, il faut qu'elle les dénonce, non pas cinq ans après mais au moment où elle les remarque.

Par ailleurs, dans son programme de mandat, M. VAILLANT disait - il l'a écrit noir sur blanc - qu'il souhaitait la présence du musée de Montmartre tel quel dans sa mandature et s'y engageait. Encore un engagement qui ne sera pas tenu par M. VAILLANT.

Mais votre politique est complètement absurde. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire évoluer le musée. Je l'ai dit au conseil d'arrondissement et je le redis ici. Je dis simplement que je voudrais que l'on acte par mon vœu la présence d'un musée.

Vous n'êtes pas capables de vous engager à tenir celui-ci, vous n'êtes pas capables de dire aussi que vous êtes prêts à municipaliser le musée : c'est la preuve que vous voulez la disparition simplement d'un musée. Or, ce lieu, qui est un bijou du patrimoine de Montmartre, a une vocation culturelle et muséale que vous refusez.

Il est bien clair que nous maintenons ce vœu et que nous allons regarder qui soutient la vocation culturelle et muséale de ce lieu de Montmartre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts", amendé sur proposition de Mme POURTAUD et avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2009, V. 377).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu du groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la carrière de Port-Mahon, dans le 14e arrondissement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 96 du groupe "Les Verts" est relatif à la carrière de Port-Mahon, dans le 14e arrondissement.

La parole est à M. René DUTREY, pour une minute.

M. René DUTREY. - Une fois de plus, nous revenons sur ce dossier de la carrière de Port-Mahon. Cela fait maintenant vingt ans que des promoteurs successifs tentent de construire sur un terrain, sous lequel il y a une carrière classée monument historique, et le sol entièrement est classé monument historique.

Après avoir tenté neuf projets successifs, repoussés par la Ville ou la D.R.A.C., le promoteur présente un projet auprès de la D.R.A.C. d'autorisation de travaux, demandant de restaurer la carrière. J'attire votre attention sur cet élément original d'un promoteur qui essaye de réaliser une opération, qui d'un seul coup se met à présenter une autorisation de travaux, seulement et uniquement pour restaurer la carrière.

Après analyse de cette autorisation de travaux, il semble que remplir le deuxième niveau de la carrière de sable, attaquer des piliers médiévaux pour les traiter en béton ne s'apparente pas vraiment à une restauration.

La Ville de Paris a rendu un avis, je dirais pour l'instant mi-figue, mi-raisin par rapport à cette proposition de restauration. C'est pourquoi nous avons déposé ce vœu aujourd'hui pour se tourner vers la D.R.A.C. et être sûrs que cette restauration sera bien une restauration. En effet, si Port-Mahon n'était pas vingt mètres sous terre et si cette carrière était visible, je crois qu'il n'y aurait même pas de débat. Il n'y a pas de débat aujourd'hui pour savoir si on va mettre du sable dans la nef de Notre-Dame. Et j'aimerais que ce soit la même chose pour le monument historique de Port-Mahon.

C'est l'objet de ce vœu qui est de rappeler à la D.R.A.C. que la Ville de Paris souhaite, premièrement le respect de la sécurité, car ce n'est pas évident quand on voit l'autorisation de travaux proposée, et deuxièmement le respect du patrimoine de cette carrière. Je suis sûr que Mme POURTAUD partage cet avis.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUTREY.

La parole est à Mme POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'indique le vœu de René DUTREY et des élus du groupe "Les Verts", les carrières de Port-Mahon sont classées monument historique, et à ce titre sont forcément chères au cœur de l'adjointe en charge du patrimoine, et ce d'autant plus, si je puis me permettre, que je suis moi-même élue du 14e et engagée depuis de nombreuses années dans la protection de ces carrières.

Je ne vais pas reprendre tout l'historique, mais je voudrais rappeler que c'est grâce à la mobilisation des élus et des associations, dont je tiens à souligner une fois encore la vigilance et l'engagement, que des travaux menaçant l'intégrité de la carrière, qui avaient été pourtant autorisés par la D.R.A.C., avaient ensuite été stoppés par le Conseil d'Etat.

La SOFERIM, vous l'avez rappelé, cher collègue, à qui appartient la parcelle, a enfin décidé de prendre en compte l'existence de ce patrimoine, et propose maintenant de le restaurer. Elle a déposé une autorisation de travaux en ce sens. Je rappelle que s'agissant d'un monument historique, l'autorisation appartient bien évidemment à la D.R.A.C., et à elle seule.

L'Inspection générale des carrières, saisie parallèlement par la Direction de l'Urbanisme, a rendu le 9 novembre dernier un avis réservé sur la consolidation des piliers maçonnés concernant le deuxième niveau de la carrière - c'est ce que vous indiquiez à l'instant.

C'est pourquoi la Ville, saisie uniquement sur la conformité au regard du P.L.U., a rendu un avis réservé et a officiellement attiré l'attention du Ministre de la Culture sur la nécessité que le projet définitif établisse avec certitude la cohérence entre les objectifs de sécurité publique et ceux de conservation et de mise en valeur des carrières classées monuments historiques.

C'est pourquoi je n'ai pas d'objection à ce vœu. Simplement, je suggérerai aux auteurs d'accepter deux petites modifications.

Dans la première partie du vœu, je suggère que l'on remplace le Préfet d'Ile-de-France par le Préfet de police car c'est lui qui est compétent en matière de sécurité.

La deuxième modification que je vous suggère, concerne la dernière phrase de votre vœu, que l'on reste dans une formulation qui soit plus proche de l'avis rendu il y a une semaine par la Ville, puisque nous avons rendu un avis dans lequel nous voulions saisir le Ministère de la Culture. Je vous propose donc de transformer la fin de votre vœu en disant : "que le projet définitif assure à la fois le respect de la sécurité publique et une restauration respectueuse du patrimoine", ce qui reprendrait les termes de l'avis que nous avons rendu et que nous avons transmis à la D.R.A.C.

(Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur DUTREY, avez-vous entendu les propositions de Mme POURTAUD et les acceptez-vous ?

M. René DUTREY. - J'ai bien entendu les propositions que j'accepte, avec un commentaire : l'avis de l'Inspection générale des carrières était un avis technique par rapport à la sécurité.

Là, c'est bien une prise de position politique de l'adjointe au patrimoine qui est demandée, et le fait que vous disiez "le projet définitif", c'est bien que vous êtes d'accord que le projet actuel n'est pas acceptable.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu ainsi amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2009, V. 378).

2009, SGRI 72 - Signature d'un contrat de subvention avec la Commission européenne relatif au projet dit PBO Santé (Paris-Bamako-Ouagadougou Santé).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SGRI 72 relatif à la signature d'un contrat de subvention avec la Commission européenne relatif au projet dit PBO santé (Paris-Bamako-Ouagadougou Santé).

La parole est à Hermano SANCHES RUIVO, pour le groupe socialiste.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai voulu intervenir rapidement afin de saluer ce projet de coopération fort intéressant entre la Ville de Paris et la Commission européenne, relatif au développement des stratégies municipales de santé à Bamako, au Mali, et à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Ce programme illustre parfaitement les nouvelles pratiques de coopération qui impliquent sur le terrain les élus locaux et les organisations de la société civile.

L'appel à propositions de la Commission européenne, auquel notre Ville a répondu, permettra en effet d'établir un partenariat entre les trois municipalités, les Ministères concernés, les centres de santé communautaires et les acteurs de la société civile.

L'implication des autorités locales est désormais reconnue par la Commission européenne comme un des moyens indispensables pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, qui vise à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015.

En renforçant les capacités des autorités locales désormais responsables de la gestion des services de santé communautaires depuis les lois de décentralisation, et en les accompagnant pour qu'elles prennent une part active dans les processus de prise de décision, ce programme pourra à l'évidence contribuer à la pérennisation des services publics de santé de base, éléments incontournables lorsqu'il s'agit de réduire la misère et la pauvreté.

Déjà très présente dans les projets de santé à Bamako et Ouagadougou, notamment dans le combat contre le Sida, notre ville deviendra désormais, dans le cadre de cet accord avec la Commission européenne, l'opérateur direct d'une démarche de renforcement des systèmes de santé au niveau local, au plus près des populations, afin de promouvoir les standards de qualité.

Comme le signale l'exposé des motifs du projet de délibération, Paris sera chargé du pilotage, de l'animation, du suivi et d'une partie de la mise en œuvre du projet. Notre Ville devient ainsi un acteur à part entière dans une importante stratégie décentralisée de développement de la santé publique.

Ce programme permettra par ailleurs de mobiliser les spécialistes parisiens en politiques sanitaires et favorisera les coopérations entre des institutions comme l'A.P.-H.P., l'INSERM, ou l'Ecole des hautes études en santé publique.

C'est pour toutes ces raisons que je vous appelle, chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération autorisant notre Maire à engager ce projet de coopération et à signer le contrat de subvention avec la Commission européenne.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, cher collègue.

Effectivement, c'est la ligne budgétaire qui s'appelle "acteurs non étatiques, autorités locales", qui a été créée pendant que je cumulais au Parlement européen car c'est grâce à mon rapport que nous avons obtenu une ligne de 35 millions d'euros qui permet aux villes d'obtenir des financements pour faire de la coopération internationale.

Il y a des appels à projets. L'appel à projets a été lancé, nous avons gagné en travaillant vraiment au plus près avec l'Etat malien et l'Etat burkinabé et avec les villes de Ouagadougou et Bamako.

Cela a été un travail commun extrêmement important. Nous avons pu le remporter. Ce n'est pas rien, ce sont 930.000 euros qui vont nous permettre de renforcer les capacités du personnel de santé à Ouagadougou et à Bamako. Il y a des appels à projet tous les ans. Il y en a un qui va sortir au mois de novembre, j'espère que nous trouverons là un moyen de gagner un concours, un appel d'offres pour effectivement faire en sorte que nous soyons dans les clous des objectifs du Millénaire. J'ajoute que nous avons signé un partenariat avec les Nations Unies à ce sujet.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SGRI 72).

Vœu déposé par les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation de Salah HAMOURI.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 97 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est relatif à la situation de Salah HAMOURI.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Ce vœu concerne la situation de Salah HAMOURI, ce tout jeune Franco-palestinien détenu depuis maintenant plus de quatre ans en Israël. Il a été condamné en 2005 au mépris du droit international, car jugé par un Tribunal militaire dans un territoire occupé dont plusieurs résolutions de l'O.N.U. ont demandé l'évacuation par l'armée israélienne.

Il est en prison alors qu'il n'a strictement rien fait, commis aucun acte, aucun délit, aucun crime, et depuis, un comité de soutien s'est constitué en France, comité de soutien très large visant à obtenir sa libération. Celui-ci réunit des personnalités de toutes les tendances politiques, du parti communiste à l'U.M.P., je pense à Michel VOISIN, député U.M.P., à Nicole BORVO, du parti communiste, mais aussi à des élus Verts, à des élus du nouveau Centre, à des élus socialistes, je pense en particulier à Michel VAUZELLE.

Ce vœu vise tout simplement à ce que la Mairie de Paris interpelle le chef de l'Etat afin de soutenir la demande de libération de Salah HAMOURI, qui est aujourd'hui le seul Français dans le monde à avoir déjà purgé plus de quatre ans de prison pour des motifs politiques.

Il vise aussi à ce que Nicolas SARKOZY reçoive personnellement, à l'Élysée, la mère de Salah HAMOURI, Denise HAMOURI, ressortissante française, ce que d'ailleurs le Président de la République fait systématiquement lorsqu'on a affaire à ce type de cas. Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Pierre SCHAPIRA pour vous répondre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci. Ce n'est pas la première fois que notre Assemblée a l'occasion de discuter de la situation de Salah HAMOURI, qui est un très jeune Franco-palestinien condamné par la justice israélienne à sept ans de prison pour avoir eu l'intention d'organiser un attentat contre le président du parti extrémiste Shas.

Quelle que soit notre appréciation de la procédure, devant le Tribunal militaire, Salah HAMOURI a plaidé coupable afin de subir une peine de 7 ans et non pas de 14 ans ou plus.

Il n'est pas en prison pour des motifs politiques, mais pour sa participation éventuelle à la préparation d'un attentat qui n'a pas eu lieu. Je pense que tout le monde ici connaît sa situation et y est sensible en raison de sa jeunesse et de sa nationalité.

Plusieurs interventions médiatiques ont ranimé la mobilisation et c'est plutôt pas mal et même très bien. Le Maire de Paris suit ce dossier de près. Et je regrette que dans l'exposé des motifs du vœu, il n'y soit fait aucune référence.

Je rappelle que, comme il s'y était engagé ici même, le Maire a écrit au président israélien Shimon PERES, à la fin de l'année dernière, pour lui demander un aménagement de la peine. Il lui a renouvelé sa demande oralement lorsqu'il l'a rencontré cette année au mois de juin.

Le Maire de Paris a rencontré la mère de Salah HAMOURI au Consulat général de France, en juin dernier, il lui a renouvelé son soutien, lui a fait part de ses actions et rédigé un mot manuscrit pour Salah HAMOURI que l'ambassadeur de France en Israël est allé apporter à Salah HAMOURI en prison.

Pour tout cela, la mère de Salah HAMOURI a remercié le Maire de Paris et ne lui a pas fait d'autres demandes. Il y a beaucoup d'agitation actuellement. Beaucoup. Et vous le savez. Il y a eu l'annulation de la rencontre entre Bernard KOUCHNER et la mère de Salah HAMOURI, puisque Bernard KOUCHNER n'est pas allé en Palestine comme il devait le faire, il a rencontré Mahmoud Abbas à Aman. Il n'y a pas eu de contact. Il y a eu un contact entre le Président de la République et Benyamin NETANYAHU. Je ne sais pas moi si le sujet a été abordé, mais tout cela est dans le pot commun.

Je suis, à titre personnel, favorable à ce que le chef de l'Etat reçoive la mère de Salah HAMOURI, comme nombre de personnes l'ont reçue. Si elle le demande en tant que ressortissante française, ce qui est tout à fait son droit.

Pour autant, je ne pense pas que cela relève d'une interpellation de la part du Conseil de Paris. Selon les informations que l'on peut avoir et que vous lisez les uns et les autres, que ce soit de la part du quai d'Orsay, que ce soit du côté israélien et même des observateurs, des journalistes, la situation est en train d'évoluer. Il se tient actuellement des négociations extrêmement importantes entre l'autorité palestinienne, le Hamas, et Israël via un interlocuteur allemand. La France n'est pas dans le coup. Via un interlocuteur allemand pour organiser un échange de prisonniers. Nous ne savons pas de quoi il s'agit, mais c'est un moment extrêmement compliqué à gérer.

Il faut faire attention à toute interférence qui pourrait perturber ces négociations, et vous connaissez la caisse de résonance du Conseil de Paris. Nous devons préserver toutes les marges de discussion concernant Salah HAMOURI, et surtout ne pas être contreproductifs, surtout cela.

J'appelle chacun et chacune d'entre vous à ne pas alimenter à nouveau des tensions inutiles en posant un cas contre un autre, qui sont de surcroît différents, ce n'est pas ainsi, à mon sens, que nous ferons avancer la cause de Salah HAMOURI, d'autant que la France n'est pas dans la négociation.

Pour toutes ces raisons et considérant la différence majeure que nous avons sur les causes de son incarcération, puisque vous dites qu'il a été arrêté pour des raisons politiques et ce n'est pas le cas, ce vœu en l'état ne peut pas être voté par l'Exécutif et je demande son retrait.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

La parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - J'ai rencontré Salah HAMOURI le 9 novembre dernier, une chose me rassure, il ne peut pas vous entendre.

Au fond, quand je vous entends, j'ai le sentiment que tous les prétextes sont bons pour refuser de voter un vœu en sa faveur.

Je vous ai entendu dire que nous n'avons pas vocation à interpeller le Président de République, alors comme j'entends cet argument depuis quelques jours, je vous ai imprimé l'ensemble des vœux que nous avons votés au Conseil de Paris depuis un an qui s'adressent au Président de la République. Vous verrez que la liasse est épaisse.

Je vous ai entendu dire que des négociations sont en cours, que la situation est compliquée, et qu'au fond, le Conseil de Paris est une caisse de résonance importante et que nous gagnerions à être discrets.

C'est la première fois que, dans une affaire de prisonniers français, que l'on a vocation à faire libérer, j'entends dire qu'il faut être discret.

Et puis, je vous ai entendu parler d'autres cas et vous nous reprochez, en quelque sorte, de comparer le cas de Salah HAMOURI à d'autres cas ; vous pensez évidemment à Gilad SHALIT. Ici, personne n'a comparé le sort de Salah HAMOURI au sort de Gilad SHALIT, c'est vous qui avez évoqué cette éventualité.

Pour toutes ces raisons, nous maintenons ce vœu et je trouve assez curieux qu'on ne soit pas capables de défendre un ressortissant français tel que Salah HAMOURI.

Nous maintenons ce vœu et je souhaite qu'il soit voté.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu...

Pardon, Pierre, excuse-moi !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je ne veux pas remettre... Voilà ! On en a assez dit, on s'est tout dit, on pourra recommencer longtemps. Moi, j'ai une position, je pense qu'elle est juste pour l'avenir de Salah HAMOURI. Je pense profondément qu'elle est juste parce que tout le monde y travaille.

Tout le monde y travaille.

Ce n'est pas la peine d'être dans un comité de soutien pour pouvoir y travailler et vous le savez très bien. Donc, moi, je ne veux pas continuer. La position que je défends est celle de l'Exécutif et du Maire de Paris.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 97 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par les éluEs du groupe "Les Verts" pour la tenue d'Assises de la coopération décentralisée entre les villes françaises et palestiniennes.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le vœu n° 98 du groupe "Les Verts", qui a trait à la tenue d'Assises de la coopération décentralisée entre les villes françaises et les villes palestiniennes.

Pour le présenter, je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

C'est un vœu, comme vous l'avez rappelé, en forme de proposition suite à la tenue en novembre dernier, au tout début du mois de novembre, 3 et 4 novembre, d'Assises de la coopération décentralisée franco-israélienne.

Nous regrettons d'ailleurs à ce propos que nous n'ayons appris que fort tard la tenue de ces assises, c'est-à-dire la veille au soir, ce qui nous a mis dans l'incapacité d'y participer.

Ceci étant dit, nous pensons que, dans un souci d'équilibre, justement pour traiter cette question qui est assez vite passionnée et passionnelle, dans un souci d'équilibre de traitement par la Ville de Paris en matière de coopération entre les territoires palestiniens et Israël, nous proposons que se tiennent dans les meilleurs délais des Assises de la coopération décentralisée entre les villes françaises et les villes palestiniennes à l'Hôtel de Ville.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - J'ai bien lu le vœu du groupe "Les Verts".

C'est compliqué parce que, évidemment, on peut ne pas me croire, on peut dire n'importe quoi ! Mais non ! Les Assises de la coopération décentralisée franco-israélienne ont eu lieu à l'Hôtel de Ville de Paris mais nous n'étions en aucun cas les organisateurs. Nous avons fait le garage, nous sommes intervenus très peu, d'ailleurs.

Pour ma part, je suis intervenu, le Maire de Paris et voilà !

Sinon, ce sont les autres villes françaises appartenant au Groupe-Pays de Cités Unies France, car c'est organisé par Cités Unies France et par le Ministère des Affaires étrangères.

Comme d'ailleurs, Madame la Présidente, s'étaient déroulées les Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne il y a deux ans à Paris.

Elles ont à lieu à Paris il y a deux ans, à l'Institut du Monde arabe !

Ce n'est pas nous qui organisons tout cela, c'est eux, c'est le réseau de coopération décentralisée pour la Palestine, présidé par Claude NICOLET, adjoint au Maire de Dunkerque, qui organise cela avec CUF.

J'appartiens à ce réseau, j'appartiens à CUF et nous y discutons.

Donc, le Maire de Paris, quand nous sommes allés en Palestine au mois de juin, a proposé au Maire de Hébron d'organiser à Paris ces assises. C'était pour la fin 2010, début 2011. Le Maire de Hébron, qui est venu il y a 15 jours ici, à l'Hôtel de Ville, je lui ai réitéré notre demande. Il est entièrement d'accord mais ni lui ni nous ne pouvons décider que cela se passera à Paris. Nous le souhaitons, nous le voulons, nous avons fait la démarche pour, mais il faut que ceux qui organisent les assises nous le confirment.

De la même manière que les assises franco-algériennes se passent à Belfort, que les assises franco-japonaises se passent à Nancy et ainsi de suite.

Je ne peux pas dire qu'à chaque fois, il faut que ce soit à Paris. Cela, c'est la première chose.

Dans les plus bref délais, oui, mais à condition qu'ils l'acceptent et je dois dire que la demande que nous avons faite a été plutôt reçue de manière modérée, dans la mesure où elles ont eu lieu il y a déjà deux ans, que nous nous sommes réunis aussi à Bruxelles il y a trois ans. Donc, voilà ! Je ne peux pas vous en dire plus. Nous faisons les démarches pour qu'elles aient lieu.

J'ajoute que, dans votre vœu, vous expliquez qu'il y a un déséquilibre de coopération entre Israël et la Palestine. C'est totalement faux parce que les besoins ne sont pas les mêmes, et vous le savez très bien. Nous avons des actions à Bethléem sur la réfection de tout l'éclairage de la place de la Mangeoire et de l'avenue n° 6. Nous sommes dans un grand projet, d'ailleurs que j'ai exposé ce matin à Lyon pour l'U.P.M., l'Union Pour la Méditerranée, à Jéricho, avec l'AFD, avec le Ministère des Affaires étrangères. Nous avons des projets à Ramallah sur des coopérations culturelles avec le théâtre de Ramallah. Et nous avons eu des projets terminés à Djénine pour une pompe à eau et à Gaza, puisque nous avons fait "Nuit blanche" il y a deux ans.

Voilà tout ce que je peux vous dire. Nous sommes pour, mais je ne peux pas accepter le vœu tel qu'il est. C'est pour cela que je vous demande de le retirer. Mais soyez consciente que nous voulons avoir les Assises de la coopération décentralisée. C'est une demande qui a été faite par le Maire depuis le mois de juin.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Madame FOURNIER, vous avez une réponse à apporter ?

Mme Danielle FOURNIER. - Vous allez voter notre vœu, alors ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je vous ai demandé de le retirer.

Mme Danielle FOURNIER. - Non, moi, je vous demande si vous votez notre vœu, parce que tout le discours semblait laisser penser que, franchement, oui, vous vous employiez à le faire, qu'il y a deux ans, cela s'est tenu.

Donc, regardons l'avenir. Peut-être que l'année prochaine ou dans deux ans, nous n'avons pas donné de date, mais que la Ville s'emploie à faire en sorte que, peut-être que l'on peut mettre "dans la mesure de ses compétences" pour que ce soit plus clair, à faire en sorte que ces assises aient lieu.

Sinon, nous maintenons notre vœu.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Alors, où en sommes-nous ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Ces assises, le Maire de Paris les a demandées. Il les a demandées. Je ne peux pas voter un vœu où on a déjà demandé les assises.

D'autre part, "dans les meilleurs délais", on ne peut pas accepter. Personne n'acceptera. Parmi nos interlocuteurs, les associations des Villes, le Maire de Belfort, le Maire de Nancy n'accepteront pas qu'on dise : "On veut, dans les meilleurs délais, le faire à Paris." Il y a quand même des précautions à prendre avec nos collègues. C'est comme cela que cela se passe.

C'est pour cela que, croyez-moi, vraiment nous souhaitons avoir ces assises. C'est pour cela que l'on ne peut pas voter le vœu en l'état ou alors, il faut le représenter d'une autre manière.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Il est comme cela, ce vœu. Je veux bien qu'on change les choses, mais enfin...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - On ne peut pas le voter en l'état. Si on le change, donc il faut faire une modification que je ne peux pas faire comme cela. Sinon, vous le retirez et on le repassera au mois de janvier, si vous voulez. On aura peut-être plus d'informations, des apaisements et on fera un vœu différent.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Madame FOURNIER ?

Mme Danielle FOURNIER. - Oui, alors ce sera au mois de février, je pense, où on pourra reparler de cette question. Enfin, j'espère qu'on arrivera à un texte commun. C'est une proposition. Il ne s'agit pas d'imposer quoi que ce soit à quiconque, mais de positionner la Ville de Paris, justement, dans ce partenariat, dans cette coopération décentralisée.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Très bien, les choses sont claires, donc au mois de février, nous serons ressaisis d'un vœu sur ce sujet.

Donc, vous le retirez ?

Ce vœu est retiré.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan de l'action internationale de la Ville de Paris.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - J'en viens au vœu n° 99 du groupe U.M.P.P.A., qui a trait au bilan de l'action internationale de la Ville de Paris.

Pour le présenter, je donne la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame le Maire.

Effectivement, ce vœu, présenté au nom du groupe U.M.P., s'appuie sur le fait que le Maire de Paris s'était engagé pour une politique internationale à la fois claire et volontariste et que, pour ce faire, il s'appuie sur les services compétents de la Délégation générale aux relations internationales sous l'autorité du Secrétariat général.

Nous venons de recevoir, comme élus parisiens, une mince brochure de communication, transmise à l'ensemble des élus par courrier, début novembre, et qui, selon nous, ne saurait représenter un bilan complet de l'action internationale de la Ville de Paris, alors que différents intervenants de la majorité municipale et autres groupes politiques également en 9e Commission et en séance du Conseil de Paris en ont manifesté le souci.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le Maire de Paris clarifie sa politique internationale, notamment en distinguant les projets qui relèvent plus particulièrement de son action et du budget propre à la Ville de Paris, les projets de première ou de deuxième mandature, que nous puissions définir dans quel cadre et par quelles initiatives son action internationale participe aux enjeux globaux que sont la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de l'environnement et le développement durable et, enfin, que nous puissions être pleinement associés aux choix d'orientation en matière de politique internationale par une communication qui pourrait être présentée aux élus et faire l'objet d'un débat en séance lors d'un prochain Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

M. SCHAPIRA a la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je ne comprends pas toutes les raisons de ce vœu.

D'abord, sur la méthode, ce vœu a été déposé par le groupe U.M.P.P.A., signé par un des conseillers membre de la 9e Commission, qui a d'ailleurs participé à la dernière réunion de la 9e Commission et aucune question n'a été posée sur ce sujet. On découvre maintenant ce vœu qui a été déposé en 1ère Commission.

C'est un procédé qui n'est pas nouveau d'ailleurs ; il peut être utilisé par beaucoup de gens.

Là, la question, si j'essaye d'y voir un peu plus clair, porte sur l'information. Toute l'information que vous avez passé par le Conseil de Paris. D'ailleurs, je suis étonné qu'aucun membre U.M.P.P.A. de la 9e Commission ne soit présent ; vraisemblablement, ils savent très bien ce que l'on fait, parce que tous les centimes, tous les euros dépensés pour l'action internationale de la Ville sont votés en Conseil de Paris, tous ! Les associations, les moindres projets sur l'eau, sur le Sida, la Maison de l'Europe, tout, l'A.I.M.F... Même le budget de l'A.I.M.F., nous le votons, ce qui n'était pas le cas auparavant. Tout passe ici ! Il n'y a pas de lézard ! Tout passe ici !

Alors la petite brochure que vous avez eue, que j'ai envoyée, a été faite pour le 30e anniversaire de l'A.I.M.F., auquel vous étiez tous conviés et auquel peu de collègues sont venus aux travaux et à la séance inaugurale, pour nos collègues maires francophones.

J'ai voulu simplement vous envoyer de manière succincte ce petit document, mais nous avons sorti des documents importants. Sur le Sida, nous en avons sorti ; nous allons en sortir un autre sur le Sida pour le 1er décembre. Nous avons sorti des documents obligatoires concernant les coopérations décentralisées via le Ministère des Affaires étrangères, sur Rio, sur Le Caire... Tout cela est vraiment totalement transparent. D'ailleurs, je ne vois pas pourquoi les membres de la 9e Commission de l'U.M.P.P.A. ne sont pas là.

En plus, on a auditionné Pierre BAILLET, le secrétaire permanent de l'A.I.M.F. Mme LALUMIÈRE, qui est Présidente de la Maison de l'Europe, est venue à la fin de la précédente mandature ; elle reviendra. Nous allons auditionner la Secrétaire générale de Cités et Gouvernements locaux unis. Je ne peux pas faire plus ; j'informe au maximum.

Le Maire de Paris, c'est vrai, a fait une communication en 2004 et, effectivement, il compte bien en faire une au cours de l'année 2010, mais c'est quelque chose de classique et de normal ; au bout de deux ans de mandature, il est normal que le Maire de Paris fasse cette communication.

Honnêtement, je n'ai jamais eu, au sein de la 9e Commission, de problème avec quiconque sur ces questions de relations internationales de la Ville de Paris et notamment de la part des membres U.M.P. qui sont, en général, extrêmement présents.

C'est pour cela, mes chers collègues, que je vous demande, compte tenu de ce que je viens de vous dire, de retirer votre vœu.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Monsieur BERTHAULT, vous retirez ce vœu ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Non, j'entends bien les arguments de M. SCHAPIRA. Je suis, comme Mme BERTRAND, membre du Conseil d'administration de la Maison de l'Europe, donc on a aussi un certain nombre d'informations sur le sujet.

Simplement, effectivement, vous donnez acte d'une communication qui est présente dans la demande que l'on fait lors de ce vœu, donc on le maintient.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 du groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2009, DAC 666 - Subvention à l'association "Florimont - Le Château Ouvrier" (14e). - Montant : 1.000 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 666 sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 100. Il s'agit de la subvention à l'association "Florimont - Le Château Ouvrier" dans le 14e arrondissement, montant 1.000 euros.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Très vite et très simplement, il y avait une erreur technique et nous avons rajouté la somme pour arriver à cette subvention.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 100.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 100 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 666 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DAC 666).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la gratuité des transports parisiens pour les conjoints survivants d'anciens combattants.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 101 du groupe U.M.P.P.A. relatif à la gratuité des transports parisiens pour les conjoints survivants d'anciens combattants. Il ne se rapporte à aucun projet de délibération et pour le présenter, la parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY pour une minute.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu reprend le vœu que nous avons déjà déposé il y a plusieurs mois et qui, semble-t-il, n'a pas eu d'effet. On avait eu un échange déjà sur cette question. C'est une demande récurrente des associations d'anciens combattants.

Nous avons, dans le 15e, eu de nouveau cette demande assez récemment, notamment par la F.N.A.C.A. 15e et c'était un engagement de campagne de Bertrand DELANOË qui l'a réitéré lors du Congrès de la F.N.A.C.A. l'année dernière.

Depuis, rien ne s'est passé et, évidemment, nous le regrettons. Ce vœu détaille les difficultés, même administratives, auxquelles une telle demande peut être confrontée, que nous ne méconnaissons pas, bien évidemment, et pour que l'information soit complète, Jean-François LAMOUR, en tant que rapporteur spécial du budget des anciens combattants, a saisi le Directeur général de l'O.N.A.C. pour que l'O.N.A.C. puisse apporter son concours technique et administratif quant aux difficultés rencontrées, et que le vœu explicite, pour que ces difficultés puissent être levées dans les meilleurs délais.

Je crois que c'est un vœu qui doit faire consensus, mais, surtout, qui doit enfin être suivi d'effet par tous les élus et par tous les protagonistes concernés. Je crois que ce serait un beau message envoyé aux associations d'anciens combattants qui font un travail remarquable.

Dans le 15e, puisque je connais bien la question dans le 15e, on ne peut que saluer à chaque fois la qualité des commémorations qui rendent un hommage bien normal à ceux qui ont sacrifié leur vie pour la défense de nos valeurs.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - D'abord, je voudrais dire mon attachement, mon affection, pour les anciens combattants, et ils le savent.

Deuxièmement, vous avez tout à fait raison de dire que c'est un engagement du Maire dans le contrat de mandature, mais là où vous avez tort, c'est de dire qu'il n'e s'est rien passé, parce qu'il s'est passé beaucoup de choses.

Nous nous sommes réunis souvent avec l'O.N.A.C. et les instances concernées et le S.T.I.F. notamment et il se trouve que nous rencontrons des difficultés d'ordre technique que je vais vous expliquer.

La première est que le prix de cession des titres de transport est révisé tous les quatre ans par un sondage qui mesure l'utilisation des transports en commun par les bénéficiaires de cartes de réduction.

Ce sondage réalisé par le S.T.I.F., je le déplore mais c'est comme cela, interdit toute modification dans les catégories de bénéficiaires pendant 12 mois.

Comme il a débuté en décembre 2008 et qu'il s'achèvera en décembre 2009, pour le moment, cela nous a empêchés d'avancer.

La deuxième est que l'Office national des Anciens Combattants, qui a effectivement été saisi, nous a dit rencontrer beaucoup de difficultés pour identifier précisément les veuves d'anciens combattants. Elles peuvent solliciter une carte de conjoint survivant qui regroupe également les veufs et veuves de pupilles de la Nation, de réfractaires du S.T.O., par exemple. Si vous voulez, cela en rajoute, il faut que l'on procède à un tri ; c'est assez compliqué.

En tout cas, l'O.N.A.C. s'est engagé à travailler à un document spécifique concernant les veufs et veuves d'anciens combattants.

Ces difficultés objectives sur lesquelles nous avons travaillé, et je regrette que Mme Valérie de BREM ne soit pas là, parce qu'elle approuverait de son fauteuil cela, puisqu'elle m'aide beaucoup dans ce dossier, ces difficultés objectives font que l'application de la mesure va être reportée en deuxième partie de mandature.

Mais je vous rappelle, et je vous réitère mon attachement personnel à ce dossier, et je me porte garante aussi, parce que nous en avons parlé il y a peu de temps, je me porte garante de celui du Maire de Paris, Bertrand DELANOË, qui va d'ailleurs avoir l'occasion de rencontrer les anciens combattants lors du congrès de la F.N.A.C.A. et pourra leur en parler, mais il n'y a pas que la F.N.A.C.A., je vous l'accorde.

Je vous demande de retirer ce vœu parce qu'il n'a pas lieu d'être. Nous travaillons main dans la main avec l'O.N.A.C. et le S.T.I.F. afin d'obtenir la carte gratuite pour les conjoints survivants. Il n'y a pas lieu de faire polémique là-dessus, c'est tout. Je vous demande donc de retirer ce vœu en toute sagesse.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Monsieur Jean-Baptiste MENGUY, j'attends votre réponse.

Retirez-vous ce vœu ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Nous allons maintenir le vœu.

Nous prenons acte de votre attachement aux anciens combattants et je crois que chacune et chacun, sur les bancs de cette Assemblée comme dans les Conseils d'arrondissement, sont très attachés au respect de la mémoire.

Cela étant, j'ai l'impression de revivre exactement la même chose que l'année dernière, quand une de vos collègues avait répondu grosso modo la même chose.

J'ai l'impression de revivre exactement les engagements du Maire au congrès de la F.N.A.C.A., de revivre toujours et encore la même réponse et la même scène un peu difficile, et c'est un engagement que vous avez du mal à tenir.

Je prends acte et je vois que vous avez lu notre vœu avec attention, parce que ce vous venez de dire reprend exactement notre vœu, et je ne comprends pas que vous n'avez pas envie d'envoyer ce signe politique fort envers toutes les associations de combattants, de prendre acte... je prends acte de ce que vous avez dit, mais justement, votons tous et toutes ce vœu pour montrer que nous continuons l'effort malgré les difficultés administratives et techniques puisque c'est une demande qui nous est remontée des associations elles-mêmes.

Elles ont besoin qu'on leur fasse un signe fort. Et je crois que voter ce vœu, c'est répondre à cette attente.

Nous ne méconnaissons pas le travail fait et les difficultés que rencontrent les pouvoirs publics, mais je crois qu'à un moment donné, c'est important d'envoyer un signe envers les associations de combattants, alors votons tous ensemble ce vœu plutôt que de le retirer.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Vous maintenez donc ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 101 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

2009, DAC 598 - Signature d'une convention triennale avec l'association "Centre de promotion du livre de jeunesse Seine-Saint-Denis" (93100 Montreuil) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Madame BECKER, je vais vous donner la parole pour le projet de délibération DAC 598 : signature d'une convention triennale avec l'association "Centre de promotion du livre de jeunesse Seine-Saint-Denis" (Montreuil), pour l'attribution d'une subvention de 30.000 euros.

Je vous donne la parole et M. SCHAPIRA vous répondra.

Mme Emmanuelle BECKER. - Chers collègues, le salon du livre de jeunesse de Montreuil s'ouvre demain, c'est-à-dire au moment même où nous votons le renouvellement de la convention qui lie la Ville de Paris à l'association qui en est à l'origine.

Ces dernières années, porté par un secteur éditorial en expansion autant que par un indéniable renouveau littéraire, le livre jeunesse se porte bien. Le salon de Montreuil accompagne cette évolution positive depuis 1984 et devient l'une des toutes premières manifestations du genre, juste derrière le salon Bologne, en Italie.

Pour les Franciliens, le salon de Montreuil est l'un des événements culturels de la métropole, associant la Ville de Paris, celle de Montreuil, le Conseil général de Seine-Saint-Denis, le Conseil régional, ainsi que les Ministères de la Culture et de l'Éducation.

Chaque année, il draine 150.000 visiteurs venus de toute l'agglomération. Exemple réussi de coopération culturelle entre les différents acteurs métropolitains, le salon de Montreuil est également une réussite artistique, littéraire et pédagogique.

Aujourd'hui, en effet, ce sont plusieurs milliers de petits Parisiens scolaires et centres de loisirs qui visitent gratuitement le salon fin novembre.

Au titre du partenariat avec Paris, les expositions présentées à Montreuil voyagent ensuite dans différents équipements municipaux toute une partie de l'année.

Il faut se réjouir que les jeunes Parisiens aient ainsi l'occasion de découvrir une littérature française et étrangère de qualité qui s'est définitivement émancipée, une littérature souvent généreuse qui ne se contente pas de raconter des histoires, mais qui les initie à la beauté et au monde, suscitant autant d'émotions que d'interrogations, stimulant leur appétit de savoir et de pensée.

J'en veux pour preuve la grande qualité, à la fois pédagogique, littéraire et graphique des œuvres distinguées cette année par les différents prix du salon de Montreuil, comme ce fantastique album consacré à Missak Manouchian qui vient de recevoir le prix de la presse des jeunes.

Entre histoire et mémoire, ce livre est en effet une réflexion d'écrivain sur l'exil, la condition des migrants et l'intolérance, sur l'identité aussi, une identité sans frontières, en l'occurrence.

Pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, le groupe communiste et élus du parti de gauche votera ce projet de délibération avec enthousiasme et lui tenait à cœur de l'exprimer publiquement.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL. - Merci, Madame BECKER.

La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au lieu et place de M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7^e Commission. - Le salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil se déroulera donc cette année, du 25 au 30 novembre prochains, après la foire internationale du livre pour enfant de Bologne.

Il est le salon le plus important dans ce secteur éditorial en pleine expansion, avec près de 150.000 visiteurs en 2008.

Pour la 25^e édition, l'Italie est à l'honneur, ce qui est une bonne chose, avec la venue de créateurs, éditeurs, auteurs, illustrateurs qui pourront rencontrer le public français et participer à des débats, des expositions et des ateliers.

Les élèves parisiens des établissements scolaires, les enfants des centres de loisirs et les jeunes des centres d'animation bénéficient d'une entrée gratuite.

Par ailleurs, la Ville de Paris a signé une convention de partenariat avec ce centre de promotion du livre de jeunesse Seine-Saint-Denis permettant aux expositions présentées au cours du salon de circuler ensuite dans les établissements municipaux parisiens et notamment, les bibliothèques. Cette coopération s'inscrit pleinement dans l'esprit et l'ambition de "Paris Métropole", permettant notamment de rapprocher les publics de Paris et de Montreuil.

Voilà, c'est une très bonne chose. Merci de nous avoir soutenus.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 598.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 598).

2009, DF 93 - Rapports écrits soumis au Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, par ses représentants dans les conseils d'administration et de surveillance des Sociétés d'Economie Mixte.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux projets de délibération de la 1^{er} Commission. Nous examinons le projet de délibération DF 93 : rapports écrits soumis au Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal par ses représentants dans les conseils d'administration et de surveillance des Sociétés d'Economie Mixte.

La parole est à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, je souhaiterais concentrer mon propos sur le rapport de la seule S.E.M. "Paris-Seine", et plus particulièrement sur la mission qu'elle exerce dans le 15^e arrondissement sur le secteur Beaugrenelle.

Parmi les événements marquants de l'exercice 2008 de cette société d'économie mixte, il faut bien sûr retenir le transfert de la gestion immobilière, construction, gestion locative à la S.G.I.M., société spécialisée dans la gestion et la construction immobilière, transfert d'un patrimoine de 1.818 logements, 90 chambres en foyer, 250 locaux d'activités et des conventions de gestion conclues avec la Ville de Paris et le Département de Paris pour une indemnité de 9,12 millions d'euros.

L'objectif affiché de ce transfert est de permettre à la S.E.M. "Paris-Seine" de recentrer son activité sur les projets urbains, c'est-à-dire l'aménagement, la construction et la gestion des ouvrages. Il va falloir donc être exemplaire dans cette mission, je vous le dis !

Autre événement important de l'année 2008, la cession d'actifs sur la dalle du front de Seine, cession des assiettes de bail à construction pour la rénovation de l'immeuble T2 ville nouvelle pour un montant des 300.000 euros, cession des assiettes de baux à construction des volumes baillés à la S.C.I. Beaugrenelle, ainsi que les surfaces d'extension nécessaires à la réalisation du projet de centre commercial Beaugrenelle sur les îlots Charles-Michels en juin 2007 pour un million d'euros, ainsi que les îlots Verseau et Pégase en mai et juillet 2009 pour un montant de 18,2 millions d'euros.

Vous me direz : pourquoi rappeler ces chiffres ? Je tiens à redire notre position sur ces cessions, qui marquent un revirement par rapport à la municipalisation des sols qui avait été préférée avant 2001.

La Ville, au travers de la S.E.M., a bradé son patrimoine car ces montants pourtant validés par le service des domaines, sont scandaleux quand on connaît le prix du foncier à Paris.

Comment comprendre votre logique quand, dans le 13e arrondissement, la rénovation de la dalle des Olympiades est quasi totalement subventionnée par la Ville. Dans le 15e, vous ne voulez pas investir, vous bradez le patrimoine des Parisiens sans vous assurer que la S.C.I. Beaugrenelle sera un contributeur fidèle à la gestion courante de la dalle puisque le niveau de référence du nouveau centre commercial deviendra la rue, et non plus la dalle.

L'urbanisme sur dalle n'est certes plus pertinent, naturellement, mais qui va participer à l'entretien de l'existant ? Des négociations seraient en cours sur les futures cessions des bâtiments Castor et Pollux, l'immeuble Monoprix, Mercure 1 et Mercure 2.

Il serait souhaitable que notre Assemblée soit mieux informée de ces négociations puisque la Ville de Paris détient 63,7 % de la S.E.M. propriétaire. Sur la gestion courante, comme la S.E.M. est pleinement propriétaire de l'ouvrage dalle du front de Seine, à ce titre, c'est sous sa responsabilité que s'exercent l'investissement et la gestion courante de l'ouvrage dalle.

Il est indiqué dans le rapport de gestion et de développement durable, que la S.E.M. dispose pour cette gestion d'un budget de 3,5 millions d'euros, dont 80 % proviennent des loyers et des charges perçus par la S.E.M. sur les détenteurs de parkings et d'immeubles sur le front de Seine, qui sont des personnes physiques ou des personnes morales.

D'après les représentants des résidents des tours, ceux-ci paieraient 520.000 euros, au titre de la gestion de la dalle, et 483.000 euros au titre des parkings.

Avec les modifications sur la dalle, les cessions de volumes fonciers que je viens d'évoquer, quelle est aujourd'hui la liste complète des contributeurs et comment ces charges vont-elles être réparties entre eux ? Quel est le coefficient des commerces par rapport aux particuliers ? Comment sont calculées les unités de répartition ?

Il conviendrait d'apporter ces précisions, car les conseils syndicaux sur la dalle du front de Seine, les copropriétaires dénoncent l'absence de transparence des comptes de la S.E.M. "Paris-Seine". Je les comprends : il est impossible de s'y retrouver avec le compte de résultat et les comptes de résultat analytiques qui sont publiés dans le rapport de gestion et de développement durable.

Je donne même un exemple sur la page 52 où le tableau offre carrément des cases vides. Les tours et les conseils syndicaux ne parviennent pas à obtenir les factures et les justificatifs, alors que cette communication est de droit.

En matière d'investissement, je voudrais m'arrêter un instant sur la sécurisation et la rénovation de l'ouvrage dalle. La première phase de cette rénovation a été achevée à l'automne 2008.

Pour ce qui concerne la dalle et le traitement paysager, l'association syndicale du Front de Seine, que j'ai rencontrée il y a quelques jours, demande qu'il soit tenu compte de l'avis des résidents, concernant le revêtement et les espaces verts jugés trop coûteux et de mauvaise qualité. La construction des passerelles allégées est une demande récurrente car la continuité de circulation sur la dalle est également revendiquée.

Pour ce qui concerne le traitement des abords de la piscine Keller que l'on retrouve également dans le rapport, les riverains ne cessent de se plaindre des dégradations dans ce passage Keller, qui donne lieu encore à des attroupements, à des dégradations, malgré de nombreux signalements. Cette réalisation est un échec de la S.E.M., je le dis, confirmant malheureusement nos craintes et nos avertissements. Il faudrait totalement revoir cet aménagement.

Sur la sécurisation de l'ouvrage dalle et des tours enfin qui sont construites sur la dalle. Les installations électriques des tours, haute et basse tension, et les groupes électrogènes ont été installés il y a maintenant quarante ans en sous-sol et seront inondés en cas de crue de type 1910. La S.E.M. "Paris-Seine" avait été saisie par le maire du 15e arrondissement sur la possibilité de participer au financement de la mise hors eau de ces installations électriques, et sur la possibilité de solliciter, pour ce faire, une subvention de la Ville de Paris.

C'est une fin de non recevoir qui a été répondue au maire du 15e arrondissement, et je tenais à le redire ici, car je crois que la responsabilité morale de la Ville peut être engagée : il ne suffit pas de décider de la construction de tours quand on laisse ensuite les résidents seuls face à la réparation des erreurs du passé.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace Mme Lyne COHEN-SOLAL au fauteuil de la présidence).

Voilà un ensemble de questions qui sont pourtant légitimes, qui se posent sur ce secteur qui est géré par la S.E.M. "Paris-Seine". Nous attendons des réponses de la Ville, comme du Vice-président de la S.E.M., qui s'est vu confier en 2008 une mission spécifique pour la production de documents sur l'activité de la S.E.M. sur l'ouvrage dalle du Front de Seine.

Dans cette attente, j'invite mon groupe à s'abstenir sur ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Je propose que Seybah DAGOMA, qui est présidente de la S.E.M., réponde précisément et par écrit aux questions très précises qu'a posées Mme POIRAULT- GAUVIN.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord.

La proposition de M. GAUDILLÈRE est que Seybah DAGOMA qui préside la S.E.M. vous réponde par écrit. Est-ce que cela vous convient ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - De toute façon, ai-je le choix puisque M. GAUDILLÈRE ne veut pas répondre ce soir ? Je trouve que c'est grave parce qu'on étudie des projets de délibération, qui sont d'une grande importance. Le rapport des S.E.M., ce n'est pas rien, dans la gestion de la Ville. Je trouve absolument anormal qu'on n'ait pas de réponse. Il faut étudier vos dossiers, je ne sais pas, je ne comprends pas.

Certes, j'attends avec impatience la réponse de la présidente de la S.E.M.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Elle vous répondra, Madame.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je note que ce sont des méthodes qui sont scandaleuses.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - OK. Une proposition vous a été faite. Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 93.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 93).

2009, DDEE 276 - Subvention à l'association de commerçants de la rue Cadet (9e). Montant : 1.700 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 276 sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 104 : subvention à l'association des commerçants de la rue Cadet dans le 9e arrondissement, pour un montant de 1.700 euros.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit juste d'un amendement technique puisque nous devons verser un supplément à cette association, qui fait une autre activité. Nous vous demandons donc que cet amendement soit joint à ce projet de délibération. C'est simplement cela.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 104.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 104 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 276 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DDEE 276).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au nécessaire maintien des subventions des associations de commerçants du 15e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 105 du groupe U.M.P.P.A. relatif aux subventions aux associations de commerçants pour les illuminations.

La parole est à Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vois qu'en matière de soutien à l'activité commerciale à Paris, il y a deux politiques de la Ville de Paris : celle qui se passe sous le feu des projecteurs, en présence de la presse, des caméras et des "people", et celle qui se passe plus modestement dans les quartiers, sans caméra, sans paillette.

Hier, le Maire de Paris a assisté au lancement des illuminations sur les Champs-Élysées, en rose fuschia, aux côtés de Charlotte GAINSBURG et en présence de nombreux journalistes. Mais aujourd'hui, vous diminuez cruellement les subventions qui sont allouées aux commerçants pour les illuminations de fin d'année dans les quartiers.

Ces professions sont pourtant profondément touchées par la crise économique. Elles ont besoin du soutien du Conseil de Paris pour faire face à la désertion de leur clientèle. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de procéder à une réévaluation de ces subventions pour que la ville lumière se montre à la hauteur de sa réputation.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je voulais répondre à ma collègue que d'abord le Maire de Paris a effectivement participé à l'inauguration de cette illumination des Champs-Élysées, à la demande des commerçants des Champs-Élysées, que lui-même n'était pas en rose fuschia mais que c'était les illuminations qui sont en rose fuschia.

Et comme toutes les associations de commerçants, les Champs-Élysées ont vu leurs subventions diminuer par rapport à l'année précédente, et plus encore que d'autres associations de commerçants, parce que nous traitons effectivement les associations de commerçants de manière équitable, c'est-à-dire que là où il y a effectivement plus d'activité qu'à d'autres endroits, nous donnons des subventions un peu moins élevées.

Mais tout le monde a cette année des subventions en nette diminution. Globalement il y a une diminution de 40 % de la ligne Illuminations des commerçants. Tout le monde a donc des subventions en diminution. Nous ne versons plus de subventions pour les illuminations de la place Vendôme, par exemple, parce qu'il nous semble que c'est moins justifié qu'ailleurs. Nous avons effectivement fait tomber la subvention des illuminations des Champs-Élysées de 40 % comme ailleurs.

Voilà, Madame, ce que je peux vous dire, et je vous demande de retirer ce vœu, sinon je serais obligé de donner un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien.

Vous retirez le vœu ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je ne peux pas me contenter de cette réponse. Nous allons bien sûr le maintenir et bien sûr aller dire à tous les commerçants que vous les négligez cruellement en période de crise.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien. Faites votre travail d'opposant.

Il n'y a pas de retrait. Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création de halles alimentaires du producteur au consommateur pour favoriser l'accès des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 106 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a trait à la création de halles alimentaires pour favoriser l'accès des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique.

La parole est au Président BROSSAT pour une minute.

Mme BECKER le remplace.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la vente de produits issus de l'agriculture biologique se développe mais reste très inégalement accessible à la population parisienne. Paris ne dispose pas à ce jour d'accès suffisamment développé à des chaînes courtes entre producteurs et consommateurs.

En décembre 2008, puis mai 2009, le Conseil de Paris a adopté des vœux demandant qu'une étude relative à la création de halles alimentaires des producteurs aux consommateurs visant à favoriser l'accès à des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, de bonne qualité et à des prix raisonnables, soit réalisée.

Le sens de notre vœu est que cette étude soit réalisée et communiquée au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix le vœu n° 106 avec un avis... Pardon !

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, c'est gentil.

Je vais donner un avis favorable à ce vœu, mais je voudrais répondre en quelques mots à Mme BECKER que nous sommes effectivement très soucieux de faire en sorte que les produits de l'agriculture biologique soient accessibles à tous les Parisiens, et nous continuons à travailler dans ce sens.

Nous sommes en train de faire en sorte que tous les marchés de la ville comportent au moins 10 % de bio et que, dans les marchés couverts, on puisse avoir une telle proportion.

Je dois dire que, dans notre travail, nous nous sommes rendu compte qu'il y a un manque de candidatures des producteurs et des commerçants en fruits et légumes biologiques.

Cela peut s'expliquer par deux éléments.

Soit la demande en produits frais biologiques est très élevée en Ile-de-France et on n'a pas une production locale en produits courts qui permet de répondre à ces attentes.

Et d'autre part, que naturellement les contraintes d'accès à la Capitale sont telles qu'une grande majorité des producteurs vendent à l'exploitation ou en proximité immédiate et ne viennent pas obligatoirement sur nos marchés.

Cela dit, nous sommes en train de travailler sur deux ou trois projets, donc pour l'instant, je ne peux pas vous dire exactement où ils aboutiront, mais sur lesquels je pourrais rendre compte, évidemment, en Conseil de Paris. Et moi-même étant membre maintenant du Cervia, le Centre régional de valorisation de l'innovation agricole et alimentaire Ile-de-France, c'est-à-dire les producteurs d'Ile-de-France, je vais faire en sorte, puisque cette représentation est récente, qu'ils soient particulièrement favorisés pour venir sur nos marchés directement. Bien.

Donc, je donne un avis favorable à votre vœu qui va dans le sens de ce que nous faisons.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 379).

2009, DRH 62 - DDATC 219 - Création d'emplois de coordinateurs des conseils de quartier.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 62 - DDATC 219 sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu n° 107. Il s'agit de création d'emplois de coordinateurs des conseils de quartier.

La parole est à Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, extrêmement présente ce soir !

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

La démocratie participative est en bonne marche à Paris. Les habitants se rendent avec enthousiasme aux conseils de quartier. Les Parisiens veulent avoir voix au chapitre, être sources de propositions, participer à l'animation de leur quartier, et cette vitalité de la démocratie participative est de bon augure.

Dans le 15^e arrondissement, le maire du 15^e a totalement joué le jeu sous cette mandature. Des moyens considérables ont été donnés à ces instances de démocratie participative. Sur le site Internet, il y a des retransmissions des séances de conseil de quartier. Donc, nous donnons franchement les moyens pour ce travail.

Evidemment, la démocratie participative dans le 15e arrondissement, l'arrondissement le plus vaste de la Capitale, cela engendre une organisation différente par rapport à un arrondissement tel que, par exemple, le 2e arrondissement, qui est quand même d'une superficie plus faible.

Donc, il faut des moyens proportionnés à la lourdeur de la tâche.

Sur la forme, nous sommes quand même étonnés que ce projet ne soit pas passé devant les conseils d'arrondissement et c'est d'ailleurs l'objet du vœu qui est présenté par les maires d'arrondissement et le Président Jean-François LAMOUR. Nous sommes étonnés de cette méthode. Les conseils de quartier doivent être organisés au plus près des habitants dans les arrondissements, donc nous le regrettons sensiblement.

Il faut donc des coordinateurs. Par souci budgétaire, nous proposons qu'il y ait un redéploiement des moyens de l'administration centrale dans les mairies d'arrondissement et que les moyens soient donnés sous la responsabilité des maires d'arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Maintenant, j'ai inscrit : M. ALPHAND. Est-il là ?

Vous ne prenez pas la parole ? Bon.

Je donne la parole à Mme ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Il n'y a pas eu de présentation explicite du vœu, mais j'en ai, bien sûr, pris connaissance.

Je voudrais dire aux élus U.M.P.P.A. et à Mme POIRAULT-GAUVIN en particulier qu'ils donnent des contours à ce projet de délibération qui n'ont pas lieu d'être.

En effet, qu'est-ce qu'apporte ce projet de délibération ?

Ce projet de délibération s'efforce de répondre à un besoin de sécurisation juridique des contrats des animateurs des conseils de quartier. Vous savez, en fait, que nous avons effectivement beaucoup de contractuels actuellement sur les postes d'animateur des conseils de quartier. Ce sont des contractuels pour lesquels on a pu renouveler une fois le contrat et qui ne peuvent plus maintenant voir leur contrat renouvelé.

Donc, ce projet de délibération permet de définir un cadre juridique permettant le recrutement en catégorie B de contractuels sur des emplois de coordinateurs des conseils de quartier, en l'absence de cadre d'emploi de titulaire qui pourrait leur permettre d'exercer cette fonction plus largement.

Il s'agit effectivement d'un projet de délibération statutaire qui n'a donc, à ce titre, aucune raison d'être examiné par les Conseils d'arrondissement.

Si cela n'avait pas été un projet de délibération statutaire, d'ailleurs, c'est Hamou BOUAKKAZ qui vous aurait répondu.

De la même façon, ce n'est pas un projet de délibération qui statue sur le développement ou le non-développement des emplois des coordinateurs des conseils de quartier. Nous avons pour cela un projet de délibération emploi qui va arriver en temps et en heure, à savoir lors de notre prochain Conseil municipal.

Donc, voilà, je crois qu'il faut ramener ce projet de délibération à ce qu'il est. Il s'agit bien de pouvoir recruter des contractuels sur des périodes de trois ans renouvelables, conformément au droit commun des personnels contractuels de la Fonction publique.

Sur le fond, je voudrais quand même faire quelques remarques. Je vois bien dans le vœu que vous évoquez la possibilité de rattacher ces emplois à des emplois de cabinet. Ce n'est pas notre vision des postes d'animateur des conseils de quartier, comme d'ailleurs des postes d'animateur des conseils de la jeunesse. Ces animateurs assurent aujourd'hui des fonctions de service nécessaires, utiles, au service des Parisiens, puisque la démocratie locale fait partie des missions intrinsèques exercées et souhaitées par la collectivité parisienne et par les mairies d'arrondissement. Il ne sont donc pas des collaborateurs de cabinet dont la mission est le conseil et l'expertise auprès du maire d'arrondissement.

Pour toutes ces raisons, si ce vœu est maintenu, j'émetts un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous avez levé la main, Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - J'aurais aimé présenter le vœu. Il y a une règle : c'est que le vœu est présenté avant les réponses de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Oui, vous avez entièrement raison. Sauf que Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN est intervenue. M. ALPHAND était inscrit, il n'est pas intervenu.

Et je n'ai pas vu - excusez-moi ! - que vous aviez levé la main ! Personne ne nous avait dit que vous vouliez intervenir. Si vous voulez faire une explication de vote, Monsieur LEGARET, faites-la.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Si M. ALPHAND veut intervenir !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il faut savoir ce qu'il veut !

Attendez ! Tout à l'heure, je vous ai demandé de prendre la parole, vous ne vouliez pas la prendre.

Alors, parlez ! Rapidement. On vous a déjà répondu par avance.

M. David ALPHAND. - Vous ne connaissez pas ma question mais, en revanche, vous savez que vous m'avez répondu par avance !

Il y a deux choses : il y a un projet de délibération et il y a un vœu.

On est sur le projet de délibération.

Vous me proposiez de présenter le vœu tout à l'heure !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous ai demandé de parler. Vous ne parlez pas, ce n'est pas ma faute !

M. David ALPHAND. - Je voudrais simplement poser la question suivante, Monsieur le Maire, à Mme ERRECART, car il faut être très clair. Il s'agit d'un projet de délibération concernant le recrutement de coordinateurs des conseils de quartier.

Voilà la question : comment sont gagés ces emplois ?

Parce que vous nous dites que, le mois prochain, un projet de délibération concernant l'emploi au sein de la Mairie de Paris passera, mais, enfin, il faut être cohérent. Dites-nous : est-ce que c'est de la création nette d'emploi ? Ou est-ce que ce sera du redéploiement ? Ce qui n'est pas la même chose.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Maintenant, vous avez parlé. Tout le monde est content !

Madame ERRECART, vous répondez.

Après, on vote.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, rapporteure. - Ce n'est pas l'objet de ce projet de délibération.

Ce projet de délibération est un projet de délibération statutaire qui permet effectivement de pouvoir recruter ces coordinateurs des conseils de quartier sous le statut de contractuel, ce qui d'ailleurs, je le précise, n'empêchera pas que des titulaires puissent occuper ces postes.

C'est juste un complément de précision que nous apportons sur les aspects statutaires. Nous n'apportons pas de réponse sur la question des emplois.

Est-ce que je suis claire ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est à rebondissement, cette affaire !

Attendez ! Ils ne veulent pas prendre la parole, ils veulent prendre la parole !

Maintenant, on va passer au vote.

Avant, puisque Jean-François LEGARET n'avait pas levé la main mais qu'il veut quand même parler, je ne peux pas lui refuser la parole, puisqu'il est président de la 1ère Commission.

Donc, vous parlez, assez rapidement compte tenu de l'heure, et on vous écoutera dans le silence.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Président, pour qu'il n'y ait pas de confusion, M. ALPHAND s'est inscrit sur le projet de délibération, qui est une chose, et ensuite il y a un vœu. On m'a demandé de présenter ce vœu au nom des signataires.

Il y a deux choses : il y a d'abord une inscription sur un projet de délibération, ce qui me semble être une chose relativement habituelle dans cette Assemblée, et il y a ensuite la présentation d'un vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Encore faut-il le dire...

Allez-y !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je suis confus, au nom de mon groupe, que cela n'ait pas été bien expliqué au Secrétariat général du Conseil de Paris, mais, maintenant, j'espère qu'il n'y a aucune ambiguïté.

Je reviens simplement sur ce vœu numéroté 107.

D'abord, nous faisons observer que ce projet de délibération n'est pas passé devant les Conseils d'arrondissement. Mme ERRECART nous répond que c'est parce que c'est statutaire. Rien n'interdisait de le présenter devant les Conseils d'arrondissement. Je dirai même, Madame ERRECART, vraiment, je vous le dis très calmement et très posément, vous savez comme moi que s'agissant des postes des coordonnateurs des conseils de quartier ou s'agissant de ceux qui sont chargés du suivi des conseils locaux de la jeunesse, nous avons vécu dans les Conseils d'arrondissement des périodes, des périodes entières pendant lesquelles il n'y avait aucun titulaire ; vous le savez.

Honnêtement, c'est un sujet sur lequel vous pourriez faire, sans inconvénient, une réponse, je dirai, plus aimable, en considérant que nous avons vécu beaucoup d'anomalies dans le passé et que nous souhaitons, comme vous, aboutir aujourd'hui à une situation normalisée et apaisée.

C'est le premier point.

Rien ne s'opposait à ce que nous puissions calmement en débattre dans les Conseils d'arrondissement.

Deuxième point, c'est effectivement le rattachement à l'enveloppe des cabinets des maires d'arrondissement, mais c'est une question de fond.

Je respecte la position du Maire de Paris, mais la position du Maire de Paris est quand même éminemment contradictoire avec les engagements qu'il a pris. Il nous a dit : "je vais décentraliser, je vais donner aux maires d'arrondissement beaucoup plus de pouvoirs, beaucoup plus de prérogatives, beaucoup plus d'autonomie, beaucoup plus de liberté".

Qu'est-ce que vous êtes en train de nous répondre sur ce point qui est important, qui est un point essentiel ? Je le répète, le recrutement tel qu'il s'est opéré aujourd'hui des coordonnateurs des conseils de la jeunesse, même s'ils ne portaient pas ce titre, a abouti à ce que dans un certain nombre d'arrondissements, le 1er en particulier, nous nous trouvons pendant des mois entiers sans responsable et que nous ayons les plus grandes difficultés à le faire recruter par la Mairie de Paris. Cela aurait été beaucoup plus simple et beaucoup plus opérant d'avoir la possibilité sur l'enveloppe des cabinets des maires d'arrondissement de le faire.

C'est une simple proposition, qui n'est pas une provocation ; c'est une proposition qui permettrait, de manière très claire, d'abord de donner au maire d'arrondissement un peu plus de prérogatives ; ce n'est pas qu'il en ait beaucoup aujourd'hui dans le statut actuel, malgré les quelques avancées qui ont été faites.

Puisque vous vous êtes à plusieurs reprises tournée vers nous, nous, les maires d'arrondissement, comme le Maire de Paris l'a fait également en nous disant : "faites-nous des propositions, passez-moi des idées, nous les prendrons, nous allons vous écouter", nous faisons une proposition et nous constatons, hélas, une fois de plus, qu'à chaque fois que nous faisons une proposition positive, vous nous dites : "Non, rejet, rejet du vœu... Terminé, circulez, il n'y a rien à voir !"

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 1er.

On va passer au vote...

Hamou, tu veux parler ?

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Si cela ne te dérange pas, Monsieur le Président, je voudrais juste...

J'aime beaucoup la démocratie participative au groupe U.M.P. et je trouve cela tout à fait agréable de voir que la démocratie participative est en train d'avancer et que c'est une idée qui mûrit, puisqu'il y a encore quelques années, à l'époque où les emplois jeunes se terminaient, elle était gérée dans certains arrondissements par des secrétaires administratifs et d'autres n'avaient pas demandé d'emploi de coordinateur des conseils de quartier.

Je me réjouis et je félicite l'administration d'avoir mis fin à la précarité du statut d'agent dont tout le monde s'accorde à dire qu'ils font un travail colossal, qu'ils font un travail de retissage du lien entre la démocratie représentative et la démocratie participative et les temps viennent aujourd'hui, les temps de crise, les temps de défiance du politique où ces instances de démocratie participative jouent un rôle de plus en plus éminent.

Alors, M. LEGARET nous dit : "vous refusez nos idées et vous n'êtes pas fair-play", mais, Monsieur le Maire du 1er, avec tout le respect que je vous dois, je vous le dis, nous ne sommes pas d'accord. Pour moi, les postes de coordinateurs de conseil de quartier ne sont pas des postes politiques.

Le cabinet d'un maire d'arrondissement est un cabinet politique. La démocratie participative n'est pas une fonction politique. Cela se doit d'être un nouveau métier, un nouveau métier dédié à la proximité, un nouveau métier dédié à la modification de ce rapport que nous avons aux usagers et c'est pour cela que, pour l'instant, le Maire de Paris et moi-même, et Maïté d'ailleurs, souhaitons que ces postes soient rattachés à la direction qui est en charge de cette modernisation de ce rapport.

En l'espèce, nous avons un vrai désaccord politique qui est parfaitement louable. C'est ce désaccord qui nous pousse à émettre un avis défavorable à ce vœu, bien que je me réjouisserais vraiment que les mairies d'arrondissement de l'opposition soient aujourd'hui désireuses de vivifier la démocratie participative dans leur arrondissement et, comme je l'ai toujours été, je suis à leur disposition pour les y aider à chaque fois qu'elles me le demanderont.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 62 - DDATC 219.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DRH 62 - DDATC 219).

2009, IG 1 - Communication du Maire de Paris sur le rapport annuel de l'Inspection Générale de la Ville de Paris 2008-2009.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération IG 1 relatif à la communication du Maire de Paris sur le rapport annuel de l'Inspection générale de la Ville de Paris 2008-2009.

La parole est à M. ALPHAND. Vous la prenez ?

M. David ALPHAND. - Oui, je la prends, Monsieur le Maire, et peut-être que vous ne savez pas encore si j'obtiendrai satisfaction dans la réponse.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération a trait au rapport annuel de l'Inspection générale de la Ville de Paris.

Entre le 1er juillet 2008 et le 30 juin 2009, l'Inspection a remis et rendu 35 rapports publics. Elle fait preuve ainsi d'une productivité réelle et satisfaisante au regard de ses moyens. Il faut l'en féliciter, et je le fais d'autant plus volontiers que j'ai pu, en tant que président de la Mission d'information et d'évaluation sur la petite enfance à Paris, éprouver son expertise et sa réactivité.

Ces travaux contribuent à l'amélioration du pilotage des projets de la Ville et à l'information de l'opposition, ce qui n'est pas la moindre de leurs qualités et, en effet, il faut bien le reconnaître, avec une certaine tristesse d'ailleurs, les rapports de l'Inspection se lisent comme autant de petits manuels à distribuer dans les écoles de management avec comme sous titre : "tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le mauvais management", de véritables petits vade-mecum pour étudiants de première année en école de commerce.

On peut seulement regretter le délai incompréhensible de quatre à six mois entre leur transmission à l'administration et leur publication pour tous les Parisiens, mais c'est probablement là une nouvelle déclinaison du temps d'avance, cher à l'administration DELANOË. C'est en tout cas tout à fait préjudiciable au bon fonctionnement de notre démocratie locale. La transparence ne s'accommode pas, en effet, de demi-mesures. Ce retard de quatre à six mois n'est pas admissible et injustifiable. Il ne doit plus être à l'avenir.

De même, on s'explique mal que les tableaux de suivi des recommandations de l'Inspection ne soient pas communiqués au Conseil de Paris. Quelle est donc cette étrange conception de la transparence en clair-obscur ?

Sur le fond, un rapport de l'inspection doit plus particulièrement retenir, mes chers collègues, notre attention cette année. Il porte sur l'absentéisme au sein de l'administration parisienne.

Et tenez-vous bien, chers collègues, le taux d'absentéisme est de 9 % parmi les agents de la Ville. Oui, 9 %.

Encore ce taux n'est-il qu'une moyenne, et cette année, la DFPE a le triste privilège de disputer la palme à la DPE, on tutoie dans ses directions, le 11 %.

Je rappelle que dans les organisations bien managées, le taux varie entre 3 et 4 %. Paris se classe d'ailleurs au-dessus de la moyenne nationale. L'Inspection l'écrit clairement, et je veux la citer, au cas où certains de nos collègues, rares je suppose, n'auraient pas lu, ligne à ligne, le rapport annuel de l'Inspection :

"Des situations franchement préoccupantes pour certains métiers dans certains services. C'est notamment le cas des adjoints administratifs du 39-75 et des standards.

Des fossoyeurs du cimetière de Pantin, des agents techniques de la petite enfance, et des éboueurs".

Et l'Inspection de poursuivre : "Au-delà d'un certain taux d'absentéisme, les absences engendrent des absences, soit parce que les agents présents ne peuvent plus assumer la charge de travail, soit parce que l'impunité dont jouissent les agents en absence injustifiée rend l'absentéisme contagieux. On ne saurait être plus critique à l'égard d'un management préjudiciable au service de la Ville.

L'addition en est lourde.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Plus qu'une minute.

M. David ALPHAND. - L'addition en est lourde, 160 millions d'euros en période de crise, s'il vous plaît, et plus de 4.200 emplois rayés d'un trait de plume chaque année.

Il y a là une terrible défaillance de la part de l'Exécutif en charge des services.

On comprend mieux maintenant la peine de l'adjoint aux Finances, qui nous a quittés malheureusement, qui cherchait le mois dernier en vain à justifier l'explosion des effectifs de la Ville, depuis 2001, plus 8.700 agents. Tout ceci est parfaitement logique et cohérent à la réorganisation des services, oui je vais conclure...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Concluez.

M. David ALPHAND. - A la réorganisation des services, vous avez préféré la dérive des effectifs, et à une gestion exigeante des ressources humaines, vous avez préféré le laxisme de l'inflation de la dépense en personnel.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous remercie pour être tombé pile sur les 5 minutes.

Madame Maïté ERRECART, vous avez la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je vais remercier M. David ALPHAND, car il met en exergue tout de même des pratiques qui ne sont pas si courantes, me semble-t-il, dans les collectivités et même dans toutes les organisations, à savoir de publier régulièrement des audits sur les différentes fonctions de la Ville et sur les différents services.

Vous dites qu'il y a de la qualité dans les travaux réalisés par l'Inspection générale, je confirme. Evidemment je vois bien où vous voulez nous entraîner...

Quel usage fait-on de cet exercice de transparence ?

Une première manière consiste, comme vous le faites, à prendre des points faibles et à partir de ces points faibles à critiquer totalement la politique qui a été mise en œuvre, et de tirer un peu les faits pour essayer de se donner raison.

Et il y a une deuxième manière, et je préférerais que l'on travaille plutôt ainsi, c'est qu'à partir des constats que fait l'Inspection générale à la demande du Maire de Paris, nous travaillions sur les pistes de progrès. C'est ce que nous faisons avec l'administration, point par point. Nous avons des comités de suivi avec le Secrétariat général pour essayer d'améliorer les choses et de prendre des mesures. Et vous avez d'ailleurs dans le rapport annuel d'activité de l'Inspection, après chaque rapport des petits commentaires qui vous montrent que dans la très grande majorité des cas des progrès sont enregistrés.

Si une DSP, par exemple, posait problème ou supposait telle ou telle difficulté, à la DSP conclue la fois suivante, évidemment des modifications ont été apportées.

Et je peux multiplier les exemples où à partir de ces analyses nous progressons. Evidemment, vous mettez le doigt sur un sujet grave, à savoir la question de l'absentéisme dans un certain nombre de services. D'abord, pour dire que globalement, la Ville de Paris a 0,6 point de plus d'absentéisme que les collectivités territoriales. Ces 0,6 point de plus, évidemment, c'est de trop, et je partage avec vous le sentiment qu'il faut que nous nous en occupions.

Nous avons un absentéisme particulièrement fort pour ce qui concerne les agents de la propreté et aussi pour les agents de la petite enfance. D'ailleurs pas tous les agents mais certaines catégories. Je peux vous assurer, Monsieur ALPHAND, que nous nous en occupons. L'Inspection fait le constat mais aussi l'analyse pour en révéler la complexité. Elle dit que cela relève tantôt des phénomènes de promotion qu'il faudrait peut-être assurer, tantôt des problèmes de reconnaissance, tantôt des problèmes de management, tantôt des possibilités d'évolution de carrière en termes de changement de métier.

Vous croyez qu'il existe des réponses faciles... Je veux bien croire que vous êtes un super manager et que d'un claquement de doigts si vous en étiez en responsabilité vous y parviendriez. Je n'en suis pas sûre.

Soyez assuré que l'absentéisme est une préoccupation et qu'effectivement nous avons encore besoin de travailler sur ce sujet comme sur d'autres.

On nous remettra très prochainement un rapport sur les questions de reclassement à la Ville, c'est aussi un problème. Nous recrutons des agents qui restent très longtemps à la Ville et c'est normal, puisque nous leur assurons un développement de carrière. Vous croyez là aussi que le reclassement se fait d'un claquement de doigts ? Evidemment pas. Oui, il y a des dysfonctionnements, oui nous y travaillons, oui nous progressons.

Je vous invite, Monsieur ALPHAND, à ce que nous ayons dans mon bureau une réunion pour que nous puissions échanger sur les progrès réalisés, et les mesures prises plutôt que de manier l'invective.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

A peine, allez-y, mais juste.

Il n'y a même pas d'explication de vote puisque nous ne votons pas.

M. David ALPHAND. - Nous ne votons pas sur ce projet de délibération ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Non.

C'est une communication qui n'appelle pas de vote.

Voilà. Donc nous passons au point suivant.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Explication de non-vote ?

2009, SG 205 - Observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la Ville de Paris en matière de dépenses informatiques.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 205 relatif aux observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes de l'Ile-de-France en matière de dépenses informatiques.

M. David ALPHAND. C'est sa soirée.

M. David ALPHAND. - Cela va me permettre d'être dans la continuité du propos de Mme ERRECART. Madame, je me rendrai bien volontiers dans votre bureau pour évoquer les questions du management, néanmoins, le bon manager est celui qui sait écouter.

Je vous ai posé deux questions, Madame, dans le cadre de mon intervention. La première : le délai de quatre à six mois entre la remise des rapports de l'Inspection et leur publication aux Parisiens sera-t-il réduit à l'avenir ?

Et la seconde question, Madame ERRECART : le Conseil de Paris aura-t-il droit désormais à un tableau de suivi des recommandations formulées par l'Inspection générale ?

Je m'interroge et je me demande si vous m'avez vraiment écouté, puisque je n'ai pas eu de réponse...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur ALPHAND, ce n'est pas très correct, nous parlons du SG 205.

M. David ALPHAND. - C'est la continuité, car le SG 205 parle de conduite du changement au sein de la Mairie de Paris depuis 2003. Ce rapport est celui de la Chambre régionale des comptes sur les projets informatiques et les dépenses informatiques de la Ville, de 2003, et jusqu'à 2007.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est de cela dont on parle !

M. David ALPHAND. - Précisément, Monsieur le Maire.

On y apprend des choses tout à fait intéressantes, et on est en plein dans le prolongement du rapport annuel de l'Inspection générale.

Alors, tout d'abord, dans la colonne des plus, Madame ERRECART, parce que nous avons la reconnaissance des mérites de l'administration parisienne également, ne croyez pas que nous soyons systématiquement à charge.

Effectivement, des progrès significatifs ont été enregistrés depuis les dernières années, depuis 2003 et le nouveau schéma directeur informatique, le S.D.I. On a réussi à déboucher sur un certain nombre de systèmes d'information qui ont pu remplacer des S.I. obsolètes.

Néanmoins, le rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France pointe un certain nombre de défaillances.

Alors, je suis au regret de vous dire que je vais y venir à ces défaillances, bien évidemment, Madame ERRECART.

Première défaillance : pas de suivi des coûts. La Ville est incapable d'assurer le contrôle de gestion et le contrôle du rapport coût/efficacité dans les projets qu'elle a menés en matière informatique depuis 2003. C'est assez accablant, vraiment, les conclusions qui sont tirées par la Chambre régionale des comptes.

Deuxième faiblesse, aucune évolution des "process" dans les services alors qu'on a changé les systèmes d'information. Je parlais tout à l'heure des manuels qu'on distribue aux étudiants de première année en école de commerce. C'est systématique, c'est classique comme coup : on change le système d'information mais derrière on ne réorganise pas les services, et après on s'étonne que cela se passe mal dans les services et qu'on ait des personnels démotivés. Il n'y a pas de génération spontanée : tout cela s'explique.

Il y a aussi quelques perles mises en avant par le rapport de la Chambre régionale des comptes. Il y a une prime distribuée aux agents de la Direction de l'informatique. Et cette prime est assez conséquente d'ailleurs. Mais on aurait tendance à penser que seuls les agents méritants reçoivent ces primes. Eh bien, pas du tout : tous les agents de la Direction de l'Informatique reçoivent la prime ! Résultat, cette prime n'a aucun effet, si ce n'est un effet sur le budget de la Ville.

Et puis, je passe sur la gestion rocambolesque de l'ancien directeur de l'informatique, mais la Chambre y consacre quand même deux pages, ce qui est assez significatif.

J'en viens au dernier point. La Ville qui se fait...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il vous reste une minute.

M. David ALPHAND. - Je vous suis très reconnaissant de me le dire à chaque fois, Monsieur le Maire.

Dernier point, la Ville se fait de la trésorerie sur le dos de ses fournisseurs. Parce qu'en réalité, qu'est-ce qui se passe ? La Ville paie avec retard ses fournisseurs dans les chantiers informatiques qu'elle a menés, mais ces fournisseurs n'osent pas demander les intérêts moratoires qui sont ridiculement faibles, environ 30.000 euros par an. Pourquoi est-ce que les entreprises n'osent pas solliciter ces intérêts moratoires ? Je soupçonne les responsables de ces entreprises d'avoir peur de se mettre mal avec la Ville de Paris et de ne pas se voir attribuer d'autres marchés, car ils ne savent pas très bien comment cela fonctionne.

En définitive, grâce à cela, la mairie se fait de la trésorerie et entrave le bon fonctionnement de P.M.E. et d'autres entreprises.

Au total, et je conclurai par là, Monsieur le Maire, je suis convaincu que tous les Conseillers de Paris ici présents, et ceux absents également, ont lu ligne à ligne le rapport de la Chambre régionale des comptes. Je n'ai qu'un seul regret, c'est que cela ne se sache pas ailleurs, mais vous pouvez compter sur moi : je vais diffuser l'information.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

La parole est à Mme ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - L'information est publique, c'est le moins que l'on puisse dire et donc, on ne peut pas nous critiquer de ce point de vue-là. La Chambre régionale des comptes nous a remercié de la façon dont nous les avons accueillis et dont nous leur avons fourni l'information qui était demandée.

Comme toujours dans ce type de rapport, et c'est normal, elle pointe effectivement un certain nombre de défaillances qui ont pu exister dans la période 2003-2007 concernant la gestion des systèmes informatiques.

Comme vous l'avez dit, et je voudrais quand même insister, je pense que ce sont au moins les trois quarts du rapport, elle note aussi un certain nombre de progrès très significatifs. Elle note aussi d'ailleurs que la situation en 2000-2001 était extrêmement dégradée sur le plan informatique. C'est à partir de cela qu'il a fallu effectivement construire à la fois, une direction des systèmes d'information qui n'existait pas. Le rapport souligne, également, qu'il a fallu mettre aussi en place un premier schéma directeur informatique qui n'existait pas non plus.

Deuxième chose que souligne le rapport, et de manière très importante aussi, ce sont les progrès qui ont été réalisés en matière d'infrastructure des systèmes d'information. On a fait un fort développement des terminaux qui sont à disposition des agents. Vous me direz que c'est la moindre des choses, mais encore fallait-il les assurer.

On a rationalisé le parc des serveurs qui supportent l'ensemble des 400 applications qui sont aujourd'hui en fonctionnement à la Ville et on leur a donné une cohérence et une sécurité technique.

Enfin, on a, sur le plan des infrastructures, assuré la mise en réseau de plus de 2.000 sites, ce qui, là encore, est très important. Je pense que quand on a des incidents comme la grippe, on apprécie effectivement d'avoir un réseau tout à fait satisfaisant.

C'est vrai que vous trouverez, comme vous l'avez cité, certaines insuffisances qui ont pu être marquées ici ou là.

Moi, j'en ai effectivement noté une que vous n'avez pas relevée d'ailleurs, comme quoi on peut avoir des lectures diverses, c'est sur la gouvernance, la façon dont les projets informatiques ont pu être décidés et évalués dans cette période qui n'était peut-être pas assez rigoureuse.

Ce que j'ai noté aussi, c'est qu'à partir de 2006, justement, les procédures ont changé. C'est-à-dire qu'effectivement, de 2003 à 2006, il y a eu des choses qui n'ont peut-être pas été totalement maîtrisées, mais qu'à partir de 2006, il y a eu au contraire un changement des procédures.

Ce qui me rassure encore plus, Monsieur, c'est ce qui se passe à l'heure actuelle car nous avons un système de gouvernance qui est parfaitement piloté.

Tout projet de plus de 100.000 euros, aujourd'hui, fait l'objet d'un débat au sein d'un comité stratégique et informatique présidé par le Secrétaire général et par ailleurs, les méthodes d'évaluation de ces projets ont été développées avec la mise en place de la méthode Mareva.

Comme toujours, on peut dire qu'un certain nombre de choses ne vont pas, certes, mais on peut surtout, et c'est plus important, voir ensuite quelles leçons on tire de ces phénomènes-là et s'assurer que pas à pas, nous faisons des progrès et nous nous dotons des outils qui permettent de fonctionner de manière correcte.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, rapporteure. - Oui, je conclus.

Je suis extrêmement sensible à quelque chose que n'a pas non plus cité le rapport mais qui me semble aller tout à fait dans le bon sens.

Dans ce que nous faisons à l'heure actuelle, nous avons le souci, non seulement des équipements et des projets - et j'ai oublié de dire qu'il y avait eu 100 projets conduits pendant la période -, nous avons aussi le souci de former les utilisateurs, et cela me paraît encore un point très important. Je le dis d'autant dans cette Assemblée qu'il y a des actions en direction des mairies d'arrondissement et que c'est un point qui me rassure sur notre capacité à continuer à déployer un système informatique performant.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Comme vous le savez, cette communication n'appelle pas de vote.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la retransmission Internet des séances du Conseil du 16e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 108 du groupe U.M.P.P.A., relatif à la retransmission Internet du Conseil du 16e arrondissement. Il ne se rapporte évidemment à aucun projet de délibération.

La parole est à M. AURIACOMBE. Une minute !

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons rester sur la vidéo, la vidéoretransmission, pour dire que le succès, dans cinq arrondissements au moins, les 3e, 15e, 17e, 18e et 20e arrondissements, le souci de démocratie locale dont nous parlions à l'instant nous poussent dans le 16e arrondissement à demander aujourd'hui une vidéoretransmission via Internet.

C'est la première partie, la vidéoretransmission, d'un vœu qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 16e.

Dans la deuxième partie du vœu : nous demandons que les dépenses afférentes au surcoût financier provoqué par ces retransmissions soit rajoutés au B.P. 2010 sur l'état spécial du 16e arrondissement.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

La parole est à Mme ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Evidemment, je me réjouis que le 16e arrondissement veuille bien s'inscrire dans le dispositif de retransmission des Conseils d'arrondissement par Internet. Je ne le savais pas jusqu'à présent, bien que j'aie écrit à tous les maires d'arrondissement, conformément au projet de notre mandature, pour leur demander quels étaient ceux qui voulaient s'inscrire dans ce projet.

Quoi qu'il en soit, effectivement, comme vous l'avez cité, un certain nombre d'arrondissements ont déjà commencé ces retransmissions, et c'est un succès, vous avez raison. Il y a eu notamment plus de 500 internautes qui, en moyenne, regardent chacune des séances, ce qui est tout à fait positif et nous prévoyons, pour 2010, d'inscrire encore quatre mairies supplémentaires.

Je prends note du souci du 16e arrondissement de s'inscrire en priorité dans ces retransmissions.

Ceci étant, j'en profite pour expliquer comment le dispositif est conçu.

La mairie centrale achète le matériel nécessaire à la retransmission des Conseils d'arrondissement et apporte le soutien technique et logistique, les mairies d'arrondissement prennent, en revanche, en charge sur leur dotation d'animation locale de l'état spécial le coût de production des séances qui est estimé aujourd'hui à 2.000 euros la séance.

Ces dotations d'animation locales ont d'ailleurs crû significativement en 2009, 16.000 euros pour le 16e en 2009, mais aussi en 2010 pour la majorité des arrondissements, eu égard à l'évolution démographique.

En conséquence, je ne vois pas d'inconvénient à donner un avis positif à la première partie du vœu.

En revanche, si les élus du 16e maintiennent la totalité du vœu, je demande à ce qu'il soit repoussé.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Alors, Monsieur AURIACOMBE ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Nous maintenons le vœu en l'état, car c'est un aspect financier qui n'est pas négligeable.

Fort évidemment, nous demandons le maintien du vœu en l'état aujourd'hui.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Donc, c'est repoussé !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2009, SG 203 - Tarifs de mise à disposition des salons de réception de l'Hôtel de Ville.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 203 relatif aux tarifs de mise à disposition des salons de réception de l'Hôtel de Ville.

La parole est à Mme BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération SG 203 concernant les tarifs de mise à disposition des salons de réception de l'Hôtel de Ville va très vite en besogne, puisqu'il propose au vote du Conseil de Paris une grille de tarifs avant même ou sans que l'ensemble des élus ait eu à connaître de la philosophie et du concept même de location des salons de la maison commune des Parisiens.

Je n'ai pas le souvenir qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2010, débat qui a eu lieu le mois dernier, cette source de recettes nouvelles ait été évoquée.

Cela dit, une telle initiative ne saurait surprendre et paraît même appropriée à l'heure où la magnificence de très nombreux bâtiments publics de prestige ne rime plus avec la munificence de leurs gestionnaires, sans parler des innombrables châteaux tombés dans l'escarcelle des Conseils généraux de France qu'il faut bien entretenir et faire vivre.

Dans ce contexte, l'Etat lui-même s'est résolu à rechercher de nouvelles ressources dans la valorisation de ces actifs immatériels. Un rapport de la commission Lévy-Jouyet sur l'économie de l'immatériel ayant préconisé la création d'une agence de gestion ; celle-ci a vu le jour par une circulaire du 18 avril 2007 sous le sigle A.P.I.E.

Il faut faire attention aux acronymes lorsque l'on tape sur internet, puisque A.P.I.E., c'est aussi "Aménagement et Protection de l'Industrie et de l'Environnement", mais c'est aussi une organisation canadienne qui s'appelle "Académie de Plaisiologie et d'Intelligence Emotionnelle".

(Rires sur les bancs de l'Assemblée).

Je vous donne l'objet de cette académie. Elle présente des méthodes pour lutter contre le manque de compétences émotionnelles des gestionnaires et le manque de reconnaissance des employés. On rejoint le sujet précédemment évoqué.

Non, l'A.P.I.E. française est l'Agence du Patrimoine Immatériel de l'Etat. Son rôle est d'apporter une assistance méthodologique et opérationnelle aux gestionnaires publics pour le recensement, la protection et la valorisation de leurs actifs immatériels.

Ce qui est nouveau dans la gestion de l'Etat, c'est que les Ministères qui entreprennent de valoriser leurs actifs bénéficient d'un retour budgétaire des recettes supplémentaires obtenues par la valorisation de leurs actifs immatériels.

Sur les tarifs proprement dits que vous nous faites connaître, j'observe qu'ils se situent dans les volumes pratiqués par l'Etat, puisque je crois savoir que la location des salons du Quai d'Orsay pour une soirée privée est facturée à 60.000 euros la soirée.

En conclusion, par actifs immatériels, il convient d'entendre non seulement cette location de locaux, mais les multiples richesses que sont l'image, la notoriété, les savoirs, les savoir-faire, les données statistiques, juridiques, géographiques, les études de toutes sortes qui sont désormais les matériaux les plus rares et les plus recherchés.

Alors, Monsieur le Maire, ma question est la suivante : quelles autres pistes que la location des salons de l'Hôtel de Ville envisagez-vous de valoriser, Paris ayant tous les atouts et toutes les richesses que je viens d'énumérer, un capital considérable dont nous n'avons la plupart du temps pas conscience ?

J'ajoute, pour terminer, que la recherche de nouvelles ressources, qui passe par un dialogue le plus efficace possible avec les opérateurs privés, ne devra évidemment pas faire oublier la satisfaction prioritaire des missions de service public de notre collectivité et notamment l'accès du plus grand nombre d'associations à l'Hôtel de Ville tel qu'il se pratique aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Mme BERTRAND d'avoir attiré l'attention du Conseil qui était, jusque-là, passé très discrètement sur ce projet de délibération.

La philosophie est très claire, Madame BERTRAND ; elle tient en deux points.

La première, qui était inscrite explicitement dans le document sur les orientations budgétaires, c'est que les petites économies font les grandes dépenses de solidarité.

L'autre philosophie, c'est que ces manifestations de location qui seront peut-être au nombre de 10 par an sur 500 à 600 événements annuels, n'empêcheront pas que l'Hôtel de Ville, bien évidemment, reste le haut lieu des événements municipaux et associatifs.

J'ai noté et je pense que le président SCHAPIRA y aura été extrêmement sensible, un point de convergence inattendu avec le Quai d'Orsay, puisque nous allons utiliser les mêmes méthodes que le Quai d'Orsay, non pas pour résoudre les problèmes internationaux, mais pour financer le budget.

Vous avez terminé en me demandant quelles autres pistes pouvaient être envisagées. Je voulais, comme Hamou BOUAKKAZ, vous dire qu'en la matière, la démocratie participative est tout à fait de rigueur et toutes les idées sont bonnes, toutes les petites économies et les petites recettes qui s'inscrivent dans une vocation de service public sont bienvenues et nous pourrions en débattre au mois de décembre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote du Président BROSSAT qui veut prendre exemple sur le Quai d'Orsay...

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous ne sommes pas favorables à ce projet de délibération, nous ne sommes pas favorables à ce qu'on loue les salons, nous ne sommes d'ailleurs pas favorables à ce que les entreprises occupent les salons de l'Hôtel de Ville.

Il m'est arrivé, à plusieurs reprises d'ailleurs, de demander des salons de l'Hôtel de Ville et on m'a répondu qu'ils n'étaient pas disponibles. Ma crainte est qu'ils le soient encore moins.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 203.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est repoussé.

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, "Les Verts" et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la discothèque "La Loco", située 90, boulevard de Clichy (18e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 109 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, "Les Verts" et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la discothèque "La Loco".

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES. - Monsieur le Maire, vous avez donc présenté les élus qui souhaitent défendre ce vœu ici ce soir, à savoir Daniel VAILLANT, Sylvain GAREL et Ian BROSSAT, les élus socialistes, communistes et "Verts" du 18e arrondissement, au sujet de la situation d'une discothèque très connue de notre arrondissement, qui s'appelle "La Loco". Elle est située 90 boulevard de Clichy et a fait l'objet d'un redressement judiciaire en mars 2008.

L'équipe de "La Loco" a tenté bien évidemment de rétablir la situation, mais l'administrateur judiciaire, qui était désigné à l'époque, a demandé la mise en vente de l'établissement.

Parmi les acquéreurs qui se sont présentés, les gérants de l'établissement, soutenus par les salariés, ont présenté un plan de continuité, mais le tribunal du commerce de Paris, en première instance, avait désigné le Moulin Rouge, propriétaire des murs et voisin directs de "La Loco" pour reprendre le fonds de commerce et son exploitation. Il vient de confirmer sa décision mardi dernier, donc après l'appel déposé par les salariées de l'établissement.

Tout simplement, nous souhaitons que dans cet arrondissement une activité festive soit maintenue dans l'esprit de ce qu'a été "La Loco" pendant toutes ces années, et que les emplois en particulier soient préservés dans le 18e arrondissement, qui est déjà très durement frappé par les conséquences de la crise économique.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Evidemment dans le sens de ce que vient de dire Claudine BOUYGUES, puisque avec "Les Verts" nous avons proposé ce vœu au Conseil d'arrondissement. Je pense qu'on est tout à fait dans le cadre de ce que je disais tout à l'heure, à savoir le besoin que l'on a de défendre les établissements de nuit, et en particulier "La Loco" dans le 18e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire, on ne peut qu'être favorable à ce vœu qui a été préparé conjointement par trois groupes.

"La Loco" est effectivement un établissement que j'avoue ne pas connaître, mais qui est un haut lieu festif du 18^e arrondissement. Après une gestion qui a conduit à un redressement judiciaire, la question est de préserver les emplois.

Une des solutions qui est proposée ne sauvegarderait que 20 des 50 emplois qui existaient antérieurement à "La Loco", donc je crois que la vigilance de la Ville sur la situation de l'emploi à "La Loco" me paraît pleinement justifiée.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 380).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous propose de procéder à la désignation de représentants dans les organismes suivants :

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris (R. 62) :

Formation plénière

Titulaires :

- M. François DAGNAUD ;

- M. Etienne MERCIER ;

- M. Denis BAUPIN ;

- Mme Lynda ASMANI ;

- Mme Fabienne GASNIER.

Suppléants :

- Mme Anne LE STRAT ;

- M. François VAUGLIN ;

- Mme Fabienne GIBOUDEAUX ;

- M. Gérard d'ABOVILLE ;

- Mme Catherine BRUNO.

Formation spécialisée dudit Conseil appelée à statuer sur les déclarations d'insalubrité

Titulaires :

- M. François DAGNAUD ;

- M. Etienne MERCIER ;

Suppléants :

- Mme Anne LE STRAT ;

- M. François VAUGLIN.

Commission de médiation relative au droit au logement opposable (R. 63) :

- Mme Marie-José DISCAZEAUX suppléante en remplacement de Mme Hayet ZEGGAR, désignée les 15, 16 et 17 décembre 2008.

Les candidatures proposées sont adoptées (2009, R. 62 à R. 63).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Avant la clôture, vous voulez parler ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Etant donné l'organisation de ces deux séances un peu chaotiques, hier et ce soir, c'était juste pour m'assurer, avant qu'on lève la séance, que vous ayez prévu pour le personnel de séance des bons de taxi.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vais poser la question. Vous pensez bien que je ne peux pas vous répondre. Je suppose que oui, j'espère que oui. On va voir et on vous donnera la réponse dans les jours qui viennent.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Ce serait bien pour eux.

Clôture de la séance.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 24 novembre 2009 à vingt-et-une heures quinze minutes).

Votes spécifiques.

M. Jacques BRAVO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DDATC 174 - Subvention à l'association Comité des Fêtes et d'Actions Sociales du 9^e arrondissement. - Montant : 10.000 euros.

M. Jean-Yves MANO, **Mme Halima JEMNI**, **MM. Gauthier CARON-TIBAUT**, **René DUTREY**, **Jean TIBERI** et **Mme Roxane DECORTE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DPVI 208 - Signature d'une convention avec Paris Habitat OPH pour la réalisation de travaux de requalification de la façade d'un local, 6 avenue de la Porte Montmartre (18e) occupé par l'association "Ma Plume est à Vous". - Montant total : 14.928 euros.

2009, DPVI 209 - Signature d'une convention avec Paris Habitat pour la création d'un lieu d'échange autour du jardinage rue des Fougères (20e). - Montant : 3.730 euros.

2009, DPVI 210 - Signature d'une convention avec Paris Habitat OPH pour la réalisation de travaux dans un local sis 9-11 rue de la Charbonnière (18e) sur le quartier de la Goutte d'Or. - Montant total : 4.325 euros.

2009, DPVI 212 - Signature d'une convention avec Paris Habitat OPH pour la réalisation de travaux dans un local 33 rue Polonceau (18e). - Montant total : 6.500 euros.

2009, DPVI 213 - Signature d'une convention avec Paris Habitat OPH pour la réalisation de travaux dans des locaux 24 rue Polonceau et 15 à 17 rue des Gardes (18e). - Montant total : 24.000 euros.

2009, DFPE 328 - Approbation et signature avec "Paris Habitat - OPH" de la convention de recouvrement des charges d'eau froide et des charges communes dues au titre du logement de fonction, du parking et de la crèche sise 25, rue de Nantes (19e).

2009, DFPE 367 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec Paris Habitat OPH pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction, 241-243, avenue Gambetta (20e).

2009, DFPE 381 - Approbation et signature avec Paris Habitat de la convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes pour le logement de fonction et les parkings de la crèche sise 8, rue Bernard Dimey (18e).

2009, DFPE 382 - Approbation et signature avec "Paris Habitat - OPH" de la convention de recouvrement des charges d'eau, de chauffage et des charges communes pour le logement de fonction et les parkings de la crèche sise 16 bis, avenue Saint Mandé (12e).

2009, DFPE 384 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec Paris Habitat OPH pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction, 35 bis-37, rue Falguière (15e).

2009, DLH 82 - Location par bail emphytéotique au profit de Paris Habitat OPH d'un lot de volumes dépendant de la propriété communale siutée 35bis - 37 rue Falguière (15e).

2009, DLH 132 - Location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, d'une partie de l'emprise communale située 152 rue de Crimée/1, rue de Thionville, 154 rue de Crimée/2 rue de Colmar, 3 rue de Thionville/1 rue Evette et 4-6 rue de Colmar/1bis rue de Thionville (19e).

2009, DLH 189 - Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat - OPH, de l'immeuble communal 123 bis boulevard Murat (16e).

2009, DLH 193 - Location par bail emphytéotique à Paris Habitat - OPH de l'immeuble communal situé 18 rue Beaunier (14e).

2009, DLH 196 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat comportant 358 logements situé 2 à 10 rue de la Solidarité (19e).

2009, DLH 197 - Location par emphytéotique au profit de Paris Habitat - OPH de l'immeuble communal situé 9 rue Paul Bert (11e).

2009, DLH 249 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 12 logements PLUS et 3 logements PLA-I situé 120 rue de Turenne (3e).

2009, DLH 251 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 1 logement PLAI, 23 logements PLUS, 10 logements PLS et 2 locaux d'activités situé 2 rue Crillon (4e).

2009, DLH 252 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition amélioration comportant 9 logements PLA-I, 17 logements PLUS, 11 logements PLS, 3 commerces et 2 bureaux, 27 boulevard Beaumarchais (4e).

2009, DLH 258 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 9 logements PLUS, 2 logements PLS et 2 commerces situé 120 rue du Chemin Vert (11e).

2009, DLH 260 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 45 logements PLUS, 1 logements PLA-I et 20 logements PLS situé 43-45 avenue Philippe Auguste (11e).

2009, DLH 261 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 13 logements PLUS et 7 logements PLS situé 12-14 boulevard de Picpus (12e).

2009, DLH 262 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 14 logements PLUS, 6 logements PLS situé 6 rue du Niger (12e).

2009, DLH 264 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition amélioration comportant 4 logements PLA-I, 15 logements PLUS, 12 logements PLS et 2 locaux d'activités, 16-18 rue Vulpian (13e).

2009, DLH 268 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 3 logements PLA-I, 34 logements PLUS, 16 logements PLS et 5 commerces situé 1-3 square Delormel (14e).

2009, DLH 270 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 9 logements PLUS et 4 logements PLS situé 17 rue Mademoiselle (15e).

2009, DLH 271 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 39 logements PLUS, 17 logements PLS, 3 locaux professionnels et 81 parkings situé 20-26 rue Cronstadt (15e).

2009, DLH 275 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 3 logements PLA-I, 18 logements PLUS, 9 logements PLS et 2 logements non conventionnables - 32 rue des Favorites (15e).

2009, DLH 277 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLUS, 1 logement PLA-I et 3 logements PLS situé 46 rue du Commerce (15e).

2009, DLH 278 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 82 logements PLUS, 13 logements PLA-I, 40 logements PLS et des locaux d'activités 51-53 rue de Lourmel - 95-103 avenue Emile Zola (15e).

2009, DLH 280 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 2 logements PLA-I, 24 logements PLUS, 12 logements PLS et 2 locaux professionnels, situé 75-77 rue Saint Charles (15e).

2009, DLH 281 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 9 logements PLUS et 4 logements PLS situé 77 rue Blomet (15e).

2009, DLH 284 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 11 logements PLUS, 1 logement PLA-I et 4 logements PLS, 14 rue Daumier (16e).

2009, DLH 291 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 2 logements PLA-I, 9 logements PLUS, 3 logements PLS et un commerce, 120 boulevard Clichy (18e).

2009, DLH 293 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition amélioration comportant 6 logements PLA-I, 7 logements PLUS et 6 logements PLS, 24 rue Feutrier (18e).

2009, DLH 294 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 2 logements PLS et un commerce, 5 rue du square Carpeaux (18e).

Mme Anne-Christine LANG ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DPVI 211 - Signature d'une convention avec SAGECO ESH pour la réalisation de travaux dans un local sis 88 et 90 boulevard Ney (18e). - Montant total : 4.544 euros.

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 191 - Location par bail emphytéotique, au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), de l'immeuble communal situé 43-45 rue Hallé (14e).

2009, DLH 194 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 68 rue Curial - 98 rue de l'Ourcq (19e).

2009, DLH 206 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I, 9 logements PLUS, 4 logements PLS et un local d'activités 252 rue de la Croix Nivert (15e).

2009, DLH 207 - Remboursement anticipé des avances qui avaient été consenties par la Ville de Paris à la RIVP pour la réalisation des programmes locatifs non sociaux. - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à deux emprunts bancaires à contracter par la RIVP en vue du financement complémentaire de ces programmes.

2009, DLH 217 - Réalisation par la RIVP d'un programme de transformation de bureaux en 2 logements PLA-I et 1 logement PLUS situé 3-5 rue des Haudriettes (3e).

2009, DLH 301 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 3 logements PLA-I, 21 logements PLUS, 7 logements PLS et des locaux d'activités, 129 rue Saint Maur (11e).

2009, DLH 302 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 9 logements PLS et 3 locaux d'activités 36 rue de Malte (11e).

2009, DLH 303 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I, 9 logements PLUS et 4 logements PLS, 7 rue Guénot (11e).

2009, DLH 305 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLA-I, 9 logements PLUS, 6 logements PLS et deux locaux d'activités 28 rue Biscornet (12e).

2009, DLH 307 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 5 logements PLUS et un local d'activités, 50 rue Daguerre (14e).

2009, DLH 309 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition amélioration comportant 2 logements PLA-I, 9 logements PLUS et 5 logements PLS situé 8 rue Marguerin (14e).

2009, DLH 315 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition amélioration comportant 2 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 3 logements PLS et un local d'activités situé 3 rue des Apennins (17e).

2009, DLH 317 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 9 logements PLA-I, 35 logements PLUS et 45 logements PLS, quai de la Charente dans la ZAC Claude Bernard (lot D2) (19e).

2009, DLH 369 - Modification de la délibération 2009 DLH 041 portant location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble situé 4 rue de Chaumont (19e).

2009, DLH 411 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction d'une résidence étudiante comportant 150 logements PLUS, ZAC Cardinet Chalabre lot 2.7.2. (17e).

2009, DLH 417 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 2 logements PLA-I, 13 logements PLUS, 7 logements PLS et un local d'activité, 188 rue Pelleport (20e).

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DLH 244 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un prêt PEX à contracter par Batigère Ile-de-France en vue du financement d'un projet d'acquisition de 268 logements locatifs conventionnés, 113 à 117 rue des Orteaux, 50 à 54 rue Mouraud, 109 boulevard Davout et 86 à 90 rue Saint-Blaise (20e).

M. Jean-Yves MANO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DLH 416 - Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à France Habitation pour l'emprunt Palulos à contracter en vue du financement du programme de réhabilitation de 172 logements sociaux 55, 59, 65 rue Mademoiselle et 38 rue Amiral Roussin (15e).

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DLH 246 - Réalisation par Immobilière 3F d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 7 logements PLA-I, 31 logements PLUS, 16 logements PLS et 10 locaux d'activités, 11 rue Lepic (18e).

M. Ian BROSSAT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 322 - Réalisation par ICF la Sablière d'un programme de construction neuve comportant 11 logements PLA-I, 28 logements PLUS et 11 logements PLS - ZAC Clichy Batignolles - lot 1.1 (17e).

2009, DLH 405 - Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de réhabilitation comportant 131 logements 80 rue Stephenson (18e).

M. Jérôme COUMET, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Annick OLIVIER, M. Christian SAUTTER, Mme Liliane CAPELLE, M. Patrick TRÉMÈGE et Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DU 210 - Acquisition auprès de la SEMAPA du volume n° 1 à usage de halte-garderie dans le lot M1/F1 du secteur Masséna de la ZAC Paris Rive Gauche (13e).

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Héléne BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 56 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 2 logements PLS et 2 locaux d'activités 3 bis cité d'Hauteville (10e).

2009, DLH 158 - Réalisation par la SGIM d'un programme de construction comportant un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 22 logements thérapeutiques PLS situé 64-68 rue de la Convention (15e).

2009, DLH 188 - Location par bail emphytéotique à la SGIM de l'immeuble communal situé 78 rue de Maubeuge (9e).

2009, DLH 212 - Location par bail emphytéotique à la SGIM de l'immeuble communal situé 55 rue d'Alésia (14e).

2009, DLH 220 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant une résidence sociale de type maison-relais de 17 logements PLA-I, 7 rue Vauquelin (5e).

2009, DLH 330 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 7 logements PLUS, 2 logements PLS et des locaux d'activités, 21 boulevard Saint Martin (3e).

2009, DLH 337 - Réalisation par la SGIM d'un programme de construction comportant 3 logements PLA-I, 6 logements PLUS et un local d'activités, 12-14 rue du Dessous des Berges (13e).

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FÉRAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DFPE 379 - Approbation et signature avec la SIEMP de la convention de gestion et de facturation des charges communes dues au titre du logement de fonction et du parking de la crèche, 12, Cité Lepage (19e).

2009, DLH 107 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de création de 4 logements PLUS, 45 rue des Orteaux (20e).

2009, DLH 185 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 24 logements PLS, 14 rue de Fontarabie (20e).

2009, DLH 241 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de portage foncier à contracter par la SIEMP en vue du financement de l'acquisition d'un immeuble, 73 rue Riquet (18e).

2009, DLH 359 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 9 logements PLS et 3 locaux d'activités, 131-133 rue des Poissonniers (18e).

2009, DLH 374 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 1 logement PLA-I, 10 logements PLUS et 1 local d'activités au 43-45 rue des Vignoles (20e).

MM. Hernano SANCHES RUIVO, Christian SAUTTER, Mme Yamina BENGUIGUI, MM. Pierre MANSAT, Sylvain GAREL, Mme Brigitte KUSTER, M. Pierre GABORIAU, Mmes Florence BERTHOUT et Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DDEE 268 - Signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris relative à l'attribution d'une subvention pour l'opération "Soldes by Paris" . Montant : 10.000 euros.

M. Hernano SANCHES RUIVO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, SGRI 33 - Subvention à l'association "Cap Magellan". Montant : 5.000 euros

M. Gauthier CARON-TIBAUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DVD 115 - DDEE 266 - Signature d'une convention pluriannuelle 2009-2010-2011 avec l'association "Voiture & Co" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 56.000 euros.

Votes spécifiés.

Le groupe "Les Verts" ne prend pas part au vote sur le vœu n° 25 de l'U.M.P.A.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009, DEVE 185 Signature d'une convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la participation de celle-ci aux deuxièmes Journées parisiennes de l'énergie et du climat du 22 au 25 octobre 2009.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2009, DPVI 183 Subvention au Réseau d'Assistance aux victimes d'Agresions et de Discriminations (RAVAD) menant des actions sur le thème de la lutte contre les discriminations. Montant : 5.000 euros.

2009, DPVI 184 Subvention à l'association Les Indivisibles menant des actions sur le thème de la lutte contre les discriminations. Montant : 5.000 euros.

2009, DPVI 185 Subventions à l'Union Régionale des Associations pour la promotion et la reconnaissance des droits des tsiganes et gens du Voyage en Ile-de-France (URAVIF) menant des actions sur le thème de la lutte contre les discriminations. Montant total : 2.000 euros.

2009, DPVI 193 Subvention à l'association "Catharsis Symptom menant des actions sur le thème des Droits de l'Homme". - Montant : 2.000 euros.

2009, DPVI 200 Subvention à l'association La Voix Juste menant des actions sur le thème de la lutte contre les discriminations. - Montant : 2.100 euros.

Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.

2009, DPVI 190 Signature d'une convention avec l'association "Charonne" pour l'attribution d'une subvention au titre de l'Intégration. - Montant : 6.770 euros.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2009, DDATC 25 Subvention Fonds du Maire à l'association Jeunesse Education du 20e. - Montant : 3.500 euros.

2009, DDATC 105 Subvention Fonds du Maire à l'association "AFTAM" du 12e. Montant : 1.000 euros.

2009, DDATC 131 Subvention Fonds du Maire à l'association Alphabétisation et Enseignement pour Adultes - ALEA du 12e. Montant : 1.000 euros.

2009, DDATC 132 Subvention Fonds du Maire à l'association Soleil du 12e. Montant : 2.000 euros.

2009, DDATC 136 Subvention Fonds du maire à l'association "PHARE Enfants - Parents pour l'harmonie des relations enfants - parents" du 12e. Montant : 1.000 euros.

2009, DDATC 139 Subvention Fonds du Maire à l'association Lions Club Paris Ile de la Cité (4e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DDATC 148 Subvention de fonctionnement - fonds du Maire - à l'association Tranches de vie, Mémoires d'ensembles du 12e arrondissement. Montant : 1.500 euros

2009, DDATC 155 Signature d'une convention avec l'association Projets 19 (19e) pour l'attribution d'une subvention Fonds du Maire. - Montant : 10.000 euros.

2009, DDATC 176 Subvention Fonds du Maire à l'association Deux Rives (3e). - Montant : 1.000 euros.

2009, DDATC 199 Signature d'une convention avec l'association Comité Officiel des fêtes et d'action sociale de Montmartre et du 18e pour l'attribution d'une subvention fonds du Maire. - Montant : 25.893 euros.

2009, DDATC 4 Subvention à l'association Simplon en fêtes du 18e. - Montant : 5.000 euros.

2009, DDATC 37 Subvention à l'association Passage des Arts (9e). - Montant : 2.500 euros.

2009, DDATC 56 Signature d'une convention avec l'association Comité des fêtes et d'action sociale (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 16.000 euros.

2009, DDATC 60 Signature d'une convention avec l'association "Môm'artre" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 1.500 euros.

2009, DDATC 69 Signature d'une convention avec l'association "Espace bénévolat" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2009, DDATC 88 Signature d'un avenant à la convention avec l'association "Paris Profession Sport et Jeunesse" (PPSJ) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2009, DDATC 124 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale (ADELS) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2009, DDATC 125 Subvention à l'association Comité des fêtes et d'animation du 14e arrondissement. - Montant : 8.000 euros.

2009, DDATC 135 Signature d'une convention avec l'Association Aurore pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2009, DDATC 143 Subvention à l'association France Bénévolat (15e). - Montant : 10.000 euros.

2009, DDATC 144 Subvention à l'association "Union des institutions sociales du 6e arrondissement" (UIS). - Montant : 2.500 euros.

2009, DDATC 146 Subvention à l'association "Projets 19" (19e). - Montant : 22.000 euros.

2009, DDATC 161 Subvention à l'association "Union des associations de la cité Bonnier" (UACB) (20e). - Montant : 1.000 euros.

2009, DDATC 170 Subvention à l'association "République Montmartre du 18e". Montant : 3.000 euros.

2009, DDATC 172 Signature d'une convention avec l'association "Cafézoïde" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 13.000 euros.

2009, DDATC 174 Subvention à l'association Comité des Fêtes et d'Actions Sociales du 9e arrondissement. - Montant : 10.000 euros.

2009, DDATC 193 Subvention à l'association "Le Printemps de Ménilmontant" (11e). - Montant : 2.000 euros.

2009, DDATC 194 Subvention à l'association "Cercle Bernard Lazare" (3e). - Montant : 2.500 euros.

2009, DDATC 195 Subvention à l'association "Confluences" 190 boulevard de Charonne (20e). - Montant : 21.500 euros.

2009, DDATC 196 Subvention à l'Association pour la Fondation Internet nouvelle génération (AFING) (11e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DDATC 198 Subvention à l'association "Les Comptoirs de l'Inde du 20e". - Montant : 3.000 euros.

2009, DDATC 200 Signature d'un avenant à convention avec l'association AGECA pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2009, DDATC 205 Subvention à l'association "Papilles et Papillons" (20e). - Montant : 15.000 euros.

2009, DDATC 212 Signature d'un avenant à la convention avec l'association "Services 18" (18e) pour l'attribution d'une subvention au titre de 2009. - Montant : 15.000 euros.

2009, DDATC 213 Subvention à l'Association pour la promotion des études sur le judaïsme d'Orient et des Balkans du 11e. - Montant : 11.000 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2009, DDEE 262 Subvention à l'association Pour Vous Paris. Montant : 4.775 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2009, DASCO 53 Subvention à l'association D'Heuyer et d'aujourd'hui (13e). Montant : 2.000 euros.

2009, DASCO 93 Subvention à l'association pour la promotion du centre scolaire de l'Hôpital Necker-Enfants malades. Montant : 2.000 euros.

2009, DASCO 141 Subrogation de la caisse des écoles du 18e au profit de la société SOGERES pour l'application des droits et obligations issus de la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et la caisse des écoles (18e).

2009, DASCO 158 Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 7e arrondissement pour l'assister dans l'élaboration et l'étude des pièces du marché dans la conduite de l'appel d'offres pour la restauration scolaire.

2009, DASCO 160 Ressort des écoles publiques du 19e arrondissement pour l'année scolaire 2010-2011.

2009, DPA 183 Construction d'un groupe scolaire dans la ZAC Beaujon, lots 3-4 et n° 15 rue de Monceau (8e).

2009, DPA 270 Indemnisation de la société IBTP suite à l'annulation du marché d'extension de l'école polyvalente, 15, rue de Lancry (10e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2009, DPA 276 Construction d'une école polyvalente de 12 classes, d'un collège de 24 divisions, d'un gymnase et d'un lieu d'appel dans le périmètre d'étude Paris-Nord Est, Secteur entrepôt Macdonald, 141 à 153, bd Macdonald, (19e), marché de maîtrise d'oeuvre, dépôt des permis de démolir et construire, convention de maîtrise d'ouvrage unique Ville Département

Mme Colombe BROSSEL et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2009, DDEE 156 Subvention à l'association des commerçants et riverains de la rue Tiquetonne (2e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 13.000 euros.

2009, DDEE 177 Subvention à l'association Rue des Vinaigriers (10e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 3.500 euros.

2009, DDEE 176 Subvention à l'association Centre commercial Daguerre (14e). - Montant : 14.000 euros.

2009, DDEE 212 Subvention à l'association des commerçants Epinettes-Bessières-Bichat (17e) Montant : 1.500 euros.

2009, DDEE 249 Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association Paris Viaduc des Arts (12e). Montant : 20.000 euros.

2009, DDEE 263 Augmentation pour l'année 2010 des tarifs de la redevance pour l'accueil des résidents au sein de l'incubateur municipal des Ateliers de Paris.

2009, DDEE 265 Subvention à l'association Cité Euroméditerranéenne de la mode. Montant : 8 000 euros.

2009, DDEE 268 Signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris relative à l'attribution d'une subvention pour l'opération "Soldes by Paris". Montant : 10.000 euros.

2009, DDEE 274 Signature de deux avenants aux conventions de délégation de service public des marchés couverts.

2009, DDEE 279 Subvention à l'association pour la Promotion et le soutien des métiers d'art et de création du faubourg Saint Antoine (11e). Montant : 5.000 euros.

2009, DDEE 280 Subvention à l'Union des Commerçants et Industriels Artisans et Prestataires de service du 7e arrondissement (UCIAP 7e). - Montant : 10.000 euros.

2009, DDEE 281 Subvention à l'association Quartier Drouot (9e). - Montant : 5.000 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2009, DPE 60 Lancement de deux marchés relatifs à des missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs et de contrôle technique dans le cadre de la mise en place d'un système de collecte pneumatique des déchets dans le futur quartier Clichy-Batignolles (17e).

2009, DPE 86 Réforme de 182 véhicules et matériels du Service Technique de la Propreté et de l'Eau et vente de 118 d'entre eux.

2009, DPE 99 Signature du contrat de transaction et indemnisation amiable de M. Aksentijevic, suite à des dommages causés à son habitation, consécutifs aux travaux réalisés dans un garage de la Direction de la Propreté et de l'Eau à Aubervilliers.

2009, SGCP 9 Reversement de l'écrêtement d'une conseillère de Paris.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2009, DALIAT 23 Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres, conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

2009, DALIAT 40 Admission en non-valeurs d'anciennes créances irrécouvrables présentées au cours de l'exercice 2009.

2009, DDATC 178 Indemnisation de la CPAM de Paris en remboursement de l'indemnité forfaitaire suite aux prestations servies lors de la chute de Mme Bernadette WOZNIAK dans la mairie du 17^e arrondissement.

2009, DPA 84 Indemnisation de la Société UTB pour prestations supplémentaires de charpente et de couverture lors des travaux de restructuration de l'immeuble communal, 2, passage des Petits Pères (2e).

2009, DPA 86 Indemnisation de la Société MAINTENANCE SERVICE pour prestations supplémentaires lors des travaux de restructuration de l'immeuble communal, 2, passage des Petits Pères (2e) - lot n°7 : Electricité courants forts et faibles

2009, DPA 285 Indemnisation de la Société MAINTENANCE SERVICE pour prestations supplémentaires lors des travaux de restructuration de l'immeuble communal, 2, passage des Petits Pères (2e) - lot n° 6 : Plomberie - Chauffage.

2009, DRH 24 Avis sur un projet de décret modifiant le statut particulier du corps des administrateurs de la Ville de Paris.

2009, DRH 30 Indemnisation à des agents suite à la détérioration d'objets ou d'effets personnels à l'occasion d'incidents de service.

2009, DRH 52 Modification de la délibération DRH 33 des 6, 7 et 8 juillet 2009.

2009, DRH 57 Avenant à la délibération 2009, DRH 17 relative à l'attribution d'une prestation sociale aux ayants droit des agents de la Commune titulaires ou stagiaires en activité décédés après l'âge de 60 ans.

2009, DSTI 6 Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'une tierce recette multi applications SAP.

2009, DSTI 49 Lancement d'un marché de télésurveillance et de maintien en condition opérationnelle de services et d'environnements techniques.

2009, DSTI 60 Lancement d'un marché relatif à l'intervention, au dépannage et à l'assistance technique sur les postes terminaux de télécommunication des sites de la Ville et du Département.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2009, DAJ 29 Approbation et signature de l'accord de coexistence de marques entre la Ville de Paris et la société "Lyon Parc Auto" afin d'organiser la coexistence de leurs droits respectifs sur la dénomination "AUTOLIB".

Mme Maïté ERRECART, Mme Annick LEPETIT, rapporteurs.

2009, DF 73 Avenant de prolongation d'un an de la délégation de service public du camping du Bois de Boulogne (16e).

2009, DF 91 Signature d'un avenant à la convention du 15 janvier 2007 concédant à la société Cofitem Cofimur, le droit à l'occupation de la Rotonde de Ledoux, place de la bataille de Stalingrad (19e) afin d'y exploiter un café-restaurant avec activités de réceptions, de réunions et d'organisation d'événements.

2009, DF 98 Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances municipales irrécouvrables présentées au cours de l'exercice 2009,

2009, DF 101 Gestion de l'activité de kiosquier à Paris. Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public, conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

2009, DF 102 Signature d'avenants à des conventions d'occupation du domaine public non routier par des réseaux de communications électroniques ouverts au public (Citéfibre et Free Infrastructure).

2009, DF 103 Signature d'une convention d'occupation du domaine public non routier par un réseau de communications électroniques ouvert au public (Free SAS).

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2009, DEVE 116 Signature d'une convention avec le Syndic des copropriétaires 154-156, boulevard Malesherbes pour la prise en charge des travaux de ravalement du mur situé entre ladite copropriété et le square Tocqueville (17e).

2009, DEVE 157 Signature d'une convention avec l'association La Commune Libre d'Aligre pour renouveler la mise à sa disposition d'un terrain à usage de jardin partagé, 3 impasse Druinot (12e).

2009, DEVE 160 Signature d'une convention avec l'association CEFIA (Centre Epinettes Famille Insertion Accueil) pour renouveler la mise à sa disposition d'un terrain à usage de jardin partagé, 183 avenue de Clichy (17e).

2009, DEVE 177 Signature des protocoles d'accord avec différents tiers pour permettre l'indemnisation amiable de la Ville de Paris.

2009, DEVE 182 Subvention à l'association Multi'Colors pour l'organisation de randonnées urbaines dans le quartier Python-Duvernois (20e) - Montant : 4.000 euros.

2009, DEVE 183 Subvention à l'association Secondes Nature pour des randonnées urbaines de sensibilisation à l'environnement dans le quartier Politique de la Ville Est (20e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DEVE 184 Subvention à l'association ACEPPRIF pour la création d'une aire de jeux dans le jardin Serpollet Davout (20e). - Montant : 4.000 euros.

2009, DEVE 186 Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables des exercices 2009, et antérieurs du budget annexe du fossoyage.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2009, CAB_MA 17 Subvention à l'association "Femmes au-delà des mers" (16e) pour la mise en oeuvre de son programme d'activités. - Montant : 1.000 euros.

2009, CAB_MA 20 Subvention à l'association Internationale culture sans frontière (20e) pour l'organisation de la remise du trophée la marmite d'or. - Montant : 2.500 euros.

2009, CAB_MA 22 Subvention à l'association "Ecritures théâtrales contemporaines en Caraïbe" pour la remise de deux prix littéraires. - Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 8 Signature d'une convention triennale avec l'association Abricadabra (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant 5.000 euros.

2009, DAC 14 Avenant à la convention signée avec l'association "La Maison Ouverte" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 52.500 euros.

2009, DAC 64 Signature d'un avenant à la convention avec l'association "La Caserne Ephémère" (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 75.000 euros.

2009, DAC 159 Subvention à l'association Quilombo Projection (11e). Montant 4.000 euros

2009, DAC 276 Signature d'une convention passée avec l'Association pour le rayonnement de la maîtrise de Paris (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2009, DAC 289 Subvention à la Société à Responsabilité Limitée Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts (11e) pour l'organisation des soirées Ouvrez les guillemets et du festival Eldorado Music Club. Montant : 15.000 euros

2009, DAC 307 Subvention à l'association Om produk (94270 Le Kremlin Bicêtre). Montant : 4.000 euros.

2009, DAC 320 Signature d'un avenant à la convention avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris (18e). Montant : 142.500 euros.

2009, DAC 410 Subvention à l'association FLAME, Futurs Liens Association Musiciens en Europe (16e). - Montant : 2.000 euros.

2009, DAC 438 Subvention à l'association Les Semeurs (18e) dans le cadre de la politique de la Ville. - Montant : 1.000 euros.

2009, DAC 468 Subvention à l'association le petit théâtre (94120 Fontenay-sous-Bois). Montant : 4.000 euros.

2009, DAC 483 Modification des statuts du conseil d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris. Modification de la délibération portant création du conseil d'établissement du Conservatoire National de Région de Paris.

2009, DAC 552 Signature d'un avenant n° 5 avec la société par actions simplifiée Cité de la Musique Salle Pleyel (8e), relatif à l'attribution d'une subvention. - Montant : 312.500 euros.

2009, DAC 572 Subvention à la compagnie Pièces montées (20e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 1.000 euros.

2009, DAC 583 Subvention à l'Association Pour Pandora (19e). Montant : 2.500 euros.

2009, DAC 584 Subvention à l'association Culture et Différence (11e). Montant : 2.000 euros.

2009, DAC 586 Subvention à l'Association française des Professeurs de chant pour l'étude et la recherche (9e). Montant : 2.000 euros.

2009, DAC 587 Subvention à l'association Orchestre Impromptu (15e). Montant : 1.000 euros.

2009, DAC 588 Subvention à l'association Cadasilo (13e). - Montant : 2.000 euros.

2009, DAC 589 Subvention à l'association Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris (13e). - Montant : 2.000 euros.

2009, DAC 594 Subvention à l'association "Choeur et orchestre symphonique de Paris". - Montant : 4.000 euros.

2009, DAC 612 Subvention à l'association Fama (4e) pour l'organisation du festival Paris Banlieues Tango en 2009. Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 626 Signature d'une convention avec l'association "Atelier du Plateau / Théâtre Ecarlate" (19e). - Montant : 51.000 euros.

2009, DAC 629 Subvention à l'association les complices de Nina (94260 Fresnes). Montant : 5.000 euros

2009, DAC 634 Subvention à l'association Union nationale des Jeunesses Musicales de France (4e). Montant : 20.000 euros

2009, DAC 638 Subvention à l'association Aux Nouvelles Ecritures Théâtrales - ANETH (14e). Montant : 21.200 euros

2009, DAC 643 Subvention à l'association Ensemble Carpe Diem (38260 La Côte Saint André). Montant : 5.000 euros

2009, DAC 654 Signature d'une convention avec l'association "UFISC, Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles" (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.000 euros.

2009, DAC 655 Subvention à l'association "Note et Bien" (11e). Montant : 2.000 euros.

2009, DAC 657 Subvention à l'association Groupe Théâtre de l'écho (20e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 3.500 euros

2009, DAC 658 Subvention à l'association La Maison du Hip Hop (11e). Montant : 12.000 euros.

2009, DAC 668 Subvention à l'association Artistes du 4e. Montant : 4.000 euros.

2009, DAC 670 Subvention à l'association Les ateliers d'artistes de Belleville (20e). Montant : 9.000 euros.

2009, DAC 672 Subvention à l'association Ateliers de Ménilmontant (20e). Montant : 9.000 euros.

2009, DAC 675 Signature de 7 conventions relatives à l'occupation du domaine public pour les théâtres.

2009, DAC 676 Subvention à l'association "Smart association" (14e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 677 Subvention à l'association "Jeune Création" (18e). - Montant : 18.000 euros.

2009, DAC 678 Subvention à l'association "Comité des Fêtes et d'Action Sociale du 6e". - Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 682 Subvention à l'association Arphonie (5e). - Montant : 2.900 euros.

2009, DAC 687 Subvention à l'association "SO.C.L.E." (12e). Montant : 30.000 euros.

2009, DAC 691 Subvention à l'association "Le 6e, Ateliers d'Artistes" (6e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DAC 704 Subvention à l'association La Galerie du Haut Pavé (5e). Montant : 4.000 euros.

2009, DAC 706 Subvention à l'association Le Génie de la Bastille (11e) Montant : 9.000 euros

2009, DAC 713 Attribution d'un acompte sur la compensation financière versée à la société RAFU au titre des contraintes de service public imposées pour l'exploitation des Trois Baudets en 2010.

2009, DAC 745 Modification de l'article 2 de la délibération DAC 2008-488 des 29 et 30 septembre 2008 relative à la convention de mécénat avec la Société "L'Oréal" en faveur du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

2009, DICOM 22 Signature des conventions de mécénat et de partenariat pour l'opération Nuit Blanche 2009.

2009, DPA 286 Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la société "Rudo Chantier" dans le cadre de l'opération de relogement provisoire du Conservatoire du Centre de Paris, 53, rue Jean-Jacques Rousseau (1er).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2009, DAC 689 Signature d'une convention avec la Fondation Institut kurde de Paris pour l'attribution d'une subvention (10e). Montant : 25.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.

2009, DAC 644 Subvention à l'association Accès Culture (4e). Montant : 15.000 euros

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2009, DDEE 201 Signature d'une convention avec l'Union des Etudiants Juifs de France (UEJF) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 28.000 euros.

2009, DDEE 206 Signature d'une convention avec l'UPMC (Université Pierre-et-Marie-Curie) (5e), pour l'attribution d'une subvention destinée à financer des actions d'information afin de favoriser la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre du dispositif "Cap en Fac". - Montant : 27.000 euros.

2009, DDEE 218 Signature d'une convention avec l'association Animafac (7e) pour l'attribution d'une subvention et l'occupation de locaux. Montant : 72.000 euros.

2009, DDEE 220 Signature d'une convention avec l'association Une radio étudiante à Paris pour l'attribution d'une subvention et l'occupation de locaux - Montant : 30.000 euros.

2009, DDEE 219 Signature d'une convention avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) pour l'attribution d'une subvention et l'occupation de locaux. - Montant : 54.000 euros.

2009, DDEE 243 Signature de conventions "Cap en Fac" avec les universités Panthéon-Sorbonne (Paris I), René Descartes (Paris V) et Paris - Diderot (Paris VII) pour l'attribution d'une subvention destinée à financer des actions d'information, dans le cadre du dispositif " Cap en Fac ". Montant total : 30.000 euros.

2009, DDEE 290 Signature d'un avenant n°3 à la convention passée avec le CROUS de Paris pour l'aménagement des bourses municipales d'enseignement supérieur.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2009, DPA 267 Signature d'un avenant n° 3 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à la réhabilitation de la caserne de la Garde Républicaine Nouvelle France, 82 rue du Faubourg Poissonnière (10e) avec l'Etat (Ministère de la Défense), maître d'ouvrage.

2009, DPA 155 Indemnisation de la SA Vinci Construction pour préjudices subis lors des travaux de restructuration de la Caserne Nouvelle France, 82, rue du Faubourg Poissonnière (10e).

2009, DU 159 Autorisation de signer une promesse de vente pour la cession du terrain municipal 8, boulevard d'Indochine (19e) et d'acquérir l'immeuble 13-15 rue bleue (9e).

2009, DU 204 Signature d'un protocole foncier entre la Ville de Paris et la société Como : éviction commerciale d'un immeuble communal et cession de différents biens immobiliers communaux.

2009, DU 214 Autorisation de signer les promesses de vente et d'acquérir et de céder les biens compris dans l'échange entre la Ville de Paris et la SAS Paris Nord Est de certains droits immobiliers sur le site des entrepôts Macdonald situés 141 à 221 boulevard Macdonald, 216 rue d'Aubervilliers, 33 quai de la Gironde (19e).

2009, DU 222 Subvention compensatrice de loyer à l'association La Chapelle (18e). - Montant : 9.168 euros.

2009, DU 226 Attribution de la dénomination "place Django Reinhardt" à une place de Paris (18e).

2009, DU 227 Attribution de la dénomination "rue Delphine Seyrig" à la voie BJ/19 située à Paris (19e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2009, DU 96 Attribution de la dénomination "place Madeleine Daniélou" à une place en limite intercommunale de Neuilly-sur-Seine et de Paris (17e).

Mme Anne HIDALGO, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2009, DJS 357 Subvention à l'association Travail au Noir (17e). - Montant : 2.300 euros.

2009, DJS 367 Signature d'une convention avec l'A.S.S.F.A.M. Association Service Social Familial Migrants (9e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 1.500 euros.

2009, DJS 395 Signature d'une convention annuelle avec l'association Compagnie Graines de Soleil (18e). - Montant : 1.500 euros.

2009, DJS 419 Signature d'une convention annuelle avec l'Association pour le Développement de la Culture et des Loisirs des Jeunes de la Chapelle (A.D.C.L.J.C.) ((18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.000 euros.

2009, DJS 422 Subvention à l'association 1000 Visages Production. Montant : 5.000 euros.

2009, DJS 423 Subvention à l'association régionale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active en Ile-de-France (95100 Argenteuil). Montant : 4.000 euros.

2009, DJS 425 Subvention à l'association Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC). Montant : 3.000 euros.

2009, DJS 427 Lancement d'un marché selon la procédure de l'article 30 du code des marchés publics pour assurer la gestion des centres d'animation Arras et Censier (5e).

2009, DJS 428 Lancement d'un marché de prestations de services en procédure adaptée (article 30) du code des marchés publics, pour assurer la gestion du centre d'animation Valeyre (9e).

2009, DJS 448 Subvention à l'association Archipelia (20e). - Montant : 1.500 euros.

2009, DJS 449 Subvention à l'association Villes des musiques du monde. Montant : 3.000 euros.

2009, DJS 451 Subvention à l'association Liaison (20e). - Montant : 1.500 euros.

2009, DJS 452 Dépose des demandes de permis de démolir et de construire pour l'extension de l'Antenne Jeunes Piat (20e).

2009, DJS 455 Subvention à l'Association Collectif Liberté Egalité Fraternité Ensemble et Unis (ACLEFEU). Montant : 7.000 euros.

2009, DJS 458 Subvention à l'association "Arthur & Mathieu" (7e). Montant : 4.000 euros.

2009, DJS 469 Subvention à l'association Sirius Productions. Montant : 5.000 euros.

2009, DJS 474 Subvention à l'association "Comité Léo Lagrange de Paris" (4e). Montant : 5.000 euros.

2009, DJS 475 Subvention à l'association Collège de l'Émergence des Leaders et Entrepreneurs (CELE). Montant : 7.500 euros.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2009, DJS 300 - SG 122 Signature d'une convention triennale 2009-2011 avec l'association Inter Film (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 6.500 euros.

M. Bruno JULLIARD, **M. Christophe GIRARD**, rapporteurs.

2009, SG 25 Subvention à l'association "Arènes et Stades" (18e) pour ses actions de sensibilisation au sport auprès des jeunes filles. Montant : 6.000 euros.

2009, SG 42 Signature d'une convention avec l'association Foyer Jorbalan pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 22.000 euros.

2009, SG 103 Subvention à l'association "Sida Info Service" pour son collectif Femmes et VIH (20e). - Montant : 3.300 euros.

2009, SG 110 Subvention à l'association "Pulsart" (93100 Montreuil) pour son action menée en faveur de l'égalité femmes/hommes. - Montant : 5.000 euros.

2009, SG 112 Subvention à l'association "Un Regard, un Enfant" (4e). - Montant : 5.000 euros.

2009, SG 115 Subvention à l'association "Fondation Jean et Jeanne Scelles" (1er). - Montant : 5.000 euros.

2009, SG 178 Subvention à l'Association Française des Femmes des Carrières Juridiques (1er) pour l'organisation de son XXe Congrès. - Montant : 2.500 euros.

2009, SG 184 Subvention à l'association "Avec Nos Aînées" (A.N.A.) (11e). - Montant : 1.000 euros.

2009, SG 185 Subvention à l'association "Foyer de Grenelle - Centre Social" (15e), pour son action "parcours de femmes vers l'autonomie". - Montant : 4.000 euros.

2009, SG 186 Subvention à l'association "Compagnie l'Air du Verseau" (11e). - Montant : 2.500 euros.

2009, SG 189 Subvention à l'Association des Juristes Berbères de France (1er) pour son action en faveur des femmes. - Montant : 2.000 euros.

2009, SG 192 Subvention à l'association "Groupement pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles" (20e) pour son action de lutte contre le mariage forcé et l'excision. - Montant : 10.000 euros.

2009, SG 193 Signature d'une convention avec l'association Equipes d'Action Contre le Proxénétisme (EACP) (4e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 8.000 euros.

2009, SG 194 Signature d'une convention avec l'association "Prévention, Action, Santé, Travail pour les Transgenres" (PASTT) (10e), pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2009, SG 196 Subvention à l'association "Mouvement Français pour le Planning Familial" (association départementale de Paris) (2e), pour une action de sensibilisation aux violences sexistes. - Montant : 3.200 euros.

2009, SG 197 Subvention à l'association "Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception" (CADA) (11e) pour sa journée de sensibilisation sur les femmes et l'accès aux soins. - Montant : 6.000 euros.

2009, SG 199 Subvention à l'Association Nationale des Centres d'Interruption de Grossesse et de Contraception (ANCIC) (11e), pour ses journées d'études. - Montant : 5.000 euros.

2009, SG 200 Subvention à l'association "Forum d'Animation, de Création, d'Expression et de Loisirs" (FORANIM) (15e) pour son action en faveur des femmes. Montant : 3.000 euros.

2009, SG 201 Subvention à l'association "40 ans de Mouvement" pour ses actions en faveur des femmes. Montant : 20.000 euros.

2009, SG 202 Subvention au "Centre d'Action Sociale Protestant - CASP" pour son action en faveur des femmes. Montant : 2.500 euros.

2009, SG 206 Subvention à l'association "Choisir la Cause des Femmes" (7e) pour son action en faveur des femmes. Montant : 6.000 euros.

2009, SG 207 Subvention à l'association "Lysistrata" pour son action de sensibilisation des jeunes aux droits des femmes. Montant : 10.000 euros.

2009, SG 210 Signature d'une convention avec l'association "GYM'PARIS 15" pour son action en faveur des femmes. Montant : 3.000 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2009, SG 198 - DAC 744 Subvention à l'association "Daïka" (18e) pour ses actions en faveur des femmes. Montant : 10.000 euros.

Mme Fatima LALEM, M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2009, DASES 31 Signature d'une convention avec l'Institut Curie - Section Recherche pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Jean-René Huynh. Montant : 90.000 euros.

2009, DASES 32 Signature d'une convention avec l'Institut Pasteur pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Marc LECUIT, lauréat 2009. Thème de recherche : "Traversée des barrières de l'hôte par les microorganismes pathogènes humains". Annuité 2009. Montant : 90.000 euros.

2009, DASES 33 Signature d'une convention avec l'INSERM-ADR Paris VI, pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Jean Livet. Montant : 90.000 euros.

2009, DASES 34 Signature d'une convention avec l'INSERM - ADR Paris XII - Henri Mondor, pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par German Sumbre. Montant : 90.000 euros.

2009, DASES 45 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour la réalisation d'une étude relative à la pédiculose du cuir chevelu.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2009, DU 151 Acquisition à Réseau Ferré de France de deux terrains situés 5-7 boulevard Poniatowski (12e) et rue de la Clôture (19e).

2009, DVD 274 Conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Ministère de la Culture, la Cité des Sciences, et l'Etablissement Public du parc de la Grande Halle et du parc de la Villette (19e) relatives aux nouvelles rampes et clôture et travaux connexes à réaliser sur les terrains du Ministère de la Culture dans le cadre extension T3.

2009, DVD 275 Signature avec Réseau Ferré de France de deux conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage, l'une pour les travaux de reconstruction d'un mur de soutènement rue de la Clôture (19e), l'autre pour les travaux de réalisation d'une clôture Porte de la Chapelle (18e) et d'une convention de financement des travaux annexes pour l'extension du tramway T3.

2009, DVD 206 Signature d'un marché relatif à la gestion du stationnement payant des autocars à Paris.

2009, DVD 230 Signature contrat d'affermage pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement porte de la chapelle (18e) pour une durée de 3 ans.

2009, DVD 263 Signature d'un avenant n° 4 à la convention avec la société "GEFIPARC" pour proroger de 5 mois la convention de concession du parc de stationnement "Ecole de Médecine" (6e).

2009, DVD 253 Signature avec l'Etat d'une convention relative aux prestations d'exploitation routière effectuées par la Ville de Paris en annexe à la réalisation des travaux de remplacement de la couverture acoustique de l'autoroute A6b.

2009, DVD 114 Signature d'une convention triennale avec l'association "La Prévention Routière" attribuant une subvention au titre de l'année 2009. - Montant : 53.000 euros.

2009, DVD 116 Signature d'une convention avec l'Association départementale de Paris de la Ligue Contre La Violence Routière pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 3.000 euros.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2009, DPE 16 Signature d'une convention avec la Lyonnaise des Eaux France pour l'exploitation de six puits situés sur le domaine d'Aubergenville (Yvelines).

2009, DPE 90 Approbation des modalités d'attribution de trois marchés pour le recensement, la visite et le diagnostic des branchements particuliers d'égout du réseau d'assainissement parisien.

2009, DPE 100 Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2008.

2009, DPE 31 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et versement de la cotisation pour l'année 2009, et les exercices ultérieurs. Montant : 5.100 euros.

2009, DPE 105 Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables des exercices 2002 à 2007 du Budget annexe de l'assainissement

2009, DVD 120 Signature d'un marché d'acquisition de palplanches métalliques pour les Canaux de la Ville de Paris.

2009, DVD 197 Signature d'une convention de partenariat avec le Port Autonome de Paris pour une étude de faisabilité d'une logistique fluviale d'approvisionnement et de distribution pour le groupe Leroy Merlin.

2009, DVD 255 Signature d'une convention tripartite de superposition d'affectation d'une partie de la berge rive droite du canal de l'Ourcq, avec le département de Seine-et-Marne et la ville de Villeparisis, pour l'entretien et l'exploitation d'une piste cyclable et d'aménagements paysagers.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2009, DPE 76 - SGRI 71 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Groupe de recherches et de réalisation pour le tiers-monde pour l'attribution d'une subvention relative à la mise en oeuvre du projet d'adduction d'eau pérenne et gestion participative à Melgué (Mauritanie). Montant : 15.486 euros.

2009, DPE 107 - SGRI 73 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association le Secours Catholique pour l'attribution d'une subvention pour son projet d'accompagnement des dynamiques communautaires d'amélioration de l'environnement dans les domaines de l'hygiène, l'eau et l'assainissement dans la région de Tigray (Ethiopie). Montant : 92.000 euros

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2009, DLH 22 Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec l'Etat la convention pour l'Opération d'amélioration thermique du bâtiment concernant 330 immeubles collectifs d'habitation privée construits entre 1940 et 1981 dans le 13e arrondissement. Modification du règlement municipal d'attribution des aides aux travaux de la Ville de Paris.

2009, DLH 56 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 2 logements PLS et 2 locaux d'activités 3 bis cité d'Hauteville (10e).

2009, DLH 82 Location par bail emphytéotique au profit de Paris Habitat OPH d'un lot de volumes dépendant de la propriété communale située 35bis - 37 rue Falguière (15e).

2009, DLH 88 Approbation du principe d'un appel d'offres ouvert à bons de commande en vue de prestations de nettoyage des locaux d'immeubles communaux gérés par le Service d'Administration d'Immeubles de la Ville de Paris.

2009, DLH 107 Réalisation par la SIEMP d'un programme de création de 4 logements PLUS, 45 rue des Orteaux (20e).

2009, DLH 132 Location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, d'une partie de l'emprise communale située 152 rue de Crimée/1, rue de Thionville, 154 rue de Crimée/2 rue de Colmar, 3 rue de Thionville/1 rue Evette et 4-6 rue de Colmar/1bis rue de Thionville (19e).

2009, DLH 158 Réalisation par la SGIM d'un programme de construction comportant un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 22 logements thérapeutiques PLS situé 64-68 rue de la Convention (15e).

2009, DLH 170 Subvention au Syndicat du Logement et de la Consommation. Montant 15.000 euros.

2009, DLH 180 Transfert au profit de la société anonyme d'HLM Logirys des garanties d'emprunt accordée par la Ville de Paris à la société anonyme d'HLM Logirep pour le financement du programme de construction d'un foyer pour personnes handicapées - 3 rue Barbanègre (19e).

2009, DLH 188 Location par bail emphytéotique à la SGIM de l'immeuble communal situé 78 rue de Maubeuge (9e).

2009, DLH 189 Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat - OPH, de l'immeuble communal 123 bis boulevard Murat (16e).

2009, DLH 191 Location par bail emphytéotique, au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), de l'immeuble communal situé 43-45 rue Hallé (14e).

2009, DLH 193 Location par bail emphytéotique à Paris Habitat - OPH de l'immeuble communal situé 18 rue Beaunier (14e).

2009, DLH 194 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 68 rue Curial - 98 rue de l'Ourcq (19e).

2009, DLH 196 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat comportant 358 logements situé 2 à 10 rue de la Solidarité (19e).

2009, DLH 197 Location par emphytéotique au profit de Paris Habitat - OPH de l'immeuble communal situé 9 rue Paul Bert (11e).

2009, DLH 202 Réalisation par Alliance Immobilière d'un programme de construction comportant un foyer de jeunes travailleurs de 40 logements PLAI situé 120 rue des Meaux (19e).

2009, DLH 207 Remboursement anticipé des avances qui avaient été consenties par la Ville de Paris à la RIVP pour la réalisation des programmes locatifs non sociaux. - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à deux emprunts bancaires à contracter par la RIVP en vue du financement complémentaire de ces programmes.

2009, DLH 209 Réalisation par la Fondation CASIP-COJASOR d'un foyer de vie pour handicapés mentaux de 40 places et d'un foyer d'accueil médicalisé de 20 places 56 rue du Surlélin (20e).

2009, DLH 212 Location par bail emphytéotique à la SGIM de l'immeuble communal situé 55 rue d'Alésia (14e).

2009, DLH 217 Réalisation par la RIVP d'un programme de transformation de bureaux en 2 logements PLAI et 1 logement PLUS situé 3-5 rue des Haudriettes (3e).

2009, DLH 220 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant une résidence sociale de type maison-relais de 17 logements PLA-I, 7 rue Vauquelin (5e).

2009, DLH 241 Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de portage foncier à contracter par la SIEMP en vue du financement de l'acquisition d'un immeuble, 73 rue Riquet (18e).

2009, DLH 244 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un prêt PEX à contracter par Batigère Ile-de-France en vue du financement d'un projet d'acquisition de 268 logements locatifs conventionnés, 113 à 117 rue des Orteaux, 50 à 54 rue Mouraud, 109 boulevard Davout et 86 à 90 rue Saint-Blaise (20e).

2009, DLH 246 Réalisation par Immobilière 3F d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 7 logements PLA-I, 31 logements PLUS, 16 logements PLS et 10 locaux d'activités, 11 rue Lepic (18e).

2009, DLH 249 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 12 logements PLUS et 3 logements PLA-I situé 120 rue de Turenne (3e).

2009, DLH 251 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 1 logement PLAI, 23 logements PLUS, 10 logements PLS et 2 locaux d'activités situé 2 rue Crillon (4e).

2009, DLH 252 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition amélioration comportant 9 logements PLA-I, 17 logements PLUS, 11 logements PLS, 3 commerces et 2 bureaux, 27 boulevard Beaumarchais (4e).

2009, DLH 258 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 9 logements PLUS, 2 logements PLS et 2 commerces situé 120 rue du Chemin Vert (11e).

2009, DLH 260 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 45 logements PLUS, 1 logements PLA-I et 20 logements PLS situé 43-45 avenue Philippe Auguste (11e).

2009, DLH 261 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 13 logements PLUS et 7 logements PLS situé 12-14 boulevard de Picpus (12e).

2009, DLH 262 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 14 logements PLUS, 6 logements PLS situé 6 rue du Niger (12e).

2009, DLH 264 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition amélioration comportant 4 logements PLA-I, 15 logements PLUS, 12 logements PLS et 2 locaux d'activités, 16-18 rue Vulpian (13e).

2009, DLH 268 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 3 logements PLA-I, 34 logements PLUS, 16 logements PLS et 5 commerces situé 1-3 square Delormel (14e).

2009, DLH 270 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 9 logements PLUS et 4 logements PLS situé 17 rue Mademoiselle (15e).

2009, DLH 271 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 39 logements PLUS, 17 logements PLS, 3 locaux professionnels et 81 parkings situé 20-26 rue Cronstadt (15e).

2009, DLH 275 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 3 logements PLA-I, 18 logements PLUS, 9 logements PLS et 2 logements non conventionnables - 32 rue des Favorites (15e).

2009, DLH 277 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLUS, 1 logement PLA-I et 3 logements PLS situé 46 rue du Commerce (15e).

2009, DLH 278 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 82 logements PLUS, 13 logements PLA-I, 40 logements PLS et des locaux d'activités 51-53 rue de Lourmel - 95-103 avenue Emile Zola (15e).

2009, DLH 280 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 2 logements PLA-I, 24 logements PLUS, 12 logements PLS et 2 locaux professionnels, situé 75-77 rue Saint Charles (15e).

2009, DLH 281 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 1 logement PLAI, 9 logements PLUS et 4 logements PLS situé 77 rue Blomet (15e).

2009, DLH 284 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 11 logements PLUS, 1 logement PLA-I et 4 logements PLS, 14 rue Daumier (16e).

2009, DLH 291 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 2 logements PLA-I, 9 logements PLUS, 3 logements PLS et un commerce, 120 boulevard Clichy (18e).

2009, DLH 293 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition amélioration comportant 6 logements PLA-I, 7 logements PLUS et 6 logements PLS, 24 rue Feutrier (18e).

2009, DLH 294 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 2 logements PLS et un commerce, 5 rue du square Carpeaux (18e).

2009, DLH 301 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 3 logements PLA-I, 21 logements PLUS, 7 logements PLS et des locaux d'activités, 129 rue Saint Maur (11e).

2009, DLH 302 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 9 logements PLS et 3 locaux d'activités 36 rue de Malte (11e).

2009, DLH 305 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLA-I, 9 logements PLUS, 6 logements PLS et deux locaux d'activités 28 rue Biscornet (12e).

2009, DLH 307 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 5 logements PLUS et un local d'activités, 50 rue Daguerre (14e).

2009, DLH 309 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition amélioration comportant 2 logements PLA-I, 9 logements PLUS et 5 logements PLS situé 8 rue Marguerin (14e).

2009, DLH 315 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition amélioration comportant 2 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 3 logements PLS et un local d'activités situé 3 rue des Apennins (17e).

2009, DLH 317 Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 9 logements PLA-I, 35 logements PLUS et 45 logements PLS, quai de la Charente dans la ZAC Claude Bernard (lot D2) (19e).

2009, DLH 322 Réalisation par ICF la Sablière d'un programme de construction neuve comportant 11 logements PLA-I, 28 logements PLUS et 11 logements PLS - ZAC Clichy Batignolles - lot 1.1 (17e).

2009, DLH 330 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 7 logements PLUS, 2 logements PLS et des locaux d'activités, 21 boulevard Saint Martin (3e).

2009, DLH 337 Réalisation par la SGIM d'un programme de construction comportant 3 logements PLA-I, 6 logements PLUS et un local d'activités, 12-14 rue du Dessous des Berges (13e).

2009, DLH 359 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 9 logements PLS et 3 locaux d'activités, 131-133 rue des Poissonniers (18e).

2009, DLH 369 Modification de la délibération 2009, DLH 041 portant location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble situé 4 rue de Chaumont (19e).

2009, DLH 374 Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 1 logement PLA-I, 10 logements PLUS et 1 local d'activités au 43-45 rue des Vignoles (20e).

2009, DLH 405 Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de réhabilitation comportant 131 logements 80 rue Stephenson (18e).

2009, DLH 407 Réalisation par la Fondation de Madame Jules Lebaudy d'un programme de construction comportant un foyer pour personnes handicapées de 29 logements PLS, 19 rue de la Saïda (15e).

2009, DLH 411 Réalisation par la RIVP d'un programme de construction d'une résidence étudiante comportant 150 logements PLUS, ZAC Cardinet Chalabre lot 2.7.2. (17e).

2009, DLH 416 Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à France Habitation pour l'emprunt Palulos à contracter en vue du financement du programme de réhabilitation de 172 logements sociaux 55, 59, 65 rue Mademoiselle et 38 rue Amiral Roussin (15e).

2009, DLH 417 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 2 logements PLA-I, 13 logements PLUS, 7 logements PLS et un local d'activité, 188 rue Pelleport (20e).

2009, DLH 421 Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de portage foncier à contracter par "Toit et Joie" en vue du financement de programmes de logements sociaux (1er, 2e).

2009, DU 231 Avis favorable à la poursuite du projet de réhabilitation de l'immeuble 130 rue du Château (14e). - Autorisation de saisir M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris en vue de la déclaration d'utilité publique de l'opération.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2009, DU 169 Cession à la commune d'Ivry d'emprises de voiries des terrains communaux situés 3 à 35 rue Charles Leroy à Ivry sur Seine. Autorisation de lancement d'une consultation auprès d'opérateurs hôteliers.

2009, SG 208 Signature de la charte pour un territoire durable autour du prolongement de la ligne de métro 11.

2009, SG 209 Lancement de l'appel à projets intitulé Réflexion stratégique et créative sur la métropolisation de Paris par le numérique.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2009, DDEE 270 Signature de conventions pour l'attribution de subventions à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Paris 2030". Montant total: 206.000 euros.

2009, DDEE 273 Signature d'une convention avec la Fondation des Sciences Mathématiques de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 200.000 euros.

2009, DDEE 282 Subvention à l'association de préfiguration pour la fondation SCIRE (15e) pour l'organisation du premier symposium interdisciplinaire de doctorants. Montant : 8.000 euros.

2009, DDEE 283 Signature d'une convention avec l'association des Evêques Fondateurs de l'Institut Catholique de Paris - Institut Catholique de Paris (6e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 43.700 euros.

2009, DDEE 289 Subvention à l'Ecole normale supérieure de Paris pour l'organisation du troisième congrès de la Société de philosophie des sciences. Montant : 3.000 euros.

2009, DDEE 291 Signature d'une convention avec la fondation de coopération scientifique Paris School of Economics (PSE)-Ecole d'économie de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 100.000 euros.

2009, DDEE 292 Signature d'une convention avec le Collège des Sciences de Berlin (Wissenschaftskolleg) pour l'attribution d'une subvention pour la préfiguration d'un Institut d'Etudes Avancées à Paris. Montant : 150.000 euros

2009, DDEE 293 Signature d'une convention avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) pour l'attribution d'une subvention pour la création d'un Institut des Métropoles Durables. Montant : 150.000 euros

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2009, DDEE 284 - DVD 268 Signature d'une convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) avec l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie et signature d'un contrat de collaboration de recherche avec un laboratoire de recherche.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Annick LEPETIT, rapporteurs.

2009, DA 1 Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de nettoyage de locaux à destination de divers services de la Ville et du Département de Paris en 13 lots séparés. Lancement et attribution des marchés à bons de commande correspondants.

2009, DAJ 25 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 21 octobre, 3 et 10 novembre 2009. - Attribution et signature de marchés de maîtrise d'ouvrage.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2009, DFPE 11 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Oeuvre de Secours aux Enfants pour l'attribution d'une subvention pour le lieu d'accueil enfants parents La Maison des Sources (20e). - Montant : 114.575 euros.

2009, DFPE 41 Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association CRESCENDO pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Globe Trotteurs" (9e). - Montant : 343.958 euros.

2009, DFPE 108 Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association LA RIBAMBELLE pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie 19, rue Lindet (15e). Montant : 160.724 euros.

2009, DFPE 166 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Crèche Laïque du Quartier Saint-Fargeau pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Saint-Fargeau", 33 rue du Télégraphe (20e). - Montant : 238.800 euros.

2009, DFPE 190 Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association l'Araignée Gentille pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa halte-garderie (18e). - Montant : 100.635 euros.

2009, DFPE 204 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Enfance Pour Tous pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 163.155 euros.

2009, DFPE 205 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Maison des Bout'chou pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil 15-21, avenue Claude Régaud (13e).

2009, DFPE 247 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Halte Garderie pour l'Annonciation pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 36.803 euros.

2009, DFPE 260 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association LA NOUVELLE ETOILE DES ENFANTS DE FRANCE pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche collective (19e). - Montant : 64.045 euros.

2009, DFPE 300 Signature d'une convention passée avec l'Association Familiale Catholique de Saint Honoré d'Eylau (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 42.957 euros.

2009, DFPE 325 Signature d'une convention avec l'association ABC Puériculture pour attribution d'une subvention de fonctionnement pour la création d'un établissement d'accueil collectif non permanent de type multi-accueil de 30 places situé 7-11, impasse Cesselin (11e). Montant : 125. 675 euros.

2009, DFPE 328 Approbation et signature avec "Paris Habitat - OPH" de la convention de recouvrement des charges d'eau froide et des charges communes dues au titre du logement de fonction, du parking et de la crèche sise 25, rue de Nantes (19e).

2009, DFPE 367 Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec Paris Habitat OPH pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction, 241-243, avenue Gambetta (20e).

2009, DFPE 377 Approbation du principe et des modalités de passation et d'attribution d'un marché sur appel d'offres ouvert européen et signature d'un marché à bons de commande en quatre lots pour des prestations de maintenance et d'entretien préventif de matériels électroménagers des établissements municipaux de petite enfance de la Ville de Paris.

2009, DFPE 379 Approbation et signature avec la SIEMP de la convention de gestion et de facturation des charges communes dues au titre du logement de fonction et du parking de la crèche, 12, Cité Lepage (19e).

2009, DFPE 380 Indemnisation amiable de la MATMUT assureur de Madame CARNEIRO MARIA GORETTI dont la cave a été sinistrée suite à un dégât des eaux en provenance de la halte garderie sise 15 rue Caillaux (13e).

2009, DFPE 381 Approbation et signature avec Paris Habitat de la convention de recouvrement des charges d'eau et des charges communes pour le logement de fonction et les parkings de la crèche sise 8, rue Bernard Dimey (18e).

2009, DFPE 382 Approbation et signature avec "Paris Habitat - OPH" de la convention de recouvrement des charges d'eau, de chauffage et des charges communes pour le logement de fonction et les parkings de la crèche sise 16 bis, avenue Saint Mandé (12e).

2009, DFPE 384 Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec Paris Habitat OPH pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction, 35 bis-37, rue Falguière (15e).

2009, DFPE 389 Signature d'un avenant à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon gestionnaire d'un Relais Auxiliaires Parentales pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 22.640 euros.

2009, DFPE 392 Signature avec le centre hospitalier national d'ophtalmologie situé au 28, rue de Charenton (12e), un marché de prestations de service ayant pour objet la mise à disposition de 14 places d'accueil de petite enfance pour les parisiens au sein de la crèche hospitalière du CHNO des Quinze-Vingts.

2009, DU 210 Acquisition auprès de la SEMAPA du volume n° 1 à usage de halte-garderie dans le lot M1/F1 du secteur Masséna de la ZAC Paris Rive Gauche (13e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2009, DPA 275 Approbation du principe de construction d'une crèche collective de 66 places avec un logement de fonction, 11, quai de l'Oise (19e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt de la demande de permis de construire.

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2009, DFPE 391 Signature d'une convention avec l'association les Restaurants du Coeur, la SODEXO et la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2009, DAC 26 Subvention à l'association "Histoire du 3e arrondissement de Paris - Association pour la découverte et la promotion du patrimoine historique" (3e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DAC 562 Subvention à l'association "Les appels d'Orphée" (8e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 633 Subvention à la Société Historique du VIe arrondissement (6e). Montant : 4.000 euros.

2009, DAC 660 Subvention à l'association Bleu comme une orange (17e). Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 663 Subvention à l'association 13 en vue(s) (13e). - Montant : 6.000 euros.

2009, DAC 665 Subvention à l'Association photothèque des jeunes parisiens (2e). Montant : 20.000 euros.

2009, DAC 693 Subvention à l'Association passages et galeries (8e). Montant : 8.000 euros.

2009, DAC 720 Subvention à la Société française de Photographie (2e). Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 725 Approbation du principe de la vente d'une fonte d'Antoine Bourdelle "Le Fruit". Montant : 60.000 euros.

2009, DDATC 17 Demande de reconnaissance légale formulée par la congrégation dénommée "Province de France des Franciscains missionnaires de Marie - (FMM)" (14e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2009, DPP 32 Signature d'une convention avec l'Association pour la recherche et le conseil d'utilité sociale pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.000 euros.

2009, DPP 33 Signature d'une convention avec l'association "Fraternité, j'écris ton nom" (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 4.500 euros.

2009, DPP 34 Signature d'une convention avec l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.520 euros.

2009, DPP 35 Signature d'un avenant de substitution au marché de fourniture, d'installation et de maintenance, d'équipements, de mise en sûreté de l'Hôtel de Ville.

2009, PP 85 Autorisation à M. le Préfet de police de signer l'avenant n° 1 au marché n° 07 72 093 00, notifié le 31 décembre 2007 à la société P.S.P Bloc Feu relatif à l'entretien des systèmes de sécurité incendie et des équipements associés des locaux administratifs de la Préfecture de police.

2009, PP 86 Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

2009, PP 87 Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2009, PP 88 Décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2009.

2009, PP 89 Individualisation des autorisations de programme votées au budget d'investissement de la Préfecture de police pour l'exercice 2009.

2009, PP 90 Approbation du principe de l'opération sur appel d'offres restreint relatif à la modernisation du dispositif de vidéosurveillance du Poste Central de Sécurité (PCS) de la Préfecture de police, couvrant le site de la Cité et ses annexes (AOR PCS Cité).

2009, PP 91 Approbation du principe de l'opération pour la fourniture de carburants par cartes accréditives avec prestations annexes, de carburant en vrac et d'adblue destinés à la Préfecture de police.

2009, PP 92 Approbation du principe de l'opération pour les travaux de réaménagement du bâtiment Phébus (94450 Limeil-Brévannes) nécessaire au regroupement des services de soutien et de formation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2009, SGRI 33 Subvention à l'association "Cap Magellan". Montant : 5.000 euros.

2009, SGRI 67 Signature d'une convention avec la Maison des Journalistes (15e) pour l'attribution d'une subvention complémentaire. - Montant : 10.000 euros.

2009, SGRI 68 Subvention complémentaire au Théâtre du Soleil. Montant : 2.500 euros.

2009, SGRI 69 Subvention complémentaire à l'association "Ecritures Vagabondes". Montant : 3.146 euros.

2009, SGRI 70 Subvention à l'association Bibliothèques sans Frontières. Montant : 5.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2009, DPVI 186 Subventions à 11 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville (20e). - Montant total : 30.500 euros.

2009, DPVI 188 Subventions à quinze associations créatrices d'emplois d'adultes-relais en complément de celles versées par l'Etat. - Montant total : 56.864 euros.

2009, DPVI 201 Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'association "Ombre en Lumière" pour le quartier Fontaine au Roi (11e). - Montant : 4.000 euros.

2009, DPVI 202 Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'Institut de Promotion des Travailleurs pour le quartier Fontaine au Roi (11e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DPVI 203 Subvention à l'association "Un Sourire de Toi et je Quitte Ma Mère". Montant : 2.420 euros.

2009, DPVI 204 Subvention à l'association "Les Promenades Urbaines". Montant : 15.000 euros.

2009, DPVI 205 Subvention à l'association "Moskova.fr" pour une fresque. Montant : 2.226 euros.

2009, DPVI 206 Subvention à l'association "Y-Voir" pour son projet Siwa. Montant : 2.000 euros.

2009, DPVI 207 Participation financière de la Ville de Paris pour la création d'un jardin partagé dans le quartier Saint-Blaise (20e). Montant : 10.000 euros.

2009, DPVI 208 Signature d'une convention avec Paris habitat OPH pour la réalisation de travaux de requalification de la façade d'un local, 6 avenue de la Porte Montmartre (18e) occupé par l'association "Ma Plume est à Vous". - Montant total : 14.928 euros.

2009, DPVI 209 Signature d'une convention avec Paris Habitat pour la création d'un lieu d'échange autour du jardinage rue des Fougères (20e). - Montant : 3.730 euros.

2009, DPVI 210 Signature d'une convention avec Paris Habitat OPH pour la réalisation de travaux dans un local sis 9-11 rue de la Charbonnière (18e) sur le quartier de la Goutte d'Or. - Montant total : 4.325 euros.

2009, DPVI 211 Signature d'une convention avec SAGECO ESH pour la réalisation de travaux dans un local sis 88 et 90 boulevard Ney (18e). - Montant total : 4.544 euros.

2009, DPVI 212 Signature d'une convention avec Paris Habitat OPH pour la réalisation de travaux dans un local 33 rue Polonceau (18e). - Montant total : 6.500 euros.

2009, DPVI 213 Signature d'une convention avec Paris Habitat OPH pour la réalisation de travaux dans des locaux 24 rue Polonceau et 15 à 17 rue des Gardes (18e). - Montant total : 24.000 euros.

2009, DPVI 214 Signature de l'avenant n° 2 à la Convention de Renouveau Urbain avec la Région Ile-de-France.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2009, DASES 4 Subvention à l'association "Nouveaux Droits de l'Homme" (2e) pour ses actions sociales menées en faveur de personnes démunies. - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 13 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Paris tout P'tits" (92130 Issy les Moulineaux), pour son action de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas-âge de familles démunies. Montant : 110.000 euros.

2009, DASES 46 Signature d'un avenant à la convention d'occupation passée avec l'association Aurore pour 6 logements du 58, boulevard Ney (18e).

2009, DFPE 387 Subvention à l'association D'ici-d'ailleurs, destinée à financer la ludothèque Terre des jeux, 37 rue Pajol (18e). - Montant : 4.000 euros.

2009, DFPE 388 Subvention à l'Association des Ludothèques d'Ile-de-France - ALIF, 12 rue Martin Bernard (13e). - Montant : 4.300 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2009, DAC 564 Signature d'une convention avec l'association Les Vieilles Tiges (1er). Montant : 15.000 euros.

2009, DAC 610 Subvention à l'Amicale de Marins et de Marins Anciens Combattants de Paris (A.M.M.A.C) (8e). Montant : 500 euros.

2009, DAC 616 Subvention au Comité local du 11e arrondissement de Paris des anciens combattants de la Résistance (4e). Montant : 700 euros.

2009, DAC 627 Subvention à l'association des membres de la Légion d'honneur décorés au péril de leur vie (8e). Montant : 1.000 euros.

2009, DAC 649 Subvention à l'Union des Déportés d'Auschwitz Production (U.D.A. production) (3e). Montant : 17.000 euros.

2009, DAC 651 Signature d'une convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie. (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 33.280 euros.

2009, DAC 656 Subvention à l'association "La flamme sous l'Arc de Triomphe" (5e). - Montant : 13.385 euros.

2009, DAC 659 Subvention à l'Union nationale des combattants du Département de Paris (5e). Montant : 19.534 euros.

2009, DAC 662 Subvention à la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (16e). Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 671 Subvention à l'association nationale "les parents des tués", Les pères et mères des disparus et des morts pour la France (5e). - Montant : 1.500 euros.

2009, DAC 674 Subvention à l'association des fils des morts pour la France Les fils des tués d'Ile-de-France - Paris (8e). Montant : 800 euros.

2009, DAC 683 Subvention au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, groupements du souvenir et sociétés patriotiques du 14e arrondissement de Paris. - Montant : 600 euros.

2009, DAC 684 Subvention à l'association départementale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc de Paris (17e). Montant : 6.000 euros.

2009, DAC 695 Subvention à la Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur (7e). Montant : 700 euros.

2009, DAC 701 Subvention l'Association centrale d'officiers marinières et marins de réserve (8e). Montant : 500 euros.

2009, DAC 709 Subvention au Comité départemental de Paris de l'association nationale des anciens combattants de la Résistance (20e). Montant : 4.800 euros.

2009, DAC 712 Subvention au Comité Harkis et vérité - C.H.V (13e). Montant : 2.000 euros.

2009, DAC 722 Subvention à l'Association amicale Châteaubriant, Voves, Rouillé Comité de Paris (3e). Montant : 2.500 euros.

2009, DDATC 186 - DLH 160 Signature avec l'association le Centre Culturel des Rapatriés d'une convention pour la mise à disposition d'un local 7 rue Pierre Girard (19e). Subvention exceptionnelle à l'association "Maison des rapatriés". Montant : 71.596 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2009, DJS 199 Signature d'une convention avec l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes - Ville de Paris (APSAP-VP) pour l'attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010. Montant : 156.000 euros.

2009, DJS 201 Signature d'une convention avec la Ligue de Paris de Tennis (16e) pour l'attribution d'une subvention pour la saison sportive 2009-2010. Montant : 30.000 euros.

2009, DJS 202 Signature d'une convention avec le Stade Français Omnisport pour l'attribution d'une subvention pour la saison sportive 2008-2009. Montant : 210.000 euros.

2009, DJS 320 Lancement et signature d'un marché sur appel d'offre ouvert à bons de commande en vue de la maintenance des robots de nettoyage des établissements balnéaires en régie directe de la Ville de Paris.

2009, DJS 414 Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation de la parcelle du domaine public de la Ville de Paris, constituée de l'emprise de l'ancien camp de Saint Maur, située entre l'avenue du Tremblay et la route de la Pyramide - Bois de Vincennes (12e).

2009, DJS 445 Demande d'une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la création d'un centre sportif dans la ZAC Beaujon (8e).

2009, DJS 446 Demande de subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Paris) au titre du Centre National pour le Développement du Sport pour la création du gymnase Saint Lazare (10e).

2009, DJS 453 Dépose des demandes de permis de démolir et de construire pour la création d'un bâtiment au terrain d'éducation physique Saint Paul (4e).

2009, DJS 454 Lancement et signature d'un marché sur appel d'offre ouvert à bons de commande, en deux lots géographiques, en vue de la maintenance des mâts d'éclairage des établissements sportifs.

2009, DJS 476 Subvention au Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (C.D.O.S.P) (12e). Montant : 30.000 euros.

2009, DJS 477 Signature d'une convention avec la Fédération Française de Judo pour l'attribution d'une subvention à l'occasion de l'organisation des championnats du Monde Juniors de Judo 2009. Montant : 16.000 euros.

2009, DJS 482 Indemnisation de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2009, DJS 439 Signature d'une convention avec la fédération française handisport (20e) pour l'attribution d'une subvention à l'occasion des Championnats du Monde de Basket Handisport et des Rencontres Handisport. Montant : 35.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2009, DJS 450 - DDEE 261 Signature d'une convention avec l'association Les Commun'Arts (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 16.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, M. Bruno JULLIARD et M. Jean-Bernard BROS, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2009, DF 104 Communication sur les Sociétés d'Economie Mixte pour l'exercice 2008.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2009, DAJ 26 Communication de la liste des marchés attribués pour les mois de septembre et d'octobre 2009.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FLOICHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, MM. Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOJJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM.

Yves POZZO di BORGO, Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Philippe TORRETON, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : Mmes Marie-Chantal BACH, Liliane CAPELLE, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Isabelle GACHET, Valérie HOFFENBERG, Christine LAGARDE, M. Pierre LELLOUCHE, Mmes Frédérique PIGEON, Firmine RICHARD, Marielle de SARNEZ, M. Patrick TRÉMÈGE.

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2009-157 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les critères d'attribution des subventions aux organismes gérant des chambres d'hôtes.

Libellé de la question :

"Les chambres d'hôtes se multiplient à Paris.

De nombreuses structures développent en effet ce type d'hôtellerie, de plus en plus prisé des touristes, attirés par des établissements et des services plus "atypiques".

Complémentaires des services habituels, elles ont toute leur place dans le paysage touristique parisien qui manque par ailleurs cruellement de chambres d'hôtel.

A ce titre, les structures qui développent les chambres d'hôtes doivent être soutenues par la Ville de Paris.

Certaines d'entre elles bénéficient de subventions importantes de la Ville de Paris (à titre d'exemple, l'association "Les Parisiens associés", qui représente 18 % de l'offre totale a perçu 187.500 euros depuis 2003).

D'autres ne profitent au contraire d'aucun soutien financier de la part de la Ville de Paris.

Pour cette raison, Brigitte Kuster et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient connaître les critères d'attribution des subventions aux organismes gérant des chambres d'hôtes à Paris."

Réponse non parvenue.

QE 2009-158 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux conditions d'expropriation de l'immeuble 165, avenue de Clichy (17e).

Libellé de la question :

"L'aménagement des terrains Clichy-Batignolles a nécessité l'expropriation de plusieurs immeubles situés avenue de Clichy.

En février 2005, la SEMAVIP a organisé une réunion avec les riverains du projet pour leur faire part de cette décision, leur indiquant que les conditions d'expropriation tiendraient compte des conditions du marché.

En 2007, la SEMAVIP a fait une offre aux habitants du 165 avenue de Clichy à hauteur de 3.850 euros/mètre carré, toutes indemnités comprises.

Cette offre est bien en deçà du marché.

Les propriétaires subissant un dommage financier important ont alerté à nouveau la SEMAVIP et la Ville de Paris, via l'enquête parcellaire, sur leur situation.

A ce jour, ils n'ont reçu aucune réponse, ni de la Ville de Paris, ni de la SEMAVIP.

C'est pourquoi, Brigitte Kuster et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient connaître précisément les conditions d'expropriation des habitants de l'immeuble situé 165 avenue de Clichy et souhaiteraient que la SEMAVIP se rapproche rapidement d'eux afin qu'une solution, conforme au marché, leur soit proposée."

Réponse non parvenue.

QE 2009-159 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le coût de l'illumination de la Tour Eiffel à l'occasion de son 120e anniversaire.

Libellé de la question :

"L'auteur de la question souhaiterait connaître le coût de l'illumination de la Tour Eiffel installée à l'occasion de son 120e anniversaire ainsi que la consommation d'énergie entraînée par ce spectacle lumineux.

Il nous apparaît par ailleurs que, loin d'être en rapport avec le caractère emblématique de la Capitale de ce monument, son prestige et son histoire, ce spectacle lumineux aurait mieux sa place dans le cadre d'une installation foraine festive."

Réponse non parvenue.

QE 2009-160 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la coordination de l'ensemble des travaux de voirie, en liaison étroite avec la Préfecture de police.

Libellé de la question :

"Les Parisiens, automobilistes ou usagers des bus, ainsi que les nombreuses autres personnes fréquentant la Capitale rencontrent depuis plusieurs semaines de nombreuses et nouvelles difficultés pour se déplacer.

En effet, des travaux de voirie de toute nature sont apparus, engendrant bouchons, pollution et comportements à risque, alors que la cohabitation entre les différents usagers de la voirie - piétons, cyclistes, scootéristes et automobilistes - n'a jamais été aussi difficile.

La coordination de l'ensemble de ces travaux semble inexistante ou à tout le moins gérée au coup par coup alors que la Ville de Paris devrait parvenir à imposer aux différents gestionnaires de réseaux - CPCU, ERDF, GRDF, France Telecom - une programmation cohérente.

Jean-Pierre LECOQ demande à M. le Maire de Paris de bien vouloir agir dans ce sens en liaison étroite avec la Préfecture de police."

Réponse non parvenue.

II - Question d'un Conseil d'arrondissement.

QE 2009-156 Question du Conseil du 18^e arrondissement à M. le Maire de Paris relative à la demande des documents étayant la démolition de la maison, 122, rue des Poissonniers.

Libellé de la question :

"Les Verts" demandent à M. le Maire :

1°) que la présentation de ces hypothèses, preuves de la volonté politique de garder la maison, soit faite en Conseil d'arrondissement,

2°) que l'ensemble du dossier, hypothèses rejetées et solution retenue, soit mis à la disposition du public et des élu-e-s."

Réponse non parvenue.

Listes des membres présents en Commission.

1^{ère} Commission

MM. Jean-François LEGARET, David ALPHAND, Julien BARGETON, Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLÈRE, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Mao PÉNINO et Yves POZZO di BORGIO.

Excusée : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

2^e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Hélène BIDARD, Lyne COHEN-SOLAL, Seybah DAGOMA, Maïté ERRECART, MM. Jacques BOUTAULT, Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Christian SAUTTER.

Excusé : M. Jean-Bernard BROS.

3^e Commission

M. Claude DARGENT, Mmes Laurence DOUVIN et Annick LEPETIT.

4^e Commission

M. Daniel MARCOVITCH, Mme Aline ARROUZE, MM. Denis BAUPIN, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX et Anne LE STRAT.

5^e Commission

Mme Sylvie WIEVIORKA, M. Hamou BOUAKKAZ, Mmes Véronique DUBARRY, Frédérique PIGEON, Danièle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD, M. Georges SARRE et Mmes Geneviève BERTRAND.

6^e Commission

Mme Karen TAÏEB, Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, Fatima LALEM et Olga TROSTIANSKY.

Excusés : Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et M. Vincent ROGER.

7^e Commission

M. Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Annick BARTHE, Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mmes Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, Valérie HOFFENBERG, MM. Bruno JULLIARD, Jean-Baptiste MENGUY, Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusés : Mme Michèle BLUMENTHAL et M. Richard STEIN.

8^e Commission

M. René DUTREY, M. Alain LHOSTIS, Mme Roxane DECORTE, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Yves MANO, Mmes Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Laurence DREYFUSS et M. François VAUGLIN.

Excusés : Mme Anne HIDALGO et M. Pierre MANSAT.

9^e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Delphine BURKLI, Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Hélène MACÉ de LÉPINAY, Danièle POURTAUD, MM. Hermano SANCHES RUIVO, Pierre SCHAPIRA et Mme Catherine VIEUCHARIER.

Excusé : M. Pierre AIDENBAUM.

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Vœu adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE
4e	4e	01	343	PCF-PG	E BECKER	CM	V	DEVE 193	Avenir de l'activité fret	BAUPIN	Adopté
4e	4e	02		PCF-PG	E BECKER	CM	V	DEVE 193	Implantation d'une maison de l'agriculture paysanne à Paris	BAUPIN	Rejeté
4e	4e	03		UMPPA	J DUBUS C DE CLERMONT TONNERRE	CM	V	DEVE 193	Creation d'un Haut Conseil du développement durable	BAUPIN	Rejeté
4e	4e	04		UMPPA	M.L. HAREL C DE CLERMONT TONNERRE	CM	V	DEVE 193	Usage des compteurs d'énergie dans les immeubles alimentés par des réseaux de chaleur	BAUPIN	Rejeté
4e	4e	05		UMPPA	J DUBUS C DE CLERMONT TONNERRE	CM	V	DEVE 193	Lancement d'un grand plan d'économies d'énergie dans le logement social	BAUPIN	Rejeté
1ère	4e	06		UMPPA	DUBUS	CM	V	DEVE 193	Demande de classification de la ZAC "Bercy-Poniatowski" en éco quartier	BAUPIN	Rejeté
1ère	4e	07		PCF-PG	BECKER	CM	V	DEVE 193	Baisse des charges locatives par l'amélioration des performances énergétiques dans le parc social	BAUPIN	Rejeté
8e	8e	08		Exécutif		CM	A	DU 153		HIDALGO	Adopté
8e	8e	09		UMPPA	LAMOUR, DUBUS, DE CLERMONT-TONNERRE	CM	A	DU 153	Application des dispositions du sixième alinéa de l'article L, 123-1-1 du Code de l'urbanisme	HIDALGO	Rejeté
8e	8e	10		UMPPA	LAMOUR, DUBUS, DE CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DU 153	Actualisation de la zone de déficit en logement social	HIDALGO	Rejeté
8e	8e	11		Exécutif	MANO	CM	A	DLH 95	Amendement technique	MANO	Adopté
8e	8e	12	344	PS-RGA	AIDENBAUM, CARON-THIBAUT, MONTAGIE	CM	V	DLH 95	Logement social diffus dans le 3e arrondissement	MANO	Adopté
8e	8e	13		Verts	DUTREY	CM	V	DLH 95	Prise en compte de la dimension métropolitaine en matière de politique du logement	MANO	Retiré
Séance		13 bis	345	Exécutif		CM	V	DLH 95			Adopté
8e	8e	14		UMPPA	LAMOUR, DUBUS	CM	V	DLH 95	Prise en compte du fait métropolitain et recherche d'outils adaptés à cette dimension	MANO	Rejeté
3e	3e	15		Exécutif		CM	A	DVD 54	Amendement technique	LEPETIT	Adopté
3e	3e	16		PCF-PG	A ARROUZE I BROSSAT	CM	A	DVD 54	Modification article 1 de l'avenant n° 2	LEPETIT	Adopté
3e	3e	17		Verts	D BAUPIN C NAJDOVSKI	CM	A	DVD 54	modification article 5	LEPETIT	Rejeté
3e	3e	18		PCF-PG	A ARROUZE I BROSSAT	CM	A	DVD 54	modification article 9	LEPETIT	Adopté
3e	3e	19		Exécutif		CM	A	DVD 99	amendement technique	LEPETIT	Adopté
3e	3e	20	346	PS-RGA MRC	M BLUMENTHAL K TALIB	CM	Vnr		Extension de l'autorisation de stationner la nuit sur les zones de livraison à l'ensemble du territoire parisien	LEPETIT	Adopté
3e	3e	21		UMPPA	P GOULON JF LAMOUR A DESTREH	CM	Vnr		Stationnement la nuit sur les places de livraison	LEPETIT	Rejeté

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Vœu adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE
3e	3e	22	347	PS-RGA	D VAILLANT	CM	Vnr	-	Stationnement des 2 roues motorisés dans le quartier Montmartre	LEPETIT	Adopté
3e	3e	23	348	PS-RGA	C DARGENT A HIDALGO F LALEM G ALAYRAC	CM	Vnr	-	Stationnement autour du nouveau site du ministère des affaires étrangères rue de la convention	LEPETIT	Adopté
3e	3e	24		UMPPA	JF LAMOUR L DOUVIN	CM	Vnr	-	Débat sur Autolib' et consultation des Conseils d'arrondissements et Conseils de quartier	LEPETIT	Rejeté
3e	3e	25		UMPPA	CA TISSOT V ROGER	CM	Vnr	-	Création d'une Maison du vélo	LEPETIT	Rejeté
Séance	3e	25 bis	349	Exécutif		CM	Vnr	-	Création d'un lieu dédié au vélo et aux mobilités durables.	LEPETIT	Adopté
3e	3e	26	350	UMPPA	P GOUJON JF LAMOUR G POIRAULT-GAUVIN A DESTREM	CM	Vnr	-	Mise en accessibilité des stations de métro desservant l'Hopital Necker	LEPETIT	Adopté (amendé oralement)
3e	3e	27		UMPPA	G GOASGUEN	CM	Vnr	-	Budget aménagement avenue Marcel Doret	LEPETIT	Rejeté
3e	3e	28	351	UMPPA	G GOASGUEN	CM	Vnr	-	Reconduction de la piétonisation des avenues Ingres et Raphael	LEPETIT	Adopté
3e	3e	29		UMPPA	G GOASGUEN	CM	Vnr	-	budgets nécessaires à la sécurisation de carrefours dans le 16e	LEPETIT	Rejeté
4e	4e	30		UMPPA	ML HAREL C DE CLERMONT TONNERRE	CM	V	DVD 232	Pollution lumineuse dans Paris	BAUPIN	Rejeté
Séance	4e	30 bis	352	Exécutif		CM	V	DVD 232	Pollution lumineuse dans Paris	BAUPIN	Adopté
4e	4e	31		UMPPA	ML HAREL	CM	V	DEVE 179	Installation de panneaux solaires à Paris	BAUPIN	Rejeté
4e	4e	32	353	Verts	Y CONTASSOT	CM	V	DPE 4	Les véhicules des personnels d'encadrement et de contrôle et les fourgons d'intervention devront satisfaire aux directives européennes EURO 5	DAGNAUD	Adopté (amendé)
4e	4e	33		Verts	Y CONTASSOT	CM	V	DPE 98	Motorsation satisfaisant aux directives européennes EURO 5	DAGNAUD	Rejeté
4e	4e	34	354	Verts	Y CONTASSOT	CM	V	DPE 82	Réalisation d'un bilan du plan de prévention des déchets	DAGNAUD	Adopté
1ère	4e	35		CI	GASNIER	CM	V	DPE 82	Audit sur la gestion du traitement des déchets dans la capitale	DAGNAUD	Rejeté
4e	4e	36		UMPPA	F LEBEL M MERIGOT DE TREIGNY	CM	Vnr	-	Amélioration de la propreté aux abords des immeubles de bureaux des établissements scolaires des bars restaurant et de tous les établissements recevant du public	DAGNAUD	Retiré
4e	4e	37		PCF-PG MRC	I BROSSAT M BACHE	CM	Vnr	-	Maintien des effectifs du service public de la propreté à Paris et renforcement dans l'Est parisien	DAGNAUD	Rejeté
4e	4e	38	355	Verts	S GAREL	CM	Vnr	-	Meilleure information concernant le suivi des décisions actées par le Conseil de Paris	DAGNAUD	Adopté
4e	4e	39		UMPPA	G POIRAULT-GAUVIN D ALPHAND PY BOURNAZEL JB MENGUY JF LAMOUR	CM	Vnr	-	Publication du "Paris de l'Education" et place de l'opposition dans toutes les publications de la Ville	DAGNAUD	Rejeté

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Vœu adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° défib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE
4e	4e	40	356	UMPPA	C DE CLERMONT TONNERRE ML HAREL	CM	Vnr	-	Organisation d'un débat général sur la Seine	LE STRAT	Adopté
4e	4e	41		PCF-PG	I BROSSAT	CM	A	DPE 102	Evolution de la masse salariale	LE STRAT	Rejeté
Séance	4e	41 bis		Exécutif		CM	A	DPE 102		LE STRAT	Adopté
4e	4e	42	357	UMPPA	C DE CLERMONT TONNERRE ML HAREL	CM	V	DDATC 182	Débarras et valorisation des objets encombrants accumulés dans les bâtiments municipaux	DAGNAUD	Adopté
5e	5e	43		Verts	S GAREL V DUBARRY J BOUTAULT D FOURNIER Y CONTASSOT D BAUPIN F GIBODEAUX C NAJDOVSKI	CM	A	DVD 215	Composition du Comité d'éthique	SARRE	Rejeté
5e	5e	44		Verts	S GAREL V DUBARRY J BOUTAULT D FOURNIER Y CONTASSOT D BAUPIN F GIBODEAUX C NAJDOVSKI	CM	A	DVD 215	Prise en compte des avis des Conseils de quartier	SARRE	Rejeté
5e	5e	45		Verts	S GAREL V DUBARRY J BOUTAULT D FOURNIER Y CONTASSOT D BAUPIN F GIBODEAUX C NAJDOVSKI	CM	A	DVD 215	Contrôle du dispositif par les Conseillers de Paris	SARRE	Rejeté
5e	5e	46		Verts	S GAREL V DUBARRY J BOUTAULT D FOURNIER Y CONTASSOT D BAUPIN F GIBODEAUX C NAJDOVSKI	CM	A	DVD 215	Financement du plan de vidéosurveillance	SARRE	Rejeté
5e	5e	47		Verts	S GAREL V DUBARRY J BOUTAULT D FOURNIER Y CONTASSOT D BAUPIN F GIBODEAUX C NAJDOVSKI	CM	A	DVD 215	Règlement des litiges	SARRE	Rejeté
5e	5e	48		Verts	S GAREL V DUBARRY J BOUTAULT D FOURNIER Y CONTASSOT D BAUPIN F GIBODEAUX C NAJDOVSKI	CM	A	DVD 215	utilisation abusive de la vidéosurveillance	SARRE	Rejeté
5e	5e	49		Verts	S GAREL V DUBARRY J BOUTAULT D FOURNIER Y CONTASSOT D BAUPIN F GIBODEAUX C NAJDOVSKI	CM	A	DVD 215	Objectifs réels du plan 1000 caméras	SARRE	Rejeté
5e	5e	50		Verts	S GAREL V DUBARRY J BOUTAULT D FOURNIER Y CONTASSOT D BAUPIN F GIBODEAUX C NAJDOVSKI	CM	A	DVD 215	termes du débat sur la vidéosurveillance	SARRE	Rejeté
5e	5e	51		Verts	S GAREL V DUBARRY J BOUTAULT D FOURNIER Y CONTASSOT D BAUPIN F GIBODEAUX C NAJDOVSKI	CM	A	DVD 215	installation ou modification d'un site	SARRE	Rejeté
5e	5e	52		VERTS	S GAREL V DUBARRY J BOUTAULT D FOURNIER Y CONTASSOT D BAUPIN F GIBODEAUX C NAJDOVSKI	CM	A	DVD 215	Abandon d'un projet d'implantation de caméra de vidéosurveillance multiplié par 1009 fois	SARRE	Rejeté
5e	5e	53	358	PS-RGA MRC	JP CAFFET M BACHE	CM	V	DVD 215	Politique de sécurité de prévention et suivi du plan	SARRE	Adopté

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Vœu adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE
5e	5e	54		UMPPA	P GOUJON	CM	V	DVD 215	Nécessité d'engager un 2e plan de 1000 caméras	SARRE	Rejeté
5e	5e	55		UMPPA	F LABEL M-MERIGOT DE TREIGNY	CM	Vnr	-	Transfert de la maison des associations du 8e au 25 rue de Constantinople	BOUAKKAZ	Rejeté
5e	5e	56		UMPPA	PGOUJON JF LAMOUR C DE CLERMONT TONNERRE A DESTREM	CM	Vnr	-	Devenir du Patronage Laïque du 15e-Maison pour tous	BOUAKKAZ	Rejeté
5e	5e	57	359	PS-RGA	MA EL KHOMRI	CM	Vnr	-	Présence de policiers de quartier au métro Château rouge et alentours	SARRE	Adopté
5e	5e	58	360	UMPPA	B KUSTER	CM	Vnr	-	Tracts publicitaires	SARRE	Adopté (amendé oralement)
1ère	6e	59		PCF-PG	VUILLERMOZ, SIMONNET, MANSAT	CM	Vnr	-	Soutien des travailleurs sans papiers en grève	BOISTARD	Retiré
1ère	6e	60		Verts	GAREL	CM	Vnr	-	Régularisation des travailleurs sans papiers	BOISTARD	Retiré
Séance	6e	60 bis	361	Exécutif		CM	Vnr	-	Régularisation des travailleurs sans papiers	BOISTARD	Adopté
6e	6e	61		PS-RGA	CALANDRA ASSOULINE	CM	Vnr	-	Soutien aux travailleurs sans-papiers dans leur démarche de régularisation	BOISTARD	Retiré
6e	6e	62	362	PS-RGA	LEPETIT, KLUGMAN, GACHET	CM	Vnr	-	Mise en place d'une assemblée des citoyens parisiens extra communautaires dans le 17e	BOISTARD	Adopté
8e	6e	63		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	Vnr	-	Charges locatives des centres sociaux parisiens	EL KHOMRI	Retiré
Séance	6e	63 bis	363	Exécutif		CM	Vnr	-	Charges locatives des centres sociaux parisiens	EL KHOMRI	Adopté
6e	6e	64	364	PCF-PG	LHOSTIS MANSAT	CM	Vnr	-	Défense des centres d'IVG	LALEM	Adopté
7e	7e	65	365	PS-RGA	J COUMET A OLIVIER	CM	Vnr	-	Postes d'assistants vie scolaire (AVS)	BROSSEL	Adopté
7e	7e	66	366	PCF-PG	E BECKER C VIEU-CHARIER	CM	Vnr	-	Formation initiale des enseignants du premier degré	BROSSEL	Adopté
7e	7e	67		PCF-PG	A LHOSTIS E BECKER	CM	A	DFPE 343 à DFPE 362	Modification d'un article de la convention	NAJDOVSKI	Rejeté
7e	7e	68		UMPPA	D ALPHAND MC CARRERE GEE	CM	Vnr	-	Situation dans une crèche du 14ème arrondissement	NAJDOVSKI	Rejeté
7e	7e	69		UMPPA	C GOASGUEN	CM	Vnr	-	Equipements d'accueil des jeunes enfants dans le 16ème	NAJDOVSKI	Rejeté
7e	7e	70		UMPPA	C GOASGUEN	CM	V	DJS 483	BEA pour la rénovation et l'exploitation du Parc des Princes (nature et nombre des activités connexes)	VUILLERMOZ	Rejeté
7e	7e	71		UMPPA	C GOASGUEN	CM	V	DJS 483	BEA pour la rénovation et l'exploitation du Parc des Princes (accueil du rugby)	VUILLERMOZ	Rejeté
7e	7e	72		PS-RGA PCF-PG	J COUMET MA BARTHE E BECKER	CM	Vnr	-	Centre équestre du parc de Choisy	VUILLERMOZ	Retiré
1ère	7e	73		CI	CUIGHACHE-GALLOIS, TREMEGE	CM	Vnr	-	Utilisation du stade Charléty	VUILLERMOZ	Rejeté
9e	7e	74		Exécutif	GIRARD	CM	A	DJS 404	Augmentation du montant de la subvention	JULLIARD	Adopté
6e	8e	75		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Devenir du Palais de la Mutualité	HIDALGO	Rejeté

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Vœu adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE
1ère	8e	76		UMPPA	KUSTER ...	CM	Vnr	-	Retrait du projet d'implantation de tours de 50 m de hauteur dans la ZAC "Clichy-Batignolles"	HIDALGO	Rejeté
8e	8e	77		UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Attribution du nom de "Mère Thérèse" à une rue de Paris	HIDALGO	Retiré
8e	8e	78	367	UMPPA	GOUJON, LAMOURE, MACE DE LEPINAY	CM	Vnr	-	Dénomination du rond-point Pasteur/Armoirque/Vaugirard	HIDALGO	Adopté
8e	8e	79		UMPPA	KUSTER	CM	Vnr	-	Attribution de la dénomination "Françoise SAGAN" à une rue ou une place du 17e arrondissement	HIDALGO	Retiré
8e	8e	80	368	UMPPA	KUSTER	CM	Vnr	-	Attribution de la dénomination "Bernard BUFFET" à une rue ou une place du 17e arrondissement	HIDALGO	Adopté
1ère	8e	81	369	Verts	DUTREY, GIBOUDEAUX, BAUPIN.	CM	V	DLH 185	Intégration de l'immeuble, 14, rue de Fontarabie (20e) à l'éco quartier Fréquel-Fontarabie	MANO	Adopté
8e	8e	82	370	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr		Expulsions locatives et application de la loi DALO	MANO	Adopté
8e	8e	83	371	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Risque de saturnisme dans le cadre de l'hébergement d'urgence	MANO	Adopté
8e	8e	84		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Reprise des immeubles ICADE de Paris	MANO	Retiré
8e	8e	85		UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	Vnr		Répartition des logements sociaux dans le cadre du programme de construction de "La Sablière" sur le lot 1.1 de la ZAC "Clichy-Batignolles"	MANO	Rejeté
1ère	8e	86	372	PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Soutien à l'occupation d'un immeuble place des Vosges organisé par le collectif Jeudi Noir	MANO	Adopté
9e	9e	87		Exécutif	GIRARD	CM	A	DAC 692	Modification de l'exposé des motifs	GIRARD	Adopté
9e	9e	88	373	Exécutif	GIRARD	CM	Vnr	-	Proposition d'honorer la mémoire de Claude Lévi-Strauss	GIRARD	Adopté
8e	9e	89		UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Claude Lévi-Strauss à une place importante de Paris	GIRARD	Retiré
1ère	9e	90		UMPPA	BURKLI, MACE DE LEPINAY, ROGER	CM	Vnr	-	Honorer la mémoire de Mstislav Rostropovitch	GIRARD	Retiré
Séance	9e	90 bis		Exécutif		CM	Vnr	-	Honorer la mémoire de Mstislav Rostropovitch	GIRARD	Retiré
8e	9e	91		Verts	DUTREY	CM	Vnr	-	Locaux de la coordination des intermittents et des précaires	GIRARD	Retiré
Séance	9e	91 bis	374	Exécutif		CM	Vnr	-	Locaux de la coordination des intermittents et des précaires	GIRARD	Adopté (amendé oralement)
1ère	9e	92	375	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Tenue d'états généraux de la nuit parisienne	GIRARD	Adopté
9e	9e	93	376	Verts	CONTASSOT	CM	Vnr	-	Bilan des activités de la Commission du Vieux Paris	POURTAUD	Adopté (amendé)
9e	9e	94	377	Verts	GAREL	CM	Vnr	-	Situation du Musée de Montmartre	POURTAUD	Adopté (amendé)
1ère	9e	95		UMPPA	BOURNAZEL, MACE DE LEPINAY, BURKLI, COUDERT	CM	Vnr	-	Demande de plan d'action en faveur du musée de Montmartre (18e)	POURTAUD	Rejeté

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Vœu adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE
8e	9e	96	378	Verts	DUTREY	CM	Vnr	-	Carrière de Port-Mahon (14e)	POURTAUD	Adopté (amendé oralement)
9e	9e	97		PCF-PG	BROSSAT, LHOSTIS	CM	Vnr	-	Situation de Salah Hamouri	SCHAPIRA	Rejeté
9e	9e	98		Verts	GAREL	CM	Vnr	-	Tenue d'Assises de la coopération décentralisée entre les villes françaises et palestiniennes	SCHAPIRA	Retiré
1ère	9e	99		UMPPA	LAMOUR, BOURNAZEL, DUBUS	CM	Vnr	-	Bilan de l'action internationale de la Ville de Paris	SCHAPIRA	Rejeté
9e	9e	100		Exécutif	GIRARD	CM	A	DAC 666	Modification des articles de la délibération	VIEU CHARIER	Adopté
3e	9e	101		UMPPA	JF LAMOUR PGOUJON JB MENGUY A DESTREM	CM	Vnr	-	Gratuité des transports parisiens pour les conjoints survivants d'anciens combattants	VIEU CHARIER	Rejeté
1ère	1ère	102		PS-RGA	CALANDRA, BLOCHE, ASSOULINE DAVID, BARGETON	CM	Vnr	-	Projet de suppression de la taxe professionnelle	GAUDILLERE	Retiré
1ère	1ère	103		MRC	BACHE	CM	Vnr	-	Création d'un fonds de garantie pour faciliter et optimiser le rachat de crédits par le Crédit Municipal	GAUDILLERE	Retiré
2e	2e	104		Exécutif	COHEN-SOLAL	CM	A	DDEE 276	Amendement technique majorant la subvention	COHEN-SOLAL	Adopté
2e	2e	105		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, POIRAUT-GAUVIN, MENGUY, DESTREM	CM	Vnr	-	Réévaluation du niveau des subventions attribuées aux associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année 2009	COHEN-SOLAL	Rejeté
4e	2e	106	379	PCF-PG	I BROSSAT E BECKER	CM	Vnr	-	création de halles alimentaires du producteur au consommateur pour favoriser l'accès de tous à des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique	COHEN-SOLAL	Adopté
1ère	2e	107		UMPPA	DATI ...	CM	V	DRH 62- DDATC 219	Responsabilité des maires d'arrondissement quant au fonctionnement des conseils de quartier	ERRECART	Rejeté
2e	2e	108		UMPPA	GOASGUEN	CM	Vnr	-	Retransmission internet des séances du Conseil du 16e arrondissement	ERRECART	Rejeté
9e	2e	109	380	PS-RGA	VAILLANT	CM	Vnr	-	Relatif à la situation des salariés de la discothèque "La Loco" (18e)	SAUTTER	Adopté
2e	2e	110		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Plan de reprise de l'établissement La Loco (18e)	SAUTTER	Retiré
6e	6e	01G	45 G	PCF-PG	LHOSTIS	CG	Vnr	-	Projet de budget 2010 de l'AP-HP	LE GUEN	Adopté
6e	6e	02G	46 G	PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Campagne de prévention sur les dangers du GBL	LE GUEN	Adopté
7e	6e	03G	47 G	UMPPA	JF LAMOUR P GOUJON JB MENGUY A DESTREM	CG	Vnr	-	Formation et installation de défibrillateurs dans les collèges	LE GUEN	Adopté

Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au projet de délibération DVD 215

Date	23/11/2009
Debut	22:36:28
Fin	22:36:28
Type de vote	Vote 1 de 4; Avec Badge; Public
Vote Item	0001
Amendment	000
Agenda	SEANCE des 23-11 et 24-11-2009
Description	2009 DVD215 - Plan de vidéo protection pour Paris.

Résultat

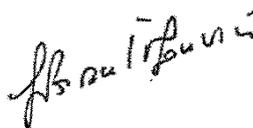
Pour	111
Contre	16
Abst	4
Nppv	1

Votants	163
Voté	132
Procurations	0
Pas voté	31

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
148	Mme	CUIGNACHE-GALLOIS Edith	C&I	Pour	1
124	Mme	BERTRAND Genevieve	C&I	Pour	1
100	M.	POZZO DI-BORGO Yves	C&I	Pour	1
125	Mme	GASNIER Fabienne	C&I	Pour	1
2	Mme	BACHE Marinette	MRC	Pour	1
121	Mme	CHRISTIANNE Odette	MRC	Pour	1
32	Mme	CAPELLE Liliane	MRC	Pour	1
21	Mme	TAIEB Karen	MRC	Pour	1
10	M.	SARRE Georges	MRC	Pour	1
120	Mme	VIEU-CHARIER Catherine	PCPG	Abst	1
20	Mme	BECKER Emmanuelle	PCPG	Contre	1
19	Mme	BIDARD Helene	PCPG	Contre	1
18	Mme	ARROUZE Aline	PCPG	Contre	1
12	M.	VUILLERMOZ Jean	PCPG	Abst	1
1	M.	BROSSAT Ian	PCPG	Contre	1
41	Mme	SIMONNET Danielle	PCPG	Contre	1
42	M.	CORBIERE Alexis	PCPG	Contre	1
17	M.	LHOSTIS Alain	PCPG	Contre	1
55	Mme	ERRECART Maite	PSRG	Pour	1
54	Mme	EL KHOMRI Myriam	PSRG	Pour	1
52	Mme	DAGOMA Seybah	PSRG	Pour	1
51	Mme	COHEN-SOLAL Lyne	PSRG	Pour	1
50	Mme	POURTAUD Daniele	PSRG	Pour	1
57	M.	GUILLOT Didier	PSRG	Pour	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	
65	M.	CARON-THIBAUT Gauthier	PSRG	Pour	1
66	Mme	VERON Pauline	PSRG	Pour	1
49	M.	VAILLANT Daniel	PSRG	Pour	1
68	M.	BRAVO Jacques	PSRG	Pour	1
70	M.	FERAUD Remi	PSRG	Pour	1
163	M.	DELANOE Bertrand	PSRG	Pour	1
72	Mme	BERTINOTTI Dominique	PSRG	Pour	1
73	M.	JULIARD Bruno	PSRG	Pour	1
74	Mme	LALEM Fatima	PSRG	Pour	1
75	M.	LE GUEN Jean-Marie	PSRG	Pour	1
76	Mme	LE STRAY Anne	PSRG	Nppv	1
67	M.	TORRETON Philippe	PSRG	Abst	1
27	Mme	BOISTARD Pascale	PSRG	Pour	1
4	M.	CAFET Jean-Pierre	PSRG	Pour	1
5	M.	DAGNAUD Francois	PSRG	Pour	1
6	M.	GIRARD Christophe	PSRG	Pour	1
7	Mme	HIDALGO Anne	PSRG	Pour	1
8	M.	CAUDILLERE Bernard	PSRG	Pour	1
9	Mme	TROSTIANSKY Olga	PSRG	Pour	1
11	Mme	LEPETIT Annick	PSRG	Pour	1
24	M.	BLOCHE Patrick	PSRG	Pour	1
33	M.	BOUAKKAZ Hamou	PSRG	Pour	1
26	Mme	BENGUIGUI Yamina	PSRG	Pour	1
48	Mme	CALANDRA Frederique	PSRG	Pour	1
28	M.	SAUTTER Christian	PSRG	Pour	1
29	Mme	STIEVENARD Gisele	PSRG	Pour	1
30	M.	BROS Jean-Bernard	PSRG	Pour	1
71	M.	MADEC Roger	PSRG	Pour	1
31	Mme	BROSSEL Colombe	PSRG	Pour	1
77	M.	MANO Jean-Yves	PSRG	Pour	1
43	Mme	WIEVIORKA Sylvie	PSRG	Pour	1
46	M.	CHERKI Pascal	PSRG	Pour	1
47	M.	AIDENBAUM Pierre	PSRG	Pour	1
25	Mme	BLUMENTHAL Michele	PSRG	Pour	1
111	Mme	GACHET Isabelle	PSRG	Pour	1
136	Mme	RICHARD Firmine	PSRG	Pour	1
69	M.	COUMET Jerome	PSRG	Pour	1
135	M.	ASSOULINE David	PSRG	Pour	1
119	M.	PENINOU Mao	PSRG	Pour	1
142	Mme	PIGEON Frederique	PSRG	Pour	1
141	Mme	BOUYGUES Claudine	PSRG	Pour	1
99	M.	SCHAPIRA Pierre	PSRG	Pour	1
139	M.	MERCIER Etienne	PSRG	Pour	1
116	Mme	POLSKI Olivia	PSRG	Pour	1
112	M.	KLUGMAN Patrick	PSRG	Pour	1
138	Mme	JEMNI Halima	PSRG	Pour	1
137	Mme	FILLOCHE Lea	PSRG	Pour	1
113	Mme	GOLDEGRAB Laurence	PSRG	Pour	1
114	M.	ALAYRAC Gilles	PSRG	Pour	1
115	M.	DARGENT Claude	PSRG	Pour	1
140	M.	LEVY Romain	PSRG	Pour	1
95	Mme	FLAM Mireille	PSRG	Pour	1
118	Mme	de LA GONTRIE Marie-Pier	PSRG	Abst	1
87	Mme	OLIVIER Annick	PSRG	Pour	1
88	M.	MOINE Philippe	PSRG	Pour	1
89	Mme	LANG Anne-Christine	PSRG	Pour	1
90	Mme	BARTHE Marie-Annick	PSRG	Pour	1
91	Mme	CHARNOZ Sandrine	PSRG	Pour	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
92		M. ASSOULINE Daniel	PSRG	Pour	1
94		M. DUCLOUX Philippe	PSRG	Pour	1
96		M. MISSIKA Jean-Louis	PSRG	Pour	1
97	Mme	MONTACIE Camille	PSRG	Pour	1
117		M. SANCHES-RUIVO Hermano	PSRG	Pour	1
159		M. MARCOVITCH Daniel	PSRG	Pour	1
158		M. BARGETON Julien	PSRG	Pour	1
157	Mme	DASPET Virginie	PSRG	Pour	1
93		M. VAUGLIN Francois	PSRG	Pour	1
149	Melle	POTRAULT-GAUVIN Geraldin	UMP	Pour	1
126		M. ALPHAND David	UMP	Pour	1
133		M. GABORIAU Pierre	UMP	Pour	1
127		M. BOURNAZEL Pierre-Yves	UMP	Pour	1
14		M. LAMOUR Jean-Francois	UMP	Pour	1
40		M. LECOQ Jean-Pierre	UMP	Pour	1
151		M. COUDERT Thierry	UMP	Pour	1
154	Mme	ONGHENA Anne-Constance	UMP	Pour	1
155		M. MENGUY Jean-Baptiste	UMP	Pour	1
156	Mme	MERIGOT de TREIGNY Marti	UMP	Pour	1
161		M. GIANNESINI Jean-Jacques	UMP	Pour	1
162	Mme	HAREL Maire-Laure	UMP	Pour	1
15		M. LEGARET Jean-Francois	UMP	Pour	1
110	Mme	BACH Marie-Chantal	UMP	Pour	1
58		M. TREMEGE Patrick	UMP	Pour	1
61		M. LEBEL Francois	UMP	Pour	1
102	Melle	DECORTE Roxane	UMP	Pour	1
103		M. STEIN Richard	UMP	Pour	1
37		M. GOUJON Philippe	UMP	Pour	1
63	Mme	DUMAS Catherine	UMP	Pour	1
34		M. GOSGUEN Claude	UMP	Pour	1
106		M. BERTHAULT Jean-Didier	UMP	Pour	1
59		M. CHARON Pierre	UMP	Pour	1
109	Mme	CHERIOUX de SOULTRAIT Jo	UMP	Pour	1
104	Mme	NAMY-CAULIER Martine	UMP	Pour	1
64		M. LELLOUCHE Pierre	UMP	Pour	1
86	Mme	BERTHOOT Florence	UMP	Pour	1
82		M. BENESSIANO Herve	UMP	Pour	1
39	Mme	de FANAFIEU Francoise	UMP	Pour	1
36	Mme	DATI Rachida	UMP	Pour	1
35	Mme	DOUVIN Laurence	UMP	Pour	1
107		M. COURTOIS Daniel-Georges	UMP	Pour	1
98		M. NAJDOVSKI Christophe	VERT	Contre	1
3		M. GAREL Sylvain	VERT	Contre	1
56	Mme	GIBOUDEAUX Fabienne	VERT	Contre	1
53	Mme	DUBARRY Veronique	VERT	Contre	1
45		M. CONTASSOT Yves	VERT	Contre	1
22		M. BOUTAULT Jacques	VERT	Contre	1
23	Mme	FOURNIER Danielle	VERT	Contre	1
44		M. DUTREY Rene	VERT	Contre	1
13		M. BAUPIN Denis	VERT	Contre	1

Sommaire

Ouverture de la séance.	1619	V - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative au devenir du tournoi de Roland Garros.	1661
Adoption de comptes rendus.	1619	VI - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative aux suppressions de postes à l'A.P.-H.P.	1663
Evocation par M. LAMOUR du renouvellement de la concession de Jean Bouin.	1619	Suspension et reprise de la séance.	1664
Suspension et reprise de la séance.	1620	2009, DVD 99 - Signature avec la société SOMUPI d'un protocole transactionnel lié à l'application du marché "Mise en place d'une flotte de vélos à destination du public et de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local et accessoirement publicitaire".	1664
2009, DEVE 193 - Communication de M. le Maire de Paris sur le développement durable. <u>Vœu</u> déposé par Mme Emmanuelle BECKER et les membres du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'avenir de l'activité fret. <u>Vœu</u> déposé par Mme Emmanuelle BECKER et les membres du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'implantation d'une Maison de l'agriculture paysanne à Paris. <u>Vœu</u> déposé par M. Jérôme DUBUS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un Haut Conseil parisien du développement durable. <u>Vœu</u> déposé par Mmes Marie-Laure HAREL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'usage des compteurs d'énergie dans les immeubles alimentés par des réseaux de chaleur. <u>Vœu</u> déposé par M. Jérôme DUBUS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au lancement d'un grand plan d'économies d'énergie dans le logement social. <u>Vœu</u> déposé par M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la classification de la Z.A.C. "Bercy - Poniatowski" en éco-quartier. <u>Vœu</u> déposé par Mme Emmanuelle BECKER et les membres du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la baisse des charges locatives par l'amélioration des performances énergétiques des habitations du parc social parisien.	1620	2009, DVD 133 - Signature d'une convention avec l'association "Mieux se Déplacer à Bicyclette" pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2009. - Montant : 30.000 euros.	1665
2009, DU 138 - Signature de la convention de superposition d'affectation avec le Port Autonome de Paris, pour le Pont National (13e) en vue de l'extension du Tramway T3.	1647	Vœu déposé par les groupes socialiste et radical de gauche et apparentés et du Mouvement républicain et citoyen relatif à l'extension de l'autorisation de stationner la nuit sur les zones de livraison à l'ensemble du territoire parisien. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement la nuit sur les places de livraison.	1666
2009, DVD 54 - Signature d'un avenant n° 2 au marché de mise en place d'une flotte de vélos à destination du public et de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local et accessoirement publicitaire et du règlement de copropriété annexé audit avenant.	1648	Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, "Les Verts", et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au stationnement des deux-roues motorisés dans le quartier Montmartre.	1668
Dépôt de questions d'actualité.	1655	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au stationnement autour du nouveau site du Ministère des Affaires étrangères, rue de la Convention (15e).	1669
Suspension et reprise de la séance.	1655	Vœu déposé par M. Jean-François LAMOUR, Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au projet Autolib'.	1670
Examen des questions d'actualité. I - <u>Question d'actualité</u> du groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative au harcèlement judiciaire dont les jeunes travailleurs et étudiants du collectif "Jeudi Noir" font l'objet de la part de l'Etat.	1655	Vœu déposé par Mme Claude-Annick TISSOT, M. Vincent ROGER et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la création de la Maison du vélo à Paris. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	1672
II - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative aux dispositions sur le travail dominical à Paris.	1657	Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Géraldine POIRault-GAUVIN, M. Alain DESTREM et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en accessibilité des stations de métro desservant l'hôpital Necker (15e).	1673
III - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux universités.	1658	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la poursuite des travaux de l'avenue Marcel-Doret, dans le 16e arrondissement.	1675
IV - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris relative à la fermeture des centres d'IVG et à la suppression de 1.000 postes de personnels soignants.	1660	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la piétonisation du Jardin du Ranelagh (16e).	1675
		Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurisation des carrefours du 16e arrondissement.	1675

2009, DVD 115 - DDEE 266 - Signature d'une convention pluriannuelle 2009-2010-2011 avec l'association "Voiture & Co" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 56.000 euros.1676

2009 DVD 232 - Lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour un marché à performance énergétique relatif aux installations d'éclairage public, d'illumination et de signalisation lumineuse de la Ville de Paris. Signature d'un avenant n° 8 de prolongation de la convention passée avec EDF. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la pollution lumineuse dans Paris. Vœu déposé par l'Exécutif.1677

2009, DEVE 179 - Signature des conventions du projet européen POLIS pour une identification et une mobilisation des potentiels solaires via des politiques locales. Vœu déposé par Mmes Marie-Laure HAREL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation de panneaux solaires à Paris.1679

2009, DPE 98 - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la collecte en porte à porte du verre à Paris, en trois lots séparés. Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" tendant à une motorisation satisfaisant aux directives européennes "Euro 5".1681

2009, DPE 4 - Lancement de marchés relatifs à l'enlèvement des graffiti à Paris en deux lots séparés. Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" tendant à ce que les véhicules concernés satisfassent aux directives européennes "Euro 5".1682

2009, DPE 82 - Avis sur le rapport annuel 2008 du Maire sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à Paris. Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la réalisation d'un bilan du Plan de prévention des déchets. Vœu déposé par Mme Fabienne GASNIER et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à un audit sur la gestion traitement des déchets dans la Capitale.1683

Suspension et reprise de la séance.1685

2009, DVD 215 - Signature d'une convention avec la Préfecture de police relative à l'occupation du domaine public pour l'implantation de caméras dans le cadre du plan de vidéo protection pour Paris (PVPP). Vœu déposé par les groupes PS et MRC relatif à la politique de sécurité et de prévention. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nécessité d'engager un 2e plan "1000 caméras".1685

Suspension et reprise de la séance.1714

Suspension et reprise de la séance.1715

Rappel au règlement.1715

2009, DU 153 - Débat sur les résultats de l'application du Plan local d'urbanisme de Paris au regard de la satisfaction des besoins en logements, en application de l'article L. 123-12-1 du Code de l'urbanisme. - Approbation du principe de l'application au cas par cas des dispositions du nouvel article L. 127-1 du Code de l'Urbanisme. 2009, DLH 95 - Décision d'engager la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat à Paris. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'actualisation de la zone en déficit de logements sociaux. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux logements sociaux diffus dans le 3e arrondissement. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la prise en compte de la dimension métropolitaine en matière de politique du logement. Vœu déposé par l'Exécutif. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prise en compte du fait métropolitain.1716

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.1737

Vœu déposé par M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'amélioration de la propreté aux abords des immeubles de bureaux, des établissements scolaires, des bars restaurant et de tous les établissements recevant du public.1738

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Marinette BACHE, les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et les élus du groupe M.R.C. relatif au service public de la propreté à Paris.1739

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" pour une meilleure information concernant le suivi des décisions actées par le Conseil de Paris.1740

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expression des élus de l'opposition.1742

2009, DPE 104 - Communication du rapport de contrôle des délégations de service public de production et de la distribution de l'eau potable et non potable à Paris pour l'exercice 2008.1743

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'organisation d'un débat général sur la Seine lors d'une séance du Conseil de Paris.1744

2009, DPE 102 - Réorganisation de la gestion du service public de l'eau à Paris.1745

Suspension et reprise de la séance.1752

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).1756

Suspension et reprise de la séance.1757

2009, DDATEC 182 - DASES 37 - DPVI 197 - Signature d'une convention avec le Département de Paris et l'association "L'Interloque" pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 44.000 euros. Vœu déposé par les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au débaras et à la valorisation des encombrants accumulés dans les bâtiments municipaux.1757

2009, SGCP 11 - Création d'une mission d'information et d'évaluation relative aux difficultés rencontrées dans l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise aux normes des ascenseurs à Paris et dans l'application des dispositions de la loi "Urbanisme et Habitat" du 2 juillet 2006 dite "de Robien".1759

2009, SGCP 10 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Accès des jeunes Parisiens à un emploi pérenne".1759

Vœu déposé par M. François LEBEL et Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY relatif à la maison des associations du 8e arrondissement.1761

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au devenir du Patronage Laïque du 15e - Maison pour Tous.1762

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la présence de policiers de quartier au métro Château-Rouge et alentours.1762

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux tracts publicitaires disposés sur le pare-brise des véhicules stationnés.1763

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus Parti de Gauche relatif au soutien des travailleurs sans papiers en grève. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la régularisation des travailleurs sans papiers. Vœu déposé par l'Exécutif. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au soutien aux résidents et travailleurs sans papiers dans leur démarche de régularisation.1764

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place d'une assemblée des Citoyens Parisiens extra-communautaires dans le 17e arrondissement.1766

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux charges locatives des Centres sociaux parisiens. Vœu déposé par l'Exécutif.1768

Vœu déposé par les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la défense des centres d'I.V.G. . . .1769

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux postes d'assistants vie scolaire (A.V.S.).1770

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien à la formation initiale des enseignants du premier degré.1771

2009, DJS 431 - Subvention à l'association "Union nationale des lycéens 75 - Section de Paris" (20e). Montant : 10.000 euros.1773

2009, DFPE 140 - Signature d'une convention passée avec l'association Gan Ménahem pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Gan Kitov (17e). - Montant : 240.062 euros. 2009, DFPE 145 - Signature d'une convention avec l'association Gan Ménahem pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Heikhal Ménahem (20e). - Montant : 205.126 euros. 2009, DFPE 250 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association JEUNESSE LOUBAVITCH pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective (19e). - Montant : 34.828 euros. 2009, DFPE 251 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association JEUNESSE LOUBAVITCH pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche collective (19e). Montant : 102.589 euros. 2009, DFPE 254 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association CRECHE GAN ESTHER pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective (19e). - Montant : 75.200 euros. 2009, DFPE 255 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association GAN YAEL Crèche et Jardin d'enfants pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche collective (19e). - Montant : 212.472 euros. 2009, DFPE 257 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association GAN YAEL CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche familiale située 29 bis, rue de Thionville (19e). - Montant : 306.921 euros. 2009, DFPE 258 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association GAN YAEL CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie située 25, rue de Thionville (19e). - Montant : 84.398 euros. 2009, DFPE 259 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association GAN YAEL CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de son jardin d'enfants situé 29 bis, rue de Thionville (19e). - Montant : 65.700 euros. 2009, DFPE 221 - Signature d'une convention passée avec l'association OZAR HATORAH pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement pour d'une crèche collective du 11e. Montant : 91.158 euros. 2009, DFPE 227 - Signature d'une convention avec l'association OZAR HATORAH pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement pour le crèche collective du 13e. - Montant : 213.545 euros. 2009, DFPE 253 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association CRECHE AVENIR pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche collective (19e). Montant : 91.865 euros.1774

2009, DFPE 343 Signature d'une convention avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (1er). 2009, DFPE 344 Signature d'une convention de fonctionnement avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (2e). 2009, DFPE 345 Signature de conventions avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (3e). 2009, DFPE 346 Signature de conventions avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (4e). 2009, DFPE 347 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (5e). 2009, DFPE 348 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (6e). 2009, DFPE 349 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (7e). 2009, DFPE 350 Signature d'une convention d'objectifs avec l'association gestionnaire d'établissement de la petite enfance (8e). 2009, DFPE 351 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (9e). 2009, DFPE 352 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (10e). 2009, DFPE 353 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (11e). 2009, DFPE 354 Signature de conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (12e). 2009, DFPE 355 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations et organismes gestionnaires d'établissements de la petite enfance (13e). 2009, DFPE 356 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (14e). 2009, DFPE 357 Signature de conventions avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (15e). 2009, DFPE 358 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (16e). 2009, DFPE 359 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (17e). 2009, DFPE 360 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations et organismes gestionnaires d'établissement de la petite enfance (18e). 2009, DFPE 361 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations et organismes gestionnaires d'établissements de la petite enfance (19e). 2009, DFPE 362 Signature d'une convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (20e).1777

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la situation dans une crèche du 14e arrondissement.1781

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux engagements de la Ville de Paris en matière d'équipements d'accueil des jeunes enfants dans le 16e arrondissement.1782

2009, DJS 483 - Lancement d'une consultation afin de conclure un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation du stade du Parc des Princes (16e). Vœux déposés par le groupe U.M.P.P.A. relatif au B.E.A. pour la rénovation et l'exploitation du Parc des Princes.1783

2009, DJS 484 - Candidature de la Ville de Paris comme Ville hôte en vue d'accueillir des matchs du championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA.1785

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la pérennisation du centre équestre du parc de Choisy, dans le 13e arrondissement.1787

Vœu déposé par les groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation du stade Charléty.1787

2009, DJS 404 - Subvention à l'association Handy et Manchu (20e). - Montant : 3.000 euros.1788

2009, DU 221 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e). Nouvelles modalités de paiement des reconstitutions ferroviaires. Vente à l'Etat d'une emprise communale. Indemnisation de la Ville de Paris par l'Etat.1789

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'avenir du Palais de la Mutualité. . . .1789

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à l'implantation de tours pouvant aller jusqu'à 50 mètres sur la Z.A.C. "Clichy Batignolles".1790

2009, DU 219 - Attribution de la dénomination "place Marthe Simard" à la voie BQ/14 située à Paris (14e). . . .1791

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution en 2010, d'une rue de Paris à Mère Teresa, fondatrice de la Congrégation des missionnaires de la Charité et Prix Nobel de la Paix.1792

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination du rond-point "Pasteur - Armorique - Vaugirard". . .1792

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination d'une rue ou place "Françoise Sagan" dans le 17e arrondissement.1793

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination d'une rue ou place "Bernard Buffet".1794

2009, DLH 185 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 24 logements PLS, 14 rue de Fontarabie (20e). Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'intégration de l'immeuble 14, rue de Fontarabie (20e) à l'éco-quartier Fréquel-Fontarabie. . . .1794

2009, DLH 206 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I, 9 logements PLUS, 4 logements PLS et un local d'activités 252 rue de la Croix Nivert (15e).1795

2009, DLH 303 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I, 9 logements PLUS et 4 logements PLS, 7 rue Guénot (11e).1796

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux expulsions locatives et à l'application de la loi Dallo.1796

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au risque de saturnisme dans le cadre d'hébergement d'urgence.1797

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la répartition des logements sociaux dans le cadre du programme de construction neuve réalisé par ICF "La Sablière" sur le lot 1.1 de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".1797

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à la reprise des immeubles ICADE de Paris.1798

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche en soutien à l'occupation d'un immeuble place des Vosges, organisée par le collectif "Jeudi Noir".1798

2009, DAC 82 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association "Philharmonie de Paris" pour l'attribution d'une subvention (19e). Montant : 904.148 euros.1800

2009, DAC 692 - Signature d'une convention avec l'Etablissement public du Musée du Louvre pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 124.730 euros.1801

2009, SG 174 - Subventions à sept associations porteuses de projets audiovisuels dans le cadre du partenariat Mission Cinéma et Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration visant à valoriser le caractère social du cinéma et à soutenir les actions menées dans des Quartiers Politique de la Ville. - Montant total : 20.000 euros.1801

Vœu déposé par M. Christophe GIRARD visant à honorer la mémoire de Claude Lévi-Strauss en donnant son nom à une bibliothèque municipale. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Claude Lévi-Strauss.1802

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mémoire de Mstislav Rostropovitch. Vœu déposé par l'Exécutif. . . .1803

Vœu déposé par les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux locaux de la coordination des intermittents et des précaires. Vœu déposé par l'Exécutif.1804

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à la tenue d'états généraux de la nuit parisienne.1805

2009, DAC 637 - Signature d'une convention avec la Fondation La Ruche - Seydoux pour l'attribution d'une subvention (15e). - Montant : 100.000 euros.1806

Vœu déposé par les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au bilan des activités de la Commission du Vieux Paris. . . .1807

Vœu déposé par les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au musée de Montmartre. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au musée de Montmartre.1808

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la carrière de Port-Mahon, dans le 14e arrondissement.1811

2009, SGRI 72 - Signature d'un contrat de subvention avec la Commission européenne relatif au projet dit PBO Santé (Paris-Bamako-Ouagadougou Santé).1812

Vœu déposé par les élus du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à la situation de Salah HAMOURI.1813

Vœu déposé par les éluEs du groupe "Les Verts" pour la tenue d'Assises de la coopération décentralisée entre les villes françaises et palestiniennes.1815

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan de l'action internationale de la Ville de Paris.1816

2009, DAC 666 - Subvention à l'association "Florimont - Le Château Ouvrier" (14e). - Montant : 1.000 euros.1817

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la gratuité des transports parisiens pour les conjoints survivants d'anciens combattants.1817

2009, DAC 598 - Signature d'une convention triennale avec l'association "Centre de promotion du livre de jeunesse Seine-Saint-Denis" (93100 Montreuil) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.1818

2009, DF 93 - Rapports écrits soumis au Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, par ses représentants dans les conseils d'administration et de surveillance des Sociétés d'Economie Mixte.1819

2009, DDEE 276 - Subvention à l'association de commerçants de la rue Cadet (9e). Montant : 1.700 euros.1821

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au nécessaire maintien des subventions des associations de commerçants du 15e arrondissement.1821

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à la création de halles alimentaires du producteur au consommateur pour favoriser l'accès des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique.1822

2009, DRH 62 - DDATC 219 - Création d'emplois de coordinateurs des conseils de quartier.1822

2009, IG 1 - Communication du Maire de Paris sur le rapport annuel de l'Inspection Générale de la Ville de Paris 2008-2009.1825

2009, SG 205 - Observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la Ville de Paris en matière de dépenses informatiques.1827

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la retransmission Internet des séances du Conseil du 16e arrondissement.1828

2009, SG 203 - Tarifs de mise à disposition des salons de réception de l'Hôtel de Ville.1829

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, "Les Verts" et Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à la discothèque "La Loco", située 90, boulevard de Clichy (18e).1830

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.1831

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.1831

Clôture de la séance.1831

Votes spécifiques.1831

Votes spécifiés.1834

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.1835

Liste des membres présents.1848

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.1849

QE 2009-157 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les critères d'attribution des subventions aux organismes gérant des chambres d'hôtes.1849

QE 2009-158 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux conditions d'expropriation de l'immeuble 165, avenue de Clichy (17e).1849

QE 2009-159 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le coût de l'illumination de la Tour Eiffel à l'occasion de son 120e anniversaire.1849

QE 2009-160 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la coordination de l'ensemble des travaux de voirie, en liaison étroite avec la Préfecture de police.1849

QE 2009-156 Question du Conseil du 18e arrondissement à M. le Maire de Paris relative à la demande des documents étayant la démolition de la maison, 122, rue des Poissonniers.1850

Listes des membres présents en Commission.1850

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.1851

Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au projet de délibération DVD 2151857

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT